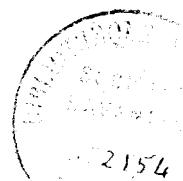


BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 19



1900



BELFORT
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS
23 & 25, RUE THIERS, 23 & 25
1900

Per. 8° R 550

Le Comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le Bulletin toute la responsabilité de leurs assertions.

Le Comité rappelle aux Sociétés correspondantes que la liste des ouvrages publiée dans la première partie du Bulletin sert d'accusé de réception pour les publications qu'elles échangent avec la Société Belfortaine d'Emulation.

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

ADMINISTRATION

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. le Général de division Gouverneur.
l'Administrateur du Territoire de Belfort.
le Maire de Belfort.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. BERGER Philippe, membre de l'Institut, professeur
au Collège de France, à Paris, Président.
SCHIRMER, proviseur honoraire du Lycée, Vice-Pré-
sident.
DUBAIL-ROY, Secrétaire.
BARDY Victor, docteur en médecine.
BAUMANN, peintre.
BONNAYMÉ, contrôleur principal des mines en retraite.
CHAVIN-COLIN, professeur honoraire de philosophie.
GREGORI, procureur de la République.
MÉNÉTREZ, avocat.
MEYER Lucien, naturaliste.
NARDIN, pharmacien.
RÖSCH, pharmacien.
TOUVET Charles, négociant.
VIELLARD Léon, maître de forges, Morvillars.
BECK, bibliothécaire-adjoint, Trésorier.

MEMBRES HONORAIRES

- MM. Anatole de Barthélémy, membre de l'Institut, à Paris.
Contejean, professeur honoraire de Faculté, à Montbéliard.
Henner, peintre à Paris.
Le Supérieur des Bénédictins, à Delle.
Bleicher, professeur à l'école de pharmacie, à Nancy.
Bartholdi, sculpteur, à Paris.
Papuchon, général commandant le génie du 6^e corps,
à Châlons-sur-Marne.
Berger Philippe, professeur au Collège de France, à
Paris.
-

MEMBRES TITULAIRES

- MM. Abt, pasteur, à Belfort.
Ardin, directeur de la Banque de France, à Belfort.

Bachelier, directeur de la Société Alsacienne, à
Belfort.
Bailly Louis, employé à la Préfecture, à Belfort.
Bardot Louis, administrateur à la Direction des
manufactures de l'Etat, à Paris.
Bardot, mécanicien au chemin de fer, à Montbéliard.
Bardy Henri, pharmacien, à Saint-Dié.
Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort.
Bauer Emile, caissier des houillères de Ronchamp.
Baumann, peintre, à Belfort.
Bauzon, propriétaire, id.
Beck, bibliothécaire, id.
Becker, juge suppléant au Tribunal de Belfort.
Bègue, employé au chemin de fer de l'Est, à Belfort.
Belin, avocat à la Cour d'appel, à Besançon.
Belliard, négociant, à Belfort.
Beloux Auguste, pharmacien, à Giromagny.
Benner, ingénieur, à Belfort.
Benoit, notaire, id.
Benoit, docteur en médecine, à Paris.

— V —

MM. Bentzinger, directeur honoraire des écoles, à Giromagny.

Berceot, docteur en médecine, à Belfort.

Bernheim Simon, propriétaire. id.

Bertin, juge au Tribunal, id.

M^{me} Berthold, (veuve), id.

MM. Bétry, vice-président de l'Union belfort^{ine}, à Belfort.

Billet, capitaine au 35^e de ligne, id.

Blanchot, ingénieur à la Société Alsac^{me}, id.

Bischoff, médecin-major au 8^e rég. d'artillerie, à Nancy.

Bizot, vétérinaire principal en retraite, à Delle.

Blondé Charles, négociant, à Belfort.

Blum, chef d'entretien du chemin de fer de l'Est en retraite, à Belfort.

Bochu, professeur de dessin au Lycée, à Belfort.

Bock, chef de gare en retraite, id.

Bohl, propriétaire, id.

Böhn, ingénieur à la Société Alsacienne, id.

Boigeol Jules, manufacturier, à Giromagny.

Boigeol Fernand, id. id.

Bonnaymé, contrôleur principal des mines en retraite, à Belfort.

Bonnefoy, notaire, à Belfort.

Bordes-Gesser, négociant, à Belfort.

Bornèque Eugène, manufacturier, à Beaucourt.

Bourlier, capitaine-major au 4^e bataillon d'Afrique, à Gabès.

Bourquard Célestin, trésorier à la Caisse d'épargne, à Belfort.

Bourquard Célestin, propriétaire, à Belfort.

Bourquard, horloger, à Belfort.

Bourquard, professeur à l'école normale, à Evreux.

Bourquard, perceuteur à Belfort.

Bosch-Stein, industriel, à Danjoutin.

Bottquin, conducteur principal des ponts et chaussées, à Belfort.

Bretegnier, pasteur, à Belfort.

Briottet (l'abbé), curé, à Rupt (Haute-Saône).

Brun Emile, négociant, à Belfort.

Brunhammer, régisseur de la fabrique Dollfus-Mieg, à Belfort,

MM. Bubendorf, docteur en médecine, à Belfort.

Bury, Joseph, propriétaire, id.

Butzbach, entrepreneur, id.

Cacheux, chef de section honoraire aux chemins de fer de l'Est, à Belfort.

Canet Gustave, ingénieur civil, à Paris.

Cerf, négociant, à Belfort.

Chair, professeur au Lycée, à Belfort.

Chaix, id. id.

Charpiot, directeur d'usine, à Morvillars.

Charpiot, marchand-tailleur, à Belfort.

Charpentier-Page, ingénieur, à Valdoie.

Chaudel-Page, id. id.

Chavin-Colin, professeur honoraire au Lycée, Belfort.

Chevalier, négociant, à Colmar.

Clavey Célestin, à Foussemagne.

Clémencet, inspecteur primaire, à Saint-Dié.

Clerc, vétérinaire au 19^e dragons, à Vienne.

Clerc, instituteur, à Belfort.

Clergé, sous-chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Belfort.

M^{me} Comte (veuve), propriétaire, à Belfort.

MM. Corbis, docteur en médecine, id.

Cordier, architecte, id.

Cordier, médecin aide-major au 35^e de ligne, à Belfort.

Coré Georges, censeur au Lycée, à Sens.

Coudry, professeur au Lycée, à Belfort.

Courtot, pharmacien-major à la pharmacie centrale des hôpitaux militaires de Paris.

Courty, étudiant, à Paris.

Coupette Eugène, propriétaire, à Plancher-les-Mines.

Cousin Paul, fab^t d'horlogerie, à Tramelan (Suisse).

Crave, instituteur, à Montreux-Château.

Cuenin, directeur honoraire des écoles, à Luxeuil.

Cusin, commissaire de surveillance administrative, à Belfort.

Cusin, caissier principal de la Banque de France, à Bordeaux.

Cusin Abel, négociant, à Belfort.

- MM. Dangel, vétérinaire en retraite, à Belfort.
Danzas, négociant, à Delle.
Daull, dentiste, à Belfort.
M^{me} Daval, directrice des écoles, à Beaucourt.
MM. Déboulet (l'abbé), curé, à Magnivray (Haute-Saône).
Dehaye, capitaine des sapeurs-pompiers, à Belfort.
Delsart, pharmacien, id.
Demeusy, propriétaire, id.
Demeusy, receveur de l'Enregistrement, à St-Pierre
de Chignac (Dordogne).
Devillers, lithographe, Belfort.
Deubel, négociant, id.
Didier, proviseur du Lycée, à Belfort.
Diény, préfet de l'Allier, à Moulins.
Ditisheim, horloger, id.
Dietsch, avoué, id.
Digue, horloger, id.
Diringer Edouard, employé, à Fesches-le-Châtel.
Dognon, inspecteur de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, à Belfort.
Dollfus Daniel, manufacturier, id.
Dollfus Emile, directeur de filature, à Belfort.
Dollfus Gustave, ingénieur civil, id.
Dolbeau, propriétaire, à Belfort.
Donzé, id. id.
Doyen, bijoutier, id.
Dubail-Roy, propriétaire, id.
Droit, notaire, à Delle.
Drouin, photographe, à Belfort.
Dumas, lieutenant-colonel en retraite, à Belfort.
Durr, instituteur, à Châtenois.
Dupont Gustave, industriel, à Belfort.
Duvernois, docteur en médecine, à Belfort.

Emonet, colonel en retraite, à La Flèche.
Engelsbach, professeur en retraite, à Belfort.
Engel, Alfred, manufacturier, id.
Erhard Victor, id. à Rougemont-le-Château.

Feiock, pharmacien, à Hérimoncourt.
Feltin, agent d'assurances, à Belfort.

— VIII —

- MM. Feltin, juge au tribunal, à Belfort.
Feltin, notaire, à Delle.
Feulpin, professeur au Lycée, à Belfort.
Fischer, docteur en médecine, à Rougemont-le-Château.
Flach, professeur au Collège de France, à Paris.
Flamand, directeur d'usine, à Belfort.
Fleury de la Hussinière, architecte, à Belfort.
Fournier François, propriétaire, id.
Fournier, professeur au collège d'Epinal.
Freléchoux, directeur d'usine, à Grandvillars.
Frenaye, banquier, à Belfort.
Fricker, négociant, id.
Frisch, chef de bataillon au 106^e de ligne, à Châlons-sur-Marne.
Fritz-Lang, archiviste en retraite de la Préfecture, à Belfort.
Friez, vétérinaire, à Petit-Croix.
Frossard Edouard, maire de Cravanche.
Frossard, capitaine au 42^e de ligne, à Belfort.

Gallet Auguste, instituteur, à Belfort.
Ganguillet, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.
Garnache, agent d'assurances, à Belfort.
Garreau, Dir^r de la Banque de Mulhouse, à Belfort.
Garteiser, hôtelier, à Belfort.
Gasser, docteur en médecine, à Chagny.
Gasser, propriétaire, à Remigny, (Saône-et-Loire).
Gasser, Directeur de tissage, à Danjoutin.
Gasser, géologue, à Mantoche (Haute-Saône).
Gotherot, professeur de musique, à Belfort.
Géant, professeur en retraite, id.
Geist Alfred, négociant.
Gendre Auguste, propriétaire, à Masevaux.
Genot Emile, propriétaire, à Danjoutin.
Geoffroy, professeur au Lycée, à Belfort.
George, juge au tribunal civil, id.
Gérard, chef d'escadron au 27^e régiment d'artillerie, à Douai.

- MM. Gerber, lieutenant au 35^e de ligne, à Belfort.
Gesser, parfumeur, id.
Gilles, propriétaire, id.
Girardez, négociant, à Lepuix.
Giroud, huissier, à Belfort.
Godard, professeur au Lycée, à Tulle.
Goffinet, négociant, à Belfort.
Granier, inspecteur des eaux et forêts, à Belfort.
Grasser, négociant, à Beaucourt.
Gregori, procureur de la République, à Belfort.
Greiner, directeur honoraire de la Banque de France,
à Belfort.
Greiner, docteur en médecine, à Belfort.
Grisez, directeur de l'Asile d'aliénés, Le Mans.
Grosborne, propriétaire, à Belfort.
Grosjean, ancien député, à Montbéliard.
Gromier, docteur en médecine, à Delle.
Grumbach Jacques, négociant, à Belfort.
Gschwind, caissier au Comptoir d'Escompte, à
Belfort.
Guillaumé, instituteur, à Félon.

Haas Joseph, banquier, à Belfort.
Haas Prosper, id. id.
Hæffelé, directeur de filature, à Belfort.
Hartmann, professeur au Lycée, à Nancy.
Hasenclever, lieutenant au 35^e de ligne, à Belfort.
Hattenberger, brigadier d'octroi, id.
Hattich, relieur, id.
Hauser Léon, négociant,
Hengy, Président de la *Belfortaine*, à Levallois.
Hennequin, agent d'assurances, à Belfort.
Heilmann Josué, ingénieur à la Société Alsacienne,
à Belfort.
Heilmann, Jean-Jacques, ingénieur, à Paris.
Hechinger, chef de bureau à la Société Alsacienne,
à Belfort.
Herbelin Eugène, propriétaire, Belfort.
Herbelin Louis, agent d'affaires, Belfort.
Herrgott, professeur à la Faculté de médecine, Nancy.

MM. Herrgott Camille, au Valdoie.

Hirn (l'abbé), aumônier des sœurs de Ribeauvillé,
à Belfort.

Hoffmann, directeur de tissage, à Rougemont-le-
Château.

Hosatte, directeur des écoles, à Belfort.

Houbre Léon, ingénieur en chef des ponts et chaus-
sées, à Belfort.

Houet, modelleur à la Société Alsacienne, à Belfort.

Huckel, libraire, à Belfort.

Humbrecht (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Belfort.

Huntzbucler, instituteur, id.

Husson Georges, juge au tribunal civil,

Ingold (l'abbé), à Colmar.

Jacquerez, inspecteur des travaux publics aux colo-
nies, à Paris.

Jacquez-Muller, négociant, à Belfort.

Jeanneret, professeur au Lycée, à Besançon.

Jenny, percepteur, à Giromagny.

Japy Jules, général de division en retraite, sénateur
du Haut-Rhin, à Paris.

Japy Jules, manufacturier, à Beaucourt.

Japy Gaston, id. id.

Japy Henri, id. id.

Japy René, id. id.

Joachim Joseph, négociant, à Belfort.

Joachim, pharmacien, à Valdoie.

Joachim, professeur au Lycée, à Châteauroux.

Jobin, avoué, à Belfort.

Jollibois, dentiste, à Belfort.

Jolivet, négociant, id.

Jourdain, propriétaire, à Altkirch.

Juil-Conrad, négociant, à Belfort.

Julien, avoué, id.

Kauffmann, propriétaire, à Belfort.

Keller Emile, ancien député, à Saint-Nicolas.

Keller Pierre, propriétaire, id.

- MM. Keller, propriétaire, à Belfort.
Kessler Fritz, fabricant, à Soulzmatt.
Klem, préposé en chef de l'octroi, à Belfort.
Koch, manufacturier, à Rougegoutte.
Kœchlin Georges, manufacturier, à Belfort.
Kochler, négociant, id.
Krcell, pharmacien, id.
Kubler, propriétaire, à Altkirch.
- Lablotier, propriétaire, à Bourogne.
Lafosse, propriétaire, à Belfort.
Lalloz, Paul, avocat, id.
Lamarche, professeur au Lycée, à Belfort.
Lamy, docteur en médecine, à Petit-Croix.
Laubser, directeur de la Société Générale, à Belfort
Laurent-Thiéry, rédacteur en chef de la *Frontière*,
à Belfort.
Laurent Paul, fabricant, à Plancher-les-Mines.
Lapostolest Noël, propriétaire, à Belfort.
Lachiche Amand, coiffeur, id.
Lachiche Christophe, coiffeur, id.
M^{me} Launois, id.
MM. Laroyenne, agent d'assurances, id.
Lauxerois, négociant, id.
Lebleu Xavier, négociant, id.
Lebrun, professeur à l'école normale, à Belfort.
Le Courbe (comte), avocat à la Cour d'appel, à Paris.
Le Dérof, professeur au Lycée, à Belfort.
Lehmann Albert, avocat, id.
Lehmann Isidore, négociant, id.
Lesmann, propriétaire, à Roppe.
Letterlé, sculpteur, à Belfort.
Lévy-Grunwald Edouard, négociant, à Belfort.
Lévy Nephtalie, négociant, id.
Ley, négociant, id.
Liblin, directeur de filature, à Rougegoutte.
Lhomme Edouard, à Giromagny.
Loichot (abbé), vicaire, à Belfort.
Loillier, médecin-major au 35^e de ligne, à Belfort.
Louis, professeur au Lycée, id.

MM. Loviton, chimiste en chef au laboratoire du Ministère des finances, à Belfort.

Lutenbacher, chef d'atelier à la Société Alsacienne, à Belfort.

Macker, docteur en médecine, à Colmar.

Magnié, notaire, à Belfort.

Maillard, propriétaire, à Belfort.

Maitre, ingénieur des mines, à Morvillars.

Marchal Emile, professeur au Lycée, à Belfort.

Marchal (l'abbé), curé à Montreux-Château.

Marcotte, industriel, à Chaux.

Maré, propriétaire, à Belfort.

Marion, commandant en retraite, à Belfort.

Marmet, chef de bureau à la préfecture, à Belfort.

Marty, médecin-major à l'Hôpital St-Martin, à Paris.

Mathey, industriel, à Senones.

Marzloff, président du tribunal civil, à Belfort.

Martzloff, propriétaire, à Belfort.

Martz, conseiller à la Cour d'appel, à Nancy.

Mégnin, chef de bureau à la fabrique Dollfus et C^{ie}, à Belfort.

Meillère, docteur ès-sciences, chef des travaux chimiques de l'Académie de médecine, à Paris.

Ménétrez, avocat, à Belfort.

Ménétrez, colonel au 129^e de ligne, à Courbevoie.

Ménétrez, docteur en médecine, à Belfort.

Mény, chef de bureau, à Paris.

Mercier, instituteur, à Bavilliers.

Mercky, opticien, à Belfort.

Mérot, percepteur, à Seurre (Côte-d'Or).

Metz Arthur, négociant, à Paris.

Metzger, rabbin, à Belfort.

Metzger, agent général des ventes des Houillères, à Ronchamp.

Metzger, clerc de notaire, à Belfort.

Meyer, inspecteur d'Académie, à Annecy.

Meyer Lucien, naturaliste, à Belfort.

Michel, commissaire-priseur, id.

Mignerey, professeur au Lycée, à Belfort.

- M^{me} Monnier, directrice de l'école supérieure, à Belfort.
MM. Monségur (de), colonel d'infanterie de marine, en retraite, à Morlanne (Basses-Pyrénées).
Morey, géomètre, Ronchamp.
Moritz, négociant, à Belfort.
Morlot, propriétaire, id.
Morlot, chef de bataillon au 151^e de ligne, à Verdun.
Mouton, directeur de l'enseignement primaire, à Belfort.
Mouzimann, fondé de pouvoirs de la Maison Viellard, à Morvillars.
Muller, médecin vétérinaire, à Belfort.
Muller, négociant, id.
Muller Eugène, propriétaire aux Sables d'Olonne.
Muller, propriétaire, à Belfort.
Muller Maurice, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.
Mugnier, professeur au Lycée, à Belfort.
Munérot, id.

Nardin, pharmacien, à Belfort.
Netzer, professeur honoraire, id.
Nicolas, professeur à l'école normale à Dijon.
Nidergang, docteur en médecine, à Belfort.

Page, propriétaire, à Belfort.
M^{me} Pain, à Paris.
MM. Pajot, professeur au Lycée, à Belfort.
Papillon, capitaine au 9^e bataillon d'artillerie, à Belfort.
Parisot, lieutenant au 13^e cuirassiers, à Chartres.
Paronelli, propriétaire, à Belfort.
Pélot, libraire, id.
Pélot, imprimeur, id.
Petitjean Armand, journaliste, à Paris.
Petitjean, docteur en médecine, à Jouarre.
Pelitjean, id. à Belfort.
Pfiffelmann, employé, id.
Picard Alfred, négociant, id.
Picard Gustave, id.

- MM. Pergue, instituteur, à Florimont.
Petitclerc, géologue, à Vesoul.
Pezet, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.
Plubel, professeur à l'école normale, id.
Pinault, capitaine au 35^e de ligne, à Belfort.
Piningre, instituteur, id.
Pointet, Président de la Société des Sauveteurs, à Belfort.
M^{me} Potdevin (veuve), à Belfort.
MM. Porterat, agent retraité de la compagnie de l'Est, à Villemomble (Seine).
Portet, négociant, à Plancher-les-Mines.
Pourchot Louis, à Giromagny.
Poussigue, directeur des Houillères, à Ronchamp.
Prétet, comptable, à Belfort.
Prevot, capitaine en retraite, à Offemont.

Quiquerez, négociant, à Belfort.

- Reiset (le vicomte de), au château de Vic-sur-Aisne.
Rémond, médecin-major au 151^e rég^t, à Belfort.
Renault, agent d'affaires, à Belfort.
Richert, négociant, à Neufchâteau.
Ricklin Ernest, négociant, à Belfort.
Ricklin, notaire, à Rougegoutte.
Riethmuller, propriétaire, à Perouse.
Rogenmoser, receveur des postes, à Belfort.
Rœsch, pharmacien, id.
M^{me} Rœsch, institutrice, id.
MM. Rœlly, négociant, id.
Romond, juge de paix, à Giromagny.
Romond, greffier du tribunal de commerce, à Belfort.
Rosier, professeur au Lycée, id.
Roussen (de), trésorier général, id.
Roux, industriel, à Montbéliard.
Rozier, commis d'inspection académique, à Belfort.
Roy, agent-voyer, à Rimaucourt (Haute-Saône).
Royer, propriétaire, à Montbéliard.
Roueche, commis des Postes et Télégraphes, Belfort.

MM. Rudler, médecin aide-major au 42^e de ligne, à Belfort.

Saglio Florent, propriétaire, à Paris.

Salomon, négociant, à Belfort.

Salignac-Fénelon (le comte de), député de la Haute-Saône, à Lure.

Sauvageot, instituteur, à Evette.

Schad, entrepreneur, à Belfort.

Saugier, directeur d'usine, à Morvillars.

Schlatter, pharmacien, à Belfort.

Schirmer, proviseur honoraire du Lycée, à Belfort.

M^{me} Scherer, professeur à l'école supérieure id.

MM. Scheurer Ferdinand, industriel, id.

Scheurer-Sahler Fernand, manufacturier, à Lure.

Scheurer-Sahler Julien, id. id.

Schlicklin, directeur des écoles, à Belfort.

Schmitt, libraire, id.

Schneider, maire de id.

Schultz, propriétaire, id.

Schwäderlé, professeur de musique, id.

Schwalm, propriétaire, id.

Senglé, conducteur des ponts et chaussées, id.

Sigrist, directeur de teinturerie, id.

Simonin, inspecteur primaire, à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

Sombstay, fabricant de tuiles, à Froidefontaine.

Sonet, fabricant, à Plancher-les-Mines.

Souché, président de la Société de botanique des Deux-Sèvres, à Pamproux (Deux-Sèvres).

Stehelin, trésorier-payeur général, à Dijon.

Steiner, industriel, à Belfort.

Spetz, fondé de pouvoirs de la banque de Mulhouse, à Belfort.

Spindler, industriel, à Plancher-les-Mines.

Spitzmuller Georges, rédacteur en chef du *Ralliem-*
ment, à Belfort.

Stieglar Léon, libraire, à Belfort.

Taufflieb, docteur en médecine, à Giromagny.

- MM. Teissier, capitaine de gendarmerie, à Belfort.
Thiault Michel, avocat, id.
Thiault Camille, directeur d'assurances, id.
Thierry, professeur au Lycée, id.
Tisserand, architecte, id.
Tournesac, entrepreneur, id.
Toutey, inspecteur primaire, à Marseille.
Touvet, négociant, à Belfort.
Touvet, chef de bureau au ministère des finances,
à Paris.
Touvet, notaire, à Giromagny.
Tresch, agent-voyer, id.
Troyon, employé à la Société Alsacienne à Belfort.
Trouillat, receveur des douanes, à Petit-Croix.
Turillot, huissier, à Belfort.

- Vautherin Auguste, pharmacien, à Paris.
Vautherin Joseph, docteur en médecine, à Belfort.
Vermot Arthur, industriel, à Châtenois.
Verney, contrôleur des douanes en retraite, à Dijon.
Viellard Léon, maître de forges, à Morvillars.
Viellard Armand, député du Haut-Rhin, à Paris.
Viénot, président de la Société d'Emulation, à Mont-
béliard.
Voisinet Jules, propriétaire, à Offemont.
Vuidard, notaire, à Belfort.
Vuillaume, médecin aide-major à l'hôpital militaire
d'Alger.

- Walser Ferdinand, négociant, à Belfort.
Walser Xavier, id. id.
Warnod, maire de Giromagny.
Weill, professeur au Lycée, à Belfort.
Welté Alfred, pharmacien, id.
Welselé (l'abbé), curé, à Bavilliers.
Wendling (l'abbé), directeur de l'institution Sainte-
Marie, à Belfort.
Wetstein, commis principal des douanes, à Belfort.
Wiss, instituteur, id.

MM. Yvonnet, ancien commissaire-priseur, à Belfort.

Zœppfel, ancien Vice-Président du Conseil de préfecture, à Nancy.

Zeller, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand.

Zeller, instituteur, à Delle.

Zeller René, industriel, à Etueffont-Bas.

Zeller, comptable à l'usine Steiner, à Belfort.

Zweifel, ingénieur, à la Société Alsacienne, à Belfort.



SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

- Nantes. — Société archéologique.
Société des *sc̄es nat̄es* de l'Ouest de la France.
- Narbonne. — Commission archéologique.
- Nîmes. — Académie du Gard.
Société d'étude des sciences naturelles.
- Niort. — Société botanique des Deux-Sèvres.
- Orléans. — Société archéologique de l'Orléanais.
- Paris. — Société nationale des antiquaires de France.
Société philomatique, rue des Grands-Augustins, 7.
Société d'anthropologie, rue de l'Ecole de médecine, 15.
Association phylotechnique, rue Serpente, 24.
Société géologique de France, rue des Grands-Augustins, 7.
Société de l'Historie de France, rue des Francs-Bourgeois, 60.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Musée Guimet, avenue du Trocadéro, 30.
Mélusine (recueil de mythologie, traditions et usages).
Musée social, rue Las-Cases, 5.
- Reims. — Société d'étude des sciences naturelles.
- La Rochelle. — Société d'histoire naturelle.
- Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Société industrielle.
- St-Dié. — Société philomatique.
- St-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.
- Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.
Académie des sciences, inscriptions et belles lettres.
- Vesoul. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

É T R A N G E R

- Berne. — Schweizerische Naturforschende Gesellschaft.
- Fribourg. — Société fribourgeoise de sciences naturelles.
Société d'histoire du canton de Fribourg.
- Colmar. — Société d'histoire naturelle.
- Genève. — Société d'histoire et d'archéologie.
Institut national genevois.

— XX —

- Lausanne. — Société d'histoire de la Suisse romande.
Société vaudoise de sciences naturelles
- Metz. — Gesellschaft für lothringische Geschichte und
Altertumskunde.
Société d'histoire naturelle.
Académie (lettres, sciences, arts et agriculture).
- Mulhouse. — Société industrielle.
Musée historique
- Neuchâtel. — Société neuchâteloise de géographie.
- Porrentruy. — Société jurassienne d'Emulation.
- Strasbourg. — Geologische Landesanstalt von Elsass-
Lothringen.
Gesellschaft für die Erhaltung der ges-
chichtlichen Denkmäler im Elsass.
- Universitäts und Landesbibliothek.
- Washington. — Smithsonian Institution.

neuen

RÉUNION GÉNÉRALE DU 22 AVRIL 1900

Rapport du Secrétaire

MESSIEURS,

Dans le courant de l'année dernière, le Ministère de l'Instruction publique adressait, en vue de l'Exposition Universelle de 1900, aux Sociétés savantes des départements, un questionnaire en les priant de répondre aux questions posées relativement à l'historique de la Société, aux publications éditées durant les dix dernières années, ainsi qu'aux fouilles archéologiques exécutées pendant cette période décennale.

La Société d'Emulation s'est empressée de déposer au vœu du Ministère et a participé à l'Exposition en y envoyant ses publications depuis 1889, ainsi qu'un mémoire répondant au questionnaire du Ministère de l'Instruction publique.

Votre Comité a décidé de publier, dans le Bulletin, ces quelques notes relatives à l'historique et aux travaux de la Société. Nous transcrivons ici les pages envoyées à Paris.

La première question posée se rapporte à l'historique de la Société. Voici en quels termes nous y avons répondu :

« Le 10 Mars 1872, un certain nombre de personnes se réunissaient dans l'une des salles de l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Charles Lebleu, administrateur du Territoire de Belfort, à l'effet d'arrêter les bases de la constitution d'une Société scientifique et littéraire à Belfort. On comptait sur de nombreuses adhésions en Alsace. « Il y avait quelque témérité, alors que l'ennemi était encore

« dans nos murs et l'avenir si sombre et si incertain, à
« organiser dans une petite ville comme la nôtre, une
« Société de ce genre. Son but était de développer le goût
« des choses littéraires et scientifiques, de rechercher et
« de conserver tout ce qui se rattache à l'histoire de Belfort
« et de l'Alsace et spécialement de reconstituer et d'accroî-
« tre la bibliothèque. Les statuts de la Société qui prit le
« nom de Société belfortaine d'Emulation, furent approuvés
« par l'autorité préfectorale le 25 Mars suivant.

« Le premier bureau de la Société fut ainsi composé : M.
« Dietrich, secrétaire général de la Préfecture, Président ;
« M. Parisot, pharmacien, Vice-Président ; M. Menétrez,
« avocat, secrétaire ; M. Joseph Haas, banquier, trésorier.

« Peu après la fondation de la Société, le Comité décida
« de créer un Musée. Un récolement des livres de la biblio-
« thèque municipale donna un total d'environ 3400 volu-
« mes, dont la plupart provenaient de la bibliothèque du
« couvent des Capucins. Il s'y trouvait un certain nom-
« bre d'incunables, des Aldes, des Elzévirs, d'autres édi-
« tions rares et de luxe et quelques manuscrits.

« Le Conseil général du Territoire de Belfort et, après
« lui, le Conseil municipal de Belfort, votèrent des subven-
« tions à la nouvelle Société.

« En 1874, la Société recueillait les objets découverts
« dans le cimetière franc du faubourg des Vosges à Belfort,
« et dans celui de Delle, ainsi que dans le cimetière bur-
« gonde de Châtenois. La même année, elle enrichissait le
« musée des trouvailles faites dans les stations préhistori-
« ques du Mont Vaudois et de Roppe, où des travaux de
« fortification étaient exécutés.

« Enfin, en 1876, on mit à jour la nécropole préhistorique
« des Grottes de Cravanche dans laquelle la Société fit opé-
« rer des fouilles qui donnèrent une collection unique
« d'ossements, outils et objets divers de la période néoli-
« thique.

« Très modeste à ses débuts, le Musée vit, en peu de temps, ses vitrines et ses rayons, se garnir d'objets de toute nature. Bientôt se montrait un commencement de collections qui se développèrent insensiblement et, au bout de quelques années, ce musée, dont la fondation avait été si laborieuse, étonna les visiteurs par le grand nombre et la variété des objets réunis en si peu de temps. Le musée était, en majeure partie, l'œuvre personnelle de M. Dietrich. Il en fut le créateur, il en resta l'âme.

Il mourut le 10 Juin 1881 et fut remplacé par M. Parisot, longtemps maire de Belfort, ancien pharmacien qui consacra tout son temps et son activité à continuer l'œuvre de son prédécesseur. Botaniste et géologue distingué, il dota les collections du musée d'un herbier et d'une collection de fossiles fort remarquables. Il dressa également, en 1887, un catalogue de la bibliothèque qui comprenait, à cette époque, environ 8000 volumes. Ce chiffre a passé, en 1899, à 12000. M. Parisot est mort le 21 Avril 1890.

C'est grâce à la Société belfortaine d'Emulation que la station préhistorique des Grottes de Cravanche a pu être fouillée méthodiquement. Depuis 1890, elle consacre, chaque année, 250 fr. aux recherches archéologiques effectuées dans cette station. Une collection fort importante a été réunie dans une vitrine du Musée et attire surtout l'attention des archéologues et des anthropologistes.

La seconde question concerne les publications de la Société dans la dernière période décennale. Nous y avons répondu en envoyant nos bulletins et en signalant tout particulièrement la Notice sur l'histoire militaire de Belfort par le commandant, actuellement général Papuchon.

La 3^e question est relative aux fouilles archéologiques faites par la Société depuis 1889.

Voici la réponse qui a été faite à cette partie du questionnaire : « La découverte des Grottes de Cravanche remonte

« au mois d'Avril 1876. Les nombreux objets découverts,
« à cette époque, dans cette station néolithique furent
« transportés au Musée de Belfort et c'est seulement en
« 1890, que des fouilles méthodiques ont été reprises. Les
« premiers travaux mirent au jour un crâne, le 12^e de la
« collection (ind. céphal^e 76, 47), un humerus et un racloir
« en os de 20 cent^es de long, fort belle pièce.

« En 1891, non loin d'un amas de cendres et de charbons,
« on recueille un racloir, trois anses de poterie, trois poin-
« çons, trois silex taillés, deux valves d'anodoute, une
« ébauche en serpentine de forme ovale.

« En 1892, découverte de nombreux ossements, la plu-
« part humains, débris de poterie, deux couteaux en silex
« (15 cent. et 8 cent. de long) ; trois anses de poterie dont
« une évidée, quatre poinçons en os, quatre valves d'ano-
« doute, une hachette en serpentine ; une emmanchure
« en bois de cerf ; des bois de grand cerf et de chevreuil ;
« des lissoirs en bois de cerf, une canine d'ours de 8 cent.
« de long, percée d'une ouverture à une de ses extrémités
« et qui, probablement, a servi d'ornement ou d'amulette.

« En 1893, on exhume des ossements humains et des
« débris de poterie ; une hachette en jadéite ; quatorze
« anneaux de forme ovoïde en argile grossière pétrie, per-
« cés dans le sens de leur plus grand axe d'une petite
« ouverture destinée à y passer un lien et former probable-
« ment un collier ; deux belles pointes de flèche en silex ;
« un instrument en bois de cerf (lissoir ?) et une anse de
« poterie.

« En 1894, on met au jour deux crânes dolichocéphales
« (indices : 77, 65 et 77,10) ; deux silex taillés fortement
« cachalonnés à retouches latérales ; belle hache polie en
« aphanite de 21 cent. de longueur ; deux poinçons en os ;
« trois anses de poterie ; un couteau en silex à retouches
« longitudinales ; un bois de cerf fortement arqué, partagé
« par le milieu dans le sens de la longueur, travaillé et
« aminci à ses extrémités.

« En 1895, on découvre un polissoir en grauwacke, une hachette en aphanite ; deux instruments en bois de cerf ; des fragments d'un grand et d'un petit vase en poterie ; quatre anses mammelonnées et des ossements humains.

« En 1896, on recueille une pointe de flèche en silex, barbelée, retaillée sur une des faces, fort bel instrument ; un poinçon en os et des quantités notables de cendres et de charbon.

« En 1897, on exhume deux polissoirs façonnés avec des canines de sanglier et un crâne d'adulte du sexe masculin (ind. céphal^e : 76,08).

« En 1898, on découvre un superbe vase de 10 cent. de diamètre à l'ouverture sur 10 cent. également de hauteur, portant des dessins très artistement exécutés. Par la perfection de sa forme et de ses ornements, ce vase dénote déjà un sens artistique très développé chez les potiers de la station de Cravanche ; un maxillaire inférieur et une ébauche en serpentine.

« Depuis 1890, environ 800 mètres cubes de déblais ont été extraits de cette station préhistorique et les dépenses atteignent, à ce jour, 5500 fr. »

Bibliothèque. — Nos acquisitions se portent, de préférence vers les alsatiques et autres ouvrages relatifs à l'histoire régionale. En 1899, la Société a acheté l'Alsace au 17^e siècle, par Reuss ; les Recherches sur les anciennes monnaies du Comté de Bourgogne par Dom Grappin ; le Mémoire historique sur la ville et l'abbaye de Lure, de l'abbé Besson ; les Coutumes de la Haute-Alsace, par Bonvalot ; le Précis des opérations militaires de l'armée d'Italie en l'an VII, par notre compatriote, le général Scherer ; les Recherches historiques sur la seigneurie de Neuchâtel en Bourgogne, par l'abbé Richard ; les Légendes du Florival, de l'abbé Braun, etc.

Musée. — Nous n'avons rien de particulier à signaler au Musée. Nos ressources financières étant fort restreintes, nous n'avons pu, à notre grand regret, continuer nos

recherches archéologiques dans la station préhistorique de Cravanche et augmenter la collection déjà fort importante d'instruments et d'outils qui se trouve au Musée.

Bulletin. — Le Bulletin de 1900 est en partie imprimé. Les articles suivants y prendront place : la suite de l'Etude historique sur Belfort, par Henri Bardy, ainsi que celle du Glossaire du patois de Châtenois par Aug. Vautherin ; une Vue de Belfort en 1710, par Dubail-Roy ; les Récits d'une aïeule, par Godard et Notes sur la Grotte préhistorique de Cravanche par Courty.

Situation de la Société. — A la fin de 1899, notre Société comptait 8 membres honoraires et 433 titulaires ; nous correspondons avec 98 sociétés savantes. Depuis la réunion générale de l'année dernière, nous avons perdu deux membres honoraires : MM. Cestre et Scheurer-Kestner qui, tous deux, à différentes reprises, ont fait des dons importants à la Société et MM. Bredmestre, l'abbé Mercelat, Jules Stiegler, Taboureau, Georgino, Eugène Muller, Delarue, Märtzloff, Alphonse Canet, Grumbach, Auguste Juster, Genty, Wagner et Paul Tisserand, membres titulaires.

La situation financière est excellente et notre Trésorier va nous en faire l'exposé.

M. Kauffmann, trésorier, donne l'état suivant des finances de la Société, à la fin de 1899 :

Dépenses

Achats de livres et publications	194	65
Reliure.	10	"
Allocation à l'aide bibliothécaire.	400	"
Impression et port du Bulletin	1122	40
Recouvrement des cotisations.	52	10
Travaux et fouilles aux Grottes de Cravanche	250	"
Prix offert au Lycée	20	"
Frais de secrétariat	55	50
Imprimés et divers	37	50
		2142 15

Recettes

Excédent au 1 ^{er} Janvier 1899	525	»
Subvention du département au Musée	200	»
" " à la Société d'Emulation.	250	»
Cotisations	1675	»
Vente de bulletins.	158	»
Intérêts des sommes déposées	36	46
		<hr/>
	2844	46

Recettes	2844	46
Dépenses	2142	15
Excédent.	702	31

Les comptes du Trésorier sont approuvés par les membres présents.

L'assemblée procède au renouvellement du tiers des membres du Comité. Sont élus pour 3 ans : MM. Bardy, Baumann, Schirmer et Viillard Léon, membres sortants et M. l'abbé Hirn, en remplacement de M. le Dr Marty, démissionnaire.

BIBLIOTHÈQUE

Ouvrages reçus en 1899

ACHATS

- L'Alsace au 17^e siècle par Rod. Reuss, T. I, Paris 1897, 1 vol. in-8^o.
Nouvelles œuvres inédites de Grandidier, *Alsatia sacra*, I,
publiées par l'abbé Ingold, Tome III, 1899.
Recherches sur les anciennes monnaies du Comté de Bourgogne,
par D. Grappin, 1 vol. in-12, Paris 1782.
Extraits de la Gazette de France, 17^e siècle, 55 pages manus.
Mémoire historique sur la ville et l'abbaye de Lure, le prieuré
de St-Antoine et les seigneuries de Lure et Passavant, par
l'abbé Besson, Besançon, 1846, 1 vol. in-8^o.
Coutumes de la Haute-Alsace, dites de Ferrette, par Bonvalot,
Paris, 1870, 1 vol in-8^o.
Grande encyclopédie, 24^e volume.
Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 26^e fascicule.
Mulhouse français, par Aug. Lalance (1798-1871) Paris, 1898,
1 brochure in-8^o.
Le colonel Densert à Belfort, par de Prinsac, Paris 1878, 1
broch. in-12.
Précis des opérations militaires de l'armée d'Italie en l'an VII,
par le général Scherer. A Paris, chez Dentu, an VII, 1 broch.
in-12.
St-Dizier, par l'abbé Faivre, Delle 1899. 1 broch in-8^o.
Rouget de l'Isle, par Tiersot, Paris, 1892, 1 vol. in-12.
Recherches historiques et statistiques sur la seigneurerie de
Neuchâtel au Comté de Bourgogne, par l'abbé Richard,
Besançon, 1840, 1 vol. in-8^o.
Histoire naturelle du Jura, par le frère Ogérien : Géologie, 2
vol. ; Botanique par Michalet, 1 vol. ; Zoologie 1 vol. ;
Paris 1863.
Légendes du Florival par l'abbé Braun, Guebwiller, 1866,
1 vol. in-8^o.

Revue d'Alsace, 1899, 1 vol.

Annales franc-comtoises, 1899, 1 vol.

Iuventaire des archives départementales de la Haute-Saône.

Archives civiles, série B, par Besson, 1^{er} vol. 1865 ; 2^e vol. 1874.

DONS

Sur l'emploi de désinences caractéristiques dans les dénominations des groupes établis pour les classifications zoologiques par Janet, 1898, 1 broch., envoi de l'auteur.

Les habitations à bon marché, par Janet, 1897, 1 broch., don de l'auteur.

Notice sur les travaux scientifiques présentés par M. Janet à l'Académie des sciences, 1896, 1 broch., don de l'auteur.

Sur un organe non décrit servant à la fermeture du réservoir du venin et sur le mode de fonctionnement de l'aiguillon chez les fourmis, par Janet, 1898, 1 broch., don de l'auteur.

Réaction alcaline des chambres et galeries des nids de fourmis, par Janet, 1898, 1 broch., don de l'auteur.

Sur une cavité du tégument servant, chez les Myrmicinæ, à étaler, au contact de l'air, un produit de sécrétion, par Janet, 1898, 1 broch., don de l'auteur.

Etude sur les fourmis, les guêpes et les abeilles, par Janet, 1898, 3 broch., don de l'auteur.

Démosthène était-il bégue ? par le Dr Chervin, 1898, 1 broch.. don de l'auteur.

Bulletin du Club Alpin français, 1898, 9 n°s, don d'un anonyme.

Mes heures d'oubli, poésies, par Edouard Lhomme, 1899, 1 vol. in-12, don de l'auteur.

Les manuscrits des anciennes maisons religieuses d'Alsace, par Ingold, 1 broch, in-8°; 1898, don de l'auteur.

Contribution à l'étude lithologique et chimique des roches du Portugal, par le D^r Bleicher, 1898, 1 broch., don de l'auteur.

Quelques pages de l'histoire de St-Dié pendant la Révolution, par Bardy 1899, 1 broch., don de l'auteur.

Etudes d'ethnographie préhistorique : Fouilles à Bassempong en 1897, par Piette et de Laporterie, 1 broch in-8°, envoi des auteurs.

Tempérament et délinquance, par le docteur Marty, 1899, 1 broch. in-8°, don de l'auteur.

- St-Rémy et la famille de Rosen, par Dubail-Roy, 1899, 1 broch. in-8°, don de l'auteur.
- Compte-rendu des séances de l'Académie des sciences (12 Juin au 25 septembre 1899), 16 n°s, don de M. Berger.
- L'anabaptiste ou le cultivateur par expérience, Almanach de 1830, don de M. Nardin.
- Le Messager boiteux des quatre parties du monde, 1831, don de M. Nardin.
- Le Messager boiteux d'Alger, 1833, don de M. Nardin.
- Souvenirs du lieutenant général Vicomte de Reiset (1775-1810), par le Vicomte de Reiset, 1899, 1 vol. in-8°, don de l'auteur.
- Examen du mémoire de M. de Peysonnel relatif aux prétentions des divers princes d'Allemagne qui ont des propriétés dans les provinces d'Alsace et de Franche-Comté, par le baron de Rathsamhausen, 1790, 1 broch. in-4°, don de M. Billiet.
- L'anthropologie au Congrès de Boulogne-sur-Mer, 1899, par Ph. Salmon, 1 broch. in-8°, don de l'auteur.

ENVOI DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

- Bulletin de la Société grayloise d'Emulation, n° 1, 1898, 1 vol. n° 2, 1899, 1 vol.
- Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1897, 1 vol. ; 1898, 1 vol.
- Annales de l'Est, 1899, 4 fasc.
- Bulletin du Musée historique de Mulhouse, 1898, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1897, 1 vol.
- Annales de la Société des sciences naturelles de La Rochelle, 1897, 1 vol.
- Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 1^{er} et 2^e sem^{re} de 1899, 2 vol.
- Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques : bulletin des sciences économiques et sociales, 1898, 2 fasc. ; bulletin historique et philologique, 1898, n°s 1, 2, 3 et 4, 2 vol. ; 1897, n°s 3 et 4, 1 vol. ; bulletin archéologique, 1898, 1^{re} livr., 1 vol. ; 2^e livr. de 98, 1 vol. ; 3^e livr. 1 vol. ; 1899, 1^{re} livr. 1 vol.
- Revue historique du Maine, 1^{er} et 2^e semestres de 1893, 2 vol. ; 1^{er} semestre de 1899, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 1897-98, 1 vol.

- Mémoires de la Société savoisienned'histoire, 2^e série, Tome 12, 1898, 1 vol.
- Bulletin de l'Académie delphinale, 1897, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie des lettres et sciences d'Aix, Tome 17, 1898, 1 vol.
- Séance publique de l'Académie des lettres et sciences d'Aix, 1898, 1 broch.
- Bulletin de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, Tome I, 1897-98, fasc. 1, 2, 3.
- Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1898, 1 vol.
- Flore de France (publication de l'Académie de la Rochelle) par Rouy et Foucaud, Tome 5, 1899, 1 vol. ; Tome I, 1893, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 1897-98, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, Tome 2, livre 2, 1899.
- Bulletin de la Société fribourgeoise des sciences naturelles, vol. 7, fasc. 1 et 2, 1898, 1 vol.
- Mémoires et documents de la Société nationale des antiquaires de France, 1898, 1 vol.
- Bulletin de la Société scientifique des Basses-Alpes, 1898, 4 fasc.
- » » archéologique de Nantes, 2^e semestre de 1897, 1 vol. ; 1^{er} et 2^e semestres 1898, 2 vol.
- Bulletin de la Société archéologiq^e de Béziers, Tome 27, 1898, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1898, 1 vol.
- Compte-rendu des fêtes du cinquantenaire de la Société d'archéologie lorraine, 1898, 1 fasc.
- Bulletin de la Soc. archéologique de Tarn-et-Garonne, 1898, 4 fasc.
- Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, 3^e livr. du Tome 6, 1899, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Metz, 19^e et 20^e cahiers, 1895 à 1898, 2 fasc.
- Annales de la Société botanique de Lyon, 1898, 2 vol.
- Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 2^e fasc. du 26^e vol. 1899.
- Bulletin de la Société de statistique de l'Isère, 4^e série, Tome 4, 1899, 1 vol.
- » » d'étude des sciences naturelles de Béziers, 1897, 1 vol. ; 1898, 1 vol.

- Bulletin de la Société historique de Langres, 1^{er} Janv. 1899, 1 livr.
Annuaire bulletin de la Société d'histoire de France, 1898,
1 vol.
Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes
Maritimes, T. 16, 1899, 1 vol.
Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-
Saône, n^o 29, 1898, 1 vol.
Annuaire de la Société philotechnique, 1898, 1 vol.
Ornis, Tome 9, n^o 3, 1 fasc. ; n^o 4, 1 fasc.
Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 1898-99, 1 vol.
Annual Report of the Smithsonian Institution, 1896, 1 vol. ;
1897, 1 vol.
Bulletin de la Société d'Embellissement de Belfort, n^o 4, 1899,
1 broch.
Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de
Besançon, 1898, 1 vol.
Documents relatifs à l'histoire du Vallais, publiés par la Société
d'histoire de la Suisse romande, par l'abbé Gremaud, Tome 8,
1 volume.
Bulletin de la Société botanique des Deux Sèvres, 1898, 1 vol.
» de l'Académie du Var, 1898, 1 vol.
Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de
Tarn-et-Garonne, 1898, 1 vol.
Bulletin de la Société des sciences de Nancy, 1898, 1 vol.
» » d'histoire naturelle d'Autun, 1^{re} Bulletin,
2^{re} partie, 1897, 1 vol. 1^{re} Bulletin, 1^{re}
partie, 1898, 1 vol.
Mémoires de la Société éduenne, Tome 26, 1898, 1 vol.
Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, 3^{re} fasc.
de 1894.
» » pour la conservation des monuments his-
toriques d'Alsace, 2^{re} série, Tome 19,
1899, 1 vol.
Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1898, 1 vol.
Actes de la Société jurassienne d'Emulation, 2^{re} série, 7^{re} vol.,
1899, 1 vol.
Catalogue des actes du Dauphin Louis II devenu Louis XI rela-
tifs à l'administration du Dauphiné par Pilot de Thorey,
publié par la Société de statistique de l'Isère, 1899, Tomes 1
et 2, in 8^o.

— XXXIII —

- Enquête sur les conditions de l'habitation en France, par de Foville. Tome 2 (publié par le Comité des travaux historiques et scientifiques) Paris, 1899, 1 vol.
- Bulletin de la Section des Hautes-Vosges du Club alpin français, n° 11, 1898, 1 fasc.
- Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1898, 1 vol.
- Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, Tome 11, 1899, 1 vol.
- Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, Tome 7, 1898, 1 vol.
- Bulletin of the geological Institution of Upsala, 1898, 1 volume.
- Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 4^e série, Tome 3, 1899, 1 vol.
- Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1898, 3 fasc. ; 1899, 1^{er} fasc.
- Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1899, 1 vol.
- Bulletin de l'Académie delphinale, 4^e série, Tome 12, 1898, 1 volume.
- Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, 1898-99, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France (29 Novembre 1898 au 14 Mars 1899) 1 fasc.
- Table alphabétique des matières contenues dans les 10 volumes (1890-99) des Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1899, 1 fasc.
- Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens, XV. Jahrg. 1899, 1 vol.
- Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes à Toulouse le 8 Avril 1899, 1 fasc.
- Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, 1898, 1 volume.
- Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, 6^e série, Tome 8, 1897 et 1899, 2 vol.
- XII Bericht über die Thätigkeit der Naturforschenden Gesellschaft in Solothurn 1898-99, 1 fasc.
- Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, 1^e et 2^e Trim^{es} de 1897, 2 fasc.
- Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences de Rouen, 1897-98, 1 vol.

— XXXIV —

- Les chartes de St Bertin, par l'abbé Bléd (publiées par la Société des antiquaires de Morinie), 4^e fasc. du Tome 4, St Omer, 1899, 1 vol in 4^o.
- Mémoires de la Société historique de Langres, 1899, 1 broch in 4^o.
- Bulletin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence, 1899, 4 livr.
- Mélusine, 1898 et 1899, 6 fasc.
- Bulletin de la Société archéologique du Finistère, 1898 et 1899, 11 n^{os}.
- Revue scientifique du Limousin, 1898 et 1899, 5 n^{os}.
- Bulletin de la Société lorraine de photographie, 1898 et 1899, 9 n^{os}.
- Annales de la Société d'Emulation de l'Ain, 1898 et 1899 4 fasc.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône et-Loire, 1898 et 1899, 10 n^{os}.
- Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans, 1897 et 1898, 3 fasc.
- Bulletin de la Société géologique de France, 1898 et 1899, 11 n^{os}.
- » historique de l'Orne, 1898 et 1899, 4 fasc.
- » de l'Alliance française, 1899, 4 fasc.
- » » la Société géographique de l'Est, 1898 et 1899, 5 fasc.
- » » des études littéraires et scientifiques du Lot, 1898 et 1899, 4 fasc.
- » » Diana, 1898 et 1899, 4 fasc.
- » » Société d'agriculture de la Lozère, 1898 et 1899, 8 n^{os}.
- » » d'étude des sciences naturelles de Reims, 1898 et 1899, 4 fasc.
- » » industrielle de Mulhouse, 1898 et 1899, 5 fasc.
- » » d'études des Hautes-Alpes, 1898 et 1899, 5 fasc.
- Revue » d'anthropologie de Paris, 1898 et 1899, 5 fasc.
- Bulletin de la Société des antiquaires de Morinie, 1898 et 1899, 4 fasc.
- Revue de l'Avranchin, 1898 et 1899, 4 fasc.
- Bulletin de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, 4^e fasc. de 1898.

— XXXV —

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, 1898 et 1899,
4 fasc.

- » » industrielle de Rouen, 1898 et 1899, 6 fasc.
- » » vadoise des sciences naturelles, 1898 et
1899, 3 fasc.
- » » d'étude des sciences naturelles de Nîmes,
2^e Sem^e de 1898, 1 fasc.
- » de l'Asssociation philotechnique, 1898 et 1899, 6 n^{es}.
- » de la Société archéologique de Nantes, 2^e Sem^e de 1897,
1 vol. ; 1898, 1 vol.
- » » dunoise, 1898 et 1899, 2 fasc.
- » » des sciences naturelles de l'Ouest de la
France, 1899, 3 fasc.

Mémoires de la Société d'agriculture d'Orléans, 1897 et 1898,
2 fasc.

GLOSSAIRE

DU

Patois de Châtenois⁽¹⁾

N

N', Voy. *ne* (négation).

Nâ, [Nau*], Noël (voy. *nöé*), Bf. *Nouel*.

Naal, n. pr. à Béthonvillers. Du L. *natalis*.

Nächi, Noircir, voy. *noi*. Fréq. est le passage de *oi*, a *ä* et *ă* en *oi*. Voy. *voi*, *vardjie*, *poi*, *pă*.

Nâchot, (bò di), Bois de l'Arsot, à Offemont. Sermamagny, *Lo Nachot*. Rég^t rs fr. devient *ch* en patois. Voy. *Achon*.

On dit aussi *Narsot* (Dr J. V.) qui paraît forme franco-patois. Notons que ce mot comporte l'article, ce qui indique à l'origine un subst. commun.

En 1487, *Assat*; 1573, *Arssat* (2), La 1^{re} a donné la forme autrichienne [Hassehat] 1347, quoique relevée postér^t mais existant auparavant.

? Le VFr. *arce*, *arceau* = Enceinte fortifiée ou palissadée, etc.; du L. *Arx-arcis*.

Nädje, Neige ; p. aj. [Noidje*]; id. en Salbérien ; *Noije*, à Besançon.

Nädjie, Neiger. *Nädjoutal*, neiger léger^t.

Noidjie, où l'on dit *noidje*.

Naî, Nez (Nairi. sm. *narine*); [Nâ*], Pont-de-Roide, Étobon, Vescemont, pat. Rosemont ou montg.

***Naidjie**, Nager (Néopat.). *Naidju*, nageur. Voy. *Niuai*, *Naidje*, nage. *Naidjoûere*, [Nageoire].

Naie, [Nef*], Allée centrale de l'Eglise (nef). En pat. *Montb.* Mandeure, barque. Du L. *navis*.

Aux **Najettes** ou **Nagettes**, l. dit : terre à Réchésy.

(1) Voir les bulletins n^o 15, 16, 17 et 18.

(2) Bull. Soc. Bf. ém. (1888-89). Art. com. par M. Dubaïf-Roy.

Naiji, Rouir à la rosée (chanvre), ou dans des fosses d'eau ; *Naïja*, à Albertville ; *Enáiza*, en Lgdoc ; Breton, *éoji* : *Enéji*, à Auxel, Enlever la filasse ; à Bournois, apaiser par le travail.

Nain'ni, Nenni, négation à l'adresse des gens auxquels on dit vous. *Nâni*, à Porrentruy Du L, *non illud* ; ancien fr. *Nennil*.

★**Naïpe**, Nappe (néopat.) ; voy. *tiuai·ye*. *Naipieu*, toile de ménage à dessins tissés, ou de fabrique, destinée à faire des nappes ou des serviettes.

Nairi, voy. *naî*.

Naiture. Orifice génital des femelles mammifères.

Naivate, Navette, *Brassica Oleifera*.

Au *Navot*, l.dit de terre à Chèvremont.

Nai·yate, (dim. de *Noûe* ou *Noye*), ou *Nayotte*, l.dits à Danjoutin, Etueffont-Bas, Suarce, Vétrigne, Abévillers, etc.

Nai·yate, Navette de tisserand ou de fabr. de filets.

Catche-Nai·yate, Jeu analogue à celui du furet, dans lequel une société de femmes assises sur un banc, tiennent relevés leurs tabliers en sacs, dans lesquels elles font circuler un petit objet (la *naî yate*) qui peut tenir dans la main, en la faisant passer, ou simulant son passage d'un tablier dans l'autre, pour mettre en défaut la surveillante chargée de découvrir la « *naî yate* ». Pendant ce temps les joueuses disent à qui mieux mieux, *câtche, câtche naî yate*. Celle dans le tablier ou les mains de laquelle la « *naî yate* » est surprise devient surveillante à son tour.

Naî yate est le dim. du m. suivant.

Nai·yes, Dragées de Baptême. Bf. *Nâ·yes*. Du L. *natalitia* ; spl., présents les jours de naissance.

Nâle, Nielle des champs ; *Lo niale*, à Angeot. Les graines en sont noires ; *Agrostemma Githago*, L. Du Lat. *nigella*, noire.

Nän, [Non*], à Chalonvil. ; voy. *niön*.

Nandjate. sf. *Petite ange* (en p. ange est fém.), p^r *andjate*. Dans une procession, enfant en surpris couronné de roses chargé de répandre des roses sur le parcours du S^t-Sacrement.

Nânmoyen que, Je pense qu'il y a moyen que.

Nonmoyen, à Fontaine.

N'a moyen = N'ât moyen, au Montb. = N'est moyen, est-il vrai, pas possible ? (Contej).

Nanmoyen, adv. vraiment; ex : *Hé bin, el ât venu!*
Réponse, *Nanmoyen* = pas possible!

Nan-ne, Id. à Angeot, Anne. Ici addit. d'une N de tête comme dans *Nandjate*.

Nappez, n. pr. TBf. *Vellescot*.

Nardin, anc. n pr. ^{c^{ons}} G-y, *Faucogney*, etc.; arr. *Montb.*, abrév. de *Bernardin*. St Bernard y était assez en renom pour que l'arc-en-ciel soit appelé *coenate de St Boinaï* (à *Mandeure*), à *Maiche* (*Bouanâ*).

Nardin de Granvillars, 1162 (L. *Viellard*).

Nerduyn, XIV. s^e à *Feeche*, la 1^{re} syl. pat. aj.; p^r *Nairduin*.

N'at ce pé, - *pétes* (^{c^{on}} *Delle*); voy. *non pie*.

***Naution** (Dans le *guignol de Bes.*) [Nation]. *Naution que t'és !* Race (mauvaise) que tu es.

Nation, à *Exincourt*; id. sign.

Navrà, Blessé, à *Plancher*; [Navré*], Vfr.

Naye, Anc^e maison seigneuriale à *Offemont*, dans laquelle il y a d'anciens fourneaux en fonte massifs.

Nă·yie, 1^o *Noyer*, 2^o être inondé; ex. . *lîes prâis nă·yönt*, les prés sont inondés; *lîes Montbillaüs nă·yönt*, les gens de *Montb.* sont inondés. — [Noi·yie*], à *Angeot*, etc. Fr. Bf. *Ni·yer* ou *Neiyer*.

Ne... pie, Ne... pas. Ne... pë, ne... p', Ne point. È n' pë, pour il n'a point.

Në, art. indéf. Une, voy. *in*. L'adj. num. est *yëne* (une). *E ye në fön·ne*; è y ön e yëne = il y a une femme, il y en a une.

Në reprend q.f. l'e initial original. Voy. aux m. *laivaï* et *sön*.

(1) *Në* en dial. als. d'*Hindlingue* (Entraigne) = un; ex. : *ne monn*, un homme.

Nenâ, p^r *nën~ät* (*non est*), Non pas. A *La Roche Bernard*, *nonâ*.

Le contr. est *chi â* (si est).

Neu, s. f. Nuit. *Neutu*, [*Nuiteux*], de couleur obscure foncée parlant d'une étoffe; voy. *rôneu*.

Neuri. Nourrir.

Djan Neury (*Néry* à *Vescemont*). Le héros de la Chs du *Rosemont*. Le n. pr. *Nourry* fr. = gras (L. *Larchey*).

(1) La parenté *arya*, reparaît ici.

Neusillate, Oscille, à Mandeure ; Neusiote, à Maiche.

Pr la prothése d'une *n*, voy. *nandjate*, voy. le m suivant.

Neusille, [Nesille*], VFr. ou *Noisille* ; Noisette ; Angeot, *neujilles* ; près Delémont, *neujaille* ; ailleurs, *nzilles*, Rouge-mont, Etueffont ; *neujate*, Fougerolles.

Neusillie, Noisetier ; voy *conre* pour le bois de ce n
Neusilliere, adj. de noisette.

L.dit **Neusillate**, près Ch., où était un ancien bois, près la Savoureuse.

(**Neusillate**, à Mandeure =.Oseille ; voy. Neusiote.

Ön·naie de neusilles, ön·naie de filles !

Neusiote, voy. Malate.

Neveur, Neveu ; au fém. Niece.

En 1762 : « Son parain fut son cousin Pierre-Christophe Lapostollet et sa marraine, sa sœur Ursule Lapostollet, tous deux mes *neveur* et nièce. »
(Généal..., manusc. de la famille Chardoillet, de Bf.
— Châtenois).

En 1243 : « A Amey (1), mon cher *nevour*, seigneur de Montfaucon. »

(Doc. TBf. L. VIELLARD).

En 1322 : « Hugues de Bourgogne, curateur de Damoisel Othenin, ... son chier... *nepveur*. »

(TUEFFERD, hist. des c. de Montb.)

Ni, 1^o Conj. nég. Ni ; 2^o nég. Non ; ex. : *i te dis que ni* ; en répons. contrad. à *i te dis que si*.

Ni, s. m. Nid. *Niaie*, s. f. nichée. *Nitchie*, nichier.

Niâ, s. m. 1^o Nichet, à Ch., à Montb. 2^o [Niais*], en Montb. (c.-à-d. qui sort du nid). 3^o Qui reste longtemps au lit, à Bournois.

Niâ, à Annecy, Sav., nourrisson, à Albertville, marmaille. Rad. *ni*.

Niau, marmot, à S-y (2), Vescemont : ex. : *sale niau* !

Gnâ ou **Gnâl**, dans *Gnal Maingny*, paraît notre mot francisé et pourrait = *Petit* (Magny).

Niafe, s. f. TBf. Boue.

Niafe, s. m. Savetier. Auxel., Plancher, Bf. et argot parisien.

Niaque, Gifle, à Offemont *Niaquaï*, Gifler. Voy. cong. *niergue* et *nit'ye*. **Nioque**, coup, bosse, à Plancher.

(1) Amédée.

(2) S-y est pr Sermamagny, comme G-y pr Giromagny.

Nice, Nice, vx Naïve, simple d'esprit. *Nièche*, à Commentry ; Nessi, en Lozère.

Nicoulâ. Nicolas. Voy. *Coulâ* ; Nicol, anc. n. pr. Ajoie. *Nicot*, n. pr. à Etueffont (peut-être aussi abrév. de *Janicot*).

Colin, n. pr. St-Dizier, Croix. *Nicos*, anc. n. pr. à Eloye.

Clauss, forme als. germanoph. — *Kleinclausz*, n. pr. als. (Petit Nicolas).

Colney, n. pr. au Valdoie.

Bounicol = *Boue Nicol*, bois à Offemont, Stoff.

Collinet, dim. à Ch., Bermont. *Colinat*, anc. n. pr. d'Ajoie.

Nie, s. m. Nerf.

Niece, s. f. Nièce ; voy. pour le masc. *neveur*.

Nieche, Nasse. *Nefse* (peut-être pr *nesse*), fr.-pat. Cout. du Rosemont. Bonvalot. L. *Nassa*.

***Niegclidje**, [Négliger*].

Niemma, Surn. enf Ch. *Nimat*, anc. n. pr. à Vescemont 1487, ce dernier nom est peut-être altér. enf. de *Mignat* (!).

« Jean *Nimat*, Jean *Nimot* », anc. n. pr. à Chèvremont ; voy. *Mugnate*.

Nien·niot, très petit, en parlant d'un jeune enfant. Esp. *nigno* (nino) ; au fém. *Nien·niate*. *Nien·niote*, sobriq. Bf. Dr Corbis.

Niengne, abrév. ou radic., id. sign., sobriq. fém. augm.

Nien nien, m et f., syn. de *Nice*, molle, lente, sobriq. Salbert. Parler *nien.nien*, parler niais en trainant.

Niergue, Calotte, à Exinc. ; coup sur le nez. Cong. au fr. [Nargue]. Voy. *niaque*.

Nimot. Voy. *Niemma*.

***Nine**, Bf. *Naine* ; ex. : de réaction fr. contre la prononc. nasalisée patoise supposée de *nainne*.

Nini, enf. Eugénie.

Nin·ni = *Nain·ni*, voy.

Niō, Nœud, [Nō*], VFr. *Niuatu-se*, Noueux-se. *Niuatai-e*, garni-e de nœuds. *Niolâ*, Nouer à Plancher (Poulet).

Niō di cō (Nœud du cou), Nuque, jonction en arrière du crâne avec les vertèbres cervicales, articulations des vertèbres supérieures. Bf. *Nœud du col*.

Niôle, adj. f. Niaise ; id. au Salbert ; cong. à *nice*.

(!) En effet, il y a au Livre Rouge, Bf. (Dubail Roy), Vauthier *Nimat*, frère de Jean *Mignat*.

Niōn, [Non* (sans politesse), en tutoyant. *Nan*, à Chalonv. ; *Niān*, en Month. et TBf. ; *Nit'*, en Als.

Id. in chs Rolland. Le traître Ganelon détournant Charles de marcher à l'Olifant dont le son venait de Roncevaux ;

..... De bataille est *nient*,
Ja estes vus vielz e fleuriz e blancs,
Par tels paroles vus ressemblez enfant.

Nioniote, s. f. Bagatelle, chose de rien. A Exinc, *niainiote*, homme de rien, sans énergie ; comp. avec *nien·niot*.

Nitchie, Nicher.

Nit·ye, [Nique], Glaire du nez. *Nāque*, à Poligny.

Nit·yai, [Niquid] ; litt. gamin qui a de la « nique » au nez. Morveux ! Au fém. *Nit·yaidje*, morveuse ! — *Nitiu*, qui a ord^t de la *nit·ye*, inj.

Nit·yerait, flocon de « *nit.ye* » expulsé. — Cong. au fr. nez ou plutôt l'adj. hyp. *nasique*.

Niuatai-u, voy. *nio*. Les dérivés des noms en ö ou öt prennent un a, comme cela a lieu p^r les form. fém. où *ot* devient *ate*.

Niu-e, adj., [Nu-e*].

Niuai, v. n. Nager. **Naidjîe* (néo. pat.), id. Celt. B, *neui* (cong.).

Il y a à Ch. et ailleurs, dans le voisinage, une manière de nager spéciale, assez curieuse et élégante, qui doit être fort ancienne et indigène en notre pays. Elle consiste à battre alternativ^t, d'un pied et de l'autre, la surface de l'eau qui jaillit en gerbes de pluie, mais elle a l'inconvénient d'imprimer au nageur une allure lente, inconvénient peu important en notre pays, vu le peu de largeur de nos cours d'eau.

Ajoutons que les Kabyles des environs de Bougie, nagent en frappant de leurs pieds la surface de l'eau, A. Bruat, *nepos*.

Niuai, v. Nouer. *Dieniuai*, dénouer.

Niûe, s. f. Nue. *Niuaidje*, nuage.

Niuëf, Neuf (n. de nombre). *Nuëf*, à Eschène (aj.). *Niûefième*, neuvième.

**Niûevain·ne*, Neuvaïne (prières).

Niufain·ne, environ neuf.

Niun, 1^o Nul, ou personne, ex. : *niun n'at venu* ; 2^o Nullité, homme de rien, ex. : *ce n'at niun*, c'est une nullité ; du L. *non unus*. *Id.* en tout TBf.

Niure, [Nuire*].

Niuevelle (Djan), voy. *Djan*.

Nivê, [Niveau*; Nivelai, Niveler.

Nix, c'est la négation als. ; all. *nicht*. Rarem^t employé (grossier).

Nō, Net à G-y., *nō* orthographié *Not*, à Ch. dans les n. comp. Voy. *Mânot*.

Nō, f. *nôve*. Neuf, neuve, nouveau-lle. *Quoi de nô* ?

Nô, Nau. Voy. *Noûe*.

***Nobiesse**, [Noblesse] : *Nôb'ye*, noble. *Noble*. anc. n. pr. de Grosmagny.

Noblot, TBf. *Noblat*, n. pr. à Lachapel-s-R.. où règne encore les diminutifs ajoulots en *at*. Noblat (1740), prévôt et bailli du comte de Belfort. — *Noblot*, XV^e s^e à Chevremont.

Nôdèles, s. f. pl., (à Bf., *Noudles*) ; Nouilles, de l'All. *nudel*. Angeot : Nôdelë.

Noë, voy. noue.

Noë! [Noël* en VFr. N'est employé en pat. que dans la chanson du bon an. Interj. de joie et de bienvenue à l'entrée des Rois et des Reines aux changements de règne, et aux grandes fêtes (Roquef.) par ex. à Noël.

En pat. : *Voichi lou bon_ón qu'ât venu, chantons, Noé !*

Tout lou monde ât riedjoûe_yi, chantons, Noé !

En noëls de Bes. : ... Grant Thiennot et lai Zibé ;

Chantons tretou, de pa Dé,

Noué ! Noué !

Notre cri *Noé* paraît emprunté à l'anc. fr. d'où la différence avec notre *nâ* (Noël), voy., d'autant plus que chantons se prononce à la fr.

Noi-re, [Noire*]. Dim. *Noirot-ate*, servent de surn. aux personnes et de n. aux animaux. *Noirat*, n. pr. ajoulofone.

Noirâsse, augm. (Salbert), femme noire, péj.

Noire Ave (étang de), situé près de l'étang d'Autriche (Roppe).

Noirmouchot. voy. *moûetche*. *Nois Trontchots*, hameau de Frahier. Tunnel des *Noirmouchots*, devers Chapagney.

Nachi, *Noircir*. *Nare*, noire à Pont-de-Roide.

La Noie, L.dit à Giromagny = noue, voy.

Noinante [Nonante*, bien impropr. remplacé en fr. par quatre-vingt dix. Ce m. se dit à peu près dans toute la France,

excepté dans le dialecte de l'Isle de France. En Belgique Wallonne, il est fort employé en fr. de même en Suisse française (1).

Nom dâlai, petit juron = Nom Dè lai? = N. Dieu là.

Nom de la, se dit q. f. en fr.

Nom Dè (Nomine Dei¹), voy. Dè. *îeh! nom Dè! i só ne pouere fön-ne*; Eh! par le nom de Dieu! je suis une pauvre femme.

Nom Dè! oui (oui est néopat.) = le *Dame! oui*, de l'Ouest.

Nom Dè ail (ail = oui, oil; arch.).

« *En nom Dieu!* Gentil prince, c'est vous et non un autre, » dit Jeanne d'Arc, à Chinon, à Charles VII, dissimulé sous un vêtement de peu d'apparat.

Nônmâf, Nommay, 1^{er} vge au sud de Ch. (Montb.) où commence le pat. de Montb. Novomas en 1147.

C'ât nôete Côthrinote

Qu'ön ât ollai faire dées *vouicotes*; voy. *vouit'yes*.

— *Soillot, Onchot*.

Non·nai, Non·nate, aj.; voy. nouénai.

Nonef, surn. à Bourogne (Janvret), paraît form. enf. de Joseph.

Nonpie? N'est-ce pas? Cette express. a un pl. de forme verbale comme la 2^e pers. ind. pr. des v. en *re*!!

Nonpietes, employé en s'adress. à plus. pers., ou en « *Vou sai·yant* »; voy. ce mot et *pîe*.

En p. aj. et autres *N'ât ce pé*, au pl.: *N'ât-ce pétes*.

Nonpi poitchant, [Non pas pourtant*, cependant, pour ça non (Mandeure)].

Oh! pi poitchant. [Oh! pas pourtant*, cependant, pas pour ça (Chamesol) (2)].

Nöntä·yie, Nettoyer. Ind. pr. *i nönta·ye*, conj. sur *aivancie*.

Ietre nönta·yie, avoir perdu au jeu ce que l'on peut jouer.

Nönta·yu, Nettoyeur.

Nönta·yures, s. f. pl. 1^o Nettoyage; 2^o s. f. sing., Délivre, chez les bestiaux.

***Noque**, Montg, Mont. et Sous-Mont.; syn. de *bolate* ou de *guenêfèle*: *Brue de Noque* (Salbert), bouillon, où cette pâte a *bouilli*, chose de rien; en pays d'Aoste, *Nioque*.

(1) Les Français ne doivent pas adopter le n. de « Suisse romande », mot fabriqué et employé dans un esprit d'hostilité contre la France, tandis que pr la Suisse germanophone, « Suisse allemande » est conservé.

(2) Dans Villeb. contin. p^r H de Valenciennes : Et nonpourquant, sé il feust remès, trop fust vilaine chose à nous (p. 173).

Nouces, pl. [Noce-s, célébration et fête du mariage, *Nou-ça'yu*, [Noçoyer], gent de la noce.

Le pat. a gardé le pl. *nouces*, comme le Lat. *nuptiæ*.

Nouche, sf. Noix, pat. aj. (Bretagne, Vermes, etc.); voy. *îetchalon*.

Noüé, Eteimbes, Felon, Lachapelle-s-R...., pat. ± aj.

Noüe, sf., Id. en fr.; [Neu*]. en p. mont., pré ou pâturage humide; *Noie*, *Nau*, *Nols*, *Nos* ou *Nôz*, *Noye*, *Nolz*. *Noix*, *Noe*, *Nouais*, en TBf.; n. de l.dit très fréquent. Il se retrouve en Alsace rhénane en formes nombreuses. L.dit à Ch., *îes Nouës*. *Les Nols*, Chavannes-le-G., Foussemagne (Stoffel), Dim. *nai-yate*; *Noyates*, Etueffont-B.; *les Noyes*, Trétudans, fr. cad; *Les Naux* ou *Nols*, Chavannes-l-G., Foussemagne.

L.dits : *Noll* (Murbach), *Nollen* (Niederbruck, Ligsdorf), *Nollmaten* (Lutter), etc.

Node, l.dit à Courtavon (H^{te}-Alsace); *Noden*, l.dit Ferrette, Sentheim; *Nodenweyer*, étang à Lebeucourt (Liebsdorf), c^{on} Ferrette).

Næhlen, l.dit à Colmar; *Nolla*, torrent c^{on} Grisons; *Nant*, vge fribourgeois; *Nol*, hameau zuricois; *Nollenberg*, ferme c^{on} St-Gall (ancienne aire celtique de la Suisse); *Nælley*, l.dit à Vge-Neuf, Hte-Als.; *Nollersperg*, à Sickert, terr. Masevaux (Stoff, (1).

Noz d'Ajou, à Réchésy, etc. *Neu*, l. dit à Plancher, mare (Poulet).

VFr. : *Noue*, Terrain humide ou traversé par des ruisseaux.

Haute *Nau*, Haute *Noue*, Grandvillars; *Varderc Nollen*, Masevaux (Noia).

Sur la *Noz* (Terrier St-Ulric, 1568), Stoff. — B. Lat. : *noa*, *noda*, *nodula*. Lgdoc, *Naou*, auge, fosse à tan, etc. Orig.-Celt.: *Naoz*, Celt.-B.; Savoie, *Nant* = ruisseau (2).

Non Mangeot (= noue...), à Fontaine; *La Favernau*, l.dit à Cunelière.

Dunand, n. pr., S.-E. de la Comté, à parler Sovoyophone (se trouve aussi à Bourogne, TBf). *Dunod*, anc. n. pr. à Châtenois, mais n'en paraissant pas indigène, compatriote au précédent.

(1) Remarquer la conservation de notre mot en vges germanophones.

(2) *Nant*, ruisseau, n. commun et n. de lieu presque caractéristiq. des pays savoyophones, partie Est du dt de l'Ain, Savoie, Suisse française, l'anc. dt du Mont-Terrible, bien entendu excepté, sud de Franche-Comté.

Le bois de *Nan*, près Chagey (Héricourt).

« *La brêche des Ainans* » (chs. Rosemont, TBf.).

Les Aynans, vge près Gouhenans, vallée de l'Oignon (c^{on} Lure).

Esnans, vge (c^{on} Baume-les-Dames) = *Ès Nans*. *Nans*, c^{on} Rougemont (B.-les-Dames).

Les Nans, c^{ne} d^t Jura (ar. Poligny).

Nans, s. de l'arr. de Besançon. — *Nods*, c^{on} Vercel.

La Nos ou *La Nods*, à Charmois (Stoff.). *Nos* ou *Nods* d'hiver, au Valdoie.

La Nobrodie, à Joncherey, prés. (Stoff.). *Aux Nods*, l. dit à Maïche (Doubs).

Nouène, sf., [None], Goûter. Collation de l'après-midi, à 3 heures J. V. ou 4 heures.

Anc. fr du pays nonne. — *Non·nate*, à Vermes.

C'est la 9^{me} heure des cloîtres de jadis, heure des Romains, dont la 1^{re} heure était de 6 à 7. — Du L. *nona* = 9^{me} (1).

Nouenaî, vn., Goûter, manger l'après-midi.

A Trétudans, Salbert, etc. *Viepralaî*, *Vépralaî*, du mot *Viepraire*.

En p. aj., à Mandeure, c'est *moirandaî* (L. *merenda*).

A Froideconche (Luxeuil), *banquetâ* !

En VFr., *noner*, vn.

Nouës, Nous ; *Nouëtre*, nôtre ; *lou nouëtre ou l'noûetre*, etc.

Nouë·yie, Noyer, sm.

★**Nous-ons**, Bf., Nous avons, patoisisme.

Nouvê, [Nouveau* ; au fém. *nouvelle* ; id. en fr.

★**Novale**, Anc. fr. « La Dime novale est la dime sur une terre réduite en labour depuis 40 ans, et que de mémoire d'homme n'avait pas été cultivée, dit Innocent III ». Terre *novale*, terre qui paie cette dime. Cette dime est adjugée aux curés (édit royal de 1731). *Manuscr. de la cure de Châlonvillars*. La forme masc. pl. est *nouveaux*. — L.dits *Nouveaux*, *Nouvale*, *Nouvets*, *Novelat* (Valdieu), *Nouveleux*. — *Novier*, n. pr. à Auxell., peut aussi se réclamer de *noue*.

Nôv'lai, Novillars. — La syll. pat. *nô* — neuf se retrouve dans la forme française. — Vge à pat. aj. : *onc.hat.* oncle.

Noya, Noz ; voy. *nouë*.

(1) Il fut bien *nonne* quand il orent cil atirement fait (Villeh. Paris).

N'tille, 1^o Lentille, 2^o tache de rousseur. Bf. Pic., Berry, *Nentille*; « un demi pénal de pois ou *nentilles*, 1679). H. Porr. Vautrey).

Nun·nun, 1^o Espèce de mirliton formé d'une coupe de la tige fistuleuse à nœuds d'un roseau, dont l'un des nœuds est conservé à un bout, l'autre bout ouvert, à embouchure latérale, dont l'étui médullaire, partiellement mis à vue, mais respecté, sert de membrane vibrante (onom.).

2^o Le roseau qui le fournit, *Arundo phragmites* **Non·non** à Etobon.

O

On doit chercher à cette lettre les homologues fr. ou pat. autres que celui de Châtenois, commençant par *en* ou *an*, lesquels en ce patois sont *ord^t* rendus par *ön*.

Ô, Oui, VFr, **Ô**; du L. *hoc*; [Eu^{*} en p. Montag.]; c'est le *oc* du Lgdoc, ou plutôt le *ô*, car on prétend, qu'en ce dialecte, on a toujours prononcé *ô* et non *oc*. *I crai qu'ô*, je crois que oui. Voy. *hô*, voy. *âil*, l'autre affirmation corresp., au *oil*, VFr. *Oui* est employé aussi, mais c'est du néopat. ou plutôt du fr.

Offrande, Id. en fr. Don de la plus menue monnaie, fait à la messe des morts, par les assistants, passant à la file derrière l'autel et au sortir de celui-ci.

Ouvrard, N. pr. à Châtenois, Dorans, G-y ; 1^o forme de Ouvrard ; 2^o de Eberhard.

Ofmon, Offemont, vge, pat. cent. Bf. comme à Argiésans, etc. Ex. de son pat. comp. à celui de Ch. : *È maindjânt dés blôches* = è maindjönt dîes blôueches; *Ène tiulate* = ne tiulate; *Pändu* = Pöndu; *Piere de lai Miate, souvent vos en dites. Boutchie* = boüëtchie; *Yeut' tchevâ* = lu tchouvâ; *Yôs tchevas* = lus tchouvâs. *Travai'yie lou bo* = Traivai'yie lou boûe.

L'étym. Jovis Mons a été proposée.

Öi ! voi ! ou Ö·ye ouai, exclam. de douleur, de compassion.

Ollâ (aller) *tirie les poirotés*, à Étobon où cesse l'orrâ mont.

Ön, pr. On. En pat. du TBf il prend aussi le plur.; ex. : *ön varront* (*Ons*) ou les gens verront; *ön l'ont revu*, les gens l'ont revu; *ön* fait liaison.

An, à Vézelois et autres pat.

Õn, sm, An. Dér. *õn:naie*, année.

Õn, En (De cela); *È i õn n'trâ*, p^r è i *õn_ë tra*, il y en a trois

Õn, prép. En : *õn tra còs*. en 3 fois (Fait liaison devant voyelle).

Õnâvaï, [En-eauvé]) Couvert ou imprégné d'eau, voy. *âve*.

Õnbafenai, Embarbouiller, parlant de la figure; rad. *baive*.

Rappelons que les part. pas. et les infinitifs des conj. en *ai*, *ie*, *i*, ont même forme réciproq p^rces 2 modes; id. du reste en fr. populaire.

Õnbâmaï [Embaumer* par l'odeur.

Õnbarais, Embarras*. Le v. est *Õnbaraissie*.

Õubarboûeyie, 1^o [Embarbouiller*; 2^o adj. p^r un cochon qu, commence à être engrassé.

Õnbarlificoutai, Empêtrer dans des raisonnements ± entortillés. Rab. : *emberlucoquer*. — R. *berlieu*.

Õnbâsse, Fosse faite dans le sol pour y prendre de la terre, ou pour une autre cause, mais non destinée à la sépulture.

Õnbâiaï, [Emblaver*, conj. *ainmai*, comme tous les verbes en *ai*.

Õnbid-yenai, couvrir la tête d'un *béguin*, ou d'autre vêtement.

Õnbietai, [Embêter*.

*Õnbitiounu, Ambitieux.

Õnbolaï, Pelotonner (du fil). Voy. rad. *bôle*.

Õnbouèrnaï, Enrhumé du nez, de la gorge (Grosne). Voy. *bouron*: *i so tout enbouèrnaï*.

Õnboûetaï, [Emboiter*, mettre en boite, en un trou. Mettre des personnes en voiture; ex. : *tiai ! lies voilai bin õnboûetaïs*. Fourrer un bois dans un trou.

Onboûêtche, Baisure du pain (litt. en bouche). Lgdoc, *embouchat*.

Õnbouëtchi, Emmêler, parlant de fils, cheveux, etc.

Õnbouëtenai. Serrer avec un *bouëton* ou *garrot*; Entortillé de fichus de linges (personnes ou choses).

Õnbourbai, Sali ou salir par la boue.

Õnbourelai, Harnacher (un cheval); voy. *bourê*, lui mettre son collier; par extens., mettre son fourriment.

Grandvillars, Felon, Angeot. La Chapelle-s-R., aj. *embouèrlai*.

Önboussu, Entonnoir ; voy. *bôsse*, rad.

Önboutai, va. Exciter une personne (contre q.q.un). Voy. *boutai*.

En n'enboutai, à Exinc.

Önbraijenai, Mettre le foin en « braijons » ; voy. ce m. ; *enbraidjenâ*, à Vézelois.

Önbraissie, Embrasser, prendre, ou non, dans ses bras et appliquer joue contre joue, c'est l'anc. manière fr. ; voy. *baïsse*.

Önbra·yie, Voy. *önbre*.

Önbre, Ombre. Dér. Önbra·yie, donner de l'ombre ; *c't airbe* *önbra·ye* tout *p·yë*.

Dim. : *Onbrote* ; aivoi les onbrotes, avoir la berlue (en Monthb),

Önbre, Framboise, Önbrîe, framboisier. A Meroux, Grandv., et en général TBS. *änbre* et *anbrie*.

Önbretchie, [Embrocher], passer les « broches » ou aiguilles à tricoter dans les mailles d'un bas qu'on veut *rempiéter*.

Önbreval, [Enbreuver]. Mettre l'eau dans un pré ± sec. *Aibreval*, abreuver (pour les animaux).

Önbrouë·yie, [Embrouiller. Önbrouë·yamini, sm.. affaire embrouillée.

Önbrüere, Mettre en mouvement une chose qui doit rouler ou tourner. Ind. prés., *i önbrue* ; pas. déf., *i önbrui* ; part. prés., *önbruant* ; part. pas., *önbruë*. — Du L. *in ruere*.

S'embrouiller = s'élançer, Bf.

Önbrussâlai, Remplir de brouillards (*brussâles*) :

Lou tön s'ät bin önbrussâlai.

Önbru·yie, [Nombril]. Du L. *umbilicus. Breuillo*, à Dijon, cicatrice de l'attache du cordon ombilical. Les mammifères coupent ce cordon avec leurs dents.

Önbru·yie, [Enverrouiller], Renfermer q.q.un au verrou (*bru·ye*).

Uncamoüëtchie, Embarrassé du cerveau (Sinus frontaux) ; voy. *camoüëtchot*.

Öncate, Ongle des bêtes à cornes, d'un ruminant, d'un porc. VFr. *oince*.

On·yate, à Vézelois, dim. d'*on·ye*.

Önc·hai, [Enfler* ; conj. *ainmai*, le part. pass. *önc.hai* ; état récent, actif.

Önc he, [Enfle*, Bf. ; Enflé, état permanent ou passif ; (voy. *onchaï*).

Enſle, en Berry.

Õnc·hu, [Enflure*]

Õnc·höre, [1^e Enclore* ; 2^e mettre sous clef.]

Õnc·hö, [Enclos*].

Onchot, [Onclet], Oncle ; [Onchot*], pat. aj. à Grandvill., Eteimbes. — Vermes, etc. (Delémont), *Onchat*.

Onchat, id. à Mandeure ; Onciat, Epauvillers (enclos du Doubs).

Onciot ? Eloye, Rethenans (Belfort) ; Gros et Petit-Magny, Etueffont V. *Onchot*, p. de Montb., Maiche, Etobon, Brevilliers.

Onc·houtot, dim. et surn.

En p. de Besançon :

Pansâ·vous que son Sirot (père) (litt : petit Sire)

Set ce poûere veille *Oncliot*

Que tint l'aïquelle (qui tient l'écuelle).

L'ot bin mairi de sai Dam (mère),

Main sa mère ot pucelle.

(9^{me} Noël, Bes...).

Onc·hlc·hot, en Gruyère, c^{on} Fribourg, où le c·h comme en dép^t Jura, est tj combiné avec lc·h.

Onciot à Eloye, Gros et Petit-Magny, Etueffont qui ont le même patois où l'on dit *arraî* p^r *arrâ* de Sermagny.

[Onthiot*, à Ronchamp, Lure ; Önthien, à Melisey (H^{te}-S^{ne}).

Ont·ye, à Villars-le-Pautel (Jussey).

Dim. Onc·houtot, surn.— Au Grand Sancey (Clerval), *onclin*.

Õnc·hëne, Enclume. *Enkyëne*, montg.

Õnc·mõncie, [Encommencer], Commencer un travail p^r la 1^e fois. *Ecmoci*, Ban de la Roche, B.-Rhin, chute lorraine de l'n. *Encommencement*, S^r Bernard (Sermons, p. 561, in 4 livres des R.).

Õnçon, [Encens. Õnçoncie, encenser].

Õncombe, sf., personne ou chose qui encombre. Bf. *encombre*.

Õncrâtre, v. imp. réfl. Avoir de la peine à se décider ; ex. : È m'oncrât de t'yitie nouète majon, il m'en coûte de quitter notre maison. Mandeure. *enqrâtre*. È m'enqrâchait bêcô, il m'en coûtait beaucoup (Mandeure).

[Écrâtre*, Avoir peur de, avoir la crainte de rester seul (St-Vital, Savoie).

Õncre, [Encre*. Õn·nõncrai, tâché ou tâcher d'encre].

Õncrétche, Qui reste accroché, sens permanent ; p^s le sens actif, voy. *aicretchi*.

Õncrön·nai, Voy. crön.

Õncroûtai, Ensouir (1). Voy. crö, Fr. local, *encrotté*.

Õndaivai, Endèver ; syn. d'õndialaï.

Õndefô, En dehors.

Õndiaidjie, [Engager*.

Õndiaïn·nai, [Engainer*, s'o... s'introduire.

Õndialaï, Tourmenter comme un diable.

Õndiâle (*ietre*), être en diable, avoir le diable au corps.

Õndiai·nai. Voy. Diaïn·ne.

Õndiugne, sf. Bosselure. Õndiugnîe, bossuer, parlant de vaisselle métallique.

De *Diugne*, peu usité. — Bourg., *embeugner* ± homol, de *D* et *B*.

Õndjaivelai, [Enjaveler*.

Õndjin, [Engin, manière d'exécuter, de faire.

Malengin, n. d'une anc. rue du Vieux Bf., qui aboutissait à l'arsenal d'alors.

Õndjolai, [Enjoler*. Õndjôlu, enjoleur.

Õndouere, [Endormir (peu usité). Dim., Õndouerelaï, étourdir, par la danse, un choc ou une cause quelconque. Õndoûe·relure, étourdissant.

..... *endeurai yie*, étourdi (sens phys.), Ronchamp, là où *oue* de Ch. devient *eu*.

Õndragonc·hai, adj. Après le vêlage. Gonflé avec ou sans phlegmon sec, de la mammelle de la vache ; engorgée parlant de la vulve de la vache.

Endravonc·hai, à Danjoutin. Voy. Rad. *Gonchaï et öntre (intrâ)*.

Õndrait, Endroit, village.

Õndremi (s'), [Endormir ; ind. pr., *i m'ondoûe, n^s nouës ondremöns, v^r voues öndoûetes* ; pas. déf., *i m'öndremi* ; p. prés., *s'öndremant* ; p. pas., *öndrëmi*.

Õndrillenaï, Habillé ou enveloppé de chiffons (voy. *drille*).

Voilai in aifan rudemönt öndrillenaï.

Õndurie, Endurer. *Endeure*, douleur, à Auxel.

Õnd'yëlnai. Avoir le rectum engoué par des noyaux de cerises, ce qui arrive avec les cerises sauvages dont le noyau est gros. Voy. *D'yené*.

Dans l'express. Month.. *end'yëlnai de Caquelotte* (patiss.

(1) « En 1760, un homme qui s'était coupé la gorge... (fut) *encrotté* sous les Fourches ». (M. Vautrez, hist. Porrentruy, T. 2, p. 120).

avec cou's cuits), M^r Resener, Alm. de Month. 1893, il s'agit d'engoué par la *d'yèle* (le gosier).

Õnd'yëtche, [En *guiche*], arrêté et accroché dans les branches, parlant d'un objet q.conque, sens passif, permanent.

En Bourg, *Guiche* = Juchoir. *Guiche*, bâtonnet.

Confr. avec *Diucê*, son cong.

Õnd'yëtchi, fixé, arrêté dans les bronches, sens actif.

Õnfagoutai, va., Mettre en fagots.

Õnfairenai, [Enfariner*].

Õnfelaï, [Enfiler*].

Õnfie, [Enfer. Repröns, rebeille pou allai õn õfie, dicton d'enfant à l'égard de celui qui veut reprendre ce qu'il a donné.

Õnfin, Enfin.

Õnfôncie. [Enfoncer*. Õnfonçure, buffet triangulaire dans un coin.

Õnfrietaï, Enfaïter un toit, couvrir un toit de tuiles.

Õnfouënaï, [Enfourner*].

Õnfrönmai, Enfermer à clef ou autrement.

Õnfûe, [En feu*], Enflammé.

Õnfuere, enflammer, allumer; ind. pr. *i* õnfue, j'allume; *voues* õnfûetes, v. allumez; *i* õnfui, j'allumai; part. pr., õnfuant; p. pas, õnfûe.

Õnfuelaï, 1^o En flammer; 2^o parlant d'une partie du corps (inflammation); voy. *onvielaï*.

Õngamoûe·sie, Barbouillé de « *moue·se* ». sirop ou confitures poisseux; de l'Als. *Gemuss*.

Õngoulai, Prendre dans la *gueule*, la bouche.

Õngoulenai, Engouer par aliments ou d'autre chose, d'avoir difficulté de les avaler.

Õngourdje, [Engorgé], sens permanent ou passif, *Éngoué*, qui a l'œsophage contracté (ex. : par certains fruits trop astringents).

Õngourdjie, engorgé, sens actif, part. ou engorger, inf.

Õngraichi, Engraisser; fertiliser une terre, un pré.

Õngrandjie, [Engranger*]. Introduire une voiture chargée dans la grange.

Õngrenaï, [Engrener*].

Õngrignie, Fâcher, rendre *grigne*; voy. ce m.

Õnherbaï, Etre ou mettre en herbe. *Ce prai ât bin õnherbaï*.

Önlain·nai, Couvert, garni de laine.

Önmai, [Emmi, au milieu de, parmi. Du L. *in medio*].

Önimus, n. pr. à Mulhouse ; abrév. de Hieronimus (Jérôme).

Les noms en *us* sont ord^t rhénans germanophones quoiqu'à term^{on} latine.

Ön main, En main ; *C't uti ât bin ön main* (à point p^r la main).

Önmai·youlai, Emmailloter.

Ön·mâlai, [Emmeler*].

Önmandjie, [Emmancher*].

Önmêle, Souple, flexible (membres, jeunes branches, manches de souets).

(A Niort, mèle == blet). — Önmêle *c'mõn in ietchevou*.

Önmenai, [Emmener*]

Önmidenai, Amidonné, voy. *midon*.

Önmiedjaï, Salir d'excrément (l'inf. et le part. sont semblables dans les verbes en *aï*, *ie*, ou *i*).

Önmieſignie, Enchisrené.

Önmielai, Emmiellé ; voy. *mie*.

Önmoncelai, Amonceler.

Önmuerai, Arroser de *mûere* (purin).

Ön·naie, Année, voy. ön. — *L'onnaie de lai tchiere on·naie*, la chère année, 1816-1817 (Thér. Chardouillet, mater). Ön·naie que vint, année prochaine.

Ön·nit·yai, Sali de *nit·ye* : voy. ce m.

Ön·niûere, Ennuyer. Ind. prés., *i ön·niûe*, nouës *on·niuõns* ; pas. déf., *i ön·niui* ; p. prés., *ön·niuant* ; p. passé. ön·niûe.

± Conj. sur boire.

Ön·niu·se, ennuyeux-se. Ön.niu, sm. [Ennui*].

Jadis, ce v. a eu la forme èniûere, XVIII^e s^o (F^{se} Cheux, avia patern...).

En'neu·yie, à Auxel. ; *Èneu.yé*, à Uriménil (Vosges).

Ön·nouëlai, [Enhuiler], imprégner d'huile.

Önpaipenai-e, Enduit-e de *paipai* ; pâteuse, parlant de la bouche ; autre forme, *enpaipignie*.

Önpâlai, Empêtré, enfoncé des jambes dans la terre molle des prés, parlant des chevaux.

On a comparé aux *pâs* ou *pals*, pieux enfoncés en terre, les jambes des chevaux ; q.q. chose d'analogue se retrouve dans

Õnpitiaî. — *Empâlaî*, à Angeot, pressé entre un mur et une voiture.

Õnpâle, empêtré dans la terre, forme passive. Voy. *cong. pâl* ou *pâ*.

Õnpâlemõnt, Bâtis placé sur un cours d'eau d'arrosement ayant une ou plusieurs *pâlles* (voy. ce mot), ou vannes ; id. en Berry.

Õnpêtcchie, Empêcher. *Enpautchie*, p. *montg.*

Õnpêtre, Empêtré, arrêté dans q.q. chose, parlant d'une personne ; Auxel, *enpéturie*, empêtrer.

Õnpiaître, [Emplâtre].

Õnpianture, sf., [Emplanture], plants ; ou action de planter.

Õnpiâtre, [Emplir. Ind. pr., *i* õnpiâ, *n* õnpiâchõns, *v.* õnpiâtes ; pas. déf., *i* õnpiâchi ; les part. õnpiâchant, õnpiachu.

Õnpitiaî, Ficher [empiquer], un objet pointu, en terre ou ailleurs ; part. passé, *onpitiaî*, état actif.

Õnpit'ye, 1^o fiché, état passif ; 2^o arrêté debout sans bouger, parlant d'une personne.

Õnpoujenaî, 1^o Empoisonner ; 2^o sentir mauvais ; 3^o infester.

Õnpousseraî, couvert de poussière.

Õnpoutchâi, [Emporter*].

Diale õnpoutchait !, Diable emporte.

Mai fõn-ne ât moûetche,

Lou diale l'õnpoutche.

Õnprêtaî, Emprunter. *Onprêtu*, emprunteur.

Õnpri, Pris ensemble, collé : Qui a commencé à prendre.

Õnprijenaî, [Emprisonner*].

Õnp'y'eillie, [Employer*]. *Õnp'yei*, Emploi*.

Õnp'yemâi [Emplumé* garni de cheveux.

Õnraicenâi, [Enraciné*], qui a pris racine.

Õnraidjâ, [Enragé*].

Õnrâ'yie [Enroyer]. Mettre la charrue en terre [pour le 1^{er} sillon (voir *roue* ; pat. Bes. *areillie*].

Õnrâ'yie, v. n. Arrêter une roue avec une chaîne, p^r faciliter la descente d'une voiture, sens actif.

Õnrâ'yie, part. Immobilisée, arrêtée par un obstacle, une ornière, parlant d'une voiture.

Õnrâ'ye, adj. Couché, sans pouvoir se relever, parlant d'un cheval ; arrêtée dans une ornière (voiture). Sens passif ± permanent ; en détresse parlant d'un véhicule q.conque.

A. Auxel., *Enro·yare*, enrayure.

Õnreū·yie, Enrouillé, Enrouiller, répétons que le part. pas. et l'insin. sont semblables dans les conj. en *aî*, *ie*, *i*.

Õnreutchenai, Enroué, Enrhumé avec voix rauque : Lat. *raucus*, *raucisonus*.

Õnroûetchie adj.f Entortillée, emmitouflée.... Voy. *roûetche*.

Õnsaiguenaî, 1^o Infecté par l'odeur. 2^o Dérangé de la bonne voie, mal influencé : *Lies djöns sont õnsaiguenaïs pâ lies gazettes*. Rad. *Saiguenait*. 3^o Vêtu de souquenilles.

Õnsaingnïe, Ensanglanté, taché de sang, (comp. *îesangoûënaî*) Bf *Ensaingné*.

Nous Õns. Nous avons, Bf. ; en pat. n^s ans.

Õns, pl. du pr. indéf. Õn. on : *on' õnt aivu di mâ*.

Õnsaitchie, 1^o [Ensacher*]. 2^o Tasser dans un sac, en le soulevant et le laissant retomber.

Õnsaitchie *lies poumes de tiere*.

Õnsemoillie, [Ensomméillé], qui sommeille.

Õnsigne, [Enseigne*]. Õnsouëgnie, 1^o enseigner, 2^o indiquer. Ex. : *i li ai õnsouëgnie in ni de djais*.

Õnsõnb·ye, [Ensemble*]. *Ensoinne*, à Montreux-Ch.

Õnsourcelai, [Ensorcelé*].

Õntairpai (s') v. réfl. S'acharner à un travail, s'y appliquer fortement. Voy. *tairpe*.

Õntä·yie. Mettre un oreiller, un traversin, dans une *taie*, (p. *touë*) Bf. *entoyer*.

Õntchâtchie, Entasser en foulant ; voy. *tchâtchie* ; õntchâchïe *lies valmons*.

Õntchëmaissie, Assoupi, alourdi par le sommeil.

Õntchenä yie, Coputati, (canes). Rad. *canis*, *tchin*.

Õntchôfaî, Recouvrir d'étoffe un moule de bouton ; voy. *tchôfe*.

Õntchevietrai, [Enchevêtré].

Õntchietelai, [Enchâtelier] 1^o Mettre en tas bien arrangé (le fumier, etc.) 2^o Mettre en tas de quatre, l'un sur les trois autres (noix, etc.) ce qui constitue « *in tchieté* ». 3^o Charger une mesure de graines (bonne mesure).

Õnte, [Ente, grefse, — Õntaî, enter.

Õntemi, Engourdi, paralysé momentanément par la pression sur un membre.

Ex. : *i aî lai tchambe õntemi*, VFr. *entomi*.

En pic. *étumi*, A Metz. *Étoumi*, étourdi, étonné.

Étomi, sans énergie, à Bournois.

Õntenä·yie, Mettre (le linge) dans la cuve à lessive, voy. tenail.

Õnterrai. [Enterre*]. Le contraire, *d'eterraï*.

Õntie-re, [Entier-re*].

Õntiechi, [Entasser) mettre en tas régulier (*tieche*) les fagots, les gerbes, le foin.

Õntietai, [Entêter*. Alourdir le cerveau par les odeurs, les fleurs.

S'õntiétaï, v. réfl. S'entêter.

Õntondre, [Entendre*, conj., röndre.

Õntön·nai, Entamer. Õntön·nure, 1^o Entamure ; 2^o Entaine.

Õntönte, [Entente*].

Õntourtillie, 1^o [Entortiller*. 2^o circonvenir, prendre dans ses filets (au moral).

Õntrai, [Entrer*. Õntraie, entrée.

Õntrapai, [Entraver* accident^t ou non ; part. pass. Õntrapaï, sens actif.

Õnträpe, adj. sens passif, ord^t accident^t dans q.que pièce d'harnachement, longe, traits, etc.

Du L. *trabs*, poutre dans le chemin, pour entraver la marche (Stap).

Õntre, prép. [Entre*. *Les Bessessentre* l. dit d'étang Leval-Roug^t. voy. Besse.

Õntre, Entre, Imp. du V. Õntraï.

Õntrebâtchie, Troubler dans un travail intellectuel, ou matériel. Aux Fourgs-Pontarlier, *Entrobaitsi*, entrebaillé.

Õntrelädjie, va [Entrelarder* ; le part. *Entrelädjie*, 1^o entrelardé ; 2^o entremêlé de rouge et de blanc, parlant de chair de bœuf.

Õntretchaître, Coffre à grains, bas et long, avec séparations p^r chaque espèce de graines.

De õntre entre, et *tchâitre* = chartre = prison, coffre. Aux Fourgs (Pontarlier) *Entsaitrou*, compartiment.

Õntre-lies-due-Aves, l. dit de pré entre 2 bras de la Savoureuse, Ch.

Õntretin, [Entretien*, par *balancement*, la syl. mouillée fr. est sèche en patois. — *Bête d'in bon õntretin*, bête qui profite.

Õntrevôuer, Entrevoir.

Õnt·yévelai, [Encuver), mettre en cuveau (= *t·yevé*).

Õnvächot, Orgelet. *Envächot*, à Vézelois ; sign. aussi abcès.

Önvärmeuchelai, attaqué par les vers, parlant des fruits, légumes.

Önväsenai, [Engazonné), fourni de gazon, gazonné.

Önvässie, plaqué de boue, de vase, surtout après s'être assis ou frotté.

Önvälmai, [Envenimé) avec réaction inflammatoire locale.

Envelmenu-se, venimeux-se, Montb. (O. Claude). VFr. envelimer, St Bernard, et *Velin*, Venin. *Vlin* à Bournois.

Önvi, [Envis* VFr., avec peine ; dans l'express. *Voûer önvi*, voir avec peine, voir d'un mauvais œil : ex. : *Elle lou voit önvi*.

VFr. : *A envis iert ja de grant pris*

Polains de malvais estalon,

Bonne semence fait bon grain (Bible Guiot, Roq.)

Önviai, Envier, désirer. — Önvie, 1^o Désir, 2^o envie. Voy. Önvi, du L. *invidere*.

Önvie (ai l'), [A l'envers] Du côté Nord, côté d'une maison où le Soleil ne donne pas. Bois de l'*Envers*, fr. cad. Rougegoutte. Du Lat. *in verso*. Ban: de la R. (B. Als.), *Envié* = hiver.

Önvie s. f. petite languette de peau ± douloureuse se séparant sur le côté des Ongles.

Envé, Furoncle à Auxel. ; Plancher, Montb. Étym. *ver*, croyance de l'existence d'un ver, voy. *vie*.

Ever*, à Albertville furoncle ou la chute de l'n est ordin^{re}, confirme l'étym. *ver*. Dim. önvächot, orgelet.

Önviechelai [Envesseler], Devenir gonflé comme un tonneau, parlant de bêtes à cornes ayant la panse ballonnée par ingestion de fourrages frais, surtout trèfle, quand ils sont chargés de la rosée du matin — ; a signifié ailleurs, mettre en tonneau.

Önvielai, En flammes, form. arch. d'önfüelaï ; *Envélâ*, à Auxel.

Önvirevötai, Entortiller, enruler en pelote, voy. *virevö*.

Önviron, prép. Environ.

Önviron, s. m. Tarière de charpentier, de ön vîrie.

Önvoi·yie, [Envoyer*. — *Env·yie*, à Vermes.

Ön vös te, ön voilai, [En veux tu, en voilà*, à foison.

Önvötai, Couvrir d'une voûte.

Önvoulai, vr. [Envoler*. *S'évoler*, s'envoler, Bf.

Ön·ye, [Ongle*. Dim. *On·yate* à Vézelois ; voy. *onçate*.

Ön·yiere s. f. [Onglière] Arétier d'un toit.

Önzain·ne, Environ onze.

Opeloudje, = [Happe *loudjé*] Attrappe-lourdaud, en fr. ; bénue (Exinc.)

Opûe, (lou prai d') pré situé au fond du Vallon venant de la G^d Combe, à Ch.

Ôquel, s. m. (péj.) Importun, qui vient où il n'a que faire.

Oquelot, desœuvré, (ar. Pontarlier) chanteur de cabaret (Tissot).

Lgdoc, Caoucal, butor, lâche. All. *Gaukel*, bouffonnerie.

Oqueluse, bavarde.

En Bourg : ocle = monstre.

Ein pecho (un peu) pu pré de la pote (porte)

Des Ocle de tote les sote (sorte). (Virg.vir. p. 198).

Orgnësse, à G-y, Frelon, All. *Horniss*; *Vormeuse*, à Auxel.

Orillons, Ouies (des poissons) à Sermamagny, comp. avec arbaillons.

Orjâle, s. f. Oseille, Angeot, ne pas confond. avec *ojeraie*, Angeot, voy. *ouejerale*. *Ayaule*, à Fougerolles -- *Reujiale* à Vermes ; voy. *malate* et *neusillate*.

Oremins (Mr Germain d'Auxel.) ou *aurmains* ; ormans ou *aurmans* à Sermamagny. [Allemands* ou germanofônes, *Olmans*, à Vescemont.

Orrâ, Aller, Etueffont, Romagny, pat. montag., *Arraî*, ? Evette. A Ronchamp, Mélisey, Orrâ, donc pat. mont.

Orvâle, s. f. Dommage, dégâts produits par les orages et autres causes. *Óvâle*, à Bournois.

Orvâlu, exposé aux « orvâles » : *Ce tchan át bin orvalu*. Du L. *arvalis*.

« Quand il survient *orualle* de temps ou de guerre. » 1678 Bonv.

Le fr. : *orvale* s'applique à la Sauge sclarée, du L. *aurum valens*.

Ossarot, ou aussarot, habit. d'Auxelle, pat. de Sermamagny.

Quichelot, à Auxel.-Haut, à Plancher (Poulet).

Ostolet, forme pat. du n. pr. Montb. de Oustalet, voy. *Oûtetâ*.

Otheney, dim. de *Othon*, anc.n. pr. de Petitmagny, XV^e S., L. Rouge Bf.

l'**Othile**, prénom, « Othilde, à Bourogne » (Janvret). On trouve dans les anc.n. de Porrentruy ; D^{me} *Otille*. — Belèze, cite « S^{te} Othilde en All-d ; S^{te} *Othilie*, Vierge à Strash. VIII^e S^e et S^{te}

Odile patronne de l'Alsace, fille d'Adalric 3^e duc d'Alsace, honôrée le 13 décembre. »

Otille, *Odile* et *Othilie* sont 3 formes du même n... *Othile* est n. fém. fréq. en Ajoie, *Odile*, patr. de Chavan.-l.-Gr. en 1441 Liblin).

Où, ou *Vou*, adv. où ; ou ç que, pr où ât ce que = où est ce que.

Ou ! Voy. *Hou*.

Ouait, Voy. *houai*.

Ouche, s. f. Ours, *Ouchon*, ourson (Doubs), Arch.

Öche, en Rosemont.

Étang de l'Ours à Lachapelle-s.-C. (Stoff) rappelle l'anc. existence de cet animal en notre pays.

Oche, en p. montag.

Oudjeniere [*Ordenière*], ornière, VFr. et Pic. *ordière* ; Wallon, *orbire*, du L. *Orbita*, ornière d'où l'hypoth. *orbitaria*. Ex. : de chang. d'rb en dj.

Oudjon, [Ordon, Ordre, rang, VFr. et l. dits, TBf. : *oudjon*, au Val d'Ajol. *Eudon* à Uriménil (Epinal) 1^o Tâche ou partie de tâche ou travail, 2^o Le personnel de ce travail. *Voilai in bē oudjon*, voilà un beau personnel de travailleurs en besogne faisant le même travail (moissonneurs, mineurs, bûcherons, etc.) En Champagne, *Hordon* groupe de vendangeurs. Le VFr. *Ordon* = rangée. L. *Ordo*. En Berry, *Ordon* = rangée de javelles, andain, tâche. 3^o *Ödjon*, à Plancher-les-M. Bande de terrain bordée par 2 lignes parallèles (Poulet).

Ordon, à St Vital, (Sav.) tâche de céréales que l'on a à couper.

Lourdon fr. cadast, l. dits de forêts en Vosges du TBf. et voisinage. — *Eudjon*, à Auxel.

Leudon à Gerbopal (Vosges) ; *Udion*, tâche d'un bûcheron à Vouxey (Vosges) Haillant.

Du Lat. *ordo*, ordre, rangée, ligne.

Oudjure, « Chaine » formée des fils d'un tissage ou d'un tissu dans le sens de la longueur. Du L. *Ordo*.

Ôûe, s. m. Août (mois).

Ôûe, s. m. Or, ailleurs ôe ; voy. *Loüe.yi*, pr *Loui ye d'ôûe*. « *Louri*, ou *Leuri*, montagne à Plancher-les-M. renfermant un filon d'or exploité au moyen âge. » Poulet.

Réapparition de l'R originel.

Ôûe, s. m. os, *Ôchaille*, Echinée de porc, (Montb.)

En 1390, « La Chapelle des osse de St Germain » à Porrentruy (Vautrey).

Oûë, [Oint*]. *Veîl Oûë* [Vieux oint*], Graisse de panne, non fondue, laissée vieillir à la cheminée, réputée bonne contre les clous, tumeurs, etc.

Oûë·dre, [Ordre*].

Oûë·jé, [Oisel] 1^o Oiseau ; *Ojé*, Aj. *Óesé*, Month 2^o terme de maçon, oiseau, p^r porter le mortier sur les épaules, 3^o En style badin. personne connue, individu. *Voilai l'oûëjé*. Voilà l'oiseau. *C'ât in rude oûë·jé*, c'est un rude o. capable de faire des choses extraord. — *Oûë·jé dîes djérènes*, oiseau des poules, buse, ou autre.

Das usés, = des oiseaux, près Besançon.

Dim. *Oûejelot* : En Month. *óselot*, ex. : ext. d'un manusc. confié par J. V.

Lai ! qu'i vourðe bin éetre,
L'óselot des bós voulant;
Tout drait i m'envouleróe
Lou traivée des bós di Roi.
Ès éétans de mon paire,
I m'en vieròe baingnoulai ;
Chu lou djiron de mai mie
I m'en vieròe réechuai.

Là ! que je voudrais bien étre,
L'oiselet des bois volant ;
Tout droit je m'envolerais
Le travers des bois du Roi.
Aux étangs de mon père,
Je m'en irai « *baignoler* » ;
Sur le giron de ma mie,
Je m'en irais (me) ressuyer.

Poutchaî ai l'ójelat, à Mandeure, porter à califourchon (un enfant) sur le cou comme on porte « l'oiseau » du mortier dont la forme rappelle vaguement la forme d'un oiseau, c.-à.-d. à chèvre-mort, ou en St Christophe ; p^r porter en hotte, voy. *croîche*.

Chantoiseau, l. dit, Lepuix. *Choix d'oiseaux*, probl. barbar. du m. précéd., à Esert.

Oûë·jelaî, [Oiseler*], 1^o Chanter (oiseaux). 2^o Parler avec certaines intonations involontaires de joie, qu'on a comparé à un chant d'oiseau. — p. aj. *ójelaî*, (Angeot).

Oûë·jai, [Oser*], conj. *ainmaî*. En Month. *Óserot* (Contj.) qui ose, hardi.

Oûë·jerâl, Auzerole, érable champêtre, du L. *Acer arbor*, Angeot, *ójerâ* ; Bourg⁶. *euserôle*. L. dits à Meroux, champs : *Dazéral*, *Lozeral*.

Oûële, s. f. Huile. *Ön·noüelaî*, [Enhuiler]. *Oûëlie*, [huilier]. *Lollier*, n. pr. TBf. Auxell.-Etueffont ; ce n. peut avoir aussi

une autre origine. *Loillier*, n. pr. à Dorans. Mr Haillant cite *ollier* p^r huilier en 1502 (Lorraine). *Olier*, n. pr. à Morvillars. VFr. *Olier*, huilier.

Oûèle, s. f. Ourlet, (orle VFr.) *Oûë·laî*, ourler. — (A G.-y. [Oilâ*], ourler.

Oûe·r (vönt d'), Vent d'orage, grand vent. En Montb. *ôe·r*, grand vent ; air (Contej.) Lgdoc. Aourò.

Oûeraidje, Orage. È vait c' mõn in vönt d'oûe·r, il va comme un vent d'orage.

Oûe·rdje, Orge. *Oûerdje d'erbâ* ; voy. *erbâ*.

Fr. cadast. *les Orgeries*, Fontenelle ; *Orgeval*. Perouse (Stoff).

Odje, Orge, au Ban-de-la-Roche, où *rd* = *dje*, comme chez nous. Du L. *Hordeum*.

Oûe·tâ, [Hôtel] (autre p. [Ôtâ*]) Demeure, logis quelconque, le *home* des Anglais. Bourg. *holé*, Mign. ; Lgdoc. *Oustal* ; dim. *Oustalet* : Auvergne, *Ouchtal*. (L'hôtellerie (hôtel de voyageurs) s'est emparée du m. hôtel).

In bêl_oûetâ, Une belle demeure, *Ai l'oûetâ*, au logis.

In bê devant *l'oûetâ*. Un bel espace libre devant la maison.

Ouetau, à Etobon, form. Montag. *Outau*, en Bourg. *Ôtau*, Auxel. *Outâ*, à Mégevette en Faucigny. *Oustot*, en argot parisien. *Outau* ou *houtau*, cuisine, près Bes. — *Delautal*, n. pr. à Luxeuil.

« *Bonhotal*, n. p. « curé de Chenebier, en 1586. ».

Chef d'hôtel, anc^t chef de famille à Florimont (Feltin).

Oûe·tche, s. f. [orte] Champ clos, près des habitations, ou ord^t. ouvert, bien amendé, servant ord^t. à la culture potagère, ou autre ; bien soignée, VFr. [Ort*, cadast. *ouche*, *oy·che*. — Tous mots du L. [hortus].

Oche ou *hoche*, dict. Boiste. Forme Montag. et S.-Mont., *Eutche*.

Oyche anc, fr. cad. ^{con} Bf. *Lai vie dîes Oûetches ou dîes Roudjes-Pëtchus*, à Ch. Dim. *Oûetchate* ; montag. *eutchote*. Cadast. *oychote*.

Ouchates, l. dit à Beaucourt. — *Ouchematte*, à Levoncourt, mot patois de tête, all. de queue, Hte-Als. — *Oiches foitrecul*, à Etupes.

Queches, l. dit, Menoncourt.

È *ouèche*, l. dit, terre à Vauthiermont.

Oûe·tchon, s. m. [orton] La charge de fil d'une bobine, d'une

pelote, ou d'un fuseau qu'on est en train de faire ; fil qu'on enroule autour de ces objets.

I aî pedju mon oûetchon (partie du fil qui finit de s'enrouler.
I aî dj' in bé oûetchon, j'ai déjà une belle pelote.

? Lat. *orlum*, commencement, extraction.

Oûe·ye, Oie ; les autres p. TBf. *ô·ye*. Lés *ô·yes di Vâdôe*, sobriq. des gens du Valdoie (Salbert).

Oûë·yon, oison ; aliâs, *ô·yon*, *ou·yon*.

Oûë·yate, jeune oie : aliâs, *ô·yate* ; [*ô·yote** en Montb.

Source du *Cul d'Oillon*, fr. cad. à Badevel.

Oûe·ye, village détruit, *Oye*. (*Lou vaidouê*, village (Valdoie) ne renferme pas *oûeye* dans son nom.

Ai lai pîe d'ô·yote, à Cloche pied. Exinc.

? *Houillon*, n. pr. TBf.

Oûe·yi, Ouir, entendre ; autres pat. *ô·yi* ou *ôe·yi*. — *Oûe·yi* dire = oui dire.

Oupisse, surn. à sens inconnu.

***Oui**, affirm. fr. ayant passé en pat. et remplace ± le *ail* de Ch. (= oil) qui a vielli. *Oil* ou *O·y'* est constaté à *Mende* ? quoi qu'en *Lgdoc* ; *ouai* ou *ouè* à *St Vital* (Savoie) voy. *O*, autre affirm. de Ch.

***Ourdiu**, Orgueil, en ps. *Montb.*

Ourfenot, Petit orphelin. Du L. *Orphanus*. VFr. *Orsenin*.

St Ouri, St Ulric, vge, vallée de la Largue, où commence le pat. als. germanophone.

Olry, **Holry**, **Horry**, anc. n. pr. TBf. et Porrentruy, dont les dim. aj. sont *Holriat* ; *Horrel*, anc. n. pr. à Vescemont ; *Oriat*, n. pr. St Germain, Anjoutey ; *Orenat*, à Réchesy ; *Oriez*, à Chaux, à Eloie.

Ouali, au Ban-de-la-Roche.

Mont Ori, Mont et anc⁴ chateau à Rougemont (Liblin).

Le nom d'*Ouri*, *Ulrich* et cong. se trouvent surtout dans les vges ou au voisinage dépendant des Seigneuries de Rougemont, de Ferrette, où régnaien les Ulrich.

Ourme, Orme. Cet arbre tend à disparaître du TBf. Dans la vente des coupes de bois annoncées, on relève rarement la présence de l'Orme, tandis qu'en 1896 à la vente de Pennesières (Hte Saône) 57 ormes y figurent.

Chu l'Ourme, coteau à Chât. où jadis, à la foire, se tenaient les chevaux, au siècle passé.

Dormoy, anc. n. pr. à Héricourt.

Ous' voy. *Hous'*.

Outata, m. et f. Ecervelé, qui agit sans réflexion, onom.

Outchîe, s. m. [Ortie*], [Ortier Bf. *Outchîe djönti*, ortie blanche, *Lamiun album*].

Outchîe pitiant, ortie piquante. *Urtica urens*.

Otchie, à Meroux et TBf.

Outchignie, form. de 'houtchignie'.

Ouvert, (La porte est) Bf. ne s'accorde pas ; de même en p. *îevri*, m. et f. De même à Bf. Je veux lui *offert*, pr' offrir (patoisisme). Inf. = participe.

Oû·ye, ou **ouil** ! exclam. d'étonnement à la suite d'un coup, de la chute d'un corps ; 2^o Sens moqueur, ou narquois ; 3^o au jeu de quilles à la suite d'un coup : *ouil ! tiaî cô !*

Comp. à *oil roi* :

Ouil ! qu'a i ê avu de djens saingnies

Dans lês tchans dês Roudjes-Vies (Ch. de Frahier).

Ôvai, [**Œver**], Pondre, voy. *ûe*. *Ôviere* (TMonthb.) l'ovaire ou l'oviducte des Poules.

Ôve ou **Auve***, forme montg. de *âve* = Eau, ex. : à Sermamagny (1) 1^{er} vge a parler montg.

Ovouenne, à Etobon, avoine.

Ôvre, [**Œuvre**]. L'œuvre par excellence, la 1^{re} qualité de filasse de chanvre.

VFr. *Ovre*, travail.

Ôvrâ, m. f. ouvrable. *Djoüë n'ovrâ*, jour ouvrable ; l'n du L. *diurnus*, reparait à la fin du mot *djoüé*, quand il précède *ovrâ*.

Ôvrain·nes, s. f. pl., inusité au sing. Les journées pendant lesquelles on fait les récoltes. Pendant *lîes ovrain·nes*.

Ôvrîe-re, [**Ouvrier-e***, c'ât in *ôvrîe*, c'est un vrai ouvrier.

Ovraidje, [**Ouvrage***, travail.

En fr. de Montb. vers 1503 : *Ouvrie* (Tuetey). mot fr. pat. ouvrier.

A Mandeure : *C'ât in bon_ôvrîe*, mais *c'ât in baraillat* (buveur).

(1) C'est peut-être ce vocable qui a fait penser à M. Liblin que *oye* signifiait la rivière de la Savoureuse.

P

P, voy. *pîe* et *pouë* ; *p'aissaî*, pas assez.

P' chez les ajoulots ; *i n' peut p'*, = je ne puis point.

Pă, [Par*]. *Pă dan*, par dedans, dans ; *tout pă dans*, partout dans.

Pă ç' que, Ch. Bf. etc. Par ce que.

Pă de dan, Par dedans, à l'intérieur : *Pă chi*, par ici ; *Pă lai*, par là.

Pă dechu, par dessus ; *pă dedô*, par dessous ; *Pă vîe*, par vers.

Pă devîe, par vers du côté de ; *Pă ce que*, parceque, id. à Bf.

Pă cars et pă coüenots, litt. par angles et par coins = de tous côtés.

Tout pă lu, tout seul (tout par lui). *Tot poua lu*, au B. de la Roche, B.-Rhin. *Per lu*, en pat. messin ; VFr. *par lui*.

Pâ, *Pâl*. s. m. q. f. *pâle*, en fr. cad. (Ne pas confond. avec *pâle*, pelle). Pieu, poteau.

Pâ, en pat. Montb. : « *Enne serpent djölaie achi roide qu'in pâ.* » (Morel).

Pa, en pat. du Ban-de-la-Roche. B.-Rhin, perche ; *Pâ*, [palis], à Bournois.

Enpâlaî, embroché par un pieu ; ex. : en p. aj. chs. de Petignat.

Prignans des *pas*, dit Petignat...

Ataint d'entraîs, ataint d'*enpâlais* (2^{me} version de la chs.)

Pour un autre sens voyez, [Önpâlaî*].

Pâ, la partie fondamentale, ou poteau, supportant le balancier du *Pâ-de-poui*, ou puits en cigogne, à Frahier, Angeot, etc., ou puits à bascule, encore usité, pour tirer l'eau du Nil, en Egypte, d'où il a pu nous venir.

Pâ-de-pouche, au *Puits*, vge, c^{on}Delle (en pat. local : à *Pouche*), où puits se dit *pouche* : id. à Bretagne, etc.

[*Pau*-à-boiche*, (pou tirie l'aure) à Etobon = [pal à bec], pour tirer l'eau. Comp. *boiche*, à *boitchi*.

Pâl ou **Pâle**, s. m. dans nombreux l. dits : *Ès grands pâles*, Ch. Les *Pâsles*, St Dizier, mot q. f. au fém. peut-être par confusion avec le m. *pâle*, s. f. pelle. On trouve aussi *pêle*. Celt.B.

Pal ; Lat. *Palus* ; Als. *Pfohl* (n. pr. à Bf.), All. *Pfahl*, tous cousins *aryas* (1).

Le *poteau*, pr' puits, se trouve à Saverne : *Schtaendl'*, puits, (All. *Stænder*, poteau).

Päcan, Manant : *Grouessie pacan!*) Dict. Boiste : *pacant*. En argot parisien, paysan.

Du L. *paganus* (adj. de *pagus*). Rural, et plus tard, payen, après l'établiss. du christianisme, le culte des anciens dieux s'étant refugié dans les *pagi* ± reculés.

Pächait, Monceau, couche épaisse.

In pächait de nodje : Exine. comp. le fr. *päquet*.

Pächaraite, surn. à Ch.

Pächenaie, Fessée avec les mains. All. *Pochen*, frapper.

Pächenaie, [Poissonnée]. Dans cette expres. : *Coulai sõnt lai pächenaie*, cela sent le fond de rivière ou d'étang, les herbes qui en sont retirées, enfin l'habitat. des poissons, ou l'odeur sentie pendant la pêche. Voy. *pächon*.

Pächie, [Percer*].

Pächon, Poisson, p. aj., mont. et s.mont. *Poichon*. *Pouchon*, à Montreux-Château ; *Pochon*, à Plancher.

Pachenu, Poissonneux.— *Pachon de boue*, larve de phrygane, qui sert d'appas pr' la pêche ; elle vit au fond de l'eau tranquille, entourée d'un étui cartonné, agglomérant des pierrettes.

Pädjè, [pä Dé* TBf. ; voy. Dé. *Pädei*, en Bourg. : *Pôdê*, et pôdjé, en Montb.

Pädjon, [Pardon*]. — *Padjenaï*, pardonner.

Les Pages ; voy. *Epaches*.

Paï, s. f. Paix. Jadis à Luxeuil, à l'arrivée solennelle de l'Abbé, les gens de corvée, la nuit, aux grenouilles coassantes. *Pâ ! pâ ! Ranottes, pâ !* Voici M. l'Abbé que Dieu gâ, (garde).

Paï, adj. adv. pire, [pis*]. Fr. de Montb.) en 1301 : *Soit que elle vaille peix que.* (Tuetey), D. M.

Ex. d'une certaine parenté, dans certain cas, entre l'i fr. et l'ai pat. ; voy. *ön maï* [emmi*; voy. aussi *brijie*, pat. qui a donné *braïjon*.

(1) A Dijon : Aux reproches de Didon :
Que Nan'non pleure que Nan'non braille,
Ainai plantai lai, comme in *pau*,
Vô lai regarde tot étau.
El ât pu froi que n'ât in mabre.

Paicâ, Maigre repas ; faire son *paicâ*, manger à part, faire sa popote, être à sa miche. Exinc. Comp, le VFr. *pagæ*, paientement, du bas L. *paga*, id. sign.

Pâi, s. f. [Part*. *Paitchie*, partie. *Lies paitchies*. L. *coles*.

Paitaidjîe, Partager. — *Paî de boûe*, syn. de *Gäbe*.

Pâ, viande, ar*. de Baume-l.-D.

Paî di bon Dûe, Le vide produit dans un œuf entier cuit dur.

Pâil ou **pâye**, (Chambre où est) le « poèle », Salon de Vge, ou anc^t de Chateau.

[*Pau·ye** !, en Rosemont.

Pâil bîe, Salon bas, du rez-de-chaussée ; *paîl·hâ*, Salon au 1^{er} étage.

Dim. *Pâillot*, petit « pâil ». — *Poille*, à Maîche ; en 1486, id. à Montb. ; id. à Bf. au XIV^e S^e ; id. à Porrentruy en 1511.

Pôle, en p. Vosgien. *Pèlou*, à Chatillon (Jura) ; *Pâlle* = poèle, au Ban-de-la-Roche.

Pélot, s. f. poèle, aux Fourgs-Pontarlier où *pail* se rend par *Pélou*, s. m. ; VFr. *Poisle*, Chambre à étuve, fourneau ; du Bas-L. *piselum*, voy. (Stappers).

Pailaf, [Parler*. *Casaî* est plus employ. à Ch., *djâsaî*, ailleurs. Voy. ces mots.

Pain, id. en fr. — *P. de coucou*, *oxalis acetosella*, alléluia ; *Coucou*, à Meroux.

Pain di Bon Due. épine vinette (le fruit).

Pain, n. pr. à Eguenigue. *Pain-bieu* surn. an Salbert.

Pain·nate, s. f. Bout de la chaîne d'environ 1/2 mètre que les tisserands ne peuvent tisser, que l'on rogne après chaque pièce de toile et qui sert à faire les *glanes* d'ognons.

Pain·ne ou **Pin·ne**, maîtresse poutre faîtière d'un toit.

Pin·nate, syn. de *Tönp·ye*, arbre reliant les 2 trains d'une voiture. Mandeure.

Paipai ou **pèpet**, Bouillie épaisse. *Pâpâ*, à G-y. Voy. *Önpai-penaî* ; *Paipenu*, qui tient du *paipai*, ou qui l'aime.

*Pâpâ** , à Auxel.

Papin, en pat, Wallon, cataplasme.

Lat. *Pappare*, manger ce qui ne se mâche pas. Le radic, se retrouve en it. ± en Als.

Pop-schlekr, Sobriq. des gens de Soultz (Guebwiller) = mangeurs de bouillie.

Paipie, Papier, **Pôpillary*, papillote (bonbon enveloppé de papier).

Paperot, à Besançon, papier sur lequel on a cuit des masse-pains ou des biscuits.

Les confiseurs en vendaient ! 2 ou 3 fl̄es pour un sou ! aux enfants qui trouvaient à lécher ou à gratter quelques miettes restées dessus. Ce mot conviendrait aux prétendus *confetti* de papier parisiens.

Pairai, [Parer*]. Donner l'apprêt au fil, p^r tisser. **Pairu**, apprêt de tisserand fait avec farine.

Pairdjemin, Parchemin, du n. de la ville de Pergame, où ce produit a été inventé.

Paire, s. m. Père. — Bf. Ch, (fr.) *père*. — **Paireître**, parâtre, mari de la mère. Rab. *parastre*.

Père, père en Aj., Vézelois, Bf. au Ban-de-la-Roche (B-Rhin).

Pemme, corrupt. du mot père, Bourogne (Janvret) surn.

Roland recevant le commandement de l'arrière garde, remercie Charles :

*Sire parastre, mult vus dei aveir chier
La rere-garde avez sur mei jugiet.* XI^e S^e.

Paire, s. f. 1^o Paire ; 2^o Environ deux.

Pairi, [Paris*].

Parisel, Parisot n. pr. TBf probable dér. du n. de S^t Paris.

Pairiai, Parier. — *Pairiure*, Pari.

Pairpait, s. m. Qui l'emporte sur les autres, qui a le pompon.

Du fr. *Parapet*, anc^l *parapect* créneau au sommet d'un mur de défense. — [Pare-poitrine], de l'Italien *parapetto*.

Pairpillot, [Parpaillot*] VFr, papillon ; huguenot, arch. voy. *Memonit·ye*.

Pais, Impér. du v. *paitchi* (1).

Pairtchait s. m., Perche ; *pois*.

A Rougemont : Iès aidiaits dain les sâsses, sain pō·in·ne la pâtchuse.

Prignait cârpes, aind'ylles, tchâvonâs at partchâts. (La loutre du Châtelot, trad. en pat. de Roug^t).

(1) Répétons que les *s* et les *t* terminaux non apostrophés ou non, suivis de ou, ne se prononcent pas, mais ne sont pas absolument parasites, ils servent à indiquer le plur. ou la forme dim. (pour les mots en *ot*, ou en *at*) ou augm. (pour les mots en *ait*) ou les personnes des verbes.)

Paitaidje, [Partage* ; *Paitaidjé*, [partager* ; *Partagert*, anc. n. pr. Trétudans, XVI^e S^e. = *Cohéritier, coposesseur*.

Paitchi, [Partir* ; ind. pr. *i paî*, n^s *paitchöns* ; p. déf. *i paitchi* ; p. prés. *paitchant* ; p. pas. *paitchi*. L'inf. à Maiche = *paitchi*.

*Pâitchi**, p. Mont., S-Mont., Roppe, Etueffont,.

Paitchifô, [partis for] de l'hiver. Le printemps ; id. à Bourogne.

Pâitchifeu, C^on de Giromagny, et Salbérien ; p-Vosg. *paitifieu*.

Paitchie, *vay. paî*.

Rappelons que les voyelles, ou dipt. non accentuées sont brèves.

Au pl., parties naturelles.

Pafes, ou **pettes**, s. f. pl. Langes. Dim. *Paiton* (ailleurs).

A Besançon, pas : ex. : Das petë mailloulots.

Das pas et chemisottes (Noëls).

Paissot, Lange (semble dim. du pas de Besançon) à Montb. (O. Claude), ou *Paite* = Débris de vieux linge blanc.

A Mégevette en Faucigny, *Pattes*. — Aux Fourgs-Pontarlier, *Potot*.

Moutiers, Sav., *Patin*.

A Digne (proveng.) *Pedas'* ou *Pedail*. Prov. patö.

Lgdoc, *Petas'*, morceau d'étoffe pr rapiècer un vêtement, chemise.

Esp. *Pedazo*, id.

Dér. **Paitie** [Pâtier]. Chiffonnier, marchand de chiffons, de linge.

É hoûe c'mön in *Paitie*. — Il crie comme un « *paitie* ».

Patier, n. p. en Montb. ; id. sobriq., à St Vital (Savoie).

A Etobon : *poutchâ tiétiun à patié*, c.-à-d. comme un chiffonnier porte sa hotte, = *ai, lai craîtche*, Ch. voy.

Paite à tiu lai diain·ne, crie-t-on à ceux qui laissent voir un pan de chemise, ou un mouchoir blanc par derrière, voy. *Diain·ne*.

R'potossi, en p. Fourgs-Pontarlier, en fr. *Rapetasser*, content notre Rad. B. Lat. *Petacia*, morceau d'étoffe Kymr. *Peth* ; Bret. *per*, morceau cong. à pièce. Il faut écarter l'all. *Bettel*.

Paite ou pette, Mou, flasque.

Paîte, Pâte ; *Paîtu*, pâteux ; *Paîti*, 1^o paté, 2^o coup de férule sur la paume de la main, à l'école ; *Pâtiche*, espèce de patisserie, Montb.

Paiti, [Pâtir*.

Paiturie, Paturer.

Pait'ye, Pâques ; *Pait'ye c'heuri*, [Pâques fleuries*]. Pâcot, à Plancher, Froideconche... (± qui vient à Pâques). Têtard de grenouille.

Pait'yis, m. pl. [Patis*]. Paquis, en fr. local, m. qui se retrouve jusqu'à Genève ; paturage communal, à Ch. et cimetière, (qui est aux Paquis).

L. dits *Le Pâquis*, Lutran, Reppe, Le Valdieu... Le Pasquier 1581, Ter. St Ulric (Stoff), d'où Pâquirat ; alias, le *Paquirat*, dim. à Réchésy... Du L. *pasticum et pasquerium*.

A Courtavon : « *pré du Pasqual*. 1391 ; plus tard, *Pascal*, puis *Peccal*. »

Paivru, Voy. pavou.

Paiy'e ou **Peille**, [Paille.] Balle, ou enveloppe du grain dans l'épi des balles de grains.

Paiyaisse, Paillasse. — *Paiyu-se*, qui a des pellicules sur la tête, le corps.

Bf. *Paillasse à ressorts*, Sommier. — *Paillard*, n. pr. à Bf,

Paiyie, [Payer*], *I paiye*, je paie. *Paiye*, s. f. paie ; id. à Paris.

Lîes conseilllus ne sont p' lîes pai'yus (payeurs).

Paiyis et paiyisan, id. en fr. Ce dernier devient [paiyisain*] en ajoutant : écrit paysan, en aj. par *erratum*, en 19^{me} page de l'introduction.

Bas de la Pal, l. dit à Sevenans.

Pâl, **Pâle** ; **Pêle**, fr. cadastral. Voy. *pâ*.

....Les Espales, champs à Florimont ; ici, *Espales* est pour *Ès pâls*.

Pâle, s. f. [Pelle] : [Paire*], en Rosemont ; *Pâlate*, 1^o Espèce de latte en spatule, servant de levier pour faire mouvoir le treuil de la corde à foin ; 2^o Racloir pour nettoyer le versoir de la charrue ; 3^o Omoplate.

Pâlâ'yie, Enlever ou déplacer de la terre, ou autre chose à la pelle.

Pâlâyu, qui « pâlâye ». *Pâletaie*, Pelletée.

Beillie de lai pâle à tiu, express. employée plutôt au figuré qu'au propre = chasser rudement. En Bourg. *Lai paule au cu* (Virg.)

Onpalai, voy. ce m.

Pâle, Epaule (de porc) cong. au fr. *paleron*.

Pâle, [Pel ou peau.] Levée d'écorce de chanvre en tillant.

Pälüere, pelure. A Bournois, *pöl*.

Palle, s. f. Vanne ; id. en VFr. Voy. son dér. *önpâlemönt*. Celt. Breton, *pâl*.

Pälot-ate, [Palot-te*].

Pälot, 1^o [Palet ; 2^o] Jeune enfant gros et gras qui se laisse tomber comme un palet.

Même radic. que pâle (pelle).

Palson, à Leval, (Roug^t) Faux plancher ? en torchis et paille roulée (M. Cordier) peut être congénère à paille.

Pâmaie, s. f. Empan, à Mandeure, voy. *panne*. **Pâme**, à Angeot [Palme* ; id. au Ban-de-la-Roche (B. Als.) Du L. *palma*.

Pâmelle, Paumelle, dim. de paume.

Pandâne, Tussilage, (pas d'âne), (Salbert).

Pandoüér, [Pandour], Pillard, mauvais sujet. Nom d'une milice pillarde lors de la guerre de la Succ. d'Autriche.

Pand'yillon, Languette glanduliforme qui pend à chaque côté du cou de certaines chèvres, q. f. chez les pores, simulant vaguement des *pendants* d'oreilles. Voy. *Merdjelle*. Montb. *Manguillon* (Contej.) ; ex. de P = M. Voy. *pöndre*.

Panne, s. f. Empan ; *Pan·nă*, à St Vital, Sav. Dans le midi *pan de nez* = *empan de nez*, dont un barbarisme a fait *pied de nez* ! qui n'a aucun sens (1).

Pânaï, terme de jeu de billes, mesurer les distances avec empans. L. *Palma* — Vha. *Spanna*, empan. Voy. *Pâme* et *pâmaie*.

Panre, Prendre, (*Pâre*, en p. aj.). Ind. pr. *I prön*, *n^s pri-gnöns*, *v^s pröntes* ; p. déf. *i prigni* ; les part. *prignant*, *pri* — ; *i pânraî*, je pendrai. Voy. *pri*, et *önpri*. *Painre*, à Eguenigue. *Panre*, en VFr.

En Fr. de Montb. (1301) Charte citée par Tuetey : *nos porriens panre*.

Pansiron, Pansard, ventru.

Pätiche, Panse, à Pont-de-Roide.

Pantôt, Le bas libre de la chemise ; c.-à-d, le petit *pan*, qui à donné aussi *pön·naî* ; voy.

Pantouëc-he, 1^o [Pantoufle*] ; 2^o (Euf, ord^t le dernier de la

(1) Ce barbarisme existait déjà au commenc. du XVIII^e siècle en Bourg :

Tu laisse, ai prée l'aivoi grugée

Tai fanne aivô deu pië de née. (Virg. Vir. p. 115.

poule, dont la coquille n'a pas été formée, et mou comme une *pantoufle*, surtout chez les vieilles poules.

Papon, n. p. au TBf. à Rechotte signifie grand-père. Ex.: En Ajoie, en 1499 ... l'hôpital recevra, comme prébendier Perrin Rouhier, « le *papon* » d'Agnelat, bourgeois de Porrentruy... Vautrey I. 155. Dn L. *papus*, grand-père. En Lgdoc *papon*, id. sign.

Clos Papon, Verger à Plancher-B.

Papreusse, à Vermes, *popreusse*, = la clochette des bois.

Parail, [Pareil*]. *Pörail*, en Montg. — *Sanparail*. extraordinaire.

Parail se trouve en VFr.

Paurail en Montg.

Paramouinde, A cause de, à Exinc.

***Parapet**, Bf. Parapet.

***Parcours**, Paturage communal.

Pardie, Pardieu (néop.) ; voy. Dé.

Pârê, Pardieu, = [Par Dé].

Pâre, Voy. panre.

Parê, [Parrain*], 1/4 règle, chute d'n. Les enfants orient aux parains peu généreux. *Parê roüenaî* = à Paris, parrain à la crasse !

Parê, surn. de qui est souvent parrain, *Salbert*.

***Paressu-se**, [Paresseux-se*] ; *Poirâju-se*, en pat. aj. ; *Paraju*, ailleurs.

Poirasu, Montb.

Parfond de Vaux, l. dit champs, à Perouse.

Paris, *Parisot*, *Pariset*, *Parisey*, etc, n. pr. TBf. et Montb. peuvent venir de 1^o St Paris, 2^o de Paris.

***Parole**, id. en fr. [Pareule*] en Rosemont et Salb. Ce mot vient du fr. et n'est pas indigène.

Parrot, n. pr., voy. Piere.

La Paru (Etang de) fr. cadast. du Lat. *palus*, s. f. marais (R = L) à Suarce.

Pas, id. en fr.

Pas de la pouëtche. — Pas de la porte*, Bf. Seuil.

Pas-des-masses, expression adoptée par les Als. germanophones, empruntée à nos soldats, pr^r dire pas beaucoup : Ex. : avez vous mal à la tête ? rép. *pas-des-masses* ! Id. à St Vital, Sav.

***Pataclâme**, Cataplasme.

Pâtaï, patu, voy. Pot.

Pâtaï, Ecraser, pilier ou foulir. [Pautâ, en Rosemont.

Grouë pâte-lies-tchôs, s. m. = gros foule-les choux = (Lourdaud). Voy. à *Fraîchi*, *Frélechoux*.

On prend des hommes lourds chaussés de sabots neufs, p^r foulir la choucroute récente.

Pâtate, s. f. Calcaire crayeux, de l'étage Corallien, que l'on pile grossièrement p^r le réduire en gravier, pour récurer les planchers, les tables etc.

Cette pierre est hygrométrique et gélive. Telle est la carrière de Dorans.

La patote ou **La patate**, l. dit à Danjoutin.

Pâtot, Espèce de pilon, ou de masse de fer, emmanché propre à écraser la « pâtate », ou les fruits p^r faire du cidre.

L. dit fr. cadast. *La patote*. — *Pâlat*, forme aj. de *pâtot*, Reppe ; n. p. d'Auxel. ; cette terminaison en *at* est étrangère au pat. de ce lieu (1). *Patat*, n. pr. Aj.

Pâtaït, Pâton. Dér. de pâite, voy.

Pataït ou **Patet**, n. de lieu, pâturage, Vfr. *pastel*, paté.

Le Patat, forêt à Vellescot. — *Le Patet*, bois et pré à Perouse.

Rue du *Patat*, anc. rue à Porrentruy.

Le Mapatey, Ferme à Lachap.-s.-Ch. (Stof).

Patapouf, onom. du bruit de q. chose de lourd qui tombe. *In groûe patapouf*, un gros hom. massif.

Pâtche, [Pêche* ; *Pâtchu*, pêcheur. *E fât laichie lai revière* iés patchus = à chacun son métier. *Riat Pequaire*, n. à Porrentruy, 1394.

Pâtchi, forme Montag. et sous Mont. de [paitchi*; voy. Grand-Patchy, écart à Bitschwiller.

Pâtchou, [Partout, peu usité, remplacé par Tout pâtchou [tout partout* partout.

Pâteniere, 1^o Poche libre, à l'usage des femmes, suspendue à la taille par un cordon. Bourg. [pauteneire*.

Ce mot nous ramène à *pautonier*, *pontonnier*. qui entre nomb. significations avait celle de receveur de péage de pont, d'où nécessité d'un sac, ou poche.

(1) Il est à noter que dans les anc. documents TBf, on trouve souvent dans nos patois non ajoulofones, des noms de personnes à termin. *at*, alors que, en temps contemporains les noms à termin. *at* ont ~~+~~ disparu et restent ~~+~~ can-tonnés en pays ajoulofone.

D'ailleurs *Pautonnière* en VFr. = bourse ou gibecière, d'après *Carpentier* (Roquef.).

2^o Poche dans les pans d'habit, ouverte sur les côtés, recouverte d'une patte (à Delle).

Päterate, [Petteuse] s. f. Populage ou souci d'eau ; *Caltha palustris*, L. cong. à *pätaî* (petter). A Montb. *Topote* (Contej.) confirme l'étym. (Petteuse) ; Montb. [*Pötötte*] (Contej.).

Vie d' poterote, à Bournois, voie de petteuse.

Patois, id en fr. et en tous les parlers français. du L. *pater-nus*, anc¹ *patrois*. En gascon, *patouès*.

En Lorraine, Hayange, Landonvillé, *patelin*, pays natal, compatriote (1).

Patelin, s. m. en argot parisien, compatriote.

Patiuè, à St Vital, Savoie.

Patié, *Poutchâ tiétiun au patié*, (Etobon), porter q.q'un sur le dos, voy. *craîche* ; et *paite*, rad.

Pâtiche, voy. *paite*.

Patiönce, [Patience*].

Pâtot, Voy. *pätaî*.

Patrouëgnie, [Patrouiller], c.-à-d. marcher dans l'eau boueuse.

Patte, id. en fr. Patte d'Alouate (*Rethenans* Bf.) patte d'alouette.

Syn. de *pipi d'Oûejelot*. (Lotus pied d'oiseau).

Pattes lâtchu, s. m. [Pattes lècheu Bf.] Lourdaud ; ne serait-ce pas une allusion aux ours, qui jadis habitaient sur les montagnes et passent p^r se lècher les pattes l'hiver.

L'adj. *Pattu*, id. en fr. — A *Friesè*, H^{te} Als. *Topä*, patte ; *Tæpelä*, petite patte. — Anc. german *pat'*, Celt. B. *paz*.

Pattu, Voy. pot.

Pavon, Pavot coquelicot ; id. à Meroux. *Paveu*, à Angeot, et en Rosemont.

Pavou, s. f. Peur (pavor). *El è pavou de s' noiyte en têre sätche*, (Angeot), il a peur de se noyer en terre sèche, en parlant des gens riches qui travaillent toujours. *Épavântai*, épouvanter (Eguenig.).

L'étain d' la Mëtche qu'àt crevai,

Tos lés pachons s' sont épavantaî ; (ou, s' sont en allai).

È n'i àt rèchtaî qu'in bretchait,

C'àt lo Brâte que l'airapai. (Eguenig.)

(1) Landonvillé, près le château d'Urville, dern. vge. francophone (Metz), notre *Tch*, et notre *Ch*, p^r *FI* ou *CI*, n'y existent pas.

Paivru-se, peureux-se ; ici l'r de pavor, reparait.

P'cillie, abrév. de *peucillie*.

Pê, [Pel, peau*, [Pê* en p. aj (Angeot), *Pëletie-re*, [pelletier-re, tailleur, TBf. Ce mot doit remonter au temps où les peaux servaient à faire des vêtements. Ch., Eschênes, Phaffans, Grandvillars...]

Peltier, n. pr. à Evette, Salbert, Valdoie. Essert, *Peltuy*, anc. n. pr. à Sermamagny.

Pëlson, Vêtement de peau ou de laine, couverture. A Plancher, == *tacon*.

Pelisson, n. pr. TBf.

I prît pidie de lieu misère

I lieu feset das *pelessons* (couvertures)

Comme oa cret, de *pés* de moutons (28^e Noël anc. p. de Besançon).

Pêlaie, Plein la peau (de boisson) ; à Exinc.

Enpelsenâie, gazonner par places un pré, à Eguenig.

Pé, ou p' (aj.) ; sont des abrév. de *poüë*, point (nég.) ; *poüè* (point) Cent. Bf. Phaffans.

Chât. è n'i ât pe ; Aj. è n'i ât p' ; Meroux, è n'i ât poüè.

Pé, au f. **pête**, [put, pute], Laid-e, du L. *putidus*, puant ; Onom. == mouvement d'expulsion des lèvres.

Voilai in pe tchin, (pe chin en fr.-pat.) ; Voilà un vilain chien.

L. dit, *peux*, champs, fr. cadast. (St Dizier).

Pèvène, à Plancher, Bourdaine, voy. *viene*.

Notre mot se retrouve dans l'Est de la France.

Il reprend son *t* originel dans *Pëtaivu* ! (qui a été pë, qui s'est mal conduit) == vilain ! (Voy. *ároi*).

Le contraire est *bin-aivu*, inus. à Ch., mais usité ailleurs.

Malaivu, Malheureux, qui a eu du mal.

On trouve en VFr. *put affaire*, *putes œuvres*, *pute foi*, dont le sens se rapproche de notre m.

Putain-ne, s. f. prostituée, paraît dérivé du fr., mais a pris la term. fém.

On trouve *putine*, dans Scarron.

Notons que le Latin *puta* == jeune fille.

De même le mot « fille » a pris un sens péj. Paris.

Pécë et **Pèchais**, forme enf. de François ; Voy. Français.

Pèce, voy. *pesse*.

Pëdju, perdu'e, voy. *piedre*. *Prëdju*, en Month. ; à Vézelois,

Bessoncourt. Parlant du jeu des œufs à Pâques : *tiu contre tiu, lai poüete pedju.*

Pëdri, Perdrix.

Pelai ou **p'laï**, Semoule de millet ; id. à Montb. (1) A Fougerolles, *polaï* ; *Pelâ*, à Etobon.

[*Prâ**, à Vescemont et Rosemont, Plancher, Sermamagny.

Maï, voy. *millérate*, à Froideconche (Luxeuil). *P'laï*, (Pontarlier (Tissot) = piler, pilé.

Me, à Bulle (Fribourg).

Le « *pelaï* » se vendait, à Châtenois, il y a une soixantaine d'années, sous forme de semoule ou de farine en petits sacs. Un marchand, *lou Pëtë Pëtaï* (= petè = petit) venant de la Hte-Saône, à Ch. crieait : *à pelaï ! à pelaï ! i ön aï di gruayaï, de l'iecâtchelaï* (réduit en gruau, concassé).

Avant l'introduction de la pomme de terre, le millet, (le pilé par excellence) jouait un grand rôle dans l'alimentation, témoins la fameuse et colossale bouillie que les zuricois apportèrent toute chaude par la voie du Rhin, à Strasbourg en 1576 ;

Et ce fragment : *Sô, voichi lai Lise...*

Elle ât toute mouillie.

Aipoutche lou pelaï ;

I feraï pou lie

Ene bouène fuel aie (Dr J. V.)

Et l'express. d'Exincourt : *Vendre di pelaï*, faire tapisserie à la danse.

Pélâ, Mets avec pommes de terre, chataignes, écrasées, etc., à Albertville.

Peloter, Bf. faire et lancer des pelotes ou boules de neige.

Pemme, surn. corrupt. du m. père (Janvret) à Bourogne.

Penâ, pat. aj., 1^o Boisseau (Angeot) ; adj. 2^o [panier] sans anse, panier à faire lever le pain (Bretagne, vge, etc. = *Võn'naté* de Ch.). Rad. « penie ».

Penal, boisseau en Porrentruy, en 1350 (Vautrey) ; id. en VFr. *penal de terre* = à peu près un huitième de « journal » ? au pl. *penaux* (fr. local).

Penasse, Punaise des framboises (Salbert).

Penase, punaise à Bes.

P'enc', abrév. de *p' encouë* [pas encore]. Bf. p' encore.

Pënelle ou **p'nelle**, [Prunelle], fruit du *prunus spinosa*.

Dîes p'nelles, dîes belles pënelles = *dîes bell' p'..*

(1) En 1716, Dijon en joie, cit. Mignard :

Dé bon cuseñei lai maignie
Composire torte et patai,
Garnisire in foudri (tonneau) de *plai*
De jubé de tote nature.

Belosse, à St Vital (Savoie), voy. *Béloûeche*.

P'nellie, s. m. prunellier, épine noire.

[*Penalle**, en pat. montag. prunelle, prunelle de l'œil.

Peni, punir, T. Montb.

Penie ou *p'nie*, [*Panier** en osier, ord¹ à anses saillantes.

P'nîe côquin [*panier cotien*], panier aplati sur le côté (d'où l'adj. *côquin*, voy. ce m.) Gibecière de pêcheur. Voy. *penâ*.

Pêneraie, s. f. le contenu d'un panier rempli. Du L. *panarium*, corbeille à pain; (p^r le panier en charme, etc. voy. *tchair-pigne*)

Pagnard, n. pr. TBf. Tous noms descendus du L. *panis*.

Pensai, [*Penser**. *Pensai voûter in pô*! pensez voir un peu, exclam. familière d'étonnement.

**Pepée*, Poupée, Bf. Voy. *poupe*.

Peraille, [*Pierraillo**], lieu couvert de pierres, voy. *piére*.

Íeperaillie, enlever les pierres (d'un champ).

Perâte, [*Pierrette**], voy. *piere*.

Les perattes, l. dit de champ, à St Dizier, Méziré.

Percquet, Anc. n. pr. à Vourvenans, 1500. Comp. le L. *per-tica*, perche. Act¹ n^s avons *Peuquet*, en ce vge — *Precquert*, maire d'Offemont XVI^e S^e.

Piecqquet de Derney (Denney) XVI^e S^e.

Péri, [*Périr**], misérablement.

Periere, Lieu où on extrait des pierres, carrière.

**Perlinpinpin*, un des n. de la Primevère ou «*croûebairbe*».

TBf. Rosemont, Salbert, Plancher.

**Perpignân*, Manche de fouet flexible en micocouiller, venant du midi (ville de Perpignan).

Pertchi, Etage au-dessus du compartiment de la grange, formé ou non de perches destiné à loger les gerbes, voy. *piertche*.

Pesse ou *pêce*, n. de l. dit de champ à Ch. ex. : *îes londjes pesses* (pièces).

Les Placettes, l. dit de champ à Villars-le-sec. fr. cad.

Pesse la Clef, l. dit de champ, à St Dizier.

B: Lat. *petia*, pièce ou morceau de terre. Celt. B. *pez*, pièce.

Pessiere, (tiulata ai), c.-à-d. culotte à pont, Mandeure.

Pessiere devient [*péchiere** (Contej.) Montb., pont du pantalon, empiècement de corsage.

Pêtchu ou *p'tchu*, [*Pertuis** trou. L. *pertusum*.

P'tchugie, [pertuiser* VFr. — *P'tchu di tiu*, anus.

Sur le Pertu, l. dit champ, à Offemont.

L. dit à Chât., *l'ies Roudjes Pëtchus* (ici è après syl. muette).

Pête, Voy. pë.

Pêtë, au fém. *pëtëte*, petit-te, *c'ât in bë p'të*, c'est un beau petit enfant.

Petez, *petet* ou *p'të*, (en pat. aj.) *Petey*, n. pr. à Chaux, à Buc, Cravanche, Chèvremont, etc. Celt., *pït*, pointe.

Petitat, Anc. n. pr. Porrentruy.

Dim. *Petiot*, au f. *petiate* ; surdiminutif, *pëtignot-ate*, en pat. aj. *petignat*. En dure^t le *ti*, ou a *Pequignot*, n. pr. TBf.

Pequingney, C^{on} Héricourt.

Pichenot, à G-y.

Les *Petignots*, en aj. *Petignats*, les partisans de Petignat, lors du mouvement populaire de 1740, en Ajoie. Plusieurs chants à Chât., en Porrentruy, en Delémont rappelaient cet événement. *Petey*, (petit) voir *petet*, n. propre, devenu à Ch. *Pëtaî*, *lou p'të pëtaî*.

Petitat, n. pr. en Ajoie, (1740) ; *Petit Jean*, à Etueffond-H., Grosmany. — Pour Piot, voy. *Py*.

Le fr. *Péquin* qu'il faut écrire ainsi, et non Pékin, (barbarame) a le même radical ? En Esp. *pequeno* (1).

P'të-Cru, Petit-Croix, Vge ajoulofone, devient *P'të-Crò*, à Vézelois : *P'të-Crou*, à Croix, à Angeot.

Pecquignot, Anc. n. pr. XVI^e Siècle, à Danjoutin, Buc. — *Piquignot*, anc. n. pr. à Bessoncourt.

Petit-Jean, n. pr. N. TBf.

Petôe ou **p'tôe**, (Voy. *Vaget*), mot franc-comtois, Montb.

Pette, Voy. *Paite*.

Peu, Puis, usité seul^t dans *et peu*, voy.

Peuce, Pouce, peucie s. m. [Poucier]. Doigtier p^r le pouce, ou même pour un autre doigt.

Peucillie et **p'sillie**, Pignocher, éplucher, retourner ses aliments dans son assiette, ne pas manger franchement. Doit dater de l'époque où l'on mangeait avec ses doigts, ce qui se faisait encore sous Louis XIII. *Peucillu*, qui « peucille ».

Peucillie, devient *peucignâ*, à Plancher-l.-M.

(1) A Commentry : pauvre *p'quitô* (petit), fä'ye bin attention, cou est in bërgô (frelon), quant ou pique ou fait bin mau.

Lou P'te Peuçot, le Petit-Poucet.

Lou Tchîe Peuçot, [Le Char Poucet], ou du petit Poucet.

Tchê peuçat, p. aj. ou *Ponçat*, (Vermes). *Tchê peuçot*, à Etobon. = Grande Ourse. Déjà à *Ronchamp* c'est *lo tchairot*, et *peuçot* ne va pas jusque là à l'Ouest ?

Ce nom provient de l'antique légende du Petit Poucet, qui originaire des pays slaves et germaniques, s'est propagée dans le voisinage seulement des autres pays. Cette légende était originair^t inconnue aux peuples celtiques.

En effet, à Morey (ar. Jussey) c'est chariot.

A Ligny, Morvan, près Côte d'Or, c'est *chairiot*, ou *chariotte* du roi David.

A Chatillon (Jura), c'est *tsă'y* = [char] ; à *Mouthé* (ar. Pontarlier) *tseu*, char.

A St Vital, en Savoie, la Grande Ourse c'est le grand « *Stropélè* » (troupeau) ; la Petite Ourse, le petit « *Stropélè* ». C'est le troupeau de bœufs, (*septem triones*), que le petit voleur est censé avoir dérobé, et qu'il conduit à reculons pour égarer la poursuite, à cheval qu'il est, sur l'étoile du milieu du timon. Il est représenté par une petite étoile située très près, et au-dessus de la précédente, un peu visible à l'œil nu. (1) A Chatillon, (Jura) *Tsă'y* (char). Perrault a pris dans cette légende le sujet de son conte.

Peuchtume, Voy. pôtume.

Peupre, (Salbert), voy. [pôpre* Ch.

Peur ou peure, voy. *poûer*.

Peuri, Pourrir. — *Peuriture*, pourriture.

Peri, à Besançon (Noëls).

Phaffans, Voy. *Fâfan* ; même pat. qu'à Menoncourt.

Q.q. mots : Lo soi i aï pu tchâ ; ma fri, i traveilleu tôt piè ; tō les traj-hu-
res ; voilà, chu man vantre, din là ; gончe ; binteu prâte ; i aiveu (= i aivô,
Ch.) pri ène gotte de vin, diemoine ; ce n'ât pouè qu'i raiveuche (prés. du Subj.
que je rêve), ou [rèvass* (imparf., ; même forme que p^r le futur et l'imparf. de
ce mode).

Pi, 1^o [Pic*, (outil) ; 2^o genre d'oiseaux.

Pi-grivaî, pic varié, p. Épeiche.

Pi-tourcherot, [Torchet], pic maçon, ou torchepot, Sitelle.

Pi-voi, [Pic-vert* ou pivert ; Pivô, à Ronchamp, voy. *pitiaî*.

Pi, n. pr. Pierre, dans les noms composés ex. *Pi-Fance*, *Pi-Dioud·ye* = Pierre François, Pierre Joseph. Voy. *Piere*.

(1) Voir « *Le Petit Poucet et la g^{de} Ourse* », par Gaston Paris, 1875, Paris.

Piâchon, Glouton, gros mangeur, gros buveur. Voy. önpiâtre dont le part. pr. est önpiâchu.

Piaice, [Place*]. [Piaice*], Rosemont et Salbérien ; **Piaicîe**, placer ; *Rönpiaciaie*, remplacer ; *Rönpiaciânt*, remplaçant.

Piaidie, 1^o Plaider* ; 2^o prendre à son service, Se piaidie, Se louer, se mettre « en condition » c.-à-d. en service, *se plaider*, en anc. fr. TBf. ; et Porrentruy (M^{gr} Vautrey).

Piaîdu, plaideur. — Anc. fr. local du XVI^e S^r. Réunion p^r rendre justice, *plaid*.

Piaie, [Plaie*].

Piaîji. Voy. *piaîre* ; [Piâji* en Rosemont.

Piaindre, [Plaindre*]. Ind. p. *I piain, n^s p'yignöns, v^s piaintes* ; les part. *p'yignant*, *p'yignu* ; (*Piaindu*, Chèvremont, Eschène.)

Pyignait, plainte, gémissement. *P.yignu*, qui se plaint (1).

Piaîn-ne, s. f. Erable plane, *Acer pseudo-platanus*.

Piaîn-ne d'Alsace. C'est la *magna planities* de J. César, lors de la bataille contre Arioiste, dont il faut tenir compte pour la détermination du lieu de cette affaire.

Piaîn-ne, [Plaine*]. Dim. *Piaîn-nate*. Caresse avec la main à un chat, etc., dans la direction des poils qu'on *aplanit* ; Caresse à un enfant.

Ai·piain·ni, aplanir ; *Raipiain·ni*, raplanir, faire *piaîn-nate*.

L. dit, le *Plainot* (Chèvremont) fr. cadast. ex. de dim. masculin d'un nom fém. ; voir autre ex. : *Noirmouchot* (voy. *moûetche*).

Le Planot, l. dit, c^{on}n Maiche).

Piaîre, [Plaire*], ind. p. *i piaî*, *n^s piaîjöns, v^s piaites* ; p. déf. *i piaiji* ; les part. *piaîjant*, *piaîju*. — *Piaît-i* ? plait-il ?

Piaîji, [Plaisir*].

Piait-e, 1^o [Plat*], s. m. ; 2^o adj. plat-e. *Piaitê* [plateau], plat (vase). *Piaitelaei*, [platée] Bf., le contenu d'un plat.

Piait et coûë, [plat et court] adv. nettement, sans détours.

Piaitine, [Platine*] de fonte qui garnit le devant d'un four, d'un poêle, voy. *tchanpain-ne*.

(1) Ex. en pat. d'Eschène, au prés. subjonctif : *devain qu'è s'pigneuche* ayant qu'il se [plaint] Imparf. en ce vge et en nombre de vges ajoutéfones à l'Est et au Nord du TBf., l'imparf. du subjonctif sert de présent ; il sert aussi de futur et de condition., ex. : *è farë que vòs l' voi-yeuchins* = il faudrait que vous le (vissiez).

★**Piaître** [Plâtre* blanc. Voy. *dji*, p^r le plâtre à amender la terre. *Önpiaître*, emplâtre.

Le Plâtre, l. dit de pré au Salbert, vge.

Piantaf, [Planter*. *Plant* avoine, anc. n. pr. à Etueffond en 1488 (Liv. R.) D. R.

Piai·yie, [Ployer*, plier (!), conj. sur *aivançie*, tous trois venus du L. *plicare*.

*Prä·yie**, en Rosemont et Salbérien.

Piai·yant, pliant c.-à-d. gros bâton *ployant*, agissant à la manière du garot pour maintenir, les « iet.yevesses », ou les grosses charges sur une voiture (un chêne, par ex.)

Piandée, Primevère, à Vermes (Délémont).

Piantche, [Planche*. Dim. *piantchate*. *Piantchie*, [plancher*.

Piantche ai boitchi, voy. *boitchi*.

Piantche, [Planche*, champ, pré, pelouse dans une situation ± élevée, mais plane. Le dim. est *piantchate* [planchette*.

Ces 2 mots servent de n. nomb. n. de lieux. *Planche du Ban*, bois à Plancher-Bas.

A Chalonvil. Champ cultivé en pré.

Piantchie, Plancher, Vge de II^e S^{me}. *Planchewasen*, l. dit à Felleringué, Hte Als.

★**Piante**, [Plante*. *Piantaî*, planter.

Pianton, [Plantain*. *Long-Pianton*, *Plantago Lanceolata* (*lanceolé*) employé p^r le pansement des plaies.

Rond-pianton, Grand plantain ; *P. major*. L.

Ranpianton, plantain, à Meroux.

Picâ, piquâ, Auxelles-B., G-y. Voy. [*pitiat**, à *pit·ye*). *Pitiâ*, à Vescemont, à G-y.

Al e *pitiâ* son tchevau moiro (noiro, à Vescemont) pō sautâ la bariere (Ch. Rosemont).

Pica·yon ou **picaillon**, très menue pièce de monnaie, un liard, ou un sou. (Styl. hadin).

Le picaillon était en Piémont une ancienne pièce qui valait moins d'un centime (Stappers). *El è dies pica·yons*, il est riche.

Ce mot a passé en Louisiane, chez nos créoles, d'où le n. d'une gazette. « *The Picayune* », journal à bon marché.

Pichêlë, (à Leval-R.). Bourrelet-tournure, destinée à retenir

(1) Ces deux mots français viennent de *plicare*, et avaient le même sens. Le pat. *piai·yie* a gardé ces deux sens. Un des nomb. ex. de la rectitude du pat. indispensable pour décider de certaines questions linguistiques.

les jupons un peu plus gros derrière que devant (Mr Cordier) ; à peu près syn. de *Pouchelot*, cmp. *Bissèle*.

Pichie, [Pisser*]. *Pichot*, pissat, urine. — *Pichu-se*, pisseuse ; au fém. péj... (1)

Pichoûrate, 1^o Organe p^r pisser ; 2^o Tuyau donnant de l'eau.

Pichönté, [1^o Pissenlit ; 2^o Qui pisse au lit.

Pichelu, n. pr. 1750. *Pissaloup* n. de lieu, et n. pr. en Ajoie.

Picherot, (poutot) : pot de chambre. — *Piche-sang*, TBf. voy. *pir-sang*.

***Pichtoulet**, [Pistolet*].

Pidie, [Pitié*]. *Pidu*, pitoyable, qui a de la pitié, ex. :

Lies mèdicins pidus

Fant lies djöns boûetus.

Poutchaî pidie, inspirer la pitié.

Pidon, s. m. Gros rhume, à Exinc. *i aî raimée saî in bon pidon* ; cmp. *piton*.

Pie, s. m. 1^o Pied ; 2^o Négation : ex. : è n'i ön è pie pu de du, il n'y en a pas plus de deux ; souvent *pie* est remplacé par *Pe*, négation (point) ; *p'* devant voyelle ou après voyelle accentuée (c'est une abrév. de *pouë* (point), ex. : è n'i ât pe, il n'y est point, è n'ât p' venu. Voy. *non pie* ; *pipi d'oûjetot*.

La négation *pe* devient *p'*, en pat. aj. : è n'i ât p'.

Pie de roi, pied, mesure de longueur.

Pé, (nég.) pas (Salbert). A Chalonvil., *vos n' saîtes pé*, vous ne savez pas.

Pie boudjot, pied bot; voy. *boudjot*. Ce mot provient probabl. du Celt. *bulga*, sac de cuir. Jadis dans les campagnes au lieu de souliers pour pied bot, difficiles à faire, on se contentait saus doute d'une pièce ou sac de cuir ± bien approprié à un pied déformé (2) Le mot *boujote* est l'homolog. bourg. fém. de notre *boudjot* (voy. ce m.).

Pé de boulet où *pé bot* à Châtillon (Jura) ; *Pie boudot*, à Abbevans, (C^{on} Rougemont), Doubs.

Pie d'aye, (barb. de pied'âne) pas d'âne, Tussillage, à Meroux.

Pie-de-bue (pied de bœuf) pied-bot cité par M. Contejean pr^r Montb. corrobore la sign. de *pié de bou* de St Vital ; voy. *boudjot*.

(1) Larbas à Jupiter : C'a bê joli qu'ène *pissouse*
Qui ven ché no toté drillouse (Virg. Vir. p. 108).

(2) Le bonhomme de *sai boujote*
Tire éne pare de lugnôtre (id. p. 240).

Dans Villehard, notes page 315, 2^e Contin. de Guillaume de Tyr.

Le comte Loys blessé à mort, dit à l'Empereur Baudoin :

...Que sé vous alez avant, sachez de voir que jà pié n'en eschaperai.

Ici le mot *pié*, (pied) comme en patois, peut servir de négation (pas) mais garde aussi sa signif. originelle.

Pietón, 1^o piéton, 2^o facteur rural, 3^o chausson.

Pietton, petit pied d'enfant, peton ; **Piétot**, id. ; **piétot**.

Pie, s. f. [Piée] Sole, ou partie d'assolement, les 3 parties sont :

1^o *Lai pié dîes biaïs*, la sole des blés.

2^o *Lai pié dîes boidjes*, la sole de l'avoine, de l'orge, du seigle des vesces, du « *boidjun* ».

3^o *Lai pié dîes sombre* devenue *dîes poumes de tiere, di traïye*, la sole des jachères, ou des p. de terre, du trèfle.

L. dit, le Haut de la *piée* (Grosne). *Piée* des bois, Bermont, etc.

Pie, (è), il perd, voy. piedre. *Pie*, en p. aj. (Angeot).

Pie, anc. nom ? de la Savoureuse, à Sevenans (Coutumes Assise, Bonv.) (1)

Pièce, Pièce, voy. pesse.

Pécierie, pont de pantalon (à Mandeure et Montb.) *Tiulatè ai pécierie culotte à pont*.

Piedre, v. a. [Perdre*]. *Pédje*, à Plancher. Ind. p. *i pié, n^s pedjöns, v^s piëtes* ; p. déf. *i pedji* ; les part. *pëdjant, pëdju*. Voy. *pedju*.

Ne lou piedre pié == (je vous recommande de) ne le perdre pas.

En fr. on trouve aussi l'inf. employé pour l'impératif. ex. sur les écriveaux : *marcher au pas* !

Piedre, s. f. Perte.

Piere, s. f. [Pierre*]. Voy. les dér. *perate, peraille, perière*.

Piere ai raidiujouëre, Pierre à [raiguisoire]. — Cong. à Pruse.

Piere-à-pâchon, pierre-au-poisson, à Bf. sur laquelle on étaisait ou on lavait le poisson au marché. (2)

(1) « La Pie, nommée rivière de l'Assize, passe au bas du village ».

(2) Belfort, Montbéliard, Porrentruy, avaient chacune leur pierre au poisson. C'est sur celle de Bf que Farel avait pris place, pour prêcher la Réforme, lorsqu'il fut expulsé du TBf en 1524 ou 1525 par Hugues Chardouillet bourgmestre

Piere, n. prop. Pierre. Voy. Djan-Piere.

Dim. Pierot [Pierat* en Aj. Pierrot fr. ; Pierrat, fr. aj. ; Pierlot, Pierli.

Perrot et son dim. Pererot (environs).

Peterlë, en Als., Peterli en Suisse all.

1^o Pir dans n. comp. Pir-Français (voy. Français), Pir-Djouèsè.

Pirancais, (p. François) avec un c dur.

2^o Pi-Djouton, (voy. Djouèsè). Pi-Fance, (voy. Français).

Pi-Dioud'ye, (voy. Djouèsè).

3^o Piè·yi, Pierre-Joseph ? ou Pierli ; 4^o Pai-Fauche, (p. François ?)

Py, est un n. propre, TBf. Auxell.-II. — Parrat, n. pr. dim. aj. Réchésy, Romagny ; Pienot, à Ch. ; Perrot, n. pr. à Chaux.

Dim. Perrin, dim. Perrenat, Ajoie, Prenat.

Belperin, n. pr. à Banyvillars, id. à Cornol, (Porrentruy) en 1440.

Pîrnot, anc. n. pr., au sém. pirnatte XV^e S^e à Porr. ; Penot, anc. n. pr. devant Pienot, à Ch.

[Piâre*, en Montag. à Etobon. Tié affâre mon ami Piâro (Etobón).

Prin, anc. n. pr. à Porrentruy (Perrin).

Pé, n. pr. à Beaucourt.

Perrod, n. pr. à Rougegoutte, avec le d Savoyophone ; Perros, au Puix, même observation.

Pedro, en Espag. a donné Pepe (= répétition de Pe) dont dim. = Pepito ; Perico, autre D. esp.

Bidrement, (Petermann*), anc. n. pr. Bf.

Pêtre, forme all.-patoise, en Montb., introduite par la Dynastie all. et la Réforme. Pêtrequin.

Pierson, à Vellescot ; Pierçon, à Bretagne, (son en langue germ. = fils).

Pierlo, frère de Jeanne d'Arc.

Pierchi, [Persil*.

de Bf. Ce petit monument historique était placé derrière la Grande Fontaine ; il a disparu en 1869 lors de la réfection de la Fontaine. C'était un banc de calcaire jurassique compacte léger^t excavé mesurant environ 75^{cm} sur 1^m et plus. La pierre au poisson de Porrentruy, en 1575, vit le prédicant Hélias Philippin, précipité de cette tribune improvisée par un serrurier du nom de Jolat (voir Mr Vautrey h. Porr).

Piertche, Perche, D *Pertchi*, voy. L. dit *Gran Piertche* (pré). Andelnans. fr. cad. en *perchates*, Month., Epauvillers. *Pêche*.

Pie saivant, passavant, (passe avant).

Passavant, 1^o anc. n. pr. de Bf., Month., etc.

2^o cri de guerre de Thibaut, comte de Champagne (1).

Plessai, Passer. [*Péssâ*^{*}, Montag. Pont-de-Roide, etc. *Pies-saies*, s. f. pl. (passées), traces des pas.

Piesse-pâtcourt, s. m. grande scie horizontale de charpentier à 2 manches, maniée par 2 hommes, pr scier en travers [passe-partout], (par opposition à scier de long).

Piessu, [*Passoir*], s. m. bati fixe en forme d'H, dans une clôture livrant passage aux personnes qui enjambent la traverse.

Piesse-laiçot, [*Passe-lacet*^{*}].

Péssavant, Passavant, l. dit de forêt, à Champagney, anc. château.

Piesseraï ou **pie-serè**, [*Passereau*], moineau.

A Vermes, *pêsselai*. Du L. *passer*.

Pietenai, [*Piétiner*], jouer des jambes ou des pieds ; voy. *pie*.

Pietenae, s. f. paquet de neige aux pieds qui s'est détaché des pieds ; traces des pieds sur la neige.

Pietenae, s.f. [*Panaïs*] sauvage ou grande Berce, *Heracleum sphondylium*.

A Offemont, *poupain-ne* ; voy. ce m.

On la donne aux lapins, voy. d'autres syn. à *Coucûe*, à *Târpe*.

A Lyon : panaïs des vaches, M^e Nay-V.

Pat-messin, *petenaye* = carotte sauvage.

A Mégevette au Faucigny, *pateniâlle* = carotte.

(1) Citons notre adresse inédite aux Sauveteurs de l'Aube, qu'on peut adresser à ceux du Haut-Rhin :

PASSAVANT !

Quant les Barons, au temps jadis, Guerroyèrent en anarchie, Contre la Reine aux fleurs de Lis, Thibaut sauva la Monarchie Au cri de : En avant ! Passavant ! Passavant !	Quand le Feu ou l'Eau, nous menace, On ne voit devant le danger, Pas de Champenois qui s'efface Ou qui songe à se ménager ; Mais on crie : En avant ! Passavant ! Passavant !
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Joinville, brave champenois, Sauva le camp à la Croisade, En éteignant le feu grégeois, Mit Sarrasins en reculade En criant : En avant ! Passavant ! Passavant !

Et qui sera au premier rang ? Contre l'ennemi en Champagne ? Qui versera le premier sang ? C'est le Champenois en campagne. Au cri de : En avant ! Passavant ! Passavant !

Le L. [Pastinaca* (de *pastus*, nourrit.) = panais.

Pietichte, [Piétiste*. *Lou pietichte de Tchevraie* (Brevillers).

Pietre, Piètre*, parlant de la mine.

Pièyie, voy. piaiyie.

Pilai, Piler, voy. *pelaï*.

Pile, Bf. volée de coups.

Pilöne, Pelote ou balle en peau, remplie de son, pour lancer, au jeu de ce nom.

Bf. *Pilone* et *pilome* ; *Pilome* à Plancher ; du L. *pilumen*, résidu d'une chose pilée (1), d'où le L. *Pilumni* = pileurs (de blé).

Pilote, Cheminée, à Etobon (Héricourt). — A Bournois, point culminant d'une cheminée, c.-à-d. une petite *pile* ou *tas*.

Pilure, Pilule, Ch., Nommay.

Ces trois petits morceaux bécuz, (biscuits).

Le m'appelez vous pillouères ?

Ils m'ont gasté les machouères (Farce de Pathelin, Roq.)

***Pil-vinette**, Bf. Epine vinette. Ex. d'n devenu *l* ; p^r *vice versa*, voy. *ainate*.

Pincie, Pincer. *Pinçate*, pincette p^r le feu. *Pinçot*, pincette (en pincant), pincée. *Pince-araille*, forsicule, ou perce-oreille.

Pindjon, Pigeon. *Pindjenot*, pigeonneau. *Pindjenière*, s. f. pigeonnier.

Pingenot, n. pr. TBf. Du L. *pipio*.

Pin'ne, *Pin'naté*, voy. *pain·ne*.

Pinfô, Houx, à Mandeure ; *Bifô*, à Laire (Montb.) ; Montagn. Vescemont, *Pifeu*.

L. dit, Le [Piffeu*, montagne près Etueffont-H., (Stoff) ; paraît venir du L. *aquifolium*.

Le *qu* du L. *aqua* est devenu *v* dans ave. Ici, *qu* d'*aquifolium* est devenu *p*, ou *b*, ne différant du *v* que par l'aspiration (2).

Pingnè, Peigne. *Pingnate*, 1^o peignette, Bf. peigne fin ; *penetâ* à St Vital, Savoie.

2^o cardère (Gr. *Dipsacus*), chardon à foulon et autres.

Pingnîe, peigner ; conj. *avancie*.

Peignot, anc. n. p. à Héricourt.

(1) Voc. Lat. fr., m lat. de diff. époq. Paris, Guérin, r. St-Jacques, 1754, par Chompré.

(2) En 4 livres des Rois, autre ex. de *qu* chang en *f* :
Uns vers fu fa en *lantif*, (*antiquus*) pople Deu.. (XII^e Sc).

★Pintaille (poule), Pintade. Les œufs en sont très durs, on refuse de « *djoucaï* » (voy.) contre eux.

Pintchie, Dormir assis en penchant la tête de temps à autre, à Exinc. = *pioneer*.

Pion, s. m. q. f. **Plon**, Paupière ; en L. *palpebram*.

Rad. L. *Pellis*, par un intermédiaire. *Plon d'œuil*, en Month.

Pion, [Plomb. *Pionbaï*, plomber.

D'aipion, d'aplomb. A Bf. à la St André, les jeunes filles font tomber du plomb fondu dans l'eau pour voir leur futur mari, ou l'indice de sa profession !

Pion-nai, Pleurnicher, demander en pleurant.

Pion-nu-se, qui « *pion-ne* ».

Piôre. Pleuvoir. Ind. pr. è *piôt* ; p. déf. è *piouvit* ; fut. è *piôrë*, ou è *vôt piôre* ; les part. *piouvant*, *piô* (!).

Diction enf. mais juste :

È piôt, è fait tchâ,

C'at lai fiete dies *crapâs*.

Voy. *p'yëdje*.

Piotot, Pédale de rouet, à Exinc., dim. de *pîz*.

Piot, Voy. *py*.

Pioupiou, 1^o onom. du cri du poussin.

2^o petit fantassin ; voy. note à *Py*.

Pioulai, Piauler, faire entendre le cri de la poule demandant à manger.

Piouli ! mot p^r appeler les poules et poulets. *Pulli gallinacei* (T. Live, Stappers). (Voy. *pipi*). C'est un nominatif L. conservé. *Pioulate*, poulette.

Piouli, liard d'All. dont une face présente l'aigle héraldique éveillant l'idée de poulet.

Pipe, id. en fr. *Pipaï*. fumer la pipe. *Pipe de yan*, cupule de gland.

Bf. *ne pas piper*, ne pas souffler mot (2).

Pipâte, 1^o petite bougie roulée en pelote, ou rat-de-cave, qu'on allume pour aller à l'offrande ; voy. c. mot ; [Private, à Angeot (ici p change en v).

(1) L'Onc-hot, qu'était bin étouenai,
Croiyait qu'e piouvait pa mouchâ. (par morceaux).

Oh n'ainni, oh mon onc.hot !

Lai l'ñstre me sert de.... Chs burlesq. du Valdoie.

(2) Enée devant Didon : Ainiâ ne pipe ni ne mue,
Ai se ten lai come éne grue. (Virg. vitai, p. 118).

2^o Bf. vieille baleine de parapluie que les enfants fument en guise de pipe !

En VFr., *pipe* signif. petit tuyau p^r siffler, tuyau, etc., du L. *pipare, piauler, Stappers.*

Pipi d'oûejelot [*pied pied d'oiselet*]. Lotier pied d'oiseau, dont les gousses affectent la forme d'un pied d'oiselet.

Le pat. *pîe* (long) répété, devient bref, en même temps que cette répétition indique un objet petit ; voy. *patte*. *Pipi d'ôjé*, Angeot.

Pipi, Mot pour appeler les poules, poulets, ex.: *piouli ! pipi !*

Le Lat. *pipere* = glousser. Dans Buffon, crier *pipi*, parlant des poussins.

Piquebô, Pic-vert ; *ois.* à Mandeure. Litt. pique bois.

« Frère Piquebœufs, ou bouvier. »

Piquerey, N. pr. à Vézelois, etc. Voy. *pitye*.

Pir, N. prop. voy. Piere.

Pirchu, Persil, à Meroux, voy. *Pierchi*, passage de l'I à l'U.

Pirgâtie, s. m. [Pirouette ?] parlant d'un enfant jouant. Un tour de roue, la tête en bas.

L'étymolog. de ces mots qui paraissent congénères est inconnue.

Montb. *pilegatieve*. Comp. le vosgien *Pironde*, toupie.

Le Lgdoc *viro-passo, viroulet* fait penser à *virîe*, à *virvô, vir-vôtaî*, voy. ; d'autant plus que l'o final devient souvent a, dans les composés.

Pir sang. Aliâs, TBf. *Piche-sang*, Cornouiller sanguin, dont les baguettes droites servaient, à nos ancêtres celtes, à faire des flèches ; « chez les Romains, au supplice des verges, et à former le faisceau des licteurs, que ceux-ci portaient avec la hache devant les consuls, p^r indiquer leur droit de vie, et de mort. Ce supplice était précédé de celui des verges, p^r les non-citoyens romains » (Sauvages).

Pissenem, n. pr. à Anjoutey. Cette term. en *em* peut provenir du *heim*, all.

Pistaî, v. a. Faire *pst'*. *Pistaî in lièvre*. Quand on fait *pst' !* à un lièvre non lancé, cela peut le faire arrêter, temps qu'on met à profit p^r le tirer !

Pitchie, [Picher] [Piquer du bec les grains, ou autre chose, Montb. Voy. *Pichegru*, au m. *gru*.

Pitchôle, s. f. Duvet qui précède l'apparition de la barbe chez l'homme, ou la plume chez les oiseaux.

Pitchrole, ou *pichrole*, à Bournois.

Pit·ye, [Pique*], *Pitiate*, s. f. partie qui s'avance, piquante en pointe. Semaine ens: *Lunlun, maîmaî, mitye mit·ye, djûedjûe, van ran, san san, lai pitiate* (Dimanche) s'ôn vait devant (Devinnette).

Pitiate, [Piquette*], boisson faite avec des prunelles, etc.

Pitiot, [Picot*], petite pointe piquante, aiguillon.

Pitiant, [Piquant*] part. pr. de pitiaî; voy. *picâ*.

Mour-pitiant, voy. *Mour*.

Picguard, anc. n. pr. à Trétudans XVI^e S^e. B. Lat. *Picardus*, soldat armé d'une pique. *Picquey* et *Picquet*, anc. n. p. TBf. — *Pical*, n. pr. Bourgogne.

Pitiait, 1^o [Piquet*]; 2^o jeu de cartes. — *Pitiure*, [Piqûre*].

Pitiaî, [Piquer*]. — Auxelles, G.y, Besançon, [picâ*]. Serma-magny, *pitiâ*. Dim. *Pitioutaî*, [Picoter*], sens de piquer en attaquant avec le bec, une pointe, ou autre chose, toucher avec quelq. chose de piquant; tourmenter en piquant.

Ce glouglouf ât tout pitoutaî: On en a enlevé les raisins par gourmandise. (En Ouest de France la petite verole = la *picote*).

Sâtaî lies pit'yes, Sauter un pas dangereux, périr, être battu au jeu : litt. sauter les hallebardes ou les piques.

Tout pit'ye, [tout pic] tout à fait ressemblant. *Cât son paire tout p.*

Le radical *pic* se trouve en Celto-Bret. en all. et dans les principales langues d'Europe. Voy. *les*, *cong*, *Pi*, et *Pyëtche*.

Barbisier, le guignol de Bes. :

I a, morguenne, bin manquâ, d'en sautâ lâs piques (mourir).

Private. Voy. *pipate*.

Pivoi, Pivert, ois, *Pivô*, à Ronchamp.

Plançon, *Plauson*, anc^s n. pr. XV^e S^e au Puix.

VFr. 1^o Épieu, 2^o jeune plant.

Plétche, s. f. claque ou coup à plat retentissant, *onom.*, par ex. : sur les fesses.

Piatche en Rosemont.

Plitche plétche, *onom.* pr désigner le bruit des savates ou autres chaussures claquant.

Il va p. p. c.-à.-d. il marche en faisant claquer ses souliers, ses pantoufles.

Plettel, syn. als. de *fioñese*, (voy. ce m.), à Niederbronn.

Pli de lai tieuche, Aine.

***Plie**, s. f. Levée au jeu de cartes. A Albertville, *pli*, s. m., Rad. plier.

***Plumon**, id. à Bf. Couverture de lit, en sac (*toûe de lê*) remplie de plumes, ou de duvet.

Pô, prép., pour, (voy. pou), p. aj. cent. Bf. et C^{on} Giromagny, Frahier. *Pô nô pôs*, pour nos porcs (Angeot).

Chibin qu'ne demouéré d' tot yot' rote.

Que l'officie pô boire l'ai gote. (Ch. Petignat).

Pô, porc, en Aj. Rosemont, etc. — Voy. poue.

Pô nôs pôs, pour nos porcs, (Angeot, Grandvillars).

Pô, 1^o adv. peu. 2^o s. m.

Pô ou Pau, Pas, neg. d'Auxell.

In petê pô, un petit peu, Express. très rég. critiquée à tort par nos grammairiens. En Lat. *paululum*.

Pô (i), Je puis, voy. *pouë'yai*,

Pô, [par* Frahier, voy. pâ, ex. :

Pô lo Doubs à vignant;

Tot l'ave à remontant,

A faisant in gran détoué,

Pô les panre à l'arneboué (Ch. Frahier).

La portchiere, Voy. poûte.

Pôf ! Terme de jeu de billes [Paf] onom. du bruit de la chute d'un corps, (ici de la bille), que l'on fait tomber de haut, ce que l'on ne peut faire, si le partenaire a dit : **pas de pôf* !

Pôfe, s. f. Grand moule de bouton, destiné à être recouvert d'étoffe. All. *Knopf*, bouton.

Pôfile, Espèce de toupie faite à l'aide d'un bouton en os, traversé par un axe en bois.

C'te voiture, rôle *c'môn* ne pôfile. Comp. avec *pôse*.

[*Peufile**], Rosemont et Salberien.

Lai poi. Voy. *aipoi* ; *Lapoy*, anc. n. pr. Porrentruey, 1423, (Vautrey).

Poi, s. m. [Poil*], cheveux. Jadis les perruquiers de Paris « faisaient la frisure, le poil ». *El" mâ à poi*, il a mal aux cheveux (après ribote, Angeot).

Poi de tchin, [poil de chien], herbe (graminée) courte et drue, formant un gazon serré, dans les terrains secs.

Poil du Chien, l. dit, Salbert ; Le Bonhomme (Stoffel).

Poi feu, [Poil follet], (Eguenigue, Montg., Sous-Montg.).

Poi rebouche, poil qui se (rebrousse) en tourbillons (Eguenigue).

Fouē poi, (Fópoi, à Eguenigue, etc.) [Poil fort*, poil raide, mal planté (cheveux)].

Lîes fouē-poi de Meru, *Lou fouē-poi de Menoncouë*, surn.

Poi de froment, à Luxeuil = couleur de froment (ou *falate*, voy.), pour les bêtes à cornes de race *semeline* ; **Poi rondot**, p^r le poil rouge de ces animaux.

Poi, Poids ; n. pr. *Poisot*, Hte Saône ou *Poisot* TBf. ; *Poisat*, forme *ajoulate*, TBf. Voy. *Poinzaz* (à l'art. *poisot*), origine possible, voy. aussi, le m. suivant.

Pois en Vfr. = poids, gravité.

Lai veille Pesate, surn. à Angeot (1) c'est le fém. de *pesot* (peson) en p. montagn.

Poi, Pois, lég. voy. dér. *besillon*. *Pesô*, l. dit champ à Montb. (Contej.).

Poi, [Par* Auxelles ; chans. du Rosemont, Granvil., Angeot, Meroux, Offemont, etc.

Poi crainte, ou pô (pour) ne pô (pas) dépiâre (Auxelles-B).

Ou bin encore pô d'autre affâre.

(Fable du Loup... traduite en pat. d'Auxelles-Bas).

Poirê, [= Poi Dé] par Dieu. aj. etc, Voy. Dè. *Ô poirê ô, ô par* Dieu oui (Chalonv., Angeot).

Poichi, Par ici, Angeot, Montagn.

Poir ou pouèr, (voy. *pouér*), pauvre, à Meroux, etc.

Poiraju, Paresseux, Grandvillars, aj. [Poirasu*, en Montb. (Morel). Ailleurs, *poirâje*, paresse.

Poire, id. en fr. *Poire de fie*, espèce de poire rustique très dure, âpre, qui n'est mangeable que cuite.

Poire de sang, Poire violacée, à chair rouge, Ch.

P. vadjate, [Verdette] petite p. vert jaunâtre. *P. bouëtchâte*, p. âpres.

P. moûechon. p. du temps de la [moisson*]. *P. di Bon-Dûe*. fruit de l'aubépine, etc.

Poirîe, [poirier].

Dim. *Poireret* l. dit, champs, fr. cad. à St Dizier. *Poirerat*, à Montreux-Ch. forme aj.

Poire de tiere, Poire de terre, pomme de terre, Fougerolles.

Poïrate, Pomme de terre. (voy. *poume de tiere*), Bretagne, Angeot, Salbert, Argésans.

Poirote, C^{on} G-y, (Evette, Sermamagny, Chaux, Lepuix, Lure, Ronchamp, Laire (Month.).

Poïrate, l. dit de forêt, à St Dizier.

Poiré, Chalonvill., Angeot, voy. Dé.

Poirōn, [Parent*]. *Mîes poirōns*. Mes parents, mes père et mère.

Poiröntaie, parenté.

La Poirrière, l. dit de champ, à Suarce.

Poisot, n. pr. TBf. Hte Saône. *Poisat*, forme ajoulofone.

Poinzaz, 1279, anc. n. pr. de Delle, peut provenir de Poins, n. de saint qui a pu donner aussi Poinsot.

Poitrà, [Poitral]. Fanon des bœufs, à Vermes (Délémont).

Pôli, [Polir* ou poli.

Pôlie, [Poulie*]. Angl. *to pull.*, tirer. Rosemont [*peulie*.

Pommate, à Vermes, pomme de terre.

Pommerats, Vge du district de Saignelégier, où l'on dit *pón·he* pour point, aussi les gens d'Epauvillers disent, en s'en moquant, qu'è *ponceñant* ; pat. ± ajoulot.

On y dit *onciat*, (oncle) *sôheciat*, soufflet, comme à Epauvillers ; *Dince*, pour *dinchi*.

Notre *C·h* n'existe pas en ces localités. Existence de l'*in* 1/2 nasal.

Pommes-Veuve, Bf. A la St André, les enfants qui sont ou faisaient, pommes-veuve, vont crier à la porte des veuves, pommes veuve ! pour obtenir des pommes, ou autres fruits, (Fy. L. ux).

Poncenai, voy. Pommerats.

Pöndre, [Pendre. Ind. p. *I pön*, *n^s pöndöns*, *v^s pontes* ;

P. déf. i pondi ; les part. *pöndant-du*.

Poires pöndant, Espèce de poires, à longue queue, qui pendent.

Pönd·yillon, ou *pönd·yillon*, pendant d'oreilles. voy. *pan-d'yillon*.

Pöndrille, Effilochure, frange ou filandre, qui pend.

Pöndrillie, Pendiller, pendre par un fil.

Pöndrillerie, Ensemble de *pöndrilles*.

Pöndrillon, augm. de *pöndrille*, vêtement ou partie qui a des « *pöndrilles* ».

Pöndû, 1^o pendu ; 2^o personnes dont les bans de mariage ont été publiés à l'église ou [pendus], allusion à l'affiche placardée.

En fr. Month. XVI^e S^e « ordonnance... qu'on la publiât et la pendit » (Tournier. Prot. Month. p. 427).

Pön·nai, [Panner]. Nettoyer en essuyant avec ou sans *pan* de linge, pour enlever une saleté occasionnelle. Voy. *nönta·yie, iechüere*.

Notre m. a passé en argot de Paris avec le sens de ruiné, *panné*, (d'où *panade* ruine, gens peu fortunés). Confusion de rad. avec *panade* de pain.

Pönne·mains, Essuie-mains ; — *Pön·ne tiu*, torche e...

Pana cu, à St Vital = Nénufar ! (Savoie).

Pön·ne, [Panne* *graiche* de *pön·ne*, cong. au précédent.

Ponpon, à St Vital, Savoie. *Typha augustifolia*, typhacées : fr. massette.

Pöntecouète, [Pentecôte*]. Voy. *goûerdje*.

Pont-roudjé, = le pont de Bermont, n. d'un pont de bois ? qui, dit-on, a précédé le pont actuel en grès bigarré rouge.

Pöpillie, Peuplier. Du L. *populus*. Souvent on verra, comme ici, que, plus que le fr., notre patois serre le latin, comme plus près de sa source linguistique.

***Popillate**, Voy. païpie.

Pöpre, [Propre* bien habillé. *Peupre*, Mont. et Sous Mont.

Pöpre c'mön in sou, ou *c'mon in sou nö*.

Popereusse, En Délémont, la clochette des bois ; voy. *pape-reusse*.

***Porichinel**, Bf. Polichinelle.

Portchière, Constellation comparée à une truie avec ses petits (Salbert).

Les Pleiades ? ou poussinière.

***Porte-à-cou**, s. m. Bf. Qui porte (au cou) la balle de contrebande p^r le compte d'un autre contrebandier en gros.

Pöt, [Pet* ; pat, en pat. aj. (Angeot) ; adj. *Patu-se*, petteur-se.

Poume patuse, pomme douçâtre, contenant assez de gaz libre dans ses cellules.

Pätaï, [petter*]. Voy. *päterate*.

Patouri, sobriq.

Pöt_jetre, Peut-être.

Pötume, s. f. [Apotume), VFr. pus. *Peuchtume* [Apostume) VFr., Salbert.

Pou, nég. [point], à Perouse, Dr J. V. Voy. *pe*. Ce mot confirme l'homolog. de *pe* et *pouè* = point.

Pou, prép. [pour*], id. à Argiésans. voy. *pō*, prép. et *poi*, *Pouche que*, pour ce que.

Pouche, s. m. [Puits* aj. (Bretagne, Le Puits (Delle), Angeot, Epauvillers.

Lo Pouche = Le Puits, vge, in loco, et à Bretagne, etc.. Angeot.

Cât i pouche, c'est au Puits, vge (Delle).

Lepuix, vge, (G-y) = *Lou Pouï*, Ch. *El ât â Pouï*, il est au Puix. Voy. *Pouï*.

Pouché, [Pourceau* ; voy. *poûe*.

***Pouchession**, [Procession].

Poudje, *Lou pont de lai P.* — Pont situé sur un affluent de la Lusine entre Brévilliers et la route de Bf. à Héricourt, Dr J. V. (*Pouge*, en fr. cad.). *Poudjevîe*, l. dit TBf. — « Pont-levis (*Pouge-vie*) » à Porrentruy (Vautrey)(1); « le pont-levis (la *Ponge-vie*) » (2). Comp. *pouge* (Ouest) colline, *cong.* à *Puy* (d'Occitanie).

Mr Contejean cite *poudjé* = terrain indivis, clos, parc, le rapportant à ce dernier m. ; et *poudjie*, fruits tombés des arbres.

Poûe, [Porc* ; *Pō*, *pôe*, aj. Montg et Sous Montg. et Bf. porc qui a sa croissance.

Pouché, [pourceau*], jeune porc qui ne tette plus.

Pouchelot, 1^o [porcelet* (au fém. *pouchelâte*) petit cochon de lait qu'on sèvre à 6 semaines ; *Pouchelat*, à Mandeure.

2^o Espèce de boudin ou rouleau d'étoffe, placé à la ceinture sous les jupons, pour les faire bouffer.

Pouchelâte, Cloporte, à Mandeure.

Pouchelière, 1^o mère truie ayant petits (*trûe*) : 2^o matrice de la truie.

Pöchelière, au Salbert, etc. ; Constellation, syn. de *pört-chière*, voy.

Pouërtcherie, [Porcherie], 1^o mauvaise viande.

2^o Choses sales. Ex. : *è fait dîes pouërtcherîes* (*portchetaie*) en Montb.

Pourtchöt, porc frais (viande).

Poue sa'yaî, [porc sanglier]. Ajoie. (*Por singlaî*, en Bourg.).

Nôs tchâins poi vos tch'vâs sont tripaîs,

Vos poues sa'yaîs y v'niant r'boichi (labourer) (Ch. Petignat).

(1) P. 50, hist. de Porr. 1328, Vautrey.

(2) P. 49, id, 1329.

Pouè Sinliâ, à Châtillon (Jura) ou l'l sèche est suivie d'une t' mouillée ou i mouillé. Du L. *Singularis* ± = solitaire.

Poucheliez, n. pr. en Ajoie (1494), Mgr Vautrey.

1^{er} âge du porc, *pouchelol* (tettant); 2^{me} âge; *ivenâ*, 2 mois 1/2; (né en hiver). 3^{me} âge, *pouché* (adolescent); 4^{me} âge, *poûe* (adulte).

Quante ön·ät moûe, d·yille de poûe, réflexion ultra-filosofique.

Poûe barbouë·yîe (barbouillé) c.-à-d. qu'on commence à engrasser.

Pourchot, Porc frais.

Pourchot, n. pr. à Essert. *Pourcelot*, n. pr. à Lavoncourt (H^{te} S^e). Voy. Sanglie.

Poûë, s. m. et adv. Point (punctum). *Poûëte*, pointe, clou, adj. *pouëtu*.

Pouëte de Pairis. « *pointe* » à corps cylindriq. ; les anciens clous étaient ± carrés, ou anguleux, étaient faits au marteau.

Poûë, négat. Point, pas, (inus. à Ch.) Bessoncourt, Chavannes, Argiésans, Phaffans ; *Pou*, à Perouse. *Pouè*, point, a dû donner *pe*, voy. pie.

Poûë, bref. a dû moins résister que *pîe* qui est long, et s'est encore abregé en *pë* et *p'*.

Prêt·ye pouè, presque pas (Meroux).

Les gens d'Epauvillers en parlant de ceux de Saignelégier disent è *ponceanant*, c.-à-dire : ils disent *pon·ë* pour point !! Toujours le purisme local intransigeant !

Poûë, s. m. Poing. *Pouëgnait*, poignet : *Pougnat*, aj.

Önpouëgnîe, empoigner.

Poûëçon, [Poinçon*]. Poinçon, en Rosemont et aj. *Pouëcenaî*, poinçonner (percer au poinçon).

Poincenot, n. pr. TBf. peut provenir de *St Poins*, voy. *Poisot*.

Poûëdre, [Poindre*]. Joindre quelqu'un pr lui faire un mauvais parti, *piger*.

Réd. *Repouëdre*.

Pouëjon, s. f. 1^o Poison, [potio]. Le pat. a gardé le genre original ; c'at de lai *poûejon*.

2^o Mauvaise odeur. Ex. : *n'once d'ouëgnon*, *n'once de poûejon*.

3^e Personne inspirant répulsion, mauvaise au moral. *C'ât ne poûejon !* voy. *önpoûejenaî*.

Poûène, Peine. En 1340, *poinne*. Arch. Month., Tuetey, p. 274.

Poûer, Pauvre ; *poûer*, à Meroux ; id. en Ajoulofonie.

Poûeretaie, pauvreté.

Mâgraï pouretaie et veillesse,
Santaie piësse rëtchesse.

En p. montg, [peur* = pauvre.

XIV^e S^o à Bf. Hôpital des *poules* = pauvres ? (Bardy), peut être un exemple d'homologie entre *L* et *R*. Voy. l'introduction 17^e page (1).

Pouërtche, [Porche], corridor, (Etobon).

Poûesai, Poser (q.q. chose). *Repoûe*, repos, le v. = *repoûesaî*,

Poûetche, [Porte*]. *Pouetche*, Etobon. — *Poutchote*, 1/2 porte, Etobon.

Poûëtchate, porte d'agrafe.

Poutiate, porte d'agrafe, boutonnière, petite porte (Savigny, Vosges) Haillant.

Poûëtche, [Poche] pochon ; [Pötche*] Montg. Salbert, Ajoie.

Poûëtchate 1^e form. dim. p^r pochon ou louche. *Poûëtcheraie*, le contenu d'une louche.

Poutchote, 1/2 porte, à Etobon.

Poste = [poûetche*], à Albertville.

Poûëtchiniot, s. m. Un petit peu (express. correcte malgré avis contraire, (en Lat. *paululum*), dim. de pô, qui, comme le fr. *peu*, est s. m. et adv.

Poûëte, *poûëtu* ; voy. *poûë*, s. m.

Poûëtê, Poteau, petite poutre fichée en terre. *Lies poûetêts d'in önc'hô*.

Poûë·yai ou Poûë·yè, Pouvoir. Ind. p. *i pô*, *n^s poûë·yons*, *v^s*

(1) Le mot *poule* s'appliquait aux pensionnaires de l'hospice. Était ce à l'origine des femmes ?

L'abbé Humbrecht cite «.. dix *pauvres poules*, chacune des dix *pauvres poules* ..» M^r Marty (18^e Bul. S. Em. Bf.) parle de *vieilles femmes* hors d'état de gagner leur vie.

Ces citations n'appuient pas l'étymologie *poule* = *pouere* ; il y aurait pléonasme.

Dans aucun de nos patois *pouere* n'a donné *poule* : le 1^{er} est long, le 2^{me} est court.

Enfin nous voyons le mot *Djérène* = *poule*, être appliqué aux femmes en pat. de Sermamagny, en style badin.

pôtes ; p. déf. *i poüë·yi* ; fut. *i pouraî* ; les part. *poüë·yant*-
poüë·yu.

Poûe·ye, [Pouil* dans Rabelais ; *Poûe·ye bian*, pou du corps.

Poûe·yîe, [pouiller* chercher des poux.

Poûe·yu, [pouilleux*.

Poûe·yë'r vi, (au figuré) pouilleux prétentieux, à Exincourt (1).

Poufaf, Eclater (de rire ou de gaz contenu, etc.) onom.

Pouille-revi, [pou (qui) revit], pou mal écrasé ! (injur. à Dijon).

Quan je voi lai chance qui tone, (tourne)

Qu'i n'é pu qu'ai faire lé cone. (les cornes) Voy. *coûene*.

Ai cé meichan pouille-revi (Injure à Turnus et à ses gens).

Qui no velein maingeai to vi ; (Virg. virai p. 300).

Pouih ! int. [Pouah !] Le pat. indiq. la répulsion matérielle et non morale comme le fr. fi. *Foui*, en Month. (Contej.).

En Celt-B, *foui* ; *Pfui*, en all.

Poui, s. m. Puits ; id. Etobon. *Pouche*, voy. ce m. Pour pâ de poui ou de pouche ; voy. pâ. *Poiche*, anc. n. pr. de Porrentruy.

À *Poui*, vge du Puix, C^{on} G-y.

Lou Pouche, vge du Puits (Delle).

Poui-poui, Pinson, à Mandeure, Maîche ; onom.

Poulë, [Poulain* anc. fr. Month. *Poloing*. *Poulitche*, [pouliche*.

Polan, à Mandeure.

Pouliñiere, [poulinière* mère jument, sa matrice. *Poulë tasserot*, poulain tetteur.

Polin, n. pr. des environs. Du L. *pullinus* ou de Paul (Pulin).

Poulot, 1^o Coq. [Poulat*, en pat. aj. (Angeot). Voy. *piousli*.

Poulat, anc. n. pr. en Porr.

Pouleré, petit œillet rouge. Exinc. dont la fleur éveille l'idée de la crête du coq, comme pr le coquelicot.

Du L. *pullus*, petit d'un animal, d^t *pullinus* est dim.

Poulo se dit *co*, en pat. Rosemont, Sermamagny, Vescemont.

2^o *Poulô* en Month. clé de la cannelle.

***Poulraf**, Portrait, Bf. *Porteraî*.

***Poultron**, Poltron.

Poume, [Pomme*.

(1) Liste E. Laurent.

Poumate. 1^o petite pomme, 2^o pomme de terre, *Mandeure*, *Fougerolles*, *Vermes*.

Poume (ou *poune*) de *tiere*, pomme de terre. Elles sont dites « *rondes* » quand cuites en « *robe de chambre* ».

Poumîe, [Pommier*]. L. dit. *Es Pommerots*, dim. *Pommerats*, vge de l'anc. dépt du Mont Terrible.

Poumîe, Géranium à feuilles *bonodorantes*.

Poumai, cidre de pommes, à Dorans. Dr J. V.

Poumai, pommelé, n. de bœuf rouge ; ex. : *atte ! poumai !* Voy. *atte*. *Pömai*, Rosemont, Salbert.

Pommeray, anc. l. dit à Perouse. (1)

Poumai, *fourtchaï*, Jeu dans lequel on place 2 épingles dans la main fermée, tantôt les 2 têtes (*pommes*) du même côté, (*poumai*). tantôt la tête d'un côté, la pointe de l'autre (*fourtchaï*). Si le partenaire dit *poumai*, ou *fourtchaï*, et qu'il devine la situation, il gagne les 2 épingles ; dans le cas contraire, il en donne deux.

Poupe, Poupée. Le Lat. *pupa*, = petite fille, poupée.

Poupon, enfant au maillot, commence à être employé en fr. ex. : La *pouponnière*. — En argot paris. vol préparé de longue main.

Poupon à Plancher = aussi prunelle des yeux, du L. *pupilla* ayant les 2 signif.

Poupenot, dim. id. à Bes. — *Poupote* fém. terme de caresse, Month.

Poupain·ne, 1^o poupée ; 2^o fleur de la Bardane, etc., du Néu-phar selon d'autres ; 3^o Torsade de filasse se terminant en haut par une partie un peu renflée ; 4^o s. pl. Espèce de filasse de qualité intermédiaire entre l'ôvre et l'étoupe ; 5^o grande Berce, voy. *pietenaie*.

Poupelain·ne, Bardane (Vézelois).

Popain·ne, patience, à Vescemont.

Poupeli, dim. syn. de *poupon*, dans cette expr. *Dô dô, pou-peli dô*.

Poupenaï, traiter en *poupon*, dorloter, *Poupotai* T. Month.

Bê poupon, *pê gâchon* ; *pê poupon*, *bê gâchon*, dicton qui se vérifie souvent.

Poupeney, n. pr. TBf. à Denney.

(1) Livre Rouge Bf. cit. Dubail-Roy.

Pourbeli, peut être de pel-bulli peau-bouillir (!). Echauder les légumes, verser eau bouillante sur eux p^r oter le goût de cru.

Perbeli, à Bournois ; cela se dit de la viande fraîche qu'on fait revenir p^r la conserver q.q. jours (Roussey).

***Pourcelain-ne**, Porcelaine, Bf *pourceline*, par réaction fautive ; contre la tendance du pat. à mettre *ain-ne* pour *ine* fr.

Poure, Poudre à tirer, voy. *poussière*.

Pourintru, Porrentruy, ville ; [*Poirintru*^{*}, en Aj. (Vermes) ; *Poiraintrui*, *in loco* 1386.

Anc^t *Pons Ragentrudis*. En 1417 « *Éberhart Juene* (voy. *djuene*) comte de Wurtemberg, comte de Montbéliard, *signur de Pourrentru* » (Vautrey).

Pourpie, [Pourpier] Notre pourpier est une renoncule (vénéuse) des prés humides. Le pourpier fr. *portulaca oleracea* L. est alimentaire. — Du lat. *Pullipedes*, pied de poulet (poul pied) allusion à la forme de la feuille. Voy. *coquen*.

Piapeu, à St Vital, Savoie, autre espèce de renoncule des lieux secs.

Pourō, Poireau (*Allium porrum*).

Pourseure, Poursuivre ; conj. com. *seure*. **Pourseute**, poursuite.

Bf. *poursuè*, poursuivi, en p. *poursu'yè* ; (*Porche'yè*, à Croix).

Poussiere, [Poussière^{*}, *Pousserate*, petite poussière, poudre p^r l'écriture, poudre médicamenteuse en paquets petits.

Poussot, poussière végétale de foin, de paille, etc., dim. de *pousse* ; id. sign. à *Plancher*. Du Lat. *pulsare*. La poussière du blé est poussée par le van, etc.

Tiaï poussière q'è tint, quelle poussière qu'il tient = quel tapage, embarras, remue-ménage, ou gronderie, il fait. *El ât aivu i faire de lai poussière*.

Pout ou Pou, [Pot^{*}, arch. anc^{ne} mesure de liquides, ex. : *in pout de vin*.

C'at lés filles de tché Mid'yeli.
Qu'elles sant (savent) bin boire,
Rintintin, dra la la ;
Qu'elles ant bin bu t'yinze pous,
Ancoi enne pinte (bis). Chs d'Ajoie manusc. J. V.

(!) Bœuf bouilli se dit *bouli*, à Bf, par balanc^t compensateur.

Poutot, dim. a remplacé *pou* ; *Potat*, en p. aj. Eguenigue, Menoncourt, Phaffans : *Pötöt*, Salbérien.

Brije-poutot, [Brise-pot] m. badin à l'adresse d'un enfant remuant. *Brije potat*, aj.

Brise-Poutot, domaine à Pierrefontaine (Blamont).

Poutie, potier. Voir *poutie* (*tiu di*). *Pouties de Bonfô*, potiers de Bonfô.

Fr. de Month. en 1503 : bailler à Jeham des Poutotz... pour les poutoz (Tuetey D. municipal 291).

Poutchaï, [Porter*].

Poutche-paquet, 1^o rapporteur en secret ; 2^o qui porte quelque chose de ridicule dans le dos, sans qu'il le sache, attaché par plaisanterie, ou par hasard. D'où l'expression lancée au porteur : *poutche paquet, sans l'savoi*.

Poutchaï pidie, faire pitié.

Poutchaie, portée.

Èepoutchaï, [Eporter] Epuiser le sol par la culture. Exinc. Liste E. Laurent.

Poutchant, portant, part. prés. de *Poutchaï*—*Poutchu-se*, porteur-se.

Poutchant, [Pourtant*] adv. devient [*Poitchant** en aj., à Mandeure, Chamesol, ord^t remplacé par le néo-pat. *pourtant*, à Ch. -- Voy. *non pipoitchant*.

Poutiè (lou *tiu di..*) Pour empêcher les enfants, qui ne sont pas encore venus à Bf, de tourmenter leurs parents pour y venir, on cherche à leur faire croire que, la 1^{re} fois qu'un enfant entre en ville, il faut « *baijè l'tiu dî poutiè*. L'homolog. rég. fr. serait *potier*, ce qui n'a pas grand sens, pour une ville fermée comme jadis était Bf, sans faubourgs, *portier* conviendrait mieux ; mais l'homolog. pat. de portier serait *poüetchie*, m. qui n'existe pas. L'rt = tch pat).

Ce serait une exception, qui ne serait pas impossible. En fr. nous voyons *poterne*, anc^t *porterne*, avoir perdu son R primitive. En pat. Month. nous avons *pouteriae* (Contejean) au lieu de notre *poüetcheraie*. voy. *poüetchie* (1)

(1) Et cette citation qui appuie l'ètym. *portier*.

Ce cheitea n'aitô qu'ene *pôte*, (porte).

Mâ si massife, mâ si fote

Que Dieu ne Diale ne porrein

L'ébranlaſ quant ai vorein...

Lai *poteire* (portière, à éne dialosse.

Pu pèle, pu noire, pu fausse... (Virg. virai, p. 224).

Notre expression se disait aussi pour St Dizier, probabl. à cause du pélerinage, dont jouissait ce village, Dr J. V.

A Angeot, il y a un dicton analogue au précédent, mais c'est un être imaginaire, *lo raïtchait*, qui remplace notre *poutie*. On retrouve ailleurs, à peu près le même dire ; ex. à St Vital Sav. : *È faut mômo* (ou *ébraché*) *le cu d'enä groussä viel'ye*. Il faut baisser le *tîu* d'une grosse vieille ! On comprend que les enfants reculent souvent devant cette épreuve !

La Poutrai·ye, La Poutroye, ville du II. Rh. de *pulchra aqua*, en L. ; *Lai Poutra·ye* (en pat. du Bonhomme) dont l'all. *Schnierlach* est une traduction barbare, avec la conservation de *aqua* (ach.)

(Comme Aix (la-Chapelle) barbarisée est devenue Aachen (de *aquae*) avec un plur. all. sur le rad. Lat.)

La 1^{re} syllabe du n. all. a même signif. que l'all. *schæn*, beau. Donc, les 3 noms de La Poutroye sign. belle eau.

***Poutrevèqe**, s. f. Petit pain au beurre d'un sou, droit oblong. All. *butterweck*.

Voy. son cong. et syn. *vouit'ye* qui est plus ancien, plus patoisé.

Poutse, s. m. Charbon des céréales (*uredo Carbo*) Voy. *chpotse* ; *potse*, à Eguenigue, Vescemont.

Poutse, Charbon du blé, à Etobon — *Potse*, à Vescemont, à Plancher, Ergot de seigle (Poulet, Ruez).

Poutsâi, atteint du *poutse*. — A Augeot. *Potson*, ergot de céréales, grain *potsâi*.

Prai, [Pré*]. *Prâ*, à Vescemont et Montg. *Praie*, s. f. prairie, usité seul^t dans l. dits du territ. ex. : *Ai l'aïcallâie de lai prâie* ; *La pré*, la prée, à Froidefontaine, Petit Magny.

Praïrot, petit pré, *praïrât* en aj., l. dit — *Les prêlots*, à Etupes.

Prélot, n. pr. C^{on} Delle. — *Prairel*, à Perouse fr. cad.

Prai di varet, *di Touérâ*, pré affecté à ceux qui tenaient le verrat, le taureau ; diff. vges.

Prés l. dit, en *Prelle* (Morvillars) fr cad. *Pratmatten*, Burbach-le-H. (Stoff) pléonasme latino-all.

Pratum im bratell (= pré) en 1297 à Fislis C^{on} Ferrette) Stof.

Pré·ye, ou *Praî·ye*, et *Prai·yot*. Voy. ces m.

« *Le maix aux Espreuils* » à Grosmagny, XV^e S^e.

Esprels, vge C^{on} Noroy (Vesoul).

L'l en général indiq. ici un dim. (B. Lat. *pratellum*).

Vfr. *praiel* — R. L. *paratum, parare.*

« La pré (= pré) du prince ou grande pré, contenant 18 faulcies, située entre Bf. et Danjoutin que les sujets de la mairie de Châtenois (Ch. Vourvenans, Bermont Oye, Botans) sont obligés de fener en soin et regain » (1).

Prés Bourbets, l. dit au Puix (G-y). Voy. *bourbe*.

Preyel, l. dit à Oberbruck (Masevaux) (2).

Praijure, [Présure*].

Praiti, Pétrir, conj. *fini*; du L. *pinsere, pistum*.

Praiyyot, Hab. du moulin de la *Preille* (entre Eschènes et Vézelois) sur le ruisseau de ce nom. Voy. son cong. ? *Prai*.

Prât-e, prêt-e, (paratus). *Praut*, en Rosemont. Dér. *aiprâti*, apprêter.

Prâ, en Rosemont, pré.

Prädje, Purge. *Prädjje*, purger.

Purdje, à Argiésans, Phaffans, où le v. est *purdjie*.

Prädju, Perdu, à Vézelois. Voy. *piedre*. *Përdju* (Morel, d'Allenjoie)

Prelle, l. dit de pré. voy. *praî*.

Prémie-re, [Premier-re*]. Pat. Month. *prinmaî* chercher à *primer*, prendre des airs prétentieux.

***Prépoüe** (ai), A propos. *Prepouesaî*, proposer ; *Preupeusai*, s-montg. *Preupeusâ*, montg.

Prêtai, [Prêter*]. (Voy. *önprëtaî*). *Prunter*, Bf.

Prêtchie, Précher. *A prëtche* = à la « conférence » à l'église, Chalonv.

Prêt'ye, [Presque*].

Prevai, [Privé*], cultivé (c.-à.-d. non sauvage) apprivoisé sens passif; *aiprevaijje*, apprivoisé sens actif.

Prevai, au fém. *prevaidje*, Le vrai cerisier aigre de Cérasonte.

Prévôt, n. pr. Con G-y, Lachapelle-s-C. etc, *Preveu*, en p. montagn. ; du L. *præpositus*, préposé direct du roi ou du Seigneur, pour surveiller ses intérêts espèce de lieutenant du Seigneur en notre pays, = *Proust* au centre de France ; *Probst*, n. pr. à Mulhouse.

Prêye ou praiye, Vézelois, Ruiss. venant de ce vge et tombant dans la Bourbeuse, en fr. cad. *Praille*. Voy. *Praiyyot*.

(1) Provosté de Bf. D-R. Soc. E. Bf.

(2) Nombre de n. de l. dits en Als. germanofone ont surnagé au naufrage du langage latin ou néo-latin, surtout en vallées vosgiennes.

Pri, Part. p. du v. *panre*, au f. *prije*.

Prije, s. f. prise. La *prise* de tabac est com. en fr. **prise*.

T'ies *pri grillot*, (grillon) dit'on à quelqu'un qui est pris, ou surpris, dans quelque situation; allusion à la difficulté de prendre le grillon du foyer.

Prie, Près, adv.

Prie, s. m. Prix.

Prietché, s. f. Pêche. *Prietchie*, pêcher, originaire de Perse, d'où le nom.

Prijon, [Prison*]. *Prijenē*, prisonnier. *Onprijenai*, emprisonner.

Prinmai, Chercher à [primer] par la tenue, les manières, Exinc.

(*Prim*, anc. n. d'Ajoie 1487; paraît contract. de Perrin, voy. *Piare*).

Prin, en p. des Fourgs-Pontarlier = *mince*.

★Prisie, [Priser*]. *Prisu*, [priseur*], voy. *pri*.

Pri·yie, [Prier*], conj. *avancie*. *Pri·yu-se*, [Prieur-se*].

Dim. *Pri·yerote*, pays montb., petite prière.

Marie J. F. André, de Bl., était « *prieure* » des Annonciades de Porrentruy en 1688 (1).

Probst, n. pr. à Mulhouse, forme als. de *prevôt*.

★Prōnā, (2) Puits (à 3/4 muet) à Strasbg., Sélestat. Cong. à l'all. *brünnen*, ne varie pas au pl.

Prou, id. en fr. Assez, en p. Montb., aj. A Ch. c'est « *aissaï* ».

En 1793, lors de l'occupation de Montb. un des nouveaux venus, s'adressant à un groupe de gens causant des événements, dit d'un ton emphatique : Tremblez aristocrates ! Une femme du peuple répondit en pat. de Montb. *iéh, mon tchic monsieu, nöe' grüläns prou !...* Thér. Chardouillet, *mater mea*.

Proûe, s. f. Le troupeau mené par le berger communal, composé des bêtes des particuliers; du L. *proles*, race, troupeau.

Proumōntre, Promettre. Ind. pr. *I proumōn*, n^s *proumōntōns*; p. déf. *I proumōnti*; les part. *proumōnchant* ou *proumōntant*, *proumi*.

(1) Le dernier « prieur » du prieuré, ordre de St Augustin, de Châtenois fut Guillaume de Bal, mort en 1435. Ce prieuré avec ses revenus fut alors réuni à la mense du Chapitre de Montbéliard (Tournier, H. du protest, Montb.).

(2) Prononcé q.q. chose comme *pröhe nā*, cet *öhe* est analogue à l'oe de Montbéliard dans *göeroje* ou *göhe'rdje*.

Ici aussi toujours l'ä 3/4 muet alsacien, héritage des langues indo-européennes.

★**Prouvignance**, [Provenance. **Proveni*, provenir.
Ind. p. *i prouvin*; p. déf. *i prouvigni*. Les part. *prouvignant*,
prouvenu.

Prudat (!), n. pr. aj. cong. à prudhon et à prudent, de bon conseil, expert.

Prun'ne. [Prunc* à pruneaux. Notre m. ne s'applique qu'au *Prunus domestica*, voy. *blouéchîe*. *Prun'nie*, prunier; Bf. *prun'ne* et *prun'nier*.

Psoncouë, Bessoncourt, vge C^{on} Fontaine, anc^t de la paroisse de Phaffans.

Ex : de son patois composite : *Bêche*, bas fond ; *impeussi-bye* : *in peu meux* ; *lou doze di moi d'out ai Biefô* ; *Paitchifeu*, printemps : *tchanpaï ses sabots* ; *tuliot tilleul* ; *lou bô*, le bois. N. pr. Richardot, Charpiot, Caillot; l. dit Essert Courbot.

Pruse, Perouse, vge près Bf. Lat. *Petrosa* (via ?) = Pierreuse.

Prouse, Bf. — *Pérousé*, en pat. als. d'Hindlingue.

Als. anc. *Phelerhusen*, 1241; *Perouse*, 1295, fr. ; *Pherusen* 1394.

La Perouse, l. dits, Essert, Grandvil. (Stoff).

La Preusse, à Perouse, Froidefontaine, l. dit ; *Purusse*, *Peruse*, aux siècles précédents.

La Presse, Grandvil, l. dit.

(2) — ? *Proise*, en Hte Saône.

Au Canton d'Hirsingue, im *Pfetterhausen*, all., *Perouse* en fr., = *Fetterouse*, en pat. ; en lat. *Petrosa*, 728 ; *Perosa*, 1139, etc. ; ayant ± les mêmes appell. als.-all. de diff. époques, que notre *Pruse*, TBf., mais à parler als. germanof. faisant front à notre pat. devant Réchésy.

A Dorans : champ *Perusse* (Stof.), Bois la Presse ; Goutte Peroux, à Lachapelle-s-Ch.

A *Fréland*, à l'Allemand-Rombach (H. Rh.) *Perreuse Goutte* ou *Pruse Goutte* ou *Pierre goutte*, l. dits de ces localités à pat. ± Lorrain ; mais en fr. cadast.

A Plancher-Bas : *Les preurupts*, fr. cad., l. dit de bois.

(1) N. porté par un enfant de Delle mort pendant « la guerre » (D-R).

(2) Les formes als. et all. de notre m. procèdent du Lat. *petrosa*, le 1^{er} en date ; Le *p* Lat. devient reg^t *ph* (écrit als.) et *pf* en all. ; la term. Lat. adj. *osa*, par jeu de mots ou consonnance, devient *hüs'*, als. ou *haus' all.* ! qui = maison !! Notre pat. peut se reconnaître dans la citation als. *ze Perrusen* (1394 Stoff.) = à *Perousse*, ou *Pruse*.

En 1470 « feu Thyebaulx Tyelaire, de Peruse » (hist. de Porrentruy, Vautrey, 149).

En la Perousse, l. dit à Chalony., au vge, lieu où, dit-on on mettait les pestiférés, et où l'on découvrit des ossements, au XVIII^e siècle

Peson, Ruche (d'abeilles), forme de besson.

P'tiot, au f. **P'tia^te**, surn. dim. de *Pétè* ; petit, voy.

En Pic. (Corblet) on a *P'tiot*, *P'kot*, *P'quiot* ; voy. *Pétè*, *Pequinot* et *Piot*, petit; *min piot*, mon enfant (Corblet). — M^r Hailant cite le surn. de *Piot* homme petit; comp. aussi *pioupiou*, fantassin = petit soldat.

Piot, à Bar-le-Duc (Corblet). Le n. pr. *Piot*, TBf. paraît se rapporter de préférence à ce voc., plutôt qu'aux autres origines possibles, citées au mot *Py*.

Pu, adv. Plus ; id. à Bf.

Puce, id. en fr. — *Puce maline*, pustule maligne.

S'epucie, prendre ses puces.

Püeraⁱ, Pleurer, pat. *ajouïot* et Montb., Bourogne, Salbert, Charmois ; à Ch. c'est *criâi*.

À Vescemont, *Puerâ* et *criâi*, vge à pat. composite.

Pujie, [Puiser*] ; prendre de l'eau dans ses chaussures.

Pujot, petit seau emmanché pour puiser le purin, la lessive, l'eau, etc., Bf. *puisot* ; *Peuju*, en pays de Montb. S-E. ; *Peugeot*, n. pr. T. Montb. Même rad. que *pouï*, puits.

Peusu, à Abévillers (Doubs), où l's fr. remplace le j. de Ch. comme à Montb.

Pure, id. à Bf. *Puer*. Ind. *i pu*, *n^t puons*, *v^s putas* ; p. déf. *i pui* ; part. pr. *puant*.

Puraïsie, Pleurésie.

Putaine, putain, pute.

Comp. la rue du *Petit Musc*, à Paris, altér. de *Putimus* ! ainsi nommée à cause de celles qu'on y rencontrait.

Pusque, [Puisque*]. Voy. *et peu* ?, et *pu*.

Pussin, [Poussin*]. *Pussenate*, jeune poulette. Du L. *pulli-cenus*.

Py, Voy. *Pi*, et *Piere* ; Dim. ?? *Piot*, n. pr. TBf. Bourg. (voy. *p'tiot*). — Comp. *Pyö*, Serpollet à Bournois = *Pillot*, en Montb. (1).

(1) *Pillot*, n. pr. à Bourogne, peut être aussi abréviation de *Verpillot* ; id. *Pilliat*, à St Germain TBf.

Comp. aussi *Piot*, Boisson, Vin ; en Norm., Bretagne ; L. *potus* (1).

P-yë-ne, Plein-e. *Tout p'yë*, tout plein ; en grande quantité.

Aux XIV^e et XV^e S^e, quand les navigateurs Dieppois abordaient la Côte de Guinée (découverte par eux avant les Portugais), les nègres arrivaient en disant en fr. : *maniguelle, maniguelle, tout plein !*

Tot p'yë, à Bretagne, a^j. Angeot, Danjoutin.

P-yëdje, Pluie. *P'yedjenaï*, pleuvoir en pluie fine ; *pluvotter*. *P'yëdjenu*, pluvieux. Voy. *îep yëdjës*, et *piôre*.

P-yëme, [Plumc^{*}. *P'yemaïdje*, s. f. [plumage]. grand plumet à nombreuses petites plumes panachées, porté par les conscrits.

P'yemait, plumet. *P'yemai*, plumer, dépouiller ; Bf. *plumer*.

P'yemu-se, 1^o Qui plume, qui dépouille (fig.) ; 2^o qui pelle, ex. : *p'yemai lies pounes de tiere*. Bf. *plumi* = emplumé (m^s Pélot). *P'yemu* ! tenancier de maison. . à Month.

P'yemure, Epluchure (de pom. de terre), pelure.

P-yëtchë, Pioche, (Voy. *pi*, *ra.l*). *P'yëtchie*, piocher.

P'yëtchais, sobriq. des gens de Viques près Délémont.

Q

On doit rechercher, à la lettre C, les homologues du fr. qui ne se trouveraient pas ici, ou à T'y ou Ti, quand le pat. mouille les mots commençant par un Q. — On a supprimé l'*u* de *qu* (comme en Lgdoc). S'il est sonore en Latin, il est aphone, ou parasite, en pat., comme en fr., et n'ajoute rien à la clarté. Il est respecté en noms propres et en citations.

Qant, Quand ; *Quain*, à Rougemont ; [*tiaint*^{*} en a^j., c^{on} Rougem. : *Qain q'i en v'rai, i en panrai* = *Quand que j'en voudrai, j'en prendrai*.

Le *t* final de notre m. fait liaison devant voyel ; ex. : *quant* è *fun·nent*.

Qasimò, Quasiment.

***Qar**, Quart, la 4^{me} partie ; voy. *tiait*. [*Coir*^{*}, à Petit-Croix. *Au coire*, l. dit de champ à Méziré, a^j.

***Qatre-doubles**, Bf. châle fr. se pliant en 4 épaisseurs.

(1) Rabelais dit : la vigne dont nous vient cette... céleste... liqueur qu'on nomme le *piot*.

Qe, Q' (devant voyelle, ou même après prononciation accentuée), 1^o que ; 2^o qui (1) ex. : *c'ât lu q' fait tout*, c'est lui qui fait tout.

Qê, (temps) Bf. pr quel (temps) ; anc^t mouillé, en fr. Bf. *tié* ; voy. le pron.*tiu* (ex. : *poutiu?*) ; *tiel*, devant voyel. ou *h* muette : *tiel homme !* Bf.

Qedemaine, l. dit, Ch., voy. *condemine*, cong.

Qeiot, surn. à Bourogne (Janvret). Qui crie comme un pinson (Qeiot). peut-être cong. à gai.

Qeniat, Batard. *Q'nieu* (= *tiaignô* de Ch.) à Mandeure. Voy. *tiaignô*.

Qeniche, Calotte, chiquenaude, à Exinc.

Qerate, Petite grenouille verte (Leval, Rougem.). Voy. *rain-ne*.

Qerqevelle, Bavarde, Exinc. (2).

Qesen, Souci, est l'homolog. Bes. de notre *diaisin* (3) ; id. à Bournois.

***Qinet**, Voy. *foulot*.

***Qinot**, Voy. Jâque ; *Qinette*, dim. fém. à Bourogne (Janvret).

Qinqueré, Cousin, insecte, à Fougerolle. — *Quinquenâ*, tinter, bourdonner, à Plancher-l..M. ; à Mandeure, *T'yint'yenai* (ici les *q* sont mouillés). On peut rapprocher notre m. du VFr. *Tinter*, tinter, carillonner. Chacun connaît le bourdonnement aigu des cousins.

L. dit *Quiquerelle* (Chavannatte) et *quinquerelle*.

Gigenrell, à Bisel (Hte Als.), Stoff.

A Bournois, *Qinqueré* ou *Kinqueré*, « 1^o moucheron, incommodant les bœufs et les laboureurs, cherchant à se poser autour des yeux ; 2^o jeune bœuf nouvel^t sous le joug : 3^o petit enfant courageux au travail, *mordant à la besogne* », (Roussey).

Quiquerê, n. pr. en *Ajoulofonie* (4), XV^e S^e, n. illustré par un explorateur de la 1^{re} heure, le lieutenant de ce n., à la Côte d'Ivoire, inhumé à l'embouchure de la riv. de San Pedro.

Qincarniau, = cousin, près Besançon.

Quammus, Surn. de Porrentruy, 1405, = Camus ; Dim. *Camuset*, anc. n. pr. T. Montb.

(1) Ex. de notre *que*, ou *qe* pr qui, en fr. du XV^e S^e «... et assy (achi, aussi) es boys de la vylle *que* (qui) sont en bant (ban). Urb. Bf. 1472. cit. p. H. Bardy, 18^e Bull. p. 24.

(2) Liste E. Laurent.

(3) Voi qui bin di *quesen* d'in coué

Que t'è fourâ dans tai tête (35^e Noël anc. Bes.).

(4) Pays à parler ajoulot, Ajoie, Cu Delle, Délémont, etc.

Quaquai, Xavier, à Bourogne.

Quaresson, anc. mesure de grains de Florimont (Feltin. Bul. Soc. Em. Bf. n° 17).

? = Quarte ou le Vfr. *Quareignon* = le 1/4 d'un sac. Voy. *câtche*.

Quarteron, mesure p^r l'avoine (L. Rouge Bf.).

Coijtron ?, à Eguenig., n. dit p^r double décalitre.

La Quanche, l. dit à Trétudans = altération cadast. de *conche*.

Quesfemme, n. pr. à Colmar ; Bourogne (Janvret), Méziré, peut provenir d'expression favorite.

Quelain, n. pr. d'Ajoie, Dér. de Jaquelain ? ou de Miquel ? voy. Jacques.

Quellain, n. pr. à Delle, ex. : le colonel de ce n. mort à Sedan (D. R.). *Quélane*, à Delle XV^e S^e.

Grande **Queue** de champs, l. dit TBf. ; voy. *coûte*. Queue d'Agace, q. d'Alandre.

Quillery, à Ch. l. dit de pré ; n. pr. à Ronchamp. Voy. *T'yilleri*.

Quilleric, anc. sujet à Ch. du Comte de Montb., forcé d'aller au prêche à Dambenois.

Quoichat, 1427, n. pr. curé à Réchésy, peut-être cong. à cachot, *catchot* (= étui, à Châtenois).

La Quoye, l. dit à Anjoutey, à Sevenans.

R

***Râbi**, Bf. Rabbin. De l'hébreu *rabbi*, docteur de la loi hébraïque.

Râbiaï, [Rablé* de *Râb·ye*, rable.

Râboueton, s. m. Petit être trapu, ou rabougrì.

Râdjle (se), [se ranger] ; chute de l'n, 1/4 de règle. *Râdje te Grije*, range toi, *Grise* (n. de jument).

Raidjle, haie, fr. cadast. *râgie*, *râgée*. voy. *raidjle*.

L. dit *Les Régies*, *les Regiers* ; *les Rangiers*, à Courcelles (Stoff.), à Porrentruy.

**Röndjle*, Rangée : en Montb. et TBf. *rândjie*, dont le dim.

**randjette*. Pour d'autres ex. du passage, dans les dérivés, de la syl. longue à la brève, voy. *coûene*, *coûedje*.

Demârâdje, voy. ce m.

**Röndjte*, rangée, (néo-pat.).

Raflot, Roitelet à Vescemont (J. Ruez).

Ragachin, n. pr. TBf. Comp. *Ragache*, en Norm. qui menace ; cong. ? à *agache* [agasse] ; *Ragassou*, ou *Ragach*, en Lgdoc, valet d'armée (L. Larchey).

Rägäpög'ē ou **pög'ē**, (é faible), Arc-en-ciel, à Soultz ; *Radpög* à Friesen, Hte Als. *Ragöpogō*, (1) Vallée de Zermatt (Valais). All. *Rag'en bog'en*, arc de pluie.

Rägä'yie, Grasseyer, rouler les *r*, en parlant.

Rägä'yu, qui « *ragaille* », sobriq.

Ragot, 1^o Saillie dure à une surface plane (bois) ; 2^o Courtaud, court et ramassé ; 3^o Jeune sanglier ; 4^o Cheville servant à maintenir la ridelle sur la voiture.

Dim. *Ragotin*, hom. petit et contrefait (Stap) dans Roman comiq. de Scarron.

Ragoüenai, Grommeler. — *Ragoüenu*, qui grommelle.

Rai-re, [Rare* m. et f. — L. dits : *îes Raïs Tchênes* ; *ës Rays* Chaines, 1580, St Ulric (Hte Als.) *terrier* (2).

L. dits de forêts du TBf. Ch., Croix, Courcelles ; à Boron, Raichênes...

Raibéetai, Embêter (q. qun) Exinc.

Raibiechi, Voy. *aibiechi*.

Raicâtaï, rédupl. de *aicâtaï*, ramasser, attraper (un mal, etc), le reprendre.

Raicène, [Racine*]. *Raicenaie*, ensemble de racines d'un seul tenant.

Raicenu-se, 1^o Qui a beaucoup de racines ; 2^o qui tient de la racine ordin^r non cultivée, ex. : *Voilai ðîes cárâtes bin raice-nuses*.

Bois de la Racine, à l'O. de Botans.

Raic.hai, [Racler*].

Raic·hate (fém. de *Raic·hot* [Raclot*], inusité, petit outil p^r racler, racloir.

R. de lai tchairue, de lai më.

Raic·hu, qui racle. — *Raic·hure*, [raclure*].

Raic·he-tchêmenaie, ramonneur.

Raichi, [Rassis* (pain)]. *Se Raichieti*, se rassoir, conj. *fini*.

(1) ø final très faible, comme les å, à finaux des dialectes germanophones savoyardes et en général des langues indo-européennes primitives.

(2) Stoff, dict. top. Ht Rhin.

Raichurie, [1^o rassurer*, 2^o réassurer.

Raicôlai, [Racoler* ; rechercher l'amitié, courtiser.

Pat. des environs :

Si te n'ée dje pu sôle,

Si tu n'es déjà plus fatiguée,

Lise è te fât dermi.

Lise il te faut dormir.

Te sais qu'i te rècole,

Tu sais que je te recherche,

Et qu'i sô ton ami.

Et que je suis ton ami.

(Manusc. Dr J. V.)

Voy. *rêcolaî*.

Raicoudjai, [Racorder*], faire répéter ses leçons (voy. *aicoûte*), faire la classe, == faire ressouvenir. L. *Recordari*.

Raicoutchi, [Raccourcir*.

Raidiujie, v. a. rédupl. [Raiguiser], Aiguiser. *Raguiser*, Bf.

Raidiujouâere, s. f [Raiguisoire] action d'aiguiser, place sur un grès pour le faire ; voy. *pître*.

Raidiuju, rémouleur.

Raidiussion, Reste de mets, (Montb.), cong. à ragoût.

Raidjâlou, s. f. Viorne Obier, *Viburnum Opulus*, L, arbrisseau qui servait à faire des quenouilles et des liens.

Rache de tchin, à Sermamagny ; *Rasse de tchin* à Plancher (Poulet). Voy. *mèneccvè* (Gr^e Viorne).

Il y en a 2 espèces (non distinguées) l'une à feuilles et à fruits plus larges.

« **Rédjâlou** (Rage au loup) » à Bournois == Hellébore (Rousseys).

En Montb. « *lai raidje à loup* » c'est l'Hellebore fétide (Contej.).

Vorze, à Joinville (du Sire) se dit de l'Obier et de la *man-cienne* (mèneccève).

La Viorne Obier stérile == boule de neige.

Raidje, Rage. *Önrajdji*, enragé. En Bourg. *Maule raige*, [mauvaise rage, L conservée indiq. fém. Dans cette cit. c'est au figuré.

La Sibylle à Enée : Voi deu soi, ce diâle d'endroi,

Que c'â tro de voi éne soi,

Devant que vote maule-raige

Vo seze faire le viaige (Virg. *vîrai* p. 18) (1).

Raidjie, Rager.

Raidjie, s. f. Haie ; voy. *râdjîe*. Voy. *Soie*, syn.

(1) Voy. *Demarâdje*. Le Vfr. *male-rage* == faim extraordinaire.

Rager ou *Ragié*, fr. cad. l. dit de bois à Bretagne. — *Röndjie*, haie vive à Plancher-l.-M. (Poulet).

Les *Rangiers*, l. dit entre Porrentruy et Delémont. *Raindjies*, en p. où sont des haies de noisetiers.

Notre mot sert de n. de lieu de bois, comme cela a lieu p^r le mot *haie* ; il est traduit par *broussailles* ? dans Bf. et T., par *Liblin* ; voy. *rādjie* (ranger).

La *Rägie* était jadis, sans doute ± comme la haie de Normandie, une haie à grands arbres fermant des pièces de terre, ou rideau de bois de futaie ou de taillis, ex. : « A l'égard des *bois communs petits et raigiers*, hors des hautes futaies, les sujets pourront y couper du bois pour la construction, le chauffage et autres nécessités... » Bonvalot, coutum. du Rosemont.

Dans le Livre Rouge com. par Dubail-Roy (1) « terre... la plupart en *rägers* « accensement d'une *rägiere* ».

'La *rägie* Pernot, bois au N. de Bourgogne. La *Ragée* au bailly, bois, S. O. de Perouse.

Les grosses Rangées, bois près de Gouhenans (II^e S^e).

La *Rägie des Genèvres*. Froidefontaine. *Rangée de Blochiers*, à Seloncourt.

La *Foragée*, Forêt à Banvillars. *La Rägie dessoubz Molamont*, 1468 ; voy. *Mouré*.

Raidjuêni, [Rajeunir*].

Rайдuci, [Radoucir*].

Raie ou **roie**, voy. *roûe*.

Raijin, Raisin.

Raijinot, 1^e Petit raisin noir ; 2^e Espèce de petites « *bloûches* » (voy. ce m.) rappelant le raisin par sa petite dimension ; 3^e l'Orpin blanc, *Sedum acre*, L. ; Raisin de Crapaud, Bf.

Raïlaï, [Râler]. Pleurer à grands cris, à gorge déployée.

Railu-se qui « *raïle* » m. et f., à la moindre cause.

Railait, cri de celui qui « *raïle* ».

Rai·llüere ou **Ré·yüere**, Raccommoder les vêtements ; voy. son rad. *aïllüe* ; ici *ai* = *éi*.

Raim ou **Rain**, Rameau de bois détaché vert ou sec ; id. à Bf.

Ramaï ses poïs, Salbert ; garnir de rameaux ou tuteurs ses poïs.

Raimaidje, s. m. [Ramage], Bruit importun. Ex. : *tiaï raimaidje qu'è tiniönt*.

(1) Bull. S. d'Emul. Bf. 1888-89, trad. de l'all. 1487, en 1667.

Raimaisse, s^e f. [Ramasse], VFr, Rosemont, et Salbert. *Ramassés* en VFr. = ramée (Roq.).

En pat. sign. balai.

Raimaissie, Balayer.

Dim. *Raimaissate*, *sarriette*, affectant la forme d'une petite *raîmaisse* (Vézelois).

Raimé-elle, [Ramel-le]. Ramé-ée, (Montb., Villars-les-B.), dont la peau a une disposition en gros rameaux, plaques ou bandes irrégulières sur fond blanc en plaques rouges et blanches pr la race bovine montbéliarde; à Ch. *Rönmaî*. — *Raimelaî-e*, autre forme de ce nom.

Mai belle Raimelaie, que te vois derrie moi.

Ait boëssenai, en son de ce routhach tout noi.

(Qui a eu deux *bessons* au sommet de ce rocher). (Morel d'Allenjoie).

Raimai-noi, Montb. qnand les plaques sont noires.

Raimie, [1^e Ramier, 2^e pigeon ramier.

Raimessaî, Ramasser, caser, placer. A Bf. : cette fille a été ramassée (casée).

Rain ou **ran**, **rang**, n. de lieu fréq. en TBf. à La Poutroye, Ste Marie-aux-Mines, Orbey et D¹ des Vosges. Dans les communes de pat. als. germ. à Fellerig. Oderen (*Raingott*) etc.

Rain, VFr. et All. bord d'un bois, limites, extrémité. Fontaine des *Remprés* à Argésans; Sur le *Rang*, Bavilliers, Charmois, etc. (Stoff). Pente bordant un plateau (1). *Grandrampeux*, forêt à Méziré.

Rain, bord d'un bois en Vfr. en Pic.

Schützenrain ou *rein*, en Als. germonofone = butte des arquebusiers (Stoff) indique pente.

Rainbre, Eteindre une dette, rembourser (L. *remunerare*).

Fr. de Montb. en 1488, pour *rainbure* de six lettres en parchemin (Tuetey D. munic.).

Rainne, Rainette, grenouille verte. A Ronchamp, *raine guërote*. La *Raynière*, l. dit (Trétudans). *Chanteraine*, anc. l. dit, près la porte du moulin, anc. Bf.

Raïpe, [Râpe* ; *Raïpaî*, râper. *Raïpu*, râpeux.

Raipe ou **Reppe**, Grappe (chute de la conscn. de tête. Kymro-celtic. *crap* ; et Vh. A. *Krapfō*, crochet.

(1) Au Val d'Ajol, *ran* est terrain en pente raide ; Les *Rans* de Remiremont = espèce de remparts naturels (Haillant) « origine obscure » voy. *ran*.

Ran, en Lgdoc = rocher. Radicaux celtic. et all. paraissent avoir confondu leurs dérivés.

Raipaî-e, Garni-e de fruits, comme grappe, parlant des prunes, etc. Voy. cong. *reppe*.

Raipène, Petit cours d'eau à Angeot, [La Rapine*], affluent de la riv. de St Nicolas.

Raipê, [Rapel*], Ranpeau. VFr. [Rapeau].

El' ant raipê = ils ont le même nombre de quilles abattues au jeu de la « blanque ». On rappelle p^r ainsi dire à un nouveau jeu.

Raipelaï, [Rappeler*].

Raipiain·ni, [Raplanir], 1^o les poils, par ex. en passant la main sur le dos d'une bête ; réd. de *aipiain·ni* ; 2^o aplanir.

A Croix, se *Raipian·na* = se *raipiain·nit*, Ch.

Raipôndre, Faire une appondure, rattacher les deux bouts d'une chose, fil, corde, étoffe.

Raiponse, appondure ; Bf. *raponse*.

Raiprêtchi, [Rapprocher*].

Rairöndjie, [Rarranger].

Raisai, [1^o Raser* sa barbe. 2^o faire la cour galante, du fait d'un garçon à qui jadis, on avait demandé ce qu'il avait fait pendant une absence, lequel avait répondu qu'il avait rasé sa barbe, alors qu'on savait qu'il avait courtisé « *ne mugnate* ». *Raisè* à Urimenil (Vosges).

Raisu, [Rasoir*]. Voy. *Reset*, cong.

Haut de la Raizate et Raïzenate, l. dits à Foussemagne ; comp. *Rezille*, voy.

Rai·senêdai, Calmer un enfant pleurant, le remettre en son sens. Voy. *Sené*, son rad.

***Raisounai**, Raisonner.

Se Raissâdji ou Rai·sadji, Devenir rassis, posé, parlant par ex. du caractère d'un enfant.

Rai·soidji, (Salbérien et aj.), voy. *aissâdje* ou *ai·sâdje*.

Rai·sadje, rassis (caractère), sens permanent ou passif : *Rai·soidje* (Salbert) adj. verbal.

Rai·sâdji, part. pas. sens actif ou récent.

Raisse, 1^o Grande scie de scieurs de long, manœuvrée ord^t par 3 hommes, 2 en bas, un en haut sur la bille inclinée sur un haut tréteau.

2^o Scierie mécanique ; L. dit à Montb. — Autre forme fr. cad. *Râsse*.

Raïssie, faire aller la « *raisse* » pour obtenir des planches,
Raussâ, scier, forme du Rosemont.

Raïssu, scieur de long. [Raïssou*], à Mandeure.

Raïssun, sciure.

Raïssenie, qui tient une « *raisse* » scierie, où y travaille,
scieur de long, Month. Bourogne.

[*Rassinier*], n. pr. à Bourogne (Janvret) ; francis^{ea} du précédent.
VFr. *Resse*, scie. Du L. *Radere*, scier.

Raisse, [Rasse*], grand panier pour le charbon, p^r le haut-fourneau de Ch. ; mesure, subdivision du cuveau, voy. *t'yev*.

Raissoûetaï, Cesser de pleuvoir ; voy. *aissoûete*, et *souête*.

Rais-tchaines, n. l. dits de bois en TBf. et voisin. (Voy. *rai* et *tchaïne*) = chênes espacés ou rares.

Rait, [Rat*], Le sém. *Raite* = souris ; *Rate*, à G-y L'ancien rat noir pouvait paraître, étant de petite taille, le mâle de la souris.

L'AlhA (1) *ratto*, *ratta*, se disait déjà pour le rat et la souris, indiff. Ce rat passe p^r avoir apparu en France au XII^e S^e à la suite des Croisades, (2) et ± disparu sous l'invasion du *Surmullet*, au XVIII^e, venu comme lui de l'Asie. La souris seule était connue des Romains (L. *mus*, All. *maus*).

Raite dîes tchans, campagnol.

Rate, n. pr. TBf. *Raite*. sobr. à Ch.

Raitaï, Rongé par les rats, ou les souris.

Raitun, déchet laissé par les rats, ou les souris, de ce qu'ils ont rongé.

**Raitiere*, [Rattièr^e].

Raitoûere, Rattièr^e, souricière.

Raitot, petit rat, mot de caresse d'une mère à un enfant, surnom.

[*Roita**, anc. n. pr. aj. Anc^t *oi* = *ai* (3) sonétiq^t.

Raitate, 1^o petite souris ; 2^o Luette, à Angeot. TBf. 1^o petite souris ; 2^o petite dent de lait des enfants, en Lgdoc *Ratetos*, les 1^{res} incisives comparées à dents de souris.

(1) L'anc. h. all. est du VII^e au XI^e Siècle ; le moyen, du XI^e au XVI^e.

(2) M. Milne Edwards dit que le rat paraît originaire d'Amérique ?? Le Rat qui n'a apparu en Angleterre qu'au XV^e S^e en est à peu près disparu.

(3) Le dict de la langue fr. de Letellier, édité en 1814 est encore intitulé « de la langue *française* » ! De même *Tchâtenais*, ne s'est prononcé Châtenois que par lecture erronée.

Raite-Voirfe, (à Mandeure), Muscardin des noisetiers. *Raite-neusilliere* du p. Montb.

Rait d'ave, Rat d'eau.

Rait-de-tiaïve. [Rat-de-cave* (Contrib. indirectes) ; qf. *rait*, seul.]

L. dit « Champ des Rattes » à St Germain. *Ratiaux*, l. dit de terre à Bavilliers.

Raiboudau, près Bes., Muscardin.

Raitche, s. f. [Râche], 1^o Teigne des prés constituée par une plante parasite, la Cuscute ; id. à Meroux.

2^o Maladie qui fait tomber les poils du dos chez les bêtes, ou les poils de la tête, chez les gens ; Teigne, Dartres. *Rasco* en Lgdoc. Raste, à Albertville ou st = notre tch.

Raitchu, qui a la « *raïtche* », voy. *rietche*.

Raitchait, Rabougri. [Rachitique ?].

Baijje lo tiu di Raitchait, expression, à Angeot, qui remplace « *baijje l' tiu di poutle* ». Voy. *Poutle*.

Raitchillon, dim. de *raïtchait*.

Raiteni, Retenir, surtout parlant d'une voiture attelée, en marche : voy. *reteni*. [Retro ad tenere*].

Raitinioûtere, Courroie ou chainette de reculement, attachant l'avaloire (*tiuliere*) au brancard de la limonière.

Raitirie, [Rattirer]. *Attirer* q.q'un. *Raitire*, s. m. 1^o lieu où on est attiré, où l'on va souvent ; 2^o personne qui est attirée, qui recherche la société : ex. : elle a un tas de *ratires*. Bf.

Raitrapai, [Rattrapper*], rejoindre quelqu'un en marche, au travail ; ratteindre.

Raitroupai, [Ratrouper]. Rassembler en troupe, en groupe, surtout en parlant des bêtes ; pelotonner ; rassembler (les plis d'une robe).

Ranger, remettre en ordre.

Raitujie, [Rattiser]. Attiser Voy. *aitujate*.

Raivâderie, [Ravauderie], chose de rien, crudités sans valeur mangées par les enfants. Dérivé de *raive*, voy.

Raivaidjie, [Ravager*].

Raivâlai, Redescendre (Réd. d'aivâlai) ; Descendre.

Revale, s. f. Descente de la route de Perouse, devant la porte de Brisac (1) à Bf.

(1) La porte dans la direction de « Neuf Brisach », « Vieux Brisach », anc^t en L. *Mons Brisiacus* (en 1690 Neuf-Brisac, cit. Stoff), et qu'un caprice du Rhin

Raivâtchîe, S'écrouler, partant de murs de pierres, de tas de bois, etc.

Raivâtchîe, T. Montb. écroulement, grêle de coups.

Raîve, [Rave*]. Le refus grossier exprimé par *raive* ! correspond au « des navets ! » parisien.

Raîves-salaies, Raves coupées en petites lanières par la « *roûle-bate* » préparées à la manière de la choucroute, *sûrrüb'* en Als.

Raîve reutche, id. à Eguenig., Eschénées... Ravenelle à fleurs jaunes, blanches, lilas ; id. à Angeot, les fleurs y sont blanches.

Raive rutche à Delle. *Raphanus raphanistrum*, L. se distingue du Senovre par sa silique articulée indéhiscente.

Ravoleuche, à Fougerolles, (Lat. *leuce*, rave sauvage. Voy. *s'novre*.

Rabanelle, à Commentry.

Role, à Froideconche (près Luxeuil). *Renocala*, à St Vital, Savoie.

Raiverottes et **Riverottes**, l. dit de champs, à Charmois ; **Ravières**, à Frambouhans.

Raiei, Radis, syn. du suivant.

Ravi, *Raviot*, n. pr. Bf.

Rai·yi, (Arch.) Radis, (*ra·yi* à Plancher), à Ch., Angeot, Rethmans, Bf.

***Ravonnet**, id. Bf. petit radis rose ; **Raviton**, à Ch. Voy. *snovre*, *reutche*.

Raival ou **Réval**, Réver ; **Rête**, id. en fr.

Raivène, [Ravine]. 1^o Grand écoulement d'eau pluviale qui ravine ou creuse le sol des champs, ou des terres meubles ; 2^o les parties creusées ravinées.

Ravigoutai, [Ravigoter*].

Se Raivijai, Se souvenir ; *se raivisaî*, Chalonvil... Montb.

Raiouënai, Rédupl. de *aivoüenai*. Montb. [Raivoinaî*].

Râjon, [Raison*]. (**Raisounai*, raisonner). *Raujon*, en Rosemont.

a rejeté du coté de l'Allemagne, est un n. d'origine celtique. Il convient dans ce n. de rejeter le suff. all. relativ^t tard venu et d'écrire *Brisac*, comme pour d'autres n. als. Petite revendication fr. dira-t-on, mais convenant à notre taille ! La terminⁿ *ac* est celtique ; elle est passée en Lat. sous forme, d'*acus*, *acum* après en all. sous forme d'*ach*. En Occitanie, elle est restée *ac*, mais en francofonie (oïl) elle a donné *ais* ou *ois*, *au*, *ay*, *ey* (= *ø*), *é*, *y*. Ex. : *Tchatenais* (Châtenois), TBf. ; *Châtenau*, Châtenois, dpt. Vosges ; *Tchanpaigney*, Hte Saône ; *Châtenay*, *Neuilly*, près Paris ; *Attegney* (all. Altenach), C^{on} Dannemarie, (Hte Als.).

Râjure, id. à Bf. [Rasure] Raclure ou gratin adhérent au fond des marmites; crasse épaisse sur le linge de corps, ou les vêtements.

Rajurie, racler, ronger (un os); du Lat. *rasare*.

Râlai, [Raler* VFr. Ailler de nouveau; voy. son rad. *älai*, ou *allai*.

Râmaî, Garnir de rameaux, mettre des tuteurs aux haricots, etc. Ex. : *i veu atai râmaî mës farieules* (Salbert).

Ramaî blonds, *R. nois*, selon que les plaques de *ramure* sont en blond ou en noir, parlant des bêtes à cornes.

Ramaî, s. m. à *Angeot* à peu près syn. de *tiignô*, c.-à-d. pain allongé en brioche de campagne, renfermant des poires tranchant en brun (sur la coupe) avec la couleur claire de la pâte.

Rameunaî, Maronner, gromeler, grogner, pour se plaindre de ce que l'on reçoit ou ne reçoit pas, de ce que l'on a à faire.

Rameunu, qui rameune*.

Se dit des porcs à l'étable demandant leur pâture.

***Râmiers**, Branchages, dans les coupes de bois Bf ; cong. à *râmaî*.

Ramouair, Remouleur, réd. de *moulair*.

***Ramouler**, Bf. Ramoner (M^s Pélot).

Rams', Espèce de jeu de cartes. *Ramsaî*, battre ou battu au jeu de cartes, ou autres.

Ran, TB;. (voy. *rain*) ; *rang*, St Dizier, l. dit de champ, Voy. *rain*.

Rain-des-chênes, Cime 1/2 circulaire entre le val d'Orbey et la vallée de Munster (Hte Als.) Celt. *ram*, élévation. Voy. *rain*.

Sous le Rang, l. dit de terre. *Dô l'ran* à Menoncourt. En notre région francofone et voisinage, le sens de pente et élévation semble indiqué. Le Rang des Monts, l. dit, Fèche-l'Eglise. En Als. germanophone en plaine; le sens de bord prévaut. Confusion possible de rad. celtics, germains.

Dans notre région et en vallées vosg. et als. francofones, le rad. paraît celtic et signifie élévation ou pente.

Rancâ·yie, Râler, d'agonie ou non.

Ranca·yu, qui racle de la gorge, ou des 1^{res} voies respiratoires.

Ranca·yot, râle d'agonie. *Rancoï·yat*, à Mandeure. *El lou rancâ·yot*; ici l'apostrophe remplace è, 3^e pers. du prés. ind. de *avoi*.

Celt. Bret. *Ronkel*, plainte, râle de moribond. B. Lat, *rascare*, cracher. Voy. *Rontchie*.

Ranbour, Espèce de belles pommes jaunes ; du vge de Ram-bure, près Amiens (Brachet).

Rambour, anc. n. pr. Danjoutin.

Randuchure, Durillon TBf. *Rönduchure*, à Ch.

Râne, id. à Bf. Bette-rave, (*Rône*, en Montb.) princip' la bette-rave rouge, employ. en salade. *Rouene*, à Epauvillers.

Comp. avec le L. *Rapa*, rave, qui a donné *ravenelle* (élévat. d'une n) et *renovale*, à St Vital. All. *Runkel*, rave.

Ranpianton, [Rond plantain], Plantain, à Meroux, voy. *pianton*.

Ron-pion, à Plancher, Grand plantain. (Poulet).

***Rauusser**, v. a. Bf. Repousser durement, de l'All. *Heraus* ! dehors ! ; provient de l'occup. pruss. en 1871.

***Rappe**, s. f. Liard ; employé seulement dans : *i n'ön beillerö pîe n' rappe*.

Raüpe, à G-y (1).

Röpa, à Barr, Bas Rhin.

Rapp' à Interlaken (Berne), à Zuric et en C^{on} du Valais. Cette petite monnaie alsatico-héloïque, valait environ un liard ; actuell^t en Suisse, se dit p^r un centime par les anciens ; inconnue en Allemagne.

Rapp', incon. à Chéligé (Schiltigheim, en all.) près Strasbg ; connu à Ribeauville. En 1416, connu à Bf.

Cette petite monnaie, ainsi que d'autres, parait avoir été importée de Suisse, par la famille de Habsbourg ou Habichtsburg (2) (dont le burg était en Argovie) lors de son intronisation en Sundgau.

Ce mot venu avec les Habsbourg en notre Ter., a à peu près disparu avec eux.

Les Râtâs, Sobriq. des habit. d'Evette, altération moqueuse probabl. de *évatas* (gens d'Évate, à Sermamagny, = Évette).

Râtâi, Cesser. Cong. *airâtâi* ; ex. : *è n' râte pe d' piôre*.

Râte, s. f. cesse : Ex. : *C't aifant n'è pe d' râte*

(1) « En 1573, chasques sujets de la mairie de Châtenois, excepté ceux de Botans, doivent trois *rappes* pour la garde de l'estang d'Offemont ». fr. de 1657, cit. par Dubail-Roy.

(2) Habichtsburg = Tour du Vautour (Rolland, maison d'Autriche, p. 5) ; au XIII^e S^o ; bati par Radbod.

Rătche, [Crèche), ou mangeoire, placée sous le ratelier ; [Roitche* à Angeot (aj.) ; id. au Salbert.

Rantche, à Exinc. VFr. *Grepe*. VhA. *Krippä* ; all. *Krippe*, mangeoire.

[*Rötkche**, à Etobon (mont.)

[*Roiche**, en pat. de Besançon = armoire de cuisine.

Vai, Pierot, queri ce bari

Qu'i mis au soi dedans lai roiche,

Pou fare in glou ai mon plaisir. (T* Noel, Bes..)

Răvoi, [Ravoir*], Rentrer en possession de ; cong. *avoi*.

Răvoiti, Regarder ; rad. hypoth. *voîti*, voir ; cong. à *voîti*-voûter, Ch., voy. voir. Mot ajouté caractéristiq., Grandvillars, Bretagne, etc.

Ravoïtie vor in pô, Regardez voir un peu. Voy. *voûter*

Au Ban-de-la-Roche (B. Rh.) :

Quand dj'a v'ni sieu do môtée

Il m'ervouëtinent, dje lis 'rvouëtois. (Oberlin).

(Quand j'ai venu *fors* du moutier).

(Ils me regardaient, je les regardais).

Râ·ye, Raie. Râ·yie, rayer ; conj. *avancie*.

Râ·yeu, sm. Toile de ménage ou cotonnade, à petites *raies*, ordt blanches sur fond bleu.

Rebarbe, sf. Guimbarde (espèce de petit instrum. de musiq.) en forme de lyre dont les enfants jouent, en la plaçant entre leurs dents, en soufflant lentement et faisant vibrer la languette d'acier centrale, avec un doigt.

Vfr. *Rebec*, *rebebe*, *reberbe*, espèce de petit violon à 3 cordes, en ital. Ribeca.

Rebeillie ou *rebai·yie*, [Rebailler] Redonner.

Rebeur, sm. Recoupe, farine de 3^{me} qualité, brune, retirée à la fin de la mouture après qu'on a enlevé la meilleure recoupe.

Form. rédupl. subst. de « *beuretter* » bluter, Vfr. TBf. ; Vfr. *buleter*, tamiser ; All. Beuteln.

Lgdoc, *rebulet*. — *Bulteux*, n. pr. Nord TBf.

Se Rebiantchi, [Se reblanchir] changer de linge.

Rebifaï, Rabrouer. *Rebifade* [Rebuffade*], action de rabrouer.

Reboichai, Labourer en parlant des porcins (aj.) = [Rebachai] Ch. ; voy. *bâchai*.

Rebôlai, *rebolu*, voy. *bôle*. *Reboulai* (les yeux), rouler les yeux (Montb.).

Rebouche, adj. Rebroussé, parlant du poil (cheveux) mal planté, en tourbillons. (Eguenig.).

Rebouisade, En Montb., Rebuffade ; de *bouise*, moue, Contej. ; Vfr. *boise*, bâton.

Reboutai. 1^o Replacer. 2^o remettre une luxation ; voy. *bout*.

Se [rebötaï*], se remettre, se rappeler (Vézelois).

Rebrataï, Voy. *brâ*.

Rebrure, Voy. *brure*, réd.

Rebutez, n. pr. TBf. voy. cong. ? *Herbuté*.

Recaboulaï nos trifes, Rechausser ou butter nos pom. de terre (Mandeure) comp. *cabou*, rad. ; les traiter comme des *cabous* ?

Reçäc·haï, Recercler. Ex. *i vō reçäc·haï nouës sä·yes*.

Recâlai, Remonter en toilette ; voy. rad. *Câle*.

Se **Recârai**, Se pavanner ; voy. *Carê*.

Rechitiaï, Voy. *chitiaï*, arranger. Ex. : *lou tōn s' ât rechitiaï*.

Rec·haipi in soiyon, à S-y, Regonfler les douves d'un seau dont le bois a été *iegrieli*, desseché.

Réche, Crible à Lure, au Val d'Ajol, à Uriménil (Vosges).

Voy. *Rondje*, crible à Bretagne, Vge TBf.

Rechtaï, [Rester*]. Demeurer ; Danjoutin, Olfemont, Evette, Chavan.-les-G. Bf. *rester*, se dit p^r demeurer.

Recignie, [Reciner] VFr. Faire un 2^{me} repas après le dîner (goûter), ou plus tôt.

Après le souper (2^{me} souper), à 9 h. à Angeot. Montagn. aj. voy. *dinaï*, *soupaï*.

Du Lat. *Recenare* — (*Recignon*, ce 2^{me} souper) — du L. *cœna*, dîner, souper.

Récolai, va. Faire l'école à q.q.un, pays Montb. ; ne pas conf. avec *raicolaï*.

Recoüenai, [Recorner] aux oreilles, répéter d'une manière importune (péj.) voy. *coûene*.

Recour', Revenir. Ex. : *è ne poïo poi en recour'*, je ne pouvais point en revenir (E. Moritz) à Anjoutey.

Se **Recraire**, [Se Recroire] Se croire, ex. : *è se recrait*, il se croit important.

Recrievi, [1^o Recouvrir, 2^o recouvrir un toit].

Recreuillie, Réd. de *creuillie*, découvrir en « *creuillant* » en cherchant.

Recrovaince, in loco, [Recouvrance* vge, TBf. pat. ajoulot comme l'indiq. sa term. *aince*, p^r *ance*.

Recrûe, sf. [Appentis, un *recouvert* au côté de la maison.

Reçudre, [Recevoir. Ind. pr. *i reçu* ; P. déf. *i reçu·yi* ; les part. *reçu·yant*, *reçu*.

***Rédicule**, Bf., Ridicule.

Rêdjie, Ruminer, parlant des ruminants. Du L. *rumigare*, ruminer.

Rêdje, sm. Faculté ou action de ruminer.

Lies bêtes rëdjönt, è n' fât p' *lies aipièyie mitenant*.

« En Fr. les chasseurs disent : le cerf fait le *ronge* » [redje]. Voy. *raidjie* = [rangée], comme ex. de chute d'n. Du L. *rumen*, 1^{er} estomac des ruminants.

Redjindiaï, ou, ot, Refrain, ritournelle.

Redjipaï, [Regimber], Ruer, parlant des chevaux et autres animaux. *Djipâ*, à Bournois. *Djibâ*, à Plancher (Poulet).

Rêdjonfaï, Déborder, parlant de l'écume, ou d'un liquide mousseux. Rad. *Djäfe* ; voy. *Djonfa·yîe*, patauger dans prés marécageux (environs).

Redjön·nai, Contrefaire, singer une personne. Vfr. [rejanner*].

En Bourg. *Rejannaï*.

Redjön·nu, qui « *redjön·ne* ». L. *Gannare*, railler, rad.

Redrässie, [Redresser*]. Se *redrässie*, se tenir fièrement.

È se *redrässe c'mön in poûe.ye* (pou) *chu n' bousse* (galle).

Rêefouai, Répondre avec impertinence. Rabrouer. Exinc. c.-à-d. mettre *de fô*. En Vfr. *mis fuers*, chassé, Roq.

Rêetiôpaï, Renippé, Exinc.

Refaire, 1^o id. en fr., 2^o tromper, 3^o *S'ön refaire*, faire le fier, avoir des manières de supériorité, ou de la vanité, à cause de telle ou telle chose. *Jaquot ait ne belle mouëtre*, è s'ön refait.

Refoûejenaï, [Refoisonner] Fournir beaucoup sous le même volume, ou la même qualité.

Ex. : *Voilaï di foûe que refoûejène*.

Refoulaï, Fatigué, dégouté (de prendre telle chose) ; à Roppe, syn. de *regoulaï*.

Refu, 1^o Refus ; 2^o Réjouissance (boucherie), ex. : *Beillie ou bai·yîe di mour pou di refu*.

Refujaï, [Refuser*].

Refudje, **refudjie**, [Refuge, refuger*]. Tour Réfouse à Porrentruy (L. *Refugium*) ?

Regnauld, anc. n. pr. d'Oye, 1553 ; id., La Chapelle XVI^e S^o ; **Renaud, Renaudin**, anc. n. pr. à Dorans XVI^e S^o. — **Renal**, 1366, à Bourogne, J¹ La Croix Bf.

Regônc.hai, [Regonfler], voy. *Gonc.hai*.

Regônsie, Rebondir, parlant de projectiles, ou d'objets mis en mouvement, repoussés par le corps sur lequel ils frappent, comme une porte qui revient sur ses *gonds* (radical!).

Regond, en Berry, remous de l'eau.

Regotsal, Vomir (bas). Le vrai terme est *retchanpaï*. All. *gotzen*. Montb. *Regoue·sie*.

Regotsun, sm. (trivial) matières vomies = *Retchanpun*.

Regoulai, Rassasier, rassasié à l'excès, Dégouter-é.

El_ön at regoulai. Cong. à *goulaie* et au fr. gueule.

Rein·ne ou Rin·ne, [Reine].

Rein·ne dies boës. Reine des bois, ou Aspérule odorante, dont l'odeur est due à la coumarine.

Relaichie, [1^o Relaïsser* ; 2^o laisser en location une terre ; anc. et actuel, Fr. local, relaïsser, amodier].

Relaïtchîe, [Relâcher*].

Relaiver, 1^o [Relaver ; 2^o Laver (la vaisselle)]. *Relaivure*, eau de vaisselle.

Relä·yie, 1^o Relier*, *Reloiyie*, en Aj.

2^o Recercler un tonneau, un seau. *Rela·yu*, qui recercler, *Reloiyu*, en Aj. et salbérien ; *Reloyert*, n. pr. en 1487, à Porr. (H. Vautrey). *Kïwpin'gnr'* (recerclers de cuve) Sobriq. des gens d'Hindlingue.

Roloyert, n. pr. à Porrentruy, 1487.

Relédje ou *R'lèdje*, sm. Horloge sf. Vfr. *Reloge*.

Relevai, 1^o [Relever* ; 2^o avancer dans ses affaires (iron.). Ex. *El_ön at bin relevai*.

Relure, [Reluire*]. Ind. p. *i r'lu* ; p. déf. *i r'lui* ; les part. *reluant, relu*.

Remagnenaï, Raccommoder les ustensiles de cuisine, faire œuvre de *magnin*, voy.

Remairt·ye, [Remarque* point de repère].

Remercial, [Remercier). En Montb. *remaichiaï* q. est + rég^l pat.

Lai Reme, sf. [Le Rhume* ; id. en VFr. Le L. *rheuma* est aussi f. ; Bf. *La rhume*, du Grec *Rheo*, *rhuo*, Je coule.

Remignon, Reste d'un plat, Montb., du L. *remanere*.

Remoüëlle, sf. [Remouille] nouvelle infusion sur du café ou autre matière déjà infusée. Alias, *Remoille*.

Remoüëtchie, [Remoucher*], souffleter.

Remoüetrai, [Remontrer. A Mandeure, *remôtraî*, donner des éclairs.

Lou breuille se remoüetra, La tricherie réapparaît.

Remprés ou **Rainprés** à Argiésans, l. dit = près près du bord d'un bois, *voy. rain*.

Remuai, [Remuer*]. Conj. sur *ainmai* excepté la 2^{me} p. du plur. du prés. de l'ind., et de l'imp., qui serre de près le Latin.

Ex. *remüetes, lou soucre ât i fon*.

Renai, [Renard*]. *Renäquai*, 1^o vomir, parlant, des *renard*, chien, chat, etc. ; 2^o rendre gorge, restituer de force. *Renocâ*, à Bournois ; *Noquai*, en Month.

Renaïdjâ, Renarder, à Bournois et *Renaïdjun*, le vomi de chien ou chat, d'enfant. (Roussey).

Goupil (*vurpil, verpil*) était jadis le nom du renard ; il a pris ce dernier nom (1) (n. d'homme) de Raginard dans le roman de ce nom.

Renä·yie, Injure, litt. [Renégat].

Renoillie-Diaibe, (Angeot) Traître, qui fait de faux semblants.

Rendôe·senai, Month. Rabillé, qui a [endossé] des habits, qui est recouvert. Rad. *doûe* (dos).

Renichaï, 1^o Flairer, Month. ; 2^o [Renifler*], car *fl* = *ch.* Month.

Renoncie, 1^o [Renoncie*] ; 2^o Répondre, dans cette express. : è *ne renonce pie in mout* ; 3^o répudier son nid ou ses œufs, quand on y a touché ; ex. : *lies vadjoüeres* (verdiers) *ant renoncie lu ni*.

***Renter** un bas, Bf. En retricoter un pied ; syn. de *rönpîetaï*, comp. avec le fr. *ente*.

Renterre, sm. Rente ou redevance annuelle sur les fruits de la *terre* (m^e de la cure de Chalonvillars, XVIII^e S^e).

Les Repeus, l. dit de prés, à Ch. près la rivière. Aux *Repeus* l. dit, champ, prés, bois à Argiésans.

Repie, [Repas]. *Îe*, rend q. f. à fr. *Repaï*, à Urcerey.

Repissaï, 1^o [Repasser) ; 2^o donner une volée de coups.

(1) Si par l'influence du Roman du Renard, ce n. d'homme a servi à désigner le *goupil* ou *vurpil* (*Vulpes*). En dép^t Vosges à Uriménil, le n. d'homme *Regnaud* désigne le chat mâle.

Repitiaî, 1^o [Repiquer] ; 2^o reprendre bonne mine ; 3^o reboiser.
Repitieu, lieu reboisé, ou en train de l'être.

Se Repöntre, Se repentir. Ind. pr. *I me repōn*, v^s v^s repöntes (2^e pers. pl.) ; p. déf. *i m' repönti* ; les part. *repöntant*, *repöntu*, Bf. *repenti*.

Repoûe, [Repos*]. Se *repoûesaî*, se reposer.

Repouëdre, [Repoindre]. piger. *I vō bin te repouëdre*.

Reppe, Vge TBf, *Riepe* en pat. Ch. ; all. *Rispach*. Pat. aj. ; près le ru de la Loutre.

Reppe, Nombreux l. dits : *La Reppe*, à Bavilliers, à Delle ; ruisseau de la *Reppe* (forêt). Aux *Rèpes*, Vourvenans (Stoff). Etueffont-II. La *Reppe*, (forêt).

La Rapine, ru, voy. *Raipëne*. *L'Herpe*, l. dits champs à Angeot.

Reppe ou *Raïpe*, coteau (à Trétudans) escarpé ; peut être congénère à *rampe*.

Vfr. *ramper* grimper, monter. B-All. *rapen*, s'accrocher (Stappers). Voy. les cong. *raipe*, *graipaî*.

Bois de la Grande Rèpe près *Puzy* (Vesoul). Le *Repais* mtgne du Distr. de Porrentruy.

Nombr. l. dits en Als. germanofone, commençant par *rappen*.

Considérons aussi le L. *ripa*, et le mot de Ch. *Repeu*, l. dit plat près la rivière.

Reprédjie, Reprocher. De *repredjie* [reproche].

Rebrëtchie, Rabrouer à Exinc.

Reprendjie, part. pas. dans la chans. de Frahier (Poly) est traduit par épargné, en p. Month. ; *réprandjie*, économiser, épargner, faire grâce, à l'insin., en Month. ; id. à Bournois.

Rère ou Rière-sur-la-malice, fr. cadast., l. dit de champ au Valdoie. voy. *Derrie*.

Rère, du L. *retro*.

Rérot, n. pr. Bf. Danjoutin. [Rérat*, en Ajoie, à Reppe, St-Dizier ; anc. n. pr. à Porrentruy. Forme dim.].

Rérote, (Chaise). Bf. Espèce de *selle* formée par 2 mains de bras pendants de deux personnes, pour en porter une troisième (entr'elles) dont le *derrière* est supporté par ces 2 mains croisées. Voy. *Sellate*.

A la chaise Rérote.

Porte, porte ma culotte, Bf., disent les enfants, se livrant à

cet exercice. — Notre mot peut-être un dim. de *rère* ?? mais *rere* se dit *dairie* en pat. Ch. (!).

A Metz, [Chaire* *dudu*].

Re·sairai, 1^o [Resserrer* ; 2^o Constiper, ex. : *re·sairai c'mōn in foiyin*.

Re·sairci, [Re·sarcir]. Repriser ; conj. *fini*. Le VFr. *sarcir* == coudre, ourler, racommoder. Du L. *Sarciare*, repriser.

***Rescontrer**, fr. local ex. :

Trois rois nous sommes rescontrés, Venant de diverses contrées ;

Nous sommes ici tous trois venus, Pour adorer l'enfant Jésus (Noël de Ch.)
Re·sonbiai, [Ressembler*].

Re·seute, [Re·suite] La somme qui revient pour parfaire un échange.

Résille ou **Rézille**, fr. cad. l. dits, TBf. En Montb. *grésille*, sf. terrain pierreux, Contej.

Dernier la Réselle, l. dit, champ, à Méziré (Journ. de Bf. *Le Résillon*, à Lutran. *Resillon Zug*, à Dessenheim (Neuf-Brisac) Stoff. ; pré sous la *Receilles*, à Vézelois. Voy. *grésillie*.

Reset, n. pr. à Delle. *Reiset*, n. pr. à Chavan.-l.-Grands. « Le lieut^t *Reset*, de Delle, mort au Soudan à 31 ans » Dubail-R. *Reset*, en p. de Bf. serait [Réso^t*, m. qu'on trouve dans « le Bourg Résot an^c. partie de la ville haute de Bf. anc^t *Boresa* ou *Bouresa*, formes à termin. *ajoulofone*, *Boresot*, in loco.

Peut venir du Vfr. 1^o *Resz*, tondu, rasé, et improb^t de *reis*, *reseau*, *mesure* p^r les grains, et les terres == *resal*, *rasal*, *résau* (120 lit. à Chatenois des Vosges). « Général *Reiset*, de Colmar, 1775-1836 ».

Raisè, (= *Reiset* homosoniq' parlant) == Raser, rasé en D^t des Vosges. — La famille *Reiset* de Florimont originaire de Lorraine, dit M^r Feltin. Vfr. *Rese*, tondu, rasé.

Retacoüenai, [Retaconner] Rapiècer, mettre des « *tacons* » voy. — *Retacoënâ*, à Albertville.

Retchaïndje, [Recharger* *Lou tōn s'ât retchaindjie*.

Retchairdjie, [Recharger. *Retchairdjeu*, cailloutis ou rechargement d'une route en pierre ou terre.

Rêtchaïji, Réchésy, TBf. dernier vge de notre pat. aj. vers *Fetterouse*, (all. Pfetterhausen).

(1) A noter que *Rairot*, en p. des Fourgs-Pontarlier, == « espace entre 2 incisives de la mâchoire supérieure ; lacune dans un tissu » ; mot cong. à *rai*, *raire*, rare, voy.

Comp. aussi *Raherius* anc. n. TBf. ponant donner notre diminutif.

N. pr. *Galliat* ; *Parat*, (voy. *piere*) ; *Vallat*, *Trouillat*.

L. dits : Entre les *Chénats* ; au *Murat* ; *Paquirat* (voy. *Pait'yi*).

Etang de la *Houebe*, Voy. ce m. Aux *Naigeattes*, comp. *naïjt* ; *Noz d'Aijou* comp. à *ège*.

N. pr. *Jobin* ; *Chalmey* (voy. *Tchaume*) ; *Gorey* : *Rodier* (voy. *rue*).

Retchanpaï, 1^o *Vomir*, rejeter ; 2^o *Retchanpun*, matières vomies. Voy. *tchanpaï*.

Retchâssie, [Rechausser*]. Butter (les pommes de terre).

Retchâsson, la terre qui butte, D¹ Doubs.

Rëtche, [Riche*]. *Rëtchesse*, richesse.

L. dits à *Vézelois*, fr. cad. *Rechot* ; voy. *Routchot* à l'art. *Routche*. *Rechelot* (Stoff.) voy. *Retchouëte*.

Retchietraï, [Rechâtrer] Rapiécer, ou raccommoder grossièrement.

Retchignie, [Rechigner*] 1^o Refuser le travail ou autre chose en faisant la grimace ; 2^o imiter les manières, les grimaces de q.q.un. A Bf. *rechigner*, contrefaire (q.q.un).

Retchouër, [Rechoir], Retomber. *Retchoüete*, [rechute], « *L'ave de R...* » est l'eau ayant servi à l'arrosage d'un pré, qui s'écoule à la partie déclive, pouvant encore servir à un arrosage de 2^{me} qualité.

Rëtchoüète, Vge, Ch. *Rechotte*, comp. *Rëtche* ; XIV^e S^e. *Rechiotte* et *Richefontaine* (Liblin) fait partie du chapelet des Vges ± ajoutots garnissant la rive droite de la Madeleine Bourbeuse. *Ertchote* (à Petit-Croix). Sabot y fait Sabat.

Reteni, 1^o [Retenir*] ; 2^o Concevoir, parlant des bestiaux ; 3^o prendre en location ; 4^o faire *passer par la langue*, éplucher une personne au moral.

Retientiaï, [Requinquer*]. Réd. *Retient'yenai*.

Retient'yenai voûes, lai veille ! invitation iron. à se bien attifer, à une vieille coquette, par une autre femme, naturellement !

Au XVII^e S^e « *Gounel* (voy. *gouné*) de drap rouge *renginqué* (rehaussé) de ver » Tournier prot. Month. p. 223.

En Pic. *Repimpé*.

Retieure, [Recuire*]. *Retieuture*, [Recuiture*] Bf.

Requejure en Montg.

Ecume albumineuse qui se sépare du beurre, après sa cuisson faite pour le conserver, (voy. *rietieure*). Une partie de cette

matière s'attache au fond du vase sous forme de *râjure* : v. ce mot.

Retirie, [Retirer*], *Retirie aiprie*, avoir des airs de famille avec.

Retiulai, [Reculer*].

Retiunioûetre, Reconnaître, (*Retiunoûechance*, reconnaissance). *Recoèniatre*, aj.

Retouûdre, [Retordre*]. Ind. pr. *i retouûc*, *n^s retoudjöns*, *v^s retouûcetes* ; pas. déf. *i retoudji* ; les part. *retoudjant-u*. Voy. *retouûe*, adj. (voy. m. *fi*) qui a un sens perman., passif ou adj., tandis que *retoudju* a sens actif ou verbal.

Rettenans, Ecart de Belfort sous l'étang de Rettenans ou Rethnans. Stoff. cite les formes *Doratenans*, *d'Oratenans* et *Rettenans*. La 1^{re} syll. *Dô* = peut être le pat. *dô* = dessous.

Ex. comparatifs des patois de

Rètténans	Danjoutin	Châtenois	
Yus_Aifans	Yeus_Aifans	Lu Aifans	leurs Enfants
pâte d'Alouate		Pipi d'Ôuejelot	lotier pied d'oiseau
Anbourlaî	Anbourlaî	önbourlai	Harnacher
lou Bô	Ardillons	Arbaillons (1)	Ouies des poissons
Cancouaidje	lou Bô	lou Boûe	le Bois
Ciôtot	Cancouaidje	Cancouaidje	Hanneton
è Demoure)Ciôtot (haut du vge)	C'hôtot	Siffler
Djósè)C'hôtot (bas du vge)		
el ât Fô	è Rèchte	è Demoûëre	il Demeure, il reste
el ât Fô	Djósè	Djoûesè	Joseph
Fure (q. f. Ritai)	el ât Fô	el ât Fô	il est Fou
ène Gaille	el ât Fô	el ât Foûe	il est Fort
c't' Hivé	Fure	Ritai (id. à Andelnans)	courir, Fuir
in Homme	ène Gaille	ne Gaille	un morceau de v. linge
mai Marigne	c't' Hivé	c't Huvie	cet Hiver
Maitchelot	in Hönme	in Hönme	un Homme
mai Marigne	mai Marigne	mai Marigne	ma Marraine
Maitchelot	tiu bianc)Maitchelot	petit Martinet
è Maindjänt	è maindjönt	è Maindjönt	ils Mangent
el ât Mô	el ât Mô	el ât Moûe	il est Mort
el'le ât Môtche	el'le ât Môtche	el'le ât Moûetche (2)	elle est Morte
el ât Mô (f. môle)	el ât Mô (f. môle)	el ât Mô (f. môle)	il est mou (f. molle)
	qf. Mou, tôtche		

(1) *Oroillons* ou *orillons*, à Sermamagny ; qui peut donner *orboillons* (Montb.)
± cong. à oreilles ?

(2) les 2 l.l se prononcent séparément pour distinguer du masculin *el*. (il).

Réttenans	Danjoutin	Châtenois	
Môtche	Môtche	Moûtche	Morte
Môtche	Môtche	Moûtche	Mouche
*Muet	Miot	Miot	Muet
Muate	Miate (1)	Miate (1)	Murette
Miate	Miate	Miate	Miette
Piere de lai	Piere de la Miate	Piere de lai	Pierre de la Miotte
Muniate ou Mugnate	Feille	Mugnate	[Mignote] jeune fille
On_ant	On_ont	On_ont	les gens (<i>Ons</i>) ont (= le plur. de <i>on</i>).
Onciot	{Onciot (le haut du vge) Onc'hot (le bas)}	One'hot	Oncle
tous lés Pachons	tous lés Pachons	tous lies Pachons	tous les Poissons
lou P'lai	lou Plai	lou P'lai	[le Pile] le Millet
tout P'yé	tout P'yé	tout P'yé	tout Plein, beaucoup
Raiyi	Raiyi	Raiyi, Raiyi	Radis
Saidje-fonnne	Saidje-fonnne	Saidje-fonnne	Sage-femme
la Saïrie	lai Saïrie	lai Saïrie	(voy. ce mot)
Sôciot,	Sôc'hot	Souec'hot	[Soufflet]*
i sô Sole	i sô Sôle	i sô Sole	je suis fatigué (<i>solutus</i>)
	S'rû'ye	Serail ou S'rail	Soleil
Tchevâ	Tchevâ	Tchouvâ	Cheval
les O'yes di Vaï- doue	les O'yes di Vaïdoue ou Vaidô	lies Oû'e'yes di Vaï- doûe	les Oies du Valdoie (sobriq.)
i m'an Vais	i m'an Vais	i m'ôn Vais	Je m'en Vais; Bf. je m'en vé
lou Véprâ	lai Vépraire	lai Viepraire	la Vesprée.
Vépralâî	Vé pralâî	Nouenâî	Gouter (verbe)
lou Voiyin	lou Voiyin	lou Voiyin	[le Regain)
lou Yutre	lou Yeutre	lou Lu	[le Leur)

Reuille, Rouille. *Reuillie*, rouiller. *Diereuillie*, Dérouiller.
Anc. Fr. local, *Déroiller* (Montb.).

Reuillard, n. pr. à Rougemont, peut sign. un peu roux; cmp. *reui*, rouissage, lieu de rouissage, en D^r Vosges (Haillant).

Reujiale, Oseille, à Vermes.

Reujure, Forme de *Râjure*, voy.

Reupaî, Roter. *Reupait*. sm. éructation,

Reusillie, [*Rongiller*). Ronger, mordiller.

Reusillot, 1^o Le centre ou le reste d'un fruit ou autre, après avoir mangé après ; 2^o Sobriq. d'une « *gent* » personne grêlée, couturée, maigriote.

Re' Reziâle, [Ratte rongeuse, souris des champs, à Bournois.

(1) Ces 2 formes sont hypothétiques ; on n'observe pas de muettes en ces 2 localités.

Reutchâ ou *Rëtchâ* *Préveû*, Richard Prévôt. (chs. Rosem. p. Auxel.-B.

Reutche, sf. Espèce de sac, ou cornet fait d'une levée d'écorce de saule des bois fraîche, repliée transvers^t par le milieu, destinée à contenir les fraises cueillies au bois — Vfr. [Rusque) écorce d'arbre. Celto. Br. [Rusch*]. Pat. Besançon, *Retchote*, panier d'écorce. Celto-Kymric, *Rhisg*.

Reutche (raive) sf. voy. *raive*, probabl. du L. *rusticus*, plutôt que de L. *Reuce* ; voy. *roûtche*, p^r ne pas le confondre avec.

Reutche, sf. à Angeot, cercle de bois qui entoure les éribles. Voy. [Rouetche*] Ch.

Reuti, [Rotir*]. *Reuti*, sm. roti.

Reuti, sm. un des supports horizontaux, en bois, dans la cheminée, pour la fumaison de la viande de porc.

Beillie me dies coûteis.

Que pöndönt ai vouës reutis, tchantöns, noë !

Reutataï, en Montb. trop rôtir, altérer par le feu

*Reutie** Rôtie, tartine.

Révale, l. dit TBf. à Bf. forte descente à la porte de Brisac, (all. Brisach) à Bf. où l'on « *raivale* » (pat. Ch.) fortement.

Les Révalles fermes, à Etueffont-Bas (Stoff).

Revartchîe, 1^o Fouiller ou retourner le sol, ou les choses, en tous sens (1) ; 2^o Se dit du fouissement des porcins. Du L. [revertere]. Angeot [revoirtchie*].

Revarlchun, 1^o Choses mises en désordre ; 2^o Labourage des porcins.

Reveni, [Revenir*]. Ind. p. *i revin* ; p. déf. *i revigni* ; fut. *i reverai* ; cond. *i reverô* ; les part. *revignant*, *revenu*, le reste sur fini.

El "ne fiduire que n' me revint pe.

Revenue, sf. taillis. *Revignant*, Esprit qui revient.

Les Revenues du Ban == Les taillis, à Champagney.

***Revenant-bon**, Bf. Boni provenant de la vente des produits accessoires de la coupe du bois des Censiers du Salbert, et qui revient, en le trouvant *bon*, aux *censiers*, dont le *cens* est en nature de bois — *Revegnant-bon*, à Bournois, pourboire, héritage e.

(1) C'au Djan Neuri que Due l' bote en gloire.

Al eu r'vortchie trô djô trô neu, pö rassenbiâ son monde. Chs. Rosemont, en p. d'Auxel.

Rever-d'ave, Petit fossé ou dépression à bord très élargis, tracé à travers un chemin, pr l'écoulement des eaux. J. V. ou le passage d'un petit cours d'eau.

Reviere, Rivière. *Revērate*, petite rivière, l. dit ; fr. cadast. *Reverote*.

Revietche, Revèche.

Revirie, va. 1^o Retourner ; 2^o Arrêter une bête pour lui faire rebrousser chemin.

Se revirie ud.yenot, Passer au Protestantisme.

Revirie, sf. Rebuffade, coup ; 2^o Linge lessivé resté dans la cuve après l'enlèvement du drap contenant les cendres. ; 3^o coup de main, service que l'on rend à l'occasion en retour, Exinc.

Revirot, sm. 1^o Retour de la fête le lendemain ou le 8^e jour ; 2^o Pensées qui reviennent ; 3^o Nouveau repas donné à ceux qui n'ont pas assisté à la fête.

Revit:yēnāi, 1^o Revenir à la vie ; 2^o faire *revivre*. Rad. *vit:yēnāi* et *rōnvit:yeraī*.

Revoiri, [*Reguérir*]), Guérir de nouveau, guérir.

Revōndje, Revanche.

Revōndre, [*Revendre**]. Détailer ce qui a été acheté en gros.

Revōndu-se, Revendeur-se, ravaudeuse qui revend en détail, des fruits achetés.

Revoūēdje, [*Revanche*) ; se *Revoūēdjie*, prendre sa revanche.

Revoūētche, Revèche.

Revoūēr, va. Revoir. *Se revoūēr*, se reconnaître : è n'e pie l' tōn de se revoūēr.

Rē·ye, [*Règle**. *Rē·yie*, Régler. *Rē·yemōn*, Réglement.

Rhome, Rivière d'Auxelles ; ou des *Routchotes* (Sermamagny). **Rhōne**, fleuve. *Rhone*, ruisseau à Niederbruck, (Masevaux) M^r Gendre (1) *Rhoïn*, riv. Côte d'Or. *Rhin* (fleuve).

Rahin, riv. passant à Ronchamp.

Rhien, l. dit, sur un petit cours d'eau, au N. de Ronchamp.

Riai ou **Riè**, part. passé de *rire* ; voy. Ex. : è y'e lontōn qui n'aî tan riè.

Riapaī, 1^o Choquer une porte ouverte, (sur le chanbranle) ; 2^o battre q.q'un à tour de bras ; ex. : i l'aî riapaī.

(1) « La Syénite du Ballion reuferme de la fluorine... échantillon recueilli aux environs du *Rummel* (cascade de la Savoureuse) » M^r L. Meyer, Bull. 14, p. 180, Soc. E. Bf.

Ce n. se retrouve pr la riv. de Constantine, et parait parent au grec *Rheo*, *rhuo* ; voy. *Rême*.

Ropâ, à Bournois.

Ribe, sf. Foulon, ou moulin à broyer l'écorce de chanvre. All. *Reiben*, broyer.

Ribaî, passer le chanvre à la « ribe ». *Ribaie*, la charge d'une « ribe »,

En D^t Vosges *ride* ; ex. de *b* devenu *d*.

Ribe-chu-l'on-ye, Rubis sur l'ongle, p. Montb.

Ribön, [Ruban* (TBf. *riban*) ; id. en anglais B. Lat. *Rubanus*, 1367.

Riböntaî, garni de ruban.

Ribonribain-ne, Bon gré mal gré ; id. à Dijon, Vfr. id.

Ribote, [Ribote], ivresse ; *Ietre őn ribote*, être pris de vin ou d'alcool.

Le Vfr. *Ribaut* = Pillard, débauché.

Ric-ai-rac, Ric-à-ric, tout juste.

Ridiâ, Rideau, à Mandeure.

Riebiaî, [re oublier] du Lat. *oblitare* et du prés. *re*.

Riebraissie, Voy. *brais*. Rebrassier, n. pr. à Grandvillars.

Se **Riebrussi**, réd. de *brussi* ; voy.

Riec'haire, sf. [Réclaire* ou éclaire. *Chelidonium majus*, L.; est en fleur pendant tout le séjour des hirondelles (1) (Chelidon en grec). L'eau distillée passe p^r éclaircir la vue ; le suc passe p^r détruire les cors, les verrues.

Riec'hairi, 1^o [Réclairer* ; 2^o à Exinc. (*Réechairi*) exposer au grand air.

Riechavaî, Rincer, laver à grande eau.

Riechavaie, sf. Lavage à grande eau ; baignade de courte durée ; premier plongeon d'un baigneur.

Riechavure, 1^o Eau de lavage, rinçure ; 2^o boisson de mauvais aloi.

Réchuai, forme de *Riechûere* (aux environs). Voy. au m. *oû-jaî*, la cit. manuser. J. V.

Reuchue, sm. temps de la matinée, après le *ressuage* de la rosée (Exinc.).

Riechûere, Ressuyer. Ind. pr. *i riechûe* ; pas. déf. *i riechui*, les part. *riechuant-ûe*.

Riecriai, [Récrier, saluer de la parole de loin, reconnaître un parent, un ami.

Riechte, [Reste*. *Rechtaî*, voy. ce m.

(1) Ou d'après d'autres « que les hirondelles, croyait-on, s'en servaient pour préserver leurs petits des maladies des yeux ».

Riecolai, faire l'école à q.q'un.

Riecrire, [Récrire*], répondre à une lettre, en écrire une.

Riediaidjai, [Regarder*]. Ind. *i riediai*, *n^o riedjaidjöns*, part. pas. *riediaijai*, le reste sur *ainmaï*. En aj. *ravoiti* (Grandvil.—
Riediai, regard, vue d'une chose désirable. *Bérédiai*, l. dit, Ch. Beauregard.

Réedaitche, regardant, avare, et *Rèdiaisse*, en pays Month.

Régadjâ*, regarder, à Auxell. G-y (1) ou le G est resté dur.

Riedjonfaï, Déborder par affluence d'un liquide moussant, versé dans un tonneau, un vase quelconq. voy. rad. *djäfe*.

Riedjonfant, débordant en moussant.

Riedure, [Réduire]. *Ietre rieduè*, être exténué. Ind. p. *i riedu* ; p. déf. *i riedui* ; les part. *rieduant*. *rieduè*, conj. sur *röndre*, avec le rad. *riedu*.

Réduite, Villars-les-B., conduite rangée, *réduite* de ses excès.

Riedjoûe yi, Réjouir*. [Réjoui*].

Riefreusignie, Pris de frisson ; arr. Montb.

Riesoûenai, Résonner, faire écho.

Rietchâdai, va. [Réchauder] 1^o Réchauffer ; 2^o au passif, avoir chaud en temps froid, ex. : *t'ies bin rietchâdaï*.

Rietchâdun, aliment réchauffé.

Rief-e, [Ras-e], plein sans dépasser le bord parlant de grains etc. *Lai meujure iétait riefe*. All. *raffel*, racloir.

Riefe, Règle pour raser la mesure ; *Riefai*, faire cette opération.

Rifai, [Rafler], érafler, all. *Raffen*. Le L. *Rapere* ± cong. enlever, saisir.

En coutume du Rosemont, Droit de *Riflerie*, ou du bourreau, droit de faire le métier d'équarrisseur, d'enlever la peau des animaux abattus, malades ou hors d'usage (2). L'équarrisseur se dit *bouriâ*, en pat.

En géologie, *röflä* (m. *savoiyofône*), partie de rocher jurassique ± unie, comme raclée, ráflée par les eaux diluviennes. Ex. à Bermont.

Se Riefiai, [Réfier]. Mettre sa fiance en. *On n's'i saîrait riefiai*.

Riefourmai, [Réformer*].

Rigoutai, Travailleur à la diable. Exinc. (3).

(1) *Régadjé en 'hau*, régadjé en bâ, (g dur montg.), (Chs. Rosemont).

(2) Voy. Bonvalot, cout. du Rosemont

(3) Liste E. Laurent.

Rieme, sf. Fouet de conducteur d'animaux ou de voiturier.
Dim. *Riemate*.

En pat. messin, *Remote* = petit rameau, voy. *raim*.

Riemaïc, coup de « *Rieme* ». Als. *riemè*, fouet (à Soultz, à Friesen, als. Friesè) (1). All. *Riemen*, lanière.

Riepe, Reppe, vge du TBf. aj.

Riepondre, [Répondre ; part. *Répondant* ; en aj. *réponjaïnt* (Chs des ajoulots)].

***Rière**, *Rière-la-ville*, Rière sur la malice, l. dit au Valdoie.

Rier Lepuix, l. dit au Puix (G-y) c.-à-dire Derrière Lepuix.

Riervescemont, vge C^{on} G-y, en pat. *Darie-Vescemont*.

Riesataï, [Ressauter], Tressaillir.

Rieseraillie, v. (ou Rieserä·yie) 1^o v. [Rensoleiller] Exposer au soleil ; 2^o sf. temps ± long pendant leq. le soleil donne, après avoir été caché

En pat. Salbérien et voisinage, Argiésans, Perouse, [Rése-ru·yie* (lieux où le mot soleil devient *seru·ye* ou *s'ru·ye*)].

Rie·signoulait, [Rossignole], Rossignol.

Rie·souec·haï, [Ressouffler*], prendre son souffle, se reposer un peu. J. V.

Rietaimu, Rétameur ; [rétaimou*], à Mandeure.

Rietâler, [Re étaler* p^r faire sécher. Se *rietalaï*, faire de l'étagage par sa toilette, prendre une pose p^r se faire valoir.

Rietchaipaï, [Réchâpper, sortir d'un danger, d'une maladie. Ex. : *el ön e rietchaipaï*. (Réchappé Bf.).

Rietche, [Rèche*], âpre au toucher ; aigre en parlant du temps, de l'air.

Rèche ou *rësch*, id. sign. à Friesen (Hte Als.). All. *Resche* rad.

Rietè, [Râteau*]. VFr. *Rastel*.

Rietelot, petit râteau.

Rietelaï, manœuvrer le râteau p^r ramasser le foin.

Rietelaïc, la charge d'un râteau.

Rieteli, Ratelier ; Rételö, à Etobon.

Champ du *Rètey*, l. dit à Plancher-Bas (H^{te} S^e).

Lai foire dies rietè, la foire des râteaux, qui a lieu à Bf. le 1^{er} lundi de Juin, D^r J. V.

Rietellaï, va. Appliquer un bandage sur une fracture d'un membre, à l'aide d'attelles [ietelles].

(1) Ou *riemè*, cet è ou è est affaibli et se rapproche de l'als. 1/2 muet final.

Rieteni, Faire la litière (*d'ictrain*). Ind. p. *i rietenē* ; p. déf. *i rietenē* ; le reste sur *fini*.

Rietenure, l'élément quelconque de la litière ; Étenure à Plancher.

Rieteni, paraît la contract. de [*ric ietreni*], du rad. *ietrain*, (L. *stramen* litière).

Rieteūni, Faire rejoindre, au contact de l'eau, les douves d'un vaisseau en bois, disjoint par la sécheresse, ou *iegrieli*, voy.

Rétin·ni, à Bournois. *Réc·haipi* à S-y.

Rietieure, [Récuire* Bf. Cuire à siccité, trop cuire, dessécher par la cuisson : ne pas confond. avec *retieure*.

Rietiurie, [Récurer*.

Rietraici, [Rétrécir*. *Rietraice*, sf. partie d'étoffe rétrécie ou à rétrécir.

Rietre, [Re être] Etre de nouveau. Ex. : *noûes viôns rietre moûeillies* : conj. *îetre*.

Rietremoitchi, syn. du suivant, TBf.

Rietremouai, Eprouver un tremblement spasmodiq. général. Rad. Lat. *tremere, retro*.

Rietrouë·yaissle, [Retrousser) parlant des pantalons, des manches.

Riet·yipai, [Re équipé], *re nippé*. *Réetiopai*, à Exinc.

Rievöil, [Réveil*. *Rievöillie*, réveiller, éveiller.

Rievöil-maitin, Reveil-matin, Euphorbe, qui vous réveille le matin quand on s'en est touché la figure.

El à rievöillie c'món ne tchairpign'e de raites.

Rievöntai, [Réventer] réfroidi par le froid ou le vent.

Rievönti, autre forme. *Lou tön s'ât bin rievönti*.

Rifaï, Arracher brusquement en frottant, [Rifler, Rafler], faire une érafure. All. *raffen*. Voy. *riefe*.

Rigöllissé, Réglinse ; id. à Meroux. Auvergnat, régalisse ; Espagn. *rígaliç* ; L. *Liquiritia*.

Argaliche, St Vital, Savoie.

Rincie, [Rineer. *Ietre rincie*, subir une averse, ou autre chose désagréable, être nettoyé (lavé) de son argent au jeu, ou autrement.

Rincenai, 1^e Rincée, averse sur le dos.

A Reims, les gens qui n'ont pas été bien traités, on les dit *rincés* ou *Reimsés*.

Rindje, s. m. Crible, à Angeot. *Rundje*, à Bretagne.

A Barr *Ringnä*, manipuler, tourner. Val. d'Ajol. *rége*, crible.

A *Friesè*, B. Rhin (all. Friesen ; fr. Fréchone), *riterë*, H^{te} Als. voy.

Rind-yenaie, [Ringuenée], Grande quantité de même chose, fruits, etc. ou même animaux poussés ou non par quelqu'instruments (ringard, etc.).

Ex. : è sõnt ne gran *rind-yenaie*.

Rind-yenure, ramassis, raclure en grand.

Rintri, adj. m. et f. Ratatiné, Ridé ; id. Bf. *Poires rintri*, espèce de poires ridées à maturité, peu après leur cueillette. *Râtri*, en Bourg. (Vir. Virai) ce qui indiq. qu'il faudrait *raintri* en notre p. *Retri*, en Pic.

Riole, en Month. fable, conte. En argot parisien, partie de plaisir.

Riouquaï, Pousser le cri de joie, [*iou !** que l'on retrouve chez plus. peuples, par ex. chez les Arabes. Il semble le cri de joie des humains ; voy. *you*.

Riouquait, l'émission de ce cri.

Ripe chu l'on ye, Rubis sur l'ongle, Exine.

Riquiqui, N. d'un comédien saltimbanque ayant séjourné à Ch. En argot parisien, eau-de-vie. A Granville, petite voile au sommet d'un mât.

***Ripôpette**, Chose de rien ; Bf. et T. Ripôpette ou de mauvaise qualité ; *Ripopée*, fr. mélange de restes de vin. Lat. *Ripaupatum vinum* = vin ± frelaté, de cabaret (Stappers).

Ripôpette, à Albertville, gens de rien.

Rire, id. en fr. Ind. *i ri*, *n^s riöns* ; p. déf. *i rieji* ; les part. *riant*, *riai* ou *riè* ; le reste sur *röndre* avec le rad. *ri*, sauf p^r le p. déf. avec *riej*.

Rijes, sf. pl. rires, choses gaies : Ex. *Ca n'ât pîe dies rijes*.

Rijoulu-se, rieur-se, [Rigoleur-se), qui aime à rire, à s'amuser.

Rijoulai, (aux environs sud) rire [rigoler) ; *Rijoulâ*, à Bournois.

Riaison, syn. month. de *rijes*.

Riselai, Faire glisser transversal^t sur le sol le train de derrière d'une voiture, coinser, froler, parlant de corps ± durs, onom. ? Exinc.. C'est un dim. ; comp. *jisâ*, voy.

Ritâi, Courir (*Ritâ à Gy*, Rougemont (1). *Ritu*, coureur. — All. *reiten*, chevaucher. Celt. Bret. *redek*, courir.

Ritâi, se dit depuis Angeot, Rougemont, au N. jusqu'au Lomont au S. et jusqu'à Vermes, frontière Soleure ; mot de notre région ; mais ne dépasse guère Bf. à l'O. ; au Salbert on dit déjà *fure* (fuir) id. à Romagny ; à Argiésans, *couri* [*ritaï*, y est inconnu]. À Angeot on dit aussi, *fure* (et *ritaï*). *Ritaï*, à Croix, à Montb. *Ritâ*, à Bournois, C^{ontr} Rougemont (Doubs).

Rütre ou **Ritter**, n. pr. Bf.

Rite, Rue, à Meroux, *Ruta graveolens* (plante).

Riterè, crible, à *Frîsè* (all. Friesen) vge germanof. comp. moy. H. All *riden*, tordre.

Rive, id. en fr., Bord, « rive » de l'eau, d'un champ, d'une table, d'un toit, d'un bois.

Rôbuchte, [Robuste*]. [*Reubuchte** en p. Montg. sous M., et à Brevillers (H^{te} S^{te}).

Rôdaï, [Roder*] peu usité, mais les rédupl. *Rôdinai*, *Rôdailie* (péj.), le remplacent.

Rôdaïlû, qui « rôdaille », débauché ; plus usité.

Rœsch, N. pr. à *Frîsè*, (Frie'sen, en all.) *Frechone* en fr. H^{te} Als.

Roi, id. en fr. au fém. *rein·ne* ou *rin·ne*. *Roi* se pron. *rouè*, comme jad. en fr. jusqu'à Louis XIV.

En fr. des environs de Paris : le *Rouè*, *touè* et *mouè*, ça fait troué.

Roi (= *rouè*), au fém. *roide*, [Raide*].

I sô roi, c.-à-d. j'ai les membres ou le corps un peu raidis, un peu courbuturés.

Pont-de-Roide, vil. arr. Montb., sur le *roide*.

Roitche, voy. Rätche.

Rôlai, 1^o Rouler* se servir du rouleau ; 2^o Courir (péj.) n'avoir pas une bonne conduite ; id. à Bf. *Rôlu* qui « *roule* », rodeur, coureur.

Rolot, [Rouleau*] p^r écraser les mottes de terre après les semaines.

Rolate, sf. [Roulette*], petit rouleau p^r écraser les pâtes.

(1) Djain-Piere à Tchételat... a (il) rite à la mâjon,
Piñe son pi, sa pare (peille), at piêche de iaçon,
Que la larre atiulaie à fon d'sa teuniere,
Pérît des coeus de pi que li bâyit Djain Pierie. (Fab. Loutre du Châtelot
trad. en p. Rougemont).

Rôlaï carousse, Bf. rouler carosse, mener grand train.

Rollin, n. pr. à Ch. et environ sud (à Exincourt 1555). Dim. *Rollinot*, surn. de Rollin, peut dériver de *Rolle* ou *Raoul*, ou du n. de St *Chrodonilus*, etc.

« Le coutelier Jean Rolliu, ayant embrassé la relig. catholiq. pendant l'occupation fr. se vit contraint après la paix de Westphalie d'abandonner Montb. sa ville natale..., alla s'établir à Paris, où il devint père du savant Ch. Rollin, en 1561... » Duvernoy Ephém. p. 319.

Roullin, n. pr. cité dans la Charte de 1307, avec la 1^{re} syll. patoise.

Rulin, avec l'*u* == ou, 1347 (Cité par Bardy).

Romer, Rhomer, n. pr. als. Pelerin ayant été à Rome. *Ræmer*, l. dits en Als.

Le Rôme ou Rhême, Rivièvre d'Auxel. — Moulin du *Rone* à Ch. 1573, n. actuel^l inconnu.

Rön, [Rang*].

Rön, Rien. *Rän* (ailleurs, TBf.). *Ron-que-reille*, voy. ce m.

Rôn ou Rond, id. en fr. *Röndot-ale*, *Rondelet-te*. *Rondate*, sf. Lierre terrestre.

**Rondinage*, Bf. bois de chauffage en *rondins*. *Rondenaie*, sf. coup de rondin.

Ron ; ou **Rone**, 1573, n. du moulin de Chatenois (?) « Le moulin du *Rône* ».

Rönbaitre, [Rembattre] Rabattre* battre en concentrant, surtout parlant du soleil.

Ex. : *tou s'rail i rönbait*.

Rönbâlai, [Rembarrer* 1/4 Règle L == R.

Rönbâlai, [Remballer* ; È pôt rönbâlai sies compliemônts ; il peut cesser de faire ses c.

Ronboüetaî, Remboiter*, rebouter, réduire une luxation.

Rönbraissie, [Re embrasser*, embrasser.

Se Rönbrouguenai, Se couvrir la tête et le haut du corps avec les jupons relevés, ou avec un vêtement, ou une toile quelconq. pour se mettre à l'abri == [Rembéguiné).

(1) Prevosté de Pf. com. par Dubail Roy, trad. fr. de 1667. Ce moulin est antérieur au moulin actuel bati au XVII^e S^e, et probabl. placé ailleurs, vu que ce nom est actuell^l inconnu, peut-être place là ou au XVII^e S^e le Haut Fourneau a été construit ; car : 1^o L'ancien moulin du Rône, à Ch. est cité en 1573 donc près d'un siècle avant la construction en 1672 du moulin actuel par les Welfelé ; 2^o le nom de *Rone* est maintenant inconnu et n'a du céder le pas qu'à un nouveau nom « le Fourneau » établi en 1671, un an avant le moulin actuel ; 3^o la rectitude du canal du moulin actuel, et la sinuosité de ce cours d'eau après le moulin.

Rönbrûere, réd. *d'önbruere*.

Rönchemellai, Ressemeller. [Rensemeller* à Bf.]

Roncin, 1^o Cheval étalon. [Runcin*, (Chs Roland). All. *Ross*. Vfr. *Roncin*, cheval de service, mauvais cheval. — *Roncenie*, qui tient un *roncin* p^r la monte. 2^o *Roncin*, patisserie épaisse (œufs, farine, lait, q.f. cerises ou pommes) cuite au four ; *flön* (flan), à St Vital, Savoie.]

Röncontraï, [Rencontrer*], voy. resconter.

Rondê, [Rondeau*]. L. dit à Ch. Bf. (*Lîes rôndê*s), à Chaux (vge). En 1563, à Montb. ordon^e., Les Sergens feront leur devoir pour le fait des danses, *rondeaux*, chansons impudiques... Duvernoy, Eph. *Rondé* ou Martinet, l. dit de pré près de l'Arsot.

Rondat, l. dits à Bessonecourt, Phaffans. Stoff.

En 1562, visite des Eglises... « Ceux d'Exincourt jurent Dieu, les saints et le diable après le bétail et autrement... Les jeunes gens s'adonnent à *danser des rondeaux* ou aux quilles... ». (Eph. Duvernoy), Notre mot *rondê* paraît donc être une danse, une ronde.

Rondiot, en p. messin, Danse à la chaîne ; comp. *l'ajouloté* et la *gran*.

Dim. *Rondelot* (1) sert aussi de l. dit de pré à Nommay.

Rondefontaine, Fontaine dans les prâs, à Ch. — *Ronde*, surn. fém.

Röndenaie, Colique intense, tranchée. Tbf. et Montb. *Randenaie*. En fr. *randon*, secousse, violence, impétuosité. *Randonnée*, course en circuit d'une bête lancée. — *Randenâ*, Bouffée d'air, Bes.

En Montrandon, l. dit de pré, à Magny-Vernois (Lure).

M. Contejean rattache à notre m. le v. Montb. *randaî*, exténuer, être épuisé ; voy. *röndre*. Comp. le provençal *Randa*, point extrême, violence (Stapp.).

Röndiain·ne, [Rengaine*].

Rondiain·naî, [Rengainer*]. *Rondiain·naî sies compliemônts*. Cesser de persuader. Bf. Rengaine, air musical ou chanson, remontrances, vieillis ou démodés (Ms. P.).

Rondin, id. en fr. *Randenaî*, à Exinc. syn. de *bouetenâ*, voy.

(1) Prenans-nous de ne bande

Au rondelot

Juëte n^e sarabande

Saute Pierot. (Noëls de Besançon, 100^e, Belamy).

Röndje, Crible, à Bretagne. *Lo rige*, au Ban-de-la-Roche (B. Als.).

Rondot, adj. Rouge (robe des bovins).

Rondot, dim. de *Rond*. — *Ronde*, surn. fém. à Ch. — *Rondot*, anc. n. pr. en Montb.

Röndre, [Rendre*]. Voir sa conj. *Röndu*, Rendu* Bf., exténué (1), arrivé.

On se *rend* devant une force supérieure, on ne résiste plus ; à la guerre on se *rend*.

Rönduchure, Durillon, *randuchure* (ailleurs).

En Rôneu ou Rôeneu, au crépuscule, entre le jour et la nuit. Exinc. *Ai lou roue neu* = à laie nuit (Montb.). *Ai rô neu*, à Bournois.

***Rönlai**, Ronfler, néo. p. Voy. *röntchîe*.

Rönfouë, sm. [Renfort*].

Rönfouënaî, [Rensourner*]. Le part. *rönfouëñai-e*, = aussi, qui a la mine rembrunie.

Rönfoncie, Enfoncer de nouveau. *I sô rönfoncie pô cent_ans* (Vézelois) = Je suis reculé dans mes affaires p^r longtemps ; allusion à la prétendue apparition centennale de la Dame de Breyval.

Rönfraîchi, [Rafraîchir). Bf. [renfraichir*].

Rönfrietaî, [Renfaîter*] un toit, *retenir* un toit de tuiles.

***Rönfron·mai**, [Renfermer*].

Rönfroüegnie, [Renfrogné*].

Se Röngaillenaî, 1^o Se mieux habiller, revenir à l'aisance ; rad. *gaille*, style badin ; 2^o remettre de nouveau de mauvais habits.

Rongaillenaî, remettre dans sa « gaille » son argent (figuré) c.-à-d. remettre en place son argent.

Rönmai, 1^o Ramer ou ramé, garnir, ou garni de rameaux, ou tuteurs ; 2^o [Ramé*]. Tacheté de plaques, ord^t rousses sur fond blanc ; telle la race de vaches montbéliarde. Bigarré ; n. de bœuf. L'autre bœuf consort se nomme ord^t *poumai*, pommelé, qu'il le soit ou non. L'insin. et le part. prés. sont homoformes. Le fém. de *Rönmai*, serait *rönmelle*, *Ramelle* ou *ramelaie*, ailleurs.

(1) Six forts chevaux tiraien un coche,
Femmes, moines, vieillards, tout était descendu.
L'attelage suait, soufflait, était *rendu* (Lafontaine).

[*Ran·maî**, au Salbert se dit pr^r les bœufs jaunes.

I vœu ranmai mês fâvicles, je veux garnir de tuteurs (rameaux) mes plants de haricots, Salbert.

Rönpiaître, [Remplir*]. Ind. p. *i rönpiâ* ; p. déf. *i rönpiâchi* ; les part. *rönpiâchant-rönpiâchu*. Cong. *piâchon*, voy.

Rönpiaî, Refaire un pied à un bas, Rempiéter* Bf.

Römpli, [Repli*].

Ronpu, [Romp^u], qui a une hernie. Vfr. de Bf. *rompure*, hernie.

Ronp'yëmai, 1^o [Remplumer*] ; 2^o Regarnir de poils, cheveux.

Rön-que-veille (ou **vai·ye**), Rien qui vaille, vaurien ; id. en Montb.

Se Rönsemoillie, S'assoupir de nouveau (cong. sommeil).

Röntchan, Ronchamp, où règne le pat. montagnon et notre *Tch*, mais pas notre *C·h*.

Allai ai Rontchan, ronfler, jeu de mot avec le part. pr. de *röntchie*.

A Champagney près Ronchamp, nous avons les « *champs ronds* » l. dit, ce qui tend à infirmer l'étym. *Romanus campus*, donnée pr^r Ronchamp à l'occas. de la public. du Chant de Frahier.

Ex. de mots p. du lieu : *beu*, bois ; *Pie boudjot* (pied bot) ; *ç'ô l' lu*, c'est le leur ; *guiaichote*, jeune fille ; *onthiot*, oncle ; *orrâ*, aller ; *afan*, enfant ; *Tiargote*, Clairegoutte ; *sôfiot*, soufflet ; *tiaipab·ye*, capable.

Röntchie, Ronfler. *Rouchier* Vfr. — Lat. *rhonchus*, ronflement. En Celt. B. *roc'ha*, ronfler ; comp. *run*, voy.

Röntchietelai, Remettre les noix ou autres choses en « châteaux » ; *röntchietoulai*, au jeu des noix, regagner des « *tchieté* » ou châteaux == 4 noix dont une sur les 3 autres. Pr^r *entchaitoulai*, en Montb. M^r Contejean donne étym. *Tchaitâ* (cong. à cheptel) matières premières d'un artisan, du L. *capitale*.

Röntieuni, Qui sent l'odeur du linge mal lavé, mal séché.

Berry, *rancoui*.

Röntiujaî, [Re encuser] ; VFr. *Encuser*. Dénoncer une chose cachée, accuser.

Rönvâchaî, Renverser* un liquide, une voiture, une clôture, du etc. ; L. *versare*.

Rönvâtchie, Démolir, faire écrouler une muraille, un tas ; du L. *vertere*.

Ronvit·yenaî, Rappeler à la vie. *Coulai m'ë tout rönvit·yenaî*.

Rôpe, Roppe, vge ; *in loco* [Reupe*]. Patois sous-montagnon « baroutchais » occidental, les suffixes *ot*, *y* font au fém. *ate* comme à Bf. et Ch. ; la syl. *an* fr. ou pat. Ch. y fait *ain* comme en Ajoie. Ex. : *grain* = grand ; *tchevillate*, dim. de *tcheville* ; *ouë* de Ch. fait *eu* : *lës cutches* (*ouëtches*).

Keupaî lo bo ; *Rital*, courir ; *Biffot*, *Potot*, *Graigourdjot* ; *Muniate*, *tchevillate*, *muate* (tandis qu'à Eguenigue, on dit : *Couri*, *Biffat*, *Potat*).

Ex. de *n.* en *ot*, *Seigeot*, *Graitrot*, *Prairot*, *Thurillot*, *Courbot*.

Rôpillie, Battre d'importance (bas).

***Rôpitre**, Hydropique, à Angeot.

Rôquille, Roquille ; *boire sâi rôquille*, boire sa petite dose habituelle d'eau de vie. La roquille de Paris mesurant 29 cent. cubes.

Roquillu, buveur d'eau de vie.

Les Rosées, (Les Roseaux) l. dit au Puix, G.-y. *Rosières*, (Welschrohr) vge soleurois devant lequel s'arrête le p. ajoulofone ; voy. cong. *roûesé*.

Rosemont, un des 5 districts du Comté de Bf. avant la Révolution. Le Haut Rosemont, forme le C³ de Giromagny, plus le Valdoie qui patoise Salberien ou Sous-Montg. La Chs. de ce n. renferme le mot *cavalie* qui n'a paru en fr. qu'au XVI^e S^e, (cavalier).

Roube, Robe.

Roudje, [Rouge. [Roidje*], à Ronchamp, Rodje, au Ban-de-la-Roche (B. Rhin) où se trouve notre *dj*.

Roudje-Pêchus, [Rouges Pertuis* = Coinot, ou quartier de Ch. ; on peut aussi écrire *Routches-Pêchus* = Roches pertuis.

Roudje goûerdje, rouge-gorge, ois.

Roudjoulot, l. dit de champs ; l. dit les *Rougeots*, à Bavliliers.

Rougé, n. pr. à Delle.

Roudjot-ate, Rouget-te, *Poires roudjates*.

Revirie mon p'te bue roudjot, i vœ' dénerâî in diucé de ç'râije (cerise) en Montb. (Thér. Chardoillet, *mater*).

Roudjate, à Eguenigue ; *Roudjete*, à Bournois, *Melampy rum arvense*, L. ; passe pr^e nuisible, dans le pain qu'elle colore en rouge violet ; *Rougelle*, blé de vache en fr.

Biète roudje, [Bête rouge* ou bovine, spéc^t p^r les bœufs.

Roudjière, Espèce de poires (= *roudjate* ?), Angeot.

Roudji, [Rougir*, teindre en rouge, devenir rouge.

Roudjaillie ou *à yie*, avoir une apparence générale \pm rouge ou rougeâtre, [Rougeoiller*.

Roudjemont, Rougemont, TBl. dont le pat. Montag. est teinté d'ajoulot ; il a les dim. en *al-ate*, tandis q. celui de G-y les a en *ot-ote*.

Roue, Sillon, trad. en fr. cadast. par *raie*, *roie* ou *roye* ; Berry, *roie*. — Ex. l. dit, *Longes raies* (Villars-le-Sec, Réchésy) *Roue di-tiu*, sillon interfessier, Mandeure, Ch.

Rouebate, Rabot ou plaque de bois, portant des lames séparées par des trous, et sur laquelle on frotte les raves, pour les réduire en lanières prismatiques (voy. *raive*) = All. *rubé*, Als. *ruebé*. A Hindlingue, Als. *roueberlé*, orth. fr.

Rouechie, v. a. [Rosser*], frapper à tour de bras, une *gent*, ou une bête. Se dit aussi de la pluie qui *fouette* (pluie battante) sur une habitation. Ce mot est *indigène* et ne provient pas du fr.

Rouechie, sf. pluie battante, rossée ; comp. aussi l'all. *Rauschen*, bruire.

(*Roueche*, à Croix, syn. de rain ou rameau. Voy. *rouetche*, son cong.).

P^r ò fr. homolog. de *oue* pat., voy. *broûeche*, pat. = brosse.

Rouëgne, [Rogne*]. Ex. *à t'yie rouëgne*, il cherche rogne, quelle.

Rouëgnon, [Rognon*]. *Roillenaie*, en Montb., pièce du rognon.

Rouëgnie, [Rognier*].

Rouënaï, 1^o Ruiner ; 2^o appauvrir une terre (*voilai in tchan R.*) ; 3^o Epuiser une bête par un travail excessif, ou par faute de nourriture ; 4^o perdre au jeu ce qu'on a de disponible.

Paré rouënaï = le parrain à la crasse de Paris.

Rouënaï, Grogner, parlant des gros animaux, surtout du porc, qui font entendre un grognement sourd de mécontentement (rad. *run*, voy.).

Ron-na, en pat. savoyard, Gruyère etc.

Rouëse, [Rose* ; Salbert et Montag. [*Rouise**. — *Roûsie*, rosier, Ch. R. en bâton, Rose Trémière.

Rouësie ou *Rouësi*, (rosie, Mandeure, aj.) bœuf à robe rouge \pm sur fond blanc, par ex. la race montbéliarde.

Roñese, surn. de personne ayant bœufs de labour.

Tchan Lai Rouese, à Ch., St Dizier. Pré *La Rose*, fr. cad. au Puix, G-y. Rose d'Etang, Nénufar à Froideconche. *Reuse d'étang*, à Vescemont.

Roñesê, Roseau ; *Roûsé*, Eschènes, Besançon. *Rosé*, ailleurs, Angeot ; *Rosière*, l. dit fr. cadast. Vézelois.

Rosé peut donner *Rossé* (!) avec la prononc. als. comme *Masevaux* = Massevaux dans une bouche als. germanofone. *Roselis*, l. dit Béthonvilliers. Dim. les Roselets (Joncherey).

Rosserat, forme ajoulot, l. dit à Oberlarg. *Ræseris*, 1299, *Rosser* à Fetterouse (Pfetterhausen), (Altkirch).

Rosevaux, l. dit à Buc.

En All. *Rohr* = roseau.

Rosières, vge soleurois, à l'est de Moutier. Limite de notre patois ajoulot (en all. *Welschenrohr* = Rosières des Gaulois ou français) où commence l'all. suisse. Ce n. indiq. que jadis notre pat. y resonnait; par contre le vge soleurois de Granges est act^e franco-germanofone.

Rosière, l. dit Chèvremont, Vézelois, Vourvenans, Stoff.

Roñesse, adj. f. [Rousse*]. Roussâtre, parlant de noisettes mûres. *Roussel* (le g^{al}), Bf. 1782-1851.

Roñesselaî, Tacheté de rousseurs « *n'tilles* ».

Roñesselure, Tache de rousseur, syn. de *n'tille*, quand taches circulaires.

Roûe·selot, [Rosselot*] n. pr. ; En pat. aj. ou du D^t M^t Terrible. *Rosselat*.

Louis Rossat, de Grosne, n. du « Petit Chasseur » âgé de 20 ans, tombé glorieus^t au combat du 11 octobre 1870, à St-Jean-de-la-Ruelle.

Rossé, [Rossel*], n. pr. en Ajoie et en TBf. (!) à pat. aj. ex. Grandvillars, Fontaine, Chavannes-l.-G. (et vges annexés).

Rossée, à Delle (?).

A Buc, Urcerey, l. dits, fr. cad. *Rossée* peut venir de *roñesê* et = roseraie.

Roussiaux, n. pr. au Salbert.

Russat, à Rougegoutte et *Russal*, *Rossel*, anc. n. pr. à « Gru-maingny ». (L. Rouge, Dubail Roy) XV^e S^e, alors où l'u était pour ou.

(1) Ce nom est à cheval sur la frontière linguistique. Belforto-Alsacienne. Il doit provenir ~~à~~ exclusivement de *Rossel* ; voy. Roñesse.

(2) *Rossée*, n. porté par un enfant de Delle, tombé en Crimée (D-R.).

Roussin, (dim. *Rossernat*) 1422, anc. prevôt de Bf. H. Bardy.

A Paris, *Rouquin*, surn. argotic, de qui est roux.

Rou, surn. à Ch.

Rouessignoulet, [Rossignolet*]. *Rossignol*. *Rossignolat*, n. pr. d'Ajoie (1567).

Rouetal, [Re ôter]. Oter, ôter après avoir mis.

Rouetche, [Rorte]. Lien de paille pr les gerbes, formé de deux faisceaux de paille (ou *yeu*) ± tordus, noués du coté des épis, Lat. *Retorla*, retordue ; Vfr. [riorte].

Rouetchot, 1^o retroussis circulaire au bord d'un bonnet de coton ; 2^o bordure circulaire d'un bas tricoté à côtes ; 3^o cordon de pierre ± saillant à l'extérieur, indiquant la séparation des étages d'un clocher ou d'une maison.

Reutche, voy. ce m. — Ruisseau la *Rorte*, à Colombier-Fontaine.

Rouëtchot, [Rochet] paletot, à Etobon.

Rochet, n. pr. Héricourt, qui peut provenir aussi de *routchot*.

Roueton, sm. Trique, bâton pr frapper. *Soueton*, à Exinc. ; à Croix, *souetenaî* ; *Roüetenaî*, Ch. batonner durement, assommer avec une trique. — *Routenae*, sf. coups de trique ; *souetenaie*, à Exinc.

Rôte, à Bournois, lien en bois tordu (voy. *rouetche*) pr les fagots ; *Rötchot*, dim. de Rôte, brioche.

Rotenaî, frapper avec la rôte, à Bournois (Roussey).

Notre mot est congén. à *Roüetche*.

***Rouflait**, Coup avec frottement, coup d'un projectile qui arrive précédé de soufflement, frottement d'un projectile.

Roufler (Contej.) à Montb. *Souffler*, gronder parlant du chat en colère.

Roufaî, (en pat. Month.) est dit aussi pour être en colère contenue.

Pline dit que les Gaulois appelaient le lynx, *Rufius*. Le P. Bach, cité par Ch. Gérard, avance que le n. gaulois de cet anim. était *ruf*, ou *rouf*, animal félin qui à les manières du chat.

Roumaingny, Romagny. vge près Rougemont, on y dit *fure*, au lieu de *ritaî*, pat. Rougemont (aj. montg.).

Rouön, adj. Rouan, cheval à poils rouges et blancs mêlés.

***Roupette**... (En Celto Breton, *Kell*) ; id. en Montb.

***Roupie**; Humidité découlant du nez des priseurs, teintée par le tabac, Bf.

Rouquai, [Roquer], Faire changer de place un corps lourd et dur, à l'aide d'une forte poussée.

Routche, [Roche. Dim. *Routchate*, [Rochette. *Routchot*, 1^o monticule rocheux ; 2^o partie d'un sillon que la charrue n'a pu enlever. — Bois de la *Rochote* à Botans.

R. devient *Rouche* en fr. cad. — *Alandre de râtche*, hirondelle de roche ou de fenêtre à Mandeure.

Rouche, n. pr. à Chèvremont, à Felon.

Reichie, sm. rocher, Mandeure.

Lo Roitchat ou *Rouètchat*, lieu pierreux à Angeot où est la fontaine « de lai sorcière ».

Rouèche, n. pr. à Brebote, Delle, Faverois.

Route, 1^o Voie dépl^{te} ou nationale. L. *Rupta*, (via) = *brisée*, chemin pratiqué.

2^o *Route* sf., *Routait*, sm. (Dim.) groupe de personnes en marche, ou petite troupe en désordre. VFr. *rote*.

Les *Routiers* (bande de gens de guerre ± pillards), étaient ainsi nommés parce qu'ils étaient tj. en *route* ou bande.

Routhier, n. pr. TBf.

Roy, n. pr. cité en 1307 dans la Charte Bf.; Urcerey, Argiésans, Banvillars, Réchésy. VFr. « chef de société ou confrérie, Seigneur d'une terre, huissier, bedeau » Roq. ; au service du Roi.

Ru, id. en fr. Ruisseau, petit cours d'eau artif. ou naturel, lit d'icel ; a vieilli en fr., mais très employé en pat. — *Rou*, à Mandeure. *Riole*, ruisseau, en argot paris.

Blancrupt = Ru blanc, La rivière de la Weiss en Hte-Als, francofone à Orbey. Weiss en all. = blane.

Russie, sm., Ruisseler, avoir un courant ± rapide formant des ondes.

Russant, sm. partie d'une rivière, ou d'un ru ou existe ce courant, espèce de léger rapide.

(Ces mots deviennent *Roussai* et *roussant* à Exinc., Mandeure et environs ou l'u dev. ou.

En fr. cadast. *Ru* est souv^t orthogr. *rupt*. Ex. : Le *rupt de Reppe* (Foussemagne).

De même sur les 2 versants des Vosges, ex. : *Fenarupt* (Ste Marie-aux-Mines).

Ru de lai Voirōn'ne, Ruisseau temporaire, provenant d'une source temporaire (Fontain^{ne} de Déjiré) ou *font*, à Ch.

Ruâle- sm. (*Rouable*, Dict. Boiste, ratissoire) 1^o Espèce de

gros racloir à long manche, pour la boue, le mortier, les cendres, la braise du four. *Roale*, dict. Boiste ; p^r ce dernier sens = tire braise).

2^e Enfant remuant. *C't aifant, c'at in ruale.*

Ruâlai, manœuvrer le R.

Rue, s. f. Roue. *Ruâte*, petite roue légère mécaniq, ou non ; *riate*, Villars-les-B. (Doubs) ; rouet, [*Rwyote** en Month.].

Ruot, sm. Roue de la brouette.

Rouote en pat. de Besançon = ruelle, petite rue).

Ruelle, roue de la charrue ; *Lies ruelles*, l'avant-train de la charrue.

Ru'yie, Charron, en Month. (Contej.).

Rouhier, *Royer*, n. pr. fabr. de roues, charron, Bf. et Ajoie.

Ruez, n. pr. à Rougemont, Vescomont, TBf., G-y, peut provenir aussi de *ru* ; *Rhué*, Bf.

Lai reuë de St Banar (Bernard) arc-en-ciel (En bourg. vir. virai) (!).

(1) Lai Reue de St Banar. Ici, la roue est pour le nimbe dont les images des saints sont ornées. Ce nimbe présente souvent des rayons concentriques qui peuvent éveiller l'idée de roue. Il est vrai, que l'arc-en-ciel peut donner aussi cette idée. Ailleurs c'est la couronne, ce qui appuie un peu la 1^{re} interprétation.

A Argiésans, Urcerey, TBf. c'est la *couronne* tout court, peut-être sous entendu de St Denis ; à Laire, près Montb. à Bournois c'est la *coulonote* ; à Mandeuve, arr. Month., à Epauvilliers (Clos du Doubs, Suisse fr.) c'est « lai couénale de St Boïai » ; à Maiche (arr. Month.), la *Couonote de St Bouanâ*.

A Châtenois : « *lai couénate* », tout court.

Près Lunéville : « *La courône de St Bernard* » Oberlin. St Bernard né près de Dijon (1091-1153).

En TBf. l'ancien patron du vieux Belfort, St Denis a laissé un souvenir dans l'expression : *lai coironne de St Déni*, à Angeot, Anjoutey, Sermamagny, Chaux, Vescomont, Petit-Croix ; à Danjoutin, c'est la *couronne de St Deni*.

A Etobon (Héricourt) c'est la *couroue Saint-Dingni* : — Eg!. Col. St Denis Bf. 1342.

En l'arr. de Lure, St Del ou St Diel, fondateur au VII^e S^e de l'abbaye de Lure, domine sans conteste : à Ronchamp, Flancher, Faucogney, etc. *Chon Dé* ou *gon Dé* = *Argon Dé* ; voy. *achon*.

Mr Haillant cite *Auchon Daye* et *Auchon de naya*, pour Fontenay-le-Ch. etc.. En dépt. Vosges St Léonard (VI^e S^e), Yénai, à Month., où il avait une chapelle, a un domaine assez étendu. La *courroie de St Linaid*, au Ban-de-la-Roche (B. Rhin), Oberlin.

En dépt. Vosges, cit. de M. Haillant. La *couronne de St Luâ* à Uriménil ; la *couronne de St Lunâ* à St Ame ; la *couronne de St Ninâ*, à La Bresse. En certaines parties de la Comté : *Couronne de St Léonard* ou *Liénard*, (Dartois cit. p. Haillant) ; à Gray *Roue de St Linâ*.

Naturellement, St Gérard (X^e S^e) de renommée vorgienne n'a pas été oublié. M. Haillant cite la *couronne de St Girâ*, et même la *Gran-pôt'ye de St G..* — *Coûenate*, *coulonote* (et peut-être *couroue*, *courôe*, *couroie*, qui paraissent ± homologues à *courroie*) peuvent être l'alteration de *couronne*.

A Charmes (Mirecourt) on a arc-en-ciel, à La Salle (St Dié) arc-en-ciel ; à St Vital, Savoie, *arc-en-chê* ; *arc*, en Val d'Aoste, à Locarno (Fessin) ou règne sous un vernis italien, un langage quelque peu francophone. En Con Grisons, *art'ye*. En Italie, *arcò baleno*. En Picardie, Arc-de-St-Jean. (Corblet). *Achivol*, à Givet.

Ruedol, n. pr. bourgeois Bf. 1422, = Rudolph. n. pr. all.

Run, sm. Ton rude et grave des cordes vocales des grosses bêtes, ou des gens.

Ex. : *C'te fille ait in run !* (ait 3^e pers. ind. pr. d'avoⁱ, dont l'abrég. ou assourd^t ē est le plus ord^t employée).

Le Russey, vge (arr. Montb.) qui doit son nom à un ruisseau qui n'existe plus (1) et où notre *Tch* est conservé, tandis que plus au Sud apparaît le *Ts*. savoyard. (Saugeais, Neuchatel, Morteau, Pontarlier, Absence de notre *C'h*. *Tchaïrot*, Chabot, (poisson) ; *Hô*, houc ; *Tcherâ*, cheval, et jadis *caval* (import. espagnole). *Chô* (ou *Tchô* ?) clou = *c'hô*, Ch. ; *Cheuri* (ou *Tcheuri* ?) fleuri, = *C'heuri*, Ch. On commence à y entendre le *Ts* savoyard.

« *Boute t'ai bête-cu qu'i t' saute* ».

Bêt-cu (= *bêt-tiu* Ch.) indiq. aussi la position génu-cubitale com. à Ch.

In tchiⁿ, un chien ; *Tchan*, Champ. Pour *Viⁿ*, voy. lettre *i*.

Russie, russant, Voy. *ru*.

S

L'S fr. surtout devant *e* muet, *i*, *u*, est assez souvent rendu en pat. par *ch*. ex. : *chemelle*, *Chimon*, *Chyb'ye*, *chu*, *chire*

S', pour *si* conjonct. devant voyel. ou *h* muette : ex. *s'è n' vint pë*, s'il ne vient pas. Voy. l'adv. *chi* (= *si*).

S', pour *se*, réflech., *è' s'amusönt* ; et *p^r nous*, *vous*, réflechis ; *noûs s'amusöns*, *voûtes s'amusaïs*. Ce *se* ou *s'* réflechi, pour la 1^{re} et 2^{re} pers. du plur., a été constatée à Bf.

Ex. : *Papa, nous s'amusöns bien !*

Sâ, sm. [*Saut*. *Sâtaî*, *]sauter**, *sâtu* [*sauteur** sans persévé-rance, sans sérieux.

Sâterlaî, sautiller. *Sâterelle*, [*sauterelle*.

« *Saute pour la Nation* • (2).

En Hte Als. germanofône, *Rag' pog* = arc-de-pluie, à Frisen, etc., à *Brumt'* (Brumath) *Rèy' beug'* ; à Berne *Rég' è-pog*.

Nos appellations, en notre région et voisinage \pm étendu, indiquent quel enthousiasme a présidé à leur formation, sentiment, portant aux nues, c'est le cas de le dire, nos patrons spirituels.

(1) Les petites fontaines du bord des bois se tarissent ord^t, quand ceux-ci sont détruits, ou q.f. deviennent temporaires.

(2) Vers 1793, sur la route de Ch., peut-être lors de l'expédition de Bf. à Montb., des « patriotes » armés rencontrant quelque passant, s'amusaient pour éprouver son patriotisme ! à tendre en travers un fusil, en l'invitant à sauter par dessus, en disant « saute pour la Nation ». P. J. Vautherin (pater).

Sâ, s. fém. [Sau* VFr. Sel. *Ai mai sâ !* (à ma sel)], formule dont se servent les joueurs à *la chèvre*, voy. *tchievre*, pour arrêter le jeu, et prendre le temps de poursuivre un partenaire qui n'est pas resté sur son bâton. Cette express. et cette poursuite nous reporte au temps de la contrebande du sel entre le Montb. non encore annexé et l'Alsace, époque où les gabelous donnaient la chasse aux contrebandiers en sel, qui ne devaient leur salut qu'à la vitesse de leur course.

Sal ma cabre, à Châtenois des Vosges, express. analogue à « *ai mai sâ* ».

Mouissâ ; = anc. fr. local, (n. pr.) *Mouillesaul*, = [mouille-sel* ; mot analog. à *Mouillefarine*, n. pr. fr.].

Sâlaî [Saler*], *Sorâ*, à Auxel. ; *Raives*, *tchôs salaîs*, [Raves, choux salés] Raves, choux étant préparés à la façon de la choucroute. Voy. *Saulroube* p^r les 1^{res}.

Sânot [Saulnot* vge (H^{te} S^e)]. *Sanaire*, *Salnerat*, n. pr. à Porrertruy (1483).

Sabine Barthol, la Belle, « le canal de toutes les grâces » née à Montb. en 1626 ; à la mort du Pr. Frédéric, se refugie à Châtenois, p^r éviter la condam. qui l'attendait, de la part de son successeur. (Eph. Duvernoy).

Sabot, id. en fr. et dans les villages non teintés d'ajoulot ; à Bourogne, id. à Eguenig. (pat. sous aj. montag.), ou jadis on disait *Sabat*, m'a-t-on dit.

[*Sabat**], en pat. ajoulot et en général dans les pat. teintés d'ajoulot, à Angeot, Rechotte, Mandeure. *Saibat*, à Chamesol sur le versant mérid. du Lomont, jadis à Menoncourt, actuell^t *sabot*, etc. [*Sobot** en Montb.].

Saboutie, [*Sabotier**]. *Saboutai* [saboter] faire claquer ses sabots en marchant.

Baraillats, (Buveurs, petits *barils*).

Train-ne-sabats (à l'adresse des gens de Valentigney) à Mandeure, voy. *barail*.

Saboulaî, [*Sabouler** donner une correction manuelle.

Sabouler, en argot parisien, maltrater, décrotter.

Sâb·ye, [*Sable**]. **Sabiaî**, [*Sabler**]. **Sabiû*** Sableux.

Sâc^e, [*Sauce**]. **Sâc^eie**, saucer.

Sâc^e ou Sâsse, sf. Saule (salicem). *Sauce* ou *sausse*, en l. dits. *Sâc^eie*, sf. buisson de saules, Mandeure.

Mâ sacie, voy. ce mot. *Saussey*, l. dit à Trétudans. Ailleurs, *Saucy*, *Saulcy*, *Saussye*.

Aux *Saussates*, Dim. n. de l. dit fr.-pat. cad. avec notre suff. fém. *ate*, au *Valdieu*, Hte Als., où finit notre patois, en N.-O.

Pré *La Sauce*, à Eguenig. : aux *Saucés*, près à Menoncourt.

Zu *Sæserote*, l. dit à Dirlingsdorf ou Triaucourt, 1318, (Stoff.) Cⁿ Ferrette.

Sacinet, anc. n. pr. à Trétudans.

Sacrebois, Sabine, à Vézelois, à Meroux.

***Sacredie**, à Bf. *Sacredié*, [Sacre D..*] juron. Atténuation, *sapredie*.

I aivô mon bê tchaipê, rôn, carrê, pouëtu

Que me coûtaït, 59 sous, prêtye in ietiu. sapredie. (Chans. comiq.).

Sadjâis ou **Sadjet**, Saugeais, pays entre Morteau et Montbenoît (Doubs) dont la *Chaux de Gilley* occupe le centre et lui a peut-être donné son nom. Ex. du pat. *Lernet*, lune, *cheïre*, chien ; changement des N en R. et vice versa. *Das poutières*, des cuillères à pot. ; *das aquelles*, des écuelles.

Sâdjé, [Sauge* ; id. à Meroux.

Cur moriatur homo cui salvia crescit in horto ? (éc. de Salerne).

***Sâgneur**, Seigneur, à Vescemont. *Beauseigneur*, n. pr. à Châtenois.

Sai, adj. pos. f. [Sa* le m. est son, le pl. sîes. En 1332 « sai femme... » (D. Mun. Tuctey, 263).

Sai, Sac. Dim. *Saitchot* [Sachet* qualific. injur. à l'adresse des hommes et surtout des enfants censés difficiles à remplir.

Au Salbert, *Sâtchot*.

Saitchait, secousse imprimée à un sac pour en tasser le contenu, etc. Rab., *saiquement*.

Saitchîe, *Saquer*, donner « *in saitchait* ».

Sai-de-mine, poche ou excavation en calcaire jurassie remplie de minerai de fer pisolithiq., à Ch.

Sai-san-fôn, trad. libre, « panier percé » dépensier.

Sai-san-tiu == qui ne peut être rempli !

Saichet, anc. n. pr. de Montb., pat. de tête, fr. de queue.

***Sait (Dûe-) bénî** ! Dieu soit bénî ! exclam. de satisfaction.

Saibait, [Sabbat*. Cong. *Sanbèli*. samedi. Rad. hébr. *scha-bat'*, repos ; comp. VhA. *sambaz-dag* ; All. mod. *samstag*. Lat. *sabbati dies*. Stapp.

(*Raffut* sabbat des sorciers, en *Grandvaux* (Jura).

Saic hâi, Sarcler, enlever les mauvaises herbes d'une terre ; ou les arbustes qui gênent la croissance d'un haut taillis.

Saic hot, 1^o Sarcloir ; 2^o Enfant ou jouvenceau-elle, mal venu, avorton.

Sö (sec) *c'mōn in sai'chot*.

Saic'heu, 1^o bois sarclé ; 2^o l. dit de bois à Etueffont-B.

Bois sarclé, à Etueffont-B., ou *B. cerclé*.

Saidje, Sage. *Seigeot*, n. pr. à Roppe, Lacollonge.

Saige, Sage n. pr. en D^t du Doubs. *Seiget* anc. n. pr. au « Vaidhoye » 1487.

Sagot, à Eschêne-Autrage, Denney.

Saiguenai, id. à Angeot, Faguenâ. odeur de souquenille ; voy. le Dér. *önsaiguenaî*. *Faiguenaïs*. en Month. (Contej.).

Saille ou **Să·ye**, [Seille* Rab. ; seau, baquet à deux anses ; S^t Vital, (Savoie), *Seille*, du L. *Sitellum* ; *Soille*, en aj. etc. *Saillie*, sf. (= *să·yie*) plein une *seille*, Vfr. *sayel*, seau.

En 1350, à Porr. une « *soille de vin* ».

Dim. *Saillot*, VFr. *Seilleau*, Bf. *siau*, petite seille à une anse. *Saillate*, petite seille, ou seau, suspendue à une perche ou à une corde pour puiser de l'eau d'un puits.

Surdim. *Saillenot*, seau à traire les vaches.

Ne pas conf. avec et voy. *să·yie* ou *saillie*, faucher.

Redevance « d'un bouillon de sel de sept vings seillot » en 1197. (Donation à l'abbaye de Belchamp d'une redevance de sel à Salins. Doc. TBf. L. Viillard p. 25.

Soillot, Salbert, Dijon (Virg. vir.).

Soillon, à Sermamagny ; id. à Uriménil (Vosges).

Saillie ou **să·yie**, [Soi·yie* sous-m. etc., Salbert, Chalonvillars, etc., Faucher, *seyer*, D. Boiste. Conj. *avancie*.

Saillu ou **să·yu**, faucheur. *Soi·yu* (Salbert, etc.). Du L. *secare*, couper.

L. dit, ès *soyeux*, fr. *cadast*. Montg. ; qui peut dériver de *soi* (haie) voy.

Saingnie, [Saigner*. Voy. *önsaingnîe*, et *îesangoüënaî*; saignant, sanglant.

Saingnie, sf. 1^o Saignée ; 2^o petite rigole, à coupe triangulaire, pratiquée chaque année dans le gazon, p^r l'arrosage (1).

(1) C'est l'auteur du curieux recensement de Belfort en 1790 (voir Bull. S. Emcl. n^o 11), P. Noël Chardollet, de Bf. Ch. (avus patern.) qui introduisit à Châtenois, vers 1800 ? les couteaux à faire les saignées d'irrigation. La lame inclinée en arrière est fixée à un long manche un peu cambré que l'ouvrier debout pousse devant lui. Dr J. V.

Sain·nàdjie (à Epauvilliers). Saignelégier [St Léger*], distr. des Franches Montagnes, anc. Dt du Mont Terrible, où règne un pat ± aj. — **Sain-Dligie**, à Abbévillers (O. Claude).

Saint Arbin, ou **arba**, à Vescemont, sorbier des oiseaux ou oiseleurs. — **Arbe de St Matchin**, à Sermamagny, (arbre de St Martin).

En Month. **Saintourbin** (Contej.).

A Plancher « **Saint-Arbin**, Sorbier ou Cormier » M. Poulet le rattache « à la légende de St Albin du Cormier ».

A Uriménil, *Arbois* (Vosges).

Sainte-fecriture, voy. au m. iecritoüerë.

Sainte-Siezön·ne, Voy. Siezön·ne.

Saint Cöme, vge annexé (St Koschmë, en als. d'Hindlingue), vge de notre pat. en bassin de l'Il.

Saint-Nicculas (St Nicolas). La veille de la fête de St N. les enfants mettent leurs sabots à la cheminée, le lendemain on y trouve 1 botte de foin p^r l'âne du St, des jouets, avec une verge ± p^r les enfants.

Saint-Ouri, en pat. de Petit-Croix. Voy. Ouri. Le preuost de Saint-Oury (1266) (Stoff).

Saint-Deni, St Denis. *Couronne de St Denis*, Arc-en-ciel, à Angeot, Petit Magny, Vescemont, Etobon, Sermamagny, etc. Déjà en l'arr. de Lure, LuxeUIL, Froideconche, Plancher, St Del remplace St Denis, et *Chondé* = Arc-en-ciel, voy. achon.

Li. dit à Petit Magny, *Couronne de St Dénî*.

Saintib·ye, [Saintible]. Sain, c.-à-d. bon p^r la santé; ex. : *ties carates sont saintib·yes*.

Saipin, Sapin. Vfr. Sap, ex. : *Si tient une lance de Sap.* (Rom. de Perceval, Roq.).

Sape en Montag. : *La Goute du Sape* l. dit de bois, à Rouge-goutte (ou du Saïpe).

Les Sapeux, bois à Sôpe.

Les *Essapes*, l. dit à Vézelois (Stoff). *Essapeux* ou *Les sapeux* l. dit H^{te} S^{me}; id. de forêts, TBf. à Bretagne, Charmois (Stoff). *Sappenheim*, vge détruit près Ottmarsheim (Stoff).

Sairaidin, 1^o Sarrasin ; 2^o Bohémien (!). Ex. : *lai vîe dîes Sairaidins* (bois de Ch.).

(!) 1^o Les Gitanos [Egyptiens] sont les descendants des Sarrasins d'Espagne, Maures, ou Arabes, expulsés d'Espagne ; 2^o Les Bohémiens romanichels, les tsiganes sont originaires de l'Inde et ont une langue indoue.

Tous ont teint brouzé et cheveux noirs, c.-à-d. le teint des anciens Sarrasins.

Ce mot a été importé par les invasions des Maures ou Sarra-sins. *Terre au Sarrazin*, l. dit Etueffond-B.

Sairaidine, injure à fillette commettant un petit méfait.

Djan-Djaït-ye, save ! save ! voichi lies sairaidins, Ch.

Ès sarrasin (Stof) à Danjoutin. — *Sarrazin*, n. pr. aux envi-rons, C^{on} Giromagny. Le blé sarrasin, se dit boucate, en TBf.

Saint-Yâde, in loco, St Claude (Jura).

Saircelle, 1^o [Sarcelle*] ; 2^o bavarde.

Sâirie ou **Série**, Sârie, Montag., Ronchamp ; Sassoire, ou traverse savonnée supportée par les 2 fourchons, ou branches en V renversé, terminant en arrière l'armon, dans le train de devant d'une voiture chevaline. Elle glisse sous la « *tönp-ye* » ou flèche, selon les mouvements du timon, qu'elle tient en posi-tion relevée. Id. à Boncourt, Luxeuil... *Serrière*, fr. Bf. (Mr Beuglot). Est dite aussi *lisse*, à Bf., *Sarrière*, ailleurs.

L'échamet, à La Lanterne près Luxeuil (Vfr. *eschamel*, mar-che-pied).

Essâtrie, à Mandeure ; [*Échaâtrie** à Epauvilliers (clos du Doubs)]. *Seûhière*, à Dôle ; *Sulaire*, à Santans (arr. Dole).

Échaâtrie à Epauvilliers.

Sali, en Dt des Vosges.

La tseréjetă, (à Châtillon Dt Jura) ar. St Claude, ou règne le pat. genre savoyard (le *ts* p^r le *ch*, et l'*ä* 1/2 muet final p^r l'*e* dit muet).

C'est *Rejeu*, sm., aux Fourgs-Pontarlier ; où il sign. aussi glissoire ; voy. le cong. *riselâi*.

Dans les voitures modernes, remplacée par le *brochement*.

Les chars à bœufs n'ont pas de « *sâirie* » ; aussi le timon non soutenu, repose à terre.

Sairvajâle, Serviable, voy. servi.

Saïssie, [*Sasser** la mine de fer oolithique dans l'eau p^r en enle-ver la terre, ou les pierrettes.

Saïssu, 1^o Sas, espèce de tamis portant 2 longues poignés ; 2^o ouvrier qui sasse.

Saitchîe, -ot, -ait, voy. *sai*.

Saitchot, **Satchot**, voy. *sai*. *Saichet*, anc. n. pr. à Montb. n. fr. pat.

Saivaite, [*Savate**. *Saivaitâi* [savater] mal raccomoder, mal travailler.

Saiveru-se, [Savoureux-se*]. Le n. de Savourcuse p^r la rivière est inconnu. Voy. Savoureuse et savon.

Savoie, pommier et pommes de ce n. L. *sapor*, saveur.

Saivu, Sureau, du L. *sambucum* ; id. à Meroux et TBf., mais non en Montg. et Sous-M. où il devient [savu*].

Saivu, Part. pas. du v. *sävoi*.

Sai'yin ou **seillin**, Saindoux. Du L. *Sagimen* = VFr. sain ; *saïn* ± homophone à notre *sai'yin*.

Sâjon, [Saison*].

Salaidje, Salade ; l'homol. fr. serait [salarde]. *Saladjie*, saladier.

Salbie (lou ou l') Le Salbert, montagne (1). — [Saurbé], en Rosemont, Sermamagny.

Derrîe l' Salbie = vge du Salbert. *Darie l' sorbé*, en pat. du Rosemont, ou mieux *Saurbé*.

Ex. du p. : i veu ramai més favieules.

Salebert et *Saleberg* 1472-1474, cit. Stoff., *Salleberg*, autre forme, 1472.

Salberg, n. pr. à Paris.

Paronymes : *Zellenberg* (Cellamberch 1120) C^{en} Kaiserberg = montagnes de la cellule de l'ermite.

Zollenburg, anc. burg, val. de Masevaux, près Sickert ; mais ici *Zoll* = péage.

Salbert, n. pr. dès le VIII^e S^e en France, abrév. de Salabert (L. *Larkey*) = (Noir renommé).

Salignonsâ, l. dit, bois près la borne des 3 Dépt^s, là où la contrebande du sel devait se faire le plus. *Salignon*, = pain de sel, *sâ* = sel. ; voy. *sâ* ; c.-à-d. salignon de sel.

Salignon, l. dit à Plancher-Bas.

Sam'li, Dim. de Samuel ; un n. biblic apporté par la Réforme, en Montb.

San, Sans, [Sain*] aj.

Ex. Les bogres allennent c'ment des matans.

Sain q' Petignat s' doteuche de ran.

Sain, à Pont-de-Roide.

Sanbèdi, Samedi, vx ; actuel^t *Sanmedi* ; voy. son cong. *saibait* c.-à-d. le jour du sabbat. En 1337, « le *samedi* ».

(1) Composée d'un grand bloc de schistes azoïques, rangée dans le Devonien inférieur. Mais peut être il y a-t-il lieu d'examiner les pretentions du silurien à ce sujet.

***Sanglie**, Sanglier. *Sin·yia*, à Bournois ; voy. *pouē*, p^r d'autres formes.

L. dits : Montagne des *Chinglins*, à Felon (Stoff). *Chingulier*, forêt à Levoncourt (Hte-Als.).

Pouè Sin·liâ, à Châtillon (Jura).

Sanpärail, Sans pareil, extraordinaire.

Santaie, [Santé*].

Lou vin chu l' laissaï, ç'at *lai santaie*,

Lou laissaï chu l' vin, ç'at di tchaigrin.

Sap ou **Sépe**, l. dit, en TBf. *Säpe*, sapin, à Vescemont. Voy. *Saipin*.

Sape = Seppois, vge germanofône, 1256.

Săpait, (Choppet VFr.) Heurt, secousse, gros cahot.

Nous y voici désiapâ !

Ailemâ voutes torches

Afin de ne vouës soppâ

Dedans ce maichant porche. (Noels Bes.).

Aux Sarres, l. dit champ Bf.

Sardjan, Sergent. *Sordjenot*, [Servant], enfant de cœur ; arr. Montb.

Sargot, **Sargoulait**, Cahot. *Sargoulai*, cahoter ; Lgdoc, Sar-goutâ.

Sarvai, Sevrer, du L. *separare*.

Săssiron, Espèce de champignon (Angeot).

Sătai-u-erlai-relle, voy. sâ (saut).

Sătchain·ne, Sentène, D. Boiste, ou fil attachant, au milieu, un écheveau de fil.

Sătchot, voy. saitchot.

Sătie, **sătche**, **sat**, **sătchun**, **sătchi**, Voy. sō (sec).

Sătu, Faucheur, à Dambenois, voy. *saillu*, ou să'yu.

Saulrouebe, q.f. employé à Bf. (Dubail Roy) = *raives salaïes* de Ch. *Surrulebe* à Haguenau (ortograf. fr.). All. *sauer*, suret, acide, *rubè*, rave (Als. *rübè*). *Seulcrute*, choucroute (pays Montb. (!). A Strasbourg, Haguenau *sürkrüt*, *sür* = *sauer* ; L = R, com. précéd.

Savaidje, Sauvage, du L. *sylva*, forêt ; *savaidjun*, sauvageon.

(1) A Montb. au moins 2 fois, ou plus, de mots d'origine all. qu'à Châtenois, amenés par la dynastie all., et la Réforme pour laquelle les all., suisses (et autres) ont fourni de nombreux prédicants, et par un certain nombre de cultivateurs après la guerre des Suisses ; tandis qu'à Ch. un seul n. de famille all., de notre temps.

Sauvageot, anc. n. pr. Nord TBf., C^{on} G-y. Anjoutey, etc. **Savaigot**, anc. n. pr. fr. pat.. *Savaigeat* (1328) et *Sauvaigeat*, anc. n. pr. en pays *ajoulophone* (Est TBf. et Ajoie.., Dépt Mont Terrible).

Savamont, n. fr. de Sigolsheim ; où se trouve le l. dit Ebenig (Ebenote en 1407. cens camer. de Munster) Stoff. ; = notre *iepenate*.

Sâve, Sauf-e. Bf. *sauve*, ex. : il est *sauve*. Manusc. Pelot *saufre*, Bf.

Sâvai, [Sauver*]. Ex. : Djan Djaitye, *sâve ! sâve ! voichi lies sairaidins !*

Savoi, [Savoir*]. Ind. p. *i saî*, *n^o* sans, *v^o* *saîtes* ; pas. déf. *i saivi* ; fut. *i sairô* ; les part. *saivant*, *saivu*. Voûes saites, correspond au savez-vous des Belges.

Ex. : *On n' sairait* (on ne saurait) *roûenaî lies poûeres djöns*.

Savoiyar, 1^o qui est de la Savoie ; 2^o à Eschères, peigneur de chanvre. Le patois savoyard, jusqu'ici ± négligé par les linguistes, occupe la Savoie, Gex, Belley, Nantua (Ain). Une grande partie (S. et S. E.) du Dépt du Jura, arr. Lons-le-Saulnier, St Claude, le Sud du dépt du Doubs, arr. Pontarlier ; il comprend toute la Suisse française (1) moins le Jura dit Bernois (2) ; en Italie, le Val d'Aoste.

Dans le sud du Doubs, il subit l'influence du pat. franco-comtois et les dim. en *et* savoyards tendent à devenir en *ot*. (Pontarlier) ; cet idiome important est donc notre voisin du Sud, ou du S. E. En pays Saugeais, C^{on} de Montbenoit (Doubs), on rencontre le *Ts* savoyard et les dim. en *et*. Là où se rencontre le mot *caïon* (cochon) c'est du savoyard.

Savon, id. en fr. *Savoüenu-se*, savonneux-se ; *Savoüenate*, saponaire, vov. *Savoureuse*.

Savoûe, Voy. *Saiveru*.

La Savoureuse, Riv. de Bf., paraît être un barb. pour savoureuse, m. hyp. franco-patois. On n'a pas dû en trouver l'eau savoureuse ! Jamais on ne boit d'eau de rivière, en TBf. mais de l'eau de source ou de puits qui est excellente. A Bf. les lavandières ont remarqué que l'eau de la rivière était très bonne pour le savon, ne renfermant pas ou peu de sels calcaires, que les terrains granitics porfirics ou siliceux n'ont pu

(1) Que les Gallophobes ont appelée romande ! !

(2) Anc. Dt du Mont Terrible qui a le pat. ajoulot.

lui céder. Les autres riv. du TBf. ajoulofone n'ont pas cette qualité (F. L. *uxor*).

1^{re} citation : *Sauoureuse*, 1695 (fonds Mazarin) Stof. En 1678, c'était la rivière de l'Assise, voir Cout. de l'Assise renouvel. par Th Chardouillet en 1678. (Bonvalot).

Source *Savonneuse*, à Bains (Vosges).

Savrai, Sèvrer ; du L. *separare*. *Époni*, à Auxel.

Sa·yaî (poue-) aj. [porc-sanglier], Boncourt, aj. Le porc et le sanglier appart. à la même espèce.

Sain·yaî. sanglier, Mandeure, Vermes, aj. Du L. *singularis*. (*Sen·ye*, cochon, à Aoldzé (Holsheim). B. Rhin). Voy. *sanglie*.

Säze, Seize ; Säzieme, seizième. Säzainne, environ seize.

Schu-Estrées, Voy. *Etrai*. Ce radic. se retrouve dans *Élrebourg* en parler de La Baroche, cité par C. Pfister, = Strasbourg = *Strata-burgus*, comme n. d'origine gallo-romaine.

Sciaî, Scieure ; voy. à *siaî*.

Sé, pr. refl. 1^o se ; 2^o nous : *nôles s'ön vans* ; 3^o vous : *voûles s'ön allaïs*.

Sébastien, a donné Bachtien', à Angeot ; *Bache* et *Bachtien*, à Bourogne. Sebyle, n. de fem. à St Dizier, 1346, cong. à Ste Sybille XIV^e S^o.

***Scapulaire**, à Meroux, pr^r capillaire, Genre *Asplenium*.

Schéligé (ou Chéligué) en alsacien, vge près de Strasbourg, (Schiltigheim en all.).

Scheurer, n. pr. als. = métayer.

Schmorosc, Ecornifleur ; mot des Alsaciens émigrés à Bf; all. *Schmarotzer*.

Schteklbürg, Strasbourg, à Ilkirch ; *Steklbürgier*, Strasbourg-geois, *Chteklpour·yîr*, orthog. fr.

Sédje, [Siège] ou emplacement d'une veillotte, Exinc.

Sédje, [Singe. *Sëdjerie*, Singerie*]. Syn. de *Semeture*.

Seigneur, id. en fr. ; *Sagneur*, à Vescemont. *Beauseigneur*, n. pr. à Ch. etc.

Sécie, Sucer. *Sece-mie* (suce-miel), plante labiée ou papilionacée dont la corolle enlevée et sucée, donne du miel. *Secerot*. *Tussilago petasites* ?

Secoure, Secouer, ind. p. *i secou, n^s secouöns, v^s secoutes* ; les part. *secouant, secouè* ; le reste sur *röndre*, avec rad. *secou*.

Sed·yillie, [Séguiller]. Châtier, donner des coups de verges ; *Seguillie* à Bes.

Seille, Voy. *saille*.

Sélestata, vil. du B. Rh. All. Schlettstadt!! Chelestat ou Sélestata, à Aoldzé (Holsheim) B. Rhin ; *Selatstatt*, en 728. *Selestatt*, 1826 (L'Alsace, par Aufschlager) ; 1865. Schlestadt (Baquol) ; en Lat. *Selestadium*.

Le pat. als. a conservé le nom de Sélestata, ou *Chèlestatā*, malgré l'autorité fr. !! qui favorisait le n. all.

Selie ou **S'lie**, Serans, Dict. Boiste, ou peigne à chanvre à plusieurs rangées de clous pointus. *Selaison*, à Mandeure.

Slaijje, Sérancer, peigner le chanvre.

Slaiju, qui « *slaije* » = « mari ». Les peigneurs de chanvre sont ord' originaires du sud du Dépt. du Jura, ou d'autres pays à parler savoyard d'où ce n. de *savoyer* à Eschènes = *slaiju*.

A peu toi mon peure Frä:yie

T'ës todje avu bin s'lafjje (ravagé). Chs. de Frabier).

Selle, Chaise, siège. [*Salle** à Vescemont. *Sellate*, petite chaise ; (*poutchai ai*) *lai sellatte* = et voy. *rérote* (chaise). Du L. *Sella*, siège. *Sellā*, à St Vital, Savoie.

Semain·ne, Semaine.

Sametures, sf. pl. Simagrées. Bf. *Simagries* ? de « *sima vultu* » en faisant la grimace (cit. Stap.).

Semmadon, vge près Combeaufontaine ou notre *Tch* n'existe pas.

Semoillie, Sommeiller.

Semondre, Offrir à l'usage, en vente ou en location. Du L. *submonere*. VFr. *Semondre*, avertir, inviter, prier (Roq.).

Semoûe, sm., et Bf., Tresse ou lisière, pour fixer la quenouillée à la quenouille, ou la couverture d'un enfant au berceau. Lgdoc, *simous*.

***Semouille**, Bf. [*Semoule**]. De même par *balancement*, on dit à Bf. *boulli*, sm. p^r bouilli (bœuf).

Senadjie, Présager, augurer. *Voilai in brut. que ne me senadje rön de bon* (1).

VFr. *Senaz*, prêtresse gauloise. Les *sénages*, classe de prêtres gaulois.

Lai Sena·ye, fontaine, près de Vourvenans ; *Senaille*, cadast.

(1) Plaintes de Didon : Qu'Ainiai n'ainô qu'ein cœur de pierre,
Que ne seu-je ai çan pié sous tarre,
Criô-t-elle lai neu, lo jor !
Tô sannô *senongeai* sai mor (Tout semblait annoncer
sa mort (Virg. vir. p. 127).

Senè, sm. [sen] Vfr. sens. Sens, sens commun. Voy. *söñ*, p^r sens fisic.

N'avoï pîe lou senê de faire çoulai, n'avoir pas l'idée de faire cela.

Senelle, Fruit de l'aubépine voy. Cenelle.

Senelle, ou *s'nel* !, terme du jeu de billes, pour déclarer le coup nul. Quand la bille a été touchée pendant son trajet le joueur prend les devants en criant: *pas de s'nel*, ou *pas d' sénel*, tandis que si l'adversaire dit le 1^{er} *s'nel* ! le coup est nul. Peut être du VhA. *snel*, prompt, rapide, qui a donné le VFr. *isnel*, rapide.

Seneudjie, (à Epauvilliers), Saignelégier, (Franches montagnes) ; anc. Dépt du Mt Terrible.

Septante, a vieilli en fr., se disait dans le plus grand nombre des pays francophones, compris les îles anglo-normandes ; a cédé le pas devant le soixante-dix incommode, mais parisien !! (1).

Settain·ne, environ sept. *Settième*, septième.

Set·euils, Lamproie, id, à Mandeure. Sept yeux, ou ouvertures branchiales, d'un côté et de l'autre.

Serail, ou *s'rā·ye*, Soleil.

A Meroux, 1^o id. ; 2^o Arnique (2) ou Tabac des Savoyards, Arnica.

Seru·ye ou *s'ruye*, Sermamagny, Angeot, Perouse, Le Salbert, Urcerey, Argiésans, ...Rougemont, Rosemont.

Seraillie, temps de la journée pendant lequel le soleil donne après avoir été caché.

Rönseraillie, exposer au soleil.

Sêrai, sm. Caillebote de lait égoutté, fromage d'un jour. *Séra·cha*, à St Vital, Savoie. *Sérä*, à Grandvillars, aj. du L, *serum*. *Sârâ*, à Sermamagny.

Seri, ou *s'ri*, sm. Musaraigne ; elle ressemble un peu à l'extérieur à la souris (*soricem*) ; *mouzet*, *moèzet* en pays savoyophones.

(1) Pierre dit à Jésus : pardonnerai-je... jusqu'à sept fois ?

Jésus : Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à *septante* fois sept fois (St Mathieu, vulgate trad. pa. Le Maître de Sacy). Septante-sept, sobriq. de boîteux à Bf (Dr Corbis). La Belgique a gardé avec raison le « septante » et le « nonante ».

Nos citadins provinciaux moins indépendants, ont passé sous le joug du parler parisien. Les patoisants, ordinairement fidèles à leur nationalité primitive résistent : disent septante.

(2) J. J. Jacques de Meroux.

On devrait ± la respecter comme tous les insectivores, selon les cas. On dit à St Vital qu'il mord ? le pis des vaches, alors le lait se caille ± dans la mamelle et sort caillé à la traite ?

Un souris, à Bf. = une souris.

Sermamaingni, vge TBf. *Sarmanmaingni*, *in loco* ; *Sermamagny*. en fr. ; par abrév. S-y.

Ex. comparatifs des p. de S-y et de Châtenois (R = fréq. L).

à S-y	à Châtenois
Afan	[Aifan* (enfant
Auçar	[Acel* où Assel (Auxelles)
Auçarot	(hab. d'Auxelles)
Avotcherot	<i>Onvachot</i> (Orgeolet)
Barres brues	[Belles blues* (Myrtilles)
Barre fôn'ne	[Belle fôn'ne*
Bijot-ote	<i>Bijot-ote</i> (Biset-ote)
Les Boro-yots di Vâdô	[Les baraillets di Valdoie*. (Les gens du Valdoie (sobr.) voy. <i>Barail</i> , rad.
Bôtche-tiu	(Fruit de l'aglantier.
Reulâ dans la brobe.	<i>Rôlai dans lai Bourbe</i> .
Brôche	[<i>Blouèche</i> (prunes ± rondes).
Boichê	[Boisseau), coupot
La camoudje	Lai Rême de cervâ (ou humidité du nez)
Ceréje de St Matchin	[Cerise de St Martin]
Les cõ' d'Elôe	Les coqs d'Eloye (styl. badin) ; les garçons d'Eloie
Lo cœu	Le coup
Corou	[<i>Coulu</i> *. (passoire pr le lait)
a Cor	à rite ; (il court)
Lés Djerênes d'Elôe	(Les filles ou femmes d'Eloye) (styl. badin) ; litt. <i>les poules</i>
Lés Diaibes de Vescemont	(Sobr. = les Diables...)
Dés Dreutches	(<i>Petasites officinalis</i>)
Eludâ	<i>Ielusai</i> (donner des éclairs)
Eludâ dan l' deu	(Elancer, avec des douleurs vives dans le dos)
Échapâ	[<i>Iechaipei</i> *
Évate	[<i>Ievaite</i> * (Evette, vge)
Les Espagnols	(Les gens de Chaux, de La Chapelle (sobr.)
Frâsse (adj. Frassot)	(Fresse, vge, Ille Saône)
Frotche, Frotchot	(<i>Fourtche</i> , <i>Fourtchot</i>)
Meu	[Mô* (mou)
Môtche	[<i>Moûetche</i> *, (mouche)
Môtche	[<i>Moûetche</i> * (morte)
<i>Mausauci</i>	(Malsaucy, étang)
Paûre (ou pôre)	[<i>Pâle</i> *, (Pelle)
<i>Alle s' au pitiâ la tieuche</i>	Elle s'est piqué la cuisse
Prâ	[<i>Prait</i> * (pré)
Piantchorot	(Hab. de Plancher)

à S-y

La Pianche des Barres Muniotes	(La Planche des Belles-Filles)
Rec haipi in soiyon	<i>Rieteuini in sayot</i>
Reubia	<i>Riebiaï</i> (oublier)
Riales de la tcharue	<i>Ruelles de lai tcharue</i>
La Riviére dés loutchotes	(La rivière ou ru du Rhône)
Darie l' Saurbé	[<i>Darie l' Salbie</i> * (le vge du Salbert).
Salle	<i>Selle</i> (chaise).
Sori	[<i>Soulie</i> * (<i>Solier</i> , grenier)
S'ru'ye ou Seru'ye	<i>Serail</i>
Täc'hiote	<i>Taic·hate</i>
Tarèc'he	<i>Terrietre</i> (Lierre)
La Tchapare deu Tchâ	[<i>Lai Tchaipelle dô Tchâ</i> *.
La Tchène (au fém.)	<i>Lou tchène</i> , (le chanvre)
Tauliron (rad. <i>tabula</i>)	<i>Tenie</i> (alias <i>mettrot</i> , dressoir)
Tcheus aigres	[<i>Tchôs</i> * <i>salaïs</i> (choucroute)
Tchapê	[<i>Tchaipê</i> *
Vieulote ou vieurote	[<i>Vioulate</i> *
Voidje	[<i>Vâdja</i> * (verte)
Vru'ye de pô	<i>Bru ye de poûe</i> (verrou de porc)

à Châtenois

Noms propres du lieu : *Bardot*, *Belot* [Bellet], *Follot*, *Pequinot*, *Marconnot*, *Morot*, *Sauvageot*.

Evette, Chaux, Lachapelle-s-C., S-y ont même pat., qui reste mouillé.

Tandis que Giromagny, Auxelles, Plancher ont pat. ± semblable et sec, ex. : *alle s' au picâ la cœuche*. Voy. ci-dessus. A Vescemont, à Riervescemont, c'est un patois un peu composite à cause de la destruction de ces villages, en 1632 ou 1633, par les Suédois.

***Sermön**, Serment. Bf. *Sermenté*, p^r assermenté.

***Sernade**, Ch. et Bf. Sérénade.

Serpõn, sf. [Serpent*.

Serrai, 1^o [*Serrer** conj. *ainmai* ; 2^o Enrayer, ou arrêter, une roue de voiture ; *Serru*, sm. chaîne p^r cet usage. [*Serrou** à Mandeure, sabot de voiture ; *Se serraï*, se ranger.

Serre, n. pr. Bf. non fréq. ; en Occitanie il = sommet de montagne, défilé. *Mont de Serre*, près Champagney (Hte Saône).

Servi, Servir ; Ind. pr. *i serve**. *Serviate*, serviette,

Coulai ne sé d' rön, cela ne sert de rien.

Servaïjâle, Serviable. Q.q. rares adj. sont en *âle* au lieu de *âb'ye* = [able*], fr.

Servin, vge, C^{on} Baume-l.-D. Ex. du pat. *Tchi*ⁿ, chien. *Tchain*, champ, *Tchait*, chat. *Soillot* = (*sa·yot* de Ch.) seau. *Notre Tch*,

y est conservé ; l'n 1/2 nasal, s'y remarque com. en Month. à Mandeure, à Vermes.

Setie, [Sentier* chute de l'n, 1/4 règle. Du L. *semitarius* (Brachet). Celt-B. *Hent*, chemin,

Sénntie, à Angeot.

Set, Sept ; voy. septante.

Set'œuils, [sept yeux] Lamproie, poiss. ainsi nommé en pat. à cause de ses sept paires d'ouvertures branchiales.

Seufri, Souffrir, conj. *fini*.

Seuillie ou **seu·yie**, Couvert de buée, ex. : les vitres.

Seure, Suivre, du L. *Sequere*. Ind. p. *i seu*, *n^s sw·yōns*, *v^s scutes* ; p. déf. *i su·yi* ; les part. *su·yant*, *su·yè*. Le reste sur röndre en suivant les rad. des 5 temps primitifs.

Seute, suite.

Re.seute, voy. ce m.

Seutiu, sm. (suit c...) qui suit souvent q.q.un par derrière, qui est ord¹ avec lui.

Seutche, Suie. Celto-gaëlic, *suith* (Stappers).

Seuje, à Bes. (La crèche).

Seute, Corde à deux cheffs pressant à l'aide d'un treuil placé derrière une voiture de foin, la perche maintenant la charge, Salbert, Montbéliard.

Sève, 1^o Subst. sève ;

2^o adj. en parlant des saules en 1^{re} sève au printemps, et dont l'écorce se sépare du bois ;

Ex. : *è fàt trönpaï cïes sâces dans l'âve pou lïes faire veni sêves* ;

3^o adj. parlant des pommes de terre dont le tissu est transparent, qui pendant leur séjour en terre sont ± en partie exposées au soleil ;

Ex. : *Cïes pounes de tiere sont sêves* ;

4^o Les enfants à Mandeure en frappant une branche de saule au printemps pr^r détacher l'écorce du bois, pour faire un sifflet, chantent cette adjuration burlesque :

Sève, sêve. mon *chôtrat* (sifflet),

Pâ lai roue-di-tiu d'Djaicat (Jacquot), voy. *roue*.

Quan Djaicat serait crevai

Mon chotrat serait savai (A. Henriet).

Se Seveni, [Se souvenir, ind. p. *i m' sevin*, *n^s n^s seviniōns*.

Se *re'seveni*, se ressouvenir.

Conj. sur *veni*, voy.

Seviniance, souvenance.

Sèves, vge de la vallée de la *Dôren* (Doller, all.) ; en all. *Sewen*, C^on Masevaux, germanofone, et *Sew*. « Montagne de Sèves ».

Si, conj. condit, s' devant voy. ex. : *s' è t' piait*, s'il te plait.

Si, affirmation. ex. : *i dis que si*.

Chi, dans *chifaît*, voy. ce mot, et *chiâ*.

Siaî, [Scier^{*} avec la scie à main. Ind. p. *i sie*, *n^s siöns*, *v^s scietes* ; p. déf. *i s'yi*, le reste sur *ainmai*. Bf. *sieure* ou *scieure*. *sciure*, fr. et pat. voy. *raissie*.

Sibel, 1484, **Sebile** anc. n. pr. de femme, en Ajoie (Mg^r Vautrey). *Ste Sybille* XVI^e S^e.

Siejant, Séyant, voy. chiere.

Sierdje (?) ou **cierdje**, [cierge]. *Arum maculatrun*, pied de veau, voy. *Damote*.

Sies, pr. pos. [Ses^{*} en fr. et ès autres pat. du TBf. (sès.

Siezön·ne (Ste), Ste Suzanne, vge près Month^b.

Signeule ou mieux **Cigneule**, Manivelle à Etobon ; cigneure à Plancher, du L. *ciconia*, *cigogne*. *Simieule*, à Urimenil, Vosges.

Se Signie, [Se signer^{*} faire le signe de la croix sur sa personne, Rab. *se seigner*.

Silaî, forme de *Cilaî*, voy.

Sille ou **si·ye**, Simple et non double, parlant d'une feuille de papier. Du Lat. *singulus*, qui a donné aussi *sin·yai*, *sâ·yai*, voy.

Simaî, Suinter, parlant d'une plaie. *Chava simé*, cela va suinter, à Selvigny (Cambrai). All. *Seimen* rendre un liquide mucilagineux. « Val d'Ajol *simbuâ*, suinter ».

« Huguenin Simonatre » anc. n. pr. de Ch., 1500, maître eschevin ». L'S fr. a remplacé le *Ch.* pat. de *Chimon*.

Sinâî, Signer, ici le gn devient *n* sec, balancement compensateur du mouillement ordinaire).

« Les tesmoings sont *sinées* manuellement ». Livre Rouge de Bf. 1553, Dubail-R.

Sinb·ye, Renoncule flottante à feuilles capillaires, habitant les « *russants* » peu profonds, formant des crinières sans cesse

(1) Ortograf. J. J. Jacques de Meroux.

agitées par le courant. *Ranunculus fluitans* L. — En Montb. *Sain-me*, Contej.

A Urimenil, Vosges, Sème, algue d'eau douce.

Sinpc·he, [Simple* voy. *sille*; *Simp·ye* devient rég. *simp·he* aspiré par le *p*.

***Siönçu**, Savant, qui a de la science, [siönce*], scientisic.

Sisō, Carvi ou Cumin des prés, *carum carvi*, sert de condiment à la charcuterie du pays (saucissons) et au fromage façon de Giromé (Géradmer).

Du Lat. *Sison*, petite semence. (Voc. Lat. fr. univ. Paris, Guerin et D.) *Sijö*, à Vézelois, (M^r Roesch) et à Meroux.

Snovre, C^{on} de Delle, *Sinapis arvensis*, genre sénevé (fleurs jaunes), donne tisane dépurative. — *Senobre* en Montb. (Contj.) Souv. confondue avec *ravenelle*.

Sidobre, n. pr. Htc Snc (ce n. se trouve en Provence ou en Occitanie, dont il paraît originaire).

Bois les **Sires** (en p. *chires*), l. dit de bois à Roppe, *Les Sires*, fr. est une forme du VFr. pour *des sires*. De même à Romagny, « bois le Seigneur » p^r du Seigneur (l).

Bois la Dame, à Beurnevésin.

Bois la **Sise** ou **Lasize**, Andelnans, c.-à-d. *de l'Assise* (l), anc. district divisé en 2 mairies relevant du tribunal du Château de Bf. Assise en Vfr. == Plaid où on jugeait en dernier ressort. Roq.

L. dit, verger et pré : Les Assises, à Fontaine.

Sitre, Cidre. Sitre eu Sav., en Bretagne francophone (Les sots bretons), à Laroche Bernard. Anc. fr. *sidre*. Celto. Bret. *Sistr*, Lat. *sicera*.

Sitse, Siège d'un char-à-banc rustic. All. *sitz* même sign.

S'novre, Se distingue de la *raive-reutche* par sa silique, non articulée, indéhiscente. Sénevé des champs, fl. jaunes, donné comme *raive-rutche*, C^{on} Delle, M. Fleury.

Senobre à Montb. (Contj.) *sinapis arvensis*, donne tisane rafraîchiss.

La *raive-reutche* de Ch. == Ravenelle (voy. *Raive*) fleurs jaunes, blanches ou lilas.

(1) Au XII^e Siècle et après, l'art. *lz* était q. f. employé dans les cas obliques : (surtout devant les n. pr. importants) par élision de *de* :

1^o *E li reis curnandad à Joab qui esteit maistre cunestables de la chevalerie le rei*, de la chevalerie du roi (Les 4 livres des Rois, p. 215). ...*Li hoeme Deu* = L'homme de Dieu. p. 287 et non l'homme-Dieu.

2^o En sa banière portait les armes l'empereour.

Ces 2 plantes ± semblables, infestent les champs ; elles voient leur noms confondus.

S'ivô, p^r si i vô, si je veux. S'i vô (six veaux) ç'âl chaî vîelots (jeu de mots).

Bois **La Size**, l. dit à Andelnans, qui relevait de la mairie de l'Assise sur l'eau. « Il y a une rivière appelée l'Assize » (1) == la Savoureuse, n. qui n'existe pas alors.

Sô, si. Sœur. Sô·sô, redupl. enf. *Seurette, petite sœur. Ces 3 vocabl. servent de surn.

Chue, au Salbert. (Voy. *chur*) p^r le p. Montg., du L. *soror*.

Sô, sm. Satiété (L. *satur*). *El maindje tout son sô*. Du Lat. *satullus*, soûl, rassasié (Brachet).

Sou, adj. ; le fém. *soule*, [soul-e] qui est en ivresse ; anc. fr. *saoul*.

Le fr. sign. 1^o plein de vin ; 2^o plein d'aliments, rassasié.

En 1632, les domestiq. d'Ulric, aux obsèques du Duc Léopold Fréd. à Month. ont été très satisfaits d'avoir été *saouls* tous les jours (rassasiés). (Man. cit. par Duvernoy, Eph.).

Soulaî, énivrer. *Ressoul'nâî*, réd. en Month.

Soulon-ène, [soulard-e*], qui est ivre, ou l'est souvent ; id à Bourogne ; à Bf. *soulot*.

Sô, Sec, au fém. *sâtche*, [Sèche*]. En Aj. sâ ou sät, f. *soitche*, Angeot, Eschène, Charmois. Sô *soitche*, Salbert, Chalonvil...

Sâtchi, Sècher, conj. *fini*. [*Soitchi** Salbérien, Meroux, Chalonvillars, aj...]

Satie, sf. 1^o sécheresse météorologiq. ; 2^o soif ardente ; [*Soitie**], aj. et Sab.

Sâtchun, fruits (pommes poires, prunes) séchés au four.

Sâtchirun, sm. pré, ou partie de pré, naturellement sec.

Remarquons que les dérivés, partent du rad. féminin, comme on peut le remarquer souvent.

Sâtche, sobriq. fém.

***Sobritiait**, [Sobriquet*].

Sôci, Souci (plante), du L. *solsequium* (c.-à-d. qui suit le soleil) ; anc^t *Solcie*.

Sôci, Voy. le m. suivant.

Se Sôciai, [Se soucier*], conj. *ainmai* ; du L. *sollicitare*, inquieter. Ex. : *I n'me socle pe d'allai pâtchîe adjed'eu*.

(1) Coutumes et Terr. de l'Assise 1573. (A cette époque le n. de Savoureuse n'existe pas). Statut Bonvalot. — En all. *Essis* qui paraît une forme ± patoisée, fr. Bf.

D. *Sóci*, souci.

Sodè, soté ou Sodë, en als. d'Hindlingue, de Friesen = Le Puits, vge, C^{on} Delle.

Sood', autre forme des anc. scribes germanofônes ; soot, en 1576, Stoff.

Soden', en 1394, = Lepuix, vge, C^{on} Giromagny.

Södä, autre forme, plus als. que la 1^{re} qui est plus all. On trouve surtout en Haute Alsace, surtout au sud, où ont dominé les maisons de Ferrette et d'Autriche les n. de lieu suivants cités par Stoffel.

« *Sod*, anc. écarts de la vallée de Masevaux, à Kirchberg, *Weegscheid*.

Sodfeld, à Fellingue (St Amarin).

Sodlen', à Riedisheim (Mulhouse).

Sodwald à Ranspac (St Amarin).

Södlen', l. dit, à Wintzenheim (Colmar).

Wegesode, anc. rue à Turckheim ; *Wegesol'* n. pr. de famille, 1278, la plus anc. citation de notre rad.

Actuell^e en Argovie, *sot' prünen* ou *sod' brünnen'* = puits à Schtein (Stein) ; mais *sot'* ou *sod'* *wasser* = eau minérale saline ou sodique, du côté de Rheinsfeld, où sont de petits puits servant à extraire cette eau, et où *sod' brunnen'* = puits, même quand l'eau n'est pas minéralisée.

En Canton de Berne, *sod' prouña*, ou *sod' brünnen'* = puits.

En Hte Als., anc. Cté de Ferrette, à Friesen, à Hindlingue *sot' prouña*, = puits, tandis qu'une source se dit *lif prouña* (source vive).

En C^{on} Fribourg, on trouve *sodbach*, n. de cours d'eau. A Delle, Loudevic *Soder*, anc. n. pr. en 1529, cité par L. Viillard (Bull. Bf. n^o 9).

Engelsod (Anget, Angette, Angeth, en 1234), semble un barbarisme apparu plus d'un siècle après, (Anget ou Andjat en 1350), et dû sans doute aux scribes germanophones des nouveaux maîtres. Le n. pat. actuel *Andjat*, existait déjà en 1300, car *Eniat* se prononçait *Enjat*, en écriture et *Andjat* en prononciation usuelle. Nos scribes fr. en ont fait *Angeot*.

Dans un intéressant travail, M. Gendre tire notre mot du Lat. *surgere* (se lever, sortir, jaillir) qui a donné *soudre*. La question ne paraît pas encore résolue en ce sens. Il faudrait examiner les prétentions de *sod'* dans *sod' wasser*, à la paternité.

Dans ce nom, en Argovie, *sod'* ou *sot'* indique la qualité minérale ou sodique de l'eau tirée de petits puits. Ce mot a pu s'appliquer au puits lui même. En all. *sodé* ou *sodá* signifie soude, et pas autre chose. *Sod*, quantité d'eau p' un brassin, *sauce*, acrimonie dans l'estomac.

Notre radical n'existe pas seul, dans les cit. précédentes actuelles, mais par sa position adjective dans *sot' proūna* ou *sod' brūnnen* sert à distinguer les puits, des sources ; tandis que le latin *surgere* a servi, au contraire, à former le mot source.

Remarquons que *sod' proūna* ou *sod' brunnen* (inconnu en Hte Alsace francophone) n'est employé que dans les pays germanophones où ont régné nos anciens maîtres germanophones ou dans leur voisinage, ou dans leur pays d'origine.

Sôfiate, Sophie. P. Month.

Soi, sf Soif. Sâ, à Mandeure.

Soi, sm. Soir. Arboi (arc-en-ciel) chu l' soi, Bé chu l' matin (à Vermes).

Soi, sf. Haie, à Eguenigue. En lat. *sœpes*, Vfr. *Sepe*, *Seip*. *Essōpi*, faire sécher (linge) Auxel., c.-à-d sur les haies ?

Dans le règlement de la C^{ne} de Leval, addit. de 1618 « a été réglé qu'une personne qui sera prise ès *soys*, doit être amendaable », Liblin, Bf. et Ter. p. 205.

A Eguenig., *vais te coitchi derrie la soi*. A Sermamagny (1) *soie* = palissade, tandis que « *bés bossons* » = belle haie.

Le bois des Soyaux, près Chalonvillars (manusc. de la cure 1727), forme francisée.

Essoyeux, bois près Chalonv. et Frahier (voir chans. de Frahier, Poly), forme pat.

Dim. *Soyote* à Bournois ; sur le *Soye*, l. dit champs à Vézelois ; *lai Sœ* au B. de la Roche.

VFr. Soëf, haie fermant un héritage, Roq.

Soidje, au fém. soidjelle, [Sourd*-e, à Mandeure.

Soile, Seigle. En 1270, à Soissons : *un mui de Soile* (Thés. n. anecd. cit. p. Fallot).

Soisot-ate, abrév. dim. de François-e ; *çoisot* est mieux. Voy. *Français*.

Soitchi, v. inf. et part. Salbert, Chalonv., voy. [Satchi*].

Sôle, Fatigué, (du L. *solutus*). Fatigué, las. (En p. aj. etc. c'est *foulâï*).

(1) Sermagny, forme abrég. de Sermamagny, employée par Bonvalot.

En p. Bf. Rethnans **Sôle**. Rab. **Solu**.

Solai, fatiguer, lasser, sens prop. et fig. **Solant-e**, fatiguant-e au moral.

Seulâ, en Ballon.

Sôle, fr. cad. = *pie* = sole fr. *En la solate*, à Meroux, 1655, Stoff; du L. *sol*, terrain.

Sol, l. dit, à Ligsdorf ou Lechincourt, (Ferrette) Stoff; à Volgesheim, C^{on} Neuf-Brisac; à Hüsseren (en 1488), et le composé Gesol (Colmar).

Solmont, l. dit à Kruth (Val St Amarin) où nous trouvons d'autres vestiges francofones, ex. *Bramont*.

Les Soles, l. dit à Botans (Stoff).

Son, sai, sies, adj. pos. [Son, sa. ses^{fr.}; id. en Salbérien. **Sai**, sa, en aj.

San, son à Chalonvil. ex, : **San hanme**, son homme. **Sés**, un peu partout hors de Ch.

L'n de son fait liaison.

Son, sm. Sommet en Month.

Son, id. en fr. **Soûnaî**, sonner. **Soûnu**, sonneur. ***Sonnailles**, collier de grelots en forme de clochettes.

Soûnate, sonnette.

Sön, sf. [Sens), côté. Ex. : **sön deavnt derrie**, sens devant derrière. **D'ène sön**, d'un côté. **Fraîre d'ène sön**, 1/2 frère.

Carousse ou voiture *d'ène sön*, voiture dont la caisse est dirigée sur le côté et placée sur deux brancards, sans place pour le cocher. Elle est spéciale à notre région où résonne notre patois, Bf. Month. et Porrentruy. Elle est en train de disparaître; en dernier l., les Juifs s'en servaient comme voiture démodée c.-à-d. à bon marché. Voy. *sené*, cong. p^r le sens moral.

Sönbian, Semblant.

£öabie, Espèce de nœud coulant, formé par une boucle de corde dont les deux branches non nouées repassent côté à côté dans cette boucle. Lédoc *Sunbel*, cordon, filet. A Bes., *Sanbé*, chiquenaude, cong. (1).

Du L. *Cymbalum*? cloche, probabl. à cause du nœud coulant ou de la corde de la cloche elle-même.

Sombre, adj. id. en fr.

Sombres, sm. pl. Jachère. L. dit, *les Sombres*, champs à Plancher-Bas.

(1) ...Faut li roussenâ las épaules, li baillie in bon sambé su lou nâ. (La crêche, de Besançon).

Sombrot, l. dit, St Germain (Stoff).

Sonbraî, Labourer un champ p^r le laisser en jachère ; **Sombrer**, en anc. fr. local et *sommârâ*, à Albertville ; id. au Val d'Ajol. — **Soma**, à Uriménil = sombre.

Sôndje, [Songe*]. **Sôndjie**, Songer, penser.

Sôñ-ne, sm. [L. *Sommus**, somme, sommeil. *I aî sôñ-ne*.

Sônti, ou **sôntre**, Ind. p. *i sôñ*, *n^s sôñtons*, *v^s sôñtes* ; pas. déf. *i sôñ*. Les part. *sôñtant*, *sôñtu*.

Sônti-bon, Hysope ; santi-bon, à Meroux.

[**Sânti-bon*** *sâvaidje*, Serpolet, à Meroux.

Sôñtu, sf. senteur.

Sôpe (sôbâ), Soppe, vges de Hte-Als. paraît congén. aux formes *suspa*, 1105 et *sulerbach*, 1185 (C^om Masevaux). « Sope, autrement Mormaingny, 1453, Trouillot, cit. Stof.

Sôpi, [Soupir*].

Sorfue, Cerfeuil, à Meroux.

Soté, p. als. d'Hindlingue (Entreigne), Lepuix, vge TBf.

Sou, Souî, ivre.

Sou, id. en fr. Aitrape-sou. espèce de filou, Id. à Bf.

Souci, [Sourcil* à Mandeure.

Soucre, Sucre. **Soucrai**, sucrer ; [Socrai, Aj. (Eschênes), etc.

Sôûe, sf. 1^o Soie ; 2^o poil long et rude (des porcins par ex.) *in viétu de sôûes* = porc, (jeu de mots).

Sôûe de poûe, Etable à pores, litt. toit de porc. En Aj. [Sô de pô*.

Sôûe, avant-toit d'une grange.

Sôûë, sm. [Soin*].

Sôûëgnîe, [Soigner*].

Sôûec·hai, [Souffler*]. En Month. [Sôechai*]. **Sôûec·hai l' poi** (souffler le poil).

1^o Provoquer. *È n' ferait pîe bon li sôûec·hai l' poi*.

2^o Respirer par la bouche pendant un sommeil profond, de sorte que chaque expiration distend ± les joues avant l'expiration, comme lorsqu'on fume la pipe (congestion des centres nerveux.

Sôechai, en Month.

Sôûec·hu, [souffleur*].

Sôûec·he, [Souffle* subst. verbal.

Sôûec·hot, [soufflet*]. **Sôc·hot**, C^om Bf. ; [Soc·hat*, aj. ; **Sociot**, Rethnans ; **Sociat**, à Epauvillers.

Chôchat, à Vermes (Delémont).

[*Souechot**, à Etobon (Héricourt). [*Sôechot**, Montb.

[*Sôfiot**, à Ronchamp, où n'existe plus le *C'h* de Ch. p^r *Fl.*

In chèyat, un soufflet, au Bonhomme (Lapoutroye).

Souegnot, [Signet]. Jeton, avec n^o d'ordre, que les teinturiers donnent p^r reconnaître les vêtements (ou autres choses) donnés à teindre.

Se *soüegnie*, se signer ; voy. *Souegnie*, voy. *soûë*.

Siniot, anc. n. pr. à Bessoncourt, XV^e S^e.

Souénai, Sonner, voy. *Son*.

Souène, Saône. L. *soccona*. Rad. *sequana*, le même que p^r Seine (*sequana*).

Rivière des Séquanes ; ou qui vient du pays des Séquanes (la Seine) peuple qui jadis occupait les sources de la Seine.

Souëgal, [Souquer* D. Boiste. et Bf. chercher, fouiller, péj. (de l'all. *suchen*, chercher), flairer, en cherchant, parlant des chiens. *Souëqe*, *Tanbeau* ! *Souëqe* !

Soué, à Exinc. = *Souëge*.

Souëqu, qui met son nez où il n'a que faire ; *triv.*

Scource, id. en fr. Bf. ressource. (Manus. Pélot).

Sorcier-re, Sorcier-re. *Sorcier-re*, à Angeot. Voy. au m. Fontaine, F. de la *Sorcier*.

Soueron ou **Çoueron**, 1^o [Ciron] ? Bas-L. [Siro]. VhA. *Siuro* (Stappers) ?

Vrillette, petit coléoptère dont la larve perce le bois, le rend ver moulu. Genre *anobium*.

Le fr. *ciron* est un petit arachnide, *Acarus sirô*, mite du vieux fromage.

2^o dard des hyménoptères et d'autres espèces voisines.

Souërenai, attaqué par les « *souërons* » (bois), ver moulu.

A St Vital, Sav., *on Sâron* = un *ciron*, fr. mite du fromage etc.

A St Vital, na (une) *Zorsä* = une vrillette qui ver moule le bois.

Souërtche, Jupon, jupe. All. *Schurz*, sm. tablier.

Souëtche, [Sorte*]. *Aï:souë:tchi:*, assorti.

***Souetchi**, [Sortir*]. Le m. employé est *paitchi*. Voy. ce m. J'ai sorti, Bf. je suis sorti.

Souete = et voy. aïssoûete. P. Messin, *Sôti*, adj. à la maison.

En fr. *Soute*, anc^t *assoute* = réduit p^r le charbon ou les pou dres.

Lgdoc, assousta, mettre à couvert.

Souetenai, Rosser, (syn. de roûechîe, Ch); à Croix, ex.:

Di cō i vru le souetenai.

Sain attendre, è baïttaït ai grans cœus, son tchin,

... aiivé ène roneche (1).

Montb. sôe^{te}, massue ; dim. sôe tot, trique, Contej...

Soueteni, [Soutenir, Souetenin, sm. verbal, soutien.

Ind. p. *I souetenin*, *n^s souetenions*, *v^s souetenis* ; parf. *i souetigni* ; fut. *i soueterai* ; les part. *souetignant*, *souetenu*.

Montb. Sôe^{te}, « bâton à grosse tête, Contej. ; dim. « sôe tot, trique ».

Soulai,-on,-ène, Voy. *sou* et *sâ*.

Souladjie, [Soulager*.

Soulie, [Solier* VFr. et Celto-B. Fenil, grenier à foin reposant sur l'étable d'une « *grandjerie* ». En Celto-B. *Sôl* = poutre.

Soume, [Somme*.

Soupe, id. en fr. et en all. (Suppe). Rosemont, *Sope*. *Soupaï*, v. et s., souper, repas vers les 7 h. ; *Söpaï*, à Angeot. — VhA. *Sause*, orig. germ.

Soupe à la grand mère, Soupe à la farine roussie, à St Claude.

***Sourcie-re**, [Sorcier-re*, l'anc. mot est *Djenâtche*, voy.

Soutainⁿe, Soutane.

Spoule, Bobine, à G-y, de l'All. *Spule*, qui a donné le n. pr. *Spuller*.

Sri, sm. Musaraigne ; id. à Angeot. Du L. *Soricem* souris.

Id. en Comto bourguignon.

Au midi de la Comté, en pays savoysiôfône, c'est *môzset*, muzet (2).

Stevenot, n. pr. a donné Thevenot, cong. d'Ietienne ; voy.

Stoba ! Arrête ! à Frahier ; *Stabe* ! à Auxelles (E. Moritz).

En Berry *Stabo* ! (= le L. *sta bos*) « exclam. des laboureurs p^r arrêter les bœufs ».

Stoffel, n. pr. H. Rhin, Altkirch, abrév. de Christofel.

Sudai, [Soudar] Soldat ; p. aj. [Soudai* (3). Ban de la Roche, Soudaire.

(1) Fable du Loup .. trad. en pat. de Croix (Delle), par M. Colin.

(2) Rappelons que le Dépt. du Jura au sud de la Forêt de Chaux est savoysiôfône.

(3) Pétignat dié : Nos n' sans que cintiaïnⁿe, mais Aidjolats,

Euvrite yo les poûetches tot' lairdje...

Vite les soudais tiuden'nenⁿt entraïs

Main tain d'entraïs, tain d'empâlais.

Lunéville, Soudar, Oberlin.

Suderasse, femme à soldat, péj.

Sudaï, Souder.

Sufi àt-é, [Suffit est-il]. Toujours est-il.

Suisse, 1^o id. en fr. ; 2^o surn. C^{on} Bf. qui « fait suisse » ; 3^o « qui a servi dans les Suisses » (Bourogne, Janvret). Au fém. *Suisseate*, Bf. *Suissette*, = *Chuitzerasse* au B. de la Roche (B. Rhin). *Suiches*, form. d'anc. écrits. *Srychetz* (1499) *Suisses*, Arch. de Belfort. *Suichet*, n. pr. arr. Montb.

Lou sun, ou lou sun-ne, Le sien. *Lai sun ne*, La sienne.

Supri-sumi. Sur le champ.

Sur, adj. Sur, à Friesen ou Friesè (II^{le} Als) en fr. Fréchone ; all. sauer.

Sur, incon. à Ch.

Su-yan^t-Su-ye = les part. du v. seure, voy.

Su-ye, [Seuil*].

Su-yot, Hoquet. *Sangliot*, en p. de Vanelans, Doubs. Pic. *Souglot*. Du L. *singultum*.

Svirôncouë, l. dit, Ch. *Sevironcourt*, fr. cad. Stof.

Rapprochons de ce n. *Wyrascort*, 1189, cité par L. Viell, p. 314 p^r *Voujeaucourt*.

T

Comme le plus souvent le C latin et autres C durs étrangers à notre parler (Lgdoc, Norm., Picard., etc.) ; et toujours le [Ch* fr., comto-bourguignon, bourguignon et autres dial. de langue d'oil, qui en dérivent, les Ts (1), [St* (2), et S·h* (= Th anglais) (3) savoisiyofônes, qui en proviennent aussi, se rendent en notre patois par [Tch*, c'est donc à la lettre T qu'il faut ordinaire chercher leurs homologues en notre patois.

On remarquera, par *balancement compensateur*, que notre patois, *mouilleur* en général, sèche le T où le fr. le mouille, ce

(1) La Tarentaise, la Suisse française (sauf le Jura Bernois) ; le pays de Gex, le Bugey ; le dpt du Jura au sud de la forêt de Chaux ; l'arr. de Pontarlier (Doubs) le val d'Aoste, q.q. peu en Tessin ?

(2) Albertville, et la vallée de l'Isère jusqu'à St Vital. A côté, à Montailleur, à Gresy-sur-Isère commence l's·h qui descend.

(3) Occupe Chambéry ; la vallée de la Maurienne ; Mégevette en Faucigny, Les Bauges (vallée du Chéron) Minzier (St Julien) etc. Plus au sud en Occitanie, c'est une s ou un ç doux qu'on trouve souvent ; ex. en Dauphiné occitanien on dit *Cambréy*, (Chambéry) ; en Ardèche, du *ciendent* (chiendent) ; en Limousin, *Vicy* = Vichy ; id. en Piémont méridional, à Venise.

qui arrive aussi pour les autres consonnes mouillables. Le T final de notre pat. du suff. *ot* est ord^t rendu par *d* en savoysônie. Dans St Bernard (sermons) le T final est rendu par *D*, à la 3^{me} personne des verbes.

• **Tâ** à Etobon, Taupe-grillon ou Courtillière, voy. son syn. congénère *Ertâ*, et [taî*].

Tâbâyon, anc. n. des notaires, Tabellion, du L. *Tabulæ*, testament.

• Lieu dit de pré à Ch. — Même rad. que *tavaillon*. L'étude de notaire en Vfr. = *tablier* ou *tabelier*.

L'argot parisien *talbin*, huissier, est peut-être un descendant dégénéré.

Tâbèrlé de Mourvelai (Morvillars) c'était jadis un individu extravagant.

Cette appellation servait de qualificatif aux jeunes gens peu sérieux (M^e F^e Cheux, avia paterna). Midi de France, *tabourin*, un peu fou.

En pays Montb. *tanberlan*, Tintamarre.

Cong. au *Tabarin*, du Pont-Neuf de Paris, et au suivant.

Tâbouërai, Faire un grand bruit ou vacarme en tapant sur corps résonnant ; id. en VFr. (tabourer). Bf. *tambourer* p^r tambouriner ; voy. *tanbournâî*. Rad. *Tabour* (!).

Tâb'ye, [Table*]. *Tale*, en aj. (Grandvill.). *Taule*, près Bes. *Tâbiaie* [Tablée*]. Bf. *tabier*, tablier. Rad. L. *Tabula*. — *Tauliرون* et *mettrot* se disent pour dressoir p^r vaisselle à S-y.

Tâcâi, (Taquer, Bf.) 1^o Toquer* ; se *tâcâî*, se donner un coup sur un corps dur ; onom. ou toquer. Quand il s'agit des jambes on dit, se *b'yëtchîe* [se bucher].

2^o donner des coups secs ou secousses brusques au van, de côté, pour séparer les mauvaises graines (*tacures*),

3^o passer le fil de la trame dans la chaîne, et le pousser avec le battant pour faire un tissu serré (d'où bruit sec).

4^o tricoter, tisser serré : ex. : *cîes tchâsses, c'te toile sont bin tacaîes*.

Tâque, sf. Heurt ou coup reçu en se heurtant contre un corps dur.

Tâcure, sf. La trame d'un tissu, sur laquelle on *taque*.

(1) Balignant s'apprêtant contre Charlemagne :

Par iute l'ost font lur *taburî* suner.
E cez buisines et cez graisles mult clers. Ch. Roland, v. 3137.

Tăcaidje, action de « *tăcaî* », le résultat de ce travail.

Tacates, cliquettes se manœuvrant comme les castagnettes.

Tacoutaî, fréquentatif de *tacaî*. — Onom.

Taic·hăte, (voy. ce m.) qui peut provenir d'un v. rédupl. hyp. *taquelaî* ou *taclaî* (dont le *quel* ou *cl* donne rég^t *c·h*). — Aussi l'instinct populaire en parler de Bf. retablît le *cl* (ticlette). Remarquons l'homologie ± de *ai* et *i*.

Taquard, n. pr. TBf.

Tâchon, [Taisson* ou blaireau. VFr. Tesson ; du L. *taxonem*.

Tâsson, près Bes.. L. *Taxo*. Vha *Dahs*, (*Dachs*. all.). *Dars'* à Louèche (Valais).

Comp. Lgdoc, Tessou, jeune porc. *Creux-du-Tesson*, l. dit de champ, St Dizier.

Teuniere, voy.

Tăcon, id. dans Rab. 1^o Empiècement ou morceau d'étoffe employé à rapiécer un vêtement, ou une étoffe ;

2^o par analog. morceau ou partie de pré, ou autre chose à surface plane ;

3^o Gras-double.

Tăcoûënaî, mettre une pièce, rapiécer. Le réd. *retăcoûënaî* est plus employé.

Tai, adj. pos. Ta. Ne pas conf. avec *tiaî*, quel.

Tai-e, adj. Tel-le. L. *talis*.

Tai, [Tard*. *Tardy* ou *Tardi* (*Tardif*) anc. n. pr. d'Aj. = lent.

Aitaïrdjie, voy.

Tai, sm. Courtillère, à Eschène, Angeot... [Hérétique]; abrév. *d'ertaî*, voy. ce m. qui lui même est abrév. *d'éritaî* (Abévillers, O. Claude).

Tê, Salamandre, à Bournois. D'après M. Roussey, il fallait tuer le *tê* et en appliquer la peau sur la partie mordue par le dit *tê*, pour échapper à la mort ! *Tuetey*, n. pr. à Montb. voy. *tuaî*. — [Tâ à Etohon.

Tai (bref) à Exincourt. salamandre, ou Triton.

Taic·hăte, [Ticlette* Bf. Loquet, composé d'une touche à l'extér. de la porte, basculant à travers la porte sous la pression du pouce ; ce qui relève une tringle à l'intérieur retenue d'un côté, de l'autre, entrée dans un arrêt et mobile sous la touche.

Taic·houtaî, Loqueter, *ticler* ou *ticleter*, Bf. faire entendre le [cliquetis] de la « *taic·hate* » agitée.

Taic·houtu, qui « *taic·houte* ».

Bf. *Ticlet* ou *ticlette*, loquet. *Cliqued* en Celt, Br.; *Lgdoc*, *sis-clet*. St Vital, Sav. *Lequet*.

Tac'hote, à Sermagny. *Taquiote*, à Plancher, ce qui nous mènerait à *tacaï*, (voy. ce m.) à *tioche* des Vosges, clanche, loquet (Haillant) et au fr. *cliquette* auquel il est homol. par transposition. Tous m. onom.

Taiclet, n. pr. TBf. Florimont. Voy. *tacaï*, radic. possible.

Tan, Tant. [Tain*], Aj., Pont-de-Roide, Sancey.

Tainte, Voy tante.

***Taipaidje**, Tapage.

Tairi, [Tairir* parlant des bêtes laitières ayant perdu leur lait. Employé passiv. : *noûete vaitche ât tairi*.

Tairfetre, Lierre. — [Terrestre], arbuste ne quittant pas la terre ou son support.

Terrintre, à Meroux ; *Taréc'he*, à Sermagny.

Taitche, [Tache*]. *Taitchîe*, tacher (ai est bref).

Bête à mille [tâches*] ! Salamandre terrestre, Ronchamp.

Taitche, Poche d'un pan d'habit en arrière. Bf. Tâche ; G-y Tâche. All. *tasche* qui a pu donner *Tascher* (de la Pagerie) ; voy. La Blotière.

Tape-Taîches, Un des sobriq. des gens de Chamesol (Mandeure), c. à-d. que les pans de leurs habits tapent sur les jambes.

Tâcă, à Albertville, besace.

Taitchîe, Tâcher. Conj. *avancîe*.

Tâcher moyen, expression spéciale à la langue d'oc et au parler savoïyofone, faire en sorte. Ex. : en pat. de Châtillon, dpt Jura. *On [taiset* mayan de meu faire.*

Taivan, Taon ; du L. *Tabanum*. Rab. *tavan*. [Taivain* en p. aj. (Angeot). *Tavaï*, à Ronchamp.

Tai-yie, [Tailler*]. *Tai.yan*, sm. [taillant*].

Tai.yandîe, taillandier.

Taiyie, ou **teillie**, Voy. *Teillot*.

Tâlai, Contusionner, meurtrir, par pression ou coup, sans blessure extérieure.

Se dit des fruits et des êtres animés ; ex. : *Ne poire-de-fie tâlaié* ; *avo l' tâlon tâlai*.

Taulâ, en p. Montag.

Tâlure, Contusion (êtres animés, fruits, etc.).

Ce vocable, assez répandu en France, mérite d'être francisé.

Taloiyie, courbaturer, en Month. (Contej.).

Tale, aj. ; voy. *tabye*.

Talon, 1^o id. en fr. ; 2^o partie postér. de la base de la charrue qui termine en arrière la *choûelaie*.

Talvön'ne, (à Bf. *Talvanne*), à Ch. mur de pignon, même signific. à Bf. ; *Talbenn'*, en Celt.-B.

Talvanne, à Angeot, mur ± bas supportant une cloison, au logis, ou à la grange, ce sens le ramenue à l'all. *Theilwand*, mur de refend ou *Teilwand*, car les All. nous précèdent dans la réforme inévitable de l'*ortografe* qui doit consister à bannir les caractères parasites ou inutiles.

Tân ou tant. Tant. *Tân pu*, tant plus ; *tan paî*, tant pis.

Tanberlan, Tintamarre, en Month. Voy. *Taberlë*.

***Tanbournai**, Tanbouriner, battre de la caisse. Vlr. *Tabourner*, et *tambourner*. Notre m. est de forme moderne, voy. l'anc. m. *tabouëraî*.

Tandique, conj. Tandis que.

Tannenkirch, Vge C^o Ribeauvillé, en partie patois franco-phone (Aufschlager).

Tante, id. en fr. ; [*tainte**], en Aj. ; à Maiche. G^d Sancey (Doubs) *Taintiⁿ*. (1)

Tantate, petite tante. Du L. *amita*.

Tantairie ou *Tante Airie*. Être ou esprit féminin surnaturel qui faisait des siennes vers la Noël ou autre temps. (Ch., Salbert ..) tourmentait les enfants paresseux, dérangeait les joujoux, embrouillait par petits endroits, les ouvrages qu'on n'exécutait pas avec assez d'activité. Au pays de Month., elle remplace St Nicolas pour les bienfaits. D'après M^r P. E. Tuefferd, on la confondait au moyen-âge avec une Comtesse de Month. (Arie, ou Henriette) populaire par ses bienfaits, en Month. et en Porrentruy, jadis sous le même régime. On dit que dans le pays de Month. : la Tantairie, visite les fours l'avant veille de Noël, et dérange tous les travaux de femme qui ne sont pas achevés pour cette époque et qui doivent l'être.

Ex. de chute de l'*n*.

Tantiuè ou tant·yuai ! (Abrév. de *Mâtantiuè*). 1^o Juron favori du Comté de Month., à Etobon, et usité aussi en Porrentruy.

(1) Petite *n*, pr^e indiquer un vrai *i* à 1/2 nasalisé. Cet *i* n'existe pas à Châtenois ni en bassin de la Savoureuse. On le rencontre à *Vermes* (Délémont) Mandeure, *Le Russey*, *Servin* (Baume les Dames), *Pesmes*, *Vesoul* (Hte Sne) et environs.

3^o Un des sobriq. des « *Montbillaidjots* ».

Tantouë, (Tantôt^{*} ; au Ballon, [Tanteû*].

Taoute. de Montb. est une forme de notre *âoute* ; voy. *Aoutō*, en Dt de Lozère, a la même sign. que notre aoute.

Tapai, 1^o Taper ; 2^o donner une *tape* ; 3^o éclater (par air comprimé).

Red. *Tapoutaî* [Tapoter^{*}. Dim. *Tapillie*, pétiller.

Tapot, tout corps ou instrument pouvant détonner par pression, ou ayant l'apparence gonflée.

1^o Silène enflée (caryophyllée) dont le calice est très renflé.

2^o Espèce de clisoire en surcau, contenant de l'air entre 2 boulettes d'étoupe mouillées, cet air comprimé entre elles par la poussée que fait une tige de bois, éclate par le départ de la boulette antérieure.

3^o avec une feuille, un sac de papier on fait un « *tapot* ».

4^o Grasse personne et ronde. A Bf. *tapote*, jeune fille boulote.

I sô gonc'he c'mön in tapot (c.-à-d. comme une chose gonflée prête à éclater).

Tapate, Batte, battoir de lessiveuse. *Un coup de langue, un coup de tapate*, Bf. ou tapette.

Tapette en argot parisien, langue bien pendue, bavarde.

Tapouère, sf. [Tapoire]. Ustensile de bois, formé d'une plaque épaisse de bois avec manche oblique pour aplatis et fouler la glaise molle d'une aire de grange.

Tape-taîtche, un des sobriq. des gens de Chamesol (Mandeure) voy. *taîtche*. C.-à-d. dont les pans d'habits battent les jambes.

Tape-tiû, 1^o Espèce de beignet, ou crêpe épaisse, espèce de « *roncin* » voy. ce m., qui tape plus fort que les crêpes en le retournant.

2^o Tilbury ou voiture de promenade à 2 roues [*tape-cul*^{*}].

Tapaie, Tapée, un grand nombre.

Tapaï-baliveau, 1^o marqué p^r être réservé de la coupe ; 2^o resté vieux garçon. J. B. Vautherin (avuncul.).

Topaissie, en pays Montb.) Éclater, fendiller.

Tärpe, Grosse patte onguiculée d'animal (ex. loup, ours, etc.), par extens. grosse main d'homme.

Tairpîe, à Vermes, plante à feuilles découpées, des terres humides.

Tairpailouè, à Boncourt, plante (*taîrpe ai louè*, ou *l'ouè*) = patte de loup ? ou d'ours ?

Söntairpäi, redoubler d'efforts au travail manuel ou autre.

Tapailor, [patte d'ours*], à Vermes, grande Berce.

Tapailo, grande Berce, District de Delémont = *Tarpe de-Loup*, à Montb. (Contej.), grande Berce.

Bærentöpäi, en Als., *Bærendopen*, en forme germanisée, Patte-d'ours ; grande Berce (Branc-Ursine ou Branche-Ursine (*Heracleum Sphondylium*) voy. *tutue*. — *Topä*, en als. de *Friesen* (Friesen) = patte ; ce mot se retrouve dans les mots ci-dessus cités, *taipailor* etc., et *tairpailouè*, sert de trait d'union avec les autres.

Töpä, à Brumt' (Brumath) ; id. en *romantche* (Grisons). *Töpè*, en Argovie.

L'all. *a Pfote*, ± rapproché de patte Tous de la même famille.

Tape (étang de la) TBf.

La Tappe l. dit de champ à Argiésans.

Tässie, Téter. Celt. B., *tez* = tette.

Tasserot, jeune qui tête encore ; *in vîelot tasserot* ; *in poulë tasserot*.

Tässoitche, ou *tasse voitche* (Salbert, Eguenigue), Salamandre. *Tösse vaitche*, (Plancher-les-M., Ronchamp), c.-à-d. Tête vache, (croyance popul. lui attribuant la propension à téter et par suite à épuiser les vaches (M. Poulet) ; chose ayant lieu p^r les serpents d'après des personnes dignes de foi ? et qui se dit à St Vital (Albertville).

Bai·yîe ai tässie, Allaitez.

Tosse ou tâusse, mamelle, à Vescemont (Joseph Ruez).

Tasticoter, forme Bf. donnée par Dr Corbis, = *asticoter* du dict. Littré et autres dict. fr.

Tathien ou **tat·yin**, [Taquin*]. Ex. du *qu* mouillé.

Nom sous lequel sont désignés les habitants des vges situés au Sud de Bf. par ceux situés au Nord, (par ex. par ceux de Sermamagny) Dr J. V.

***Tätouelle**, Bf. Rossée ; Dr Corbis donne *Toutouille*. *Etouillâ*, à Albertville.

Tauliron, voy. *Tab·ye*.

Tavallion, Id. en fr. dict. Littré. Bardeau, petite tuile en bois servant à garnir la *talvanne* ou mur à pignon, pour le garantir de la pluie battante amenée par le vent du S-O.

Comp. le Vfr. *tavel*, bouclier, et *tavelé*, tacheté.

Tavel, n. pr. Bf. — Du Lat. *Tabula*, table, tablette, ou *Tabulatio*, plancher, ou de *Tavel*, vge du C^on de Fribourg (Taberna); même rad. que *tabaillon*, voy.

Tavernier, n. d'un anc. professeur de l'anc. collège de Bf. (1); n. cong. à Saverne (*Tres Tabernæ*).

Tayate, voy. *toue*, taie d'oreiller.

« **Tayote** » Corneille, fr. montb. 1628, Duvernoy.

TCH

Les grands monuments, après leur destruction, laissent tj. des vertiges dans le sol, de même le Tch de notre parler ne pouvait avoir existé depuis si long-temps, quoique repudié par les écrivains de tous les temps, en notre pays, sans laisser dans notre sol linguistique, des traces de son existence. Elles sont cependant très rares et peuvent passer inaperçues.

Dans l'intéressante étude de M. Feltin, sur Florimont, (Bul. S. Em. Bf. 1898, p. 221), on trouve, parmi les particuliers appelés dans une franchise, en 1431 *Tsch* Denu du Puix (= Jean Denis). (Ici le *Tsch* all. est pour notre [Tch*] qu lui même durci à l'allemande, est ici pour Dj de Djan ; puis *Tsch* Goly, du Puix ; *Piltzschan*, de Beurnevésin, (= Petit Jean, en pat. *Pëtë Djan*) ; *Tsch* Nia, de Suarce = Jean Nia, en pat. *Djan Nia*, voy. *Niâ*, et Henry Nia (Déjà indications de n. pr.) voy. *niâ*.

On a aussi *Schetenay*, Châtenois en 1341, ~~—~~ homofone et homolog. à *Tchâtenai*, n. anc. et actuel en patois. Ce *Sch*, est peut-être une tentative de figurer *Tch*.

A Belfort, nous avons le n. pr. *Tschaine*, (= le pat. *Tchaine*, sign. chêne ou le fr. chaîne), en 1813, cité par M. Dubail Roy dans Bul. S. Em. Bf. 1898, p. 11.

« Le 25 décembre 1813, le garde d'artillerie Maitre brûle les maisons *Tschaine*, Longchamps, Vinot, Piney, au fg de France, situées entre le Pont et les Capucins ». (Revue d'Alsace 1885) ; à Rougemont, *Tschirett'*, n. pr. ; voy. :

Le *Tch de la tête des mots* a pour ancêtre le *c* dur Latin, ou autre *c* dur. Il est représenté en fr. par *ch* ; en Savoïofonie du Nord, Sud de la Franche-Comté, Suisse française (excepté le Jura Bernois), en Val d'Aoste, par *Ts* ; par *S.h* (= th anglais) en Faucigny, en St Julien, en Chambéry ; par *ST* à Albertville, St Vital, etc. par *S* en Provence. Notre *Tch* existe en *romantche*.

On trouve q.f. *Tch* égaré en pays du *Ts*, ex. *tchâ*, chaux à Châtillon (Jura) On le trouve aussi à Beaujeu, près Digne.

Notre région du *Tch* est bornée à l'Est par le Canton germanophone de Soleure ; au sud, par le *Ts* de Neufchâtel et de Pontarlier ; au sud et à l'ouest, par le *Ch* du parler bisontin ou comto-bourguignon, au nord en plaine, par l'alsacien germanophone ; mais au nord vosgien il s'étend assez loin, en îlots, dans les hautes vallées lorraines et alsaciennes francophones, et même en q. l. dits en vallées als. germanof.

Notre *Tch* occupe tout le TBf. et les vges voisins francophones annexés, Por-

(1) Le bon père Tavernier, notre anc. professeur de 8^{me}, mort octogénaire, nous a laissé un bon souvenir avec son accent alsacien, et son épingle de cravate avec laquelle il nous donnait en l'imprimant, des *satisfecit preceptorum* ! Que Dieu aie son âme ! disons-nous, selon le pieux dicton de nos pères.

rentruy, Delémont et voisins sud francofônes de l'anc. Dépt du Mont Terrib'e, l'anc. pays de Montbéliard, \pm l'arr. de Baume-les-D.; à l'ouest une bande \pm étroite de la Hte Saône confinant le TBf, le Montb. et Baume-l.-D. On le trouve à Plancher, à Ronchamp, à Etobon, mais n'est déjà plus à Lure, à Fougerolles, à Vesoul, etc.

Sur le versant vosgien, on le trouve en arr. de Remiremont, à Saulxures, à Ventron, à Cornimont, à La Bresse; En arr. de S. Dié: à Gerbepal. à Fraize, à Bertrimoutier, à Wissembac.

Sur le versant alsacien francofône à Saales ? Schirmeck; peut-être à Urmatt (à 30 kil. de Strasbourg) où d'après Aufschläger, (l'Alsace, 1825) résonne le pat. fr. Lorrain. On le trouve q. f. en noms germanofônes, ex.: *Tchudi*, n. pr. Suisse; au Ban-de-la-Roche; au Val de Ville; en Vallée de la Liepvre; au Canton de la Poutroye; en lieux dits d'origine francofône, en Vallée germanofône de St Grégoire ou de Munster, en la vallée de St Amarin, en celle de Masevaux :

Ex.: *Tschar*, à Oderen (voy. *tchâ*); *Tschaderen*, à Rimbac; *Tschæti*, à Bourbac-le-Haut; en la plaine germanofône als.; *Tschaderat'*, à Vanchelle ou Winkel, (voy. *tchaderate*); *Tschæslis*, à Fetterouse (Pfetterhausen); *Tschambel* (= *bé tchan*), à Retzviller; *Tschambèle*, à Reiningen (Mulhouse) (Stoff.); *Tschain* ou *tchain* = forme ajoutot ede *chan*; *Tschell* (= celle), à Roderen (Thann).

En général, il faut soupçonner un n. d'origine francofône pat. dans les n. als. germanofônes commençant par *Tsch*.

Le *tch* dans l'intérieur de nos mots patois provient de *rt*; ex.: parti == *paitchi*, en pat.; *Patchi*, en p. Montag.; et en un lieu dit Grand-Patchy près de Bitschwiller, proven. de ce mot patois d'après Baquol (o.), cit. p. 69) habité par des ouvriers qui *partaient* q. f. sans payer. On disait: il est au *Grand Patchy*! parlant d'un mauvais payeur.

Tchâ, sf. Chaux ou calcaire calciné. *Caltchin'*, à Locarno (Tessin) où pierre == *Tsassö*, donc présence du *ts* savoyard.

Tsau, à Santans (Montbarrey, arr. Dôle) (1), au sud de la forêt de Chaux, (ici déjà *Ts* savoyard).

Tchâ, Chaux, vge du TBf. et lieux dits de forêts. Nom de l. dits caractéristique de la Franche Comté et voisinage, [*Tchau**, à Auxel., Sermagny.

Tschabrunnen, C^{on} du T. de Rimbach (Stoff) en All. cadastral. — Et autres l. dits avec le rad. *Tschâ* en Als. germanofone.

Lachat, *Suchaut*, *Lachaud*, n. de fam. dans la région.

(Ne peut-on rapprocher de notre mot les n. pr. de Ch. *Lacheux* et *Cheux*? voy. ce m.)

Lai Tchâ, forêt de *L'Achat*, en fr. cadast. à Grandvillars.

(1) Notons q.q. mots du canton de Montbarrey, (de Santans) où commence le pat. genre Savoyard: *Tsan*, champ; *Tsin*, chien; *Tsau*, chaux (de la pierre); *Dzi*, plâtre gypse; *Dzisseu*, maison; *midzie*, manger; *Quieu*, clou; *Gaille*, truie (parent au *caion* savoyard).

Pré sous La Chaux, à Montbouton. — *Chauxrain*, l. dit, Ste Croix-aux-Mines, Hte Als.

Pré Lachat, à Fontaine. Ferme de *lai Tchâ*, près Courtetelle (Delémont).

Chaudane, près Besançon, hauteur boisée escarpée, « où on est censé n'y aller qu'avec des ânes » ?

Chaudanne, riv. en Valais.

Souetchâ, Sochaux, vge près Montb. anc^e *Souchaul*, en 1506, situé sous la colline boisée de Chaux, *Tchâ*, près Montb.

Lai Tchâ, forêt près Brevilliers.

Latscha, n. pr. à Rimbae, Hte Als. (Masevaux).

Tchar, à Oderen (St Amarin) Hte Als. (Stoff), vallée où se rencontrent plusieurs de nos l. dits.

La grande forêt de *Chaux* (Dôle), sépare le patois ± bisontin ou comtois prop^r dits du patois savoyofone en Dépt du Jura, de même que les « Grands Bois » séparent le pat. ajoutot du pat. cent. Belfortain.

Notre mot devient *chaul* dans *Souchaul* = Sochaux; ailleurs, *cal*, *chal* et *char*, ex. de *Calmonte* 1182, *Chalmont*, Charmont 1196, *Vilchalmont*, Vieux-Charmont (près la colline boisée de la Chaux, près Montb.

Bois de la *Chaume*, à Grosmagny ; id, à Eloye.

En Lat. vers 1170, *Calme* de Arli = *Le Chaux d'Arlier*, (la Tsâ d'Ali), près Pontarlier, (ou d'Arlay, Viillard, p. 295).

Ici, *Chaux* est représenté par *Calme* qui a pr^r homolog. fr. *Chaume* = friche (1), plus tard bois. De même *Calmosiacum* = Chaumousey (Epinal) donne *Cal* ou *Calm* = *chau*.

Les *Hautes Chaumes*, Hte Als. = en all. *Hochwelden* = hautes forêts, (en Lat. *calvi montes* (A. Maury)) = monts chauves.

Nombreux sont les « Chaux » dont la forme ancienne est *chas*.

Ex. : En 1219, « *Henricus sacerdos de chas* » = Chaux, près Bf. ou près St Hippolyte-du-Doubs.

Dans le Morvan, la forêt « *De Callibus* » a donné *Chau*, en passant par *Calz*.

Roussey cit. par Maury fait venir le mot Chaux (la grande forêt de Dôle), du celte *Chod*, qui est une forme de *coat*. *Caoul*, autre forme celtiq. = forêt.

(1) Le mot friche « du gaëlic = *Frith* (= le cousin de l'AhA. *Brustiä*, *Brosse* f. cad. en TBf., devenu *Bruche* en Jura), et originair^t ayant désigné buissons forêt » voy. A Maury, Forêts de Gaule, p. 247.

Pour notre mot passé en dial. als. germ. (*Kalmet*), voy. *Tchaume*.

Remarquons aussi en germanofónie als. *Schalm* ou *Chalm* = [Chaume*], l. dit montg. à Oderen (St Amarin); *Scholis* ou *Chals* en 1136, à Lucelle; *Schosrain*, à Kayserberg (1), Stoff.

Tchâ-de, 1^o adj. [Chaud-e* ; 2^o sm. (Le) chaud. *Lou tchâ di djoüë*, temps de la journée où il fait le plus chaud.

Tchâ tan, [chaud temps*]. Eté (Grandvil.) ; Aj.

Tchâ de lai main, sm. La paume de la main.

Tchâde, sf. Chaude, affaire qui a *chauffé*, qui a échauffé ceux qui s'en sont occupés.

Tchâdiere. Chaudière.

Tchâderate, 1^o Petite chaudière, l. dit ; 2^o L. dit *Tschaderat'*, côte, à Winckel (Hte Als.).

Tchâdiron, Chaudron. *Chauderon*, l. dit, à Vezelois.

Chaudiron, n. pr. à Vesoul.

Tchâdot, Chaudeau, chaleur communiquée à la couche ; faire *lou tchâdot*, tiédir le lit en y précédent son compagnon.

Tchâfoüë, [Chaufour*], l. dit ; *Tchâfoüënie*, Chaufournier. Id. à Menoncourt.

Tchâlu. Chaleur. *Tcholu*, en Montb.

Tchâre, Chaloir, (du L. *Calere*, avoir chaud), rad. de tous ces mots, mettre de la chaleur (à faire telle chose).

È n' m'ön tchât, [il ne m'en chaut] = peu importe.

Tchâdernie, Chaudronnier (arch.). En 1314, charte 6, Tuetey, *Estevenins li chadereniers*, est l'un des bourgeois de Montb. Chacun à cette époque avait son surnom, les n. de famille n'existant pas encore (2).

L's était au nominatif sing. : notre langue possédait encore 2 cas (sujet et régime).

Tchâru-se, [chaleureux-se) qui a naturell^t le corps chaud malgré le froid, qui n'est pas frileux.

Ietchâdaï, *ietchâdure*, voy. *ietchâdaï*.

Tchaï, Tête, de [caput, lat. ; anc^t [Chef* en fr. Usité seul^t dans les n. composés, ex. :

Tchai-bîetaï, 1^o Etourdi ; 2^o 1/2 assommé.

(1) Il y aurait encore à examiner l'origine d'assez n. n. de lieu (en Hte Als. germ. commençant par *Schor*, mais évitons qu'on ne nous applique le : ne *sutor ultra crepidem*.

(2) De même en Moyen-Age pour nos anciens Rois ou feudataires, alors qu'on n'avait pas encore recours aux adjectifs numéraux.

El ât tout tchai-bietai, il est tout bête [ébété].

Tchai bietouë. [Tête de travers]. *È tchémène tout tchai-bietouë*, il marche tout de travers (*bietouë* = L. *bis tortum*).

Tchai-bietun, sm. *Elle fait di tchai-bietun*, elle coupe tout de travers.

Tchai-r'veuchelaï, Placé tête bêche. Le gros bout d'un côté, le petit de l'autre, par rapport à un objet ou corps semblable ; se dit des pierres, des gerbes, etc. [*Caput reversum*, *Lat.*], avec le suff. dim. et verbal *elai*.

Tchavon, *Tchavon'nê*, voy. ces mots.

Tcharborue = [Tête des [*blues**], Ch.] brimbelles ou airelles myrtilles. M. Poulet, *Plancher-l-M.* « montagne faisant face à celle des Belles-Filles ».

Tchaicoechie, Faire tomber les fruits d'un arbre à l'aide de gaules, ou de batons lancés. (Exinc.). — A Etobon, *Tchocouechie* (!).

... *Tchaicouot*, Ramuscule feuillu avec fruit ± mur ainsi abattu, ou cueilli, (Exinc.) = ± le *tchaircot* de Ch. avec lequel il est congenère ; en ce cas *tchaicóechie*, signifierait abattre des « tchaircots ».

En fr. nous avons *chef* (ou *châi*) d'œuvre.

Tchevécie, voy. ce mot.

Tchaidjun, [Chardon*].

[*Tchödjon*, à Etobon, ou mieux *tchäudjon*.

Ietchaidjenai, Enlever les chardons d'un champ, d'une gerbe.

Tchaidjéneri, [Chardonneret]. En L. *carduelis*. *Chardoillet*, n. pr. de Bf., Châtenois (2).

Tchailät, Dim. [Charlot*], à Mandure. *Chales*, C^{on} Delle, n. pr. = Charles.

(1) Noues voilà de *tchocouechie*

Après ce groue nouyie (noyer)

Noues i ôns tan b'r'yie, [nous y en [ons] tant baillé]

Que noues l'ôns tout défuyie. (M. Goux, maire d'Etobon.)

(2) Pendant 3 siècles, le nom de Chardouillet ou Chardoillet (**Chardoüyet*, en p.) s'est fait remarquer plus d'une fois, dans les annales de la ville de Bf. depuis Hugues, en 1524, jusqu'à Ch. Chardoillet qui fit partie de la municipalité installée en 1794. La famille de ce nom, fut alliée aux principales familles de Bf. Ce fut au commencement de ce siècle XIX^e, que Pierre-Noël Chardoillet, l'auteur du curieux recensement de Bf., en 1790, (reproduit au Bull. Soc. Em. Bf. n° 11, p. 133) s'établit à Châtenois, où il dirigeait le haut fourneau.

Le nom écrit Chardouillet commence, au XVII^e S^e, à s'écrire Chardoillet, comme il en advint pour le n. de La Trémouille, qui vers la même époque devint La Trémouille. Et comme la rouille s'écrivit la *roille*, en fr. Montb.

Comp. le savoyard *stardollet*, train de devant de la charrue (ou st = ch).

Pré Chalot, l. dit à Auxel.-Bas. *Chalonvillars*, vge, voy. *Tcharonv'laî*.

Tchailé, Châlit, de *capsa lecti*, croit-on.

Tchailemigne, [Charlemagne*], arch.

È fat laichie lies boüenes, lai voiù que T... lies e piantaie.

Tchaincê, à Epauvilliers, stalles des chantres au chœur. [Chancel]. « Espace entre le maître-autel et la balustrade... » Roq. Mot ajoutot (1). L. *cancellum*, grille. *Tchancé*, en Month. (parenté linguistiq. en Aj. et Month.).

Tchaindjie, Changer. *Retchainjie*, réd. voy. ce m.

Tchandjie, à Nommay, etc.

Tchaindje, sm. 1^o Echange ; 2^o Enfant francofone placé en pays germanofone als., en échange d'un enfant de ce pays, et vice versa, pour y apprendre le parler du pays.

Tchaïne ou **Tchêne**, Chêne. *Tchaïgne*, à Eschênes, *Tchâne*, à Etobon et Montg., Vescemont, S.-y. *Tchainot*, petit chêne, *Tchaineré*, à Exinc. ; l. dit TBf. *chêneré*, cadast.

Tchânais, l. dit, *Chânois* ou *Chênois*, fr. cadast. == chênaie.

Chaignot, n. pr. à Reppe ; voy. *Îtchaigne*. *Chagnot*, à Méziré ; *Tchaine*, anc. n. pr. Bf.

Duchanois, n. pr. TBf. ; *Chassignet*, anc. n. pr. TBf. ; *Chainon*, n. pr. en Ajoie.

Entre les Chénats, l. dit à Réchésy.

« La Maison Tschaine à Bf. en 1813 ».

Chenillet, anc. n. pr. de Bf. XV^e S^e.

Tchain'ne, [Chaine*].

Tchain'non, chainon.

Tchait'yon, chaîne qui unit l'avant-train de la charrue (paroisse de la Barouche) avec la haie, à l'aide d'un grand anneau, Phaffans Dr J V.

Tchaintre, Voy. tchintre.

Tchaipê, [Chapeau*] ; manteau de la cheminée, à Angeot.

Tchâpê, en Salbérien, en Rosemont (2).

Tchapeliere, Nord de Bf. *Petasites officinalis**, parasol, à

(1) En 1394... 35 bourgeois..., Renauld Braidefert... Jehan Vaillard, vohéble, Henriat, dit Galine, Perrin dit Bossat fondent une chapelle « devant le pynacle ou chancel d'icelle église... » (Mg^r Vautrey, H. de Porrentruy). Nombreux encore sont les surnoms pour remplacer les noms de famille.

(2) Le parler du Rosemont est le parler montagnon du haut du bassin de la Savoureuse, et voisinage est et ouest.

Ch., plante à très grandes feuilles des prés humides. Lat. *peta-sus*, chapeau à larges bords. Grec : *petasos*, parasol.

En Montb. *tchaipé*. (*Dreutche*, à Sermagny).

Tchaipelate, sf. clou court et à grosse tête pour garnir et défendre les semelles. Voy. *tchai*, rad.

Tchaipelot, [chapelet*]. Le L. *cappa* ou *chape*, fr. manteau à capuchon, a donné le dim. *chapel* qui a donné *chapelet*, petit chapel ou couronne de fleurs, de roses (ou rosaire), ou guirlande placé sur la tête de la vierge. Chapelet a ensuite désigné une guirlande de grains.

Tchaipelat, en pat. aj.

Lai Tchaipelle, vge C^{on} Rougemont), au parler ajoulofône un peu altéré. N. pr. en *at*, *Noblat*. comme à Angeot. Le mot fr. *Chapelle* vient de *capella* 7^e siècle, avait le sens d'abord du sanctuaire où la chape (ou *cappa*) de St Martin était conservée (A. Brachet).

Tchaipelons, hab. de La Chapelle-s-Rougt (Angeot) ; autre, *tchaipelates*.

[*La Tchapare-deu-Tchâ** (in loco). *La Chapelle-sous-Chaux*. *La Tchapelle-deu-T*. (Salbert).

A Plancher-les-M. c'est [*Tchapore** p^e *Tchaipelle*. N. pr. en *ot*, *Prevot*, *Bardot*, *Cardot*, *Marconnot*.

Tchai·piai Donner du tranchant ou du fil à une faux, à l'aide de coups de marteau sur la *Tchaip·ye* espèce de petite enclume qui reçoit, la faux, [*Chapler** Dr Boiste.

Tchaipoté, sm. (Angeot). Espèce de porche ou entrée couverte à St Cosme (vge annexé).

Comp. *Chaipeu* avant-grange, Dt Vosges, et *tchaipé*, manteau de cheminée, à Angeot.

Tchaipu, Charpentier, arch. ; act^t **tchairpōntie* (néo-p.).

[*Chapuis** n. pr. TBl. Dim. aj. *Chapusat*, n. pr.

Chapuijot, seul habit. resté à Riervescemont, vers 1632 (!) et après.

Tsapouté, chapuiser, Pontarlier.

Tchaipujie, VFr. [*Chapuiser** (2) Tailler du bois de charpente

(1) Après les Suédois et la peste. « ...*Darievescemont*, à n'y on rejetâ que un homme nommâ *Chapuijot* » ; tradition rapportée par Joseph Ruez de Vescemont.

(2) Li Borguignons tint le coutel tranchant (Ici l's au sing. du VFr). Desous la table va dou pain chapuissant (Chs d'Auberli le Bourgoin).

(arch.) à la *hache*; act. tailler du bois au couteau, à la serpe.
Bas-L. *Chapuisare*.

Tchaipuju qui « *tchaipuje* ».
Hierbe à tchaipu, voy. *herbe*.

Tchairate-ot-outaie,-ri-rti-rue-ruai-ron; voy. *tchie*.

Tchaircot [*charcot*] Trochet ou assemblage naturel sur le même rameau de plusieurs fruits ± rapprochés; in *tchaircot d'ietchalons, de neusilles*. Cmp. *tchaicouot*; voy. *tchai*.

[*Tsarcou**, petite souche présentant nombr. racines ou rameaux (aux Fourgs-Pontarlier). Voy. *tchaicôetchie*. Se dit aussi de 2 grenouilles *copulatæ*.

Tchaircotaî, rassemblés en *tchaircot*. *Tchaircouot*, à Exinc. *Djaircat*, aj.

Tchairdjie, [Charge. *Tchairdjie* (aîdevient bref, comme souvent les syl. ou voyel. longues dans les dérivés augmentés de syll.) Charger.

Tchairdjie, Charger. *Tchairdjemön*, Chargement.

Tchairi, lieu couvert où l'on remise les voitures, les *chars*: (*Charry** en VFr. Bois du *Charri*, à Plancher-Bas, l. dit.

Tchairivairi, [*Charivari**. Bas-L. *Chalvaricum*. En Norm. *Carimaillot*.

Tchaimè, sm. Charme (arbre). L. dit *La Charme*, à Dorans. Les *Charmottes*, l. dit. TBf.

Tchaimelè, Reine des prés, à cause de la ressemblance ±, trouvée; à Vézelois.

Tchaimelot, id. sign. à Ch., Meroux, etc. *Les Charmotes*, fr. ead. l. dit de champ à Beaucourt. *Les Charmates*, l. dit à Etueffond-Bas.

Tcharmoi, Charmois, Vge. *Tcharmoi-yaî*, habitant de ce Vge.

Tharmillat 1405 et *Charmillot* 1574, anc. n. pr. en Ajoie: *Charpiot*, TBf, (*Charpiat*, *Charmat*, n. pr. 1523, en Aj. VFr. *Charpe* = [Charme].

Tchairon, Voy. *tchie*.

Tchairot-ate. Voy. *tchie*.

Tchairpi sm. Charpie. VFr. *Tharpir*, mettre en pièces; du L. *carpare*, effiler, arracher.

***Tchairpigne**, [*Charpigne** Bf. Panier ovale saif avec des lames de *Charmes*, avec ouvertures laissées sur les 2 côtés pour servir d'anses. Du L. [*Carpinea**.

Tchairoignie, sf. plein une « *Charpigne* ». *El ât i'evoillie c'mõn ne tchairoignie de raites.*

Tchaipignie, sf. qui fait des *tchairoignes*. *Voy. tchaimé*, son cong.

★**Tchairpônte**, Charpente, *Tcharpôntie*, voy. *tchaipu*, du L. *Carpentarius*, fabr. de chars (Bessoncourt, etc.) à Angeot.

Tchairue sf. voy. *tchie*. Dans les Vges de la Barouche, les charrues versent à gauche ; à Châtenois, à Perouse et aux environs, en Comté, elles versent à droite. D.J. V du L. *Carruca*.

Tchairvaichri [Chauve-souris] du L. *Calvus* chauve qui a donné les Dim.-fr. (noms propres) (*Calvin*, *Calvet*, *Chalvet*, *Charvet* = *Tchairvaï* ; et du L. *Soricem*, qui a donné *Chri*, *regt*, et *sri*.

Tchavoichri (Angeot). *Tchaivocheuri*, Vermes ; à Semmadon (Combeau-Fontaine), *Chauvichri* ; (?) id. au Magny-Vernois (Lure).

Tchenvêchri, à Exinc.

Volant-Souris, c^{onc} La poutroye. *Souris-Volante* à Châtenois des Vosges.

Tchait ou **tchai**, [Chat^{*}. Le fém. *Tchaite* (2). *Tchâit*, interj. pour chasser les chats.

Chait, en p. bourguignon et Bes. où n'existe pas notre Tch. *Tchat* à Auxel.

Tchat, à Beaujeu, près Digne ou se retrouve notre Tch.

Tchaiton, 1^o petit chat ; 2^o Chaton ou fleurs des amentacées.

Tchaitenière, Chatière.

Tchaimiânaï, [chat miauler] marcher à quatre pattes, parlant des petits enfants ; marcher ou quémander à la manière des chats qui miaulent en demandant ; se dit aussi des chats, *tchaitenaï*, à Exinc.

(1) Le m. *Calvin* est devenu *Kælblin* (parlant de montagnes) à Fréland, à Roderen (Thann), St-Hippolyte etc., n. de lieu cit. par Stoff., en H. Rh. *Lai Chauve*, montagne ~~du~~ chauve en dép^t Vo-ges.

(2) Le Chat est féminin pour l'espèce chat, en Lorraine vosgienne, Lunéville (Oberlin), Dt Vosges à Uriménil (Haillant), où il est dit *Chaite*. De même déjà au Val d'Ajol. Cela tend à rapprocher du patois Lorrain, le pat. du Bonhomme (Lapoutroye), celui du Ban-de-la-Roche (B. Als.) où le chat se dit *lai tchaite*.

Dans ces localités et dans les hautes Vallées Lorraines (Vosgiennes), à Cornimont, Ventron, Fraize, Gerbepal, Wissembach, Saulxures, La Bresse, Bertrimonier, se trouve notre *tch*, comme dans les vallées alsaciennes francophones (Con Lapoutroye, Ban de la Roche, Schirmeck etc.), et même dans des noms de lieu des vallées germanophones : *Tschar*, à Oderen ; *Tscharbrunnen*, *Tschæti*, à Burbach-le-H., etc.

Tchai-r'guè.yo ; en Montb. *Tchai-guériō*. Ecureuil ; le L. *Sciurus, sciuriolus* [écureuil] a formé le 2^e terme de notre mot ; le 1^{er} est suffisamment expliqué par les mots suivants : *Tchai griō*, à Leval-Roug. ; *Chragriot* n. pr. Bf. A St-Georges, près Issoudun, *Chat_acoureuil* ; dans le Perche, *Chat_écureuil* ; en Berry, *Chat_écurieux* ; *Guério*, à Bournois (Isle-s-l-Doubs), écureuil ; *Écuron*, à Auxel, voy. *Gatillie*. Le rad. existant en celtiq., all. etc., n'a apparu en Lat. que tardivement (Stap).

Tchaitâ (*Chatal*, à Montb.) [Cheptel] [Capital] matières premières possédées par un artisan. Exincourt.

Tchaitche d'ûe, voy. *tchâtchie*. Un des nombreux ex. du passage de la longue à la brève dans les mots composés ou allongés.

Tchaitubie, *Chatebier*, Vge, Hte-Saône.

Tchaïtiun, [Chacun* *În tchaïtiun*, aj., un chacun. *Tchaït'ye*, chaque.

Tchai-yiere, Chaire (d'église), du L. *Cathedra*. *Chaire*, à Péry (Vesoul), à Dijon, à Metz = Chaise. [Tsaïeure* chaise, chaire, aux Fourgs-Pontarlier, voy. Selle.

Tchai-yière, chemin à Chât., point de départ du chemin vicinal allant à Brevillers. Il paraît avoir été établi il y a plus de deux siècles, pour faciliter le charroi du minerai de fer aux patouilletts de Ch. Son nom paraît congénère à *Charrière*, *Charère*, pat. Besançon.) Avant l'extension du village (déterminée par l'exploitation des mines de fer, et l'établiss. du Haut-Fourneau) jadis concentré autour de l'église, il n'avait pas de raison d'être.

Le mot hypothét. [*Chaillère*] qui serait un homologue apparent à notre *Tchai-yiere* et signifierait ± terrain à *chailles*(1) ou à [cailloux], ne se rencontre pas à notre connaissance en TBf. dans les l. dits. On trouve le bois de *Chailles*, à Villersexel. (Notons le pluriel), et la *Chaillie*, entre Champagney et les Granges Godey (Hte-Saône).

Tchâlai, v. [Chauler ; voy. Chaux ; imprégner de vitriol bleu (ou à l'eau de chaux) les semences et céréales, avant de les semer.

Tchâlaie, sf. Chemin ou sentier rendu praticable ou pratiqué dans la neige, par le passage des gens, des voitures, ou par le

(1) La *Côte*, devers Danjoutin est du terrain à chailles, géologiquement parlant.

balai. D^t Vosges, *Cholaye*. A Albertville, Savoie, *Stâlâ*, v. (St = notre [tch*]), marcher dans la neige, faire une ligne de démarcation avec les pieds dans herbe ou blé. Rad. L. *Callis*, sentier frayé, qui a donné *Callisco*, fouler aux pieds.

Tchâñ, Champ ; id. au Bonhomme, H^{te}-Als. ; au *Ban de la Roche*, B. Als. (présence de notre tch.). *Ics tchans* = en pature.

Tchain, en Aj. ; id. à Clerval, à Servins (Baume-les-D.). Vfr. *chan* ; id. à Magny-Vernois (Lure).

Menai liès bêtes iès tchans iès prâis, mener les bêtes pâturer aux prés.

L. dits. *Tchambel* à Retzviller ; *Tchæmbele*, à Reiningen (Mulhouse) ; *Tschimpolie*, (Stof) forme aj. de tête à *Largue-le-Haut* (*Lairdje*, en p. de Petit-Croix).

Tchâñais, Chênaie. *Derrie Tchâñais* l. dit de prés, [*Chanois** en fr. cadast. Voy. *tchaîne*.

Tchanbe, Jambe. *Djanbe*, à Bournois. *Tchanbon*, Jambon. [*Tchaimbe** jambe, aj. Dim. *Tchanbot*, Croc en jambe, Faux pas. *Faire tchambot*, fléchir à 1/2 une jambe, donner un croc-en-jambe. *Grosse Chambe*, anc. n. Porrentruy, 1417.

***Tchançu-se**, [Chanceux-se* en parlant des choses, avec le sens de hasardeux, exposé à des mécomptes.

Tchaneluse, Chandeleur.

Tchan ne, Channe, environ un peu plus de 2 litres, inusité à Ch., mais encore usité en pays de Montb. pour le lait.

Tchanpaignon, Champignon, (*Tchanpaignô*, en pays Montb.). Ici par balancement contraire *ign* fr. devient *aign* ; alors qu'ord^t *aign* fr. devient *ign*. pat. Ex. : *tchétigne*, Chataigne.

Tchampaî, jeter à terre (= aux champs) pour abandonner ; tandis que jeter pour envoyer ou lancer, c'est *youpaî*, voy. Le part. pas. *tchampaî*, a son analogue (berrichon, et VFr. *champi* né dans les champs et par suite bâtarde. Lgdoc, *escampâ* jeter, abandonner aux champs. Bourg. *Jampai*.

Tchanpaî l'vélat (veau) vêler (Angeot).

Tchanpaî aî mâ, jeter à mal, gâcher, dissiper. En Berry, *amaujeter*. [*Stampâ**, jeter, à Albertville.

Tchanpoi, Parcours pour pâturer ou picorer, Ch. Salbert, etc.

Tchanpoi·yie, pâturer, picorer aux champs ou ± loin de la maison.

Tchanpain-né, platine horizontale garnissant le seuil d'un four ou d'un fourneau. Le Vfr. *Champagne* = plaine.

Tchanpaignon, Champignon, voyez ce m. Kembs, ville d'Als., [Campanenses], en Lat.

« *Tchanpelie* » hab. de *Chanpey*, T. Monthb.

Tchanpsö, Chamesol, Vge. (crête sud du Lomont) Aussi dit-on *Dérie Tchampsö*. Sobr. *Tch.-lës-fôs*; *Grôs pies* : *Tape taîches*. Voy. *bouè* (Mandeure).

Tchanpsö ! *Dans lai boirbe* (boue) *jusqu'â cô* (Mandeure).

Tchamseu, à Montécheroux.

Tchantaï, [Chanter*]. Dim. *Tchantërlaï*, chantonner ; à *Tchaintraillâ*, il chantonnait (Auxelles-B.). *Tchantoulâï*, en Monthb.

Chantereiy et *Chantereel*, 2 form. de n. pr p^r la même pers. au XVI^e S. à Pérouse (Liv. R.)

Tchantè, [Chanteau*]. Ce qui reste d'une miche entamée. Dim *Tchantelot*, 1^o Restant d'un pain bénit, réservé pour le porter au voisin qui doit fournir ce pain le dimanche suivant ; 2^o Conscrit de l'année prochaine accompagnant les conscrits de l'année pour apprendre les chants et les usages.

Dans la chs du Rosemont, il faut : *tos lës djöns de Djérau-maingny tchantaint c'ment des andjes* au lieu de *et tchaulaint*, qui est inconnu et qui paraît devoir son existence à *une coquille*.

Tchanterelle, Chanterelle, champignon d'un jaune chamois à pilier plein s'élargissant en un chapeau sinueux, très estimé. (Gillet-Magne).

Tchapelon, tchapelière, voy. *tchaipê*.

Tcharate-ote-ä-yie-ä-yu, voy. *tchîe* (char).

Tcharbon, Charbon. *Lai Combe-Tcharbon*, l. dit de vallon dans les champs, à Ch.

Tcharboüenie-re, Charbonnier-re.

Tcharboüenaï, Charbonner, rôtir au feu.

Tcharboinaie, en Monthb., grillade (Contej.)

Tcharboüë-yie [Charbouiller, Bf.] Tacher de noir, d'encre, etc., gribouiller. *Lou tön se tcharboüë-ye*, Le ciel se tache de nuages. Le Lat. *Carbonculare* paraît l'ancêtre de notre mot.

Tcharcoue, à Auxel-B. *Tchacue ou chacoue*, à Plancher-l-M. indiqué comme *Galeopsis* et signifiant queue de chat, par M. Poulet.

Tchâre, Voy. *tchâ*, Chaloir. È n'm ön *tchât*, peu m'importe [il ne m'en chaut*].

Tcharmo·yai, Voy. *tchaimê*, pat. ± aj. ex. : *mai tainte malaite ne puerait pouè di tot ; çola*.

Tcharmont-di-Boue, Grand Charmont ; *T·chu-l'Ave*, Vx Charmont.

Tcharonv'lai [*Chalonvillars** R = L, 1/4 de règle. Pat ± Cent. Bf. Ex. de p. : *Man-hanme, poirê, rédjmant, sotchi ; moillie yeu·fan·nes, muniote. I m'en vai i boue vos dire ; Man Due, el amboi_dje tot* (il mêle tout). *Raivisaï vos, matin chiât* (Il n'existe pas). *Yeu tchê* (Leur chair). *Man parê, in veîl bouebe* (boûebe, Ch.). *El at couthie dans lo vardjie. I l'i beillerò tot l'butin, mait·yedji. Fure desò lai grandje* (*ritaî* n'existe plus) *Nos li pai·yerans ne boteille. Matou ! èm'tutai·yaît*. È demourait ai Frahie. Le point de Châlonvillars Bf., un point compté en trop au jeu de cartes.

Tcharvoüete, sf. mot d'injure = charogne. *Carougnadö* en Lgdoc qui a aussi *Carn·mortal*, ± congénère à notre mot (1).

Aux Fourgs-Pontarlier, *Tseroupot*, cong. à notre m. pouvant venir « de caro corrupta », Tissot. En ce lieu règne *le Ts Savoyard*, pour notre *Tch*, et les dim. au lieu de mots simples. [*Tsarvotôt*, autre mot homologue à *Tcharvoüeté*, mais dim. comme ord^t en ce pat.]

Tchâsse [*Chausse*] Bas, sm., *Tchausse* Montg., Etobon.

Tchassie, v. chausser (ses bas).

Tchâssie, sf. Chaussée. *Rêtchâssie* [*Rechausser*], butter (les pommes de terre).

Dietchâssie, Déchausser (ses bas).

Tchâsson, Chausson, *Tchâssenîe*, [*Chaussonnier*] qui fait des chaussons.

Tchâtchie, [*Chaucher** VFr. Presser, fouler avec force du poids de son corps. Du Lat. *Calcare* qui a donné aussi *Caucher*, VFr.

Ai lai tchâtche ! A la presse ! au pillage ! Exclamation poussée par des enfants peu délicats, qui s'entr'excitent à faire main basse sur les enjeux (de noix, de billes,) d'honnêtes joueurs, en se poussant, les uns les autres.

Tchaitche-d'ûe ! (ici, à est devenu ai bref, à cause du déplac. de la toniq. = écrasement d'œufs, cri d'avertissement,

(1) Le passage d'une nasale à une labiale est possible, et vice-versa ; ex. : à Bournois *minmouëtche* = Pinbèche, *Demnote*, devinette.

indiquant qu'on va jeter des œufs crus à ceux qui sont pris à partie. *Quaiqued'ue* en Month. *Contej. Tchâtcheu*, l. dit en Month.

Tchatchait, Tas foulé, presse. Grand monceau, grand nombre de « *Châteaux* » (voy. *tchieté*, de noix, etc. Se dit aussi de gens pressés tombant les uns sur les autres, en tas.

Tchâtcheu, l. dit en Month.

Tchaume, à Sermamagny, TBf, bois entre ce vge. et Eloye ; au Bonhomme, Hte-Als., [Chaume* (Fr. local TBf, et VFr) ; id. au C^{on} de La Poutroye. En Lorraine, chaume = pâturage sur le sommet de montagnes chauves. VFr. Terre inculte, en friche, où le bétail peut pâturez ou se reposer. Nombreux l. dits de forêts dans les Vosges, TBf. Als. où les « têtes » des Ballons deviennent chauves, *calvi montes*. *La Chaume*, forêts à Roppe, Grosmagny, Rougemont. *Chaumote*, dim. l. d. à La Chapelle-s-Chaux. Les *H^{es}-Chaumes*, entre le dép^t des Vosges et la Hte-Als. ; *Hoch-Walden*, all. = Hautes forêts. Terre : *Haute-Chaume*, à Grosmagny. Pré des Chaumes à G-y. En Als. germanophone : *Kalmen*, à Willer ; *Calmet*, à Waldighofen ; *Kelmet*, à Biderthal ; *Kælmet*, à Vieux-Ferrette (Stof).

Tchavê, Chauveau, à Bes., Chopine. All. Schoppen (v = p. adouci). VFr. Chauveau, Chovelot.

En 1328, Jehan, dit *Chavelier*, à Porr. *Chavé*. Anc. n. m. à Porr.

Tchävon, Le *bout* d'un fil qu'on roule ou qu'on déroule, ou *chef** de fil ; voy. *tchai*, tête (caput. v = p. adouci).

Tchavon serait la tête du fil.

Tchävon Dechus (dessus) [Chavon* en fr. cadast. Bout, partie qui s'avance, tête ou « coinot » Ouest de Meroux. *Tchävon Dedô* (dessous). « coinot » Est. D^r J. V.

[*Stavon**, en Sav. Le bout d'un chemin, d'une allée, but, Albertville ou *St* = [Ch*].

Tchavon-ne-lies-Grands, Chavannes-les-Grands ; Vge du TBf. à patois aj. Les 2 Vges voisins :

T.-chu-l'ietan, et *Tchavon-nate*. Le 1^{er} est annexé, (ici v = b ; de Cabane) = Schavanné-am-Weier, (Hindlingue)

Tchavanate = « *Sairie* » (Salb.)

Chavanier, s'est dit anc^t en fr. local p^r habitant de cabane [Chavane*] = ± colonger ± fermier.

Chavandier, anc. n. pr. d'Ajoie.

Tchavanes, Feux de réjouissance ou brandons s'allumant le 1^{er} Dimanche de Carême. Leval (Rougemont), M^r Cordier. Jadis on faisait des [Cabanes* de branchages pour y mettre le feu ; voy. *fâyes* et *bouetches* = [Bordes] ? = *Boude*, *Boudate* (!). A Porrentruy, il y avait au XVI^e S^e « le jour des Bordes » en fr. local. Ce dernier mot a la même sign. que *Chavanes*, (1^{er} Dimanche de Carême).

A Chavannes, on trouve les n. pr. ajoulots, *Gaulherat*, *Henrissat*, *Crevoiserat*.

Êtchauvoinâ, Disperser, surtout parlant de poules apeurées. Auxell. = sorties de la cabane.

Tchâvon'nê, Chevanne (ou Meunier), *Cyprin* ainsi nommé parce que, dit-on, ce poisson a une tête, en général, plus grosse que ses congénères, moins peut-être que celle de la carpe ; rad. *Tchai*, tête. Quand petit, il est compris avec d'autres sous le n. de *bian* [blancs].

Tchë tchë ! interj. onom. p^r exciter les porcs à manger.

Tchê, voy. *tchie*.

Tchëlaf, Téter ou sucer autre chose que le bout de la mamelle ; ex. : le doigt, la réglisse, ou le *tchelot*. *Chouler*. Bf.

Tchelot, Suçot, nouet ou pli de linge trempé dans du lait ou un liquide sucré ou laiteux pour donner à sucer aux nourrissons.

A Bournois. *Tchëlâ*, téter. sucer, p^r téter, voy. *tâssie* ; cmp. *secîe*, *tassie*.

Tchêlu-se, qui « *tchèle* ».

Tchemin, Chemin. *Tchemin de tchie*, chemin de chars ou charretier.

Tchemenai, Cheminer, marcher.

***Tchém'naie**, Cheminée. Voy. *t'yuai*.

Tchenâ, [chenal] Chêneau, du L. *Canalis*. L'a conservé de *tchenâ* appuie l'étym. indiquée. Rigole en bois traversant un ru.

Goutte-Cheneau, (Dr Corbis) petit cours d'eau venant de la forêt du Salbert, contribuant à former le ru de Cravanche qui tombe dans la Savoureuse.

(1) N. de lieu à Montreux-Château, Argiésans.

En Bourg, (*Virg-Virai*, p. 97) nous transportant en Carthage de Didon :
Le soir c'â des festin, dé *bode*, [Bordes, feux de joie]
On lai prarrô por ène sode. (Sourde).

Tchenă-ye, fait en fr. chenille, comme *barail* = baril.
Tcheneille, à Mandeure.

Tchenă-yie, attaqué par les chenilles, les vers ou larves (fruits). Voy. *öntchenă-yie*, autre rad.

Tchenă-yes, sobriq. à l'adresse des gens de Corban (Délémont); du Lat. *Canicula*.

Tchēae, s. m. Chanvre ; *La Tchène*, à S-y est au fém. de même à Plancher.

Bousson, s. m. Chanvre semelle, rad. bôsse.

Tchēnevaî, s. m. Chenevis. Rab. *Chenevé*. *L'i* comme dans le L. *Cannabis* ou le fr. *Chenevis*, a q. q. f. p^r homologue, aî, en notre pat. ; voy. *brijie* : et vice versa.

Tchēnevâ, Chanvre semelle, à Maïche.

Tchēnevière, Chenevière ; *ouëtche* est employé de préférence.

Tchenevu ye, Chenevotte, du L. *Cannabium*, ou par l'hypothétique *canabiolum*. *Chan-not* à Montb., portion d'un paquet d'étoupe, Contej. *Chanvrier*, n. pr. (environs).

Tchêne, voy. tchaîne.

Tchēnebie, Vge Haute-Saône, Chenebier. Ex. du p. i aî mā i deu (dos).

Tcheni, s. f. [Chenil], balayure, fétu de paille, etc., ordure légère, troubant la pureté d'un liquide, de l'œil, ou la propreté du plancher, etc. (En fr. *chenil* signifie logement de chien ou petit local sale). *Cheni*, en Bourg. et en Saône-et-Loire, où le *Ch* remplace notre *Tch*. Ce mot est presque caractéristique de la région à parler Comto-bourguignon, comme *Caïon*, cochon de la région à parler genre Savoyard ; voy. *Savoyer*. En dehors de cette région, on m'a indiqué notre mot comme existant près Raon-l'étape ; n'est pas indiqué dans le dict. des Vosges d'Haillant.

On trouve *Cheni* ; id. sign. à Mégevette en Faucigny ; en Bourgogne (Mignard) ; au Creusot.

Tchësse, 1^o Chasse ; 2^o Chasse-clou, chassoir, outil de tonnelier.

'*Hâte-tchësse*, [Haute chasse]. est une chasse, aérienne et infernale à la fois, censée se passer dans les airs, menée par une troupe invisible et bruyante sous la conduite d'un chef variant avec les traditions locales. Voir Bull. Soc. d'Em Bf. notes sur *Breuilvâ*.

Tchëssu, Chasseur *Chasserot, 1^o fr. p. petit chasseur ; n. pr. à Beaucourt ; 2^o Châtenois (des Vosges) oiseau de proie (épervier). Ojau *tsotseret* [Oiseau chasseret*]. Epervier, aux Fourgs-Pontarlier.

Tchessouere [Chassoire*] Vfr. Ficelle tordue serrée qui forme la mèche d'un fouet.

Tchëssie, 1^o Chasser ; 2^o aller à la chasse

Tchevâ, ou *tch'vâ* (voy. *tchouva*) forme ajoulot salbérien, etc.

Tchevanton, Tison, VFr. *Chevanton*, que Roq. dérive de *candescere*.

Tchevêcie, Coussinet placé sur la tête (*Tchai*) d'un bœuf pour y recevoir le joug (Vézelois).

Tcheville, Cheville.

Tchevillate, Cheville ou malléole. *Tchevillie*, cheviller. Èl (e) l'anme *tchevillie dans l'coûé*.

Chevillôt, anc. n. pr. Elf. XVI^e S^e.

Tcheviron, Chevron, bois supportant les lattes d'un toit.

***Tchevron**, chevron, insigne militaire.

Tchevrate, voy. *tchiètre*. *Tchevraie*, *Tchevriot*, l. dits.

Tchëvri, voy. *tchièvre*.

Tchëvrue, Chevreuil.

Tchiâ-le, voy. *tchière*.

Tchicon, TBf. Tige centrale ou trognon d'une salade : laitue, etc. A Sombernon (Côte-d'Or) *Chicon*, Laitue, Romaine, id. en fr. A Bf. *Chicon*, Trognon de romaine. *Salade de chicon*, S.y. TBf. *Tchicot*, morceau de quelque chose. (un *tchicot* de pain. (Sermamagny. Montbéliard, *ai lai tchicote*, chichement (Contej).

Le fr. *Chicot* « ce qui reste en place ou planté d'une branche, d'un tronc, d'une dent cassée. Norm. : Blé *Chicot*, petit blé. Fr. *Chiquet*, petite partie.

Tchîe, prép. 1^o Chez. *Lai fon-ne tchîe Antoüène. Tous tchîe Antoüène sont venus.*

2^o Signif. aussi les gens de la maison. *Tchîe Antoüene* sont venus.

3^o La maison. *Voilai tchîe mon ónc-hot-di-boûe.* [Lat. *Casa*].

Tchîe, s.m. [Char), voiture à 4 roues, [Tché*], ailleurs, TBf.

Dim. *Tchairot* (1), Chariot, petite voiture d'enfant. *Tchairate*, Charrette ; *Tcharote*, en Rosemont.

Tchairiat, à Mandeure, 1^o Chariot, 2^o G^{de} Ourse.

Tchairi, s.m. remise pr^r les voitures. VFr. *Charry* id. en Rosemont, à Pont-de-Roide.

Tchairti, Corps ou caisse de *Char-à-banc* rustique, supportant le « Sitse » ou siège.

**Tchairtie*, *Tchairton*, Charretier, Charreton.

Tchärä-yie, 1^o va, charroyer ; 2^o s.f. plur. traces des roues sur un gazon ou une terre.

Tchara-yu, [Charroyeur] qui fait des charrois dans les petits chemins du territ. communal ou autre, se disait spécialement pour le minerai de fer. **Voiturie* se dit pour les grands chemins ou les plus grandes distances.

Tchairoutaie, plein une voiture de gens ; [Charretée*].

Tchaïron, Charron.

Tchairue, *tchairuaf* ; Charrue ; labourer à la charrue.

La Tchärate, (Salb.) La charette, la grande Ourse, Constellation. *Cherre* ou *Charre*, s.f. VFr. local, charretée.

Tchemin de *Tchie*, est pour *Charrière*, ce qui indique que jadis, à l'origine de notre pat. à Ch. il n'y avait pas de *Charrières*, ou chemins pour les chars.

Tchie-peuçot, [Char-Poucet] ; voy. *Peuce-Tsä-y*, 1^o Char ; 2^o g^{de} Ourse, à Chatillon (Jura). Sous la *Charrière*, à St-Dizier l. dit (2).

Aux Charrières, l. dit champ et pré à Courtelevant ; c'est le [carrière*] méridional.

Tchai_rrière, [Charrière*].

Tchîe, s. f. 1^o Chair ; 2^o Viande. Ce dernier mot moderne en fr. pr^r chair, n'a pas d'homologue pat.

[*Tché** (ailleurs)].

Tché feule. au Salbert [Chair folle], chair qui bourgeonne de trop dans une plaie.

(1) « Pour avoir mené 14 *Cherrat* de bois, dès vers la Justice ou gibet, jusqu'en la Maletière... pour meître a exécution par le feu un malfaiteur », en 1509. (Mgr Vautrey, hist. de Porrentruy).

« Donnez au dict Philippe pour cinq journées que son *cher* à charroyei (Tuetey, D. munic. Montb. 1488, p. 284).

(2) Les *Charères* sont bourbeuses.

Les bergères sont crottâ.

Elles sont in pouë honteuses ;

Elles n'oueserint entrâ (9^e Noel Bes. p. 38).

Tchîe-de-bue, (Chair de bœuf) « Bloûeche » ou petite prune ronde ayant \pm une couleur brune foncée. Composition du Magistrat en 1646. « Pierre Chardouillet, taxeur de *chair* et grand forestier » (1). A cette époque le mot viande (vivres) n'avait pas encore supplanté *chair*.

Tchie, syn. *Tchsilles*, voy. ce m.

Tchie-re, adj. 1^o [Cher-e*] ; 2^o qui est cher, d'un prix élevé.

Tchiefillon (de poume), Tronçon de pomme, partie centrale de ce fruit qui reste après avoir mangé le reste. Voy. *D'yënelière*, à *D'yëné*.

Tchiere, [Chier* *cäquaï* et *tiaitiaï*, autres formes du L. *Cacare*. Ind. pr. *I tchîe*, *n^s tchiöns*, *v^s tchîetes* ; p. déf. *I tchyi*. Les part. *tchiant*, *tchîe* : *El tchîe dans mîes taïches ou mîes tchâsses* = il m'a poussé à bout par sa conduite vers moi.

Tchiâle et *Tchierie*, Lieu où l'on « *tchîe* » Bf. *chiote*.

Tchiâ, [Chiard*], au fém. *Tchiâle*, adj. qui « *tchîe* ». A servi de sobr. Il y a l'ile du Chiard, à Chatou, près Paris. *Tchiey'on*, syn. de *Braijon*, en Ajoie, voy. *brijie* ; id. en Montb. Rad *tchiere*.

Tchiöntiulate, [Chie-en-culote] pej. petit gamin.

Tchiönlé, [Chienlit* Dernier né ; gamin qui salit sa couche ou ses vêtements.

Tchiön·ni, Dernié né d'un nid, le dernier enfant. *Tchièn·ni* (Angeot).

Tchieröt, adj. (*poutot*), au Sud de Ch. Vase où on « *tchîe* ».

Aux Fourgs de Pontarlier [*p'tot tsîrot**, adj. f. = laide (Peu galants les gens de ce pays.)

Tchiö, s.m. 1^o Fiente de mouche ou autre insecte ; Tache de sang provenant de la piqûre de puce, Bf. *Chiot*.

Tchuätaï, piqué de « *Tchiö* » ; Bf. *Chioté*, ex. : les draps sont tout *chiotés*, Bf. *Voilai in murot qu'at bin tchuätaï*, Ch.

Tchiesâ, s.m. Chésal, anc. fr. local, Sol qui supporte une maison, la maison elle-même ; Terrain à bâtir.

Lgdoc Casal. Du L. *casa*, maison. *Chésal*, VFr. Maison, église (Roq.)

« *Tchæslis* » 1. dit, à Pletterouse, vge germanoph. All. Pfetterhausen) = *Schesal*, en 1338 (Stoff.)

Les « *Chaselz* » dont il est question dans les chartes de Bf. et de Montbéliard, et dont l'assistance est nécessaire pour prononcer

(1) H. Bardy, 18^e Bull. Soc. Bf. Em. p. 94.

les plus fortes amendes paraissent être des notables propriétaires de maisons. Voyez note (1).

Tchietê, 1^o [Château* *Tchétê* à Eschènes (aj.) 2^o au pl. se dit des nuages en balles de coton, ou *Cumulus*.

3^o Petit tas de 4 noix ou autres fruits, dont l'un placé sur les 3 autres forme enjeu ou partie d'enjeu, que gagne celui qui l'abat avec une autre noix. Rab. *Castelet*. Midi, Castelè. St-Vital, Sav. [*Statelet** (là, ou *St* = notre *tch.*) Erasme parle de ce jeu (Sauvages).

Röntchietelaî ; voy. ce m. *Röntchietoulaî*, voy. ce 1^{er} m. Dim. *Tchietelot* [Châtelot* lieu dit d'un monticule rocheux en calcaire jurassie à ptérocerès, situé entre Ch. et Trétudans, taillé en forme de témoin, par les eaux diluvienues qui creusèrent la Vallée de la Savoureuse.

[*Tchételat** en ajoulot ; n. pr. à La Collonge (*Chételat*), voy. *öntchietelaî*.

« La Chaitey » en pays de Month., fête du 8 septembre ; est et était la fête de l'anc. église (2) détruite de *Châté*, près de Pont-de-Roide, fondée au V^e siècle. *Tchételé*, en pat. de Mandeure, de Sancey. Faire la *Tchételé*, faire la tête en général à Sancey.

Tchieté = [Castel devenu [*Kastel** en Hte-Als. en l. dits, ex. : *Kastelacker*, à Oderen ; *Kastelbergen*, c^{ons} Ferrette, Masevaux,

(1) Le VFr. local *Chasé* peut indiquer, possesseur de fief ou de maison. Ici en examinant les 2 cit. suivantes, on peut penser qu'il s'agit de possesseurs de maisons, ou de notables.

«...Et si aussi estoit que l'amende fut plus (de 60 sols) lesd. neuffs bourgeois doivent appeler trois ou deux des *chazels* des d. *lyeu* et doivent accorder ensemble, sinon le jugement doit revenir à Seignour » (Chart. Bf. 1307. Bul. S. ém. H. Bardy, n^o 16, p. 29) « ...et le diz maîtres ne puet et ne doit lever amende se ne est par le consentement des nuf borgois juriez et de treis *chasz* de la *vile* de *Montbéliard*.. et se la plus granz partie de lour, ne se poaint accorder, le jugement doit repaiier à Seignor, et li sires endoit rendre bon droit et loial... 1283. Chart. Montb. (Tuetey, D. municip. 234). Au point de vue du droit et de la loyauté, l'appel au Seigneur pour départager les voix serait contestable, si les « 3 *chasz* » le représentaient. Les *chasz* étaient des gens de « la ville » ou « du dit *lyeu* » [*casés*], appels par leurs combourggeois élus.

Remarquons la cit. suivante latine, mais où *casati* est seul, non suivi du mot *homines* «...in morte etiam et nos et alii *casati* in jam dicta ecclesia sepeliri et reponi debemus, tanquam in sinu matris nostrae, ut quæ vivos nos habuit, habent et défunctos». Lettre d'Etienne de Bourgogne d'environ 1225. D. TEF. L. Viel. Ici *casati* (*chasz*) = de la *maison* ou famille des possesseurs du fief. M. L. Viellard fait remarquer la vassalié de la famille de Montfaucon envers l'Eglise St-Etienne, de Besançon, dans laquelle elle avait le droit d'être enterrée.

Le Vfr. *Chasé* = possesseur d'un fief, d'une maison. Mignard dit : « *Chasz* = Vassaux logés par leur Seigneur. Fianch et Saulx-le-Duc XIII^e ».

(2) Ab. Richard (cité par Tournier H. prot. M. p. 18).

Guebwiller, Munster, Rouffac, etc., en lieux où le parler latinofone a été submergé le plus tardiv^t.

Tchietchön, [cher-temps] ; ici, *r-t* est reg^t devenu *tch.* Aj. *tchietchan*, Temps de disette. Voyez *tchie* = [Cher*].

Tchietigne, [Chataigne*]. Cong *Tchâtenais* ; pr^r a originel devenu *îe*, voy. *tchietraî*, *tchietê*, et autres n. commencent par *tchîe*, lesquels commenc. par *ca* en rad. latin.

Tchietraî [Châtrer*]. *Tchietraî ne grenoûye*, Couper une g. en deux en séparant le train de derrière du reste du corps.

Tchietre-tchait [châtre-chat] mauvais couteau qui n'est censé bon qu'à l'usage indiqué par son nom.

Tchietru, Châtreur, lequel annonce son passage en modulant dans un instrument circulaire de la grandeur d'une montre.

Tchietrignie, péj. Coupailleur, abîmer en coupant. Bf. *Châtrigner*.

Tchietrillon, 1^o Pomme mal venue ; 2^o Espèce de petites pommes brunes, claires.

Le VFr. [Chattrillon*] se dit des jeunes animaux castrés.

**Châtrerie*, anc. droit fiscal de la mairie d'Assize, sur la castration, avant 1789.

Tchievre, [Chèvre, 1^o du L. *Capra* ; 2^o trépied formé de la trifurcation d'une tige, coupé dans un arbre pour le jeu de la chèvre ; il est gardé par un joueur, tandis que les autres cherchent, du but, à la renverser, à l'aide de leurs bâtons, qu'ils ne peuvent aller chercher que quand ladite chèvre est renversée, ou par une course assez habile pour éviter le contact du bâton du gardien. Voy. Sâ.

Tchevrate, 1^o jeune chèvre. [Chevrette* ; 2^o très petites « blouëches » rondes.

Tchevratîc, prunier à « tchevrates » blanches, plus grosses que des prunelles.

Tchevri, chevreau, 2^o au fig. et pluriel. *Grésil*, dont les petits grêlons sautent comme des chevreaux : *Tchevris d'aivri*.

Tcheviron, chevron de toit, *tchevrûe*, voyez ces m.

Tchievre-fu·ye, [Chèvrefeuille*]. Voy. *boûe ai lai tchievre*.

Prai de Tchevraî, (*Chevret*, en fr. cadast.) ± cerné par le bois du même nom, situé entre Ch. et Brevilliers, sur cette dernière c^{ne}, avec une source d'eau très bonne, se perdant dans le sol. Fait partie du bassin de la *Gran-Combe*. En 1573,

ortografié *Chevray*, *Chevrel*, *Chevrot*, châtelains de Bavilliers, XIV^e S^e.

Combe Tchevriot, affluent de gauche de la *Gran-Combe*.

Lai Tchièvre, sobr. d'un hom grand et maigre, portant aussi le syn. *Kebette*, dim. de *Keb.*, voy.

Tchièvremont, Chèvremont, vge. En 1105, l'ablat. Lat. = *Chyurimonte*, fait voir que le n. actuel pat. existait déjà.

Ex. de son patois : *È s'at piaindu in pouètchiniot ; ran di tot. Di laissé pri, vos en ais ; diemouène. I dremerô, mais lo soi i ai l'vantre gonic'he ; pô couthie (pr' coucher) pa l'bé (par le bas). Et yemouere. Elle les va avoi. Lo covie* (Lou couvie, à Ch).

Tchie-yon, voy. *tchière*.

Tchifai, 1^o Ebourirffer, crêper, mêler (les cheveux avec les doigts) en grattant ou griffant. *Se tchifai*, (sens réfl). 2^o fripper (ses vêtements). VFr. *Chiffe*, Chiffon.

Tchifouëgnie, Chiffonner, froisser (papier, étoffe).

Tchignîte, Pleurnicher, voy. *Houtchignîe Tchignot*, surn. de pleurnicheur, à Bourogne (*Janvret*) (1).

Tchigne, s. f. Chignon, à Angeot : *Sai tchigne àt tot tchoufaie* (M^e Demouge).

Tchin, Chien, un des mots mouillés en fr. devenant sec en pat. Dans certains vges : Mandeure, Vermes, Servin (Baume-les-Dames), Le Russey, l'i n'est qu'à 1/2 nasal, *Tchin* (2), l'n ne se faisant qu'à 1/2 sentir, cette consonne tombe tout à fait à Croix, où chien devient *Tchi* ; à Fougerolles où il devient *chi* (là cesse notre *Tch*) ; *Chin*, à Bes., à Gray, à Gy (Hte-Saône) ; *Ki*, Celt. Br. ; *Tsin* à Santans (arr. Dôle) au Sud de la g^{de} forêt de Chaux (pat. genre Savoyard).

Tchigne, Chienne. *Cagne*, d'origine mérid. est un péj. q. f. sert d'injure fém.

Tchindöñ, Chiendent*.

El àt c'man les tchins d'Eché,

È mairtchänt tout d'travé (pat. Danjoutin).

Tchintchant, adj. fabriqué pour signifier chuintant, comme représentant mieux que *Ch* fr. devient *Tch*, ce qui est tj. accompagné de *dj*, pr' *j* ou *ge* fr.

(1) En Bourg. Elle cueudô que por Aignée, (Elle (Didon) pensait que pour Enée.)
On ferô conime po Sichée,
Qu'on chognerô, qu'on braillerô

Et qu'ensuï'e on se couzerô (ou se tairait) (Virg. vir. p. 131).

(2) L'i de *in* en fr. et à Châtenois n'a plus le son de l'i ; il se prononce comme *ai* dans *ain*, mais l'i de *in* (c.-à-d. avec un petit *n*) se fait entendre, à 1/2 nasalisé, en Montb. en Ajoie, etc., Mandeure, Vermes.

Tchintre, 1^o Chintre, en fr. cadastral ; bout d'un champ sur lequel après chaque sillon, on *retourne* la charrue p^r labourer en sens contraire ; 2^o le champ affrontant une série de champs, sur lequel ceux-ci *tchintra-yönt* (t muet).

Tchintra-yie, retourner la charrue après chaque sillon en faisant 1/2 cercle. Du L. *Cinctura* [Cintre* en fr. = 1/2 cercle.

Les Chaintrés, fr. cad. l. dit de champ, Bavilliers et TBf. *Chintre des Aiges*, Charmois ; voy. *ège*.

Tchipoutai, [Chipoter]. Tracasser pendant qu'on est occupé ; contrarier, parlant d'enfant. *Tchipoutu*, qui *tchipoute*.

Tchitche, 1^o Glande, à Mandeure ; 2^o Espèce de petits fruits en grappes analogues aux pommes VFr. *Gietz*, bosse, saillie.

Tch'i-yie, s.f. [Cuiller*], on peut écrire *t'yi-yie* ; l'*y* influencé par le *t*, devient aspiré ou, *c'h*.

Tchö ! *Tchö, hüe* ! interj. pour chasser les chèvres, les moutons. *Tchou* ! à Bournois.

Tchö, Chou ; *Tcheu*, en p. Montg. et Sous-M ; Etobon, Essert, Villersexel (A. Henriet).

Cheux, n. pr. à Châtenois, voy. *Cheux*.

Tchös baquais, 1^o Choux verts, hachés, cuits ; 2^o *Rumex*, à feuilles lancéolées.

Brisechoux, anc. n. pr. de Montb. = *Fréléchoux*, n. pr. TBf. comp. *fraitchi*.

Tchö latchu, id. à Meroux, à Vézelois, patience (*Rumex patientia*), Rösch ; sign. Chou gourmand.

Tchös graïs, *Rumex* à feuilles ovales ; on les mange q.f. en *tchös boitchis*.

**Gras choux*, Bf. feuilles de Bette, voy. *Blette*.

Tchös boitchis, voy. *boitchi*, on mange q.f. les « *tchös graïs* » en *tchös boitchis* (*Boitchi* peut signif. [baquais]). *Bac* peut être congénère à *Boitchi* ; voy. *pâ*.

Tchös säläts, s. m. pl. Choucroute ; voy. *Saulroube*.

Tcheus aigres ; id sign. à Sermamagny. A Essert : Nos tcheus sont cœus.

Tchöfe, calice ou enveloppe de la noix (brou), de la noisette. Enveloppe en étoffe d'un bouton.

Tchöfaï, recouvrir d'étoffe (un bouton). *Dietchöfai*, dépouiller de son enveloppe *îetchöfaï*, rompre l'enveloppe ou une enveloppe.

Tchofouè·yie, ne manger que le meilleur d'une chose, laissant le reste (Bournois).

Tchoisi, [Choisir, choisi*]. Ind. pr. *i tchoise*; conj. *fini*.

Tchöpolé, s.m. Manteau de la cheminée, cong. à *Chappe*; voy. (Angeot)

Tchoüie, Chouette, à Mandeure : *Quê veïlle tchoüie*, VFr. [*Chô**] (parlant d'une vieille femme désagréable).

Tchoüegnïe, Pleurnicher. Bf. *Chigner* Adj. *tchoüegnu-se*.

Tchoüer, Choir, tomber. Ind. p. *I choüë*, *n^s tchoüe·yöns*, *v^s tchoüëtes*; p. déf. *i tchoüë·yî*; les part. *tchoüë·yant*, *tchoüë*; le reste sur les 5 temps primitifs. Auxel.-B. *Tchöre*, ex. : *son tchäpaï au tchö en darie...* (chs Rosemont) (1).

***Tchoüese**, Chose ; a servi de surn. *Tcheuse*, en Rosemont et Salbérien.

Tchoufaf, Emméler (les cheveux, le fil); ébouriffé : ex. : *elle ât tchoufaie*.

Tchoufse, s.f. [touffe] : *tiaie tchoufse de poi*, quel *emmélement* de cheveux. All. *Zopf*, tresse de cheveux, queue.

Tchoufait, chignon ou faisceau de cheveux mal peignés.

Tchoufon, paquet de cheveux mêlés, tortillés.

Tchoufillot, Petit paquet de choses tortillées, papillote ; démêlure de cheveux (Salbert).

Tchoupait, grande masse de cheveux. *Tiaï tchoupait de poi*. L'ancien fr. toupe = toupet, dér. du germ. : ex Bas-all. *topp*., touffe de cheveux (Brachet). All. suisse *Zuffe*, ou poignée de q.q. chose (Stapp).

Tchoufaf, Manger goulument (Exinc) (2) avec bruit de mâchoires.

Tchoulot, Entre-deux de bouts de banc d'église joints en bas, sur lequel les jeunes filles peuvent s'asseoir en regardant de côté la nef. Dim. de l'All. *Stuhl* (siège); fait l'office de strapontin. [*Choullat**], n. pr. en Ajoie, en 1517 (Vautrey).

Tchoutche, Sobriq. à Chât. Ailleurs, femme désordonnée.

Tchouvâ, Cheval, en p. à Chât., Andelnans, Châlonvil., Salbérien ; Mandeure, Month. ; *Tch'câ*, ou *tchevâ*, Ajoulot, Brevillers, *Tch'vau*, Auxell., G-y.

(1) En fr. de Franche-Comté « en ès cas esquels il *encheait* en la volonté du Seigneur » « *Enchoir* » = ici, tomber, en (Charte d'Orgelet 1266, cit. Tueley. C'est du vrai VFr. et non du parler local savoyofone.

(2) Liste E, Laurent.

Tchouvau, à Etobon.

Chevalx, ancien fr. Montb. XV^e S^o.

Tchevâ moirat, à Angeot = Cheval moreau, ou morel (1).

Tchouvâ mouré (moreau) à Mandeure, Carabe des jardins =

Tchouva-di-Bon Due, à Ch. Se nourrit d'insectes morts, de petits mollusques.

Lou Chourau, le cheval, près Besançon.

Tchouvâlot, [Chevalet^{*}] 1^o Chevalet composé de 2 pièces de bois inégales, jointes en compas, servant à supporter le train de derrière de la charrue en marche sur les chemins, le train étant renversé ; 2^o haut tréteau à longs pieds, (des scieurs de long) supportant une *bille* à scier en planches.

Sâlchot, *tchevalerot* (petit chevalier) *nôbieszse pêdju*, disait-on à un bâtarde mendiant se croyant d'une noble extraction (Salbert).

Voy. *sai*.

Saitchovvalai, se mettre à califourchon. A Auxel.-B. *al_œu picâ son tchevau* (chs. Rosemont, en p. d'Auxel.). Chevalier, n. pr. à Dorans, Ch... Brebotte.

Tchouvâtre, [Chevêtre] Bride en corde, ou en ruban de fil, pour mener les chevaux à la foire ; du L. *Capistrum*. Quand une fille va souvent à la foire, on dit : *elle ât encoüë aivu train-naî son tchouvâtre ai lai foire*.

Tchsilles, sf. pl. Dans cette express. *avoî lîes tchsilles* = avoir les dents agacées par l'usage des fruits ou des acides. *Tchié*, à Angeot. *Eceliă*, à Albertville. Ce dernier mot pourrait appuyer l'ortographe : *avoî l'ietchsille*, Ch.

Tchuate, Chouette, voy. *tchoue* ; *paivru c'mõn ne tchuate*. *Tchiote*, en Montb.

Te, tu, voy. *toi*.

Teillôt ou *tai'yô*, [Tilleul] (*tuliô*, à Bessoncourt ; *Tu'yô*, à Meroux). L'i lat. ou fr. souvent rendu en patois par ai (ou ei). C'est une form. dim. du VFr. *Til*, du L. *Tilia*. Celt. B. *til*. *Tillot* en fr. de notre région, en l. dits. *Tylia* en latin régional. Le *t* final est afône, comme dans tous les n.

(1) A Roncevaux :

Li Quens Gerins siet el' Cheval Morel

Et sis cumpainz Geriers en Passe-Cerf ; (nom de cheval).

Laschent lur resnes, brochent ambdui ad ait,

E vunt ferir un païen Timozel. (chs Roland, V. 1379).

Le manuscrit de Lyon donne *Morel* qui est le bon ; mais M. Paris y substitue *Sorel* qui lui paraît mieux justifié ! Notre patois lui donne tort. Pour la couleur il a aussi *Boyai* = [Biyard*, *Bacin*, baucant].

en *ot* ; il indiq. la brièveté de l'o précédent. Sert de n. de lieu à nombr. endroits. *Tio* en Vosges (Haillant) ou Thiot. Le tilleul rare dans les bois. A Argiésans, la coupe du Fahy en a présenté trois.

Teillie, Tiller ; de l'anc. fr. Tille ou Teille = 1^o 2^{me} écorce des jeunes tilleuls ; 2^o écorce de chanvre (par extens.) L'écorce de tilleul est fibreuse et textile ; elle sert à faire des cordes de puits, mais pas en TBF. *Ai l'echie (Essert) dan l'boûe de lai Coûete*, è y e dies teillots et dies piain'nes. Sur le *Tillon* (champ) l. dit, à Menoncourt. Au *Thaillot*, l. dit à Bavilliers. Terre : aux *Tilles*, Dorans. *Tillon*, l. dit à Suarce *Tiamont*, un ham. d'Evette ou Stoffel cite *Quasimont*, ham. ?

Tille, bouquet de bois, cité p^r M. Contejean, en Month.

Cmp. **Tille**, Echinée de porc, ou tranche, VFr. et Porrentruy en 1350.

Tillat, en Porrentruy, anc. fr. local, (Mgr Vautrey, hist. Porr.)

Temaî, Laisser verser ± involont^{nt} une partie du contenu liquide d'un vase plein. En Celt B. *tumpa* = verser.

Têmerê [Tombereau] voiture à 2 roues, qui se décharge en versant en arrière. VFr. *Temereau* ; id. à Petit-Croix. *Tourmê*, à Exinc, d'où *tourmelaî*, charroyer au tombereau.

Tenail, s.m. Cuve p^r la lessive, tonneau dont un fond a été enlevé. *Tonoil*, s.m. Cuve, à Epauvillers.

Tenate, s.f. Tonneau dont un fond est enlevé, pour préparer et conserver la choucroute et les « *raives salaies* ».

Tendon, à Meroux, Tenon ou arrête-bœuf, *Ononis spinosa*.

Tène, s.f. Tonne (Vosges, *tinote*, = tinette).

Tinne, en pays Month. mesure de vin de 50 litres (Tuetey). **Tenne**, XV^e S^e ; comptes de la v. de Month. (Tuetey, D. mun.).

Têni, 1^o [Tenir* 2^o posséder, avoir (q. q.-un) sensément sous son pouvoir ± surnaturel ou d'influence. Ind. p. *I tin*, *n^s tiniōns* ; p. déf. *i tigni* ; fut. *i teraî* (!) ; les part. *tignant*, *tenu*, le reste sur *fini*, avec les rad. des 5 temps primitifs.

Tenu, possédé du démon ou d'un humain.

Petô, *tin te*, petit, [tiens toi* (tranquille). Ex. de balancement, le t mouillé fr. = t sec pat.

Tenie, Dressoir rustique, placé ordinairement en la cuisine.

(1) Guillaume de Champlite « à Jeoffrois de Vile Hardloin » :

Sire, je viengs d'une terre qui mout est ri-he et a nom la Morée...
Ce que vos m'en voldrez doner, je le *tenrai* de vous... (XII^e S^e).

En Lgdoc *estagné* ; c. à d. vaisselier ou dressoir p^r mettre la vaisselle d'*étain*. Rad. *stannum*. Mot moins rustic (1) que *mettrot*, voy.

Tenre ou **tanre**, Tendre. Du L. *tener*.

Tanretaïe, s.f. tendresse au fisic, cité par M. Contejean.

Tentiuait, forme de *tantiuè* ; voy.

Térâ, [Terrail*], VFr. Levée de terre, pays Montb. Fossé dans la terre, à Bournois.

Tereillon, courtillère ; rad. Terre. *Terrage*, impôt de la dîme, Porr.

Terlantai, Flâner, perdre son temps.

Terlo, forte toile de fil croisé ; forme ? à Exinc. du *Cairlo* de Maiche (voy. *carê*) [*Treillis*] ou grosse toile ; voy. *trâsse*.

Terrietre, forme de *Tairietre*, voy. *Terrintre*, à Meroux. Bois du *Têtre*, Lepuits (Delle).

Terrun, [Terrain],

Tos les boubes a s'enreulant.

Jusqu'ës fennes que s'armant,

A peu de César, d'chu lu tarruns,

A l'adant à détrure les Vormuns (Chs Frahier).

Tertau, Bavard, forme de *Fertelle*, Bourogne.

Querqueuelle, en Month.

Terlo, Month., platine de langue, peut-être du mot *Terlore*, rouet ± bruyant.

Tervê, (souveni ou-) sonner le félé, Exinc (2).

Têt, Salamandre à Exinc, forme racourcie de *Ertaï*, voy. ce m. c. à-d. hérétique.

Tâ, à Etobon. A Sombernon, *tâ* = Salamandre terrestre.

Teuchie, Tousser. Réd. *Teuchenaï*, Toussailler.

Teuche, s.f. Toux.

Teunière, Tanière ; VFr. *Tesnière*, ; dér. de Taissonnière ; Trou du *taisson*, l. dit TBf. La grande *Taunière*, l. dit, champs, à Morvillars.

Teure, s.f. 1^o Partie supérieure de la tête d'un bœuf [VFr. *Tor*, L. *Taurus*] entre les 2 cornes (Salbert-Angeot), partie de la tête qui *toure*. *I li aî flanquâi in cô chu lai teure* (Angeot).

(1) La terminaison *ique* est fém. ; pr le mascuin elle est fantive et moderne ; il faut *ic* pr le masc. comme dans le public, laïc, qui commence à prendre le que au masc. Jadis *maniague* s'écritait *maniac*, *astègue*, (masc.) commence à remplacer *astec* ; mais *flâc*, en argot parisien a gardé la terminaison masculine (= Sergent de ville).

(2) Liste E. Laurent.

2^e Colline allongée, vue du Salbert à gauche de la tête d'Etobon, en fr. cadast. *La Thure*; à Month. *Ture*, mine renfrognée (Contej.) (voy. *toüëré*).

***Teurlipe**, [Tulipe], fleur du Nénufar (!), Offemont. Ailleurs c'est la Rose des Etangs; mais à St-Vital, Savoie, c'est... le pannacu !! p^r la sign. voy. *pöñ'nai* et *tiu*.

Têve [Tiède], *L. tepidus*.

Teyaut, forme enf. de Frérot, à Bourogne (Janvret).

La **Thâle**, l. dit de forêt, à Bavillers, paraît form. francisée de l'all. *thal*.

Thannenkirch, commune du c^{on} de Ribeauvillé, comp. de plus. écarts, dont les uns parlent le patois fr., les autres le p. als. germ.

Thieulien, anc. n. pr. ar. Montbéliard 1665; faut-il voir dér. de Mathieu? *Thiollon*, Mathieu appuie l'étym. *Quélain*, n dit en pat. *Tiellin*.

Thiois, en vx écrits = teutsch.

Tiä. En avant ! p^r les vaches. *Tiätiä* n. enf. des vaches (Tissot).

Tiai ou **T'yé** ! c'est le té ! gaseon, le tiens ! fr.

Tiai, **Quart**, *Lou Tiai*, l. dit à Ch. c. à d. le [quart* d'une fauchée, environ 6 ares. *Esquarts*, l. dit à Autechaux (Blamont) fr. cad.

Tiai-e, [Quel-le* L. Qualis. En fr. local de vge, *Tiel homme* ! Quel h.

Nota. Le *t* suivi d'une voyel ou dipt. est mouillé en notre pat. et se prononce *T'y*.

Tiait-ye [Quelque*]. *Tiait-ye-cô* [Quelque coup] (fois). Bf. *Quê temps*, quel'temps.

Se **Tiaibelaî** = se *Diaibelai*? hypothétiq. Se chamailler, Exinc., voy. *Diâle*, rad.

Tiaidje, [Cage*].

Tiaigne, 1^e forme patoisée de [Cagne* voy. ce m. ; 2^e Chose de peu de valeur.

Tiaignâsse, (sur péjor.) au sig. femme dévergondée.

Tiaigne-Roâese, l. dit à Ch.; *Gagne-Ros*, en fr. ca l.

Tiaignô [Quignon] Pâtisserie rustique contenant des fruits, dans la croûte supér. de laquelle sont enfoncés des sous, donnée le jour de Noël, par les parrains à leurs filleuls. Si

(1) On dit aussi n^éruphar. Ici en va au plus court.

forme rappelle vaguement la forme d'un poupon, un corps ovale et les 2 extrémités arrondies, globuleuses. *Cugnu*, en Gruyère (u = ou). Voy. *Queniat* et *q'nieu*; d'après Stappers, quignon ou cuignon, gros morceau de pain, dérivé du L. *Cuneus*, coin, voy. *tiugnîe*. (*Cœugnō*, Bâtard au Russey, se rattache à *tiugnot*).

I m'en vais ai Taraignô (quartier de Bes.)

Môre pou faire in *Quignô* (anc. Noël, Bes.)

Quignô, en Bourg. (Vir virai) cité en 1424, présents des parrain et marraine le 1^{er} jour de l'an.

Tiaimaie, ou *t'yaimaie*, forme plus patoise que *camaie*, voy. ce m. *Exincourt*.

Tiaïn, Quand, en p. Ajoulot, et à Bourogne. *Quan*, à Ch. et ailleurs.

Tiainson, ou *t'yinson*, 1^o Pinson [Quinson*, D. Boiste ; 2^o timbre aigu, oppressif, ou sifflant de la voix. Ex. : *c'te sonne ait in t'yinson* ! voix aiguë d'un enfant ; 3^o Pomme sauvage attendrie par la gelée, l'intérieur, alors renfermant un jus rafraîchissant. Voy. *t'yinson*. *Queyot*, surn. de « qui crie comme un pinson », Bourogne (Janvret).

T'yinsenai, faire entendre une voix aiguë, ou une toux sifflante [Quinsonner]. *Îetre t'ynsenai*, avoi l'ou naî t'ynsenai, être soi disant gelé, aussi froid qu'une pomme gelée.

***Tiaipab·ye**, Capable à Ronchamp.

Tiaisse, [Casse*, VFr., Casserole ; ou mesure (1), avec laquelle le meunier prélève de la farine, p^r se payer du prix de la mouture, opération indiquée par le verbe *Tiaissîe*, et l'adj. *Tiaissu*, péj. à l'adresse des meuniers qui « *tiaissent* » trop.

« Leurs liets (lits, linceulx, (linceuls, draps de lits) ; *casses* » (= *tiaisse*) ; fr. Porrentruy, 1511.

Tiaissate, [Cassotte*, Plancher-les-M. (Poulet), casserole en fonte à 3 pieds et à queue. D'où la devinette : *tête dans tête, set' pies et dûe coûes*, lorsqu'un chat met sa tête dans la casserole p^r lécher.

Tiaisse, Caisse ; malgré l'î, emprunté du fr., ce mot provient du L. *capsa* comme le précédent, de même que *cässe*, voy. ce mot. VFr. *Capse*, boîte.

(1) C'était la 24^e partie de la carte, à Bf. et voisinage.

Aux molins nostre mugier... ne doivent prendre fors que dou froment et dou soigle la *vingt quarte* partie ; d'orge et d'avoine la *sazime* partie. (Tuety. D. M. F. Comte, 206. Chartre de Poligny, 1288). Ceci n'est pas du dialecte comtois qui n'existe pas en documents, mais du fr. de chancellerie avec q.q. patoisismes.

Tiaitiaî, 1^o syn. de *tchiere*, mais forme plus ancienne. L. Cacare, celt. B. *Kac'ha* (c'h dur = ch. all. dur). 2^o prendre peur devant le danger qui en effet détermine chez les poltrons ou nerveux un flux de ventre.

Tiaitiu, 1^o qui « *tiait·ye* » ; poltron.

***Cascade**, Bf, Chose ou opération ridiculement petite, après avoir paru ou être annoncée ± importante ; la montagne accouchant d'une souris.

Tiaityignu-se, Bf. caquinieux-se, chicaneur, chipotier.

Tiaitre[Quatre* *Tiaitrieme*, quatrième *Tiaitrain·ne*, environ 4.

Tiaitchoûje-ième, Quatorze-ième.

Tiaitre-vë, Quatre-vingts.

Tiaitre-ai-tiaitre, 1^o au galop ; descendre les escaliers ou les monter 4 marches à la fois ; 2^o quatre par quatre, en grand nombre et en marche, parlant des souris, rats et autres animaux.

Quan ce fut pour se coutchie,

Tiaitre-ai-tiaitre d'chu in soulie, (solier, grenier),

lai maiaviae d'chu in fagot.

Reguinguette et reguiquot (Chs burlesque du Valdoie).

Tiè ! ou **t'yai** ! c'est le « *tiens* » ! interj. fr., le *tè* du Lgdoc. L'impér. du v. *teni* = *tins* (*tiens*).

Tiait·ye, Quelque. *Tiaitium*, quelqu'un. *Tiète chose*, q.q. chose fr. Bf.

Tait·ye-i ; anc. formes, voy. Catherine.

Tiaive, [Cave*. *Tiaiveude*, Excavation souterraine, ex. : *i creuille*, *i faî dîes tiaiveudes* (ai devenu ai bref) dans le n. composé

Tiai-yö, [Caillou* en Montb. voy. *Caillô*.

Tiâmon, un des hameaux d'Evette ; bois à l'Est de Moval.

Tiant·yi, Tiant·yelot. etc. voy. François.

Tiärpe, Carpe, à Vescemont, à S-y. *Tiärpiere*, Carpiere, petit étang.

Ticlette, Bf. voy *taic·hate*.

Tie, Tiers, *Tircelin* [Tiercelet], Le mâle de l'épervier, plus petit que la femelle.

Tiebâ, n. pr. [Thiébaud* ; a donné *Tiau* ou *Tiault*, à Bourogne (Janvret), et *Diouba*. *C'ât c'mõn lou mairtchîe de Tiebâ Béli* (Bély), *c'at fin fini*.

Thiault, n. pr. à Melisey.

Tièbrie, forme pat. de *Kébrie*, voy.

Tieche, s.f. [Tas) [*tásse*]] indiq. homologie par 1/4 de règle, c. à-d. pas fréquente. Monceau de foin, de fagots, *entassé* régul. sur le « *soulie* » ou ailleurs.

Õtiechi, mettre en *tieche*. En Néerlandais, en Anglais, *tas* = *tas*.

Tasse, en anc. pic., poche portée à la ceinture = [*taítche*].

Tiecheran, Tisserand.

L'âtre djoüë qui félit tan...

Trâ gremiech' de fi bian ..

Tiecheran, bê tiecheran,

Fais me mai toile couran. (Vieille ronde, de Ch.)

Tixeram, nom pr. Montb. XVI^e S^e, « *Jehan Tixeram* », en 1502 (!) dont l'x se prononçait *ss*).

Tiefion, Punaise ; **Téfion** (Angeot, Fougerolles) ; un des sobr. des gens d'Héricourt ; ailleurs *Teufion*.

★**Tiel-le**, Quel-le, fr. local, p^r *tiaî-e*.

Tiele, Tuile. *Tielie*, Tuillier. *Tielerie*, tuilerie. *Tielai*, de couleur de tuile, parlant du teint du visage rouge brique. « *Tyelaire de Perouse* » en 1470, à Porrentruy n. pr. = Tuilier. « *La Tillière (La Tieillièr 1655)* » Bf. Essert, Stof. *Teul'lie* (Vosges) ; *tieulerie*, anc. fr. local Bf, se prononçant comme en pat.

Tielleur, n. pr. Keller*, anc. n. pr Bf. XVI^e S^e; La Chapel. s.C.

Tiemouë, Témoin, chute de l'*n*, 1/2 règle.

★**Tiette** [Quête].

Tiental, ou **t'yntal**, Quintal (cent livres) anc. mes.

Tiere, Terre. *Fouë-tiere*, Terre forte, argileuse.

Tiete, 1^o Tête ; 2^o Sommet de montagne arrondie, ex. : La Tête d'Etobon ; La Tête de Moine, à l'Est du Fayé, TBf ; La Tête de Faux, au Bonhomme, etc. ; 3^o Sobriq. Qui a une grosse tête. Le Lat. rad. *Testa* = vase en terre, analogue d'attrib. de sens avec *Câquelle*, voy.

Tietöt, 1^o Têt ou tesson de poterie ; 2^o petit homme qui a une grosse tête.

Têtot, Têtard, au Russey.

Õnlietai, voy. ce m.

Téetaie, coup de tête, à Exinc. *Tête d'albrichte*, se dit à Angeot des germanophones du voisinage et de loin (d'où

(1) Extr. des compt. de Montb. par Tueley.

albrichtaî, parler leur langue) ; traduction libre : *tête de boche*, qui se dit en Suisse ; ex. : à Rances (Lausanne). Ch. *Tiete de p'yetche* (=pioche).

Tieuche, 1^o Cuisse [Cœuche* à G-y ; *tieusse*, à Bes. *Lou tchâne* à *trô tieuches*, à Etobon ; 2^o un demi Cotylédon ou une des 4 divisions de l'amande de la noix. Lgdoc *cuiéisso de nôzé*.

Tieuchate [Cuisette] *Allâi ai lai tieuchâte*. Aller à la *planchette* ou assis à poil, *de travers*, sur le dos d'un cheval, et non à califourchon.

Tieuchière, Maîtresse branche d'un arbre. En fr. c'est le bras et non la cuisse qui a servi pour faire le mot. Le pat. a aussi le mot *brance* qui a un sens général. Au Ban d. l. Roche, *queuc'he de buos*, rameau, *queuc'hate* petit rameau. Le chêne des 3 cuisses, à Etobon, qui, à 2^m du sol, a 3 maîtresses branches.

***Tieue** [Queue* de cheveux de l'anc. régime. Voy. *coûte* du latin *cauda*.

Tieufate, Espèce de poire, à Angeot.

***Tieur**, Cœur (neo-p.). *Tiûe*, s.m. Arch. usité à Abbevillers, etc. en Montb. Voy. *tiûe* = cuir.

Corâil, *Cœur* et organes y attenant, *foie*, etc. à Vermes ; en fr. *levée*. Voy. *coûérâ*.

T'yevai, v.a. Désirer pr^r q. q. un, souhaiter (q. q. chose) de *cœur* à q. q. un. Voy. *t y'vai*

***Tieur**, Chœur.

Tieure, 1^o Cuire ; 2^o Fermenter, parlant du foin nouveau qui s'échauffe. Donner de la vapeur. Ind. pr, *i tieue*, n^s *t'eujoñs*, pas. déf. *i tieuji*. Les pat. *tieujant*, *tieuju* (actif ou *tieu* sens passif). Conj. comme boire. *Ître tieu*, 1^o être cuit ; 2^o perdu. *Ave tieujante*, Eau bouillante.

Tieujène, Cuisine. *Tieujenîe*, cuisinier. *Tiujène*, à Vescemont. « *Cusenate*, petite cuisine à Porrentruy, 1511, fr. cad.

? *Diaisin*, voy. ; *Quesen* (l), à Besançon ; Vfr, *Quesine*, cuisine, du l. *coquina*.

Tieujenaî, Cuisiner ; *Cusener*, anc. fr. de Porrentruy.

Retieure, *retieuture*, voy. *retieure*.

Tieute, cuite.

Ticujante, s. f. 1^o Dyspepsie-acide, ord^r suite de ribote (Angeot), à peu près syn. de *grillots* ; 2^o brûlure d'estomac.

(l) Voiqui bin di *Quesin* (souci) d'in *couë*
Que t'è fourâ dans tai tête (Noels Bes. 181).

Tiuterie, Aiguillée de fil, même rad. que le suivant. Montg. *cœuturie*.

Tiuture [Couture] de 2 parties ensemble. Voy. *coudre*, du L. *cousuere*, *consutum*. [*Cœuture** en Montg. A St-Vital (Savoie) *cœuteriâ*.

Tigrelai [Tigré]. *Ne belle vaitche tigreliae*.

Tifait, Gros morceau (de pain). *Lifret*, en Montb. Contej. *Chiffon*, en Norm.

Tignasse, Chignon en désordre. [Tignasse].

Tille, Echinée de porc. Ajoie, VFr.

Tin, *tiniöns-t* ; voy. *teni*.

Tintin, forme enf. de Célestin, Bf.

Tiossie, Salb. syn. de *C·houquenai*, voy. *C·houquai*.

Tircelin, 1^o Tiercelet. Le mâle de l'Epervier (plus petit que la femelle, d'où le nom). En fr. ce m.s'applique aussi aux mâles des faucons, et rapaces voisins, ex. : un T. de faucon ; 2^o Anc^t à Montb., espèce de tissu.

***Tiretain·ne** [Tiretaine, étoffe laine et coton en fr.] Femme des carrefours ; comp : La grisette qui a deux sens, 1^o espèce d'étoffe ; 2^o ouvrière de ville ± sage.

Tirie, 1^o Tirer ; 2^o Aller dans un sens déterminé. *Tire-poi*. (Tire cheveux) fruit de la Bardane.

Tirie ai vâ, Tirer en bas [Tirer aval]. *Tirvâdaï*, parait formé de la locution précédente, tirailler les vêtements, le corps ; ex. : *elle se laîche tirvadaï*

Tirie ne lâtre, in poulltrait, Ecrire une lettre, faire un portrait.

Tirie à bout, tirer à la fin.

Tirate, s.f. tiroir ; *Tirot*, s.m. TBf., *Tirat*, Angeot.

Tirli, Mauvaise ou grossière étoffe, TBf.

Teurli, Dr Corbis, « Toile grossière » (1).

Terli, en Montb. (Contej.) Etoffe en [treillis*], cong. à *terlo*, voy. et qui est syn. et cong. dim.

Tirli, cri du rouge-gorge (1).

Tiroignie, tirailler en Mont.

Titch ou **Titsch**, forme als. de Deutsch = all. (de langue) *Thiois*, en fr. Tütsch ou Dütsch, c^{on} Zoug (Suisse). On peut

(1) (1) Content de son acquisition, un villageois porteur de droguet, revenant de la foire de Bf, en cheminant par le bois des « Creuses du Salbert » lorsqu'il entendit un oiseau paraissant le suivre et répétant avec persistance *tirli ! tirli ! tirli ! Ma foi non !* dit-il, impatienté, *ce n'ât p' di tirli, mais bin di bon droguet*.

placer ici, *Tige gronde*, l. dit forêt au Puix (mots d'ouvriers, all.) altération de *Titsch grund*, terre all.

Tiu ? [Qui ?* *Tiu qu'at lai* ? ou *tiu ç' qu'at lai* (ç, p^r ât ce). Qui est là ? qui est ce qui est là ?

Tiu, (ietre ai). Etre à *quia*, être réduit.

En p. bourg. du *Vir virât* : *el ât ai cou*, è n'en peut pu.

Tiu, [Cul* notre mot est homologue à plus. mots fr. c'est-à-dire que plusieurs mots fr. aboutissent à notre mot pat. comme cela a lieu d'ailleurs en fr.]

Tiussö = *tiū sō* [Cul sec] homme gros comme rien, ou qui a de petites fesses. Si nous avons *tiu-sō*, à Bournois on a *boc-sō* (bec sec) = figure maigre) Châlonvil. ; Bourogne, *Tiutto*.

Tiu d'apoi, à Bourogne, sobr. de cordonnier. (Janvret) voy. *apoi*.

Tiulate, Culotte*. *Tiulate ai beuillate* ; voy. *beuillie*.

Tiulouton, petit qui porte culotte, Montb.

Tiuliere, [Culière* dans Joinville et Dict. Boiste. Avaloire, croupière de derrière d'un cheval attelé, pour faciliter la descente sur une route ou maintenir le harnachement.

Tiu b'ni, voy. *beni*,

Tiu di poutie, ou *di raitchait*, voy. *Poutie*.

Tiu bœche, cul bas, en pays Montb. bas sur jambes.

Tiu bian, petit martinet ou hirondelle de fenêtre, *Biain-tiu* à Vermes ; voy. *Maitchelot*.

Tiu-de-tiulate, fond de pantalon. *Ai bëltiu*, position genu-cubitale ; id. TBf. Montb., au Russey ; voy. ce m.

Bôtche-tiu, Gratte cul ou cynorrhodon ; litt. bouche-c.

Jehan Fébure, dit *rougecul*, un des 3 maîtres bourgeois, à Porrentruy, XVI^e S^o, (M^r Vautrey).

Montrecul, l. dit de champ, à Féche l'Eglise. (Près Paris l'aspect est plus étendu, Montretout).

Grôsses tiulates, sobr. des gens de Vauthiermont (Angeot), qui ont un caractère spécial.

Tiuai, Tuer, conj. *ainmai*.

Soûec hai c'mon in bûe mā tiuaî, souffler comme un bœuf mal tué.

Tue-bête, Tue-bête à Bournois ; *Tuanme tue-homme* : c. à-d. travail ou machine qui éreinte les bêtes, les hommes.

Tûe-tout, s.m. [Tue-tout].

Tuetey, anc. n. pr. à Héricourt et Montb. voy. *tai* (tê) et *tâ*.

Tue-chiens, ou chasse-pauvres (XVII^e S^e) le dernier des agents de police à Month. (Duvernoy).

Tiubrâ, Primevère, à Etobon, voy. *croûebairbe*.

Tiudai, [Cuider^{*} VFr. (!) en Dict. Boiste), croire, penser, s'imaginer. En p. ajoulot, ex. : « *Vite lés soudais tiudennent entraî* ». *I m' sô tiudè*. Je me suis pensé, à Bretagne, Montreux, etc.

Tiudot, Présomptueux, Vézelois, Châlonvill. etc. Qui ne réussit pas dans entreprises.

Tiudrat, c^{on}n Delle, ne réussissant pas dans ses entreprises.

La Cude, l. dit de pré, à Méziré.

Cude, Tour, niche à Plancher-l.-M. (Poulet), mais pas à Auxelles-B.

Cude, Bévue (Month.) (Contej.)

Tiudè, Sobriq. d'un habit de Ch. orig de la région de Montreux, où l'on dit, *i tiudè*.

Tiudre, Cueillir. Ind. p. *i tiu*, *n^s tiu·yôns*, *v^s tiutes* ; p. déf. ; *i tiu·yi* ; fut *i tiudrô* ; les part *tiu·yant*, *tiu.yai* ou *tiu·yè*.

Tieudre, à Urcerey.

Tiûe, s.m. Cuir. *Tiû*, à Auxel, *Tiûä*, se rapprochant de *tiûe*, à Etobon.

Mathieu le *corvaissier*, (=le cordonnier, qui travaille le cuir) bourgeois de Porrentruy, en 1317, *Courvoisier*, n. pr. en ajoulofone.

(Comp. VFr. *Escofier*, tanneur, *Escoerie*, *escoberie*, cuir apprêté) du L. *Corium*.

Tiueille, ou **tiuai·ye**, Nappe. En VFr. *Touaille*, 1^o Nappe, serviette, etc. ; 2^o étoffe composant le turban des Sarrasins (Joinville) ; 3^o étoffe de soie, Bas-L. *Toalia*. L'ancêtre est le V. L. *texere*. [*Tiua·ye*^{*}, en Rosemont.

Tiûe, s.m. Cœur; voy. *tieur* qui a remplacé notre mot. Cong. *Corail*, à Vermes, cœur, foie, entrailles.

Tiuê voy, *T·h'vê*.

Tiuefâte, Espèce de poire allongée, Angeot ; alias, *tuefale*.

Tiûenin, *Tiûenot*, etc. voy. *îetien·ne*. *Cuene*, 1394, bourgeois de Porr.

Tiûgnie, Enfoncer un coin [cogner) à coups de marteau ou de

(1) Dans Lafontaine : Tel, comme dit Merlin, *cuide* engeigner autrui. Qui souvent s'engeigne soi-même.

massue, une cheville. Dans le Roman du Renard, Cuignée == Cognée.

Tiugnot, Coin, du L. *Cuneus* ; id. à Auxel. [*Tiugnat**, à Angeot. Voy. *Cœugnô*.

Cugnot, l. dit de pré, à Rougemont.

***Tiuvivre**, [Cuivre].

Tiultron, Feu follet, *Culard* en Berry ; *Culâ*, Vosges.

Tiulton, id. signifie à Montb. 2^e petit tourbillon soulevant poussière (Contej) = le *fôuletot*. Dr. Corbis donne p^r Bf. *Cultons*, (m. francisé).

Quelar, en Bourg. En Celt. Br. *ankeler*.

Tiuniouëtre [Connaître]. Ind. p *i tiunioûz*, n^s *tiunioûechôns*, v^s *tiunioûetes* ; p. déf. *i tiunoûechi* ; les part. *tiunioûechant*, *tiunioûechu*. En aj. *Coignâtre*, ex :

Di tan de çô-li, in officie
Diaïst à prince : « I coignâ l'metie,
I aï cinquante Kaiserliques
Pou pâre Pétignat et sai clique ». (Ch; Pétigat).

Tiunoûechance, Connaissance.

Tiuperot, Salive des glandes salivaires expulsée, crachat de salive, voy. *îetiupaî*.

Keupote, p. messin. Salive Le français ne distingue pas les c. de salive et de glaire.

***Tiuraissie**, [Cuirassier].

Tiurbolai, [Griboulai] Ch. ; drap fait avec des fils chinés, bleus, rouges et blancs. Montagne, Angeot, etc.

***Tiure**, Cure. *Tiurie*, Curé. Bf. *tiurj*. (*Curie*, n. pr. TBf. peut provenir de cuir, de *curiez*, VFr. char).

Tiurieu-se [Curieux-se*]. *El ât tiurieu c'môn ne veille fôn-ne*.

Tiurieusataé, [Curiosité*]. Représentation ou comédie de village. Du L. *curare*, VFr. *Curious*, plein de zèle, curieux.

Tiute, Hâte. *Avoi tiute*, avoir hâte (du Lat. *citus*). *Tiutu*, hâtif, précoce. *Lîes boûebes de Tchâtenai* sont *tiutus*. Lgdoc *côitô*, hâte.

Tiutiue, Grande Berce, TBf. *Tuetue*, à Vézelois. Voy. *tarpe*.

***Tiuvie**, [Cuvier*] n pr. en pays Montb.

Tiuvate, Corps de cheminée maçonné (Angeot). Dim. de *t'y've*. Voy. ce m.

Tiuvote, l. dit à Frahier, [Cuvette*] ou fond de vallon très encaissé. *Ès Tiuvattes* (Cuvotes) l. dit de champ, à Angeot.

Toi, id. en fr. pr. pers. souvt en régim indirect comme son ancêtre tibi. *Te* (id. en fr.) souvt sujet ex. : *te vin*, tu viens. *Toi* se prononce *touè*, comme jadis pendant et avant Louis XIV, id. obs. pr toute diph. *oi*.

Toi ou Toit, id. en fr. *Toitō*, couvreur (de toit). Aj. [Toitā*], anc. doc *toictot*

Toytot, n. d'un curé de Porrentruy, orig. de Dôle (1714).

Toile, id en fr. *Toilate* [Toilette] ; à Bf. *toile grasse*, c'est l'épipoon du porc qui sert à envelopper les « griblates ».

Toitō, voy. toit.

Tömelai, assommer, aj., asséner des coups de poing.

El alemandé : fötre nom de Tié ! (Dieu)

Il faut tome'ler cette clique (chs Petignat)

Que n'tiuâ p'ai boire è Kaiserliques. Voy. *toüene*.

Tön, 1^o Temps* ; *Tan*, en Aj. Month. et voisinage, en dehors du p. Chât ; 2^o Le ciel athmosphérique.

Tön, [Tan*]. *Tön-naî* 1^o tanner ; 2^o battre (q. qun) Bf. *Tonâ*, à Plancher-l.-M.

Töndre, id. en fr. Ind. p. *i tón* : p. déf. *i tóndi*, les part. *töndant*, *töndu*.

Töndu pelâ, tondu jusqu'à la peau.

Töndure cloison pleine.

Töneau ! Exclam. ou léger juron. *Touenitche*, autre forme de juron, adouciss^t du juron supérieur *toüenaire* ?

Tönelë, à Barr. dim. de *Töni* ; voy. *Antoüene*. Vers Mulhouse et en Suisse, le suff. *li*, remplace le suff. *lë* plus partic. au B. Rhin. *Töni*; Aspac (!) et Ch. *Töneli*, Ch. *Toni*, en Lgdoc.

Tön'n', Thann. vil. als. *Tanne*, en All. = Sapin.

Tönp^{ye}, Flèche ou arbre de jonction des 2 trains d'une voiture. *Pin'naté*, à Mandeure.

Tönp^{ye}, [Temple*] VFr. = tempe. A. Roncevaux :

Li quens Rollanz ad la buche sanglante ;

De sun cervel rumpuz en est li temples.

L'olifant sunet à dulur et à peine. (Chs Rol. v. 1785).

Le Dim. *tönpiate*, Temple, est seul employé pour éviter la confusion avec *tönp ye*, (flèche de voiture ; néo-pat*, *tönpe*).

Töntche, [Tanche*] pois.

Tors-champs, l. dit, fr. cad. à Grandvil. voy. *toüedre*.

(1) Aschpach, en Als. (le Pont d').

Torte, sobriq. formé de Georges, à Angeot.

Tou ! Interj. p^r appeler les chiens. Rédupl. *toutou*, s.m. chien, enf. comp. p^r la formation à *yuyu*.

Toubac ou *Toubā*, Tabac; *Touboc*, en Rosemont; du Caraïbe des Antilles, *topahiba*, Calumet, qui a donné *toba*, *Tabago*, *Tobacco*, angl. (Petun, en Bretagne).

Mange-tabac, surn. de chiqueur, à Trétudans.

Toudju, [Tordu*]. En Month. *Tordju*, mot irrég^t patois.

Toūē, s.f. Tour (bâtimen^t). *Toūēnelle*, Tournelle.

Toûe, s.m. [Tort* ; *avoi toûe*, avoir tort.

Toûe, adv. (tôt. *Tantoûe*, tantôt. *Binteu*, bientôt, à Phaffans.

Toûe, s.m. Tour à tourner, manière ± bonne d'agir. *Toûenaî*, tourner (autour) *Toûenure*, 1^o tournure ; 2^o planche sur laquelle on retourne la pâte p^r les gâteaux, la pâtisserie.

Toûenant, s.m. lieu où chemin *tourne*.

Retouûnaî, retourner. Pour tourner, se mouvoir en rond, voy. *virie*. È *tônaîye* ; il tournoie (Ronchamp).

Dietoûë, [Détour*].

Toûenaîe, s.f. ex. : *ne toûenaîe d'ave*. L'eau d'arrosement qui revient à tour de rôle.

Toûe, Taie ! *Toue de lê*, Taie d'édredon ; *Toûe de traîcie*, Taie de traversin, voy. *tayate*. *Tô* en Rosemont.

Que vait ai lai reviere et que laîche sai panse ai l'oûeta ? devinette pour indiquer « *lai toûe de lê* ».

Toûe, adj. voy. *toûedre*.

Toûecô, [Torcol, ois. de passage.

Toûedjé, Toujours.

Toûedre, [Tordre*]. Ind p. *I toûê*, n^s *toudjöns*, v^s *toûëtes* ; p. déf. *i toudji*. Les part. *toudjant*, *toudju* ; conj. le reste sur *rondre*, gardant les rad. des 5 temps primit

Retouûedre, Retordre. A Exine. *Retôe·dre*, donner l'infexion au langage et l'accent spécial de chaque vge : ex. : *retôe dre l'erbaton*, le *golutchie*, parler comme à Etupes, à Béthoncourt.

Toûe, Toûetche au fém, tors-se, sens permanent, passif, tandis que *toudju* a sens ± actif. *Elle n'ât pîe toûetche*. *Pîe-toûe*, pied natur^t tordu ou de travers, voy. *boudjot*.

Retouûe, retordu en parlant du fil, en tenant 2 ou 3 brins tordus ensemble pour le tissage.

Toûe d'yèle [Tord gueule], mot injurieux. *Toue-cô*, voy.

Toûejon, [Toison*].

Toûenai, Tonner*. *Toûenaire*, tonnerre.

Toûenitche, petit juron, voy. *Toneau*. *Tondre*, n. pr. à Angeot. A'l. *donner*; als. de Soultz *Tounnr* et à côté *tounndr*. (orth. fr.) = tonnerre

Toûenai, [Tourner*], avec le sens de travailler au tour, voy. *toûë*.

Toûënaie, tournée ; *Toinée*, s.f. canal d'irrigation (Leval-Rougem., Cordier). *Toûënaie* d'ave, tournée d'eau, d'irrig.

Tonayie, [Tournoyer*] avoir les dernières convulsions, à Ronchamp.

Toûene, Masse ou massue en bois à manche, pr^r enfoncer le coin dans le bois de chauffage, pr^r le faire éclater.

Tône, à Angeot, aj. Dim. *Touenote*, en p Montb.

Montb. *Touenai* (Contej.) assommer. Ajoie *tomelaï*.

Tône, Marteau pr^r briser rochers, au Ban-de-la-Roche (B. Rhin). *Toun'*, bâton renflé d'un bout, à Bournois.

Toûenitche, voy. *Toûenaï*, tonner.

Toûérê [Taureau*] [Torel*]. *Toûéraï*, donner de la tête, parlant des bêtes à cornes. *Se toûéraï*, lutter de la tête, surtout en parlant des vaches. *Toûereliere*, adj. de vache tj. en chaleur.

Toûerelot, petit taureau (arch.) *Thorelot*, anc. n. d'homme (Montb.)

Thaurin, n. pr. Delle. *Thourot*, (environs) ; *Thurillot*, n. pr. à Cunelière et l. dit à Echène, Rechotte. *Pastourot*, peut donner aussi *tourot*, comme notre m.

Toûertche, s.f. [Torche*] Bf. 1^o Linge tordu, (*Tortum* en L.) Règle *rt* = *tch*) en couronne, pour coussinet sur la tête, et destiné à supporter un fardeau, ord^t une « seille » pleine d'eau; 2^o Pain en couronne, id. à Bf. ; 3^o gifle.

Tourtchon, Torchon.

Tourtche, 1^o touffe de plantes sur pied ; 2^o petit faisceau de paille, roulé en coussinet pour être placé entre 2 pierres de taille.

Tourtchîe, 1^o Torcher, 2^o pousser par touffes.

Tourtchenaï, v.n. Pousser par grosses touffes. Ex. *Lou traï ye tourtchène*.

Tourtchenaie, s.f. (homophone au précédent.) Grosse touffe de plantes.

Toûëtchi, Toucher.

Toûezic, Espèce de juron adouci, marquant déception, ou manque d'un coup au jeu.

Toufe, Employé dans l'express. : *è fait toufe*. Il fait étouffant (par la chaleur lourde) : *es toufō*, en gascon.

Cras du **Toul**, 1. dit à St-Dizier, 1. dit de pré et forêt. En VFr. *Toul* = fossé ; en Celt. B. *Toull*, fosse, rad. possible.

La **Toulle**, pré à *Lutran* et *Valdieu* (Stoff).

Toumelaï, Syn. Ch. de l'Aj. *Tomelaï*, voy.

Tourmõntaï, Tourmenter. *Tourmõntine*, 1^o jeune fille tourmentant sa mère ; 2^o à Montb. Térébenthine (Contej.)

Tourtchie, *Tourtchenaie*, etc., voy. *toûërtche*.

Toutchê, [Tortel*], en VFr. Tarte aux fruits, Galette. *Tourtou*, à *Commentry*, [Tortel*] en anc. fr. *Porr.* 1611 (1). [Toitchê*], à *Angeot*, Aj.

Toûtchelot, petit « *toutchê* ».

Toutchelaï, faire des « *toutchê* », en faire souvent.

Toutchelu, qui en fait souvent, qui en est amateur.

Toutchê de fiete (T. de fête patronale). Ici les fruits sont remplacés à la surface d'un gâteau de brioche par un battu d'œufs, de crème et de beurre (*yavoüenure*).

Toutchê de Brignai (Brognard),
E i è ai moûedre jusqu'à nai.

Touchaux, n. pr. TBf. (2).

Tout, m. et f s. *Tout-e*. Au pl. *tous* ; néo pat. et *tus* (arch. à Ch.) vestige de déclinaison, anc. fr *tuit*. *Tot*. en p. Aj. et *tus* au pl.. *Tot* en *Montagn.* et central Bf. *Tot* et *tos*, à *Frahier*.

Trictus, Tous sans exception, VFr. *Trestuit* = très tous.

Tout cõtõn, [Tout comptant]. Tout de suite.

Tout pâ lu, [Tout par lui ?] tout seul. *T.-pâ lie*, T-par elle, toute seule ?

Tout pâ tchout, [Tout par tout*], partout. *Tot poi tchöt*, à *Montreux* et autres aj. Ici, l'r de *par* et le *t* de *tout* donnent *rt* = [tch*]. *Bourg*, *Tot po tot*.

Tout p'yë, Voy. *p'yë* = *bécô*, en cent. Bf. *bêqueu*, Mont et *Sous-Mont* = beaucoup.

(1) En 1611. Réglement aux prébendiers (ou pensionnaires de l'hôpital de Porrentruy... « Item est défendu à tous ceux du dit hôpital de non partager la chaire (voy. *tchê* = viande), pain, *tortels* et autres *viandes* (aliments) et breuvages pour les donner à autrui, au dommage du dit hôpital... 1623 » (Mgr Vautrey, cit. I. p. 160).

(2) Les n. pr. comme les n. de lieu sont souvent d'une homologie fautive (ou en fr. cad.)

Tous liès fōn·nes, toutes les femmes. En Savoie, *tout* est aussi m. et fém.

Rapprochons *Ètou*, aussi avec (le contraire est *nètou*, à Bournois). *Itou* en fr.

**Toutiet*, [Toquet] Espèce de bonnet de femme à deux pièces, un peu à la manière d'une *capotte* (Héricourt).

Touxon, Mot vague = maraud ; aliás, *Toxan* ; Norm. *tocson* = femme grossière. Celt. B. *Tuzum*. Lgdoc, *Tocosiaou*, butor, dissimulé. A Rennes *tocson*, homme grossier.

Trâ, Trois, *Traze*, Treize. *Trajème*, Troisième. *Trazai·ne*, environ treize. VFr. *Treizaine*.

Trai, s.f. Poutre supportant le plancher. Du L. *trabem*, poutre ; Norm. : *Tref*. VFr. *Trez*.

Traî, s.m. Trait, du L. *tractum* ; cité par rapport au précédent, une des 2 longes ou cordes par lesquelles le cheval tire la voiture

Traidjie, Marcher ou se frayer un chemin, là où il n'y a pas de piste ; frayer à travers les herbes, les céréales, les brous-sailles. *Trädjie*, Eschène. Le VFr. *trachier* = suivre à la trace. [Trajicere*, traverser (!).

Traidju, qui va, vient, cà et là à travers les terres.

Traidje, s.m. passage frayé. subst. verbal. Au *Trage*, l. dit champ à Ailloncourt (Lure). Voy. *Atraidje*, TBf. Vge, *Autrage*.

Traihien, ou **trai·yin**, Grand bruit fait par les bêtes ou les gens ; Explication bruyante, vulg¹ *boucan*.

Le roi Marsile dit à deux chevaliers sarrazins :

Vus êtes filz à l'rei Maltrain (2),

Ki suleit faire messages volontiers, Chs. Rol. v. 2571.

VFr. *Traïn*, *Trahin*.

Tiaî traï·yin qu'è « tiniont = Quel *train* (vacarme) qu'ils tiennent.

Traimontain·ne, Tramontane, le Nord, la direction. *Tramon-tana*, l'Etoile polaire, en Italie, qui paraît au-delà des *montagnes*, au N. *Piedre lai T*. Perdre la tête.

Train·nai, [Trainer*].

(1) ...Nouëte juenesse ..

Etiâ si débauchie,

Qu'on la voyâ *traigie*

Pathou dans Besançon (*pathou* se pron. *patiou*)

(37^e Noël Bes. p. 185).

(2) Cité pour la facture et non pour le sens.

Train-naî lai *diain-ne*, voy. ce mot. *Train-ne*, maladie de longueur (Exinc).

Train-ne diain-ne, s.m. Homme flemmard ; au fém. femme qui laisse trainer sa robe ou qui laisse les choses en désordre ; id. Angeot.

**Train-naie*, 1^o femme des rues. Bf. *traîn-née* ; 2^o piste d'une charogne vers un piège à loup.

Train-naie, ou *train-naisse*. Trainasse, qui paraît ramper sur le bord des sentiers (*polygonum aviculare*, L.) ; [Trānā] Clématite à Plancher (Poulet).

Train de paï-yisan, Train de culture.

Train-né, Traineau.

Train-ne-Sai, Traine-sac, pillard Sobr. des gens d'Héricourt, (Montb.) auxquels ceux de Montbéliard ont reproché à tort ou à raison, des velléités de pillage, en 1793.

Train-ne-boûe, Troëne, *Ligustrum vulgare*, L.

Traiti, Traiter, *Matraïti*, maltrater.

Traiveil ou *Traivaï-ye* [Travail* *Traiveillie*, Travailler, *Traveillu-se*, Travailleur-se.

Traire, id. en fr. Ind. p *i trai*, n^o *trai-yōns*, v^o *trai̯les* ; p. déf. *i trai-yi*. Les part. *trai-yant*, *trai-yu*.

Trai yant, s.m., pis de la vache.

Trairot, adj. Dans quoi on trait ; *Saillot trairot*. Employé substantiv^t ; *in trairot*. VFr. Trayot.

Traivie, s.m. 1^o Travers ; 2^o Traversin.

Traivelot, Traversin, à Eschènes, traversin d'enfant. Ici, dim. en *ot*, quoiq. ord^t en *at* en ce vge.

Aux *Traversots*, l. dit de champ, Beaucourt, etc. Champ *Traversin* (Fêche l'Eglise), c. à-d. champ ayant direction transversale par rapport aux autres. Au *Travers*. autre l. dit.

Traitiait. s. m. Vieille chaussure éculée, Savate.

Trait-yenâi, traîner la savate.

Trait-yenu, qui « *trait-yène* ».

Trai-ye ou *Tré-ye*, s.m. Trèfle ; *Trâ-ye*, à *Trétudans*, Meroux, Vézelois [*Troi-ye** à Sermamagny ; **Tréf* à Nommay].

Tranbelai, Chanceler, surtout parlant des ivrognes, tituber ; (ne pas confondre avec *trönbai*) (1) Bournois, *Tranblâ*, (et *tranbyant*, tremblant).

(1) « Sans s'enyrer, ni trembeler dans les rues ». Rég. de Hop. de Porrentruy, 1611 (Vautrey).

Un des rarissimes cas où la syll *an* n'est pas devenue *ən*, en p. Châtenois.

Trapu, id. en fr. Dim. *trapot*, au f. *trapote*.

Traquenâ, [Traquenard]. Dans l'express. avoi *l'traquenâ*, TBf, marcher comme si on traînait un piège derrière soi.

Trâsse, [Tresse*], ruban de fil. *Trässate*, lacet, petit ruban de fil.

Trassoutie, vendeur de *trâsses*.

Trâsse, s.m. Gros coutil de ménage servant à faire des draps de lit, des pantalons ; voy. *Terlo*.

Traugâ, à G-y. All. *tragen*, porter.

Trê, s.f. Trident servant pour enlever le fumier, la litière, etc.

Trabais, nom sous lequel, en TBf, seraient désignés les habitants de Strashg. ?? d'après uncorrespondant de M. Dubail-R., et qui pourrait être dérivé de *triboques* ? Strashg. se dit *Etrébourg*, en pat. de La Baroche (Hte-Als.), forme qui a pu fournir cet adj. (!).

Trebesburg, un ancien nom de Strasbourg (Aufschlager), l'Alsace. p. 39, dans leq. on pourrait voir ± le radical de *Triboques* ?

Trebète, fils fabuleux de Ninus et Sémiramis, qui aurait fondé Strashg ?? Dans la fable, on peut q. f. *glander*, si peu que ce soit ; *Trebète* se rapproche davantage de *Triboque*. Rapprochons *Éterbais* = habitants de Brette, vge annexé près TBf., francophone.

Trebe, Bac, à Voujaucourt, etc.

Trebillie, [Tourbillonner], parlant de petits corps.

Trebillot, 1^o Os métatarsien du pied de porc, percé en son milieu d'un trou dans lequel passe, croisée avec elle-même, et tenue par les deux bouts, une corde double, à l'aide de laquelle en tournant et détournant, on imprime un mouvement alternatif de rotation, déterminant un ronflement. (A Bf. *toupie* qu'on fait tourner) au fouet.

2^o Enfant remuant.

Tredain-ne, Aventure à Urcerey. *Tredai*, aux Fourgs-Pontarlier, rôder.

Trêm'roûe, (lai) l. dit de beau chemin en forêt, à Banvillars.

(1) C. Pfister, Limite de lang. fr. et all. en Als.-Lor. ; Berger-Levrault, 5. r. des Beaux-Arts, Paris.

Trëtchie, 1^o Tranchée, (chute de l'n 1/4 de Règle). 2^o Colique violente qui semble vous trancher.

Tretchi, Trancher, parlant du lait, Cailler. Celt. Bret. *Treuk*, aigre.

Tret'yie s.m. [Turquie], mais, blé de Turquie. La farine ou la bouillie de mais = *gaudes*.

Treuil, [Treuil] presse ou pressoir.

***Treuver**, anc. forme de trouver, (*treuvaî*) que les anciens employaient, en parlant fr. (P. J. Vautherin pater) *Trouvaî*, est seul employé.

Triboirate, Espèce de petite poire (*Angeot*) analogue aux poires « *Vadjates* ».

***Trïe**, Marque du superlatif, Très ; c'est du néo-patois.

Le préfixe *trie* ord^t vient du L. *trans*.

Triebutchie [Trébucher^{*} (!). Formé de *Trie* (=trans) et de *byëtchie* (= cong. à *buche*, du germ *busch*).

***Trichte**, [Triste*].

Tricon, Voy. *Trique*. A Bf. « gros morceau de pain » Dr Corbis.

Tricot, gros bâton noueux [trique]). *Tricot* se dit aussi en fr. d'où *tricoter*, bâtonner. De l'all. *Streichen*, frapper.

Tricoutaî, tricoter*. All. *Stricken*, tricoter.

Triedre, donner les premières pousses, parlant des graines semées ; se dit surtout des graminées. Ind. p. è *trïe* ; imp. è *trïejaît* ; p. déf. è *trïejit*.

Les part. *triejant*, *trieu*.

Trïejun, Les premières pousses hors de terre (surtout des graminées. Month. [*triesun**].

Trezi, Surgir, dans Barbisier (le guignol de Bes.)

Trïefilate, [Tréfilette] Vrille pour percer le bois ; voy. *viote*.

Trïejun, voy. *triedre*.

Trïepachie, [Transpercer^{*}], chute de l'n, 1/4 règle.

Trie-sâter, Tressaillir. Le subst. *Tressaut*, VFr. = en pat. *trïe-sâ*.

(1) L'Emir et Chules aux prises :

Si s'vunt ferir, grans colps s'entreduneront...

Fraites (voy. fraîtchie) les unt desus ces bucles lòs (larges).

De lur osbercs les pans s'en déservoirent (voy. die-sarval)

(De leurs hauberts les pans s'en séparèrent)

Rumpent ces cengles, et ces seles verserent,

Cheent li rei, à terre se trabecherent (se renversèrent).

(Chs. Rol. v. 3566-3574)

Les auteurs ne pouvant expliquer notre mot que notre patois connaît bien, Muller propose : *se trouvèrent* !! et l'avis s'en tournèrent !!

Trie-sätchi, [(Trans.) Sécher]. Devenir trop sec, Aj. Salb. etc, tré-soitchi. Voy. Sö.

Triesoué, [Trésor*].

Trietê, [Tréteau*] Espèce de tréteau à claire voie, incurvé, et à 4 pieds, à l'usage des bouchers. Trétat, à Mandeure, forme aj.

Trietelaï. Chanceler sur ses jambes, surtout en parlant des animaux, comme un *tréteau* mal assujetti.

Trietelle de lai tchairue, Pièce de bois verticale unissant la « haie » à la base de la charrue, pour la consolider, (charrue de ci-devant) D^r J. V. A Denney, c'est la *coulonate*.

Trietudan, Trétudans, vge, pat. de Ch. — T. très prudents.

Trietus, voy. tout.

Trïevirïe, Tourner un peu, parlant d'un corps lourd dont on change un peu l'orientation. Voy. Virie. Se *Trévirïe l'pie*, se donner une entorse (Sermamagy). Trïe est l'abrég. de *trans*, à travers.

Q. q. chose d'analogue en VFr. : *en autres granz colps i vait ferant, L'un mort sur l'autre suvent vait tresturnant* (Ch. Roland, V. 3371).

Trïevouër, [Entrevoir]. Voy. *vouër*, et *trïevirïe*.

Trife, Pomme de terre, un des 8 ou 10 noms de la pomme de terre en notre région, Mandeure, Montb.

Trifle, autre forme. A St-Vital, *tiferä*. Trouflé-ye, à Commentry.

Treuffe, à Morey (Moré, in loco) c^{on} Vitrey (Jussey). [Trouche], en Mont. Contej. Fl. == [Ch*. *Truche*, en Norm. *Trëfe* à Sombernon (Dijon) : *Trëfe*, près Vesoul. *Toufla*, à St-Sauves (Puy-de-Dôme). *Truffe*, en argot Paris.

Tuferö, en Lgdoc, pomme de terre (truffe rouge) ou *Trufö* == truffe. En Cévennes *trufö*, 1^o truffe ; 2^o Pomme de terre. *Truffe*, en VFr. signifie aussi tromperie, plaisanterie, ornement de tête, *bonbance* ! et *truffeur*, trompeur, moqueur. (*La Truffe*, anc. surn. à Delle, 1342 ; Liblin Bf. et T. p. 134). — ± Cong. *Terræ tuber* ; Germ. : [Tartoffel], *Kartoffel* (Stap), dont *terræ tuber* peut être l'ancêtre. En Lat. *Tuber* et *Tuberus* == Truffe, fruit, tumeur, pomme, champignon (1). On trouve à Albertville *Tartifla* et *Tiféra*.

En pat ± bisontin de Dôle : *i vons faire caire* (cuire) *das tartouches* (pommes de terre) et *çairelai* (sarcler) *las disettes* (betteraves). Cette cit. appuie l'étym. fr. de *Kartoffel*.

(1) Voc. univ. Lat. fr. Chompré, 1754.

Notons qu'il y a des truffes au Salbert, près Bf, mais de petite qualité.

Triflouere, Angeot, Vêtement, Chaussure en lambeaux.

Trijoulaï, Carillonner un baptême, en frappant les cloches avec le battant (mu par les mains), ou avec autre chose Bourg, trézelai. Bes. *trézeillâ*. VFr. *treseler*, c. à-d. carillonner avec 3 cloches d'où le nom. Le fr. *carillonner*. (ou *quadrillonner*), quand il y avait quatre cloches, ce qui ne se voyait pas en nos campagnes.

Tring-elt, s.m. Pourboire. All. *Trinkgeld*, qui s'est simplifié en *g'elt*. Pour le boni donné aux employés sur la vente de certains produits. A Paris, le boni de surveinte = *surbine*, (selon la *binette*!).

Tripaï, [Triper* Bf. Piétiner, marcher sur quelque chose ; ex. : *Ne tripáis pê chu mai roube*. Pat. messin, *treupler*. Celt. Bret. *Tripâ*, piétiner. Le red. *tripoüégnie*, tripotter, marcher à petits pas.

Tripoüégnu, qui « *tripoüégne* » marchefin, qui *tripotte*.

Tripaît, Palier, à Exinc. Liste E. L.

Triponez, anc. n. pr. de Porrentruy et TBf, dérivable : 1^o de *Tripon*, mou ; 2^o de *triper* (L. Larchey ; 3^o de St-Triphon.

Tripotée, grêle de coups, argot paris.

Tripe, id. en fr. *Stripen*, en Celt. B. rad.

Trique, et *Tricon*, Gros morceau de pain. Ces 2 mots peuvent être congénères. Voy. *tricot*.

Trissie, Emettre un liquide ± épais sous la pression. Bf. Trisser. éclabousser, avoir le dévoiement.

Trisse, s.f. Dévoiement, émission du corps de matières ± liquides.

Trissu, qui a la « *trisse* » ; Sobriq. injur. à l'adresse des bourgeois de Bf. et de Montb.

Trissous, Sobriq. pour Auxelles ; Sobriq. des gens de Délémont. Donc mot régional.

Trissait, Emission d'un jet de « *trisse* ».

Trtri, Poisson minuscule, se réfugiant dans les petits *rus* (Angeot). Ce mot se trouve à la Martinique sous la forme de *titiri*.

Trô [Tronc], Chute d'*n*, 1/4 règle, [Trognon].

Tro de tchô. T. de chou. En p. Bes. *Qu'on grille in bon trou de boudin*.

Trôlai, Month. (Contj), Trôler, dict. Littré, de l'all. *trollen*.
Bf. Trauler, Dr Corbis. *Troleuille*, Libellule (Contj).

Trönbiai, Trembler. *Tronb' yemōn*, Tremblement.

Trönbye, Tremble, *populus tremula*, L. Dim. — **Trönbiet**.
Combe d'ies *Trönbots*, l. dit forestier à Ch. ; *Tremblot*, en fr. cadast.

Ès *Tremblatz*, Ter. S^t Ulric, Stoff 1580. *Tremblat*, à Charmois, Reppe, aj. l. dit en fr. cadastral et où règne l'at ajoutot.

Lai Trênbiae, à Angeot, bois.

Trönpai, [Tremper*]. *Trönpai-moüë·yie*, ± Trempé-mouillé, Bf. mouillé à fond, parlant d'un humain.

Trönpate, [Trempette*], Mouillettes de pain avec vin sucré.

***Trönpai**, Tromper ; mot ord^t remplacé par *aitrapai*.

Trönpai, Trompeter, jouer de la trompe. *Trönpé*, id. en fr. peu usité (trompe) du Lat. *tuba* (Diez) ; elle est faite avec de l'écorce de Saule (ou autre) rentré en tube spiral.

***Tröntchant**, [Tranchant*], néo-pat. = *lou cōpant*.

Tröntche, [Tronche, D. Boiste] VFr. Tronce, grosse souche, ou tronc d'arbre ± écourté, sur pied ou détaché.

Dim. *Trontchot*, 1^o Souche d'arbre sur pied vert ou sec (les *tröntchots* l. dit, où était une forêt) ou détaché (billot). *Nois Trontchots*, un hameau de Frahier.

Tronchet, fr. cad. l. dit de Champ, Plancher-Bas.

Trontchenaie, augmentatif = *Tronche*, munie de racines nombreuses.

Trönte, Trente. *Tröntain'ne*, Trentaine, environ trente.

Trental, s. m. en fr. Porrentrui, au XV^e S^e, une trentaine comme on dit un quintal.

Trönvächie, [Traverser].

Trosö, s m. Soufflet, ou coup sur la face (Chans. de Frahier) (!).
A Bournois, *Trosâ*, [trousser],

Trou, adr. [Trop*].

Trou-de-Bu, Bf. Intervalle d'horizon, entre le *Salbert* et le *Mont*, à l'Ouest de Bf, par où s'annonce la pluie p^r cette ville. Il n'est cependant pas précisément dans la direction de *Bu* (Buc) vge.

(!) Ma Arnesse qu'etat fô à sô (fort et sec)

A César al e fotu in *trosö* ;

A (et) bouines tchanbes y ant savâ le cô (le corps).

Trou du Renard, trou horizontal ou espèce de tanière, act^t comblé, et où ont été enterrées de nombreuses victimes du siège de Bf. en 1814, au N.-E. du Rocher supportant le Château de Bf. Un autre trou situé sous la Roche, supportant le Château de Bf, était appelé par nos condisciples « trou du Renard », n. qu'il avait sans doute hérité du vrai trou. A Châtenois, il y a 50 ans, un renard avait de même établi son gîte dans un trou au coinot assez dense des « Roud'jes Pötzchus ». Voy. *troufignon*.

Troucaï, 1^o Presser, foulter avec les pieds (le foin mis en tas, etc.). All. *Drücken*, presser.

2^o Imprimer à la main avec des plaques de bois. *Trocâ*, à G.-y.

Troucaidje, Toile imprimée à la main, Express. générique. Opération par laquelle on fait le

Trouceu, Toile imprimée à fleurs, ord^t fil et coton ; ex : les mouchoirs bleus à points et cadre blancs, chez les catholiques. ou à fond vert chez les *Hud'yenots* du voisinage (ici le vert des blouses huguenotes reparait. (Nous parlons d'avant 1870).

Troucu-se, adj. qui « trouque ».

Parmi « la dotation de la Chapelle de la Trinité, au cloître de l'Eglise collégiale Bf, vers la rue Boresot..., l'autre (missel) en papier en lettres impressées ou *troquées* (XVI^e S^c). Liblin. Eglises Bf, cit. H. Bardy.

Trouée de derrière, s. m. Train de derrière d'un animal.

Troué-se, s.f. Lie, ou dépôt boueux, dans vin, cidre ou autres liquides épais, surtout d'un mare pressé. *Trousse*, à G.-y. All. Drusen, lie.

Ietroûe-senaî, voy. ce m.

Troue-senaî, barboter, pays de Montb. c. à d. remuer la troué-se ou *trôe-se*.

Etrô-saî, à Mandeure, écraser, c. à d. faire sortir de la « troué-se ».

Troué-sé, [Trousseau*]. **Troussie**, [trousser*]. Au passif : *el ât bintoûe aivu troussie*, il a bientôt été *ad pâtres*. Du L. *torquere*, *torsum*. VFr. *torser*, *trosser*, mettre en paquet.

Jadis, le choléra se nommait, *trousse-galant* !

Troufignon, 1^o Chignon [Sens bâdiñ], 2^o Anus, à Blamont (et même à Bf, D^r Corbis). En ce cas *trou* serait suivi du rad. de *finte* ! voy. ce mot.

Trouillie, TBf, [Troyë yîe, Ch] Trouiller, VFr. presser avec la presse, cong. à *Treuil*. Différents sens extensifs. A Bf.

lâcher pet saccadé. A Vescemont, *Trouille*, lait 1/2 caillé ± rappelant ce qui sort de la presse. Réd. *Troillenaî*, à Mandeure, sens Bf.

Trouëillie, à Bournois, lâcher excréments liquides avec bruit. (Roussey).

Trouillait, pet « *trouillé* ». *Troillat*, qui « *trouille* », à Mandeure.

Treû:yîe, presser, à Bournois, pressurer.

Trouille-belôches, Sobriq. au Salbert, voy. *bloûeche*. Les « *bloûeches* » déterminent souvent un dérangement intestinal. (*Truyot*, à Bournois = le dim. de *True* (truite) (voy.)

Le VFr. *Trouiller*, signifie aussi chiffonner, en pressant, salir. *Trouille*, tourteau.

Drouille, en Pic. = Foire, excrément. Entendu à Paris : avoir la *trouille*, avoir peur devant l'ennemi.

Terouille, (à Plancher, M^r Poulet) « Lait commençant à se cailler. Se disait à Vescemont, ne se dit plus.

Trouille, femme de mauvaise vie, à St-Vital, Savoie.

Trollier, à Albertville, presser le raisin, p^r en extraire le jus (F. Brachet).

Ces mots sont congénères au fr. *treuil* : du L. *torculum*, pressoir de *torquere*, tordre (Stap), ou d'origine onomatopique.

Trouilloter, en argot parisien, puer, par extension.

Rapprochons pour les distinguer de leurs paronymes, les 2 mots suivants :

Esprit-Trouillot « esprit *trompeur*, fantôme, revenant » Month. (Contejean) autre radical ; voy. le suivant cong.

Le Fr. *Trouille*, truble, filet pour la pêche, du L. *turbare* = Troubler, remuer.

Le Lgdoc *Troulia*, fouler la vendange, patrouiller.

Trouillat, Troyat, n. pr. Aj. : *Trouillot*, D^t Doubs, etc. *Trouillet*, à Lyon, forme savoyophone, comp. aussi avec *Traïye* ou *Troi:yé* qui peut donner *Troyat*, en Aj.

Troulat ou *Tourlat*, Tourniquet permettant le passage d'une personne à travers une clôture, mais arrêtant les bestiaux (Mandeure)

Trulot, à Exinc, syn. de *pîe:su*, et du précédent.

Troussai, Jouer des jambes ; dim. *troussillenaî*, Exinc., même rad. que *Troue:sé*.

Trouvai, [Trouver*]. Anc. fr. local TBf, venu jusqu'à nous, *treuver* (P. J. V. pater).

Trovaire, Ru qui prend sa source à Pérouse, passe à Chèvremont.

Truche, fr. cad. Forêt entre Fontenelle et Chèvremont près du ru de l'*Atretche* ou de l'*Autrétche* (1) dont les francisants ont formé notre prétendu mot. Dr Jos. Vautherin.

Truche, l. dit, forêt à Méziré. *Trucher*, VFr. Mendier. *Truchot*, n. pr. Bf. Voy. *Trifle*.

Trûe, (Truie*) De troja (Troie, anc. ville), allusion au cheval de Troie. Les Romains garnissaient de volailles le ventre de jeunes porcs, que l'on rôtissait. (*Porcus trojanus*) Brachet.

Trûerie, Cochonnerie (au moral) acte honteux ; au phys. Saleté.

Tscheiller, n. pr. als. en TBf. forme patoisée de tête, de *Zeller*, voy. *Zell*. Le z all. se prononce *ts* qui devient rég. tch. en pat. fr. que les germanophones écriront *tsch*, ainsi que le font ord^t nos compatriotes Bf. et environs francophones en y introduisant une *s* qui devient parasite et encombrante p^r les fr.

Beim Tschell, l. dit à Roderen (Thann), ici *Tchelle* = *Cella*, celle, hermitage ; comp. *Scheller*, Sonneur, crieur public.

Tschirett, n. pr. à Rougemont. *Chirette*, n. pr. à Bf., à Offemont. L'anc. fr. *Chiere*, *Cire* et *tchiere* cité par Haillant = Visage, tête.

Tuefie, forme pat. de *Tuefferd*, n. pr. Month. Malgré l'apparente ressemblance avec *tuferô*, (voy. au mot *trife*) peut descendre du n. germ. *Teuferd* ? (pacific de la nation), vu certaine homéologie entre *eu* et *ue* pat. et la présence du *d*. Pré *Tueffet* à Charmois. En fr. *Truffier* et *tuffier* = moqueur, etc. ; *Tuffier*, = carrière de tuf, L. Larchey.

Turquemagny, l. dit de terre à G-y.

Tutue, Grande-Berce TBf, Vézelois, Offemont. A Mandeure, *Coucûë*, *Corcu*, en Jura Bernois. *Cocue* à Plancher-les-M., Mr Poulet, qui indiq. étym. Hercule. (Voy. l'art. *tarpe*). A St-Vital, Savoie, *Cocoua*, au sing., *cocouë*, plur. (2) Plante consacrée à *Hercule* (*Heracleum Sphondylium* L) d'où les noms précédents.

(1) C'est de ce mot pat. dérivé d'Autriche que le cadastre a aussi fabriqué Autruche !! mot ridicule qui doit être remplacé par sa forme originelle ; on n'a jamais prononcé Autruche que par la forme erronée du cadastre.

(2) A St.-Vital les n. en à font è, au plur. (é aigu 1/2 mutet ou très bref). C'est un des caractères du parler savoyophone qui a une flexion p^r le pluriel en certains mots.

Tun ou **tun·ne**, m.f. Tien ; au f. *tun·ne* ; tienne, adj. poss.

L', ou *lou tun·ne*, Le tien, etc.

Turlutain·ne, 1^o Orgue de barbarie, serinette ; 2^o Personne qui se laisse facilement influencer par le monde.

Tus, m. et f. pl., tous, toutes. Voy. tout ; à vieilli à Ch.

Tuta·yie, [Tutoyer* le contr. est *Voûesa·yie* ; voy. *Tutai·yie*, à Chalonvillars.

T.yaignô, autre orth. de *tiaignô*.

T.yait·yi, forme de Catherine, ou mouillage de *Caqui*.

Et d'autres mots commençant par T·y qui sont placés à son homologue mouillé, *Ti*.

T.yéchignot, [Coussinet] sur le dos d'un cheval attelé à un tombereau (Exinc.). Se dit *Selle* à Paris, où cet organe plus compliqué rappelle ± une selle de cavalier.

T.yélûe, [Couleur*], arch.

T.yemenâ, Communal (Terrain). *Cumenaille*, l. dit forêt commun. Bermont, Dorans, fr. cad. (Stoff). En 1678, *La Guemenelle* (bois de chênes) Dorans (1).

T.yemenâtaie, communauté = les gens de la commune.

È farait l'détrure de *t.yemenâtaie* ; trad. libre : il faudrait le lynchier, au nom et entre gens de la commune.

T.yémataie, se trouve en ancien fr. Bf. sous la forme de *commun*, ou *commung*, cong. (2).

T.yemin *dîs prais*, [Cumin des prés*], Carvi (Angeot), voy. *Sisô*.

T.yenn·liere, Cunelières, vge TBf. à pat. aj., aussi y trouve-t-on les n. pr. aj. *Mercelat*, *Guéritat*, *Joliat*. Les scribes autrichiens croyant voir le mot cuillère, ont traduit le n. de notre village en *Lößeldorf*.

T.yénon·ye, Quenouille. *Corongne*, à Auxelles.

T.yenon·yie, s. f. Quenouillée.

T.yenon·yates, s.f. pl. Espèce d'étagère carrée, formée de chaque côté du carré de deux rangs superposés de bâtons tournés, passés dans 4 supports fixés au plafond ou au plancher du haut, et au-dessus du poêle, destinés à suspendre les grands écheveaux de fil, et à sécher le linge. B.-Lat. *Conucula* (de *colus*) quenouille).

(1) Coutumes de l'Assize, Thomas Chardouillet, grand maire (Bonvalot).

(2) « Composit. du Magistrat en 1646... Viron, maître bourgeois... Pierre Noblat, maître du *commun* ». Soc. E. Bf. Bull. 18, p. 94, H. Bardy.

T'yëri, [Quérir*, Chercher. (Réd. *rët-yeri*)] Ind. p. *i t'yëie*, *n^s t'yeröns*, *v^s t'yëtes* ; p. déf. *i t'yëri*. Les p. *t'yerant*, *t'yeru* ou *t'yeri* [Queri*], à Bes.

T'yëtchëne [Courtine* Rideau, à Etobon (M. Goux), Courtine en ce cas est une acception extensive du mot courtine mur de protection, courtine en fr. (1)

T'yëtchi, [Curtil*. L. dits : *Lies t yetchi*, *Combe t yetchi*.

Quechi en fr. cadastr. ; *Curti*, *Culty*, id. (2) : *Couti*, en Fr. Comté.

Quetschy, fr. cad. l. dit à « *Lairdje* » ou Largue-le-haut, H^{te}-Alsace.

(1) *Cortina*, en L. et Bas-L. avait de nombr. signif. Ex. Tapisserie, étendue d'un théâtre, grand vase, chaudière, trépied de la prêtresse d'Apollon. Dict. Chompré (Guérin, édit.) 1754, l'aris.

(2) L'ancêtre latin de notre mot est *chors*, *cors*, *coors*, (au génitif *Chorris*, etc.) enclos, basse-cour, ferme, famille, et palais du prince (Stap), qui a donné *curtem*, à l'acc. en Bas-Latin, = « résidence rurale d'un grand seigneur franck (où il résidait volontiers) sa maison, ses officiers enfin *cour de justice*, qui se tenait en son nom. Ex. : « Lex alamanorum : de eo qui in curte Regis hominem occidit ». Ici, *Curtem* a le sens de cour princière. Autre ex. où le mot *curtem* a le sens de cour judiciaire «...ad placitum (plaid) sive curtem veniens. » A. Brachet. Cour et court d'après cet éminent filologue ont même racine, contrairement à l'opinion de l'auteur Bf. cité plus bas. Cependant *curia*, désigne qf. en nos documents, le mot *cour* colongère (L. Violet) ou colonge.

De plus nous voyons Bressaucourt, en lat. *Bersacuria* (voy. Vautrey cité p. 149), où *court* est représenté par *curia*. Donc q. f. confusion de racines et de rejetons, ce qui a déjà été signalé. Toutes deux sont du genre fém.

Le normand a encore conservé *cour* = maison rurale. La forme VFr. *court* ou *cort* (ferme, etc.) qui termine le n. de n. vges, en notre région, a donné le dim. *courtil* = petit jardin potager, « Jardin qui est ord^t fermé de murailles, de haies ou de fossés » (Roq.) dont les autres formes sont *courtil*, *curti*. (et q.f. *culty*), homologues à notre *t'yëtchi*, car le RT est représenté en notre pat. par *Tch.*

Notre pat. s'oppose absolument à voir, dans le m. *culty*, le descendant de *cultus* (culture), comme le dit M. H. Bardy (Bull. Soc. Em. Bf. p. 98, n° 17).

Notons en plus que L, devant T, tombe toujours en pat. En VFr. populaire, cela arrive, et culture est représenté par *couture*, dans le n. de l'anc. *rue Couture Ste-Catherine*, à Paris.

Courtil ou *curti*, a donné q.f. *culty* en TBf, comme le L. *cera*, *cire*, a donné *cile*, en notre pat.. Ce qui distinguait le *courtil* ou *culty* du champ, ce n'était pas d'être en culture, tous les deux l'étaient, mais la clôture que seul le premier avait.

Le grec *Chortos*, le L. *Chors* ou *Cors* (qui a donné *t yetchi*); le L. *Hortus* qui a donné *ouëtche* ; le Vha *Gard'* qui a donné jardin, en passant par *garten'*, sont cousins aryens.

Le pat. en général, tout pauvre qu'il est, est au point de vue linguistic, *bien plus pur que le français*, car il s'est formé avec autant d'indépendance que l'anc. parler populaire fr. Le notre serre le latin de plus près.

Les patois ne sont pas des dialectes provinciaux dégénérés ou devenus patois, comme les filologues le disent, mais ont leur vie propre absolument indépendante et en général n'ont *jamais* été écrits. Ils constituent une mine linguistique d'une richesse inépuisable, dont on commence à apprécier l'importance, mais cependant pas autant encore qu'elle le mérite.

T yëtchirat, 1. dit à Courtelevant (l' L de Courtel = R) forme aj. comp. à *Paquirat* ; voy. *Pait'yis*.

T yëtchitot, Jardin, Montb. Conteij.

T yëtchëlvön, Courtelevant, vge du TBf. à pat aj.

T yëtchenaië, 1^o Débris de plantes et herbes en tas, provenant du potager (*t yëtchi*) ; 2^o petit tas de fumier, où l'on jette les débris, les balayures.

Si l'homme savait l'effet du céleri,

Il en planterait plein son *couti* (prov. de Comté).

T yëtchëne [Courtine*], Rideau, Montb. Etobon. Du sens d'enclos, front de muraille. Courtine, par extension, a signifié tour de lit ou d'autel.

Lacour, n. pr. anc. à Trétudans et autres loc. du TBf.

T yevaï, va, formé de *tiûe*, cœur, voy. *tieur*; *tiuâ*, en aj. = Inf. et Ind. pr. ; voy. citation au mot *Tömelai*.

T yevâtre, en Montb. Conteij.

T yevêche, s.m. [Couvercle*].

T yevesse, forme simple d'*iet yevesse* ou *iet yevaisse*; cong. à *t y'vë* ; voy.

T yevietche, s.f. [Couverte, couverture de lit (*tch* = *rt* fr.) : Toile à franges, contre les mouches, placée sur le dos du cheval.

Dim. *T yevietchate*, petite couverture, petit « *plumon* » d'enfant.

T evri, Couvrir, à Audincourt. voy. *crievi*.

T yilleri, 1. dit, pré, en la *Combe-â-Faivre* ; Cadast., [Quillery* probabl. : de *Quelleric*, n. pr. d'un des sujets à Ch. de Montb. forcés par le comte de Montb. d'aller au prêche protestant, en 1603 (!).

T yillie, 1^o Cuiller* ; 2^o Truelle ; 3^o Evidoir, pour creuser les sabots.

T yillerate, petite cuiller ; *Cuillerote* (Exinc), *Têtard* ». [Cœuillerate] ou *Kë yerate*.

T yilleraie, s.f. plein une cuiller.

T yinson, autre orth. homoph. de *Tiainson*. [*Kinsou** en Lgdoc.

Quioët, à Bourgogne (Janvret).

T yint yenaâ, voy. *Quinqueré*. *Tyint yenaâ*, Ch. avoir respiration sibilante, avec râles ± aigus d'oppression.

T yinze, [Quinze* *T yinzain*·ne [Quinzaine* ou environ quinze.

(1) Tournier, H. du prot, en Montb.

T·yitie, [Quitter* conj. *aivancie*. *Ait-yitie*, acquitter.

T yite, adj. [Quitte*].

T·yit·ye s.f. [Tette), Bout de la mamelle, se dit aussi de la mamelle. Ex. : *c·te fon·ne ait dîes belles t·yit·yes*.

T·yit·yi, forme enfantine [Quiqui* forme francisée. *Quique*, surn. à Bourogne.

Titot, à *Plancher* (Poulet). *Titiyon*, petite mamelle, à Bournois. VFr. *tithine*. All. *Zitze* ; à Celt-Breton *Tez* ; Anglo-Saxon *tite*, mamelle ; parenté arya. *Titi*, à Bournois.

T·y·vê ou **tiuê** [Cuveau] 1^o Manteau de cheminée ; 2^o Cheminée elle-même, dont la partie inférieure est composée du manteau ± en forme de cuve renversée. *Tué*, à Exincourt.

Tiuvate, [Cuvette] Cheminée à Angeot, ou *Tiuâ* = tuyau de Cheminée.

Lai Tiuvate, un hameau de Frahier. *La Cuvotte*, 1 dit pré au Puix, G-y.

3^o **T·yevê**, mesure pr le charbon, le mineraï de fer, ou [Cuveau] jadis en usage au haut-fourneau de Châtenois.

« Le [Cuveau* de charbon comble, était la 12^e partie de la benne (*bënnde* en p. voy. ce m.). « Il mesurait 1^m de long, sur 0^m351 millimètres de large, et 0^m458 de profondeur ; il contient 241120 centimètres, comble. Il se subdivise en Rasses (*Raisse* voy. en pat.) et en 3 *combles*.

Pour former une benne de charbon ; il faut 3 cordes et 1/4 de bois de quartier, Il faut une corde de plus lorsque le bois est en rondins ». (J^{al} des mines. Duhamel) « 450 à 550 cuveaux de mine sont employés par an, à Châtenois » (id).

Contribution à la Flore du Territoire de Belfort

(QUATRIÈME ARTICLE)

La plupart des plantes que nous désignons ci-après n'ont pas encore été rencontrées dans notre Territoire ; les autres se trouvent dans des localités non explorées jusqu'à ce jour.

Belfort, décembre 1899.

BONNAYMÉ.

FAMILLE DES RENONCULACÉES.

HELLEBORUS *L.*

H. niger *L.* Viv. janvier-avril. Cultivé dans plusieurs jardins de Belfort. — *Hellebore noir, rose de Noël.*

FAMILLE DES CRUCIFÈRES.

BRASSICA *L.*

B. elongata *Ehrh.* Var. *integrifolia* *Boiss.* Bisan. mai-juillet. Cette plante, originaire de l'Orient, n'existe que sur quelques points de la France. Depuis 1896, nous observons chaque année un pied dans les environs de la cible du fort de la Justice à Belfort. — *Moutarde élancée, à feuilles entières.*

BUNIAS *R. Br.*

B. erucago *L.* Ann. Juin-Août. Deux échantillons parmi les rocallles des glacis du fort du Château, à Belfort. Plante du Midi de la France. — *Bunias fausse roquette, masse de bedeau.*

B. orientalis *L.* Viv. mai-juillet. Plusieurs pieds sur les glacis des forts de la Justice et du Château, à Belfort. — *Bunias d'Orient.*

LEPIDIUM L.

L. latifolium L. Viv. juin-août. Signalé précédemment à proximité de la station de Bourogne. Rencontré de nouveau au bord du fossé de la route longeant une propriété en ruine, à l'entrée du village d'Offemont, ainsi qu'à l'intersection de la route de Perouse et du chemin du tir de la Justice, à Belfort ; ass. ab. — *Passerage à larges feuilles.*

FAMILLE DES HIPPOCASTANÉES.

AESCULUS L.

A. hippocastanum L. Arbre, mai. Planté un peu partout, dans les allées, promenades et parcs. — *Marronnier d'Inde.*

A. Rubicunda DC. — Arbre, mai. Moins répandu que le précédent, dans les mêmes endroits. — *Marronnier à fleurs rouges.*

FAMILLE DES OXALIDÉES.

OXALIS L.

O. stricta L. Viv. juin-septembre. Lieux cultivés. Verger Piertot, à Rougemont-le-Château ; ass. ab. (*Sauvageot*). — *Oxalide raide.*

FAMILLE DES PAPILIONACÉES.

ULEX L.

U. Europaeus Sm. Viv. mai-juin. Arbrisseau très rare dans la région et qui ne se trouve qu'au Salbert. M. Ch. Ræsch a découvert trois pieds à l'entrée d'une batterie située au Nord de l'étang Rudolphe, à Offemont. — *Ajone d'Europe, junc marin, landier.*

LATHYRUS L.

L. annuus L. Ann. mai-juin. Un échantillon sur les glacis du fort du Château, à Belfort. Plante du Midi de la France. — *Gesse annuelle.*

FAMILLE DES ROSACÉES.

FRAGARIA L.

F. collina *Ehrh.* Viv. mai-juin. Abondant à l'origine du chemin couvert du fort de la Justice, à Belfort. — *Fraisier des collines, craquelin.*

FAMILLE DES PARONYCHIÉES.

SCLERANTHUS L.

S. perennis *L.* Viv. juin-août. Vallée sablonneuse de St-Nicolas, près Rougemont-le-Château ; ab. — *Gnavelle vivace.*

FAMILLE DES OMBELLIFÉRES.

BUPLEVRUM L.

B. rotundifolium *L.* Ann. juin-juillet. Bord du chemin couvert du fort de la Justice, à Belfort ; deux pieds. (*Ed. Chatton*). — *Buplèvre à feuilles rondes, perce feuille.*

FAMILLES DES SYNANTHÉRÉES.

CENTAUREA L.

C. collina, *L.* Viv. juillet-août. Endroits rocaillieux près de la cible du fort de la Justice, à Belfort. Deux échantillons. Plante méridionale. — *Centauree des collines.*

FAMILLE DES GENTIANÉES.

GENTIANA *Tourn.*

G. pneumonanthe *L.* Viv. juillet-octobre. Cette plante a été trouvée en 1894 par M. L. *Pourchot fils*, dans les parties découvertes et herbeuses, à l'Ouest du bois Lardier, situé à gauche de la route de Giromagny à Auxelles-Bas, non loin d'un étang d'où sort le ruisseau Combois ; ass. ab. — *Gentiane pneumonanthe, pulmonaire des marais.*

FAMILLE DES BORRAGINÉES.

CERINTHIE *Tourn.*

C. minor *L.* Var *maculata* *L.* Viv. mai-juillet. Un beau pied derrière la cible du fort de la Justice, à Belfort. Plante des Alpes, des Pyrénées. — *Mélinet petit à fleurs tachées.*

NONNEA *Médlik.*

N. pulla *DC.* Viv. avril-juin. Un échantillon près de la cible du fort de la Justice, à Belfort. Plante du Midi de la France. — *Nonnée brune.*

FAMILLE DES VERBASCÉES.

VERBASCUM *L.*

V. montanum *Schrad.* Bisan. juillet-septembre. Disséminé dans le bois de Ste Catherine, à Rougemont-le-Château. (*Sauvageot*). — *Molène de montagne.*

FAMILLE DES LILIACÉES.

MUSCARI *Tourn.*

M. comosum *Mill.* Viv. mai-juillet. Champs La Corre, à Evette ; rare. (*Sauvageot*). — *Muscat à toupet, ail à toupet.*

FAMILLE DES ORCHIDÉES.

EPIPOGIUM *Gmel.*

E. Gmelini *Rich* (*E. aphyllum* *Gmel*). Viv. juillet-août. Cette orchidée a été rencontrée le 19 juillet 1885 par M. Pourchot, l'un des collaborateurs de la Flore du Territoire, dans la forêt du Ballon de Giromagny, en suivant l'ancien sentier du Saut de la Truite au Rummel, avant l'établissement de celui qui existe actuellement ; très rare et fugace. — *Epipogon de Gmelin, Epipogon sans feuilles.*

FAMILLE DES CYPÉRACÉES.

RHYNCHIOSPORA Vahl.

R. alba Vahl. Viv. juin-août. Bord de l'étang Rudolphe, à droite en venant d'Offemont ; ab. — *Rhynchospora blanc, choin blanc.*

CAREX L.

C. pilosa Scop. Viv. avril-mai. Pour bien arriver sur l'emplacement qu'occupe cette plante, mentionnée dans le Bulletin n° 14 de 1895 de la Société Belfortaine d'Emulation, on prend à droite du premier étang du Petit-Haut, le chemin qui se rend à l'hôtel du Ballon de Giromagny. Elle s'étend sur les côtés du chemin jusqu'à l'approche du Chalet Bonaparte. — *Carex poilu.*

FAMILLE DES GRAMINÉES.

CALAMAGROSTIS Roth.

C. epigeios Roth. Viv. juillet-août. Lieux humides à l'extrémité de la Sablière des Barres, vers la ferme, à Belfort ; ass. ab. — *Calamagrostide commune, roseau terrestre.*

FAMILLE DES FOUGÈRES.

CETERACH Willd.

C. officinaria Willd. (*Asplenium ceterach L.*) Viv. juin-septembre. Cette fougère a déjà été signalée à Chèvremont, dans le Bulletin n° 17 de 1898 de la Société Belfortaine d'Emulation. Elle vient d'être découverte à Belfort par M. Ed. Chatton, au commencement du mur en pierres sèches qui suit le chemin allant au fort de la Justice ; une douzaine de pieds. — *Cétérach officinal, dorade, doradille, herbe dorée.*

FAMILLE DES LYCOPODIACÉES.

LYCOPODIUM L.

L. annotinum L. Viv. aout-septembre. Cette espèce très rare, a été rencontrée en 1899 par M. L. Pourchot fils, en montant, à partir du kil. 4, 6, perpendiculairement à la route du Saut de la Truite au Ballon de Giromagny, dans la forêt où l'on venait de faire une coupe de bois. Elle existe à trois endroits différents ayant chacun une superficie de quelques mètres carrés. — *Lycopode à feuilles de genévrier.*

ÉTUDE HISTORIQUE SUR BELFORT

(SUITE) (1)

CHAPITRE DOUZIÈME

Les Seigneurs de la Famille Mazarin. —

**Armand-Charles de la Porte,
duc de la Meilleraye.**

1654 — 1684

§ I.

Ce n'est pas en vain que tant de maux et de désastres viennent, dans le court espace d'un quart de siècle, fondre sur un pays. Les pauvres gens de Belfort et des environs avaient éprouvé toutes les souffrances, toutes les privations imaginables, et se trouvaient, suivant une expression bien juste, ruinés jusqu'aux cendres du feu. La situation, cependant, sembla s'améliorer et peu à peu, avec le calme, revint l'espoir en des temps plus propices.

Nous avons vu à quel nombre restreint était réduite la bourgeoisie. Il fallait l'augmenter dans l'intérêt des ressources communales, et pour cela, il importait d'être coulant dans les réceptions. De nouveaux admis le furent sur la promesse qu'ils se libéreraient des droits exigés dans un moment plus favorable, ou bien en paiement de dettes contractées vis-à-vis d'eux par la communauté. Nous citerons, comme exemple de cette dernière manière, un acte du 20 mai 1654, moins de trois mois après la reddition aux troupes du roi de France :

« Messieurs ont accepté pour ung de leur cobourgeois Jean, « fils de Nicolas Cuenat, habitant de ce lieu, sur promesse « qu'il a fait de vivre catholiquement, obéyr aux Mtrebourgeois

(1) Voir pour les onze premiers chapitres (XIII^e, XIV^e, XV^e, XVI^e et XVII^e siècles), les bulletin n° 15, année 1896, p. 1 à 75, année 1897, p. 77 à 186, n° 17, année 1898, p. 187 à 282.

« et Conseil, leur pourter tout honneur et respect et rapport de tout ce qu'il pourroit entendre contre leur bonne fame et réputation, faire le proffit et éviter le dommaige de la ville, maintenir de tout son possible les bonnes et laudables coutumes et franchises d'icelle, et sur ce et sur son bon comportement a été reçu moyennant qualtres vaches à lui dehues et fournyses par cy devant pour l'entretien des soldats durant le siège de M. le Mareschal de la Ferté, et trois pistoles en argent. Sur quoy il a faict le serment en tel cas accoustumé ».

Parmi les dégâts causés par ce siège, les Annales belfortaines n'ont gardé que le souvenir de l'incendie de l'église de Brasse. La nef et le clocher furent la proie des flammes, mais le chœur, heureusement épargné, subsista et conserva pendant de longues années encore l'aspect gothique de ce vieil édifice.

En 1655, on y fit les travaux de réparations, qui furent terminés au commencement d'octobre, ainsi que le constate un document portant ce titre : *Compte que rendent George Bellot et Christophe Pelletier, comme menandiers (1), et honorable David Keller, comme ayant charge de faire relief une somme d'argent selon deux divers jects sur les paroissiens pour le restablissement de l'église barochiale de Brasse, bruslé pendant le siège dernier de la ville. — 12 octobre 1655.* Les deux « jects » ou impositions produisirent 611 livres 8 sous 2 deniers et ne suffirent pas pour couvrir la dépense qui, outre les corvées, s'éleva à 819 l. 1 s. 10 d. Il restait encore à exécuter quelques travaux de détail, qui furent faits l'année suivante (2). Faute de fonds, la reconstitution du clocher fut remise à plus tard.

Ce fut au point de vue fiscal que le désordre se fit alors sentir. Tout changement de régime amène dans la répartition et la perception des impôts, des modifications plus ou moins profondes. C'était une nouvelle administration financière à organiser et cela ne pouvait se faire du jour au lendemain. Que de

(1) Les *menandiers* de Brasse étaient chargés de percevoir de chacun des chefs de famille de la paroisse, pour le compte de la fabrique, des cotisations annuelles. Ces collecteurs étaient désignés chaque année par le magistrat, administrateur de la fabrique, au nombre de deux, un pour la ville et un pour les villages environnans, paroissiens de Saint-Christophe, ils étaient tenus de remplir gratuitement cet office et d'en rendre compte au Magistrat tous les ans le 31 décembre. (V. J. LIBLIN, *Les Eglises de Belfort*, p. 9).

(2) Cf. J. LIBLIN, *loc. cit.* p. 16.

bouleversements dans le service ! Que d'abus d'une part et de réclamations de l'autre !...

Les magistrats de Belfort avaient profité d'un séjour que fit en leur ville, au mois de septembre 1654, l'intendant de Baussan pour lui adresser à ce sujet une supplique conçue en ces termes :

« *A Monseigneur de Baussan, Conseiller du Roy en ses Conseils d'état et privé, commissaire général de l'armée allemande, Intendant de justice, police et finances en la Haute et Basse-Alsace.*

« Suppliant très humblement les mre b. et Conseil de la ville de Belfort qu'il plaise à V. S. ordonner et faire en sorte que « les rentes du Roy en Allemagne ne se payent que dans un « lieu comme de tous temps, ains ayant acquit du premier « rentier l'on ne soit obligé de les payer une seconde fois dans « d'autres lieux ; ce faisant V. S. fera ce qu'est de droit et « d'équité ».

M. de Baussan écrivit au bas de cette requête la réponse suivante, qu'il scella de son cachet :

« Les Bourgeois de Belfort ayant acquitté le péage deù au Roy en un lieu ne pourront être obligé de payer une seconde fois pour même marchandise, et le second péager les laissera passer franc, pourvu qui luy apparaisse du certificat du lieu où ils ont chargé, et l'acquit du 1^{er} péager ; sera tenu le 2^{me} péager de visiter les marchandises pour connoître sy les droits de toutes les marchandises ont été acquitté et s'il s'en trouve d'avantage que ce qui est porté par lesd. certificat et acquit et qu'ils ne justifient qu'ils aient chargé depuis l'acquit, saisira lesd. marchandises avec les chariots et bestiaux servant à la conduite dont il nous donnera avis et si les voituriers apportent certificat qu'ils aient chargé entre les deux péages, fera payer les droits et en donnera quittance.

« Fait à Belfort, le 17 Septembre 1654 ».

La perception des contributions se faisait, dans les villages de la seigneurie, avec une extrême difficulté, non seulement par suite de la misère engendrée par les événements, mais à cause des mauvaises récoltes de l'année précédente, qui avait

été d'une sécheresse désolante (1). Aussi le Chapitre de Belfort, qui levait annuellement une taille de 90 livres sur les habitants de Meroux et de Vézelois, indépendamment de la dîme en grains, provenant de l'union du prieuré de Saint-Nicolas à la Collégiale, ne pût-il se procurer que 3 livres 15 sous ! Et encore la perception en avait été si difficile qu'il proposa au receveur général du Roi de se charger de l'opération. La proposition fut acceptée, et il fut convenu que la part du Chapitre qui, sur cette dîme, payait au Domaine 1 bichot, 4 quartes de froment et 650 bottes de paille, serait désormais proportionnée au rendement annuel ; que pour l'année 1655, la taille produit 45 livres, sa part serait de 25 livres, et que les dîmes levées il resterait au Domaine du Roi un demi-bichot 7 quartes de graine, 325 bottes de paille et une livre de cire (2).

Il y avait, dans la noblesse indigène, beaucoup de mécontentement et de défiance. Très attachée à la Maison d'Autriche, elle ne dissimulait pas ses sentiments contre une autorité encore si peu régulière et qui blessait ses habitudes et son patriotisme. Les Reinach de Foussemagne, étaient de ceux-là : ils affectaient des allures indépendantes vis-à-vis du nouveau pouvoir et prétendaient se soustraire à certaines obligations. C'est ainsi qu'ils avaient cessé de se fournir de sel aux magasins de Belfort, dont ils étaient tributaires comme paroissiens de Phaffans, en vertu de lettres archiducales et notamment de celle du duc Albert de 1463 (3).

On ne tarda pas à les rappeler à l'ordre. M. Colbert (4), conseiller du Roi et subdélégué de l'Intendant des justice, police et finances en Alsace, était justement de passage à Belfort. Le 8 août 1659, une citation des magistrats de la ville appela le baron de Reinach et Georges, son châtelain, à comparaître devant le subdélégué qui leur fit part des plaintes portées contre eux par les admodiateurs des saulnuries de Belfort et Giromagny. Le baron, dit le document auquel nous empruntons

(1) V. le *Recueil mémorable* de H. Bois-de-Chêne, p. 144 (du tirage à part).

(2) V. J. LIBLIN, *loc. cit.* p. 53.

(3) V. cette lettre au chap. VI^e § III de cette *Etude*.

(4) Charles Colbert, fils du premier président du Parlement de Metz, devint procureur général en 1658, puis premier président du Conseil souverain d'Alsace, en 1662, en remplacement de M. Colbert de Croissy, devenu ministre et secrétaire d'Etat, auquel il succéda également comme intendant d'Alsace. Il est mort président, au Parlement de Metz le 4 avril 1722, âgé de 105 ans.

ces détails, « auroit promis à M. le Conseiller de prendre à l'advenir sel desd. saulneries (1), et led. chastellain, n'ayant aussy voulu entendre, s'y est aussi submis d'en prendre et de n'en user d'autres, ayans confessé qu'il n'avoit pris cey devant que deux fois du sel estranger. Le tout faict et desclaré en la maison de François Le Sœur où estoit logé mond. Sr de Colbert et par devant les honorables Henri Roy, mayre d'Essers ; Mouat, mayre à Grandvillars, et Nicolas Ferriat dud. lieu ».

§ II.

Les articles 73 et 74 du traité de Munster avaient stipulé la cession à la Couronne de France du Landgraviat de la Haute-Alsace, dont fait partie le Sundgau (comté de Ferette et seigneuries de Belfort, Delle, Thann, Altkirch et Isenheim), et tous les autres domaines qui appartenaient alors, dans la Haute et Bassc-Alsace, soit à l'Empire, soit à la maison d'Autriche. A l'époque de la conquête, ces domaines, possédés par une branche impériale à titre patrimonial et héréditaire, formaient l'apanage de deux princes de cette branche, Ferdinand-Charles (2) et Sigismond-François, désignés dans le traité sous le nom d'archiducs *d'Insprück*. Ces princes, en renonçant, de concert avec l'Empereur et les Etats de l'Empire, à toutes les parties distraitess de l'association germanique au profit de la Couronne de France, réclamèrent, comme propriétaires fonciers et en qualité de possesseurs territoriaux, une indemnité qui fut fixée d'une part à la somme de trois millions tournois, payables pendant le cours des années 1649, 1650 et 1651, un tiers pour chaque année, dans la ville de Bâle ; d'autre part, la France s'engagea à acquitter, à la décharge des archiducs, les deux tiers des dettes de la Régence d'Ensisheim. Elles furent exactement payées (3).

(1) L'esprit d'opposition de cette famille de Reinach dura peu ; elle devint bientôt toute dévouée au roi, et ses membres, entrés au service de France, s'y conduisirent avec tant de bravoure qu'en 1718 leur baronie fut érigée au comté.

(2) Ferdinand-Charles, né le 17 mai 1528, succéda à son père Léopold dans le Landgraviat d'Alsace, sous la tutelle de sa mère Claude de Médicis. Ce fut pendant sa minorité que les Suédois qui avaient fait la conquête de l'Alsace, la céderent par le traité de Paris (1^{er} novembre 1634) à Louis XIII, leur allié. (SCHÖEPFLIN-RAWENÉZ, t. V, p. 453.

(3) Cf. *Rapport de Gouffroy à l'Assemblée Constituante, au nom du Comité des Domaines*, le 15 juillet 1790.

En décembre 1659, Louis XVI, voulant récompenser le cardinal Mazarin des services qu'il avait rendus à la France, et notamment de la part qu'il avait prise dans la conclusion du traité des Pyrénées, signé le 7 novembre précédent, lui fit une importante donation comprenant le comté de Ferrette et les seigneuries de Belfort, Delle, Thann, Altkirck et Isenheim, c'est-à-dire tout le Sundgau, le tiers environ de l'ancien département du Haut-Rhin.

Après un éloge pompeux du donataire, les lettres de don, datées de Toulouse, s'expriment de la manière suivante :

« Et désirant luy témoigner et aux siens en toutes occasions
« combien nous en avons de satisfaction et de sentiment, et
« avec combien d'affection et de bienveillance. Nous affection-
« nons sa personne et ce qui le touche, Nous avons jugé que nous
« ne pouvons luy rien donner maintenant de plus convenable
« que quelque partie de ce qui nous peut appartenir en terres
« et revenus dans le pays d'Alsace tant en conséquence de la
« cession qui nous en a été faite par l'Empereur, l'Empire, la
« Maison d'Autriche en Allemagne, par le traité de paix conclu
« à Munster en Westphalie, que de la cession et renonciation
« expresse faite par le roy d'Espagne comme chef et ainé de
« ladite Maison d'Autriche par le traité de paix conclu à l'Isle
« des Faisans le septième novembre dernier ; desquelles terres
« et revenus nous avons la pleine et entière disposition tant à
« cause que jusqu'à présent nous n'en avons fait aucune
« réunion expresse au domaine de notre Couronne, que nos
« Receveurs et nos Comptables n'ont rendu aucun compte en
« nos Chambres des Comptes des fruits ny du fond des terres
« et autres biens à nous appartenans audit pays et lieux à nous
« cédés par lesdits Traités ».

Les lettres-patentes font ensuite l'énumération de tout ce qui constitue la donation, ne réservant au roi que « les foy et
« hommage, souveraineté et ressort » ; c'est-à-dire que les
fiefs relevant de ces terres seraient sous la suzeraineté immé-
diat du roi, comme ils l'avaient été des archiducs d'Autriche,
et non sous la directe du cardinal donataire et de ses suc-
cess-
seurs ; puis, elle ajoutent : « Et d'autant que le feu Roy, notre
« très honoré Seigneur et Père, et Nous, avons accordé à divers
« officiers de nos Armées d'Allemagne et autres, dont aucun

« sont décédés, la jouissance d'aucune desdites terres et
« seigneuries en vertu de simples brevets ou lettres patentes
« non vérifiées et enregistrées en nos compagnies souveraines,
« auparavant même de la conclusion du traité de Munster et
« lorsque nous jouissions desdits pays que par le droit de
« conquête faite par nos Armes. Nous avons expressément
« révoqué et révoquons par ces présentes le contenu aux-dits
« Brevets ou Lettres patentes comme nuls » (1).

Ce cadeau, vraiment royal, avait été fait au cardinal Mazarin, « à ses hoirs, successeurs et ayans cause, pleinement, paisiblement et perpétuellement ». A défaut d'héritiers de son nom, le cardinal, voulant cependant le perpétuer, désigna l'une de ses nièces, Hortense Mancini, pour être l'héritière d'une grande partie de ses domaines, à la condition expresse que son mari quitterait son nom et ses armes pour prendre le nom et les armes des Mazarin, le roi ayant promis d'ériger en duché-pairie féminine, sous le nom de duché de Mazarin, soit un des domaines du cardinal, soit un autre qui serait acquis à cet effet.

Ces duchés féminins qui, à défaut de descendant mâle, passaient aux femmes, donnaient à leurs maris le titre et le rang de pair de France. Armand-Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, accepta cette position, et, en février 1661, il épousa Hortense Mancini, reçut en dot le duché de Mayenne, avec une somme de quinze cent mille livres de rente, et prit le nom de duc de Mazarin. Peu de jours après, le 9 mars, le cardinal mourut, après avoir, par ses testament et codicille des 6 et 7 du même mois, légué tous les biens meubles et immeubles dont il n'avait pas disposé, à Hortense Mancini, sa nièce, et à Armand-Charles, duc de Mazarin, époux de cette dernière, à la charge par eux de les transmettre, par suite de la substitution qu'il instituait, à l'ainé de leurs enfants mâles, ou, à défaut de mâles, à l'ainé de leurs filles, dont le mari serait tenu de prendre le nom et les armes de Mazarin. Les biens situés en Alsace, et provenant de la donation faite en décembre 1659 par Louis XIV, étaient compris dans cette substitution indéfinie qui embrassait

(1) V. le texte complet des Lettres dans les *Ordonnances du Roy et Règlements du Conseil souverain d'Alsace (1657 à 1738)*, par M. de Corberon, t. I, ou dans les *Ordonnances d'Alsace* par de Boug, t. I, p. 11.

tous les sexes et toutes les branches jusqu'à l'extinction totale de tous les individus de la famille Mazarine.

C'était donc plutôt à l'héritier de son nom qu'à sa propre nièce que le cardinal léguait cette immense fortune.

Le comte de la Suze a été le premier seigneur français de Belfort; le duc de la Meilleraye en fut le second, (1) mais comme par lui commence réellement la série des seigneurs de cette famille de Mazarin qui a laissé dans notre pays tant de souvenirs, plus mauvais que bons, nous lui devons mieux qu'une simple mention.

Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye, était le fils unique du maréchal de la Meilleraye, qui avait obtenu de lui transmettre la charge de grand-maître de l'artillerie dont il était pourvu. Il devint ensuite duc de Mayenne, comte de Ferrette, de Thann, de Belfort, de Marles, baron d'Altkirch, grand-bailli de Haguenauf, gouverneur capitaine-général pour le roi en la Haute-Alsace, gouverneur particulier des villes, citadelles et châteaux de Brisach, Philippsbourg, Nantes, Hennebon, Quimperlé, Saint-Maixent, Chastenay, La Fère et Vincennes, lieutenant-général pour Sa Majesté en ses pays et duché de Bretagne et en ses Armées, pair du royaume, etc.

(1) A vrai dire, il en fut le troisième; mais nous n'avons pas cru devoir faire figurer le cardinal de Mazarin comme seigneur de Belfort, parceque sa domination fut trop éphémère, et que c'est à peine s'il a pris une part active aux affaires du pays. Une seule fois, dans nos Annales, il est fait mention de « son Eminence ». Voici dans quelles circonstances : La bourgeoisie de Belfort, décimée par les malheurs de ces temps néfastes, et ne pouvant qu'au prix d'énormes fatigues et de sacrifices coûteux faire le service de la garde de la ville, demanda à être remplacée par des soldats de la garnison. Le marquis de Saint-Geniès, qui commandait pour le roi dans la forteresse de Brisach et en Haute-Alsace, fit droit à cette requête par la lettre suivante adressée à *Messieurs les Preust et gens de justice de la ville de Belfort* :

« Messieurs,

« Le zèle et la fidélité que vous avuez tesmoigné pour le service du Roy et de son Eminence depuis que je suis en ce pays, m'oblige à vous accorder avec plaisir la demande que vous me faittes d'exempter vos bourgeois de faire garde dans la ville, j'écris pour cet effect au sieur de Latouche, vostre commandant, afin qu'il la fasse désormais par des soldats de la garnison. Je serois bien aise de vous pouvoir donner des marques de mon affection, soyez en persuadés et que je suis,

« Messieurs,

« Vostre très affectionné
« LE MARQUIS DE SAINT-GENIÈS ».

« Brisach, ce 15 Janvier 1661 ».

Nous possédons l'original de cette lettre, qui nous a été donnée par J.-P. Tallon (de Saint-Dizier). Elle est cachetée à la cire rouge aux armes du marquis.

On voit, par cette longue énumération de titres et de charges, bien qu'arrière petit-fils d'un apothicaire de Parthenay, que ce n'était pas un personnage ordinaire. Sa fortune particulière devait être prodigieuse. Il eut le palais Mazarin, avec toutes ses richesses artistiques. Le roi l'admit dans tous ses conseils, le distingua, le combla en toutes manières. Pour tout cela, cet heureux homme n'eut que la peine d'épouser la plus belle femme de France. Mais quel original, quel excentrique ! Sa dévotion était outrée, ses scrupules inouïs. « Les jansénistes de la Fronde, dit M. Amédée Renée, le charmant historien des nièces de Mazarin, s'étaient scandalisés qu'un cardinal eût dans sa maison des statues et des portraits légèrement vêtus ; le duc de Mazarin s'en fit aussi un cas de conscience. Toutes ces nudités le révoltèrent, et que fit-il ? Il ne se borna pas, comme Tartufe, à y jeter son mouchoir ; un marteau à la main, il parcourut, un beau jour, sa galerie, en brisant de ces beaux marbres ce qui choquait le plus ses regards. Les peintures des Titien et des Corrège, quand elles s'écartaient des règles expresses de la décence, subirent des réformes tout aussi radicales : elles furent religieusement barbouillées..... Malheureusement pour sa femme et ses héritiers, ce réformateur de la statuaire ne devint pas positivement fou. Au milieu des singularités que l'on raconte, il conservait de la gravité, les manières d'un grand seigneur, la conversation d'un honnête homme » (1). Il était jaloux à l'excès. Les fréquentes visites que le roi faisait à sa femme le mettaient dans la plus affreuse inquiétude. N'osant lui fermer sa porte, il imagina, pour soustraire la belle Hortense aux excitations du péché et échapper aux morsures de la jalousie, de la tenir dans un état de locomotion perpétuelle. Il se fit accompagner par elle de ville en ville, de gouvernement en gouvernement, de Bretagne en Alsace, l'exposant, dans ces courses vagabondes, à mille fâcheuses aventures.

Tel était le seigneur de Belfort et autres lieux qui, par son rigorisme pudibond, méritait plus que l'épithète bien peu méchante de Pieux que lui décerne Saint-Evremond (2).

(1) AMÉDÉE RENÉE, *Les Nièces de Mazarin*, 1 vol. in-8°, Paris Firmin Didot, 3^e éd., 1857, p. 330 et seq.

(2) « On ne prête qu'aux riches », suivant un proverbe qui, au cas particulier, est d'une exacte et étonnante vérité. Aussi, a-t-on prêté au richissime duc et

Quant à ses qualités, car il en avait, malgré tous ses ridicules, voici ce qu'en dit Saint-Simon dans ses *Mémoires* : « Gracieux, affable et poli, il était de la meilleure compagnie et fort instruit ; magnifique, du goût à tout, de la valeur ; dans l'intime familiarité du roi, qui n'a jamais pu cesser de l'aimer » (1). Cette appréciation, toute élogieuse, qu'elle soit, doit être vraie, car en ce qui concerne le comté de Belfort, qu'il gouverna pendant de très longues années puisqu'il ne mourut qu'en 1714, il n'y aura guère de griefs à formuler contre lui. On n'en peut dire autant de ses successeurs.

Un des premiers actes de son administration, et qui décelait en lui le grand-maître de l'artillerie de France, fut une ordonnance datée de Thann, le 20 décembre 1662, rendant obligatoires les exercices du tir à l'arquebuse :

« Il est ordonné à tous les bourgeois et habitants des Paroisses « du Comté de Belfort de s'assembler tous les Dimanches dans « les lieux qui leurs seront indiquez par nos officier aud. Comté « aueq leurs armes et carabines à rouët pour s'exercer et « apprendre à tirer au blanc, affin de se discipliner au faict des « armes et se rendre capables de les porter lorsqu'il en sera « besoing, pour le seruice du Roy suivan et conformément à « ce qui s'obseruait anciennement pendant que ledit comté « estoit sous la domination de la maison d'Austrie. Et affin « que lesdits habitans s'y appliqquent aueq plus d'affection, « nous ordonnons qu'il leur sera fourny des prix à nos dépens « pour la récompense de ceux qui auront le mieux réussy de la « mesme valleur qu'on les fournissoit du temps de lad^e domina- « tion de la Maison d'Austrie jusqu'à la somme de cent huict « liures six solz huict deniers tournois, dont les deniers seront « déliurés par notre receveur en chascune année, auquel nous

seigneur de Belfort des excentricités vraiment inimaginables et que raconte sommairement l'auteur des *Nièces de Mazarin* (p. 338). « Il voulut, dit-il, faire arracher les dents de devant à ses filles, qui étaient belles comme leur mère, pour qu'elles fissent naître moins de tentations. Il défendit aux villageoises de traire leurs vaches dans l'intérêt de leur chasteté, et aux nourrices de donner à téter à leurs petits enfants le vendredi et le samedi. Il enseignait aux femmes dans quelle posture pudique elles pouvaient battre le beurre ou filer. Il s'en allait faisant le missionnaire de village en village, et répandait partout des catéchismes de sa façon ; il voulait convertir en couvents tous les corps-de-garde. Il avait la passion des règlements ; il en fit un des plus burlesques sur les règles à observer par les garçons apothicaires, pour concilier la décence avec leurs fonctions ».

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIX, p. 162, édit. in-18.

« mandons de ce faire sans aucune difficulté, enjoignons au
« preuost dud. Belfort de faire publier nostre présente ordon-
« nance partout où besoing sera a ce que personne n'en pré-
« tende cause d'ignorance.

« Fait à Tannes, le vingtiesme jour de Décembre 1662.

« LE DUC MAZARINY

« Par Monseigneur: LOURCILLIÈRE ».

Le duc de Mazarin se rendit ensuite à Belfort. Il était accompagné de sa femme, qui le suivait partout et voulait voir de ses yeux tous ces beaux et riches domaines dont elle était, par le fait, la véritable propriétaire, puisque c'était à elle, et non à son mari, qu'ils avaient été légués. Les Belfortains purent faire connaissance avec leur dame, qui était, disait-on, « non seulement la plus belle des nièces du cardinal, mais aussi une des plus parfaites beautés de la cour, et à laquelle il ne manquait que de l'esprit pour être accomplie et pour lui donner la vivacité qu'elle n'avait pas » (1).

Les magistrats se mirent immédiatement en mesure d'exécuter l'ordonnance du duc de Mazarin. Il fallut d'abord reconstituer la compagnie des *Chevaliers de l'Arquebuse*, complètement désorganisée depuis les guerres et la dépopulation de la ville. On remit en vigueur les anciens statuts. C'est ainsi que, comme autrefois, les tireurs ne devaient faire leurs assemblées et exercices qu'à des époques déterminées et avec la permission du prévôt et des membres du Conseil ; qu'au cas où le prévôt et le maître-bourgeois se présenteraient pour tirer à l'arquebuse, les officiers de la compagnie devraient leur déférer les premiers honneurs ; que s'il arrivait des contestations et des difficultés, à l'occasion de leurs exercices ou pour les rangs, entre officiers et chevaliers, la connaissance en appartenait aux prévôt et magistrats ; de même, pour le choix de tous les officiers et bourgeois qui devaient composer la Compagnie.

Le lieu des réunions et des exercices fut maintenu au même endroit, c'est-à-dire en dehors du mur sud-ouest de la ville où se trouvait la Porte-basse ou de Bourgogne, entre la tour de Montbéliard et celle des Ladres. La maison des tireurs, abandonnée depuis si longtemps, tombait en ruines (2), et sa recons-

(1) V. AMÉDÉE RENÉE, *loc. cit.* p. 331, d'après les *Mémoires de Madame de la Fayette*.

(2) Elle était située tout près du champ de tir, non loin du Fourneau. Elle a existé jusqu'en 1870 et était connue sous le nom de *Maison de l'Arquebuse*.

truction était urgente. Le 3 avril 1663, les magistrats passèrent un marché avec Jacques Moinnin et son beau-frère pour « rebasser tir, en ce qui despend du charpentage, la maison des tireurs de deux estages avec la rammure et deux chappoutez, mesme de faire les formes des portes et fenestres. » Le prix était de 33 liv. 15 sols, et deux pots de vin, à la condition qu'ils se mettront incontinent à la besogne. (1)

La bourgeoisie était alors fort mécontente des malhonnêtés agissements du meunier. On se serait cru en 1569, où les plaintes avaient été des plus vives et où le Conseil des IX profita des débuts de l'administration d'un Grand-Bailli pour demander justice. La situation était la même qu'à cette époque. Le meunier, soutenu par le tabellion du comté, refusait tout contrôle de la part des magistrats. Le seigneur était tout nouveau dans ses terres, et les bourgeois espéraient qu'il se montrerait plus particulièrement bien disposé en leur faveur. L'occasion était plus que favorable, et, pensant avec raison que, suivant un vieux adage bien connu dans le pays, il valait mieux avoir affaire au bon Dieu qu'à ses saints, ils s'adressèrent directement au duc de Mazarin :

« Remonstrent en toute humilité les m^{re} bourgeois et habitans de la ville de Belfort que de tout tems ils auroient eu *le chastoye politique sur ung monnier de Belfort comme sur ung autre bourgeois*, cependant il fait refus d'obéir, étant sou-tenu par le sieur tabellion de Belfort, qui, par un sinistre prétexte, veut attirer cette direction à Mrs. les officiers de la seigneurie, ce que au grand préjudice des droits de la ville, et intéresse grandement les pauvres bourgeois et autres habitans de la seigneurie qui sont obligé de moudre audit moulin, laissant le meunier impuny lorsqu'il rend mal la farine. Ce considéré, Monseigneur, il vous plaira les remettre en leurs anciens dreit et pourvoir sur led. monnier, qu'ils feront paroître en cas de besoin avoir eu de toute anciennete, et ils prieront Dieu pour vie, santé et grandeurs ».

Le seigneur trouva que les habitants étaient dans leur droit, et répondit par cette phrase, aussi péremptoire que brève, écrite et signée de sa main :

(1) Arch. de Belfort, BB5. — *Chappoutez* ou chaperon : couronnement d'un mur en forme de toit.

« La connoissance de la police sur les moulins est renvoyée au maistre-bourgeois de Belfort ».

En 1664, Jean Noblat, d'une des plus anciennes familles bourgeois de la ville (1), fut institué à la charge de prévôt par une lettre ainsi conçue :

« Estant nécessaire de pourveoir une personne fidelle et capable pour exercer la charge de prévost en nostre seigneurie de Belfort, et estant plainement informé des bonnes vie, mœurs, capacité et suffisance de Jean Noblot, bourgeois de lad. ville. Nous l'avons constitué et estably, constituons et establissons en lad. charge de prevost pour en ycelle faire tous les actes requis et nécessaires, tant pour veiller soigneusement a ce qu'il ne se passe rien contre le service du Roy, qu'à la conservation et bien de nos droicts et intérêts, et nous faire un fidelle rappport des choses qui viendront à sa connoissance au prejudeice d'yceux. Mandons aux Maistres bourgeois et Conseil de nostre ditte ville de Belfort de l'ins-taller et le laisser paisiblement jouyr et exercer lad. charge de prevost de lad. ville et seigneurie. En foy de quoy, nous avons à ces présentes signées de nostre main fait apposer le sceau de nos armes. A Brisach, ce troisième Juing mil six cent soixante quatre.

« LE DUC MAZARINY

« Par Monseigneur : LOURCILLIÈRE »

Le duc de Mazarin revint quelques années après revoir sa ville de Belfort. Il profita du séjour qu'il y fit à la fin du mois de Juin 1667, pour aller à Montbéliard visiter le prince George, qui le reçut au château avec distinction. « M. le duc, dit une chronique, fut fort gai et témoigna beaucoup d'amitié au prince ; il voulut voir la bibliothèque, quoique chétive encore » (2).

Nous avons laissé (Chap. 10^e § 1) la Collégiale St-Denis dans une situation des plus précaires. On conçoit facilement que cette interminable période de guerres et de calamités de toutes sortes n'était pas faite pour l'améliorer. Malgré le rétablissement, en 1648, des deux prébendes supprimées en 1622, la mort et la misère avaient tellement réduit le nombre des chanoines

(1) Deux membres de cette famille, *Jehan Noblat* et *Jehan Noblat le jeune*, figurent déjà dans une liste de bourgeois dressée le 24 juin 1442.

(2) *DUVERNOY, Ephémérides du Comté de Montbéliard* (28 Juin 1667), p. 242.

qu'en 1670 il n'y en avait plus que quatre, y compris le prévôt, pour composer le Chapitre. Cela devait naturellement préoccuper le dévôt duc de Mazarin, et le 17 Juin de la même année, il nomma deux chanoines, François Ladoubar et Jean-Pierre Keller. L'année suivante, il pourvut encore à deux autres canoniciats ; mais les anciens prétendirent que, suivant les statuts capitulaires, les deux nouveaux devaient subir quatre années de carence. « Le 11 Mai 1671, intervint une transaction par laquelle le chapitre se désista de cette prétention, le duc de Mazarin s'obligeant, de son côté, à n'augmenter le nombre des chanoines qu'en proportion de l'augmentation des revenus (1) ». En conséquence, le 26 mai, les deux chanoines nouvellement nommés, dont un se nommait messire de Cantenach, furent reçus et installés par leurs confrères.

Le Chapitre se trouva donc à ce moment, composé de huit membres, chiffre qui fut bientôt réduit à cinq, qu'il ne devait plus jamais dépasser.

§ III.

Parmi les menus faits relatifs à la vie intime de la commune, il en est quelques-uns que nous croyons devoir mentionner. Bien que peu intéressants par eux-mêmes, pris isolément, et au risque d'encourir le reproche d'entrer dans des détails oiseux et futile, il nous a semblé qu'ils pouvaient figurer utilement dans une monographie historique, à titre de renseignements sur l'administration municipale, ainsi que sur les mœurs et les coutumes de cette époque.

Le 22 février 1663, les deux frères Thomas et Adam Delaporte furent reçus bourgeois de Belfort, à la prière du chanoine Géhand, leur oncle. Cette famille Delaporte, dont les branches se multiplièrent par suite de nombreuses alliances, est destinée à jouer un certain rôle dans les Annales belfortaines. Il ne sera pas facile de se reconnaître dans l'enchevêtrement de sa généalogie, et on s'en fera une idée en feuilletant les anciens registres des baptêmes, mariages et décès de la Collégiale, où sont cités les noms des innombrables membres de cette famille qui, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, fournira des person-

(1) J. LIBLIN, *Les Eglises de Belfort*, p. 54.

nages dont la notoriété franchira les étroites limites de l'histoire locale.

Nous connaissons les préoccupations des magistrats en faveur de l'instruction primaire. Il y a tout lieu de croire qu'elles ne se ralentirent pas. Le 10 février 1663, ils admirèrent pour un de leur co-bourgeois, Jacques Mounnin, charpentier, originaire de Grandfontaine, dans le comté de Salm-en-Vosges, à charge par lui de reconstruire, en ce qui concernait son métier, la maison d'école « depuis le bas jusques au haut, « tant pour fenestrage, traix et faire les planches sur murailles, « ramures et toutes autres bastimens nécessaires, le tout à la « bonne foy et à ses frais, moyennans vingt deux livres dix « sols que la ville lui payera (1) ».

En 1664, le 21 juillet, ils regurent Anne-Franoise Vallat pour maîtresse d'école jusqu'au 24 juin l'année suivante, « pour le pris de 15 libures, et trois libures ballois pour le « louage de sa maison, et à telle condition qu'elle enseignera « les filles à lire et à escrire, travailler de la dentelle et de la « guille (aiguille) ceux qui désireront d'apprendre, les instruire « à la dévotion, le tout de son possible ».

Il fallait faire bonne garde pour empêcher la forêt du Salbert d'être en but aux dommages plus ou moins graves que ne cessaient d'y causer les habitants des villages voisins. Au mois de novembre 1672, le Conseil assigna les gens de Cravanche par devant les officiers de la Seigneurie « pour les veoir con- « damner à raison d'avoir fait champoyer le Salbert par les « bestiaux. Considérans que lesdits habitans ont cogneu et « confessé avoir très mal fait en cela, Messieurs du Conseil les « ont recu à mercy ; à quoy se sont soubmis et de ne point à « l'advenir, s'entremettre aux privillèges et droits de ladite « ville ».

(1) Voici la formule du serment prêté par Mounnin entre les mains des Magistrats, et qui devait être celle dont on faisait usage depuis la réunion de Belfort à la France : « Je jure de vivre en la foy catholique, apostolique et romaine, pour le service du Roy, porter tout respect à Messieurs de l'Église, aux sieurs officiers, spécialement à un Prevôt de Belfort concernant les affaires de Justice, et aux Maître-Bourgeois et Conseil de ladite ville ; les obéir en tout ce que de leur part luy sera commandé, comme aussy d'advenir le proffit et éviter le dommage de ladite ville de tout son possible, et généralement de se comporter en tout comme un autre et fidel bourgeois doit faire ». V. Arch. de Belfort, BB5.

Une ordonnance du 21 janvier 1673, interdit toute mascarade pendant le carême, « à peine de punition ». Il faut dire qu'alors on était fort sévère pour les contraventions aux réglements de police. Ainsi, telle personne était condamnée à 3 livres et aux frais pour être sortie, un dimanche avant la messe de paroisse, sans en avoir eu la permission du prévôt du Chapitre. Telle autre, à la même amende « à cause de reniement de Dieu ». Tel autre, cordonnier, pour avoir travaillé le dimanche, la veille de Noël, le jour des Rois, etc. Tel autre condamné à 60 sols d'amende pour avoir, au marché, vendu du beurre avant l'heure déterminée. Tel autre enfin à 6 livres et à tous les frais pour avoir juré et blasphémé Dieu.

Une excellente mesure de police, qui a toujours été et est encore soigneusement prescrite par les officiers municipaux, est celle qui assure un bon et efficace ramonage. Le 10 octobre 1676, les magistrats firent un accord avec Jean Fraigne, dit *Huillecoppe*, natif du baillage de Locarno (Italie suisse), râcleur de cheminées, « pour avoir le soing de râcler, tous les « ans deux fois, les cheminées de la ville, à raison de cinq sols « l'une portant l'autre par chaque fois, moyennant quoy il sera « obligé d'en râcler six appartenantes à la ville une fois pour « rien ».

En ce temps-là, le maître des hautes-œuvres (*carnifex*) de Belfort se nommait Jean-Joseph Comte. Il eut de sa femme, Madeleine Fleur-de-Lys, — un nom doux et charmant pour une femme de bourreau, — deux fils : Jean-François, né le 27 juin 1671, et Jean-Jacob, qui naquit le 21 juin 1686.

Au printemps de l'année 1680, on éleva une croix de pierre, que l'on appela la *croix de la Sainte Mission*, dans un endroit que la délibération du Conseil ne précise pas, mais qui était, selon toute probabilité, à gauche de la route du Valdoie, près de l'endroit où prend le chemin allant à Brasse. Le plan en avait été fait par le R. P. capucin Jules, et le travail exécuté par un maître-maçon et tailleur de pierres d'Altkirch nommé Geschnand, avec lequel la ville avait passé un marché le 3 février. En vertu de ce marché, on devait lui payer la somme de 80 livres tournois, tant pour son travail que pour ses dépenses. Les matériaux, comme chaux et sables nécessaires pour les fondations, devaient lui être fournis. La ville était, en

outre, obligée d'aller chercher à ses frais, à Altkirch, les pierres de la croix et son piedestal. L'entretien de ses outils, pendant la durée du travail, était également à sa charge. Cette croix avait vingt-cinq pieds de hauteur, y compris le piedestal et les degrés.

La singulière coutume de sonner les cloches pendant les orages existait à Belfort comme en beaucoup d'autres endroits. Une décision du 17 mai de cette même année 1680, signée par le secrétaire de la ville, Jean-Pierre Noblat (1), dit que Claude Corette recevra pour sonner, « lorsqu'il y aura un temps monté et du tonnerre, 12 livres tournois pendant la présente année ».

§ IV.

Dès les premiers jours qui suivirent la conquête, la France vit et comprit tout le parti qu'elle pourrait tirer de l'excellente position stratégique de Belfort, comme place forte et poste militaire de première ligne. Ce serait une solide barrière contre l'Allemagne et la Suisse, en même temps qu'un entrepôt très important pour le commerce par les grandes routes qui y convergent. On commença donc par y mettre une bonne garnison, avec un gouverneur des ville, château et dépendances.

La tranquillité fut parfaite pendant un certain nombre d'années, mais quand, en 1672, Louis XIV eut déclaré la guerre à la Hollande, les appréhensions naquirent de nouveau. Toute l'Allemagne répondit à cette déclaration en prenant fait et cause pour les Hollandais. L'empereur et les princes, grands et petits, se coalisèrent, confondus dans un même sentiment de haine contre la France, pensant que l'heure était venue de ressaisir l'Alsace, « cette proie que l'Empire n'avait lâchée qu'à demi dans les équivoques et les obscurités du traité de Westphalie (2) ».

En présence des redoutables événements qui se préparaient, le prince de Montbéliard n'avait qu'à rester neutre ; c'est à quoi il se décida, malgré les propositions que lui fit la France. Mais celle-ci lui en garda rancune, et son hostilité ne tarda pas à se

(1) Il occupait déjà cet emploi en 1671.

(2) V. CHARLES GÉRARD, *La Bataille de Turckheim* (Colmar, Eug. Barth, éd., 1870), p. 10.

manifester, Le prince Georges avait ordonné dans toutes les églises de son comté des prières publiques où il était parlé de « l'ennemi de la chrétienté qui, par ses finesse et astuces, semblait vouloir troubler la paix de l'Empire ». Le commandant de Belfort, M. de Périgny, crut y voir une allusion malveillante à Louis XIV, et, le 14 Novembre 1673, envoya un de ses officiers à Montbéliard pour demander des explications. Le prince répondit: « que l'on n'avait entendu parler que du Diable, dont le but ne vise qu'à la guerre, la discorde et la désunion (1) ».

N'était-ce pas, de la part des Français, chercher une querelle d'Allemand ? Ils ne se bornèrent pas là, et, malgré la neutralité strictement observée, passèrent bien vite des menaces aux faits. Le 8 Janvier 1674, douze cents hommes venant de Belfort pénétrèrent en Franche-Comté en traversant la seigneurie d'Héricourt et en commettant de grands dégâts. Le 21 du même mois, le marquis de Vaubrun entra dans le comté de Montbéliard avec quatre mille hommes de troupes, s'empara de plusieurs localités et ne se retira qu'au bout de dix à douze jours.

A M. de Périgny succéda, comme gouverneur de Belfort, le comte d'Aubigné, frère de la fameuse marquise de Maintenon, et le petit-fils de l'éloquent et brave d'Aubigné, l'ami de Henri IV. « C'était, dit Saint-Simon, un panier percé, fou à enfermer, mais plaisant, avec de l'esprit et des saillies, et des réparties auxquelles on ne se pouvait attendre. Il ne se contraignoit pas de prendre un ton goguenard, et de dire très ordinai-
rement *le beau-frère* lorsqu'il voulait parler du Roi ». Avant de venir prendre le commandement de Belfort, il avait été gouverneur d'Amersfort, en Hollande.

Le 4 juin, il vint avec soixante cavaliers faire une reconnaissance jusqu'aux portes de Montbéliard. Son approche causa quelque épouvante parmi les habitants de la ville. Une sentinelle avancée lui tira un coup de fusil et le manqua.

Un écrit contemporain parle à trois ou quatre reprises du comte d'Aubigné, gouverneur de Belfort. Cet écrit, extrêmement intéressant, est une relation de « deux voyages et séjours

(1) DUVERNOY, *Ephém. du Comté de Montbéliard*, p. 437. — TUEFFERD, *Hist. des Comtes souverains de Montbéliard*, p. 554.

faits en Alsace en 1674-76 et 1681 » (1). Il est dû à la plume d'un commis de la *Maltôle*, — ce que nous appellerions aujourd'hui un employé de la Régie ou des Contributions indirectes — qui se nommait H. de L'Herminie. (2)

La première fois que ce fonctionnaire vit le comte, ce fut au mois de novembre 1674, époque à laquelle il vint à Belfort, comme employé au bureau du receveur général de la Ferme du Roi, et où il demeura trois mois. Voici ce qu'il dit de notre ville dans ses curieux mémoires :

« La figure que j'en ay dessinée (3) nous montre que cette ville étoit très-peu de chose en ce tems-là ; en effet, ce n'étoit qu'un trou, des rues étroites, sales, mal pavées, des maisons mal bâties et obscures, en un mot, la plus triste et la plus désagréable demeure du monde. Le soleil, qui répand partout ailleurs, n'y paroît — il faut entendre en hiver — que l'après-midi, parceque la hauteur de la côté où est situé le château, l'empêche de l'éclairer dès le matin..... Le château n'étoit qu'un nid à rats..... Il est fortifié, du côté de la plaine qui est vers le midi, de trois ou quatre bastions et d'un ouvrage à cornes bien

(1) Publié d'abord dans les Bulletins annuels du *Musée historique de Mulhouse*, il a été édité ensuite en un beau volume, sous ce titre : *Mémoires de deux voyages et séjours en Alsace, 1674-76 et 1681* ; Mulhouse, imp. de Vve Bader et Cie, 1886, grand in-8° de 264 p., avec les vues d'Altkirch et de Belfort, dessinées par l'auteur. — Le manuscrit original de cet agréable récit avait été découvert et acquis par un riche industriel mulhousien, M. Frédéric Engel-Dollfus. Il renferme des passages extrêmement intéressants sur la ville de Belfort dans les premiers temps de la dépossession de l'Autriche en Alsace, et, malgré leur longueur, nous avons cru devoir les reproduire intégralement.

(2) Ces *mémoires* ne sont pas signés ; mais H. DE L'HERMINE, le nom de leur auteur, se trouve en caractères lisibles, quoique très-ténus, et comme perdu au milieu d'autres traits de plume, sur la vue de Belfort qu'il a jointe à son récit.

(3) Cette vue de Belfort, faite à la plume, a été dessinée « sur le lieu, du costé de la paroisse de Brasse et de la montagne du Salberg, le 1^{er} de mars 1675 ». Ce très curieux croquis est exécuté suivant la méthode de la perspective conique. Le dessinateur a pris soin d'indiquer sa position exacte, à l'Ouest de la ville, sur la rive droite de la Savoureuse, et sa plume a rendu très fidèlement ce qu'il voyait. Il existe un plan de la même époque, dressé par les ingénieurs militaires, sur la demande de Vauban. Dans le bel album qui accompagne sa *Notice sur l'Histoire militaire de Belfort*, M le colonel A. Papuchon a donné cette vue et ce plan sur la même planche, et grâce à la fidélité de la vue perspective, il a pu orienter le plan sous elle, de manière à faire coïncider les détails des deux dessins. Par leur comparaison, dit M. Papuchon, on voit « que la ville était entourée, du côté de la Savoureuse, d'une double enceinte dont l'une était formée par la continuité même des maisons, par analogie avec ce qu'on peut voir encore aujourd'hui à Saint-Ursanne, et l'autre, complètement détachée, et formée d'un simple mur flanqué au moyen de petites tours. L'espace libre entre les deux enceintes était généralement plein d'eau d'infiltration du canal des moulins ». (V. la *Notice*, p. 21 et pl. 2).

revêtu, d'un fossé sec taillé dans le roc, d'un chemin couvert, d'une palissade et d'un glacis qui aboutit au niveau de la campagne. (1) Il y a une vieille tour ronde dans la petite cour de ce château, qui est la première chose qu'on découvre de loin, et un puits qui a 83 toises de profondeur. La ville, qui est au bas, n'avoit de mon tems aucune fortification, elle n'étoit fermée que d'une simple muraille sans dessence, telle qu'elle est représentée dans la figure. On voit qu'il n'y a que deux portes, encore n'ouroit-on que celle qui étoit sur le bord de la petite rivière nommée la Savoureuse. Cette porte étoit double avec double pont-levis et un corps-de-garde à l'ordinaire auprès de la barrière. La première de ces deux portes cy étoit flanquée de deux tours rondes d'une espèce de pierre rouge fort dure ; il y avoit au dessus de l'entrée cinq armoiries de seigneurs de l'Empire, et celles de l'Empereur se voyoient au plus haut de la seconde porte au dessus d'une montre d'horloge. L'autre porte de Belfort, qu'on n'ouvre point pendant la guerre, est celle du marché.

« Il n'y a dans cette ville qu'une seule église, c'est une collégiale servie par cinq chanoines, dont le premier s'appelle le prévôt du chapitre. Ces bénéfices là sont de peu de revenu. Ils ont de certaines fêtes en l'année, où il y a fondation pour chanter trois fois de suite le *Magnificat* à Vêpres. Tout auprès est une petite chapelle dédiée à St^e Barbe. L'église paroissiale, dédiée à St^r Christophe, est située à un bon quart de lieue de la ville, vers le nord, à un lieu nommé Brasse, de sorte que c'est une chose incommode de porter si loin les enfants au batême et les morts à la sépulture. Près de cette paroisse il y a une belle forge de fer, qui travaille par le moyen de l'eau d'un grand étang. A deux ou trois cens pas de la porte de Bessfort, sur le bord d'une des branches de la Savoureuse, il y a un couvent de Capucins, où ils étaient bien douze ou quinze religieux.....

« Au pied de la hauteur sur laquelle est bâti le château, il y a plusieurs moulins pour battre et préparer la mine de fer, et des fourneaux, où l'on la fond ensuite.

« A l'égard des habitans de Bessfort, ce n'est que de la petite bourgeoisie, mais le comte d'Aubigni, frère de Madame de

(1) L'Herminie parle ici du *Couronné* du Comte de la Suze.

Maintenon, gouverneur de la place, et les officiers de quatorze compagnies d'infanterie qui y étoient, y mettoient du beau monde. La bourgeoisie suit les coutumes d'Allemagne soit pour la cuisine, les poêles, la monoye ; mais pour le langage, c'est un patois, qui n'est ni françois ni allemand, qui tient pourtant de tous les deux et que tous deux n'entendent point. Ils appellent ce jargon là le Romain. Personne ne m'a jamais pu dire la raison pour laquelle on donnait un nom si illustre à cet étrange baragouinage.

« Toute petite que soit cette place, elle est cependant fort importante, c'est une des clefs de l'Alsace, et la situation avantageuse de son château lui a fait donner le nom de Belfort, qu'on s'est accoutumé insensiblement de nommer et d'écrire Beffort. »

Au moment où L'Hermine arrivait à Belfort, les Impériaux s'en approchaient, avec le dessin de l'assiéger. Ils révaient de reprendre la Franche-Comté, et, pour eux, la forteresse de Belfort n'était pas seulement le nid à rats dont parlait le commis de la gabelle, mais un nid de gueux (*Lumpennest*), qui céderait à une volée de canon. A la fin de novembre, ils occupaient tout le Sundgau, et un de leurs chefs, le comte de Reiffenberg, un colonel de dragons, inondait le pays d'une proclamation au nom de la puissance impériale « dont les justes armes, disait-il, ne vont à autre but que de chasser du territoire de l'Empire, son ennemi déclaré, et de rétablir ses fidèles états et sujets dans leur ancienne liberté (1) ».

Le gouverneur d'Aubigné, justement préoccupé de la situation, demanda du renfort au duc de Duras, qui commandait à Besançon. Aussitôt, deux régiments de cavalerie, ceux de Le Câteux et de Boncour, composés chacun de six compagnies, entrèrent le 1^{er} décembre 1674, vers cinq heures du soir, dans les murs de Belfort. Cette porte de la Comté devenait de jour en jour plus difficile à franchir pour l'ennemi.

Le gouverneur était admirablement secondé par le chevalier de la Poterie, officier des plus distingués par sa bravoure et ses talents militaires, qui, placé là en qualité de lieutenant de Roi, avait reçu secrètement pleins pouvoirs en cas de siège.

(1) V. CH. GÉRARD, loc. cit., p. 65.

Laissons maintenant la parole à L'Hermine qui, témoin oculaire et à l'affût des nouvelles, raconte d'une manière véritable et pittoresque ce qui se passa dans notre ville jusqu'au 8 décembre, jour de son départ pour Langres :

« Les Impériaux s'étant rendus maîtres de tout le plat pays d'Alsace, il ne leur restoit plus à prendre que Brisac qu'ils tenoient bloqué, le château de Landseron qu'ils tachoient de surprendre, et la ville de Belfort qu'ils prétendoient assiéger de jour en jour. En attendant cette entreprise, ils avoient établi des quartiers dans tous les châteaux circonvoisins, ils venoient tous les soirs en escadron jusqu'au bord du glacis du château et le long des murailles de la ville, pour la reconnoître, de sorte qu'on s'attendoit fermement à être assiégés. Le comte d'Aubigni, que je fus saluer dès le lendemain de mon arrivée, ne nous entretint que de ce prétendu siège, et il faisoit fort l'empressé sur les précautions qu'il avoit à prendre ; il demandoit à mon receveur s'il avoit bonne provision de sel dans le magazin du Roy, il trouvoit que la quantité qu'on lui marquoit n'étoit pas suffisante, et il le menaçoit de le rendre responsable du dommage, en cas que la garnison vint à manquer de sel durant le siège. Il paroissoit fort en colère contre lui ; après tout, ce n'étoient que fanfaronades, car tous les jours, après midi, ce gouverneur venoit chez le receveur tenir son brelan avec les officiers de la garnison.

« Les fausses allarmes étoient cependant assez fréquentes dans la ville et aux environs. Nous en eûmes un jour une, étant en bonne compagnie à dîner aux Capucins ; leur couvent est hors de la ville, comme je l'ay remarqué cy-dessus. Un valet tout échaufé nous vint dire qu'il paroissoit un parti d'Impériaux dans la plaine marchant vers Belfort. Nous receûmes diversement cette nouvelle, les uns en pâlirent, d'autres en plaisantèrent, et quelqu'un de notre bande demanda au Père gardien un habit et une barbe de Capucin, pour n'être pas emmene par les Allemands.

« Ce qui confirma de plus en plus la croyance où l'on étoit que la ville alloit être assiégée, c'est que le 1^{er} décembre il y arriva 600 cavaliers de la brigade de Catteux, pour en fortifier la garnison, mais ils ne servirent qu'à désoler les habitans. Ils étoient au désespoir de voir jusques à vingt soldats dans chaque

maison, leurs bestiaux étoient dans la rüe, tandis que les chevaux des cavaliers occupoient non seulement les écuries et les étables, mais encore les salles et les magazins d'embas. On n'entendoit de tous côtés que des plaintes de ces pauvres bourgeois, qui voulloient tout abandonner plutôt que d'être tourmentés, mangés et ruinés par ces impitoyables gens de guerre. A cela près, tous les soirs ont étoit régallé des fanfares de leurs trompettes qui se répondioient d'un quartier à l'autre.

« On ne doutoit plus que la ville ne dût être bientôt assiégée. Le gouverneur, qui faisoit l'homme entendu dans le métier de la guerre, disoit tout haut qu'il alloit faire brûler la ville et les villages à deux lieues à la ronde et qu'il ne recevroit dans son château que la seule garnison. Toutes ces menaces là, feintes ou véritables, firent que le receveur général résolut de se réfugier dans quelque ville de Franche-Comté ou de Champagne. Le secrétaire du duc Mazarin (1) et son maître d'hôtel, qui étoient à Belfort avec une partie de sa maison, furent aussi de cet avis, de sorte qu'ils prirent leurs mesures ensemble pour en sortir au plutôt.

« Pour nous rassurer contre la peur du siège, le 7 déeembre, à une heure du matin, nous fûmes réveillés en sursaut par le bruit des tambours, des trompettes et le tintamare que faisoient des hommes et des chevaux courans par les rües. Nous nous levâmes au plus vite, pour savoir la cause de ce vacarme. Des gens épouvantés nous dirent d'abord que toute la garnison se retiroit de la ville à cause de l'approche des ennemis ; mais un moment après on sceut que c'étoit un détachement de cavalerie et d'infanterie qui alloit partir, pour tâcher de surprendre un quartier des impériaux à deux lieues de là. Cette réponse remit le calme dans nos esprits et renvoya chacun se réchauffer dans son lit.

« Sur les dix heures du matin, on nous vint dire qu'il y avoit déjà quelques cavaliers revenus de l'expédition. La curiosité d'en savoir des nouvelles nous engagea d'aller nous promener

(1) Il s'appelait Charles Briecquet. L'Hermine, qui fut son compagnon à Langres jusqu'au 27 decembre, en parle en termes fort avantageux. « C'éloit, dit-il, un petit homme bien fait, poli, spirituel, qui avoit de l'étude et chantait à charmer. Nous ne nous étions pas quittés durant les six journées de l'ennuyeuse et pénible route que nous venions de faire en Franche-Comté. Etant à Langres, nous étions d'ordinaire ensemble à nous promener, en visitant ce qu'il y a de plus curieux dans la ville ». *Mémoires, etc.* p. 234).

hors la ville au devant de ces aventuriers. Nous trouvâmes à la porte un officier impérialiste avec quelques cavaliers prisonniers qu'on faisoient attendre à la barrière, où ils mourroient de froid, car il geloit à pierres fendre, et ils n'avoient point de manteau. Nous vimes ensuite revenir nos gens, qui alloient au petit pas par pelotons, ayant tous du papier blanc au cordon de leur chapeau, ou à sa place le mouchoir tourné autour de la forme. Nous interrogeâmes un officier et quelques cavaliers, qui nous dirent qu'ils venoient de Montreux, qu'ils avoient manqué leur coup pour être arrivés trop tard, et que l'infanterie ne les avoit pas soutenus, qu'elle devoit se jeter dans les maisons du village et faire un feu continual, tandis qu'ils auroient attaché le pétard à la porte du château. Tout ce qu'ils avoient pu faire, étoit d'enlever quelques cavaliers avec leurs chevaux, de ceux qui étoient logés dans le village. Nos gens vouloient qu'il y eut plus de 600 hommes dans le château, mais les prisonniers assuroient qu'il n'y en avoit que trois compagnies de dragons en tout. Quoiqu'il en soit, on amena à Belfort 27 prisonniers et 60 petits chevaux maigres, et nous perdîmes à cette belle expédition le lieutenant-colonel de Catteux, jeune homme fort brave, qui fut tué et laissé sur le pont-levis du château avec cent louis qu'il avoit dans sa bourse, à ce qu'on disoit. Il y eut de plus trois de nos cavaliers blessés, deux desquels vinrent mourir à Belfort.

« Après midi, le receveur général et le M^e d'hôtel du duc Mazarin, prirent leur résolution de partir dès le lendemain, et de se réfugier à Langres, et à l'heure même, ils se donnèrent tous les mouvemens nécessaires pour ce voyage. On fut demander un passeport à Mons^r le gouverneur et une escorte de cavaliers pour une journée seulement. On chercha un chariot pour mettre toutes les hardes et les balots, et celui de l'équipage du duc, qui étoit couvert, servit pour porter sa vaisselle d'argent et la finance du bureau du Roi, ce qui montoit bien ensemble à la valeur de cinquante mil livres. On y trouva encore place pour la femme du receveur et sa mère, ses deux petites filles, dont la plus agée n'avoit pas neuf ans, et une servante. On laissa le soin du magazin à sel du Roi au commis de Tanne, qui n'avoit point d'emploi, depuis que les soldats impériaux l'avoient contraint d'en déloger.

« On m'accusera de faire le gascon, si je dis ici que je sentois du chagrin de voir qu'il falloit partir de Beffort. C'est cepen-

dant la vérité que les bouillons de la première jeunesse où j'étais, m'inspiroient la dangereuse curiosité de me trouver dans une ville assiégée. » (1)

Les princes allemands confédérés étaient de plus en plus sûrs de la victoire, et le duc de Holstein se targuait d'aller, à bref délai, lever des contributions sur toute la Champagne. Mais ils comptaient sans Turenne qui, venant de quitter l'Alsace pour passer sur le versant occidental des Vosges, paraissait leur laisser le champ libre. Où allait-il? C'était le secret du maréchal. Pour tout le monde, il se rendait en Lorraine y chercher ses quartiers d'hiver.

Ce fut alors que commença cette marche fameuse, en plein hiver, qui fit défiler le long des Vosges lorraines l'armée française pour trouver l'endroit le plus facile à rentrer en Alsace et tomber brusquement sur l'ennemi. Le rendez-vous général était Belfort. Turenne avait fort justement deviné le plan des princes coalisés, qui méditaient une invasion au cœur de la France. En s'emparant de Belfort et en entraînant le prince de Montbéliard dans la coalition, la Franche-Comté leur était ouverte. Il fallait les prévenir, et, par un mouvement habile et précipité, les surprendre à l'improviste.

Grâce à la brigade de Le Câteux qui, par ses courses, tenait libres les environs de Belfort, la marche des Allemands était momentanément suspendue. Cela les irrita et pensant qu'il était temps, avant qu'il ne surgisse de nouvelles complications, d'envahir la Franche-Comté, ils formèrent deux corps d'opération. L'un, de 5000 hommes, devait aller s'emparer de Lure, de Luxeuil et de Vesoul; l'autre, de 3000 hommes, devait, à la gauche du Doubs, pénétrer dans la province par Delle, Beaucourt et Audincourt. Le duc Auguste de Holstein les commandait. Mais il était déjà trop tard. La nouvelle de la prise de Remiremont et de l'approche de Turenne, qui était derrière les Vosges, arrêta net les deux colonnes expéditionnaires. Elles ne franchirent pas les villages d'Aspach (2). On était alors au 18 décembre. On ne soupçonnait pas encore que Turenne eût le

(1) *Deux Voyages et Séjours, etc.*, pp. 217-220.

(2) *Aspach-le-Bas*, sur la petite Doller et la grande route de Lyon à Strasbourg, à 28 kilomètres de Belfort. — *Le Pont d'Aspach*, hameau de la commune de Burnhaupt-le-Haut, situé sur la Doller, que la même route traverse sur un beau pont à 25 kilom. de Belfort. Avant la guerre de 1870, ces deux villages faisaient partie de l'arrondissement de Belfort.

dessein de passer en Alsace, mais il était devenu impossible d'affaiblir l'armée des princes à un pareil moment (1).

Pendant ce temps, le maréchal était dans son camp du Longuet, près de Remiremont, occupé d'assurer le service des subsistances de son armée. Il y avait reçu la visite du duc de Duras, gouverneur de la Franche-Comté, qui lui avait amené la brigade de cavalerie que Le Câteux commandait dans le voisinage de Belfort.

Le 23 décembre, de grand matin, il leva le camp et se mit en marche avec son armée. Le 26, il prit quartier à Champagney et à Ronchamp. Il envoya de là un petit corps pour occuper la ville de Delle et son château, que les Français firent sauter peu de jours après leur arrivée, en même temps que la tour de Milandre. Le 27, il partit avec l'avant-garde et arriva après-midi au Valdoie, d'où il écrivit aussitôt à Louvois. Il annonça lui-même, avec une gaieté toute militaire, son arrivée à l'ennemi, en faisant tirer le canon.

« Le mystère, dit Ch. Gérard, dans sa superbe relation de la Bataille de Turckheim (p. 76) (2), avait été son grand intérêt, pendant la marche. Il en avait un tout différent maintenant, la publicité retentissante, l'ébruitement rapide de son entrée en Alsace ; car il était impatient de voir les impériaux rassemblés, afin de juger de leurs dispositions et de leurs projets, par les mouvements qu'ils feraient ».

Sa lettre à Louvois écrite et expédiée, Turenne fit préparer son logis dans la petite maison que l'on montre encore au milieu du village du Valdoie (3), et qui devint, pour quelques

Laguille, dans son *Hist. de la province d'Alsace*, qui, suivant Ch. Gérard, « n'est peut-être nulle part plus inexact et plus négligé que dans le récit de cette campagne », dit que le duc de Holstein fit battre Belfort par 24 canons. C'est une erreur évidente, dont Descharrières s'est fait l'écho et que plusieurs ont répétée après lui.

(1) Cf. CH. GÉRARD, loc. cit. p. 67 et 68.

(2) Nous ne saurions trop recommander la lecture, aussi instructive qu'attacheante, de cet ouvrage de Ch. Gérard, l'érudit et agréable auteur de l'*Ancienne Alsace à table*. Le récit de « la Bataille de Turckheim » a d'abord paru dans la *Revue d'Alsace*, année 1851, p. 377. Il a été réédité, en 1870, à Colmar, chez Eugène Barth, libraire (impr. J.-B. Jung), en un joli volume petit in-8° de 132 pages. C'était alors d'une saisissante actualité, et nous avons pensé devoir le mieux faire connaître en le reproduisant dans la *Gazette Vosgienne* de Saint-Dié (n°s du 4 septembre 1870 au 5 février 1871).

(3) Dans le village du Valdoie, à gauche de la route des Vosges et à quelques mètres plus loin que l'église, se trouve une maison d'humble apparence, paraissant remonter, par son architecture, au milieu du XVI^e siècle. Elle était connue, dans le pays, sous le nom de « Maison de Turenne », et la

heures, le quartier-général ; puis il galopa à Belfort pour s'y renseigner. Il ne voulut pas monter au château, chez le gouverneur et, simplement, s'arrêta en ville dans la demeure du lieutenant de Roi, le chevalier de la Poterie, où il passa le reste de la journée et une partie de la soirée. Cela donna lieu à des propos malveillants pour le comte d'Aubigné, auxquels L'Herminé fera, un peu plus tard, allusion. Le soir, le maréchal regagna ses cantonnements, et coucha au milieu de ses troupes, afin de pouvoir le lendemain, à l'aube, prendre ses dispositions pour reconnaître l'ennemi.

Turenne est à Belfort ! Tel fut le bruit qui, comme un coup de tonnerre, éclata soudain et se répercuta de proche en proche dans toute l'Alsace. Les généraux de la coalition prirent peur, arrêtèrent leurs mouvements, et sentirent qu'il leur fallait accepter la bataille là où il plairait aux Français de la leur donner.

Turenne n'attendit pas que toute son infanterie fut arrivée au Valdoie. Le 28 décembre, au point du jour, il détacha le brigadier de Saint-Aoust et Maurevert, en éclaireurs, avec quelques escadrons, du côté de l'Alsace, et lui-même marcha, avec 1000 hommes de la gendarmerie, les brigades de Lucinge, de Sourdis et de Câteux, par Bessoncourt (1), sur Fontaine (2).

On sait comment se termina cette célèbre campagne : d'abord à Riedisheim, près de Mulhouse (29 décembre 1674), puis à Turckheim (5 Janvier 1675), les Impériaux furent battus à plate couture. Ils repassèrent le Rhin en désordre et l'Alsace fut délivrée.

tradition populaire n'hésitait pas à affirmer que c'était parce que ce grand capitaine y avait logé pendant la nuit du 27 au 28 décembre 1674. L'aspect de cette vieille construction, le style gothique de ses fenêtres à croisillons et à accolades, son escalier extérieur à balcon de bois, lui donnent, vis-à-vis de cet événement, un air de contemporanéité qui corrobore la tradition locale.

Le groupe belfortain de la Section des Hautes-Vosges du C.-A.-F., comprenant tout l'intérêt qui s'attache à cette maison, qui est pour notre territoire un véritable « monument historique », a fait placer, en 1888, contre la façade donnant sur la route, une inscription commémorative du fait qui lui a valu le nom qu'elle porte. — V. *La Maison de Turenne*, par HENRI BARDY, dans le Bull. n° 1 (1888) de la Sect. des Hautes Vosges, p. 46, av. planche.

M. Baumann, ancien professeur de dessin au lycée de Belfort, a fait un tableau représentant cet épisode : Par un temps de neige. Turenne, suivi d'un groupe d'officiers, arrive devant la maison qui va lui servir d'abri, et parlemente avec le maître du logis ; des paysans les considèrent curieusement, et un troupeau d'oies esfrayées rappelle d'une manière heureuse et symbolique le nom du village où se passe la scène.

(1) Village situé à 6 kilomètres de Belfort.

(2) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Belfort, à 12 kilo. de cette ville.

Le 8 février 1675, L'Herminie revint à Belfort, après une absence de deux mois tout juste. « A notre retour, dit-il, la crainte des Impériaux étoit entièrement dissipée. Mons^r de Turenne, qui parut tout à coup sur la fin de décembre à Beffort, les empêcha bien d'en former le siège; il se mit à leurs trousses, les battit à Milhouse, à Turkeim et auprès de Strasbourg, et les obligea de repasser le Rhin sur le pont de cette ville là.

« Tout ce que je trouvoi de plaisant après notre retour, ce fut qu'étant allés, le receveur et moi, saluer le gouverneur de Beffort, il se mit à nous faire valoir la conduite qu'il avoit tenue durent ces dangereux tems, nous voulant persuader, comme à des gens venant de l'autre monde, que sans lui c'étoit une ville perdue pour la France. Nous n'eûmes garde de faire paroître que nous le croyions pas, quoique nous eussions déjà appris par des officiers de la garnison que l'aproche des ennemis lui avoit presque troublé l'esprit, qu'il n'avoit pas osé faire tirer le canon sur eux, crainte de les irriter, lors même qu'ils l'insul-toient jusqu'à s'approcher en escadron sur le glacis du château, et que le chevalier de la Poterie, lieutenant de Roi de la place, vouloit à toute force qu'on les escarmouchât. Ce gouverneur ne croyoit pas que nous savions que le Roi lui avoit envoyé un commandant avec pleine autorité en cas de siège (1). Il tâchoit, en se donnant de l'encens à lui-même, d'oublier les incartades que les moindres officiers de l'armée de M^r de Turenne lui avoient faites en passant, et de se dissimuler le mépris que ce grand général marqua pour sa personne, en refusant de loger au château, et préférant la simple maison du lieutenant de Roi, fort sage et fort expérimenté dans le fait de la guerre.

« La plupart des prisonniers impériaux qu'on avoit faits dans les dernières batailles avoient été transférés en France et en Catalogne. Nous ne touvâmes plus à Belfort que trois officiers colonels des ennemis. L'un se nommoit le comte Alieti, Florentin, les deux autres étoient allemans. Ils avoient la

(1) Il fallait que les talents militaires du Gouverneur de Belfort fussent de bien mince valeur, car il n'étoit que capitaine d'infanterie et ne put jamais obtenir un grade plus élevé. Mais il ne perdit pas la manie de se vanter, et, plus tard, « il parlait toujours de ses vieilles guerres, comme un homme qui méritait tout et à qui on faisait le plus grand tort du monde de ne l'avoir pas fait maréchal de France il y a longtemps ». (V. SAINT-SIMON, *Mémoires*; ed. G. Barba, 1856, t. II, p. 55).

liberté d'aller et de venir seuls par la ville, on leur permettoit même quelquefois d'en sortir ; mais pour lors ils étaient accompagnés d'un officier et de deux soldats armés de leurs mousquets, la mèche allumée ; ils ne portoient jamais d'épée dedans ni dehors. Voilà tout ce que je puis vous dire de la ville de Belfort et de ce que j'y ay vu de remarquable. Vers la my-mars 1675, je fus prendre possession de la recepte générale d'Altkirch ».

Les besoins de son service appellèrent L'Hermine trois ou quatre fois à Belfort, où il revit le comte d'Aubigné, notamment au mois de septembre suivant. On jugera du peu de sécurité qu'offraient alors les grandes voies de communication en lisant le récit qu'il fait d'un de ses voyages. Il raconte qu'ayant à chercher de l'argent à Bâle pour payer les troupes, il lui fallut une escorte de 60 hommes de la garnison de Belfort, commandée par un capitaine, le chevalier de Proüais, ayant sous lui un lieutenant, un sous lieutenant, un enseigne et plusieurs sergents. « Nous étions six personnes à cheval, car M. de Proüais avoit un valet de chambre avec lui, le reste de notre équipage consistoit en une charette vuide destinée à aporter l'argent. Nous partimes de Beffort en bon ordre, tambour batant. Nous arrêtâmes longtemps au bas de la ville, parce qu'il y avoit deux cents quaissous de vivres de l'armée qui filoient dans le chemin montant le long du fossé sec ». Ce voyage fut très accidenté, et ce fut, cette fois, l'escorte elle-même qui mit l'argent en danger. A Jettingen, les soldats se mutinèrent, et l'on eut toutes les peines du monde à ramener les fonds chez le receveur général du département de Belfort, à la porte duquel on posa une sentinelle comme chez un trésorier d'armée (1).

Le passage de l'armée de Turenne par la trouée de Belfort occasionna à la ville d'assez fortes dépenses, tant pour les charrois, fournitures de voitures et de chevaux que pour des indemnités aux conducteurs et les salaires aux individus qui servirent de guides aux troupes jusque près de Mülhouse (2).

Les mouvements de troupes continuèrent encore longtemps dans le pays, se succédant à d'assez courts intervalles et se dirigeant tantôt de Franche-Comté en Alsace, tantôt en sens

(1) *Deux Voyages et Séjours, etc.*, p. 107.

(2) J. LIBLIN, *Belfort et son territoire*, p.

inverse. La principauté de Montbéliard, contre laquelle la France nourrissait des desseins hostiles, en était à chaque instant inondée, surtout du côté d'Héricourt. Le 9 novembre 1675, une conférence eut lieu à Belfort entre le prince Louis de Condé, le duc de Duras, et un envoyé du prince Georges, nommé Barbaud, natif d'Héricourt, qui avait acquis la terre de Florimont avec faculté de rachat. Condé manifesta l'intention de s'emparer de Montbéliard, alléguant un traité passé par le comte-souverain avec les confédérés allemands. Mais, sur les observations que lui firent le duc de Duras et Barbaud, il renonça à ce projet (1).

Cela n'empêcha pas Montbéliard d'être pris le 8 novembre de l'année suivante par le maréchal de Luxembourg (2). Le 27 du même mois, le gouverneur de Belfort, comte d'Aubigné, s'empara des arsenaux de Blâmont, d'Héricourt et de Montbéliard. Il y avait plus de 50 pièces de canon dans le dernier. Le matériel de guerre dont il se saisit fut évalué à plus de deux millions de livres tournois (3).

Cette même année 1676, il se passa à Belfort un événement qui produisit une profonde impression et que L'Herminie, dans ses *Mémoires*, rapporte ainsi : « Parmi les Capucins, il y en eut un assez fou, que je ne veux pas nommer, pour servir d'espion au Roy d'Espagne, après qu'il eut perdu la comté de Bourgogne. Bel emploi ! pour un homme qui a renoncé au monde et même à sa propre volonté, que de s'intriguer dans les intérêts d'un autre prince que celui que la Providence lui a donné pour maître ; et de se mettre au péril de perdre la vie pour toute récompense. C'est aussi ce qui lui arriva en 1676, car ses lettres ayant été interceptées, il fut convaincu de trahison et

(1) DUVERNOY, *Éphémérides*, etc., p. 429. — TUEFFERT, *Histoire*, etc., p. 558.

(2) Luxembourg commandait l'armée d'Alsace depuis le 24 mai 1676. Le 26 août, il avait marché sur Brisach et était entré dans le Brisgau. Mais le duc de Lorraine rassembla toutes ses troupes, dans le dessein d'entrer dans la Haute-Alsace, où il avait résolu de prendre des quartiers. Le maréchal de Luxembourg, pénétrant les vues de l'ennemi, repassa le Rhin au plus vite, envoya le comte de Roye et le marquis de Boufflers auprès de Bâle, le chevalier du Plessis à Belfort, et se posta lui-même à Reguisheim, à une lieue d'Ensisheim. Cette situation de l'armée française fermait entièrement au duc de Lorraine, non seulement l'entrée du Sundgau, mais encore celle de toute l'Alsace. Le duc de Lorraine fut obligé de prendre ses quartiers d'hiver sur les terres de l'Empire (commencement de novembre). Le duc de Luxembourg répandit les siens en Alsace, après avoir forcé le prince de Montbéliard à recevoir garnison française.

(3) DUVERNOY, *Éphémérides*, etc., p. 453. — Id. p. 560.

Tout l'adoucissement que ses confrères purent obtenir, fut que condamné à être pendu entre la porte de la ville et son couvent, pour le respect de leur ordre, on le dépouilla de l'habit de S. François, on lui rasa la tonsure et la barbe de Capucin, avant de le conduire au gibet » (1).

Bientôt s'agita la grande question de fortifier la ligne du Rhin. Belfort, dont la Roche se dresse à 50 kilomètres du fleuve comme une sentinelle avancée, se trouvait au premier rang des places-fortes à créer. Déjà, au mois de juin 1675, le maréchal de Vauban, au cours d'une tournée d'inspection sur cette frontière, était venu jeter un rapide coup d'œil sur ce point stratégique, et, le 29 juin, avait envoyé de Nancy au Ministère un avis sur les ouvrages les plus nécessaires à la fortification de Belfort (2). Il s'était bien vite rendu compte de l'importance qu'il y avait de veiller à la garde de cette dépression de terrain qui s'étend depuis les derniers mamelons des Vosges jusqu'aux premiers contreforts du Jura, et qui porte le nom devenu historique de *Trouée de Belfort*. On sait qu'il y revint au commencement de 1677, pendant une visite des places-fortes de l'Est, par une lettre qu'il écrivit à Louvois, au sujet de Brisach, et qui est datée de Belfort le 29 Janvier de cette année (3). Il y retourna de nouveau à la fin de mai 1679, mais, cette fois, avec le marquis de Louvois, ministre de la guerre, en personne.

Le 3 Juin, l'intendant de Forstner, avec d'autres députés de la Régence et du Magistrat de Montbéliard, se rendirent à Belfort, et le lendemain obtinrent audience de Louvois et de Vauban. Le but de cette démarche était d'obtenir la levée du

(1) *Mém. de Voyages et Séjours, etc.* p. 215. — On peut s'expliquer jusqu'à un certain point ce tragique incident en songeant que d'après l'article 4 du traité passé le 15 juin 1619 entre le Père gardien de Montfort, provincial des Capucins du comté de Bourgogne et les officiers de la Seigneurerie et les magistrats de la ville de Belfort, les neuf religieux du Couvent devaient être sujets de la maison d'Autriche ou du comté de Bourgogne. Au moment où nous sommes, ils étaient tous Comtois. Or, la Franche-Comté, nouvellement conquise par Louis XIV (juillet 1674), n'avait pas encore complètement désarmé. *Comtois, rends-toi ! — Nenini, ma foi !....* Telle était la devise de ceux qui résistaient à la France. Le capucin du couvent de Belfort était de ceux-là ; et il expia par le gibet sa fidélité à celui qu'il considérait toujours comme son souverain légitime.

(2) *Relevé des passages de Vauban à Belfort, d'après les manuscrits de la Bibliothèque de la Section technique du Génie au Ministère de la Guerre.* (Communic. de M. A. PAPUCHON, aujourd'hui Général commandant le génie de la 6^e Région, à Châlons-sur-Marne).

(3) *Relevé, etc.*

séquestre apposé sur le domaine du prince George ; mais leur demande fut ajournée.

A ce moment, le comte d'Aubigné n'était plus gouverneur de Belfort (1). Il avait été remplacé à la fin de 1677, par Maurice de Saint-Just. Jacques de Latouche, seigneur d'Hauterive (2), ancien colonel de dragons, était major du château depuis près de vingt ans.

En 1678, le gouverneur demanda à la ville de lui allouer la somme de « six cent quart d'escus » par an pour son bois et son charbon. Le Conseil assembla, le 2 Octobre, une partie des notables de la commune, tels que Jean Bellot, Claude Joly, Adam Lamère, Henri Vernier le vieux, Gaspar Lefaibvre, Jean Clavey, Pierre-François Chardillet, Jacque Fuchs et Claude Car. Tous déclarèrent « qu'on n'avoit jamais esté obligé de « fournir aucun bois ny charbon à un gouverneur de ce lieu ny « au chasteau, que par ainsi ils ne voulloient se résoudre à « donner deorsenavant aucun bois ny charbon que préalable- « ment on aye présenté requeste à Mons. l'Intendant (3) pour « maintenir la ville dans ses anciens droits ».

Nous voici arrivés au moment où les fonctions de Conseillers vont devenir extrêmement difficiles et pénibles, tiraillés qu'ils seront sans cesse par les prétentions du seigneur et de ses officiers au sujet de l'administration de la justice, et par les exigences exagérées des officiers de la garnison, sans compter l'obligation de faire face aux dépenses occasionnées par de lourdes charges militaires et des procès coûteux.

Au printemps de 1679, il y eut quelques mouvements de troupes. Les 12 et 13 mars, deux compagnies du régiment de *La Marine* (4) arrivèrent à Belfort pour demeurer en garnison au château. Deux autres en sortirent le 21 avril pour aller à

(1) Il était retourné à Paris et avait épousé quelque temps après, en 1678, « la fille d'un nommé Picere, petit médecin, qui s'étais fait procureur du roi de la ville de Paris ». V. SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. II, p. 57.

(2) Ce de Latouche d'Hauterive est le premier membre de sa famille qui vint se fixer en Alsace. Il y succéda, en 1681, par bénéfice du roi, aux Zotten, qui avaient pris parti contre la France, dans divers biens féodaux répandus dans le Sundgau et dépendant en partie du château d'Altkirch.

(3) L'intendant d'Alsace était alors Jacques de la Grange.

(4) Ce régiment, formé en 1625 pour servir d'abord à la marine, fut en partie détruit à la suite d'un naufrage et reconstitué en 1635 dans l'armée de terre ; à son arrivée à Saint-Quentin, le 23 décembre 1659, où il allait tenir garnison, il était composé de quatre cents hommes seulement. C'est aujourd'hui le 11^e régiment d'infanterie.

Landskron. Le 28, quatre compagnies allèrent au château, mais, dès le lendemain une en ressortit pour se rendre à Blâmont. Ce régiment avait été fortement éprouvé à la bataille de Turckheim, où il perdit plusieurs officiers, notamment M. de Barège, son major. Nous retrouverons *La Marine* à Belfort vers la fin du siècle suivant.

Ces allées et venues de gens de guerre, qu'il fallait loger pendant des périodes de temps plus ou moins longues, étaient fréquentes et tenaient la population toujours en alerte. Les derniers passages, quoique peu importants par eux-mêmes, venaient d'avoir lieu quand étaient arrivés Louvois et Vauban. Ils purent entendre les plaintes des bourgeois, écrasés par les logements militaires incessants et les nombreuses réquisitions, et résolurent d'y porter remède au plutôt, dans la limite du possible, en faisant faire les travaux d'aménagements et d'agrandissements les plus urgents, en même temps que ceux nécessités par la défense, en attendant mieux. On conçoit aisément que cela ne fit pas cesser le mal d'un coup, et que les charges pesèrent encore lourdement sur les habitants pendant quelque temps, car nous les voyons réclamer de nouveau, en 1683, disant que « la ville n'étant composée que de 80 maisons, il y a toujours une grande garnison, et particulièrement de cavalerie ; ces maisons sont fort petites et ont jusqu'à 15 cavaliers ».

Les murailles de la ville étaient dans un état assez satisfaisant. Dès le 12 Juillet 1672, on avait commencé à réparer la partie flanquée par la tour de l'Ecluse, comme étant la plus détériorée et la plus exposée aux coups de l'ennemi (1).

Mais les bâtiments du château étaient on ne peut plus étroits, défectueux et malsains. On n'y avait plus touché depuis fort longtemps et ils ne pouvaient servir à caserner qu'un nombre d'hommes très-restréint. Vauban indiqua les principales constructions et améliorations à réaliser de suite.

Les travaux commencèrent et furent poussés avec une telle activité que deux ans après, en juillet 1681, notre ancienne connaissance, de L'Hermine, faisant un nouveau voyage en Alsace et passant par Belfort, put y constater de notables

(1) C'est pourquoi la première chose que fit Vauban fut de faire construire l'ouvrage à cornes, dénommé alors *de la Miotte* et actuellement *de l'Espérance*, jeté au nord de l'enceinte, et qui était à peu près achevé en 1681.

changements. Le « nid à rats », dont il nous parlait naguère, était devenu « un bâtiment de briques de 25 à 30 toises de longueur, percé de trois rangs de fenêtres en belle simétrie, dont les vues sont charmantes, situé comme il est sur le haut de ce rocher escarpé ». On pouvait facilement y loger un bataillon. On travaillait aussi à un ouvrage à cornes, au nord de la ville et sur le flanc de la montée des Chèvres, afin de protéger la place de ce côté. L'Hermine lui trouvait déjà un assez bon aspect, mais il faisait cette réflexion « qu'à moins que l'on ait aplani le haut de cette même montagne qui s'appelle la *Miotte*, il sera difficile d'en faire une bonne place de guerre, parce qu'elle en sera toujours commandée. J'en parle comme oculaire témoin, j'ai monté dix fois au haut de cette éminence, où le château même de Belfort, qui est si élevé, me paroissoit comme dans une vallée; aussi découvrois-je de là les montagnes de la Forêt-Noire et de la Suisse » (1).

Dans ce voyage en Alsace, L'Hermine ne fit que traverser Belfort: c'est à peine s'il y resta quelques heures. Aussi le temps lui manqua-t-il pour pouvoir ajouter à son récit antérieur. Seules, son entrée en ville et les difficultés qu'il éprouva pour changer ses rixdales en monnaie française, lui parurent susceptibles d'être contées: « Arrivant à Belfort, les bourgeois qui gardaient la porte ne voulurent pas me laisser entrer dans la ville, à cause que la garnison en étoit dehors, qui faisoit l'exercice auprès des Capucins. J'eus beau me renommer des premiers officiers, appeler même des bourgeois que je connoissois, et que je voyais sur le pont en dedans la barrière; ils firent tous la sourde oreille, sans faire semblant de m'entendre. Je savois bien qu'en pareil cas, on doit refuser la porte aux inconnus, mais je ne croyois pas qu'on dût me prendre pour tel dans une si petite ville, où j'avais demeuré près de trois mois. Cette cérémonie m'impatientant, je crus que pour abréger je n'avois qu'à aller prier M. le gouverneur, qui étoit au bataillon, de me permettre d'entrer dans la ville. Je fus donc dans la plaine des Capucins, je mis pied à terre par respect à trente

(1) A propos de la *Pierre de la Miotte*, voici ce que dit L'Hermine: « Il y a sur le sommet de la Miotte un pilier quartré de pierre d'environ 15 pieds de hauteur sur 4 de largeur, qui sert de bornes à trois diocèses, savoir, à l'archevêché de Besançon, d'où relève Belfort, à l'évêché de Strasbourg et à celui de Basle. » Il y a erreur en ce qui concerne le diocèse de Strasbourg, qui en est bien loin.

pas de lui, et laissant mon cheval en garde à un païsan, j'allay lui demander la permission dont j'avois besoin ; mais quoique je fusse très bien connu de ce gouverneur, il me répondit, d'un ton de mauvais plaisant, que j'eusse la bonté d'attendre que la garnison fut rentrée. Je n'insistay pas sur cette belle réponce, je le quittay tout indigné, je remontai à cheval pour aller attendre à la barrière du corps de garde. Peu de tems après, les troupes battirent la marche, et le gouverneur, qui venoit à leur tête, fit signe de loin avec sa canne qu'on me laissât entrer dans la ville.

« Je fus descendre chez le nouveau receveur, qui me fit assez bon acceuil ; nous dinâmes ensemble, mais il ne voulut point me donner d'argent de France, quoique l'ancien lui en eût laissé une partie pour changer contre ma monoye d'Empire ; c'est ce que je connoissais par une lettre qu'il m'avoit écrite en partant de Belfort. Cette même lettre m'adressoit encore au prévôt de la ville pour la même fin, c'est-à-dire pour me changer mes Reichsdalles. J'en essayay un pareil refus, je n'en pus tirer que de mauvais compliments et des bons souhaits pour mon voiage, qui ne coûtent rien. Cela fait bien connoître qu'il n'est point d'amis si fort que l'intérest. Je fus donc obligé de porter mon argent à Montbéliard, où Koenig le banquier me fit perdre 12 pour cent de change » (1).

Le roi aussi voulut voir de ses yeux cette trouée des Vosges dont on parlait tant alors et qui, par la fortification de Belfort, allait devenir, de ce côté là, le boulevard du royaume. Il y vint en juin 1683, accompagné de la reine Marie-Thérèse d'Autriche et du dauphin de France. Le marquis de Louvois les avait précédés de quelques jours. Ce voyage se fit sans le moindre apparat, presqu'*incognito*. La famille royale arriva à Belfort le 12 juin et logea, dit une tradition locale, dans une hôtellerie située rue *Sur-l'Eau* et portant l'enseigne aux *Trois Rois*. La reine et son fils acceptèrent d'être marraine et parrain d'un enfant du gouverneur M. de Saint-Just, qui, né le 20 mai précédent, avait été baptisé, ou plutôt ondoyé le même jour, la cérémonie rituelle ayant été ajournée. Elle ne put avoir lieu pendant le trop court séjour du roi à Belfort. La reine et son fils, sans tenir personnellement leur filleule Marie-Thérèse sur

(1) *Mémoires, etc.*, p. 212 et 13.

les fonts baptismaux, n'en furent pas moins ses répondants, et ils figurent comme tels dans un des registres de l'ancienne église collégiale où l'acte de baptême se trouve à la date du 23 juillet (1). La petite Marie-Thérèse de Saint-Just n'eut pas le bonheur de conserver sa royale marraine. Le 30 de ce même mois, la reine de Frouce mourait presque subitement à l'âge de 45 ans. Les fatigues de ce dernier voyage ne furent certainement pas étrangères au « coup imprévu » dont parla Bossuet dans l'*Oraison funèbre* de cette princesse (2).

À la suite des doléances que firent les bourgeois cette année-là, et que nous avons mentionnés plus haut, Louvois donna, en 1684, la permission de bâtir entre les deux murailles, du côté de la Savoureuse, et au delà de la porte de l'Horloge, jusqu'à une distance de 60 toises.

François Huet, seigneur de Dampierre, écuyer, était alors commissaire ou lieutenant du Roi. On le trouve pourvu de cet emploi dès le commencement de janvier 1681. Nous le voyons encore le 26 juin 1685 assister au mariage de son beau-frère Claude Chapperon, écuyer, seigneur de Fernanville, capitaine des grenadiers au régiment de Soissons, avec Mademoiselle Jeanne de Laistre (3).

(1) Cet acte se trouve dans le *Registrium baptisatorum ab anno 1671 ad 1690 ad usum ecclesiae collegialae Belfortensis* déposé dans les bureaux de la mairie de Belfort. Il est ainsi conçu :

Mariæ-Theresia de St-Jus filia nobilissimi viri Mauriti de St-Jus, in regiis exercitibus prefecti, gubernatoris ciuitatis et castri Belfortensis, et Dominae Carolae de Flauigny conjugum, natae et baptisatae die vigesimā Maii an milles-octuag-tertīa, sacrae baptissimī ceremoniæ collatae sunt in eelsia colleg. et par. Belfortensi die vigesimā tertia juliī an-supradicti, cuius susceptores fuerunt serenissimus princeps Ludouicus Galliae dethphinus, filius Ludouici decimi quarti regis christianissimi, et Maria-Theresia d'Autriche Ludouici XIIIII sponsa et Galliae regina.

(2) Bossuet et Fléchier, dans leurs *Oraisons funèbres*, font allusion aux fatigues endurées par la reine pendant les fréquents voyages auxquels l'astreignait le roi. Dans ses *Souvenirs*, Mme de Caylus dit « qu'elle mourut en peu de jours, d'une maladie qu'on ne crut pas considérable, et d'une saignée faite mal à propos. »

(3) Ce Claude Chapperon et sa sœur Geneviève, épouse de Huet de Dampierre, était né d'André Chapperon, écuyer, vétéran des gardes du roi, et d'Elisabeth Poligny. Jeanne de Laistre était fille de Claude de Laistre, conseiller du roi, et de Catherine Flamand. Le mariage eut lieu en l'église paroissiale de Saint-Christophe (Brasse), en présence de Joachim de la Chétardye, brigadier des armées du roi, inspecteur-général de l'infanterie et commandant pour le service du roi à Brisach, et du chevalier Philippe de Géraudière, capitaine de cavalerie et commandeur des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St-Lazare de Jérusalem. — La famille Chapperon portait de gueules à un chevron abaissé d'argent surmonté d'une fasce haussée d'or.

En 1686, le chevalier Dominique de Saint-Martin était major de place, et Jacques de Latouche, major au château.

Le régiment d'infanterie de Villars et celui de cavalerie de *Saint-Aignan* tenaient garnison à Belfort (!). Ils furent remplacés l'année suivante (1687) par ceux d'*Angoumois* et de *Royal-Comtois*.

Le gouvernement de la ville et du château était, à ce moment, entre les mains de M. de Mantefrans, qui avait succédé à M. de Saint-Just.

(1) Il y avait alors dans le régiment de cavalerie de St-Aignan un maréchal-des-logis nommé Jacquin de Bellegarde. Était-il de cette famille du même nom que nous verrons à Belfort à l'époque de la Révolution ?

CHAPITRE TREIZIÈME

Le duc de la Meilleraye (suite).

1684—1713

§ I.

En 1683, un ancien prévôt de la Collégiale de St-Denis, nommé Jean-Joseph Emoinin, avait fait construire, près de la Croix de mission dont nous avons parlé précédemment (Chap. XII., § III.), une chapelle dédiée à la Vierge, sous le titre de Notre-Dame-de-Lorette. Il s'agissait maintenant de lui donner un chapelain.

Le 17 Janvier 1684, l'abbé Emoinin, accompagné de David Giboutet, Henri Vernier, Jean Keller, Thomas Delaporte, Pierre Pierron et Nicolas Viron, membres du magistrat, et de divers bourgeois du commun, se présenta devant le tabellion du comté, Adam Cuenin. Il venait « lui faire recevoir et rédiger l'acte de fondation du revenu qu'il entendait affecter à l'entretien du chapelain. Il dota cette fondation de la somme de 1000 livres tournois, dont la rente à cinq pour cent devait être annuellement et perpétuellement perçue par le chapelain, à la condition qu'il dirait dans la chapelle, tous les samedis, une messe pour le soulagement et la délivrance des âmes du purgatoire. L'acte désigne les créances qu'il livre à la chapelle pour constituer la somme de 1000 livres tournois et qui, en effet, la constituent et la dépassent même d'un dixième (1). Messire J.-J. Emoinin prend, en outre, à sa charge, la fourniture des ornements et meubles nécessaires à la célébration des messes

(1) Voici, d'après J. Liblin, les noms des trois créanciers, avec la somme due par chacun : René Renoux et consorts, de Trétudans, 666 l. 13 s. 4 d., Joseph Clerc, meunier à Belfort, 127 l., Jean Keller, maître-bourgeois de Belfort, 350 livres (*Les Eglises de Belfort*, p. 67).

pendant sa vie. En retour de cette fondation messieurs du Magistrat concèdent à perpétuité le terrain sur lequel la chapelle a été construite. En considération de quoi, Emoinin cède à perpétuité au Magistrat son droit de collature, de patronage et de présentation du chapelain. Mais il se réserve le droit de la desservir sa vie durant. Il stipule, en outre, qu'à son décès, son neveu, Joseph Bostant, lui succèdera et qu'après le décès de celui-ci un prêtre de la lignée des Keller sera investi par le magistrat, et qu'à défaut d'un sujet de cette lignée, le magistrat préférera à tout autre un prêtre issu de l'une des plus anciennes familles bourgeoises de Belfort; moyennant quoi, le magistrat demeurera chargé de l'entretien de la chapelle, des ornements, du mobilier et même de la maison et du jardin du chapelain. Les troncs destinés à recevoir les offrandes appartiennent au magistrat, et dans le cas où, par suite d'accidents, guerres, incendie, etc., la chapelle serait ruinée, le service sera interrompu jusqu'à ce que les offrandes auront suffi pour la réparer. Chaque tronc aura deux clefs, l'une tenue par le chapelain, l'autre par le magistrat; que si la chapelle, tombée en ruine, il ne devait plus être permis de la relever, l'intention et la volonté du fondateur est que le revenu serve à faire dire une messe, chaque semaine, au maître-autel de Brasse, en l'honneur de la Vierge et pour la délivrance des âmes du purgatoire. Les revenus éventuels qui adviendront à la chapelle seront employés à l'entretien d'un deuxième chapelain, que le magistrat choisira parmi les prêtres nés à Belfort. Dans les cas où elle serait ruinée, les revenus seront transférés à la fabrique de Saint-Christophe de Brasse, où les messes seront célébrées (1).

La fondation fut approuvée et confirmée, le 21 Décembre 1684, par Pierre de Grammont, archevêque de Besançon.

A peine livrée au culte, la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette fut très-fréquentée, et les deux troncs qu'on y avait placés reçurent de nombreuses offrandes. Les chanoines de Saint-Denis en prirent ombrage; ils ne voulurent pas différer le moment de soulever des difficultés et de tâcher de s'approprier, en dépit de la fondation, l'argent déposé par les paroissiens là où il était, selon eux, indûment donné. Ils s'empressèrent donc

(1) J. LIBLIN, *les Eglises de Belfort*, p. 67 et 68.

de saisir le tribunal ecclésiastique de l'archevêché d'une requête par laquelle ils revendiquaient le produit des troncs et de toutes autres oblations au profit du prévôt du Chapitre comme curé primitif.

Le 19 Février 1686, le magistrat de Belfort fut touché de la requête du chapitre, par exploit de l'huissier Colin, et constitua le procureur Bûson pour le représenter devant le tribunal. Le 9 mars suivant, l'archevêque, siégeant en son palais épiscopal à Besançon, statua : « que sur chacun des troncs établis dans « la chapelle serait placée par le magistrat une inscription « portant : *Tronc pour la fabrique, entretien et décoration de cette chapelle* ; que chacun de ces troncs serait muni de deux « clefs, dont l'une restera entre les mains du chapelain et « l'autre entre celles d'un commis du magistrat ; que tout ce « qui serait relevé, de temps à autre, desdits troncs serait « inscrit sur un livre signé chaque fois des deux clavistes et du « magistrat ; que le tout serait employé à l'entretien de la « chapelle et de ses dépendances, aux ornements nécessaires, à « la décoration et à la participation du chapelain, et qu'à la fin « de chaque année, ils rendraient compte de l'emploi desdits « deniers.

« Relativement aux autres offrandes et oblations, tant en « argent qu'en autres choses de toute nature, elles appartiennent « au chapitre, représenté par son prévôt, comme curé « primitif, à la réserve toutefois des tableaux, ornements d'autel « et cierges qui seraient offerts pour servir de luminaire ; « déboute les parties du surplus de leurs prétentions et com- « pense les dépens. »

Une quittance du 10 mars atteste que le magistrat paya, pour sa part des dépens, la somme de 22 livres tournois.

La chapellenie était vacante en 1694. Le 22 mars de cette année, Jean-Pierre Keller, curé de Montreux-Jeune, fit signifier aux magistrats qu'ils aient à l'instituer comme chapelain de Notre-Dame-de-Lorrette, conformément aux stipulations du fondateur, attendu qu'il était prêtre de la lignée des Keller. Jean-Nicolas Chardollet, l'un des membres du Conseil, répondit à l'huissier que ce corps n'étant pas assemblé au moment de la signification, il ne pourrait être donné satisfaction au requérant que dans deux ou trois jours.

Cette famille Keller, désignée par le fondateur pour être la

pépinière des chapelains de N.-D.-de-Lorrette, était une des plus vieilles, des plus estimées et des plus nombreuses du pays. Son principal représentant, à cette époque, était Jean Keller, dont nous venons de voir le nom parmi ceux des magistrats témoins du dépôt de l'acte de fondation au tabellionage. Magistrat très éclairé, excellent administrateur, il était la probité même. Sa réputation d'honorabilité et de sagesse lui attirait les respects de tous, et son opinion faisait sentence. Aussi, au Conseil des Neuf Bourgeois, la plupart de ses collègues se rangeaient-ils à son avis, sans même l'avoir entendu ; de là ce proverbe belfortain : « Je suis de l'avis de Jean Keller » (1).

Nous connaissons l'humeur tracassière du Chapitre ; à diverses reprises, dans le cours de cette histoire (2), nous l'avons vu exercer son esprit de chicane vis-à-vis de la bourgeoisie et de ses représentants, leur suscitant, par d'injustes et incessantes revendications, des embarras et des différends qu'il fallait résoudre par les moyens aussi longs que coûteux de la procédure. Presqu'au même moment où il cherchait à s'approprier l'argent déposé par les fidèles dans les troncs de la chapelle qui venait d'être érigée par un de ses anciens prévôts, il entamait un nouveau procès contre le Conseil des Neuf, au sujet de la desserte et du casuel de l'église de Brasse.

Dans ses recherches historiques sur *les Eglises de Belfort*, J. Liblin donne, à ce sujet, des détails circonstanciés. « En vertu, dit-il, du droit seigneurial et canonique, le prévôt de la collégiale de St.-Denis était bien investi du titre de curé primitif de la paroisse ; mais, par contre, le magistrat, c'est-à-dire l'autorité laïque, conservait en main l'administration du temporel de la paroisse et la défendait, avec un soin jaloux ou prévoyant, dans toutes les circonstances où elle était menacée d'empêtement par l'autorité ecclésiastique. C'était déjà la société civile en lutte avec la société religieuse. A cet égard, le Magistrat déploya, dans toutes les occasions, une grande fermeté et c'est grâce à cette attitude, conforme d'ailleurs au sentiment populaire, que l'église de Brasse conserva jusqu'à la

(1) DESCHARRIÈRES, *Essai sur l'hist. littéraire de Belfort*, pp. 58 et 152 (note 101). — Jean Keller mourut en 1695 et fut inhumé dans la petite nef de l'église collégiale, devant l'autel du Rosaire.

(1) Cf. Chap. v, § III (à la fin) ; chap. vi, § III (*passim*) ; chap. VII, § IV (à la fin) ; chap. VIII, § III (en note).

Révolution son titre et ses prérogatives d'église paroissiale en face de l'église de St.-Denis et de ses prébendés composant le Chapitre. »

Malheureusement, les paroissiens, dans la personne de leurs magistrats, n'obtenaient pas toujours gain de cause. L'archevêque de Besançon, devant le tribunal duquel se portaient ces sortes d'affaires, était souvent fort embarrassé. Comme il ne pouvait donner entièrement tort, dans beaucoup de cas, à des membres de son clergé aussi haut placés, il recourait à un expédient, encore usité entre plaideurs : il coupait le jeu en deux, octroyant la plus large part à ses confrères. Il est vrai que parfois — mais bien rarement, — les juges ecclésiastiques, mieux renseignés sur les insatiables exigences des chanoines, se firent un devoir de rejeter leurs prétentions.

C'est ce qui arriva en 1685. Le Chapitre s'était plaint que la desserte de Brasse était pénible et le casuel peu en rapport avec les soins qu'exigeaient une paroisse aussi étendue. Il demandait à l'archevêque de bien vouloir modifier le tarif des droits curiaux de manière à trouver désormais une rémunération plus satisfaisante pour les actes de leur ministère.

Le 27 Octobre, l'autorité diocésaine communiqua au Magistrat, administrateur de la fabrique, la requête du Chapitre et l'invita à y répondre par écrit.

Le Magistrat répondit que les paroissiens de Brasse espéraient qu'aucune modification ne serait apportée au règlement existant, par la raison que la cure était dotée d'une bonne partie des dimes de Belfort, du Valdoie, Offemont et Cravanche, composant la paroisse de St.-Christophe. Le Magistrat ajouta que la desserte a toujours été l'annexe d'une prébende ; que quand les chanoines vont administrer dans les villages, « ils se font bien payer de leurs voyages extraordinaires ». Quant à la célébration de la messe à Brasse les dimanches et jours de fête, le Chapitre alléguait « une contre-vérité », car la messe n'y était pas célébrée dix fois par an. Les paroissiens espéraient que l'archevêque y obligerait de rechef les chanoines comme c'était leur devoir de toute ancienneté.

A l'égard des messes et enterrements, les paroissiens suppliaient l'archevêque de faire un règlement fixe, car les chanoines exigent jusqu'à 15 et 16 livres, non compris le droit curial et celui du marguillier, pour ce qu'ils faisaient autrefois à raison

de 4 livres. Quant aux messes, ils se les font payer 16 sous 8 deniers, « chose exorbitante », dit le Magistrat. Celui-ci, à l'appui de son dire, produit deux pièces attestant que J. Dovin a payé 13 livres 6 sous 8 deniers pour l'enterrement de sa femme, et que Cessal a dû consigner à l'avance 24 livres pour les obsèques de la sienne.

Le Chapitre n'obtint pas satisfaction. Il persista dans ses réclamations et, l'année suivante, revint plus vigoureusement à la charge. Le 16 février 1686, il fit assigner le Magistrat « à « compарoir devant l'illust^{me} et révérend^{me} archevêque de « Besançon, en la salle de son palais, pour procéder sur le « contenu de la requête afin d'entendre régler les droits curiaux « et condamner les paroissiens à les reconnaître par procureur « légitimement constitué ».

La requête porte : que le casuel de St.-Christophe est fort modique ; que la desserte est extrêmement pénible ; qu'elle se compose de la ville de Belfort, des villages de Cravanche, Valdoie et Offemont, distants d'une heure de chemin, sans compter, les forges, fourneaux et les coupeurs dans les bois, auxquels on est obligé d'administrer les sacrements ; que l'église de Brasse, où l'on enterre ordinairement, est éloigné d'un quart de lieue de la ville ; que jusqu'à présent les paroissiens ont payé pour l'ordinaire seulement : 6 sous 8 deniers tournois pour l'enterrement des enfants, 4 sous 6 deniers pour la bénédiction aux femmes relevées, 3 livres pour les mariages, 3 livres pour les lettres de *recedo*, 20 sous pour la bénédiction des maisons neuves, 13 livres 6 sous 8 deniers pour les enterrements des chefs de maison les plus riches et ce, tant pour droit curial que pour six messes, dont trois dites à haute voix ; et enfin que les paroissiens ne vont pas à l'offrande aux jours solennels de l'année, ce qui déroge aux curiaux. En conséquence, le Chapitre demande un règlement qui améliore ces conditions et condamne les paroissiens, en la personne des fabriciens, à les faire respecter.

Qui l'emporta dans cette circonstance ? Aucune pièce de nos archives municipales n'indique qu'il y ait eu des modifications apportées au tarif ; mais on y trouve deux quittances des frais payés à Besançon, pour le compte de la fabrique de Brasse, par Thomas Delaporte, délégué pour la représenter devant le

tribunal ecclésiastique. Ceci serait un indice que le Chapitre eut gain de cause.

§ II.

Après la conquête, il n'y avait eu d'abord d'autre changement, dans l'administration de la justice, que la substitution du Conseil provincial d'Alsace à la Régence d'Ensisheim. Il continua à connaître, par appel, les décisions des juges du comté de Belfort.

Cependant le Conseil provincial ayant improuvé, par ordonnance du 6 septembre 1675, des degrés de juriction trop multipliés, il intervint, sur l'opposition du duc de Mazarin, un arrêt du 27 janvier 1678 qui rendit toutes les justices seigneuriales du comté de Belfort ressortissantes du Conseil de la province. Alors disparurent les justices des mairies, absorbées par le baillage seigneurial composé d'environ cinquante villages.

Les magistrats de Belfort, se jugeant, avec raison, atteints dans leurs priviléges séculaires, protestèrent. Ils s'adressèrent directement au duc de Mazarin par une lettre du 26 octobre 1680. Mais leur requête était conçue dans des termes trop soumis, trop humbles. Ils pensaient s'attirer ainsi les bonnes grâces de leur seigneur ; ce fut le contraire qui arriva. Leur réclamation fut considérée par lui comme un acte de complète subordination : puisque ces magistrats « espéraient de la bonté de son Excellence qu'elle les maintiendrait et les continuerait dans l'exercice de leur justice dans laquelle un prévôt y préside de sa part », c'est qu'ils avouaient ne tenir le droit d'exercer cette justice que de la bienveillance du seigneur et qu'ils ne considéraient pas la concession de 1307 comme un titre qui leur donnât une justice patrimoniale. Telle fut l'interprétation que le Mazarin fit, avec sa mauvaise foi accoutumée, de la lettre respectueuse des magistrats belfortains, qui furent forcés d'employer les voies judiciaires pour porter leurs doléances au Conseil d'Alsace devenu Conseil souverain.

C'était là tout ce que demandait le duc, dont l'amour pour les procès n'avait pas de bornes. Cet homme, qui avait tant de provinces à gouverner, tant de biens à régir, n'avait pas sans doute assez à faire, car il était heureux qu'on lui fit des procès ; il en eut jusqu'à trois cents, dit l'abbé de Choisy dans ses

Mémoires, et il les a presque tous perdus. « Je suis bien aise, disait-il, qu'on me fasse des procès sur tous les biens que j'ai eus de M. le Cardinal. Je les crois tous mal acquis, et, du moins, quand j'ai un arrêt en ma faveur, c'est un titre, et ma conscience est en repos » (1). C'est pourquoi il plaidait avec une véritable frénésie devant tous les parlements du royaume si bien que les millions d'Hortense Mancini finirent par entrer dans la poche des gens de loi. Malheureusement, tous ces démêlés, toutes ces batailles à coups de factums et de dossiers engloutissaient aussi d'autre argent, qui aurait trouvé un emploi plus profitable. A Belfort, l'ère des procès irritants, coûteux et interminables était commencée !...

En 1681, les magistrats levèrent commission « pour faire défendre aux officiers du baillage de connaître des différends entre les justiciables de Belfort » mais ils ne purent obtenir aucune décision au Conseil souverain d'Alsace. Il ne leur restait donc que la ressource de porter leurs réclamations au pied du trône. Soutenus par l'Intendant de la province, M. de la Grange, ils suivirent cette voie et dénoncèrent dans leur requête au roi, les faits qui s'étaient passés et le trouble qu'ils viennent d'éprouver dans l'exercice de la juridiction que la ville avait acquise et maintenue si longtemps. Mais, dans la crainte d'un échec, ils crurent qu'il était de leur intérêt de faire intervenir, dans leur requête, la personne du prévôt seigneurial. C'était une insigne maladresse, que leurs successeurs eurent à déplorer plus tard.

Un arrêt du Conseil d'Etat, du 21 février 1684, ordonna que les différends qui surviendraient entre les habitants de la ville de Belfort, banlieue et dépendances seraient jugés et terminés dorénavant en première instance, tant au civil qu'au criminel, par les prévôt, magistrats et conseillers de la ville, et qu'ils y exerceraient la justice conjointement en la manière accoutumée, sauf l'appel au Conseil supérieur d'Alsace ; Sa Majesté faisant défense au duc de Mazarin de les troubler dans l'exercice de leur justice et juridiction à peine de nullité, de 300 livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts.

Cet arrêt, ayant une très-grande importance dans l'histoire judiciaire de notre ville, nous pensons devoir le reproduire *in-extenso* :

(1) Cf. AMÉDÉE RENÉE, *Les nièces de Mazarin* (3^e édit.), p. 335 et 373.

« Sur la requête présentée au Roi, étant en son Conseil, par
« les Prévôt et Magistrat de la ville de Belfort : Contenant, bien
« que de tout tems ils ayent eu droit d'exercer la Justice et la
« Police dans leur ville, ainsi qu'il se pratique dans toutes les
« autres de la Province, sauf l'appel au Conseil supérieur
« d'Alsace ; néanmoins ils ont été troublés dans ces fonctions
« depuis quelques temps par le Sr. Duc de Mazariny, lequel les
« a obligé de se pourvoir sur leurs différens par devant les Offi-
« ciers du Baillage et Seigneurie de ladite ville de Belfort,
« quoiqu'ils ne soient pas Judges compétens des Habitans
« d'icelle ; ce qui cause de forts grands frais aux Parties, dont
« ils ont toujours été exempts, lorsqu'ils se sont pourvus par
« devant les dits Sieurs du Magistrat, qui rendent la Justice
« sans frais, à raison de quoi ils se sont pourvus audit Conseil
« Supérieur, où ils ont traduits ledit Sr. Duc de Mazariny, pour
« être réglé sur leurs différens : mais comme depuis quatre
« années que le Procès y est pendant, il est demeuré indécis,
« ceux-ci n'en ont pas pu avoir raison, ni obliger ledit Conseil de
« leur faire justice ; à ces causes ils auroient très-humblement
« fait supplier Sa Majesté, en confirmant leurs priviléges, de
« les vouloir maintenir dans l'exercice de la Justice de Belfort,
« et défendre audit Sr. Duc de Mazariny de les y troubler, en
« quelque manière que se puisse être ; ayant égard, vu ladite
« Requête et pièces attachées à icelle, et tout considéré : Sa
« Majesté étant en son Conseil, a ordonné et ordonne, que les
« différens qui surviendront entre les Habitans de ladite ville
« de Belfort, banlieue et dépendances d'icelle, seront jugés et
« terminés dorénavant en première Instance, tant pour le Civil
« que pour le Criminel, par les Prévôt, Magistrats et Conseil de
« ladite Ville, et qu'ils y exercent la Police conjointement en
« la manière accoutumée, sauf l'appel au Conseil supérieur
« d'Alsace ; faisant Sa Majesté défenses audit Sr. Duc de Maza-
« riny, et aux Officiers du Baillage et Seigneurie dudit Belfort,
« de les troubler dans l'exercice de leur Justice et Juridiction,
« à peine de nullité, de 300 livres d'amende, de tous les dépens,
« dommages-intérêts.

« Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à
« Versailles le 21 Février 1684.

LE TELLIER. »

Le fait d'avoir associé à leur juste réclamation le prévôt,

l'homme du Seigneur par excellence, fut de la part des Magistrats une très-grande faute. Si, plus résolus et plus confiants dans leur bon droit, ils avaient osé aborder franchement la question ; si, moins timides et moins éblouis par le prestige du pouvoir seigneurial, ils avaient eu, dans cette circonstance, la légitime fierté qu'eurent souvent leurs ancêtres et que leurs successeurs montrèrent dans la suite, ils n'auraient pas eu l'idée de mettre le prévôt en nom dans leur requête au roi, et l'arrêt du Conseil ne le mentionnerait pas en lui accordant la concurrence à l'administration de la justice.

Le prévôt était à cette époque Melchior Noblat, docteur en médecine. Un autre membre de cette famille, qui commençait à devenir marquante dans le pays, Jean-Pierre Noblat était secrétaire-greffier de la ville en même temps que prévôt de l'hôpital Sainte-Barbe, c'est-à-dire président de la commission administrative de cet établissement.

Ces soucis de procédure ne devaient pas détourner les membres du Conseil des soins qu'ils avaient à donner à l'administration communale. Ces soins devenaient, en effet, plus incessants depuis qu'en haut lieu on projetait de faire de Belfort une place forte de premier ordre.

Il fallut, avant les grands travaux, améliorer le système de distribution des eaux d'alimentation, qui avait toujours laissé grandement à désirer. On supprima la *Vieille-Fontaine* de la place de la Halle, et, d'après une délibération du 27 septembre 1689, (1) on conduisit le peu d'eau qu'elle versait renforcer le débit de la *Petite-Fontaine*, déjà convenablement restaurée en 1617. On décida, par la même occasion, la reconstruction de la *Grande-Fontaine*, qui ne suffisait plus aux besoins du quartier. Toutes deux furent munies de bassins propres à servir d'abreuvoirs aux chevaux de la garnison.

Cette garnison, ordinairement composée d'un régiment d'infanterie et d'un de cavalerie, était maintenant permanente. L'augmentation de population qui en résultait, ainsi que les rapports continuels entre civils et militaires, devaient donner un surcroit de besogne aux magistrats au point de vue de l'exercice de la police. Nous avons vu jadis, au greffe du tribunal civil, une série de dossiers remontant à cette époque de nos

(1) Arch. Bf, BB 6.

Annales. Presque tous se rapportaient à des démêlés, à des rixes, à des injures, en un mot à des affaires qui sont aujourd’hui du ressort de la « simple police », et dans lesquelles l’élément militaire joue le principal rôle. On conçoit facilement que la présence de tant de soldats n’était pas à l’avantage des bonnes mœurs, qui durent dès lors subir une orientation dans un sens des plus fâcheux. Aussi voit-on se dérouler, dans les interrogatoires que renferment ces dossiers, la chronique populaire et scandaleuse du vieux Belfort à la fin du XVII^e siècle. Ces réponses de plaignants et de témoins sont, en majeure partie, des histoires d’amourettes, dégénérant en propos diffamatoires et en querelles. On y voit défiler tour à tour les régiments en garnison, avec les noms des compagnies et les sobriquets des soldats. Les plaintes en recherche de paternité donnaient lieu également à d’amusantes informations ; telle est celle d’Anastasie Chardoillet contre Hyacinthe Mougenot, le fils du greffier et tabellion de la seigneurie de Belfort, en date des 5—26 novembre 1693. Il y aurait là une ample moisson à faire sur la vie privée de la petite bourgeoisie d’alors et sur les mœurs, us et coutumes de nos ancêtres belfortains.

Mais revenons en arrière pour dire ce qu’était devenu l’hôpital St^e-Barbe depuis l’année 1608. Nous avons parlé (Chap. VIII. § V) de quelques donations déjà faites à cette époque par des personnes charitables, dans le but d’augmenter les revenus de cet établissement. Il n’est cependant pas possible, jusque vers le milieu de ce XVII^e siècle, de fixer ces revenus d’une manière précise. M. l’abbé Humbrecht, dans son remarquable *Mémoire historique* que nous avons déjà souvent cité, dit « qu’il existe bien des titres de propriété de l’hospice, tels que maisons, jardins, vergers, prés et champs dans les communes de Belfort, Denney, Roppe, Essert, Cravanche ; des titres aussi sur divers particuliers, depuis l’année 1405 ; il existe encore des constitutions de rentes, cens, fondations de messes et services religieux, moyennant des capitaux versés au profit de l’hôpital. La première lettre de constitution, du 8 mars 1464, est de sept sous bâlois de rente annuelle sur Jacques Vendele, bourgeois de Belfort. Jusqu’en l’année 1500, nous avons trouvé onze autres lettres de même genre ; vingt-trois de 1500 à 1596 ; enfin, de 1601 à 1691, il y a vingt et une lettres de constitutions de rentes au profit de l’hôpital, soit sur des bourgeois, soit sur des

particuliers des villages voisins. Mais nous ne pouvons donner le montant exact des revenus. Ce n'est qu'en 1638 que nous avons trouvé un compte exact des cens et des intérêts fixes dus à l'hôpital. Ils montent à la somme de 327 livres 13 sols. Plus tard Jean-Pierre Noblat, prévôt de l'hôpital, nous apprend aussi la somme exacte des revenus annuels de cette maison. Dans le compte, dressé par lui, des années 1675 à 1683, l'hôpital avait alors un revenu franc de 348 livres 3 sous 10 deniers. »

Les comptes devaient, autant que possible, être visés par l'archevêque de Besançon ou par son délégué, quand ils étaient de passage à Belfort. C'est ce qui arriva particulièrement pour le compte de 1665. Antoine-Pierre I^{er} de Grammont, dans sa visite générale du diocèse, « dans le lieu de Belfort » le 2 septembre 1667, visa le compte de l'année 1665 dressé par Courtot, receveur.

On peut se demander, avec M. l'abbé Humbrecht, (1), « pourquoi ce fut le prévôt de l'hôpital, Jean-Pierre Noblat, qui en évalua les revenus fixes pour les années 1675 à 1686 ». Il est à présumer que le compte de cette période décennale fut aussi minutieusement établi pour prouver clairement l'emploi et la destination des revenus, et empêcher qu'ils ne soient remis à l'ordre de N. D. du Mont-Carmel et de St.-Lazare de Jérusalem, en vertu d'un édit du mois de décembre 1672. Cet édit avait concédé à cet Ordre l'administration et la jouissance perpétuelle des maisons, droits, biens et revenus de toutes les maladreries, hôpitaux, Maisons-Dieu, aumôneries, confréries, chapelles et autres lieux où l'hospitalité n'était plus gardée. Tel n'était pas le cas de notre hôpital des Bourgeois.

Ajoutons qu'à ce moment un bourgeois de Belfort, David Hugonin, maître en chirurgie, était en même temps directeur de la Confrérie de Ste.-Barbe.

Les directeurs de l'hôpital avaient trouvé un excellent moyen de se procurer des ressources. On sait qu'au Seigneur appartenait les droits de la halle et des marchés. Les archiducs d'Autriche avaient donc pu, de ce fait, accorder certains priviléges à la corporation ou confrérie des marchands. L'article 25 de leurs *Statuts et Règlements* portait, en effet, « que comme de coutume, et de tout temps immémorial même

(1) *Op. cit.*, p. 34.

« depuis la fondation de cette ville de Bessort, ainsy qu'il paroist
« par Lettres de confirmation des Seigneurs souverains des
« années mil quatre cent soixante deux et mil quatre cent
« quatre vingt douze et autres plusieurs postérieurs confirmations
« que lesdits marchands auroient, ont et auront à
« l'avenir, comme de toute ancienneté, le pouuoir et droit
« de faire prester le serment à tous marchands fréquentants les foires, aussy bien que ceux qui se feront passer
« maîtres de se comporter fidellement dans leur négoce et les
« receuoir dans leur assemblée, depuis la Rivière de Luze
« en Bourgogne jusqu'à la Rivière de la Largue située dans
« le Sontgau, et depuis la ville de Colmar tirant à Saincte
« Hypolite jusqu'à Pontarlier aussy en Bourgogne ; et pour le
« droit d'enregistrement une fois pour tout dans ladite maîtrise
« chacun desdits marchands paiera suivant son négoce, sçauoir
« de trois liures jusqu'à cinq liures par chaque enrégistrement,
« qui seront rétribuées audit hospital S^e Barbe et employéz
« aux pauures honteux, comme de toute ancienneté ».

Voilà comment les confrères avaient su se créer un revenu assez important, toujours sûr, et qui était susceptible d'augmenter au fur et à mesure du nombre croissant de nouveaux membres.

Nous venons de citer le nom d'un chirurgien. Il y en avait encore d'autres, à cette époque, dans notre ville, dont nous relevons les noms dans les registres de baptêmes, mariages et décès de l'ancienne église collégiale ; Jean Dufaux (ou Du Féaux), en 1672 ; Melchior Durosoir et Etienne Pierre, en 1685 ; Jean Sybille, en 1695. Mais c'était Hugonin qui tenait le premier rang, tant pour la pratique de son art que pour sa situation de fortune. Il avait toute la confiance des magistrats et nous le trouvons habituellement chargé des expertises chirurgico-légales. Pour donner une idée de la manière dont les maîtres d'alors rédigeaient leurs procès-verbaux de visite, nous transcrivons le suivant, provenant des vieilles pièces de procédure déposées au greffe du tribunal civil :

« Nous David Hugonin, maître-chirurgien et bourgeois dudit Belfort, certifions que par ordonnance à nous signifiée pour visiter le sieur Jacques Chevalier, bourgeois et maître-chapellier, nous estant transportés chez lui, l'avons trouvé dans son lit et l'ayant visité luy avons trouvé plusieurs con-

« tusions par toute la teste et sur le gigomas du côté sénestre
« une grande contusion avec scoriaction et du côté destre sur le
« bras sur l'os humérus une contusion de quatre pouces de
« grandeur, et sur la jambe du destre sur les os tébia et péroné
« une grande contusion qui lui tient la moitié de la jambe, et
« l'ayant exactement visité n'avons trouvé autre chose sur son
« corps ».

« En soy de quoy avons fait le présent rapport. Fait audit
« Belfort le 3^e Aoust 1695.

« D. HUGONIN. »

Quel était approximativement le budget de la ville de Belfort vers la fin du XVII^e siècle ? Deux pièces de nos archives municipales (JJ. 1) vont nous répondre. Elles se rapportent aux années 1682, 83 et 84. La première est un « Estat des reuenus » pendant cette période triennale, année par année ; la seconde est un « Estat sommaire de la despence fixe et casuelle » de la ville. Pour les recettes, en prenant la moyenne des trois ans, nous voyons qu'elles étaient à peu près de 4235 livres. Le chiffre des dépenses pour 1684 a été de 5910 l., c'est-à-dire supérieur de 1675 l. à la moyenne des revenus de trois années. Du reste, si la manière dont sont rédigés ces mémoires n'est pas d'une grande précision, elle suffit néanmoins à donner de curieux renseignements sur la nature des revenus communaux, des traitements des magistrats et employés, ainsi que sur les diverses charges de la ville.

Nous n'en donnerons qu'un court aperçu, en exprimant le désir de voir M. Dubail-Roy, qui a compulsé à fond nos archives, publier bientôt les documents les plus importants qu'elles renferment.

En fait de revenus, l'angale (Umguelde) a rendu 1765 l. 13 s. 2 d. en 1682 ; 1400 l. 15 s. 4 d. en 1683 ; et 1735 l. 18 s. en 1684. — Le Banvin, pour les années correspondantes : 80 l., 107 l. 10 s. et 56 l. 10 s. Le droit de saulnerie : 1805 l. ; 1642 l. et 1652 l. — Les pâquis de Brasse et de la Chapellate ont rapporté 565 l. 10 s., 425 l. 2 s., 393 l. 12 s. 3 d. — Les renthalles (droit de 5 s. 4 d. que chaque nouveau marié doit à la ville) 10 s. 8 d. ; 0 et 16 s. — En 1682, on a reçu deux nouveaux bourgeois, qui ont payé chacun 30 l., non compris les seaux de cuir bouilli (pour les incendies) ; de même l'année suivante. Il n'y a eu

qu'une réception en 1684. — La *thuillière* (tuilerie), compris le jardin y attenant, rapporte par an 531. 6 s. 8 d.

Sur ce même état des recettes, on a inscrit les dépenses pour frais de procès intentés à la ville par les communautés du Val-d'oye et de Bavilliers, et par les héritiers Chardoillet. Elles ont été, pendant ces trois années, de 530 l.

On dépensait annuellement en charités, tant aux R. P. capucins qu'aux autres pauvres passants nécessiteux, environ 100 l. — Les dépenses de charrois et de la fagon du bois pour les deux corps-de-garde de la ville, y compris les chandelles, se sont montées, en 1684, à 259 livres. Les mêmes dépenses, pour le château, ont été de 369 l.

Voici quelles étaient les principales dépenses fixes: Au maître-bourgeois, pour son gage annuel, compris les journées du secrétaire pour dresser le compte de la ville, 92 l. — A Messieurs du Magistrat, au nombre de huit, à chacun 20 l. = 160 l. — Au secrétaire-greffier, pour ses gages, compris les papiers, encre, cire, etc., 170 l. — Au maître de commun, 13 l. 6 s. 8 d. — Au valet de ville, tant pour son gage que pour la location de sa maison, 100 l. — Au maître d'école, pour ses gages d'instituteur et d'organiste, 143 l. — « A celui qui lève les soufflets de l'orgue », 10 l. — A la maîtresse d'école, 59 l. — Au fontainier, 59 l. — A l'horloger, 36 l. — Aux deux gardes de finage et des bois, et à un troisième pendant l'été, à chacun 2 l. par semaine = 260 l. pour l'année. — Pour faire sonner à midi et la retraite du soir, 15 l. — Aux vicaire, maître bourgeois, secrétaire, maître du commun, valet de ville et sergent, pour leur droit de rogations, à chacun 1 l. = 6 l. — Pour le logement des officiers de l'Etat-major, 1000 l. — Pour location de la maison où demeure le major, 90 l. — Location de jardins pour le lieutenant de Roi et le major de place, 24 l.

Il faut ajouter à ces dépenses quelques indemnités dues aux Magistrats pour frais de visite au finage et leur droit des règlements des poids de saulnerie; aux taxeurs de pain, vin et viande; enfin, les 6 livres de cire que la ville doit annuellement au seigneur-comte, à cause de la forêt du Salbert. — « Plus, la ville doit pour censes de cappitaux à plusieurs particuliers, « par chaque année, 1026 l. 8 s. 10 d., et la plupart desdites censes ne sont point estez payez depuis 1670. Plus, la ville « doit en debtes courrantes de plusieurs années environ « 1000 l. »

En fait de dépenses *casuelles*, on pouvait calculer que celles nécessités pour l'entretien et les réparations des ponts, portes et autres bâtiments de la ville, ainsi que pour l'entretien des fontaines, horloges, et prairies, se montaient à 1000 l. par an. Ainsi, en 1632, la somme dépensée avait été de 947 l. et de 1120 l. en 1684.

Les frais occasionnés en 1683 par le passage du roi avaient été de 175 l.

§ III.

Dès sa première visite, Vauban avait été frappé des inconvénients qu'offraient les hauteurs qui commandent Belfort. Aussi voulait-il y parer, et dans le projet qu'il envoya de Brisach au ministre de la guerre le 1^{er} mars 1687, il avait tracé l'emplacement d'ouvrages défensifs à la Miotte, aux Fourches (la Justice) et aux Barres, ce qui aurait, dès ce moment, constitué le camp retranché que l'on a fait de nos jours.

Mais Louvois trouva ces ouvrages par trop dispendieux et les supprima.

A ce premier projet de fortification, Vauban avait joint un très-succinct aperçu de ce qu'était la place. Il est facile de voir, par quelques détails, que la description qu'il fait de la ville a été écrite très rapidement, avec des données superficielles et comme de mémoire, Ainsi, le chiffre de « 122 maisons fort serrées » qu'il dit exister en ville dépasse de beaucoup celui que donnent les bourgeois, dans leur supplique de 1683, et qui doit être le véritable. Il y a là quelque chose qui ne peut s'expliquer qu'en supposant que ceux qui renseignèrent le célèbre ingénieur comptèrent non seulement les maisons proprement dites, mais aussi leurs dépendances, telles que granges, hangards et écuries. Quant à la population, que Vauban évalue à « quelques 550 personnes à tout compter », c'est là un chiffre approximatif, mais qui peut être vrai en admettant qu'il y ait de 6 à 7 personnes par maison, ce qui n'est pas exagéré.

La ville était donc, ainsi qu'il le dit, « fort petite de soi, et il fallait de toute nécessité l'agrandir pour la rendre capable de contenir quelques troupes ». Il ajoutait qu'elle n'était fermée que « d'un petit mur de cloître fort mauvais, flanqué de deux

ou trois méchantes tours qui ne pouvaient servir à la fortification et le tout environné d'un petit fossé presque comblé qui n'avait de bon que le canal des moulins qui coule dans la plus grande partie, lequel canal étant forcé se pourrait ôter en demi-heure de temps (1). »

Malgré la suppression faite par Louvois « faute de moyens », les premiers travaux furent poussés, dès la fin de l'été de l'année 1687, avec une prodigieuse activité. Vauban vint à Belfort apporter ses plans et donner les ordres nécessaires. On fit venir des ouvriers de tous les côtés et on employa, à cet effet, la voie des réquisitions et des corvées royales. Il en vint de la Haute-Alsace, de la Lorraine et de la Comté. Des localités situées à d'assez grande distance fournirent leur contingent de terrassiers et de maçons. La petite ville de Bergheim, bien au delà de Colmar, reçut l'ordre d'envoyer des maçons (2). Epinal, en Lorraine, dut fournir une équipe de 43 travailleurs (3).

Ils arrivaient par bandes, à leurs frais ou à ceux des communautés réquisitionnées, sous la conduite de contre-maîtres, de surveillants ou syndics, avec leurs voitures et leurs bêtes de trait, suivant l'ordre réglé par des commissaires. Pendant longtemps les routes qui aboutissent à Belfort furent couvertes de ces corvéables. Au fur et à mesure de leur arrivée, ils allaient camper aux Barres. Le lieu qui servait de dépôt aux outils des travailleurs, entre l'ouvrage à corne et Brasse, sur la rive droite de la Savoureuse, en a conservé le nom de *Magasin*.

Un vaste campement s'étendant, sur la même rive, depuis le couvent des Capucins jusqu'au Magasin et à la chapelle de N. D. de Lorette, avait aussi été établi, avec tentes et baraqués, pour loger des troupes fournies par différents régiments d'infanterie afin de coopérer aux travaux pendant la période la plus active. Les régiments de *Limousin*, de *Normandie*, d'*Angoumois*, de *Poitou*, de *Guienne*, de *Piémont* et de *Royal-Comtois* envoyèrent des détachements plus ou moins nombreux. Ce furent *Poitou* et *Limousin* qui fournirent le plus de ces soldats-

(1) V. un extr. de ce mémoire dans le *Bull. de la Soc. belf. d'Emul.* n° 8 (1886-87), p. 92, et dans la *Notice sur l'hist. milit. de Belfort* par le colonel (auj. général) A. Papuchon, p. 21.

(2) Archives de Bergheim, AA 3 et 4.

(3) *Inventaire historique des archives anciennes de la ville d'Epinal*, rédigé par Ch. Ferry, archiviste de la ville et des hospices, et publié par l'Administration municipale ; T. II., p. 64.

travailleurs : neuf compagnies par le premier, quatre par le second. *Guienne* et *Royal-Comtois* en avaient détaché trois, et les autres régiments chacun deux (1).

Vauban revint l'année suivante visiter les travaux. Nous le voyons, le 12 mars 1688, tenir sur les fonts de baptême un enfant, né déjà depuis treize mois, mais auquel on n'avait administré que l'ondoiement dans la certitude de la venue plus ou moins prochaine d'un parrain haut placé (2).

La présence du célèbre ingénieur redoubla l'activité des travailleurs, et, avant de quitter la place, il put donner les instructions les plus précises à ses officiers du génie Louis Chevallier et Antoine du Portail, ingénieurs des places et des armées du Roi à la résidence de Belfort, ainsi qu'au directeur des fortifications Claude Jourdain et à l'entrepreneur François Lebleu, dit la Feuille (3).

(1) Il y a aux Archives de Belfort (FF. 36) un document des plus intéressants sur l'installation de ce camp pendant la période la plus active des travaux. M. DUBAIL-ROY bien voulu nous en communiquer une copie. Il est intitulé : *Etat des vivandiers et autres du camp qui ont fait régler leurs mesures de vin, poids et ballances, du 12 Septembre 1687, en présence du Sr Preuost et du Magistrat, à la réservé de Vernie*. C'est une vérification des poids et mesures faîtes dans l'intérêt des ouvriers civils et militaires, à laquelle devait être soumis les hôteliers, cabaretiers et débitants, ainsi que les boulangers et bouchers de la ville de Belfort. Le tarif nous semble assez élevé ; ainsi, pour poinçonner un pot, une pinte, une chopine et une demi-chopine, c'était 1 livre ; 2 livres avec des poids. Cet *Etat* nous donne certains détails bons à noter. Nous y voyons, par exemple, qu'il y avait au camp un billard, à côté d'un « patricier », l'un et l'autre, sans doute, à l'usage des officiers ; qu'un Sr Artus, chirurgien-major de *Limousin*, a fait régler ses mesures de capacité, mais non ses poids, car il était marchand en même temps qu'il tenait un bouchon. Nous y trouvons, avec les noms des compagnies, les sobriquets, alors si usités, d'un certain nombre de soldats ; presque tous vivandiers : *Brin d'Amour, Champagne, Belle-Rose, La Ramée, Sans-Soucy, La Violette, La France, La Verdure, etc.* Mais ce qui offre un intérêt plus directement local, c'est la nomenclature des hôtelleries et cabarets de Belfort en 1687. Les enseignes des hôtelleries étaient : *A la Croix d'Or, au Petit-Saint-Pierre, au Marteau d'Or, à la Croix blanche, au Saumon, à la Baguette d'Or, à l'Ange, au Bœuf, au Soleil, aux-Trois-Rois*. Les cabarets étaient : *A la Ville de Molsheim, à Saint-Nicolas, à la Rose, à la Fleur de Lys, au Bon Vivant, à la Couronne, au Tailleur françois, sans compter d'autres bouchons et débits sans désignations spéciales*. Il y en avait surtout autour des Capucins ; près des magasins et écuries des entrepreneurs, en allant à Brasse ; près de Notre-Dame-de-Lorette, et jusque vers la croix de mission. Derrière le couvent, il y avait une brasserie, exploitée par Antoine Jure.

(2) Voici la copie de cet acte de baptême, d'après le registre (de 1671 à 1690) de l'ancienne église collégiale :

Sebastianus filio nobilis et generosi Dni Francisci Huet, arcis et urbis Belfortensis pro Rege legati, et Dominae Genovae Chaperon conjug. undecima die decembris anni 1686 baptisato, ritus et ceremonia fuerunt adhibiti die duodecima martii anni 1688, cuius susceptores fuerunt Nobilis et generosus Dni Sebastianus à Vauban, copiarum gallicarum praefectus et Domina Lucretia Noblet domini Dyonisii de Baudouin pro rege Belforti commissarii uxor.

VAUBAN, NOBLET.

(3) De lui descendent les membres de la famille Lebleu, une de plus notables du pays.

Le 21 Septembre de la même année, se trouvant de rechef à Belfort, Vauban écrivit au ministère une lettre accompagnée d'un croquis du corps de place, de la demi-lune 26 (qui couvre la *Porte de Brisach*) et du château (1).

L'entretien des ouvriers et de leur matériel coûtait fort cher aux communautés ; les dépenses étaient d'autant plus lourdes que le séjour des corvéables devenait plus long. Certaines localités se plaignirent de cet état de choses, et nous en trouvons un exemple dans ce qui se passa à Epinal, où la question fut, à plusieurs reprises, agitée au sein du Conseil de ville pendant cette année 1688 et les deux suivantes. Voici ce qui est mentionné à ce sujet dans l'*Inventaire historiques de Archives anciennes* :

« 13 mai 1688. Emprunt de 2000 francs pour payer le quartier d'hiver et l'entretien des 43 travailleurs aux fortifications de Belfort. — 27 mai 1689. Levée d'une contribution semblable pour payer les pionniers qui travaillent aux fortifications de Belfort. — 3 septembre 1689. Nicolas Barbier va à Belfort pour faire accepter des ouvriers étrangers, en remplacement des 43 travailleurs d'Epinal. Le 14, on lève une contribution pour subvenir à leur entretien. — Le 28 octobre. On représente à l'Intendant les charges de la ville, tant pour les 43 travailleurs de Belfort qu'autrement. — 22 février 1690, le Sr Mossel demande si les pionniers d'Epinal doivent toujours travailler aux fortifications de Belfort, quand ceux des autres prévôts n'y travaillent plus. — Le 13 mars, vote de 2 fr. par jour au Sr Mossel, inspecteur des pionniers à Belfort. — 14 septembre, payement des frais que Joseph Vuillemin a fait à Paris et à Versailles au sujet des pionniers qui travaillent toujours aux fortifications de Belfort (2). »

On ne dit pas si le délégué spinalien obtint gain de cause auprès des autorités supérieures, et si ses compatriotes purent enfin quitter les chantiers de Belfort pour rejoindre leurs foyers après une absence de trois ans.

C'est que les premiers travaux étaient considérables et pénibles. Il fallait creuser ici, remblayer là, niveler en d'autres

(1) MS de la Bibliothèque de la Section technique du Génie.

(2) *Inv. hist. des Arch. d'Epinal*, t. II, pp. 64, 65 et 65. — On voit, à la date du 28 juin 1692, que Beauroger, bourgeois-gouverneur d'Epinal, prête 1230 fr. pour payer les pionniers de Belfort (*loc. cit.* p. 72).

endroits, notamment toute la partie qui devait servir à l'agrandissement de la ville. Vauban avait, en effet, fait démolir les vieilles murailles toutes décrépites de l'enceinte, en laissant debout néanmoins la Porte de l'Horloge, et, après avoir fait acheter, au nom de l'Etat, un grand espace de terrain, il traça des fortifications nouvelles d'après sa méthode et ménagea, dans l'intérieur de cet espace, une place pour une église, l'autre menaçant ruine et ne pouvant pas, du reste, être conservée au pied du château. D'autres places furent réservées pour un arsenal assez vaste, un magasin militaire des vivres et un moulin que ferait tourner le canal traversant la ville. Les rues furent tracées, alignées au cordeau, et les maisons assujetties à une façade régulière ainsi qu'à une même hauteur. Des casernes devaient faire le pourtour intérieur des remparts, au lieu du chemin de ronde, que l'ingénieur crut pouvoir remplacer par le terre-plein et le parapet de ce même rempart.

La nouvelle enceinte avait la forme d'un pentagone, dont un côté était constitué par l'escarpement de la roche du château. Les courtines sont flanquées, aux angles, par des tours bastionnées « n'ayant guère que la capacité d'une bonne tour, mais qui sont construites en forme de bastion, couvert d'un autre bastion ou contre-garde. Celles-ci sont coupées de plusieurs grandes traverses pour éviter l'ensilade, L'escarpement du château, du côté de la ville, était censé une courtine. Les quatres autres furent couvertes d'autant de demi-lunes, dont deux couvrant les portes (1). » La ville était entourée de fossés larges et profonds, que l'on pouvait inonder sur les fronts ouest et nord. On pénétrait par deux portes monumentales ; celle dite *de France*, placée au milieu de la courtine de l'ouest, et celle de *Brisach*, pratiquée dans la courtine du nord-est, du côté de l'Alsace.

Au château, Vauban continua à faire les améliorations commencées depuis plusieurs années déjà, et le pourvut, en avant du couronné, d'un grand ouvrage à cornes « selon sa méthode particulière ». Il couvrit la porte de secours ou de la campagne d'une petite demi-lune à flancs. Le tout enveloppé d'un chemin couvert avec traverses et glacis. Dans l'intérieur du château proprement dit, il ménagea des casemates voûtées ; agrandit

(1) Suivant un *Extrait des manuscrits de Vauban (Tracé des fortifications de Belfort)*, publié par Armbruster. (*Lectures courantes à l'usage des Ecoles* ; Paris, Delagrave, 1887) et reproduit par A. Papuchon (*Bull. de la Soc. belf. d'Emul.*, n° 8, p. 93, et *Notice sur l'Hist. milit. de Belfort*, p. 22 et 23).

le bâtiment principal, déjà reconstruit et transformé en caserne, de manière à pouvoir y loger un bataillon, et restaura la chapelle qu'avaient fondée les anciens seigneurs et dont l'aumônier, nommé par le roi, était à ce moment François-Joseph Obrier, docteur en théologie et curé d'Essert.

Tels étaient les grands travaux de fortification en cours d'exécution, qui allaient faire de Belfort une place de guerre redoutable en même temps qu'un considérable entrepôt de commerce. Nous en reparlerons bientôt, quand le gros-œuvre sera terminé et que le célèbre ingénieur en aura fait réception.

A M. de Montefrans succéda, comme gouverneur des ville, château et dépendances de Belfort, Simon Camus de Morton, nommé par provisions du 1^{er} Juin 1689. Il venait de Bitche, en Lorraine, dont il avait été gouverneur pendant plus de huit ans, en même temps qu'il commandait une compagnie de cadets-gentilshommes. C'était un vieux et vaillant soldat qui, comme cadet de famille, (1) était entré au service comme simple troupier et avait conquis, dans le régiment d'Auvergne, par sa conduite et sa bravoure, tous ses grades, jusqu'à celui de brigadier des armées du Roi. Décoré, pour actions d'éclat, de la croix de l'ordre de Saint-Louis, il avait été chargé, en Janvier 1679, de l'inspection générale de l'Infanterie au département de la Lorraine, des Trois-Evêchés et de la frontière de Champagne (2).

(1) Ainsi que l'indique le lambel placé en chef de l'écu de ses armes.

(2) Etats de services de Camus de Morton (Simon) d'après la *Chronologie militaire de France depuis les premiers temps de la Monarchie*, par Pinard (Paris, 1758) : « Il entra dans le rég^t d'Auvergne en 1650 et parvint à une compagnie le 14 février 1655. Il la commanda aux sièges de Douai, de Tournay et de Lille, et à la défaite du comte de Marsin, près de cette place, en 1657, et continua de servir en Flandre en 1668. Sa compagnie ayant été réformée au mois de mai de cette année, il fut remplacé à une autre le 29 août 1671. Il servit sous M. le Prince à la prise de Wesel, d'Emerick, au passage du Rhin, au siège de Doesbourg en 1672, au siège de Maestricht en 1673, au combat de Senet en 1674, au combat d'Altenheim, à la levée du siège d'Haguenau et de Saverne par les ennemis en 1675, au combat de Kokssberg en 1675, au siège de Fribourg en 1677, à l'attaque des retranchements de Seckingen, aux sièges de Kehl et de Lichtenberg en 1678. Nommé inspecteur général de l'infanterie au département de la Lorraine, des Evêchés et de la frontière de Champagne, par commission du 14 Janvier 1679, on lui donna le commandement de Bitche au mois de février 1681. Il se démit de son inspection et obtint par commission du 15 juin 1682 une compagnie de Cadets qu'on assembla à Bitche et dont on lui donna le commandement par provisions, du 4 juillet 1684. Il passa au gouvernement de Belfort par provisions du 1^{er} Juin 1689, en quittant celui de Bitche et la compagnie de cadets, et posséda le gouvernement de Belfort jusqu'à sa mort. » — V. pour plus de détails notre notice sur *Camus de Morton, inspecteur général d'infanterie en Lorraine, etc. (1635-1712)*, publiée dans « Bull. soc. philomathique vosg., année 1897-98 » et tir. à part de 14 p., Saint-Dié, 1897.

Le nouveau gouverneur (1) avait pour officiers de place : MM. de la Sablière, (2) lieutenant de Roi ; de Fernanville, major (3) ; de Valmont, aide-major ; Jacques de Latouche, major du château (4) ; de Piballier, aide-major (5).

Du long gouvernement de Camus de Morton — car il dura près de vingt-trois ans, il n'est resté aux Archives de Belfort qu'une pièce datée du 1^{er} Juin 1692, portant « défense de faire pâtrier nuitamment les chevaux, bœufs et autres bestiaux dans les prairies et les champs ensemencés, sous peine de 6 liards d'amende pour la première fois, et, en cas de récidive, de punition exemplaire (6). »

Dans le cours de ses glorieuses campagnes, Louis XIV ayant reconnu l'importance d'avoir un plus grand nombre d'officiers de guerre, établit dans plusieurs places de son royaume des

(1) Un mémoire de l'Intendant d'Alsace, daté de 1700 (publié par le docteur H. Weisgerber dans la *Revue d'Alsace*, 1897), nous apprend que le gouverneur « touchait 11250 livres d'appointements, plus 600 livres que la ville lui accordait comme indemnité de logement, et 500 livres pour sa moitié de la cantine affermée 1000 livres. »

(2) Jean-Antoine Ligonet, sieur de la Sablière ; Armes : *d'argent à deux fasces de gueules*. Il fut le premier de sa famille, originaire d'Agde, en Languedoc, qui arriva en Alsace. Il était écuyer, chevalier de Saint-Louis, quand il vint à Belfort, en 1687, comme lieutenant du Roi. De là, il fut nommé major commandant pour le roi la place de Colmar (1738), où il mourut le 17 décembre 1753, à l'âge de 78 ans.

(3) Claude Chapperon de Fernanville, écuyer, seigneur de Brétigny et de Bental en partie. Sa sœur Geneviève avait épousé François Huet de Dampierre, ainsi que nous l'avons dit à la fin du chapitre précédent.

(4) Ce J. de Latouche (ou de la Touche) était, comme nous l'avons vu, officier-major du château de Belfort depuis 1659 ou 60. Il était originaire de la province du Nivernais. Il avait été un rude soldat. Dès 1637, il monta à l'assaut de la petite ville de Saint-Ursanne, dans l'évêché de Bâle. Il commanda en 1648, à la bataille de Lens, l'infanterie du célèbre d'Erlach. Il fut, en 1677, détaché de Belfort et appelé à la Cour pendant quelque temps pour apprendre les armes au Dauphin. Il avait épousé en 1649 Catherine-Ursule Meindel de Steinfeil, en Souabe (LEHR, *Alsace noble*, II, 305). Il mourut en 1695, laissant sa famille établie en Alsace. Son fils Henri, écuyer, gouverneur du château d'Engelbourg, à Thann, avait épousé Elisabeth Kempf d'Angreth en 1696 ; sa fille, Anne-Charlotte devint abbesse des Bénédictines d'Ottmarsheim, en 1692. — Armes : *de gueules à un lion d'or et une fasce d'azur, brochant sur le tout, chargée de trois croissants d'argent* (Armorial d'Alsace, n° 288). L'Armorial du Nivernais (Paris, 1847, 150) donne pour blason aux la Touche ; *de gueules à trois besans d'or*.

(5) Louis-Jacques de Marbeuf, écuyer, seigneur de Piballier. — Armes : *d'azur à deux épées d'argent passées en sautoir, les gardes et poignées d'or, la pointe en bas*. — Son prédecesseur, dans ce poste, d'aide-major au château, était Antoine Ducruzel.

(6) Le papier est aux armes de Morton : *d'azur, à trois croissants d'argent posés deux et un, avec une étoile d'or en abîme, et portant en chef un lambel à quatre pendants d'argent*. L'écu, timbré de la couronne de comte, est entouré d'un cordon auquel est suspendue la croix de Saint-Louis. Le lambel est une brisure qui indique que ces armoiries sont celles d'un puîné ou cadet de famille.

compagnies de jeunes gens, fils de gentilshommes ou de gens vivant noblement, à qui l'on donna le nom de « Cadets ». Ils y étaient instruits dans les exercices militaires, et lorsqu'on les trouvait capables de commander, on les faisait officiers dans les troupes. Ces compagnies, comme autant d'écoles où l'on apprenait le métier de la guerre, fournissaient continuellement de très bons sujets.

Nous avons vu que, dès le début de cette institution, Camus de Morton avait eu une compagnie à commander, au château de Bitche. On n'avait qu'à s'en louer puisqu'à peine installé à Belfort, on le mit à la tête d'une autre, que l'on caserna au château, et dont l'infirmerie fut placée dans le bâtiment de la halle, appartenant au seigneur (1).

Il y avait alors dans cette place-forte, en voie d'agrandissement et de transformation complète, un nombre assez considérable de fonctionnaires, dont les noms de quelques-uns ont été conservés dans les registres de l'église collégiale :

Gédéon de Chauvigny, commissaire provincial de l'artillerie ; Charles de Mongris, commissaire du roi (en 1687) ; Jacques Collinet, commissaire des guerres (en 1687) ; Rodolphe Dorin, fermier général ; Jacques-Denus Baudoin, commissaire du roi (en 1688) ; Gilles Ferrier de Bavilliers (2) ancien commissaire des vivres et receveur des domaines du roi à Belfort, à ce moment l'un des fermiers des forges, mines d'argent et domaines de la seigneurie ; Jacques Dupin, directeur des mines de Giromagny ; Henry Emporté, maître de la poste aux chevaux et receveur du marquis d'Uxelles à Rougemont (1683-1698) ; Nicolas Bochet, directeur des postes : Jean-Ennemond de Billaud, chirurgien-major de l'hôpital militaire (3) ; Gabriel Broichot, commissaire des guerres (en 1695) ; Pierre Caillet, receveur des domaines du Roi et commissaire des poudres et salpêtres.

(1) Ce fut très-vraisemblablement une partie du côté gauche du quadrilatère de la halle qui fut affectée à ce service sanitaire, la même qui, plus tard, devint le dortoir du collège communal.

(2) Il fut le grand-père du général républicain Ferrier du Châtelet (Pierre-Joseph), né le 25 mai 1739 à Bavilliers, mort le 29 novembre 1828, à l'âge de 89 ans.

(3) Armes : d'argent à une barde d'azur, surmontée d'une hure de sanglier de sable défendue d'argent, et soutenue d'un treillis de sable.

§ IV.

On s'imagine les sommes prodigieuses qu'il fallait à Louis XIV pour faire face aux dépenses occasionnées par ses campagnes et la construction des places-fortes, dont il garnissait les frontières, ainsi que par le faste qu'il déployait à sa Cour.

Il avait donc besoin de beaucoup d'argent et il employait tous les moyens possibles pour s'en procurer. Il résolut de spéculer sur la vanité et l'orgueil de ses sujets en usant de l'anoblissement pour battre monnaie. Il est vrai, qu'autrefois déjà, la royauté avait, dans un but fiscal, employé ce moyen, mais d'une façon si discrète qu'il avait, pour ainsi dire, passé inaperçu. Plus pressé que jamais, le roi voulut, cette fois, en user largement (1).

L'édit de novembre 1696 fonda la Grande-Maitrise générale et dépôt public des armes et blasons du Royaume, sorte de Cour héraldique chargée de fournir, contre remboursement, des armoiries aux personnes honorables qui en désireraient, et d'enregistrer les blasons de tous les gentilhommes, corporations, communautés et gros bourgeois (2). Le tarif des droits à percevoir fut fixé à 20 livres par personne, 50 livres pour les abbayes, et de 25 à 100 livres pour les compagnies, corps de ville, offices et communautés.

Cette mesure fiscale ne fut pas du goût de tout le monde. Des particuliers, ne voulant pas payer les droits, s'empressèrent de renoncer à leurs armoiries et de les faire effacer sur leur vaisselle, leurs cachets et leurs voitures. C'est que l'impôt héraldique était personnel, et chaque membre de la même famille devait l'acquitter. Or, on n'était pas libre de renoncer à son blason : un édit du 19 mars 1697 ordonna la recherche de ceux qui se refusaient « à profiter de la grâce que Sa Majesté leur a « voulu accorder en les autorisant, par l'enregistrement à l'*Armorial général*, de porter les mêmes armes qu'elles ont eu

(1) Le roi avait essayé de ce moyen et il lui avait réussi. Le 4 mars 1696 il avait publié un édit portant anoblissement, moyennant finances, de 500 personnes choisies parmi les plus distinguées du royaume, « pour servir de récompenses à ceux de nos sujets qui, en les acquérant par une finance modique, contribueront à nous fournir les secours dont nous avons besoin pour repousser les efforts combinés de nos ennemis. »

(2) Arch. nationales, X. 17454, Cf. *Recueil général des anciennes lois françaises depuis 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, par Isambert, etc., Paris, 1830,

« par le passé. » Bien plus, on donna des armoiries, d'office, à une foule de bourgeois qui n'en avaient jamais eu.

Pour donner une idée de la quantité des gens blasonnées ainsi, nous dirons que la province d'Alsace fournit 4152 enrégistrements d'armoiries, qui produisirent 103,638 livres. Parmi ces enrégistrements, il y en eut 1808 qui furent faits d'office, mais pour lesquels les intéressés payèrent (1).

Si nous sommes entré dans ces détails, c'est pour expliquer comment il a pu se faire qu'une toute petite ville, comme l'était Belfort à cette époque, avait eu autant d'anoblis. En effet, l'*Armorial de la Généralité d'Alsace* contient les noms et blasonne les armoiries de 42 habitants de Belfort, parmi lesquels il y a 16 fonctionnaires publics tant militaires que civils, déjà nobles pour la plupart et dont les armoiries n'ont été que confirmées. Ces armoiries sont décrites et peintes dans l'immense recueil connu sous le nom d'*Armorial général de France*, dressé par Louis-Roger-Charles d'Hozier (2), juge et intendant des armes et blasons de France, et dont la Bibliothèque nationale possède le volumineux manuscrit (3).

Nous pensons qu'il est intéressant de signaler ici les noms des 26 anoblis belfortains et de blasonner leurs armoiries, d'après les registres dressés à Brisach et à Colmar au mois de novembre 1697.

Il y avait deux membres du Chapitre ; Bonensant, prévôt de l'église collégiale de St.-Denis (*de gueules à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant de même*) et le chanoine Charles (*d'azur à un chevron d'argent, accompagné en pointe d'un croissant de même et un chef aussi d'argent chargé de trois étoiles d'azur*) ; un prêtre, Jacques Vauclair, curé de Danjoutin (*d'azur à un œil d'argent en fasce surmonté d'une étoile d'or, adextré de la lettre I et sénestré de*

(1) *Armorial de la Généralité d'Alsace*. Recueil officiel dressé par les ordres de Louis XIV et publié pour la première fois par A de B. (Anatole de Barthélémy), 1 vol. in-8° de 450 p. — Colmar, impr. lith. Camille Decker, 1861.

(2) Il était fils de Pierre d'Hozier, seigneur de la Garde, en Provence, et le père de Louis-Pierre d'Hozier, qui fit imprimer plus tard un ouvrage intitulé *Armorial général de la France ou Registry de la Noblesse de France*, qu'il ne faut pas confondre avec l'*Armorial de 1695*, plus connu sous le nom d'*Armorial de d'Hozier*.

(3) *Armorial général de France*, établi en vertu de l'Édit royal de novembre 1696 et resté manuscrit à la Bibliothèque nationale de l'Paris, comporte 34 volumes de texte, reliés sous le titre *Armorial Général*, et 35 vol. de blasons reliés sous le même titre, avec le sous-titre : *Blasons coloriés*.

la double lettre W de même, et en pointe un mont de trois coupeaux de sinople).

Puis, le prévôt Melchior Noblat, docteur en médecine et licencié en droit, et sa femme née Elissabeth Bourquenot (de gueules à trois grenades d'or, tigées et feuillées de sinople, accolé d'azur à une bande d'argent chargée de trois roses de gueules et accompagnées de deux étoiles d'or) (1), ainsi que son parent, Jean-Pierre Noblat, secrétaire de la ville (de gueules à trois grenades d'or, tigées et feuillées de sinople).

Venaient ensuite des bourgeois de Belfort, dont quelques-uns remplissaient des charges ou emplois publics, tels que Jean-Claude Cuenin, fermier des revenus de la ville, (d'argent à une barre d'azur, accompagnée en chef de trois tourteaux de sable, et en pointe d'un lion contourné de gueules) ; Jacques Cuenin, tabellion de la ville et du comté, (d'azur à une bande d'or, chargée de trois coeurs de gueules) ; François Passavant, grand-maire de l'Assise (d'azur à une bande, accompagnée en chef d'un croissant et en pointe de deux grenades tigées et feuillées, passées en sautoir et surmontées d'une étoile, le tout d'or).

Les bourgeois anoblis étaient de ceux que leur fortune mettait le plus en relief, les notables de l'endroit, qui pouvaient, sans se gêner, dépenser les 20 livres exigées par le fisc (2). En voici l'énumération :

Thomas Delaporte (d'azur à une porte d'or, ouverte d'argent, garnie de sa herse ou porte-coulisse de sable, et un chef de gueules chargé de trois roses d'argent) ; David Giboutet (d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois geais de même, et un chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent) ; Jacques Wacher, marchand en gros, (d'azur à un arc bandé d'or, encoché d'une flèche en fasce de même, soutenu d'un croissant d'argent, et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent) ; Jean Fortier, (d'azur à une tour donjonnée d'une tourelle d'or, pavillonée de gueules, girouettée d'argent,

(1) Ce Noblat possédait deux maisons situées sur la place devant la Halle. A ce moment, il était sur le point de quitter ses fonctions seigneuriales, ainsi que nous le dirons plus loin ; peut-être même ne les remplissait-il déjà plus qu'en attendant que le duc de Mazarin lui ait donné un successeur.

(2) On n'était pas exigeant, du reste, pour l'enregistrement. Il suffisait de produire un dessin colorié des armes que l'on avait déjà et dont on demandait confirmation, ou de celles que l'on désirait avoir ; ou bien l'empreinte de son cachet sur de la cire, avec la désignation écrite des métaux et des émaux (couleurs) dont les armoiries sont ou seront composées, en ajoutant en bas ses noms et qualités.

maçonnée de sable, posée sur un mont de sinople, et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent) ; David Hugonin, maître-chirurgien (d'argent à trois coeurs de gueules, deux et un) ; Jean Cuenot, marchand (d'or à trois têtes de lion arrachées de gueules, deux et une) ; Jean-Pierre Chardouillet (d'argent à un chardon de cinq fleurs de sinople, sur une terrasse de même, sommé d'un chardonneret au naturel, accosté de deux étoiles de gueules) ; Henry Vernier (d'or à un arbre de sinople) ; Pierre Chapelle (d'azur à trois croix recroisetées au pied fiché d'or, deux et un) ; Camus, un des directeurs de l'hôpital (d'or à une tête de More de sable) ; la veuve de Jean Keller (d'argent à un sautoir de gueules, accompagné de quatre roses de même) ; Maurice Testu (d'azur à une tête humaine d'argent, surmonté d'un maillet d'or) ; Dufaux (d'azur à une foi d'argent parée de gueules, mourante des deux flancs de l'écu) ; François Violand (d'azur à une fasce ondée d'argent) ; Pierre Pachon (d'azur à trois cornes de cerf d'or, rangées en pal) ; Carpentier, maître-perruquier (de gueules à un pal d'argent accosté de deux lions accostés d'or).

Nous devons ajouter à ces noms ces trois autres qui vont bientôt jouer un certain rôle dans la bourgeoisie belfortaine : Gilles Ferrier de Bavilliers ou du Châtelet, déjà mentionné (d'azur à une autruche d'or, éclairée de gueules, laquelle tient en son bec un fer de pique d'argent, la pointe en bas, et un chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent) ; François Lebleu dit la Feuille (d'azur à un piedestal d'or, sommé d'une pomme de pin de sable sur laquelle est perchée une tourterelle contournée au naturel, et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent) ; Charles-Joseph de Staal de Cravanche, écuyer et seigneur de la Coste, capitaine-lieutenant du régiment de Surbeck (de sable à un pied et cuisse de griffon d'or).

La ville de Belfort fit également enrégistrer ses armoiries qui, désormais furent ainsi blasonnés : *d'azur à une tour pavillonnée d'or, ajourée du champ, maçonnée de sable, girouettée d'argent et cotoyée d'un B et d'un F d'or* (1).

(1) Voici le titre ou brevet délivré à la ville de Belfort pour constater l'enregistrement de ses armoiries. Nous le donnons pour montrer la manière dont étaient libellés ces sortes de certificats héraldiques :

« Par ordre rendue le 22^e du mois de Novbr^e de l'an 1697 par M^{rs} les Com-
« missaires généraux du Conseil, députés sur le fait des armoiries, celles de la
« ville de Belfort, telles qu'elles sont ici peintes et figurées, après avoir été

Il en fut de même du Chapitre, dont le blason — chose assez extraordinaire — ne portait pas la figure de saint Denis, son patron, mais celle de saint Christophe, patron de Brasse et de la ville : *d'azur à un saint Christophe d'or sur des ondes d'argent, chargé d'un Christ de carnation tenant un monde d'or à la main.* Le Chapitre avait-il repris ou conservé la tradition de Brasse, et saint Denis, le premier patron de l'église, s'effaçait-il devant saint Christophe, ou la tradition ? Telle est la remarque que fait à ce sujet J. Liblin, et qu'il faut noter sans chercher à l'expliquer (1).

§ V.

Cependant les rapports entre les bourgeois, représentés par leurs magistrats, et le duc de Mazarin, dans la personne de ses officiers, étaient des plus tendus. Les magistrats, justement alarmés des périls que couraient les droits de juridiction qu'ils tenaient de leurs franchises, cherchaient tous les moyens possibles pour les sauvegarder dans leur intégrité. N'allèrent-ils pas jusqu'à se figurer que la vieille charte constitutionnelle qui leur avait été jadis octroyée, contre remboursement, par un seigneur souverain pourrait être confirmée telle quelle par un autre souverain plus puissant, aussi moyennant finances ?

Se rappelant les bons offices que leur avait accordé, quelques années auparavant, l'intendant d'Alsace de la Grange, ils pensèrent qu'il voudrait bien encore, dans cette circonstance critique, leur être favorable. Ils déléguèrent à Strasbourg un des leurs, Thomas Delaporte, muni de pleins pouvoirs. Il est regrettable de ne pas connaître les divers incidents de cette mission. Nous savons seulement qu'une proposition de versement d'une certaine somme d'argent — 13,000 livres, — fut faite par devant notaire pour le cas où le roi de France confirmerait à la ville de

« reçues, ont été enregistrées à l'Armorial général, dans le registre coté Alsace,
« en conséquence du paiement des droits réglés par les tarif et arrest du Con-
« seil, du 20^e de Novembre de l'an 1695. En foi de quoi le présent brevet a été
« délivré par Nous Charles d'Hozier, Conseiller du Roi et Garde de l'Armo-
« rial de France.

« Fait à Paris, le 27^e du mois de Décembre de l'an 1698.

« D'HOZIER. »

(1) Cf. *Belfort et son Territoire*, p. 85.

Belfort la libre jouissance de ses priviléges séculaires, ainsi qu'il l'avait fait pour Strasbourg (1).

Voici l'acte sousscrit par le délégué belfortain :

« Par deuant moy, Notaire royal résident à Strasbourg sous-
« signé est comparu le sieur Thomas de la Porte, ancien m^e
« bourgeois de la ville de Beffort, au nom et comme fondé de
« procuration des m^e bourgeois et conseillers de lad. ville,
« lequel, aud. nom et en lad. qualité, a promis à Sa Majesté et
« à nos Seigneurs de son Conseil de payer en cette ville de
« Strasbourg la somme de treize mil liures tournois monnoye
« ayant cours dans cette prouince, sçavoir moitié aux festes de
« Pasques prochaines et l'autre moitié au jour et feste de St-
« Jean Baptiste ensuivant, moyennant lesquels offres il supplie
« très humblement Sa Majesté d'accorder par édit aux magis-
« trats et bourgeois de lad. ville la confirmation de tous leurs
« priuileges, les élections libres de toutes charges qui composent
« le corps dud. magistrat et qui en dépendent, leur Jurisdiction
« et l'administration des reuenus de lad. ville, ainsy que Sa
« Majesté a fait à ceux de Strasbourg pour iouir desd. priui-
« lèges, élection desd. charges, Jurisdiction et administration
« des reuenus à l'aduenir, ainsy qu'ils ont fait par le passé
« sans qu'il y soit innoué aucune chose ; en payement de
« laquelle somme de treize mil liures aux termes cy dessus dits
« le sieur de la Porte, aud. nom et en lad. qualité, a obligé tous
« les biens, rentes et reuenus présens et aduenir de lad. ville
« de Beffort. Fait et passé aud. Strasbourg le dernier jour du
« mois de Januier mil six cens quatre vingts treize, en présence
« de Benoist Barbaud et de Jean Gacon demeurans and. Stras-
« bourg, qui ont signé avec led. de la Porte et moy notaire
« sur l'original des pntes remis cejourd'huy à monseigneur
« l'Intendant. »

« DIDIER DUTEL ».

Il y a loin de 1307 à 1693, et Louis XIV, roi de France et de Navarre, n'était pas Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard !... Inutile d'ajouter que la trop naïve proposition des magistrats n'eut pas de suite. Les pauvres gens, bien déçus, en furent quittes pour les frais d'un inutile voyage et le coût d'un

(1) « Sa Majesté confirmera tous les anciens Privileges, Droits, Statuts et Coutumes de la ville de Strasbourg, etc. » Art. II de la Capitulation du 30 septembre 1681.

acte notarié dont le duplicata, conservé dans nos archives municipales, rappelle seul ce singulier épisode de nos annales (1).

Plus que jamais, le duc de Mazarin persévéra dans ses entreprises usurpatrices. Son prévôt, Melchior Noblat, tout dévoué à sa ville natale, voyait avec chagrin ces agissements, auxquels sa charge l'obligeait de prendre part contre l'intérêt de ses concitoyens. C'était un homme capable : docteur en médecine, il n'avait pas hésité à aller se faire recevoir licencié en droit, quand l'Arrêt du Conseil d'Etat du 17 octobre 1686, dans le but de retrancher les abus qui se commettaient dans l'administration de la justice, eut exigé que tous les baillis et juges seigneuriaux fussent gradués. Il décida qu'il résignerait ses fonctions dès qu'il aurait été remplacé. Mazarin choisit un nommé Stadel, lieutenant de la Seigneurie du Rosemont. Mais ce Stadel n'étant pas né à Belfort, c'était au mépris le plus flagrant de la Charte de 1307 que ce choix était fait. On sait, en effet, qu'elle disait formellement que le Seigneur se réservait, pour lui et ses successeurs, le droit d'établir un prévôt ou maire, qui doit être un des bourgeois de la ville « ou ung autre si on ne « trouayt esd-lyeu qui le voulut estre (2) ». Or, le duc n'avait fait aucune démarche pour trouver, dans la ville, un bourgeois capable de remplir cet office. Aussi, les membres du Conseil des Neuf déclarèrent-ils qu'ils refuseraient de reconnaître l'intrus. L'énergique résistance de leurs ancêtres aux tentatives anticonstitutionnelles du sire J. J. de Morimont leur revenait à l'esprit (3).

Le Mazarin, furieux, se hâta de faire assigner les Maitre-Bourgeois et Magistrats de la ville de Belfort aux Requêtes du Palais de Paris « pour faire ordonner qu'il pourrait disposer de l'office de Prévôt de ladite ville en faveur d'un étranger. » Les Magistrats répondirent que cela était « au préjudice du droit des bourgeois auxquels lesdits Magistrats soutenaient qu'il était affecté suivant leurs titres ». Il s'adressèrent au Conseil d'Etat et, le 28 juin 1698, obtinrent contre le duc de Mazarin un arrêt qui défendait à celui-ci de se servir de lettres de Committimus ou d'évocation pour traduire les sujets d'Alsace hors de leur

(1) Arch. de Belfort, AA 1-2. — Communication de notre très-obligeant collègue M. Dubail-Roy, auquel nous adressons ici nos plus sincères remerciements.

(2) V. les Chapitres II § I et IX § II de cette *Etude historique*.

(3) V. Chap. VII § IV.

ressort, l'intention du roi étant de ne pas les distraire de la juridiction de leurs juges naturels (1).

Ne se sentant pas aussi soutenu au Conseil souverain d'Alsace qu'au Palais de Paris, le duc de Mazarin renonça à ses exorbitantes prétentions, et bientôt il put pourvoir de l'office de prévôt un bourgeois indigène, François Noblat, destiné à être pendant de longues années à la tête de l'Administration Seigneuriale.

Tous ces travaux entrepris sur tous les points à la fois, tout ce remue-ménage de militaires et d'ouvriers, n'étaient pas sans changer les conditions d'existence de nombreux habitants et sans déranger la manière de vivre des bourgeois. Les chanoines, surtout, habitués à une vie tranquille et réglée, se sentaient plus troublés que d'autres. « Le cloître, dit M. Liblin, était menacé d'une ruine prochaine. La vétusté de sa construction, la poussée des terres remuées pour la défense du château, l'usage que l'on en avait fait pendant plusieurs années comme magasin d'artillerie, les dégâts causés à sa toiture par l'éclat des mines mises en œuvre par les travaux de fortification, l'avaient mis dans un état déplorable ; sa charpente était pourrie, et le chapitre en demandait la restauration (2) ». Il s'adressa à l'Intendant d'Alsace pour le mettre en demeure d'y procéder au compte du roi ; il répondit que ce soin ne le regardait en rien.

En 1688, le moulin banal de Belfort fut démolî pour l'établissement de la ville neuve. On sait que le Chapitre avait sur ce moulin une rente de 22 livres, qui lui avait été donnée par la comtesse Jeanne, lors de la fondation de la Collégiale en 1342 (3). Il se trouva donc privé de ce revenu. Mais le moulin ayant été reconstruit dans l'intérieur de la nouvelle enceinte et sur le canal qui traverse la ville, le Chapitre fit assigner, le 17 février 1694, l'Intendant d'Alsace pour lui faire continuer la rente et le paiement des arrérages depuis 1688. Le 5 février 1695, le Conseil souverain rendit un arrêt, qui ordonna la continuation de la rente sur le nouveau moulin et le paiement des arrérages depuis le moment où l'ancien avait cessé de moudre.

(1) V. *Ordonnances d'Alsace*, T. I., p. 462.

(2) *Les Eglises de Belfort*, p. 54.

(3) Cf. Chap. III § II de cette *Etude*.

Le Magistrat et le Chapitre étaient, à cette époque, loin de vivre en bonne intelligence. Les conflits étaient fréquents ; il s'en suivait des procès dans lesquels succombait tour à tour l'une ou l'autre partie.

Dans l'année 1695, une contestation assez vive s'éleva au sujet d'un droit de 10 sous que percevait la fabrique de l'église de Brasse pour chaque baptême carillonné, conformément à un règlement du 12 mars 1689. Le Chapitre s'opposa à la perception de ce droit. Le 16 octobre 1695, le Magistrat, administrateur de la fabrique de St-Christophe, et les délégués des villages paroissiens prirent une série de mesures contre les prétentions du Chapitre. Non seulement, ils maintinrent le droit en question, mais ils décidèrent encore que la fabrique de Brasse resterait en possession de celui de faire payer, à son profit, la somme de 10 livres bâloises par les familles qui seraient enterrer l'un des leurs dans la nef de l'église. L'assemblée résolut en outre que, dans le cas où le Chapitre voudrait s'opposer à cette taxe, le Magistrat devra, au nom des paroissiens, la maintenir par toutes les voies de droit (1).

Presqu'en même temps, avait surgi une autre querelle, plus particulièrement grave, puisqu'elle fut accompagnée d'actes de violence. La fabrique de l'église paroissiale, c'est-à-dire encore le Magistrat, avait seule le droit de faire carillonner aux baptêmes, à l'aide des cloches qui lui appartenaient, et d'en toucher le profit. Le marguillier du Chapitre, Pierre-François Antonin, prétendit qu'il pouvait aussi sonner chaque fois qu'on s'adressait à lui. Les fabriciens ne voulurent pas souffrir cet empiètement, et, afin de l'empêcher, firent fermer, par une porte, l'endroit du clocher où était le carillon. Incité par les chanoines, le marguillier brisa cette porte. Arrêté par ordre du Conseil, il fut emprisonné, traduit en justice sous l'inculpation de bris de clôture et pour « avoir empêché le profit qu'il « s'attribuait mal à propos en carillonnant les cloches qui « appartiennent à la fabrique, soit de sa part ou de la part de « Messieurs du Chapitre ». Condamné, il porta appel au Conseil souverain. Le 18 décembre 1695, les magistrats, auxquels s'étaient joints plusieurs des paroissiens les plus notables, résolurent de répondre à cet appel ; et, « vu que Messieurs du

(1) Cf. J. LIBLIN, *op. cit.*, p. 21.

« Chapitre estoient les auteurs de ladite fracture de la porte,
« voulant attribuer à leur marguiller un droit qui appartient
« directement à la fabrique, si elle veut bien en imposer sur
« les parrains et marraines lorsque l'on fait des baptêmes », ils
décidèrent de faire intervenir le Chapitre comme complice du
délit commis par Antonin. Le Chapitre fut donc cité « pour
« s'entendre condamné à se désister de ses prétentions et
« entendre dire que les fabriciens sont maintenus dans la
« possession des cloches et du clocher, dont l'entrée du bas
« restera libre pour permettre à Messieurs du Chapitre d'aller
« aux cordes pour sonner quand bon leur semblerait ; que les
« veilles des jours de fête solennelle, la clef de la porte du
« carillon leur serait remise, ainsi qu'on l'a toujours offert, à
« charge de la restituer dans la matinée du jour suivant à celui
« des membres de la fabrique qui en a la garde. » Les fabriciens
et paroissiens déléguèrent à Brisach Thomas Delaporte
pour poursuivre la cause ; nous ignorons quelle fut la décision
du Conseil souverain.

Autre conflit, deux ans plus tard, à propos d'un maître d'école.

Nous avons dit précédemment (Chap. VIII § IV) qu'il y avait deux écoles : l'une plus spécialement cléricale et relevant du Chapitre ; l'autre, communale et aux frais de la ville. Mais il ne faut pas croire pour cela que celle-ci était complètement en dehors de la surveillance et de l'autorité capitulaire. Puissant comme il l'était alors, le clergé s'attribuait en beaucoup de choses — — ce qui souvent n'était pas un mal — certaines prérogatives, surtout dans les questions d'instruction. A Belfort, le Chapitre s'était réservé, sur le choix du maître d'école, un droit d'agrément dont il se montrait très jaloux. Aussi le Magistrat ayant institué un maître sans en avoir référé au prévôt de la Collégiale, celui-ci présenta, le 1^{er} octobre 1697, au vicaire-général de Besançon une requête tendant à faire déclarer que le Magistrat devait soumettre les choix au prévôt. La requête concluait, en conséquence, à ce que l'interdiction des maîtres et maitresses d'école institués en dehors du Chapitre fut prononcée par l'autorité ecclésiastique. Ce qui fut admis, et, le 7 octobre, la décision fut signifiée au Magistrat par le notaire royal Mangenot (1).

(1) Cf. J. LIBLIN, *op. cit.*, p. 56.

L'année suivante (1698), Jean-Antoine Savin, prévôt du Chapitre et curé primitif de Brasse, demanda que la paroisse lui fournisse une maison curiale. Le Magistrat, agissant comme administrateur de la fabrique, assisté des délégués des villages, se réunit le 20 avril à l'hôtel-de-ville et délibéra « qu'en réponse « à la requête du Sr Savin, l'on s'en met au refus de lui fournir « aucune maison curiale, ne lui étant point due de la part de la « fabrique. » L'assemblée décida à l'unanimité qu'en cas de poursuite ultérieure « par ledit Savin, on lui répondra par « devant le juge compétent (1) ».

Nouveau et plus grave différend en Janvier 1703. Voici comment s'exprime J. Liblin à ce sujet: « Le chanoine Charles venait de mourir et il fut inhumé dans la nef de l'église St-Denis. Thomas Delaporte, maître-bourgeois, réclama à l'héritier du chanoine le droit de 20 livres, qui était dû à la fabrique pour la place donnée au défunt dans la nef. Le Chapitre prit fait et cause pour l'héritier et prétendit que, comme chanoine, le défunt était exempt de la taxe réclamée. Cette intervention n'arrêta pas le maître-bourgeois, qui fit assigner l'héritier devant le bailli, dont la décision fut conforme à la demande de l'administrateur de la fabrique. L'héritier du chanoine, ou mieux le Chapitre, ne se soumit pas au jugement. Pour le faire exécuter, il fallut mettre en mouvement le sergent de la ville, Antoine Degez, qui signifia les actes et opéra la saisie. Elle fut validée le jeudi suivant en l'audience du prévôt-bailli et du Magistrat. L'affaire fut ensuite portée devant le Conseil souverain, où elle fut vidée en dernier ressort. Les pièces manquent pour dire quelle fut l'issue en instance d'appel (2). »

En 1704, le Magistrat refusa de délivrer le bois d'affouage de la forêt du Salbert auquel les chanoines avaient droit. Un arrêt du Conseil souverain, rendu le 21 février, maintint les chanoines

(1) V. LIBLIN, op. cit., p. 23. — Cette délibération du 20 avril 1698 porte les signatures de Henry Vernier, J.-P. Chardouillet, David Giboutet, Thomas Delaporte, J.-C. Bellot, David Pierron, Guillaume Clerc, Ch.-F. Monnier, F. Thomas, Jean Pierron, et la marque des illettrés : Pierre-François Rossel et Baptiste Voiland, de Cravanche ; Guillaume Rossel, Cl.-François Montel et Jacques Champagne, d'Offemont ; Jean Bourgeois et Claude Violand, du Valdoie, qui ont déclaré ne savoir signer, mais adhérer.

(2) LIBLIN, op. cit., p. 57. — M. Liblin ajoute, à tort, que le Conseil souverain siégeait alors à l'Île-de-Paille (sur le Rhin, en face de Brisach). Il était à ce moment à Colmar, où il avait été transféré par Lettres-Patentes du roi du 18 Janvier 1698.

dans leurs droits et condamna le Magistrat à leur faire marquer le bois d'affouage comme du passé.

On voit par tous ces détails, un peu longs peut-être et que certains trouveront trop minutieux, que le Chapitre, cherchait noise, en tout et pour tout, au Conseil des Neuf, administrateur-né des deux fabriques. Non content de l'animosité qu'il semait et entretenait dans la paisible population belfortaine, il profitait de la situation créée par la transformation de la ville pour adresser d'incessantes réclamations à l'autorité supérieure, et toujours dans le but d'en tirer le plus de profit possible. Nous l'avons vu tout-à-l'heure demander la restauration du cloître attenant aux maisons canoniales. Nous allons voir maintenant comment il sut profiter des circonstances pour anéantir complètement l'hôpital de la comtesse Jeanne ou des Poules.

Ainsi que nous l'avons dit (Chap. VI § III), les chanoines s'étaient successivement emparés, par les moyens les moins avouables, de presque toutes les prébendes et de l'administration des revenus de cet hôpital. Ils en jouissaient en paix depuis de longues années, et personne ne songeait plus à les inquiéter. Quelques murmures arrivaient bien encore à leurs oreilles, mais ils étaient si anodins, si peu fréquents qu'ils songèrent à supprimer définitivement ce vieil établissement de charité et à en effacer même le souvenir (1). Il restait six ou sept prébendes que, petit à petit, ils méditaient d'éteindre, mais un obstacle à la suppression de ce reste était la maison qui servait d'hôpital. Cette maison était un témoin permanent de la fondation, et ce seul vestige suffisait pour troubler la tranquillité du Chapitre. Celui-ci se détermina prudemment à faire disparaître tout ce qui pouvait rappeler l'idée d'hôpital, et il crut que rien n'était plus favorable à cette idée que de faire passer la maison entre les mains d'un tiers.

L'occasion n'était-elle pas on ne peut plus propice ? L'état de délabrement du bâtiment, les vieux fossés qui le joignaient comblés par les entrepreneurs des fortifications, les chambres des pauvres malades rendues inhabitables par suite de l'humidité et des émanations malsaines de flaques d'eaux croupies, n'étaient-ce pas de bonnes raisons à alléguer ? Les chanoines les firent valoir dans la requête qu'ils présentèrent, en 1690, au

(1) Cf. l'abbé HUMBRECHT, *Mémoire hist. sur les Hôpitaux de Belfort*, p. 10.

duc de Mazarin, patron de l'hôpital. Ils lui exposèrent que la maison des pauvres était dans une extrême ruine ; que tant par négligence des anciens administrateurs que par les travaux que le roi faisait faire à Belfort, cette maison était inhabitée, et, partant, inutile ; que les revenus de l'hôpital étant faibles et insuffisants, il convenait de vendre cette maison et d'en employer le prix au profit des pauvres. Le duc de Mazarin se trouvait justement à Giromagny, où il était allé visiter ses mines du Rosemont (1). Dévôt comme il l'avait toujours été, il ne douta pas de la sincérité de l'exposé ; il le crut véritable et y consentit le 22 juin 1690, à condition que le prix serait employé en œuvres pies, suivant que l'archevêque de Besançon le trouverait à propos. Ce consentement suggéra aux chanoines une autre idée ; comme le prix était destiné à des œuvres pies, ils se présentèrent à l'Ordinaire, auquel ils indiquèrent l'usage qu'ils comptaient faire du prix de la maison ; ils proposèrent l'établissement d'un nouveau chantre et de deux nouveaux enfants de chœur auxquels on fournirait le logement et les frais d'entretien. « Bien entendu, ajoutèrent les chanoines, que quand il n'y aurait pas d'enfants de chœur, le chantre aurait moins. »

Cela n'était pas du tout maladroit de la part des chanoines, car il aurait dépendu d'eux d'instituer ou de ne pas instituer d'enfants de chœur, et, par conséquent, de donner au chantre la plus petite portion, gardant ainsi pour eux ce qui était destiné aux deux enfants. Ils proposèrent, de plus, qu'il leur fut permis de faire la distribution aux pauvres, et comme d'eux-mêmes ils s'étaient déchargés de trois messes et qu'ils n'en

(1) Le duc de Mazarin se préoccupait beaucoup de ses mines de Rosemont et des établissements métallurgiques de Belfort (forges et fourneaux). Il venait quelquefois les visiter pour se rendre compte par lui-même de ce qui s'y passait et comment on les administrait. Le bourgeois-annaliste de Montbeliard, Hugues Bois-de-Chesne, dit, dans son *Recueil mémorable*, que « le 10 de May (22 mai, n. St.) 1664, Mazarin a été traité à la forge de Belfort par le Sr Berba, administrateur d'icelle ». En 1690, le directeur des forges se nommait Bregentzer. Quelques années après, nous voyons, comme directeur des mines de Giromagny et des forges de Belfort, Jacques Dupin, auquel succéda Philippe-Michel d'Anthès. Né, en 1640, à Weinheim (dans le Palatinat) d'une famille originaire de l'île de Gothland, d'Anthès perdit, à la suite des guerres une grande partie de sa fortune. Il se déclara, en 1674, à quitter le Palatinat, ravagé par Turenne, pour la ville libre de Mulhouse, où il obtint au bout de vingt ans, le 8 Août 1694, le droit de bourgeoisie. C'est à cette époque que Mazarin, ayant eu l'occasion d'apprécier ses connaissances métallurgiques, le prit à son service en qualité de Directeur des mines du Rosemont, ainsi que des forges et hauts-fourneaux de Belfort. Il mourut en 1708.

disaient plus qu'une par semaine, ils demandèrent de transférer cette messe à la collégiale, L'Ordinaire conçut bien le but des propositions et les évita par son décret du 28 juin 1690. Il permit la vente de la maison, mais au plus offrant et dernier enchérisseur ; il ordonna que le prix serait employé en achat de fonds ou rente solide et que le revenu servirait à l'entretien des pauvres. Quant à la messe, il consentit à sa translation à la collégiale.

On avait hâte de terminer cette affaire ; aussi l'on passa sur les formalités. On ne fit pas de publication, et, quatre jours après la décision de l'Ordinaire, la maison fut vendue à Dufaux, bourgeois et membre du Conseil des Neuf, pour 2000 livres qu'on laissa en constitution à l'acquéreur pour en payer 100 livres annuellement. Comme c'était le bien des pauvres qu'on avait vendu, le contrat aurait dû être passé sous le nom de l'hôpital ; mais le Chapitre eut la prudence de le faire passer sous son nom, de sorte que cette maison fut confondue parmi les biens du Chapitre avec les autres revenus de l'hôpital, comme les dimes de Meroux qui y ont été incorporées et mises dans la même catégorie qu'eux.

Il n'y avait plus de débris de l'hôpital des *Poules* que quelques pauvres malades qui furent obligés d'aller demander asile dans l'hôpital des *Bourgeois* (1).

La corporation des Marchands ou Confrérie de Ste-Barbe, à laquelle était due la fondation de cet établissement et qui continuait à l'entretenir avec le plus grand soin, était alors dans un état des plus prospères. Ses anciens Statuts avaient été successivement confirmés en 1462, 1492, 1515, 1567 et 1592 par les archiducs d'Autriche, mais à partir des guerres qui avaient désolé le pays, c'est-à-dire depuis celle des Suédois « jusqu'au « moment où la ville de Belfort a eu le bonheur d'être sous la « domination du roi de France », ils ne l'avaient été qu'indirectement par le traité de Westphalie. En 1697, les marchands adressèrent une requête « tendante à ce qu'il plaise au Roi leur vouloir octroyer acte de leurs Statuts et Priviléges, les remettre en possession d'iceux et de les en faire jouyr comme ils estoient

(1) V. HENRI BARDY, *Coup d'œil sur l'histoire des Hopitaux, de la Médecine et de la Chirurgie dans le canton de Belfort* (Revue d'Alsace, 1851, p. 487). — L'abbé HUMBRECHT, *Mémoire historique sur les Hopitaux de Belfort*, pp. 12, 14 et 15.

supposés jouyr et jouissoient d'iceux avant la malheureuse guerre de Suède en ce pais. » Louis XIV fit droit à cette requête et, le 26 mai 1698, ordonna que les Statuts seraient homologués au Conseil souverain d'Alsace pour être exécutés selon leur formé et teneur, en y ajoutant néanmoins cette clause « que dans les assemblées desdits marchands il ne sera traitté autres choses que celles concernantes la manutention de leur négoce. »

Nous ne donnerons pas ici les vingt cinq articles des *Statuts, Règlements et Priviléges de l'honorable Corps de Marchands de la ville de Belfort*, dont nous possédons l'original, en un cahier sur parchemin petit in-folio de 16 feuillets. Ils ont été publiés dans la *Revue d'Alsace* de 1886 (p. 232—243) par P.-E. Tuefferd, d'après une copie sur papier trouvée aux archives de Montbéliard. Le texte de cette copie est conforme à peu de chose près à celui de l'original (1).

Ces Statuts avaient le plus grand souci des intérêts de l'hôpital Ste-Barbe, ainsi qu'on le peut voir par les stipulations de quelques articles.

« Lesdits marchands auront pour patronne et protectrice la bienheureuse Saincte-Barbe auquel jour le corps des marchans faira cellebrer la Saincte messe solennellement a Diacre et Sousdiacres, à laquelle assisteront tous les marchans, marchandes, garçons et apprentis, à peine contre les defaillans a l'egard des maistres de vingt sols, moitié au proffit de la maistrize, et l'autre moitié à l'hospital Ste-Barbe.... »

ARTICLE 1^{er}).

« Que celluy qui dans les assemblées ne parlera avec respect et modestie, qui sera assez imprudent et téméraire de taxer quelqu'autre d'injures ou baillera un démenty sera à l'amende de trois liures, et même celluy, qui de querelles ne se voudra recôncillier avec son aduerse au dire des maistres du corps sera a l'amende de dix liures moitié au proffit de l'hospital

(1) Nous ferons observer à ce propos que M. TUEFFERD, dans les quelques mots dont il a fait précéder la copie des Statuts, a commis une grosse erreur en prenant le recueil des droits, usages et coutumes de la ville de Belfort, connu sous le titre d'*Urbaine de 1472*, pour de soit-disant Statuts délivrés à cette date par l'archiduc Sigismond d'Autriche. On a vu, dans le Chap. VI § IV de cette *Etude historique* que le recueil de 1472 est dû à l'Administration bourguignonne de Charles-le-Téméraire (1469-1476), et qu'à cette époque Sigismond n'avait plus rien à voir dans les terres du Landgraviat d'Alsace ou de l'Autriche antérieure.

« *Sainte Barbe*, et l'autre moitié à la maistrise..... » (ART. 5).

« Le maître d'apprentissage qui aura donné un certificat « (non véritable) condamné à cent liures d'amende, et les autres « certificateurs chacun en cinquante liures, *moitié au proffit* « *dudit hospital S^{te}-Barbe* et l'autre moitié au proffit du corps « des marchands ». (ART. 12).

« Il ne sera permis à aucun marchand d'ouvrir entièrement « ou à moitié sa boutique pour vendre sa marchandise les jours « de festes et Dimanches a peine d'un escu d'amende, *la moitié* « *au proffit dudit hospital Sainte-Barbe* et l'autre moitié au « profit du corps des marchands.... » ART. 16).

« Les maistres jurés ont et auront droit d'inspection, sans « préjudice de celluy de Messieurs du magistrat, sur tous mar- « chands tant sur ceux qui seront trouués vendre avec des poids « légers qu'avec des aulnes et mesures qui seront courtes, « comme aussy sur ceux qu'ils troueront vendre ou auoir « vendu des marchandises de mauaise condition, qualité ou « infecte, et sur iceux taxer amende au proffit dudit corps par « *moitié avec ledit hospital S^{te}-Barbe* suiuant l'exigence du « cas..... » (ART. 17).

« Lorsque ladite Kauffhaus sera édifiée, les marchands « estrangers ne pourront descharger en aucun autre lieu que « ce soit leurs marchandises que dans icelle a peine de cinq « liures d'amende moitié au proffit de la maistrise et l'autre « *moitié audit hospital Sainte-Barbe*..... » (ART. 20).

« ... pour le droit d'enrégistrement, chacun des marchands « étrangers) payera suiuant son négoce sçauoir de trois liures « jusqu'à cinq liures par chaque enrégistrement *qui seront* « *rétribuées audit hospital S^{te}-Barbe et employez aux pauvres* « *honteux comme de toute ancienneté* » (ART. 25).

§ VI

Sur ces entrefaites les travaux de fortifications avaient été menés rondement. Au commencement du printemps de l'année 1698, Vauban vint les visiter, pendant le voyage qu'il fit sur les frontières par ordre de Le Pelletier de Souzy, commissaire-général des fortifications depuis la mort de Louvois en 1690.

Le 24 avril, Vauban, après s'être rendu compte de la situation

de la place, adressa à son chef le résultat de son inspection (1), et, le 28, il lui écrivit de Huningue : « Belfort m'a tenu plus « longtemps que je n'avois espéré ; j'y ai trouvé beaucoup de « choses à voir et y examiner qui, joint au mauvais temps qu'il « a fait, m'a empêché de faire plus de diligence (2) ». Après avoir visité le château de Landskron, dont il parle assez longuement dans cette lettre, il se dirigea, par Colmar, sur Brisach, d'où il envoya, le 13 mai, au commissaire-général une « instruction particulière des ouvrages qui restent à faire à la fortification de Belfort (3). »

Nous avons sous les yeux un très-beau plan manuscrit, très-bien dessiné avec teintes au lavis, et ce titre : BEFFORT. *Plan du nouveau Projet de M^r de Vauban chifré, 1698.* (4) Il a, très-certainement, été fait par ordre de l'illustre ingénieur et d'après ses indications, lors de son voyage en Alsace. Les ouvrages achevés ou en construction sont teintés en gris et en rose ; ceux à faire le sont en jaune. Un de ces derniers ne fut même jamais exécuté ; c'est le grand ouvrage à cornes destiné à couvrir le bastion de la Tour des Bourgeois et dont Vauban parle en ces termes : « Sur la hauteur opposée au château vers le nord on « élève un ouvrage à cornes irrégulier construit par ressauts à « cause du commandement sur lequel il est assis. Son front est « couvert d'une demi-lune, et le tout enveloppé d'un fossé, « chemin couvert et glacis, excepté dans les endroits où l'es- « carpement ne le permet pas. »

Cinq ans après, le gros-œuvre était à peu près terminé et Vauban, revenant de Vieux-Brisach, dont il avait dirigé le siège, vint à Belfort faire la réception des travaux. Il était dans cette ville le 25 Octobre 1703, d'où il écrivit au marquis de Chamil-

(1) *Etat présent de la fortification de Belfort* (non signé). Manuscrits de Vauban, à la Bibliothèque de la Section technique du Génie à Paris.

(2) *De Paris à Brisach*. Lettres inédites de Vauban (Revue bleue, 2^e vol. de 1897, p. 200).

(3) *Manuscrits de Vauban*. Biblioth. de la Sect. techn. du Génie.

(4) Ce plan mesure 0^m 49 × 0^m 38 et est à l'échelle de 120 toises. Il présente deux particularités qu'il est bon de signaler. La première c'est que le couvent des Capucins est marqué comme destiné à être rasé dans l'intérêt de la défense ; la seconde est l'indication que la Savoureuse devait être endiguée depuis le pont de la route de Bâle (qui, à cette époque, passait entre l'ouvrage à cornes de la Miotte et l'enceinte de la ville) jusqu'après les Capucins, en face du Fourneau. Les chiffres sont ceux de la nomenclature technique dont on se sert, en fortification, pour désigner chaque ouvrage.

l'art une lettre (1) dans laquelle il lui recommandait avec instance les religieuses d'Ottmarsheim, dont il connaissait l'abbesse Anne-Charlotte, qu'il avait vue à Belfort chez son père le major de Latouche. Il adressa, le même jour, à la Direction générale des fortifications l'« Agenda des ouvrages de Belfort commencés et non achevés ». Cette pièce, datée « du donjon du château, le 25 Octobre 1703, est signée : *le M^{al} de Vauban* (2).

On put, dès ce moment, juger du coup d'œil qu'offrira la ville de Belfort pendant une assez longue période de temps.

Elle est entourée de remparts élevés et très-épais, et, comme nous l'avons dit, on ne peut y pénétrer que par deux portes. Quand on arrive par les routes de France et que l'on a franchi l'avancée, une grande courtine se développe, flanquée à chaque extrémité par une tour bastionnée (3), très-solidement construite à l'épreuve de la bombe. Juste au milieu s'ouvre la Porte-de-France, d'un effet très-décoratif. Au-dessus de l'ouverture et entre les deux longues entailles verticales du pont-levis, est un superbe frontispice sculpté, d'un goût très-artistique et d'une excellente exécution, représentant l'écu fleurdelysé, entouré de trophées d'armes et surmonté de la couronne royale. Au-dessus, dans un cartouche, est la date (MDCLXXXVII) de la construction de ce bel édifice, dont le fronton est orné d'un soleil, emblème du grand roi, avec son orgueilleuse devise *Nec pluri-bus impar*, et couronné en amortissement à chacun de ses angles d'une bombe flambante. Bien peu, parmi les villes fortifiées ou construites par l'illustre ingénieur, pouvaient se vanter d'avoir un aussi beau morceau d'architecture militaire.

La Porte d'Alsace ou de Brisach, d'une élévation moins grande et d'une ornementation plus sobre, était beaucoup moins imposante. Le voisinage de la roche du château et les difficultés du terrain avaient empêché de la mettre au milieu de la cour-

(1) V. la lettre de Vauban in *Bull. hist. et philolog. du Comité des travaux hist. et scientif.* Année 1888, p. 253.

(2) Bibl. de la Sect. techn. du Génie, à Paris.

(3) Les toits pointus qui les ont surmontés dans la suite n'étaient pas encore construits. Une *Vue de la ville et du château de Belfort dessiné sur le lieu par M^r le Chevalier des Touches*, à une date indéterminée, mais qui nous semble plus rapprochée de 1703 que de 1710, nous montre ces tours bastionnée; avec une plate-forme crénelée ayant une échauguette aux deux angles les plus en vue. Ce dessin sera très-probablement reproduit dans le Bulletin, avec les commentaires qu'il nécessite, ce qui nous dispense d'en parler ici.

tine, qui ne pouvait ainsi présenter la régularité de celle de l'ouest. Mais ce qu'elle perdait en symétrie, elle le gagnait par un aspect bien plus pittoresque et guerrier, s'harmonisant mieux avec les impressions sévères et un peu tristes qu'inspirent d'ordinaire les forteresses.

Tous ces ouvrages militaires, lourds et massifs, n'étaient pas pourtant, dans quelques unes de leurs parties, dépourvus de détails gracieux. C'est ainsi que l'on remarquait, à l'angle saillant des bastions, de jolies échauguettes (1), très-étroites, en forme de poivrières, portées sur un encorbellement en cul-de-lampe décoré d'écussons et de trophées, surmontées d'un toit en dalles amorti par une pomme de pin sculptée. Il y en avait une fort belle à l'angle saillant du bastion qui couvrait la Tour des Bourgeois ; elle donnait un certain air monumental à cette partie de la fortification.

L'ouvrage à cornes de la *Miotte* ou de l'*Espérance* était surtout remarquable par la beauté, la solidité de sa maçonnerie, et ses arêtes en pierres de bossage où l'on voyait des culs-de-lampe armoriés.

En franchissant la Porte-de-France, on se trouvait dans ce qui sera la *Ville neuve de Vauban*, comprenant une surface presque double de celle qu'occupe la vieille ville. Mais au moment où nous sommes, tout est vide encore, à l'exception des casernes, adossées aux remparts et qui faisaient, sans discontinuité, le tour des trois-quarts de la cité. Le canal était creusé et faisait tourner le moulin banal reconstruit à neuf. Des places avaient été réservées tant pour les bâtiments royaux et militaires que pour les édifices publics, mais elles ne regurent pas toutes la destination à laquelle elles avaient été primitive-ment affectées. C'est ainsi que lors de la visite de Vauban, en

(1) *Eschaugette, eschargeait, escargate, esgaritte, garite*, petites loges destinées à abriter les sentinelles sur les tours, remparts, etc., particulièrement dans le voisinage des portes, aux angles des gros ouvrages. Dans l'architecture militaire, les échauguettes n'ont été abandonnées qu'après Vauban. On les regardait encore comme utiles, même avec l'artillerie à feu. Il va sans dire, qu'en cas de siège, c'était la première chose qu'abattait l'assaillant. « Cette persistance de l'échaugette constate son importance dans les ouvrages militaires puisqu'on eut tant de peine à l'abandonner, même après que tout le système de la défense s'était transformé. Le temps et les boulets ont laissé peu de traces de ces petits ouvrages que nous ne retrouvons plus que dans d'anciennes gravures ; et c'est à peine si, aujourd'hui, sur nos vieux bastions français, on aperçoit quelques assises des encorbellements qui les portaient. » *VIOLET-LE-DUC. Dictionnaire raisonné d'Architecture, art. Echaugette.*

1703, (1) on résolut de bâtrir le magasin militaire des vivres là où l'on s'était proposé en 1691 d'édifier l'Hôtel-de-Ville.

Nous avons dit qu'une place avait été ménagée pour une nouvelle église. Jamais prévision n'avait été mieux justifiée. L'église St-Denis était, par suite de l'agrandissement de la ville et de l'augmentation de la garnison, absolument insuffisante, mais elle se trouvait, en outre, dans un état de délabrement déplorable. Des réparations, jusqu'alors ajournées, devenaient urgentes, et il fallait tout au moins exécuter les plus nécessaires pour pouvoir se servir de l'édifice jusqu'à la construction d'un autre. C'est à quoi l'on se décida en attendant. Le 12 juin 1707, les travaux furent adjugés à Henri Sougre pour la somme de 420 livres. « Ils consistaient dans la réfection et la réparation de la ramure qui couronnait l'autel du Rosaire jusqu'aux sièges du Magistrat ; dans la démolition de la tribune des vieilles orgues ; dans le crépissage et le blanchissage des parties du mur mises à découvert ; dans la construction d'une nouvelle tribune, au dessus du jubé, pour recevoir les nouvelles orgues ; cette tribune devait être de même longueur et largeur que les murailles de la chapelle Notre-Dame-de-Joie, et enfin dans un escalier avec balustrade pour monter à la tribune » (2).

Quelque temps auparavant, le 9 février, le Conseil des Neuf s'était entendu avec Joseph Vaulthrin, facteur d'orgues de Remiremont, pour réparer celles de l'église. « Après les avoir visitées, est-il dit dans le registre des délibérations, il avait reconnu qu'elles étaient caduques et dépourvues de plusieurs fluttes et autres choses capitales très nécessaires, comme de plusieurs jeux dont elles manquent. Nous, les maître-bourgeois et Magistrat de Belfort, ayant égard à la décoration et embellissement de ladite église collégiale, le tout pour faire réussir à la gloire de Dieu, avons arrêté et convenu avec ledit sieur Joseph Vaulthrin de rétablir et refaire à neuf lesdites orgues suivant le projet et devis que lui-même nous a remis en main. » La somme demandée par l'artiste était de 750 livres. Le travail achevé, l'orgue fut expertisé, au commencement de l'année suivante, par Claude-Joseph Cupillard, artiste à Lure.

(1) A cette époque (1703-4), Louis de Gaudetroy, seigneur de St. Privé, écuyer, Conseiller du Roi était commissaire ordinaire de ses guerres à la résidence de Belfort.

(2) J. LIBLIN, *Les Eglises de Belfort*, p. 58.

La flèche de l'église, qui avait déjà été reconstruite en 1657 avec l'horloge, tombait de nouveau en ruine. En 1711, le Magistrat, administrateur de la fabrique, résolut de la remplacer. Le 19 avril, il adjugea pour 650 livres la démolition de cette flèche et la construction de la nouvelle à Fidèle Stoltz, maître-charpentier, originaire du Tyrol et demeurant à Morvillars. D'une hauteur de 24 pieds, elle fut couverte en fer-blanc par le ferblantier Manrique, moyennant 240 livres.

Pendant cette période de temps, plusieurs autres travaux avaient été exécutés à Belfort. En 1705, on fut obligé de réparer l'église de Brasse, d'y mettre une charpente, de recrépir et blanchir les murs. Le devis estimait la dépense à 450 livres, mais on mit l'adjudication des travaux au rabais, et, le 19 juillet, un maître-magon, nommé Christ Noir, en fut déclaré adjudicataire pour 198 livres. Dans cette même année 1705, il fallut encore réparer le conduit des eaux de la rue de l'Etuve, ainsi que les deux horloges de la ville. En 1706, on reconstruisit derrière la Maison de ville un local pour les Archives ; celui qui les logeait étant devenu insuffisant.

Bien que les travaux des fortifications se soient ralents depuis la dernière visite de Vauban, on n'en continuait pas moins à exécuter différents ouvrages qui nécessitaient encore la présence de nombreux ouvriers. Un plan de Belfort, non daté, (1) mais qui est postérieur de quelques années à celui de 1698, montre qu'il y avait des baraquements en deux endroits : l'un à l'entrée du faubourg de France actuel, et l'autre dans les prés situés derrière le couvent des Capucins, entre la route de Montbéliard et la Savoureuse. Notre avis est que ces baraques devaient être occupées à ce moment par des ouvriers et non plus par de la troupe, logée alors aux casernes de la ville depuis trois ou quatre ans. Il fallait, en effet,achever le système défensif de la place, et la mettre au plus vite à l'abri de toute surprise, car les Impériaux étaient toujours de l'autre

(1) Ce plan (0^m 30 × 0^m 21) est gravé, s. l. n. d., sans autres inscriptions que celle de la légende ou titre, dans un carré placé à l'angle gauche supérieur, et ainsi conçu : BEFFORT. « Forteresse située au pied des montagnes de Vauge « a 47 Degrez 95 Minutes de Latitude et 28 Degrez 35 Minutes de Longitude « dans la Province du Suntgaw a dix lieues de Basle a l'Occident. Cette Place « est du Gouvernement Général d'Alsace au Roy qui y fait faire de grand « Travaux ces dernières années ». L'échelle de 100 toises est à l'angle droit sup^r. Il n'y a plus, sur ce plan, l'ouvrage à cornes dont nous avons parlé et qui devait couvrir le bastion de la tour des Bourgeois.

côté du Rhin, n'attendant qu'un moment favorable pour reprendre l'offensive. Ils crurent le moment venu, en 1709, et au mois d'août, ils traversèrent le fleuve et pénétrèrent dans la forêt de la Hart, au nombre d'environ 10.000 hommes, sous le commandement du comte de Mercy. Ils rencontrèrent le 26 août, près de Ruemersheim, (1) un nombre à peu près égal de Français, ayant à leur tête le lieutenant-général comte du Bourg. La rencontre de ces 20,000 combattants, aussi vite engagée que terminée — car elle ne dura qu'une heure et demie, — affranchit l'Alsace pendant plus d'un siècle de toute invasion étrangère. (2)

Au premier bruit du passage du Rhin par les Impériaux, Noblat, prévôt et bailli de la seigneurie de Belfort, avait reçu l'ordre de faire raser, à la distance de 400 toises des fortifications, toute espèce de haies, palissades, maisons, murs et glo-riettes de jardins, et cela dans les vingt-quatre heures (3). Le prévôt n'avait pas cédé à l'assoulement général. Sans se départir de son calme habituel, il fit tout disposer pour l'exécution d'une mesure qui allait être extrêmement préjudiciable à ses concitoyens ; puis, d'accord avec les autorités militaires auxquelles il fit de sages représentations, il attendit que les nouvelles deviennent plus positives. Au lieu de la marche en avant que l'on appréciait, ce fut la défaite de l'ennemi que l'on apprit. Par sa présence d'esprit et sa prudence, le prévôt Noblat venait d'épargner aux habitants de Belfort des pertes et des frais considérables.

Le gouverneur de Belfort, Camus de Morton, mourut le 16 février 1712, âgé de 77 ans, et fut enterré le surlendemain dans l'église collégiale, près du grand autel et en présence des chanoines. Il fut vivement regretté, aussi bien par le peuple que par les bourgeois et la garnison. (4) L'ancien capitaine du

(1) Village de la Haute-Alsace, près d'Ensisheim, sur la route de Bâle à Strasbourg et près du Rhin.

(2) Cf. A. BENOIT, *Dans la Hart. Le Combat de Ruemersheim.* (Revue catholique d'Alsace, année 1896 p. 830, 908). M. Benoît compare l'importance de ce combat, quant à ses résultats, à celle de la victoire de Turenne à Turckheim.

(3) Cf. DESCHARRIÈRES, *Essai sur l'Hist. littér. de Belfort.* Note 103 (p. 153).

(4) Cf. HENRI BARDY, *Camus de Morton, etc.* in Bull. Soc. Philom. vosg., année 1897-98. — Lors de la démolition de l'église St-Denis, en 1750, le monument funéraire de C. de Morton fut transporté dans l'église de Brasse. Il était remarquable et est encore aujourd'hui fort intéressant, malgré les mutilations que lui ont fait subir les Vandales de 1793.

régiment d'Auvergne était un de ces vaillants soldats, braves comme leur épée sur le champ de bataille, mais qui, lettrés et philosophes, savent charmer leurs loisirs en temps de paix par la lecture et l'étude. Il donna ou léguua ses livres à la bibliothèque des Capucins. Toujours prêt à rendre service, son nom et sa signature se trouvent, dans les régistres de l'église collégiale, au bas de plusieurs actes de baptême et de mariage.

Quelques jours avant la mort du vieux gouverneur avait eu lieu, le 10 février, celle de François Lebleu, entrepreneur général des fortifications (1).

L'année suivante (1713), une autre perte affligea les Belfortains. Ce fut celle du prévôt de l'hôpital Ste-Barbe, Jean-Pierre Noblat, un homme de bien qui laissa de profonds regrets. Par une délibération en date du 19 novembre, les directeurs de l'hôpital décidèrent qu'il serait célébré une messe solennelle pour le repos de son âme. (2)

Toute autre fut l'impression causée dans tout le pays, par la nouvelle du décès d'Armand-Charles de la Meilleraye, duc de Mazarin, seigneur de Belfort et autres lieux, qui mourut en son duché de la Meilleraye le 9 novembre 1713, âgé de 82 ans. On ne sait s'il y eut beaucoup de regrets sincères; on paraissait plutôt se féliciter d'être débarrassé d'un aussi insupportable procédurier. Mais les pauvres Belfortains comptaient sans leur hôte. Ce maître plaideur laissait des successeurs dignes de lui, et la série des procès n'était pas près de finir...

(A suivre).

(1) Il fut enterré à Brasse. On voit sa pierre tombale dans la nef de l'église, à droite et sous les bancs, avec cette épitaphe: *Ci-gît le corps de François Lebleu dit Lafeuille à son vivant entrepreneur général des fortifications de Belfort lequel déceda le 10 février de l'an 1712. Que Dieu ait son âme,*

(2) Cf. M, l'Abbé HUMBRECHT, op. cit. 45.

Contes d'une aïeule d'Offemont

I. LA TABLE MYSTÉRIEUSE

Le ciel était sombre, et la bise faisait fuir des nuages gris qui passaient et repassaient devant la pleine lune de décembre. Un vieillard suivait péniblement l'étroit sentier qui conduisait de Belfort dans le bois de la Miotte. Arrivé au sommet de la côte, il s'arrêta pour respirer un instant et secouer la neige qui s'attachait à ses souliers ferrés. Il promena ses regards autour de lui. Tout était paisible, en dehors du bois où la bise faisait craquer et gémir les branches.

Mais son œil se tourna vers une prairie profondément encaissée dans un vallon où coulait un petit ruisseau. Là-bas, une table était dressée près d'un feu pétillant : il distinguait, à cette distance, un grand homme noir qui paraissait se chauffer et attendre les convives.

Etonné de ce spectacle, le vieillard se demanda tout d'abord s'il avancerait jusqu'à près de cet homme, qui était peut-être un chef de voleurs. Cependant, depuis plus de cinquante ans, il n'y avait pas eu de brigands dans les forêts de Belfort. Était-ce un fou qui voulait devancer le réveillon et dîner seul au milieu de la prairie ?

Le vieillard finit par avancer à pas lents : il s'aperçut que la table ne portait pas de mets préparés, mais seulement un beau service en argenterie et en vieille faïence. L'homme qui la gardait se retourna enfin, tout d'une pièce. — Que veux-tu ? dit-il au vieillard. — Donne-moi du feu pour allumer ma pipe. — Il lui présenta un tison enflammé et lui demanda : « Es-tu des nôtres ? — Certainement, répondit le vieillard d'un ton assuré. — Dépêche-toi donc de signer. » Et l'homme noir lui présenta un grand livre qu'il prit sur l'une des chaises. « Signe avec ton sang » dit-il en présentant une plume au vieillard. Celui-ci se piqua légèrement la main : mais comme il ne savait pas écrire, sans faire d'observation, il traça rapidement une longue croix au bas d'une page déjà toute couverte de signatures.

A peine eut-il tracé le signe sacré, que le bruit du tonnerre éclata : des ténèbres épaisses envahirent tout le vallon ; une odeur infecte se répandit et suffoqua le vieillard, qui tomba évanoui sur le sol de la prairie.

Quand il revint à lui, les rayons d'un pâle soleil d'hiver éclairaient la plaine : il se releva et s'aperçut qu'il tenait le livre mystérieux serré contre sa poitrine. La table et l'homme noir avaient disparu.

Revenu chez lui tout tremblant d'émotion, il lut dans ce livre maudit les noms d'une quantité de personnes qui avaient juré un pacte inviolable, et qui tenaient leurs réunions secrètes à divers intervalles. A son lit de mort, il fit brûler le livre sous ses yeux : car parmi beaucoup d'autres, a-t-il dit, les noms de ses plus proches parents s'y trouvaient. « Voici les frères de l'Antechrist » : telles furent ses dernières paroles.

II. LA CLEF ROUGIE

Par une nuit très claire du mois d'octobre, un jeune paysan d'Offemont suivait la rive de l'étang Rudolphe, quand tout à coup, à la lueur bleuâtre de la lune, il vit s'élever non loin de l'eau une colonne grisâtre de la hauteur d'un homme. Cette colonne vaporeuse prit bientôt la forme d'un fantôme aux traits indécis, tout couvert d'un linceul blanc. Une voix sourde et qui semblait sortir de la terre lui fit alors cette question : « Veux-tu trouver un trésor ? » — Je veux bien, répondit en balbutiant le jeune homme. Que me faut-il faire ? — Dans un an, à pareille heure, reviens ici. Tu iras vers le grand chêne de l'étang. Puis veindra une bête tenant dans sa gueule une clef rougie : tu la suivras. Elle s'arrêtera devant un autre chêne. Alors, sans crainte de te brûler, tu prendras la clef, tu creuseras la terre et tu ouvriras un coffre caché au pied de l'arbre. Dans un an, à pareille heure. » Le fantôme redévint une colonne de vapeur grisâtre qui s'enfonça dans les entrailles de la terre.

Un an et un jour après, le jeune homme, qui n'avait parlé à personne de cette apparition, revint le soir au lieu de rendez-vous. La cupidité l'avait fait arriver avant la tombée de la nuit. Il roulait dans son esprit toutes sortes de projets qu'il comptait exécuter dès que le trésor aurait été caché dans sa maison. D'abord, il n'habiterait plus Offemont, mais Belfort ;

pourquoi même n'irait-il pas à Paris ? Il y deviendrait propriétaire et vivrait sans travailler ; il y passerait son temps en promenades et en amusements de toutes sortes.

Un bruissement subit le fit tressaillir. Puis un tourbillon violent se fit entendre et souleva les feuilles mortes jusqu'aux plus hautes branches des arbres. Alors le jeune homme vit à quelques pas de lui un loup de taille énorme, au poil gris hérissé, qui le regardait fixement de ses yeux brillants et tenait une clef rougie dans sa gueule.

A cette apparition, le jeune habitant d'Offemont recula et sentit ses jambes flageoler. Ensuite, par un effort désespéré, il s'enfuit tout d'un trait, à travers le bois, jusqu'aux premières maisons du village.

Le lendemain, il racontait à ses voisins son aventure nocturne. Le surlendemain, il s'alitait, pour mourir au milieu de la nuit suivante (1).

III. LES SORCIÈRES DU PAYS

Une femme d'Offemont, qui était venue s'établir à Belfort avec son mari, se logea dans le faubourg de Montbéliard. Elle y devint mère d'une petite fille. Dans la matinée du 22 mai 18... elle tenait dans ses bras son nourrisson lorsqu'une femme inconnue entra subitement. Elle était grande et forte ; ses cheveux grisonnaient ; ses yeux noirs étaient toujours agités. Son nez, fortement busqué, ressemblait à un bec d'oiseau de proie. Au lieu de prendre la chaise qui lui était offerte, elle alla se mettre à cheval sur un banc près de la cheminée. « Un beau temps pour être en couches. — Oui, meilleur que l'hiver. — Y a-t-il longtemps que vous avez cet enfant ? — Quinze jours, madame. — Je sais que vous avez trois filles et un garçon, et que vos enfants ne sont pas loin d'ici. » En disant cela, l'étrangère regarda fixement la nouvelle accouchée. Celle-ci, gênée, lui demanda : « Qu'est-ce que cela vous fait ? » — La visiteuse ne laissa point voir de mécontentement, causa quelques instants de choses insignifiantes, puis, se levant avec

(1) V. Légende de l'étang du Bois d'Arson, par M. Henri BARDY (Club Alpin Hautes-Vosges. 1890). Légende du Château d'Essert (Ibid. n° 4) ; Revue d'Alsace, 1889, article de M. POLY, sur la Dame de Passavant. — Les Ruines du Château de Rougemont, par M. DUBAIL-ROY. A Meroux, à Sermamagny, à Auxelles, à Vescemont, même légende. — V. Contes et Légendes de l'Est, par Mme DE WITT.

brusquerie, elle bondit trois fois, tournant ses mains la paume en dehors, et quitta la maison sans dire adieu.

La jeune mère, stupéfaite, se demanda tout d'abord si cette femme n'était pas une folle. Puis elle alla un instant au jardin. Elle y ressentit de vives douleurs à l'intérieur du corps, se hâta de rentrer et appela son mari avant de se recoucher. Quelques instants après, l'enfant s'étant réveillée subitement la mère essaya de lui faire prendre le sein. Ce fut impossible. La petite se mit à crier, puis à japper comme un petit chien, au grand effroi de sa mère. Dans l'après-midi, celle-ci lui donna le sein une seconde fois : les jappements recommencèrent. Des femmes offrirent leurs bons offices pour tirer le lait de la jeune mère : il fut impossible d'en faire sortir une goutte.

Le lendemain, les mamelles de cette femme étaient gonflées et plus grosses que sa tête ; puis elles devinrent fort petites, et cette alternance se renouvela plusieurs jours de suite. La petite fille ne voulait prendre le sein d'aucune femme et restait sans nourriture. D'autres enfants refusèrent comme elle de prendre celui de sa mère. Celle-ci s'était prodigieusement affaiblie et restait courbée en deux comme si elle eût été accablée par la vieillesse.

« Je sais bien, dit-elle, que la femme m'a jeté un sort. Elle n'est pas d'Offemont ; mais il y a eu ces derniers temps plus d'une sorcière au village. Une d'elles a fait périr toute la portée de petits porcs qu'avait le sabotier, pour se venger de ce qu'il avait fait un trou dans un sabot qu'elle lui avait donné à réparer. Une autre, à Roppe, est apparue dans le bois à un homme, sous la forme d'un lièvre qui se jetait dans ses jambes. Il a chassé cette bête, qui l'empêchait d'avancer. Le lendemain, vers Bessoncourt, il a revu le lièvre maudit ; et comme il avait son fusil, il a tiré dessus. Le lièvre s'est sauvé avec une patte cassée. Mais quelques heures après, des passants ont trouvé au même endroit une femme étendue à terre et ayant une jambe brisée. Elle a osé, la sorcière, le faire juger par messieurs les juges de Belfort, et le faire condamner à la prison. »

« Cette femme que vous avez vue, lui répondit une voisine, c'est peut-être un fantôme. — Je n'en ai jamais aperçu ; ma sœur a vu cependant l'ombre d'une femme de sa connaissance passer devant elle dans le bois de la Miotte ; et quelques heures

après, elle apprenait que cette femme venait de trépasser...⁽¹⁾ Non : un fantôme ne m'aurait pas fait tant de mal ; je vous dis que c'est une sorcière. Chez mes parents, une autre femme avait jeté un sort sur notre vache, qui était prête à vêler. Nous avons tout de même eu le petit veau ; et nous l'avons plus tard voulu saigner sous une remise. La sorcière est arrivée et a dit à notre vieux voisin, qui allait égorerger la bête : « Ne tuez pas ce veau-là : je vous en donnerai ce que vous me demanderez. — Passe ton chemin, vieille sorcière, je n'ai rien à te vendre ! » Elle a dû s'en aller. C'était le temps des cerises. La sorcière est allée faire la cueillette : au moment où le vieux saignait notre veau, elle est tombée du cerisier et s'est tuée sur le coup. »... Mon père est allé consulter un anabaptiste. « Otez le seuil de votre écurie, a-t-il dit : vous trouverez un sort caché dessous. » Nous y avons trouvé un énorme crapaud, que nous avons tué : depuis ce temps-là, jamais nos bêtes n'ont été malades. » —

« Pour les sorcières, je n'y crois pas, dit une voisine. Mais je crois aux fantômes. Ici, dans cette maison, ajoute-t-elle en baissant la voix, j'ai vu un soir un fantôme noir se promener dans le jardin ; il sortait d'un coin où la pluie ne pénétrait pas, et où il y a peut-être une tombe : mon mari n'a pas osé creuser à cet endroit. — Je ne m'étonne pas de cela, dit l'accouchée : moi-même, j'ai eu ici une peur affreuse. Au milieu de la nuit, après un cauchemar, je me suis réveillée en sursaut. J'ai vu à deux pas de moi, un horrible spectre debout devant mon lit. Il était sans tête et vêtu seulement d'une chemise. Je me suis sentie couverte d'une sueur d'angoisse, mais je n'avais pas la force de remuer ni de crier pour réveiller mon mari. Le fantôme ne m'a rien dit et a reculé lentement, puis a disparu dans la muraille de la cuisine. Alors seulement j'ai pu appeler mon mari. Il a bien vite allumé une chandelle et est allé dans la cuisine, mais il n'a rien pu découvrir. »

C'est peut-être, dit la voisine, une maison hantée qui attire les sorciers et les mauvais esprits. Il faut aller habiter ailleurs. — Je partirai aussi, mais maintenant, je suis trop malade. »

Deux jours après, le mari de la jeune femme, en passant sur le pont de la ville, y reconnut la visiteuse, d'après la minutieuse description que sa femme lui en avait faite. Il se

(1) Fait de télépathie. V. MARILLIER : *Hallucinations télépathiques*. — C. FLAMMARION : *L'inconnu et les recherches psychiques* (1900).

hâta d'aller la rejoindre et lui dit, en dissimulant sa colère : « Allez au faubourg de Montbéliard : une femme a une commission pour vous. — Je n'ai rien à y faire. — Allez-y, si vous n'y allez pas, vous y perdrez de l'argent. » La femme, après un instant d'hésitation, prit le chemin du faubourg. L'homme prit une route détournée et courut assez vite pour arriver aussitôt après elle. Il s'arma d'une hache et ouvrit la porte. Déjà la sorcière était entrée et se trouvait en face de sa victime : « Vieille coquine, lui cria l'homme, enlève le sort ou je te tue. — Je ne vous ai pas touchée, crie-t-elle à la malade en lui lançant un regard féroce — Non, mais vous avez sauté trois fois au plafond. » — L'inconnue, qui voyait la hache levée, fit rapidement et trois fois de suite le tour de la chambre en murmurant une incantation. L'homme la suivait. La malade, de peur de voir son mari commettre un meurtre, ouvrit promptement la porte et poussa la misérable dehors. Elle se contenta de crier quelques malédictions et se hâta de s'enfuir. Un instant après, le lait de la jeune mère coulait abondamment jusque sur ses pieds.

Quant à sa petite fille, elle resta souffrante pendant trois mois : l'enfant ne prenait absolument rien, et les trois derniers jours, sa petite langue tremblait dans sa bouche d'une manière extraordinaire. Le sommeil la fuyait. Enfin, sur le conseil d'une pieuse personne, une prière fut récitée pour elle : l'enfant s'endormit paisiblement, et quelques heures après se réveilla aussi bien guérie que sa mère (1).

CH. GODARD.

(1) Il n'est que temps de recueillir les rares légendes du territoire : elles ne sont plus connues que des vieillards. M. DUBAIL-ROY, Secrétaire de la Société d'Emulation, recevrait volontiers toute communication orale ou écrite à ce sujet.

NOTES SUR LA GROTTE PRÉHISTORIQUE DE CRAVANCHE

Il n'est pas même besoin d'avoir été à Belfort pour connaître de réputation la grotte préhistorique de Cravanche ; elle a déjà fait l'objet d'un si grand nombre de relations dans des revues différentes, qu'en venant à mon tour, offrir au public ces quelques notes, j'ai moins l'intention de l'instruire que de lui faire sentir tout le plaisir qu'elle m'a procuré. En partant de Belfort, à une distance d'environ trois kilomètres, on rencontre à gauche, après avoir traversé le petit village de Cravanche, une colline de formation calco-oolithique qui fait face au Mont Salbert (1). C'est dans le flanc nord de cette colline qu'on appelle « le Mont » que s'ouvre l'entrée actuelle de la grotte. Notons en passant, que cette ouverture est le résultat fortuit d'un coup de mine de la part d'ouvriers carriers qui exploitaient la pierre en cet endroit au mois d'avril 1876.

« La grotte, au moment de sa découverte (cf. Bulletin de la Soc. d'hist. nat. de Colmar 1875-76 art. Ch. Grad), offrait à la vue un spectacle saisissant ; on apercevait ça et là, un amas incohérent de blocs détachés de la voûte incrustant des squelettes humains. » — L'étonnement fut grand : on se mit de suite à marteler la roche dure et compacte du sol pour extraire ces squelettes ; à différentes reprises, on découvrit des poteries, des silex taillés, des ossements d'animaux, etc., etc. Ce fut une véritable mine archéologique. Il est à regretter qu'on n'ait pas apporté à temps plus d'attention à cette trouvaille merveilleuse pour la science, nous aurions aujourd'hui un champ très vaste d'observations intéressantes, tandis qu'on est réduit maintenant à conjecturer beaucoup.

A une époque où les hommes n'avaient pour toute demeure que les crevasses ou les anfractuosités naturelles des rochers,

(1) Au point de vue géologique, le passage entre les schistes dévoniens du Salbert et la grande oolithe du Mont a dû s'opérer par une brusque transition.

la grotte de Cravanche servit de refuge à des peuplades peut-être antérieures, à tout le moins contemporaines, des constructions lacustres de la Suisse, comme nous essayerons de le montrer tout à l'heure. En effet, en présence des divers objets de l'industrie primitive de Cravanche, on est obligé de reconnaître qu'ils ne datent pas d'un même temps (1).

Dans l'intérieur de la grotte, on remarque à l'ouest une sorte d'avent par lequel la terre provenant de l'extérieur semble avoir pénétré ; on suppose que c'est là que se trouvait autrefois l'entrée naturelle, hypothèse d'autant plus rationnelle qu'on y a recueilli de nombreux fragments de charbon, restes évidents d'anciens foyers.

Cette entrée a-t-elle été obstruée naturellement par l'éboulis, ou au contraire à dessein par les derniers habitants de la caverne ? Nous ne saurions le dire précisément.

Depuis sa non-occupation, la grotte a subi une transformation si grande causée par un ou plusieurs éboulements de la voûte, qu'actuellement, malgré la profondeur des fouilles opérées (trois mètres environ), on n'est pas encore parvenu au niveau premier du sol (2). J'insisterai ici sur la portée du mot « non-occupation », car si cette cavité naturelle de Cravanche ne servit pas toujours d'habitat, elle fut, à coup sûr, une demeure sépulcrale comme en fait foi le grand nombre de squelettes humains exhumés. Sans vouloir aucunement démontrer que les peuples qui ont utilisé la grotte de Cravanche comme demeure ou nécropole soient de l'époque de la Madelaine, voici les raisons pour lesquelles nous avons cru reconnaître d'abord un âge antérieur à celui de la pierre polie.

Les couteaux en silex de Cravanche sont du type de la Madelaine recueillis sur les bords de la Vézère (Dordogne), les parures et ornements sont ceux des Magdaléniens : citons une canine d'ours de 0^m08 de longueur, perforée à la racine pour recevoir un lien de suspension (il est à remarquer que cette canine a conservé la patine, le lustré que le frottement lui a primitivement donné ; des poingons en os servant à coudre les peaux d'animaux, des coquilles marines (valves d'ano-

(1) Les perçoirs, les grattoirs, les haches, les percuteurs, les lissoirs ont été réunis sous une vitrine au Musée de Belfort.

(2) L'éboulement a peut être contribué pour une part à la conservation des squelettes en les protégeant contre l'influence des agents atmosphériques.

donte) entre autres, une coquille fossile du genre *pectunculus obovatus* du terrain tertiaire (sables supérieurs) (série oligocène), percée pour être suspendue au cou, des os longs fendus pour extraire la moelle. Ce n'est point tout : j'ai, moi-même, trouvé un fragment de limonite (sesquioxide de fer) qui a sans doute dû servir pour le tatouage. C'était d'un usage courant chez les magdaléniens de fabriquer une pâte à tatouer en broyant la limonite avec de la moelle d'os.

Est-ce à dire que tous ces objets doivent remonter à l'époque de la Madelaine ? Assurément non. Des poteries nombreuses, une incrustation calcaire de joncs-tressés, des perles en argile cuite, des haches finement polissées, des lissoirs bien achevés révèlent une période avancée relativement rapprochée de la nôtre et correspondant à celle des habitations lacustres de la Suisse (palafitti) (!).

Parmi les ossements d'animaux déterminés on a : une machoire de chevreuil, des bois de grand cerf (*cervus elaphus*) de renne (?) (*tragifer tarandus*).

Comme les poteries n'ont jamais été trouvées dans les couches intactes de l'époque du renne, la station de Cravanche pourra rester classée d'une façon certaine et définitive dans l'âge de la pierre polie (néolithique).

Examions maintenant avec soin les poteries primitives de Cravanche. On remarque qu'elles ont été façonnées à la main avec deux sortes de terre : les unes en argile très fine, les autres en argile grossière pétrie de petits cailloux siliceux (2). Comme ces poteries, en étant placées devant le feu, ont été mal cuites, l'irrégularité de la cuisson leur a donné une teinte inégale. Voici d'autre part la liste des vases ou jarres en bon état qui méritent une attention particulière.

1^o Une jarre bombée à goulot très étroit, haute de 32 cm ayant trois petites anses mamelonnées destinées sans doute à la suspension. Cette jarre d'une conservation parfaite ne porte aucun dessin.

2^o Un vase en poterie noire, très fine de 11 cm. de hauteur por-

(1) La première découverte des habitations lacustres ou palafittes (palafitti) fut faite en 1853-1854 dans le lac de Zurich par Ferdinand Keller. L'eau du lac ayant baissé exceptionnellement cet hiver là, on vit une accumulation de poteries, d'ossements, des fragments de tissus, des graines, etc., etc.

(2) Pour éviter les gerçures à la cuisson, on introduisait généralement dans la pâte des petits graviers siliceux ou de la pierre triturée.

tant, sur la partie bombée, une incrustation, qui consiste en petits traits horizontaux et obliques faits avec des ébauchoirs en bois ou en os.

3^o Un vase bomboide de 20 cm. de hauteur à deux anses mamelonnées dont le goulot ressemble à un cône tronqué.

4^o Un vase de couleur brun clair de 22 cm. de hauteur pouvant avoir quelque analogie de forme avec nos barbotines modernes. Cet échantillon montre déjà par les dessins une certaine perfection dans l'art.

Une des trouvailles les plus curieuses de Cravanche est une incrustation calcaire de joncs ou de chaumes réunis et reliés transversalement par l'écorce de quelques osiers. Tout porte à croire que cette sorte de paillasson était une couchette. Ce travail est identique dans son genre à celui de l'époque Robenhausienne.

Notons maintenant deux grands anneaux plats en serpentine dont la destination a été et est encore controversée. Etaient-ce des bracelets comme le pense M. A. de Mortillet ? Etaient-ce des sortes de grattoirs ?.... *ad huc sub judice lis est.* Il y a lieu ici de remarquer le trafic auquel se livraient les peuples préhistoriques ; ils se devaient passer de main en main, sous forme d'échanges, les produits naturels des régions les plus diverses. C'est ainsi que s'explique la venue de la serpentine, de la jadéite dans des pays où ces roches ne se sont jamais rencontrées. Comment maintenant, nous étonnerions-nous de la présence du jade et de la serpentine dans la Grotte de Cravanche ? Voici, en outre, le résultat des derniers fouilles faites à Cravanche : 1^o On trouva en 1893 quatorze perles en argile cuite, percées dans le sens de leur plus grand axe pour servir de collier ; 2^o En 1894-95, un polissoir portatif en grauwacke marqué de petites raies longitudinales peu profondes, indiquant son usage pour affiler des petits outils, tels par exemple que des poinçons en os ; 3^o En 1896, des poinçons en os et une pointe de flèche barbelée ; 4^o En 1897, on continua à déblayer le sol de la grotte sans rien trouver. Etais-je arrivé à la limite de la couche archéologique ou en existe-t-il une autre plus inférieure ? L'avenir résoudra peut-être cette question problématique. En 1899, on découvrit un petit vase en terre fine de 10 cm. de hauteur portant des petites raies obliques sur la panse. Cette

potiche, très délicatement façonnée, indique un degré élevé dans l'art.

Arrivons maintenant à la partie anthropologique de la Grotte de Cravanche qui nous offre un intérêt d'autant plus grand, qu'elle confine au problème de nos origines : le nombre des squelettes humains découverts est considérable. Citons quinze crânes actuellement bien conservés : treize se trouvent à Belfort et deux au Musée de la Société d'Anthropologie de Paris.

MM. Salmon et Barthélémy ont mesuré dix crânes dont voici les petits et grands diamètres avec les indices crâniens.

Diamètre antéro postérieur	Diamètre transversal	Indice crânien
172,5 (?)	123,5 (?)	71,59 (?)
183	132	72,13
174 (pathologique)	126	72,41
173	128	73,98
173	130	75,15
171	130	76,02
168	128	76,19
170	130	76,47
180	140	77,77
183	143	78,14
196 (classé dans le Musée de la soc. d'anth. de Paris.)	143	72,96
174 d°	134	77,01
179 (mesuré dernièrement)	139	77,65
172 d°	133	77,32
184 d°	140	76,08

L'indice crânien est le rapport du diamètre transversal maximum d'un crâne à son diamètre antéro postérieur supposé égal à 100.

$$I = \frac{D T \times 100}{G D}$$

Presque tous ces crânes ont une protubérance très caractéristique à l'occiput, ils rentrent dans la catégorie des crânes longs, d'après leurs sutures, ils indiquent des individus d'âges différents. Le front est droit, point de prognathisme, les dents sont d'une parfaite conservation. En somme, les peuples préhistoriques de Cravanche devaient avoir une belle constitution,

Signalons encore une curiosité anthropologique : on a trouvé à Cravanche quatre humérus à olécrane perforé (1). Ceci provient de ce que la partie osseuse très mince qui sépare la cavité olécranienne et la cavité coronoïde a disparu en laissant ainsi libre passage entre elles. Tandis que l'on observe rarement cette perforation olécranienne sur les humérus des races modernes, elle se voit fréquemment sur ceux des races préhistoriques. Prunières l'a observée dans une proportion de 10 p. 100 dans les dolmens de la Lozère, et Wymann dans une proportion de 31 p. 100 dans les Mounds des Etats-Unis. En disant que les peuplades de Cravanche avaient « une belle constitution », je tiens à faire une certaine réserve au sujet de leur force musculaire, car non seulement les péronés ne sont pas cannelés mais les tibias et les fémurs sont ténus et les clavicules petites (2). Somme toute, nous avons affaire à une race dolilocéphale qui pourrait justement être rapprochée de la race de Cro-Magnon (3).

Je ne puis terminer ici cette esquisse sans venir remercier sincèrement MM. Dubail-Roy, Rösch et Meyer, qui ont bien voulu s'intéresser à ma petite étude en me favorisant de leur concours.

Belfort, Juillet 1899.

G. COURTY.

(1) En examinant des fragments d'os humains, je viens de rencontrer encore un humérus à cavité olécranienne perforée, peut être que la continuation des fouilles en fera découvrir d'autres.

(2) A deux exceptions près, la taille des peuples de Cravanche est de 1 m 54, c'est-à-dire peu élevée.

(3) Plusieurs ossements humains de Cravanche portent des traces de carbonisation. Les corps étaient-ils brûlés suivant un rite, (mais alors on ne trouverait point les os en si bon état), ou étaient-ils placés près des foyers ? Il faut, je crois, se résoudre à ne point le savoir.

Une vue de Belfort en 1710

Les vues de Belfort aux siècles derniers sont fort rares et c'est une bonne fortune de pouvoir offrir aux amateurs d'histoire locale un fac-simile de l'original d'une gravure représentant notre ville au commencement du 18^e siècle et provenant de la collection des estampes de la Bibliothèque nationale.

A notre connaissance, outre cette gravure, il n'existe que 3 vues du château et de la ville de Belfort avant le 19^e siècle. De plus, notre musée possède une peinture à l'huile, portant la date 1615, qui n'est qu'une copie de la vue de l'*Alsatia illustrata* de Schœpflin et par conséquent, antidatée d'un siècle et demi environ, ainsi que des tableaux à l'huile représentant l'église, l'ancien magasin aux vivres (actuellement maison Grosborne), la place d'Armes, peintures faites à la fin du siècle dernier. L'abbé Descharrières, dans sa volumineuse *Histoire manuscrite de Belfort*, en aurait vu d'autres, car dans sa description de notre ville, il s'exprime ainsi : « on se servira de deux plans de Belfort qui datent du milieu de la guerre de Trente ans et qui représentent cette ville vue du cimetière de Brasse à peu près, en sorte que, sans en distinguer les rues, ni la plupart des maisons, on voit les remparts, les portes, les tours et presque toute l'enceinte. Le premier est gravé sur bois et placé à la suite d'une mauvaise histoire militaire allemande des ravages des Suédois par les troupes de Saxe Weimar, imprimée à cette époque. Il s'accorde parfaitement avec le second, peint à l'huile, sur une grande échelle. Il a été conservé longtemps au vieil hôtel de ville de la Porte de Brisach d'où il a disparu, dit-on, pour aller giter dans un village de la Franche-Comté (1).

La vue la plus ancienne est celle du château en 1579. Tirée des *Curiosités d'Alsace* (publiées en 1860 et 1861), elle est la reproduction d'un dessin original conservé aux Archives départementales du H^o-Rhin. Le plan du tableau fait face à un observateur placé à l'E. du château, sur le prolongement de la crête

(1) Malgré nos recherches, nous n'avons pu découvrir trace de ces deux vues.

des Perches, en un point situé à une petite distance au S. du village de Perouse. Cette vue est fort intéressante, parce qu'elle indique l'existence d'un ouvrage avancé, détruit lors de la construction du couronné du comte de la Suze.

La vue de Belfort en 1675 (la ville autrichienne, par conséquent) a été extraite d'un ouvrage fort curieux attribué à de l'Hermine et ayant pour titre: *Mémoires de deux voyages et séjours en Alsace, 1674-76 et 1681*, publié en 1886 par la Société industrielle de Mulhouse. Notre ville a été fort exactement dessinée par l'observateur qui était placé sur la déclivité du Plateau des Chèvres (1).

L'Alsacia illustrata de Schœpflin donne une excellente gravure de la ville et du château de Belfort en 1752, prise également à l'O. de la ville. Ce qui surprend dans cette vue, c'est de voir les deux tours de l'église St-Christophe (qui n'ont été faites qu'en 1788 et 1844) couronnées de dômes. Le dessinateur, pour exécuter cette gravure, s'est servi des plans de l'église inachevée à ce moment et plus tard, ces dômes ne furent pas construits.

La « Veüe de la ville et du château de Belfort dessiné sur le lieu par M. le chevalier des Touches » (2) nous montre Belfort,

(1) Ces deux vues du château et de la ville de Belfort ont été reproduites dans la Notice sur l'Histoire militaire de Belfort, par le commandant PAPUCHON, 1889.

(2) Gravure de 30 cent. sur 12. Nous devons à l'obligeance de M. le général Papuchon les renseignements suivants concernant l'auteur de cette gravure: le Chevalier Destouches Louis Camus. Il fut d'abord commissaire extraordinaire de l'artillerie le 16 Décembre 1691, servit au siège de Namur et se trouva à la bataille de Steinkerque en 1692, à celle de Neerwinde et au siège de Charleroi en 1693. Devint commissaire ordinaire de l'artillerie le 6 Avril 1694 et fit la campagne en Flandre.

Lieutenant en second de l'artillerie de l'armée de Flandre, par commission du 20 Avril 1695, il servit au bombardement de Bruxelles et alla commander l'artillerie en Bretagne par commission du 20 Avril 1696. Il y demeura jusqu'en 1702, et fut nommé par commission du 25 février 1703 pour commander l'artillerie du corps séparé de l'armée de Flandre.

Brigadier d'infanterie par brevet du 10 Février 1704, il commanda l'artillerie de l'armée de la Moselle par commission du 25 Mars 1704 et 6 Avril 1705. Il fut fait lieutenant-colonel du régiment des Bombardiers par commission du 20 Janvier 1706, commanda l'artillerie de la Moselle par commission du 30 Mars, et eut le 1^{er} juillet un ordre pour se jeter dans Dunkerque et le défendre en cas d'attaque. Il commanda en second l'artillerie de l'armée de Flandre par commission du 28 Mars 1707, l'artillerie de l'armée du Rhin et du département d'Alsace par commission du 12 Mai 1708. Il commanda en chef l'artillerie de l'armée de Flandre par commission des 18 Mai 1710 et 1^{er} Mars 1711. Capitaine général des Bombardiers de France par provisions données à Versailles le 18 Janvier 1712, il commanda en chef l'artillerie de l'armée de Flandre par commission du 20 Mars; mais il reçut au siège de Douai une blessure qui l'empêcha de servir le reste de la campagne. On lui donna la charge de Lieutenant général de l'artillerie des départements de la Moselle, de la Meuse et de la Sarre par provisions du 2 mai 1716, le grade de Maréchal de camp par brevet du 8

après sa transformation par Vauban. L'observateur, placé sur le prolongement de l'axe de la Porte de France, a dessiné très fidèlement le front de cette porte, les deux tours qui le flanquent (elles ne sont pas encore recouvertes d'une toiture en charpente, comme nous le voyons, plus tard, dans la gravure de l'*Alsatia illustrata*, en 1752) et les contre-gardes qui couvrent ces deux tours. On remarque même que la Porte de France est ornée des grenades que nous avons encore vues avant sa démolition. Avec quelque attention, on aperçoit l'écusson royal figuré sur le dessin. L'ouvrage à corne de l'Espérance qui était alors un ouvrage avancé, non soudé alors au corps de place, est achevé. Le château est bien dessiné. De l'Hermine s'exprime au sujet du château, reconstruit en 1675 et démolî sous la Restauration pour faire place à la caserne actuelle « l'ancien château n'était qu'un nid à rats, mais présentement, il a bien changé de face, c'est un bâtiment de briques qui paraît avoir 25 à 30 toises de longueur, percé de trois rangs de fenêtres, en belle symétrie dont les vues sont charmantes ». A l'E. on remarque la chapelle, au S., la tour du donjon, démolie en 1780, qui avait 12^m de diamètre.

Sur la gauche, nous voyons la Tour des Bourgeois où les habitants de la ville avaient droit de retraite en cas de siège. Elle était entourée de hangars où ils remissaient leur mobilier et d'un fossé large et profond, où le bétail était mis à l'abri. Avant Vauban, cette tour avait 4 ou 5 étages avec embrasures en tous sens. Ce célèbre ingénieur y fit exécuter un revêtement, complété en 1820. Tout à fait sur la gauche, on aperçoit les hauteurs de la Miotte et de la Justice et au-dessous, l'ouvrage à corne de l'Espérance, puis les maisons du Magasin, et la chapelle de N. D. de Lorette, construite en 1683 par Emoinin, ancien prévôt de la collégiale, à l'intersection de la rue de Mulhouse et du faubourg des Vosges.

Dans l'enceinte intérieure de la ville, on voit le clocher de la collégiale de St-Denis, située sur l'emplacement actuel de la

Mars 1718, la permission de porter le cordon de l'Ordre de Saint-Louis, par lettres du 1^{er} Janvier 1720 ; la charge de Directeur général des Ecoles d'artillerie qu'on crea pour lui par commission du 14 Février suivant et une place de Commandeur de l'Ordre de Saint Louis par provisions du 7 Mars 1725. Le chevalier Destouches mourut le 11 Mars 1726, à l'âge de 58 ans (Extrait de PINARD, Chronologie historique militaire, tirée sur les originaux, Paris, 1764, tome VII, page 5).

caserne du Pavillon, démolie en 1753, attenante à la Prévôté et au cloître du chapitre. En 1717, un rapport adressé à l'archevêque de Besançon constate qu'elle menace ruine. Cette église n'avait qu'une nef à plafond de bois de 7 toises de longueur sur 5 de largeur et sur la droite, un bas côté. Elle était fort obscure, car elle ne recevait de lumière que par les fenêtres de ses chapelles bâties à la gauche et par celle qui se trouvait au dessus de son portail. Le Clocher, surmonté d'une flèche, se trouvait attenant au chœur et non au-dessus de l'entrée donnant dans la rue du Rosemont (rue du Pavillon actuelle). Un peu à droite de la Porte de France se montre la Porte de l'Horloge (placée entre les maisons Bardy et Charpiot), démolie en 1739 faisant partie de l'enceinte intérieure de la ville, formée par le derrière des maisons (comme cela existe encore à St-Ursanne). L'enceinte extérieure de la ville, avant Vauban, bordant le canal actuel, se composait d'un mur garni de tours. Entre les deux enceintes se trouvait un espace d'environ 35 mètres, formant fossé où pénétrait l'eau de la rivière.

La Porte de Bourgogne, de France ou des Capucins (enceinte extérieure), flanquée de deux tours, se trouvait à peu près dans l'emplacement N.-O. de l'Arsenal. De l'Hermine nous dit « cette porte était double avec double pont-levis et un corps de garde à l'ordinaire près de la barrière. La 1^{re} de ces portes était flanquée de deux tours rondes d'une espèce de pierre rouge fort dure. Il y avait au-dessus de l'entrée cinq armoiries de seigneurs de l'Empire et celles de l'empereur se voyaient au plus haut de la seconde porte (c'est celle qui figure dans la gravure) au-dessus d'une montre d'horloge » (1).

Sur la droite et dans le prolongement de la Porte de l'Horloge, on voit la tour de Montbéliard (reste de la vieille enceinte) qui se trouvait vers l'extrémité de la rue de l'Etuve, à l'angle E. de la caserne du front sud de la ville.

Enfin, tout à fait sur la droite, se montre le couvent des Capucins, établi en 1619 sur le champ des Lépreux et démolî, partie en 1840, partie en 1885.

Au premier plan de la gravure, nous remarquons une quantité de maisonnettes qui disparaîtront, plus tard, pour faire place aux faubourgs de France, des Ancêtres et de Montbéliard. On

(1) Son horloge fut transportée à la Porte de Brisach et détruite pendant le siège de 1870-71.

lit la légende suivante: *ceci ne doit point estre un village, le dessinateur s'est trompé et a prétendu dessiner des tentes de campement.*

En effet, ce ne sont pas des maisons, car, dans la Vue de l'*Alsatia illustrata*, de 1752, le faubourg de France n'est encore indiqué que par des clôtures de palissades et seul, le bâtiment de l'Ancienne Poste existe dans cette partie des faubourgs. C'est bien un campement, car une pièce des archives, de 1687, nous donne un état des vivandiers du camp ayant fait régler leurs mesures. Nous y voyons figurer les régiments de Limousin, Angoumois, Normandie, Poitou, Guienne, Piémont et Royal Comtois. Ce camp qui s'étendait du couvent des Capucins au Magasin, a probablement subsisté jusqu'à l'entier achèvement des travaux de fortification de notre ville, entrepris par l'illustre Vauban.

D.-R.

NOTES GÉOLOGIQUES

prises le long du fossé de la Canalisation d'eau de Roppe

par **L. MEYER**

Membre de la Société Géologique de France

Dans le courant de l'automne 1899, la commune de Roppe, près Belfort, fit exécuter des travaux de canalisation d'eau potable. Deux sources furent captées : l'une située sur la rive droite de l'étang d'Autruche, à une dizaine de mètres au-dessus du niveau de cet étang, et l'autre, plus à l'Ouest, au bord de la forêt. A cet effet des tranchées d'une profondeur moyenne de 0^m80 à 1 mètre, partant de chacune des sources, furent ouvertes, pour recevoir des tuyaux de conduite en fonte. Les deux tranchées se rencontraient à proximité de la route du fort de Roppe, en un point où un réservoir fut construit pour remmagasiner les eaux. De là, ces dernières ont été conduites à travers le vallon de l'Autruche, jusqu'au village, où la canalisation se bifurque dans le sens des deux extrémités de la bourgade.

Ayant eu la bonne fortune de faire une excursion aux environs de Belfort en compagnie de M. le docteur Bleicher, de Nancy, nous avons appris par hasard, que les travaux dont il s'agit, étaient en cours d'exécution, et nous nous y sommes rendus ensemble. A notre arrivée, la branche Est de la tranchée était déjà recomblée jusqu'au point de jonction. Nos observations n'ont donc pu porter que sur la branche Ouest et sur le restant du fossé.

La source du bord de la forêt prend naissance (ainsi que l'autre) dans le grès bigarré et fournit une eau très limpide. Depuis la lisière du bois jusqu'à la route, la tranchée traverse une couche de lehm de provenance vosgienne. A partir de la citerne, le lehm recouvre une couche d'alluvions sableuses

formée aux dépens de roches locales : grès divers, calcaire, barytine, etc. Ces alluvions se remarquaient sur un assez long parcours du fossé. On voit ensuite se succéder des marnes verdâtres et jaunâtres, d'une puissance d'environ 3 mètres, en couches de 20 centimètres, inclinées à 35-40° Sud-Nord, soit contrairement à l'inclinaison générale des roches de la région (1). Ces marnes étaient suivies d'un grès jaune, fin, ayant environ 1^m, 40 d'épaisseur. Puis venaient deux bandes de marne charbonneuse, la première de 30 centimètres, la seconde de 20 centimètres, inclinées de même, et séparées l'une de l'autre par une couche de marne d'une épaisseur de 25 centimètres, le tout recouvert par environ 4 à 5 mètres de grès fin, gris-jaune, très tendre et se brisant facilement.

Ces diverses couches marno-gréseuses peuvent être considérées comme représentant le sous-étage inférieur du Keuper. Malgré des recherches minutieuses, il n'a pas été possible de découvrir dans les marnes charbonneuses des traces de végétaux assez bien conservées pour pouvoir être étudiées au point de vue de la détermination.

Plus loin, sur un parcours d'environ 30 à 40 mètres, affleurent sur la tranchée des marnes multicolores se rapportant au Keuper supérieur, sans gypse ni sel gemme, quoique le premier de ces minéraux ait été exploité, à ce niveau, au delà du village de Roppe, non loin de la ferme de la Maye.

Après avoir dépassé les marnes irisées, on voyait, jusqu'à environ 60 mètres du coude que fait la tranchée pour se diriger vers l'Est, des grès très fins, schisteux, de couleur gris-bleu, ayant l'apparence du Rhétien ou infra-lias. Il était impossible de déterminer avec quelqu'assurance la puissance de ces couches, les têtes de bancs ayant été démantelées par les eaux et recouvertes, en certains endroits, d'une couche de sable diluvien ; il est regrettable que le fossé n'ait pas été creusé plus profondément à cet endroit.

Les couches du Sinémurien et du Charmouthien, fortement ravinées, ne montrent aucun affleurement et sont couvertes de matériaux de transport provenant des terrains d'amont : grès

(1) Ces marnes, ainsi que les couches suivantes dont nous allons parler, font partie de la bande étroite de terrains relevés ou renversés allant depuis près de Vétrigne jusque vers les Errues, et signalée par M. Parisot.

bigarré, rhétien, etc. (sable fin au fond du fossé, sable grossier au dessus). Ce terrain pouvait être suivi jusqu'à environ 20 mètres du coude du fossé, où l'on trouvait, en place, les marnes bleues et jaunes du Toarcien supérieur, sans stratification apparente, malheureusement sans fossiles. A l'endroit où la tranchée touchait la route, soit à l'angle, les ouvriers avaient mis au jour des schistes gris-bleus que l'on reconnaissait facilement pour être du Toarcien inférieur ; mais ces roches n'étaient pas en place, et avaient été menées là, peut-être lors de l'exploitation des mines de ciment, car elles se trouvent placées au-dessus du lehm, de date plus récente.

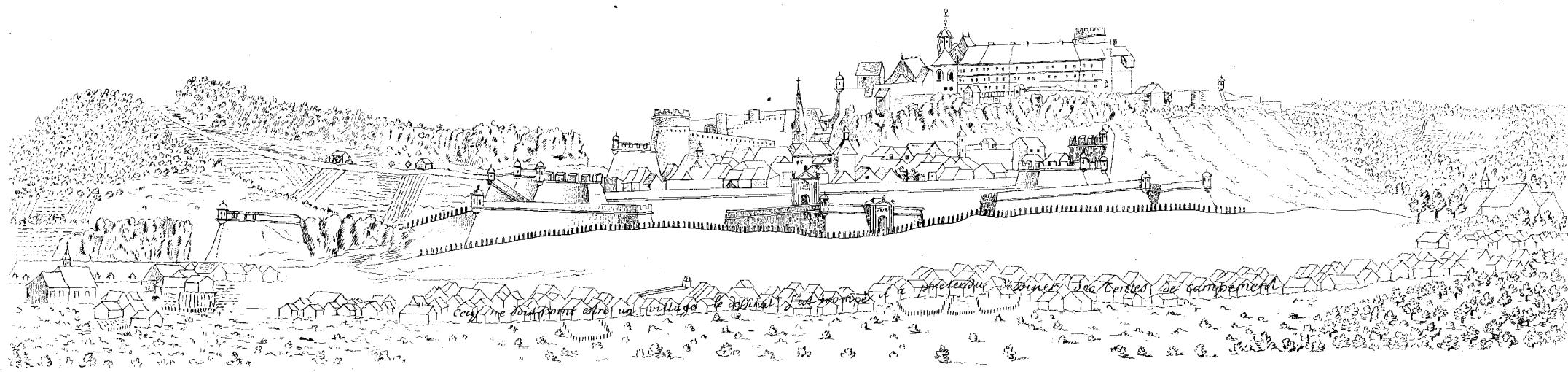
A partir de ce point, nous n'avons pu voir, jusqu'à environ 80 ou 90 mètres du ruisseau, que du lehm plus ou moins sableux. A l'approche du ruisseau, les alluvions sont plus grossières, et l'on rencontrait des galets de grès sur un assez grand parcours de l'autre côté du ruisseau, pour ne plus voir ensuite que du lehm, jusqu'au bourrelet que forme l'astartien en saillie. Ce dernier était visible dans presque tout le restant du fossé creusé pour la canalisation d'eau. Cependant, dans la partie N.-E. du village, il est recouvert par les argiles sidérolithiques. A cette occasion, il a été possible de constater que le terrain sidéolithique incontestablement non remanié, et représenté par de belles argiles ocreuses lustrées, contenant de nombreux grains de fer, repose directement sur l'étage astartien.

L. M.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Comité et liste des membres de la Société	III
Sociétés correspondantes	XVIII
Réunion générale du 22 avril 1900.	XXI
Bibliothèque	XXVIII
Glossaire du Patois de Châtenois (suite), par <i>Aug. Vautherin</i>	1
Contribution à la Flore du Territoire de Belfort, par <i>Bonnaymé</i>	195
Étude historique de Belfort (1654-1684), par <i>Henri Bardy</i>	201
Contes d'une aieule d'Offemont, par <i>Ch. Godard</i> . .	284
Notes sur la Grotte préhistorique de Cravanche, par <i>G. Courty</i>	290
Une vue de Belfort en 1710 (avec une gravure), par <i>Dubail-Roy</i>	296
Notes géologiques prises sur le long du fossé de la canalisation d'eau de Roppe, par <i>L. Meyer</i> . .	301

Vue de la Ville et du Château de Belfort dessiné sur le lieu par M^r le Chevalier Destouches



BELFORT EN 1710